
WIDENER
HN X48Q P



ETUDES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

ÉTUDES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME DIXIÈME

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

15, RUE DE TOURNON, 15

ET CHEZ AUGUSTE DURAND, RUE CUJAS, 7. (Ancienne rue des Grès-Sorbonne.)

1866

LES DOCTRINES

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

SUR LA LIBERTÉ

LE PROBABILISME (*Suite*).

VI

Nous avons exposé le système du Probabilisme et nous en avons fait brièvement la philosophie; il nous reste à jeter un rapide coup d'œil sur son histoire. Cette histoire est instructive à plus d'un point de vue. On y reconnaîtra comment une idée simple et essentiellement pratique, peut sommeiller en quelque sorte pendant des siècles, supposée par les uns, connue explicitement par d'autres, adoptée pratiquement par le grand nombre, mais sans être précisée dans une doctrine ni clairement exprimée dans une formule.

Essaye-t-elle un jour de se dégager des obscurités qui l'enveloppent et de se montrer à la lumière, il faut qu'elle s'attende à des oppositions nombreuses; la guerre s'allumera sans doute à son occasion, et on pourra la croire au moment de succomber sous les réprobations qu'elle soulève. N'importe! si l'idée est féconde, si elle a pour elle la raison et le bon sens, la lutte, même la plus violente, ne doit point décourager ses partisans, ni diminuer leur foi en l'avenir : quand le premier feu de la contradiction a cessé, quand l'explosion des théories contraires a produit tout son retentissement, on voit peu à peu le calme succéder au tumulte, la paix se faire dans les esprits désarmés, et l'idée, qu'on avait regardée comme écartée à jamais, reprendre dans le monde un ascendant aussi incontesté que salutaire.

Tel est en quelques mots le résumé de l'histoire que nous abordons.

Il n'est pas possible d'admettre que ce soit seulement au XVI[e] siècle et dans les universités espagnoles, qu'on ait commencé à s'apercevoir qu'une obligation douteuse pourrait bien n'être après tout qu'une obligation nulle. Mille fois, dans des cas particuliers, on avait pris cette conviction comme point de départ sans songer à l'ériger en principe, encore moins à en faire le fondement d'une doctrine. S. Grégoire de Nazianze ne disait-il pas, de son temps, à un certain Novatien qui s'opposait aux secondes noces : « Ou prouvez ce que vous dites, ou si cela n'est pas en votre pouvoir, gardez-vous de condamner la pratique contraire? Car si la chose est douteuse, c'est le sentiment le plus facile et le plus doux qui doit triompher[1]. » S. Léon le Grand s'exprimait de même : « Dans les cas douteux et obscurs, disait-il, sachons qu'il faut adopter ce qu'on trouvera n'être en contradiction ni avec les préceptes évangéliques, ni avec les décisions des saints docteurs[2]. » Lactance va même jusqu'à affirmer que c'est une illusion absurde de regarder comme obligatoires des lois dont on ne peut décider si elles sont vraies ou si elles sont fausses[3]. Il serait assurément difficile d'être plus clairement et plus franchement probabiliste.

On retrouverait beaucoup d'autres vestiges de la même persuasion dans la tradition catholique. S. Liguori en a mis en lumière un certain nombre qui répondent suffisamment au reproche de nouveauté lancé dès l'origine contre le système. Non, sans doute, l'idée-mère sur laquelle il repose n'a point surgi tout à coup dans les esprits ; elle ne s'est point révélée subitement comme un pays inconnu dont on fait la découverte. Mais ce qui appartint en propre aux théologiens du XVI[e] siècle, ce fut l'exploitation nouvelle de principes déjà anciens, ce fut leur proposition plus explicite et leur coordination scientifique sous forme de système moral; à ce point de vue l'école dominicaine a la gloire d'avoir pris l'initiative.

C'est Barthélemy de Médina, célèbre professeur espagnol,

[1] S. Greg. Naz., Orat. 30.
[2] Epist. ad Rustic.
[3] *Inst.*, lib. III.

qui le premier, en 1577, soutint publiquement le Probabilisme dans son commentaire sur la seconde partie de la somme de de S. Thomas. D'autres théologiens de son ordre allaient bientôt le suivre dans la voie qu'il avait ouverte; Louis Lopez, Thomas Mercado, Diego Alvarez, Pierre Ledesma, Dominique Bañez, Grégoire Martinez, Ange de Clavasio, Jean Viguier, Paul de Bianchi, Jean Hacquet, Vincent Candide, Jean Ildephonse, Jean Nider; c'est-à-dire des hommes du premier mérite, véritables lumières de l'Institut dominicain et de l'Eglise entière. Aussi, dès 1592, Salonius, Augustin espagnol, dit que le Probabilisme, pour lequel il se déclare, compte beaucoup de partisans, surtout dans l'école de S. Thomas[1]; et Navarre, en 1587, soutient que, selon *l'opinion commune*, la conscience est en sûreté, pourvu qu'on agisse suivant un sentiment probable[2].

Les Jésuites ne viennent qu'après, dans l'ordre des temps; et il doit leur suffire d'avoir marché sur ces traces illustres.

On s'accorde généralement pour décerner à Vasquez l'honneur d'avoir ouvertement levé ce drapeau dans sa compagnie. Avant lui cependant François Tolet, Emmanuel Sa, Jean Azor, Grégoire de Valencia avaient émis la même doctrine. Suarez avait également posé les principes du Probabilisme, à propos de diverses solutions particulières[3]. Vasquez, son rival et bien souvent son contradicteur, est ici d'accord avec lui; en 1598, il embrasse résolûment le Probabilisme comme un système d'un usage universel dans la science morale. Lessius, Thomas Sanchez, Lugo, Layman, Castro Palao, les auteurs les plus célèbres et de beaucoup les plus nombreux de la Société auront le même enseignement.

Cependant, dès le principe, la liberté existait parmi les Jésuites d'adopter et de professer le sentiment opposé. Comitolo, Bianchi, Rebello, Taberna, Elizalde furent d'ardents et décidés probabilioristes. A Louvain, le P. de Scildere et quelques-uns de ses confrères, sans doute sous l'influence exercée

[1] *De Justit. et Jure*, controv. II, conclus. 4.
[2] *De Restitut.*, lib. III, c. VII.
[3] Voir en particulier *de Legib.*, lib. VI, c. VIII, n. 6.

par l'Université en face de laquelle ils avaient à vivre, s'étaient prononcés pour le parti rigide. Mais ce n'étaient là que des exceptions. Pendant la première moitié du XVII[e] siècle, le Probabilisme avait fait d'immenses progrès et désormais il dominait dans la plupart des écoles. Ce n'était plus seulement l'Espagne, c'était l'Italie, c'était l'Allemagne qui l'embrassaient avec enthousiasme et le défendaient avec énergie. En France même, malgré la pente prononcée d'une partie du clergé au rigorisme, malgré les aversions jalouses de la Sorbonne pour les ordres religieux, et en particulier pour la Compagnie, les plus fameux docteurs étaient ouvertement probabilistes. Isaac Habert, évêque de Vabres, n'avait pas craint de prendre publiquement leur défense[1]; Philippe Gamache[2], André Duval[3], Nicolas Isambert[4], qu'on peut assurément regarder comme les trois grandes lumières de l'Université de Paris à cette époque, se décidaient également pour cette morale plus douce. Il faut y joindre encore Louis Bail[5], et de même Louis Abelly, évêque de Rodez ; deux auteurs qui unissent à la science l'onction d'une piété éminente.

Ce n'est donc pas de la Sorbonne que partit le signal de la guerre. Les jansénistes furent les premiers à s'insurger ; et c'était de leur part une diversion habile. Les *Provinciales* devinrent la grande machine de guerre mise en œuvre pour battre en brèche la *morale relâchée* et le Probabilisme. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous en avons dit dans les articles précédents ; mais ce qu'il importe de constater ici, c'est le contre-coup produit par cette double dénonciation sur l'opinion publique.

Il semble en effet que dès lors ces deux causes, que l'on affecta de confondre, aient subi une sorte de proscription géné-

[1] Voir l'opuscule *De opinione probabili*, où, après avoir cité vingt-cinq auteurs, il termine en disant : *Ubi pluribus opus erit, justa prodibit acies ex omnibus Ecclesiæ seculis collecta, nubes testium, agmen scriptorum numero ac pondere certantium christianum orbem implebit.*

[2] In 1. 2. q. 19., c. 2.

[3] *Tract. de actib. hum.*, q. 4, a. 12.

[4] Lib. II, Dist. 9., a. 4.

[5] *Lib. de tripl. Exam.*, p. I, quæst. 13.

rale. Les premières *Provinciales* sont de 1656. Cette année-là même, plusieurs curés de Paris et de Rouen s'efforçaient d'obtenir de l'Assemblée du clergé la condamnation d'un certain nombre de propositions qu'ils lui avaient déférées. Cette année-là aussi, le chapitre général des Dominicains, assemblé à Rome, faisait un décret pour exhorter les membres de l'ordre à combattre le Probabilisme; et dans le même temps Hallier, avec un de ses confrères de la Sorbonne, lançait dans le public, sous le titre de *Théologie morale*, un livre où les Jésuites étaient violemment attaqués. Le P. Bauni avait été condamné précédemment par l'Assemblée du clergé de France[1]. La maladroite apologie du P. Pirot, justement proscrite à Paris, puis à Rome, loin d'apaiser l'orage, n'avait fait que soulever de nouvelles tempêtes. Désormais, les autres défenseurs du Probabilisme disparaissant prudemment, la Compagnie allait se trouver seule exposée à tous les coups; et c'était elle qu'on allait essayer de frapper à travers une doctrine dont elle n'était point la mère, mais que seule elle ne reniait point au moment du péril.

Compromise par ses sympathies avouées pour cette doctrine, ne lui était-il pas du moins permis de constater que bien d'autres l'étaient avant elle? C'est ce que fit, avec une science et une modération remarquables, le P. Étienne de Champs dans un opuscule intitulé : *Quæstio facti*. Il y cite, en faveur du Probabilisme, dix évêques, un grand nombre de docteurs : c'est-à-dire, ajoute-t-il, tous ceux qui ont écrit de notre temps sur la morale. En effet, cette apologie est de 1656, et l'on n'était encore qu'au début de la lutte. A partir de ce moment, ce fut comme un déluge d'écrits, de pamphlets, de traités où la Compagnie était aussi mal menée que le système patroné par elle. Sans ressusciter une foule de noms

[1] L'ouvrage condamné était intitulé : *Somme des péchés qui se commettent dans tous les états*. De fait il renfermait quelques propositions trop larges; mais Pascal a indignement calomnié le P. Bauni, si estimé pour sa doctrine et sa vertu par le saint cardinal de la Rochefoucauld, et qui n'avait composé cet ouvrage qu'à la demande expresse de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dans le diocèse duquel il travaillait.



ou de *factums* perdus à jamais dans l'abîme de l'oubli, citons seulement quelques auteurs qui exercèrent une grande influence et dont le crédit ne pouvait manquer d'en entraîner beaucoup d'autres.

A Louvain, un docteur irlandais nommé Sinnick ne craignait pas d'appeler le Probabilisme une doctrine bonne seulement pour les libertins, et de dénoncer ses partisans comme des corrupteurs des mœurs publiques[1]. Peu de temps après, Vincent Contenson, de l'ordre des Frères Prêcheurs, déclarait qu'on était manifestement arrivé aux temps malheureux prédits par S. Paul, puisque de la source ouverte par ce système étaient sortis les noirs poisons qui infectaient tous les domaines de la science morale[2]. Jean Gonet, théologien remarquable du même Ordre, copiait sans scrupule les notes ajoutées par Nicole aux *Provinciales*, et représentait les probabilistes comme des prestidigitateurs constamment occupés à éluder, à force d'adresse, toutes les lois divines et humaines[3]. Le fameux Noël Alexandre, dont l'érudition ne saurait être contestée, mais dont l'orthodoxie n'est pas sans ombres, puisque dans sa vieillesse il devint *appelant*, s'élève jusqu'au sublime de l'indignation et de la douleur, quand il voit les Suarez, les Vasquez, les Layman et les autres grands écrivains de la Compagnie, prêter leur concours à un système qu'il regarde comme une peste et une ruine[4]. C'est ainsi qu'on traitait le Probabilisme en France et en Belgique.

L'Italie ne resta pas en arrière. Venu après ceux que nous citions tout à l'heure, Concina les surpassa tous en acrimonie et en fiel, de même qu'en falsifications de textes et en inexactitudes. Sa longue *Histoire du Probabilisme* n'est qu'un réquisitoire fougueux contre plus de trente auteurs jésuites, ou plutôt contre la Compagnie tout entière. A l'en croire, leur doctrine n'est qu'un scandale, un tissu d'erreurs, une trahison des mœurs, une parodie de l'Évangile.

[1] *Saül exrex.*, l. I, c. XCIV et XCVIII.
[2] *Theol.*, l. VI, dissert. 3, in Proœm.
[3] *Dissert. theol.*, art. 2., § 4.
[4] Voir *Lettres du P. Daniel.*, Lett. 2.

Si l'on ne savait jusqu'où l'esprit de corps et les préjugés systématiques peuvent pousser la passion, on s'étonnerait de rencontrer sous la plume de théologiens réputés sérieux, des calomnies qui deviendront bientôt aux mains d'autres ennemis une arme homicide. Nos moralistes avaient-ils mérité ces reproches ? Avaient-ils prêté le flanc à ces étonnantes invectives ?

Sans doute, parmi tant de solutions fournies par les casuistes, non-seulement pour les circonstances de la vie ordinaire, mais encore pour des hypothèses forgées à plaisir et pour des situations tout à fait chimériques, il était impossible que plusieurs ne fussent pas hasardées, douteuses, ou même tout à fait inacceptables. Le Probabilisme, inattaquable en lui-même et dans ses principes, pouvait dévier parfois dans l'application, soit parce qu'on étendait au delà des justes mesures les limites de la probabilité, soit parce qu'on en faisait usage dans des matières spéciales où elle ne saurait suffire. C'étaient là des abus partiels, qui n'étaient point exclusivement propres aux théologiens de la Compagnie ; elle les avait remarqués la première et avait pris de sages précautions pour les prévenir. Dès l'an 1617, le P. Général Mutius Vittelleschi, dans une circulaire adressée à tous les supérieurs, les mettait en garde contre les décisions trop larges ; il recommandait que, suivant les règles posées par S. Ignace, on s'attachât toujours aux opinions les plus sûres, les plus autorisées par le suffrage des docteurs, les plus propres à nourrir la piété et à écarter tous les périls ; il rappelait à cette occasion la direction si sage que nous donnent les Constitutions et le soin que doivent avoir les professeurs de la Compagnie de se rapprocher de S. Thomas et de sa doctrine.

Quoi qu'en aient dit les adversaires du Probabilisme, cette circulaire porta ses fruits. La preuve en est qu'en 1679, lors que Innocent XI condamna soixante-cinq propositions concernant la morale, le P. Jean Pollenter put écrire un ouvrage ayant pour titre : *Sexaginta quinque propositiones nuper à SS°. D°. N°. Innocentio XI proscriptæ, a Societatis Jesu theologis, diu ante SS^i D^i decretum, communissimo consensu rejectæ.*

Malgré ces précautions et ces réserves, les oppositions ex-

térieures devinrent si fortes qu'elles suscitèrent, dans le sein même de la Compagnie, un nouvel orage qui aurait pu enlever au Probabilisme ses derniers défenseurs.

VII

Thyrse Gonzalez de Santalla, jésuite espagnol, avait d'abord été professeur à l'université de Salamanque. En 1665, il fut tiré de ce poste pour être appliqué à l'œuvre des missions dans les diverses parties de la Péninsule. C'était un apôtre zélé, intrépide ; ayant réussi à convertir un nombre considérable de mahométans, il composa en leur faveur une nouvelle démonstration chrétienne contre les erreurs du Coran, et en général contre toutes les hérésies [1]. Il avait même résolu de passer en Afrique pour s'y dévouer entièrement au salut des Maures ; mais, quels que fussent ses succès dans ce genre de vie, ils n'empêchaient pas les plaintes qui s'élevaient contre la sévérité de sa morale ; plusieurs diocèses retentissaient de murmures, et le P. Paul Segneri, bon juge en cette matière, nous apprend que Thyrse Gonzalez y avait donné occasion. Ce fut même, à ce qu'il semble, pour ce motif que les supérieurs le rappelèrent en 1676 et lui rendirent la chaire d'où il avait été retiré.

Cependant Gonzalez, homme actif et ennemi du repos, n'avait pas entièrement abandonné ses études favorites. Profitant des loisirs que lui laissaient, en été surtout, ses œuvres apostoliques, il avait fait un ouvrage qu'il intitulait : *Fondement de la théologie morale*, et qu'il destinait à battre en brèche le Probabilisme [2].

Après avoir retouché son manuscrit, il l'envoya en 1673 au P. Oliva, Général de la Compagnie, pour l'examen préa-

[1] *Manuductio ad conversionem mahumetanorum.* Les diverses parties de cet ouvrage ont été imprimées à part sous des titres différents.

[2] En 1694, le P. Thyrse Gonzalez, alors Général de la Compagnie, fit imprimer un écrit ayant pour titre : *Historica enarratio eorum quæ acciderunt circa editionem libri de Recto usu opinionum probabilium P. Thyrsi Gonzalez, præpositi generalis S. J., ab eodem concinnata.* C'est de cette source authentique et des trois lettres du P. Segneri *Su la materia del Probabile,* que nous avons tiré ce que nous racontons.

lable à l'impression. D'après les recommandations de l'Institut, les réviseurs généraux résidant à Rome appartenaient aux nations les plus diverses : c'était à la fois une garantie d'impartialité et une sécurité par rapport à la justesse de leurs appréciations ; placés à des points de vue différents, ils pouvaient mieux prononcer sur l'opportunité des ouvrages qui leur étaient soumis ou sur le péril qu'il y avait à les faire paraître. Le travail du P. Gonzalez eut pour censeurs les PP. Le Roy, flamand ; Requesens, italien ; de la Croix, portugais; Duneau, français; et Esparza, espagnol. Leur suffrage fut négatif à l'unanimité; mais ce n'était point parce que l'auteur combattait le Probabilisme ; c'était parce qu'il voulait faire prévaloir une doctrine nouvelle, dont le caractère propre était une sorte de subjectivisme.

Ce qui caractérise cette doctrine, c'est l'importance exagérée ou plutôt la prépondérance absolue, qu'on y accorde au jugement personnel. D'après Gonzalez, pour se décider prudemment, il ne suffit pas de suivre une opinion certainement probable en elle-même et admise comme telle par le plus grand nombre des auteurs ; il faut encore avoir reconnu cette probabilité d'après ses propres lumières. Ce qui est probable pour un autre, dit-il, peut ne pas l'être pour moi ; et tant qu'il en sera de la sorte, non-seulement je ne puis me décider moi-même d'après une semblable opinion, mais je ne puis non plus m'en prévaloir pour donner conseil à autrui. Quand même tous les théologiens déclareraient qu'une chose est permise, je ne saurais la regarder comme licite, s'il me paraît à moi que leur assertion est fausse ; l'unanimité même des docteurs n'est donc pas une base sur laquelle je puisse asseoir mon jugement pratique, soit qu'il s'agisse d'une résolution personnelle à prendre, soit qu'il s'agisse d'une réponse à faire à ceux qui me consultent.

Or, poursuit-il, l'homme qui se trouve en présence d'une opinion sévère plus probable que l'opinion favorisant sa liberté, a plus de raisons de juger cette dernière fausse qu'il n'en a de la croire vraie. Il ne saurait se rassurer sur une certaine probabilité qu'elle aurait abstractivement et si on la considérait

toute seule. Et, comme il est tenu de chercher la vérité dans ses actions, il faut qu'il se décide pour le côté qui lui offre plus de garanties; le parti le plus sûr sera par conséquent pour lui le seul légitime.

Le P. Segneri fait remarquer avec raison combien ce sentiment du P. Gonzalez est différent de celui que défendaient généralement les adversaires du Probabilisme. Pour ces théologiens, l'opinion qu'on est obligé de suivre, c'est celle qui est considérée comme plus probable par la généralité des hommes sérieux; pour l'auteur jésuite, c'est tout simplement celle que chacun juge telle suivant ses propre idées; en sorte que, dans ce nouveau système, non-seulement l'autorité est insuffisante et ne peut fournir un motif d'agir, mais encore elle est en quelque sorte annulée, puisque l'appréciation particulière doit toujours prévaloir, du moins au point de vue moral et dans la détermination de nos actes.

Il est difficile de ne pas reconnaître, avec le même P. Segneri, qu'une semblable règle ouvre la porte à des illusions nombreuses, et qu'elle favorise singulièrement les hallucinations. Comme si dans la pratique, aussi bien et plus encore que lorsqu'il s'agit de pures théories, l'autorité n'avait pas son poids, capable de déterminer le jugement de la conscience! Comme si la plupart des hommes, étrangers aux subtilités de la science morale, ne devaient pas naturellement s'en référer aux décisions de ceux qui sont experts dans la matière! Comme si les docteurs eux-mêmes, hésitants et embarrassés devant des questions difficiles, n'en étaient pas réduits bien souvent, pour fixer leurs oscillations, à considérer ce qu'ont pensé avant eux ceux qui se sont fait un nom dans l'école par leur savoir et par leur prudence! Le principe mis en avant par Gonzalez méconnaît ces vérités évidentes; il accorde à l'examen privé, dans la direction de la vie, une valeur presque semblable à celle que le protestantisme lui attribue dans l'interprétation du dogme.

Ce n'était donc pas sans raison que les examinateurs romains auxquels il avait envoyé son livre, lui refusèrent leur approbation. Pour les mêmes motifs il n'obtint pas non plus la per-

mission d'en imprimer un court résumé dans un des volumes de théologie qui se publiaient alors à Salamanque. Religieux fidèle à sa règle, Gonzalez accepta l'interdiction qui lui était faite et ne céda pas même aux instances du pape Innocent XI, lequel, ayant appris par son nonce Mellini qu'il avait en portefeuille un ouvrage contraire au probabilisme, lui témoignait le désir de voir cet ouvrage donné au public. Au fond, lui-même sentait que ses idées rencontreraient de nombreuses oppositions, et que, si jamais elles devaient se produire à la lumière, ce ne pouvait être que quand il aurait mis la dernière main à une œuvre qu'il regardait encore comme une ébauche.

Sur ces entrefaites, le P. Oliva vint à mourir et les diverses provinces de la Compagnie durent envoyer à Rome, suivant l'usage, des députés chargés de lui donner un successeur. Gonzalez, que ses hautes vertus recommandaient à l'admiration de tous, fut élu à cette fin par la province de Castille. Les mêmes qualités éminentes, qui avaient attiré sur lui l'attention en Espagne, le signalèrent aux votes des électeurs réunis au centre de la chrétienté ; on savait aussi l'estime particulière que professait pour lui le souverain Pontife ; il fut créé Général, et la Congrégation, après avoir ainsi pourvu à ce poste important, commença à vaquer, comme d'habitude, aux autres affaires qui lui étaient proposées.

Parmi les décrets de cette Congrégation, nous en remarquons un qui a trait au Probabilisme. Innocent XI avait fait part aux Pères rassemblés de l'étonnement qu'il éprouvait en voyant paraître dans la Compagnie tant d'ouvrages en faveur de ce système et presque aucun dans les idées contraires. Assurément, ajoutait-il, une telle conformité de sentiments dans un Ordre où pour tout le reste la liberté des opinions est si grande, ne pourra pas sembler l'effet du hasard ; on y verra un parti pris et l'on jugera que la Société a universellement adopté cette doctrine.

Il concluait qu'il serait opportun de formuler d'une manière explicite la liberté laissée à chaque professeur de se prononcer comme il voudrait entre les deux théories qui partageaient l'école.

Les Pères ne pouvaient assurément mieux faire que de se conformer à un si sage conseil. Le décret qu'ils rédigèrent était ainsi conçu :

« On a donné avis à la Congrégation de la persuasion où plusieurs paraissent être que la Compagnie aurait embrassé unanimement, et comme une doctrine qui lui est propre, le sentiment de ceux qui affirment qu'on peut suivre en pratique l'opinion favorable à la liberté, même quand elle est moins probable que l'opinion contraire; la Congrégation a donc jugé à propos de déclarer que la Compagnie n'a jamais défendu, et qu'elle ne défend point encore d'enseigner le système opposé, si on le trouve préférable [1]. »

Voulant montrer que ce décret n'était pas une lettre morte, le nouveau Général appela immédiatement, pour enseigner la théologie au Collége Romain, le P. Joseph Alvarez, anti-probabiliste décidé, qui porta toutes ses idées dans cette chaire importante. Des plaintes, des murmures, ne tardèrent pas à éclater parmi ceux qui suivaient ses cours ; mais le professeur était dans son droit, il continua d'en user sans entraves.

Cependant Thyrse Gonzalez se voyant élevé au généralat contrairement à toutes les prévisions de son humilité, se persuada qu'il pouvait y avoir dans ce choix une permission particulière de la Providence, dans le but de combattre un système qu'il avait toujours regardé comme fatal à l'Église et à la Compagnie. Sous l'influence de cette pensée, il reprit le projet de publier son livre et en fit commencer l'impression en Allemagne.

Les Pères Assistants l'ayant appris, craignirent que la source autorisée d'où cette œuvre allait sortir, ne la fit considérer comme une sorte de protestation solennelle contre le Probabilisme, ou comme une règle imposée désormais aux théologiens de la Société. Ils obtinrent du Père Général que le livre paraîtrait sans nom d'auteur, qu'il n'aurait qu'un caractère privé et qu'il serait censé n'exprimer que la pensée personnelle d'un de nos moralistes.

[1] *Instit. Soc., Decret.* 18. *Congreg.* XIII.

La première édition fut donnée à Dillingen en 1691, sous ce titre: *Fundamentum theologiæ moralis, id est tractatus de recto usu opinionum probabilium*. D'autres suivirent de près à Naples, à Paris, à Rome, à Lyon, à Anvers. En outre plusieurs abrégés de l'ouvrage se répandirent dans les diverses universités. Ils avaient été faits par les P. Estrix, Ereinthreit, Jean Blanchet, Dominique Nuñez. Cette publicité et ce succès ne doivent étonner personne. Malgré les critiques signalées précédemment, qui s'adressent au système de Gonzalez pris en lui-même, on ne peut méconnaître dans sa polémique un grand talent. Bossuet a confessé qu'on n'avait jamais rien écrit de plus fort contre le Probabilisme.

Cependant, quelle que soit l'habilité de l'auteur, il ne saurait détruire les principes si simples que nous avons fait connaître et sur lesquels repose la théorie opposée. Aussi, même dans la Société qui l'avait mis à sa tête, son ouvrage ne put rallier qu'un petit nombre de théologiens. Les autres continuèrent à user de la liberté qui leur était laissée, et la tradition probabiliste ne fut pas interrompue.

En 1675, Thyrse Gonzalez terminait sa carrière par la mort la plus édifiante. La Compagnie, sans partager entièrement ses idées, a enregistré son nom avec ceux des hommes les plus illustres par leurs vertus qu'elle ait produits à cette époque.

VIII

Malgré ces crises diverses, le Probabilisme avait recruté grand nombre de suffrages. Alphonse de Sarasa, jésuite flamand qui mourut en 1667, énumérait déjà cent quatre-vingt-neuf théologiens qui professaient cette doctrine [1]. Terille, autre jésuite du même temps, en compte deux cents [2]. Rassler, de la même Société, en citait peu après plus de deux cent cinquante [3].

[1] *Ars semper gaudendi*, p. 2, tract. 4., § 6.
[2] *Fundamentum theol. moral.*, *seu tractat. de Conscientia probabili.*
[3] V. *Norma recti.* (Ingolstadt, 1713.)

Mais un autre coup plus terrible allait être porté au système ; nous voulons parler de la déclaration émise par l'Assemblée du clergé de France en 1700.

Pour comprendre et apprécier ce fait, il est utile de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Dès 1663, Bossuet, s'exagérant à lui-même un danger en grande partie chimérique, mettait sur le même rang les casuistes et les jansénistes : « Deux maladies dangereuses, s'écriait-il, ont affligé en nos jours le corps de l'Eglise. Il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres non moins extrêmes ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très-injustes ; ils ne peuvent supporter aucune faiblesse ; ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert *également* des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse[1]. »

Ou je me trompe, ou nous entendons ici un écho affaibli des *Provinciales*. Si blâmables que pussent être les décisions hasardées de quelques casuistes, peut-on croire à l'égalité de péril que le grand orateur voudrait établir ? Est-ce donc que l'Église de France avait à craindre alors une double hérésie ? Est-ce qu'un petit nombre de propositions ramassées çà et là dans des livres de morale lus seulement par les théologiens, et que personne ne défendit plus dès qu'elles eurent été condamnées par Alexandre VII (1667) et par Innocent XI (1679), révélaient l'existence d'un mal comparable à celui que créait une secte obstinée détruisant à la fois la liberté humaine et la bonté divine, fermant aux chrétiens les avenues des sacrements et sapant par la base l'œuvre de Jésus-Christ ?

Rendre le Probabilisme responsable de toutes les décisions relâchées était une grossière erreur ; assimiler au jansénisme

[1] Oraison funèbre de Nicolas Cornet.

qui bravait les condamnations de Rome et aspirait à dominer l'Église, les illusions de quelques casuistes qui, s'étant trompés par trop d'indulgence, acceptaient humblement la censure dont ils étaient frappés, sans qu'aucun osât lever la tête pour la contredire, c'était, à tout le moins, une énorme injustice. N'importe! Bossuet est préoccupé de cette équation qu'il a posée, il croit à l'existence de deux partis également funestes, il veut que les assemblées du clergé prennent ce prétendu fait comme fondement de leurs décisions [1]; et, après s'être vainement promis de flétrir le Probabilisme dans la réunion de 1682, trop tôt rompue par Louis XIV, il y revient avec plus de succès dans celle de 1700, où son autorité emporte tous les suffrages.

Certes nul plus que nous n'admire l'incomparable génie de ce grand homme; et c'est précisément parce qu'il nous semble placé si haut, que nous regrettons de le voir aveuglé par des préjugés personnels ou cédant à des influences secrètes contre lesquelles il ne savait pas assez se défendre.

L'Assemblée de 1700 ne condamna point le système. Ses censures portèrent sur quatre propositions jansénistes d'où l'on avait retranché avec soin tout ce qui pouvait chagriner Arnauld; puis sur des propositions molinistes, car il fallait sans doute faire contre-poids et rétablir l'équilibre; puis enfin sur un grand nombre d'assertions appartenant à la *morale relâchée*.

Vient ensuite la *Déclaration* concernant le Probabilisme.

Chose étrange! C'était un Jésuite qui avait fourni à l'évêque de Meaux toutes les armes dont il se servait. Son rapport et les trois traités composés à l'appui étaient empruntés presque entièrement à Thyrse Gonzalez.

Après avoir représenté le Probabilisme comme la source du relâchement et de la corruption dans les doctrines, le rap-

[1] « Si l'on parlait contre le jansénisme, dit-il, sans réprimer en même temps les erreurs de l'*autre parti*, l'iniquité manifeste d'une si visible partialité ferait mépriser un tel jugement et croire qu'on aurait voulu épargner la moitié du mal. » (*Mémoires à Louis XIV*.— V. *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. IV, p. 4.)



port concluait à le prohiber dans la pratique et à faire adopter comme règle que, dans le doute, il faut suivre l'opinion la plus sûre[1]. Les prélats réunis à Saint-Germain signèrent cette déclaration sans y rien changer, et elle fut insérée dans les Actes du clergé de France.

On peut faire ici deux questions bien distinctes. Si l'on considère l'effet moral de cette déclaration, il fut immense, du moins dans notre pays, comme nous le dirons tout à l'heure. Mais, si l'on cherche à définir sa véritable valeur, on devra convenir qu'elle est assez minime.

Tout d'abord Bossuet reconnaît explicitement qu'Innocent XI n'a rien prononcé contre le Probabilisme. Bien plus, ce pape avait défendu de censurer soit l'un, soit l'autre système; c'est pour ce motif que l'Assemblée procède par voie de déclaration. Composée en tout de seize prélats, dont plusieurs subissaient l'influence janséniste[2], et qui, au dire de l'évêque de Meaux lui-même, étaient *les plus faibles en doctrine qu'il y eût dans le Clergé*[3], on pourrait, sans lui faire injure, réduire toute son autorité à celle d'un seul homme. Or cet homme, qui en fut l'âme et qui décida son vote, ne saurait être regardé comme dirimant une question devant laquelle la modération des souverains Pontifes s'était arrêtée, ou plutôt qu'ils devaient bientôt juger en sens contraire. Quel contraste entre Bossuet déclarant que le Probabilisme est pratiquement fatal, contraire à la tradition, qu'il doit être réprouvé par le clergé de France; et le chef de l'Église prononçant, un siècle après, que cette

[1] Voici la conclusion de ce rapport : « Quod ergo in praxi eam nobis liceat sequi sententiam quam nec ipsi ut probabiliorem eligendam judicemus, hoc novum, hoc certis ac notis auctoribus postremo demum seculo traditum et ab iisdem pro regula morum positum, repugnat huic effato a Patribus celebrato : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, nec habere potest christianæ regulæ securitatem. Hoc initium malorum esse atque omnium ante dictarum corruptelarum caput et doctrinæ consecutio et series temporum ostendit. Hoc ab antecessoribus nostris viris fortibus et religiosis censorie notatum, hoc sæpe reprehensum, hodieque reprehendi nullo incusante, imo bonis probantibus, diffiteri nemo potest. Nos quoque iis de causis has novas sententias in salutis negotio periculosas, re diligenter inspecta, summa ope caveri ac prohiberi oportere censuimus ac censemus, etc. (*Œuv. de Bossuet*, édition de Versailles, t. VII, p. 401.) »

[2] *Journal de Le Dieu*, t. II, p. 77 et 91. — [3] *Ibid.*, p. 74.

même doctrine, enseignée par saint Liguori, n'est digne d'aucune censure, qu'on peut la suivre en sûreté de conscience, l'appliquer, sans pouvoir être inquiété, dans la direction des âmes et la conduite des fidèles ! Faut-il opter entre ces deux autorités, le choix est indiqué d'avance. Ajoutons qu'à considérer ces jugements en eux-mêmes, nous avons les plus graves motifs de ne pas accepter le premier.

S'il y a eu parmi nous une école qui surfaisait Bossuet et le transformait en oracle, il en est une aujourd'hui qui se plaît à le décrier, à l'accuser outre mesure. La vérité nous semble se trouver entre ces deux excès. Laissons de côté les questions gallicanes dont il ne s'agit pas en ce moment; accordons à la vaste intelligence du grand homme la plénitude et l'élévation qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître; toujours est-il que dans l'appréciation de ses doctrines morales, il faudra tenir compte de son caractère. Le caractère déteint d'ordinaire sur les opinions, et il est plus d'une divergence d'idées qui tient avant tout à des différences psychologiques. On naît en quelque sorte absolutiste comme on naît ami de la liberté : l'éducation, le milieu social, les influences subies confirment ou modifient ces dispositions premières ; il est rare qu'elles s'effacent complétement et qu'on n'en retrouve plus la trace. Or s'il y a un caractère qui s'accuse fortement comme absolu, je ne dis pas dans la pratique, mais dans les idées, — car ces deux choses sont fort distinctes, — c'est assurément celui de Bossuet.

Voyez ses théories politiques, n'est-ce pas la consécration de l'absolutisme, qu'il considère comme de droit divin et comme découlant des saintes Écritures ? En théologie, il est thomiste et pousse la rigidité du système jusqu'à ses dernières limites; dans sa controverse avec Fénelon, il s'acharne sur une distinction dogmatique, importante sans doute, mais imperceptible pour le grand nombre ; dans plusieurs de ses discours, il outre la morale jusqu'à une sorte d'exagération ; en un mot, partout et toujours nous le retrouvons avec son génie sublime, mais un peu fier et un peu dur, comme il disait lui-même de Tertullien, l'un des auteurs sacrés avec lesquels il

sympathise plus volontiers et qu'il commente de préférence.

Quiconque saisit cet ensemble de tendances et d'idées, comprendra sans peine que le Probabilisme ne pouvait le compter parmi ses partisans. Bossuet se persuada de bonne foi que cette opinion était solidaire de tous les abus qui avaient pu s'introduire dans la morale ; il la regarda comme une erreur non moins opposée à l'Évangile que le jansénisme, et non moins fatale dans ses conséquences ; son tempérament répugnant moins à une sévérité outrée qu'à ce qui lui semblait être une indulgence coupable, il se sentit même plus d'ardeur contre les Jésuites que contre Port-Royal, et déploya plus de zèle pour prémunir le clergé de France contre la morale qui prévaut aujourd'hui, que pour en extirper les racines alors encore si vivaces d'une doctrine trois et quatre fois condamnée, qui n'allait à rien moins qu'à la destruction totale de la religion.

En présence de cette conduite, que dire, sinon que les plus grands hommes ont aussi leurs faiblesses, leurs éblouissements ; qu'ils sont en danger de faire fausse route, quand ils prennent pour guide leurs propres instincts, et quand des propensions un peu trop personnelles se substituent en eux à la recherche impartiale de la vérité ? L'Assemblée de 1700 et Bossuet à sa tête ne se doutaient pas des armes que leur décret allait fournir non plus seulement aux jansénistes, mais aux parlements imbus de la triste philosophie du XVIII[e] siècle, contre un Ordre religieux destiné uniquement à défendre le catholicisme.

Après la déclaration signée à Saint-Germain, c'est à peine si l'on trouve dans notre pays un seul auteur qui ose élever la voix en faveur du Probabilisme. Comment aller en effet contre des répulsions parties de si haut et si solennellement manifestées ? Quelques Jésuites français subirent l'influence de leur temps. Le P. Gisbert, professeur de théologie à Toulouse, après avoir enseigné le système pendant vingt ans, finit par écrire en sens contraire. En 1703, il en publiait une réfutation[1]

[1] *Antiprobabilismus sive tractatus fidelem totius probabilismi stateram continens, in quo ex rationibus divinis accurate examinatur seu veritas seu falsitas cujuscumque probabilismi in materia morali.* (Paris, 1703.)

où il avouait s'être défait de tous ses préjugés et tenir désormais pour suspects tous les raisonnements qui, jusque-là, lui avaient paru des démonstrations. Un peu plus tard, le P. Antoine, professeur célèbre à l'université de Pont-à-Mousson, et auteur d'un cours de théologie dogmatique justement estimé, publiait une théologie morale[1] qu'on a souvent rééditée depuis lors; outre la clarté qui en est un des principaux mérites, la sévérité de ses principes a fait une partie de son succès en France.

Il y avait donc des divergences d'opinions même dans la Compagnie. Mais, ainsi que le remarque judicieusement le docteur Fuchs, « le type véritable de la morale des Jésuites se trouve dans la *Medulla* du célèbre Busembaum, qui parut pour la première fois en 1645 à Munster, fut plus de cinquante fois rééditée, et obtint une publicité à laquelle aucun autre abrégé de morale ne parvint jamais[2]. » Le probabiliste Busembaum était l'auteur classique dans un grand nombre de séminaires; aussi le voyons-nous servir de texte aux plus célèbres moralistes du dernier siècle.

En 1707, le P. Claude Lacroix, professeur à Munster et ensuite à Cologne, en donnait un grand commentaire en deux volumes in-folio. Par les soins du P. Montausan, cet ouvrage était réimprimé à Lyon en 1729, puis de nouveau en 1757. Les journalistes de Trévoux l'annonçaient comme une théologie très-judicieuse et très-bien digérée. C'était la grande tradition du Probabilisme qui se continuait de la sorte et qui pouvait aussi enregistrer parmi ses défenseurs les PP. Viva, Mazotta, Francolinus, Edmond Voigt, Jean Reuter, François Manhart, sans parler d'un grand nombre d'autres.

Cependant Philibert Balla et plusieurs de ses confrères s'appliquaient à réfuter Concina et à mettre en lumière l'injustice de ses accusations. Noceti, jésuite génois, trouvait

[1] *Theologia moralis universa... ad usum parochorum et confessariorum.* (Nanci, 1726.) — Il faut aussi compter parmi les adversaires du probabilisme le P. Edme Simonnet, dont les œuvres théologiques jouissent d'ailleurs d'une réputation méritée.

[2] V. Diction. de la théol. cath., art. *Morale chrétienne.*

jusqu'à cent sept propositions falsifiées dans l'*Histoire du Probabilisme;* Zaccaria publiait une apologie victorieuse de Busembaum, et rééditait, en la complétant, la *Quæstio facti* du P. Étienne de Champs; Lecchi, Gravina, Cordara, avaient également vengé l'honneur des moralistes de la Compagnie. Mais l'heure venait de sonner où ce n'était plus contre les théologiens qu'il fallait le défendre.

Les parlements de France, par un empiétement singulier, s'étaient tout à coup improvisés juges des doctrines, et le pouvoir tout spirituel qu'ils refusaient à la cour de Rome, ils ne craignaient pas de se l'arroger à eux-mêmes. Déjà celui de Paris avait condamné l'ouvrage si estimé du P. Lacroix, et celui de Toulouse l'avait brûlé en place publique. En 1758 une nouvelle sentence proscrivait l'apologie éditée par Zaccaria. Enfin, en exécution des arrêtés du 31 août et du 3 septembre 1761, paraissait le fameux réquisitoire intitulé : *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses que les soi-disant jésuites ont dans tous les temps et persévéramment soutenues*, etc. Dans ce *factum*, qui allait devenir l'arrêt de mort de la Compagnie, le premier crime qu'on lui reproche, comme la source de tous les autres, c'est d'avoir enseigné le Probabilisme. Cette accusation occupe à elle seule plus de cent pages de l'énorme et indigeste dossier. Bien qu'on y dénature étrangement la doctrine de nos auteurs, et qu'on y cite, en faveur du système, plusieurs écrivains qui lui sont tout à fait opposés, nous ne craindrons pas de dire que la Compagnie accepta volontiers la responsabilité de cet enseignement [1], et qu'il n'est pas sans gloire pour elle d'avoir succombé, pour ainsi dire, les armes à la main, dans la défense d'une si grande cause.

Au moment même où elle disparaissait, Dieu suscitait au Probabilisme un nouveau champion et lui assurait pour l'avenir un triomphe sur lequel on n'aurait pu compter, selon les prévisions humaines.

[1] La *Réponse aux Extraits des Assertions* en fait foi. Le premier volume parut en 1763. Il relève les falsifications et les suppressions. On y trouve une réponse à toutes les calomnies portées contre les probabilistes.

Nous avons déjà parlé de saint Alphonse de Liguori. Engagé dans l'état ecclésiastique après avoir abandonné la carrière du barreau, où l'attendaient les succès les plus brillants, son zèle brûlant l'entraîna dans un ministère actif; et ce ministère ajouta à la science spéculative qu'il possédait déjà, la connaissance pratique des consciences et l'habitude de traiter avec les âmes. Ecoutons-le lui-même nous rendre compte de la transformation qui se fit peu à peu dans ses idées :

« Lorsque je commençai à étudier la théologie morale, comme j'avais un professeur d'une doctrine sévère, je la défendais moi-même intrépidement comme les autres. Mais, dans la suite, après avoir discuté avec plus de soin les raisons qu'on fait valoir dans cette controverse, le sentiment contraire, qui admet qu'on peut suivre l'opinion également probable, me parut avoir pour lui une certitude morale; ce qui me semblait surtout ressortir du principe qu'une loi douteuse ne saurait obliger. Je demeurai donc convaincu qu'en présence d'opinions d'une égale probabilité, il n'est pas permis d'imposer aux consciences le parti le plus sûr, avec péril de les précipiter dans des fautes formelles et nombreuses[1]. »

L'appoint que l'autorité du saint évêque apporta au Probabilisme, et pendant sa vie, et plus encore après sa mort, allait être décisif.

Quant à la Compagnie de Jésus, à peine a-t-elle recouvré la vie, par la bulle de Pie VII qui la ressuscite, bien loin de rompre la chaîne de ses traditions, elle la reprend et la continue. On ne citera pas un de ses écrivains, depuis ce rétablissement, qui ait donné son nom au sentiment le plus sévère. Non-seulement par son enseignement, mais aussi par tous les moyens d'influence dont elle disposait, elle a contribué à faire disparaître de plus en plus les opinions exagérées que nous avait léguées le vieux rigorisme. Si ce mouvement salutaire, dont nous parlions au commencement de ces articles, doit être rapporté à un concours providentiel de circonstances et de généreux efforts, on peut dire du moins qu'elle n'y a

[1] *Theol. moral.*, l. I, de Conscient. moral. system.



pas été tout à fait étrangère ; et, pour ne citer ici qu'un seul nom, qui a bien son éloquence, peut-on méconnaître que le *Compendium theologiæ moralis* et les *Casus conscientiæ* du P. Gury aient puissamment aidé à populariser, dans le clergé français, les solutions plus douces fournies par le Probabilisme.

Enlevé dernièrement, au milieu d'une mission, par une mort presque subite [1], l'auteur de ces abrégés aura pu du moins emporter avec lui l'assurance d'avoir accompli une œuvre utile à l'Église, comme aussi celle d'avoir vulgarisé de plus en plus une doctrine chère à sa Compagnie.

De son côté la Compagnie n'a point à regretter aujourd'hui d'avoir souffert persécution ni d'avoir disparu dans l'orage, puisque cette persécution même et cette mort momentanée devaient enfin aboutir au triomphe de la liberté chrétienne.

A. MATIGNON.

[1] Le P. Gury est mort à Mercœur (diocèse du Puy), le 18 avril 1866. Ses livres ont été adoptés pour l'enseignement classique en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, aussi bien qu'en France et en Italie. Ainsi que nous le lisons dans un article nécrologique publié par un de ses collègues, ce que saint Liguori avait admirablement commencé, le P. Gury l'a complété ; il a conduit à son terme le mouvement si heureux par lequel les écoles catholiques se sont délivrées des funestes influences du rigorisme janséniste. (V. *Le Monde* du 24 avril 1866, art. du P. Ramière.)

LE

COMPLOT PAPISTE SOUS CHARLES II

Dans les dernières années du règne dont nous avons esquissé l'histoire religieuse, les événements se pressent et leur extrême abondance nous impose la nécessité d'un choix : l'article où, pour la dernière fois, les *Études* s'occupent de Charles II, sera, presque dans son entier, consacré au récit de la conspiration d'Oates. Ce fait, l'un des plus étranges des temps modernes, se rattache à notre sujet par un lien étroit. Sans ce nouvel obstacle, plus grave de beaucoup que les précédents, comment s'expliquer, en effet, que le catholicisme de Charles ne se soit pas fait jour avant le 5 février 1685? Si au contraire, vous suivez du regard la formidable agitation que provoquent les mensonges d'Oates, vous n'aurez plus de peine à comprendre que cette explosion de haine anti-catholique mette le comble aux terreurs de l'infortuné monarque; vous ne serez plus surpris qu'elle le retienne, extérieurement, dans les chaînes de l'anglicanisme, jusqu'à l'heure où la mort prochaine lui rendra le courage de manifester enfin par ses œuvres, une foi que n'ont pas étouffée les parjures de sa trop longue apostasie.

Le *complot papiste* (*popish plot*) devait à un autre point de vue fixer notre attention. Nous avons eu pour but constant de mettre en lumière l'esprit d'oppression tyrannique par où seulement a vécu et s'est conservé jusqu'à nous le schisme d'Henri VIII. Eh bien, dans les annales du despotisme anglican, cette prétendue conjuration mérite une place à part, en ce que les injustices et les barbaries dont elle fut le prétexte, sont plus particulièrement l'œuvre de la volonté populaire. Si les Anglais inondèrent leur île du sang des catholiques, ils peuvent rejeter en grande partie la responsabilité de ces attentats sur les Tudors : les Tudors voulurent la persécution;

eux seuls armèrent les bourreaux et dirigèrent tous les coups. Ici nous sommes en face d'un crime proprement national : crime des deux Chambres, crime de la haute magistrature, crime des hommes les plus éminents de la Grande-Bretagne, tous feignant d'ajouter foi aux calomnies absurdes de quelques infâmes scélérats ; crime d'une multitude furieuse qui ferme la bouche à des innocents, qui les poursuit de ses outrages jusque dans le sanctuaire de la justice, jusqu'au pied de l'échafaud.

Une autre raison a influé sur le choix du sujet de cet article. C'est de la condamnation juridique des victimes d'Oates qu'un célèbre contemporain disait : « Cette fourbe diabolique passera dans la postérité pour un des exemples les plus horribles de la malice de l'homme ; » et, certes, on peut en croire Antoine Arnauld quand la force de la vérité le transforme en apologiste de la Compagnie de Jésus. Or, il est certain que la postérité n'a pas confirmé, par l'équitable rigueur de son arrêt, les prévisions du chef des jansénistes. Sans parler de Burnet, de Rapin-Thoiras qui ne craignent pas, le second surtout, de conclure à la culpabilité au moins partielle des catholiques, Macaulay et plus d'un autre historien d'outre-Manche, glissent sur des faits aussi humiliants pour leur nation que pour leur réforme religieuse, et se hâtent, après quelques aveux embarrassés, de plaider les circonstances atténuantes. Parmi nous, même indulgence. La majorité de l'école dite libérale s'est contentée, en France, du mince honneur de servir d'écho aux jugements très-peu désintéressés de nos voisins. Consultez l'*Histoire de France et des temps modernes* de M. Duruy, l'*Histoire d'Angleterre* de M. A. Fleury, celle de la *Révolution de* 1688 par Mazure, le *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II*, par Boulay de la Meurthe : tous flétrisssent les cruautés et les folies des trois années où Titus Oates se vit l'idole de Londres, mais ils n'accusent guère les protestants anglais que de « crédulité, » et cette ignoble tragédie n'est, à les en croire, qu'une réaction contre l'effort insensé des Stuarts pour réintégrer dans l'Angleterre libre, dans l'Angleterre protestante, le catholicisme et le pouvoir

absolu. Il y a plus. L'événement que les siècles à venir devaient considérer comme « un des exemples les plus horribles de la malice humaine, » cet événement mémorable est, dans notre pays, presque universellement ignoré : nombre de nos érudits ne soupçonnèrent jamais de différence entre le *complot papiste de* 1678 et la *conspiration des poudres* de 1605 ; celle-ci très réelle, celle-là complétement imaginaire [1].

I

Il devait être bien effrayant le complot dont la révélation frappa de vertige le peuple anglais ! Sans doute, dans ce plan machiavélique, la terreur des menaces s'appuyait et s'enveloppait de bien merveilleux artifices ! Les détails n'en furent livrés par les dénonciateurs que successivement et dans une longue série d'interrogatoires, à partir de la première comparution d'Oates devant le conseil privé au mois de septembre 1678 jusqu'à la condamnation de Stafford le 29 décembre 1680 : nous réunirons, pour abréger, les traits les plus saillants de ce grand chef-d'œuvre de l'audace et de la fourberie papiste.

Donc, Innocent XI, lassé de l'obstination de l'hérétique Angleterre, avait résolu, en reprenant le titre de souverain de la Grande-Bretagne qui lui appartenait de droit, d'ensevelir pour jamais l'anglicanisme sous des fleuves de sang ; les intimes confidents, les ministres principaux des fureurs pontificales étaient les jésuites. C'est pour cela que, depuis des années, ces religieux remplissaient l'Europe de leurs intrigues. En Hollande, ils travaillaient sourdement à atteindre un double but,

[1] L'erreur que nous indiquons se trouve reproduite dans les vingt éditions du *Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie* de M. Bouillet. Il y est dit que Stafford « fut impliqué par le parti whig dans les conspirations des poudres et des farines..... » Comment M. Bouillet qui, à l'article Jacques I, donne la vraie date de la conspiration des poudres, a-t-il pu se contredire aussi lourdement ? Le voici : à chacun son bien. Avant l'apparition du Dictionnaire Bouillet, la *Biographie Universelle* avait appris au monde savant que Guillaume Howard, vicomte de Stafford, s'était vu enveloppé « dans les ridicules conspirations des poudres et des farines. » Et dans ce même article signé de M. Michaud jeune, on lit ces incroyables paroles : « L'infâme Oates, inventeur de la conspiration des poudres !!! »

se défaire du prince d'Orange par l'assassinat, et fonder la prépondérance du parti français. En Irlande, ils organisaient l'insurrection et les massacres. En Écosse, sous l'habit de ministres presbytériens dont ils avaient sans scrupule accepté les fonctions, ils soufflaient partout la haine de la Haute-Église et la révolte contre l'autorité légitime. Mais l'Angleterre était le centre aussi bien que le but capital de leurs machinations. Tout récemment, cinquante d'entre eux venaient, dans un conciliabule tenu, le 24 avril dernier, à la taverne du Cheval-Blanc, dans le Strand, de décréter irrévocablement le meurtre de Charles Stuart, déchu du trône pour crime d'hérésie; et, pour mieux assurer leurs coups, ils étaient convenus de faire marcher de front, indépendamment l'un de l'autre, quatre projets d'attentat à la vie du roi. Deux moines bénédictins d'un côté, et de l'autre quatre brigands irlandais devaient l'attaquer avec le poignard; le médecin de la reine, Wakeman, séduit par l'offre de 15,000 livres sterling, ferait jouer le poison, et deux autres assassins, affiliés à l'ordre des jésuites, tireraient sur le monarque avec des balles d'argent. Aussitôt après la mort du souverain, les catholiques debout, armés, rassemblés « en moins d'une heure, » s'abattraient comme la foudre sur les protestants surpris et sans défense. Celles d'entre les victimes qui échapperaient aux premiers égorgeurs, se verraient bientôt, dans leur fuite, cernées et massacrées par d'autres troupes catholiques accourues en foule du continent. C'est par le roi de France surtout que serait fournie cette seconde armée dont le chiffre atteindrait, dépasserait même deux cent mille hommes. La Flandre espagnole en enverrait dix mille; et déjà, sur les côtes de la Galice, trente mille « religieux ou pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle » se tenaient tout prêts à passer la mer. (*Procès juridique de Stafford*, p. 81, 227.) Londres, que les jésuites avaient incendié une première fois en 1666, serait de nouveau livré aux flammes; le feu consumerait aussi Westminster, Wapping et les vaisseaux à l'ancre sur la Tamise. Enfin, par tout le royaume, les protestants tomberaient en peu de jours sous le fer inévitable des meurtriers.

Quant à l'organisation du complot, le pape s'en reposait sur le P. Paul Oliva, général de la Compagnie ; et celui-ci avait secrètement expédié au P. Whitebread, provincial des religieux de son Ordre dans le Royaume-Uni, les commissions qui désignaient les chefs de l'armée catholique anglaise, ainsi que les grands dignitaires de l'État purifié et régénéré. Étaient nommés : lord chancelier le comte d'Arundel, lord trésorier le comte de Powis, commandant en chef lord Bellasys, lieutenant général lord Peters, major général sir Francis Radcliffe, adjudant général Lambert, gardien du sceau privé sir W. Godolphin, secrétaire d'État Coleman, avocat général Langhorn, payeur général lord Stafford. Les trois jésuites confesseurs du roi de France, du roi d'Espagne, de l'empereur d'Allemagne, tenaient dans ces divers pays les fils de la conspiration, et fournissaient d'énormes secours d'argent. Les ressources pécuniaires abondaient d'ailleurs dans la Société. Elle avait à la banque 100,000 livres sterling, et 60,000 livres (un million cinq cent mille francs) de rentes annuelles. La révolution une fois accomplie, les jésuites qui ne pouvaient, après tout, gouverner par eux-mêmes, donneraient à l'Angleterre pour souverain nominal le duc d'York ; mais l'honneur de ce choix était subordonné à d'inflexibles conditions. Le prince recevrait sa couronne comme un don du pape ; il amnistierait tous les coupables, sanctionnerait tous les crimes commis, maintiendrait tous les généraux, ministres, évêques, officiers civils, établis par le P. Oliva ; il se résignerait, en un mot, à n'être sur le trône que l'instrument servile de ceux qui l'y avaient fait monter ; sinon, pour emprunter le langage d'Oates, « on lui signerait immédiatement son passeport. » Comprenne qui pourra ; notre rôle, à nous, se borne à raconter. Oui, s'il fallait en croire le délateur, les chefs de la conspiration nourrissaient une égale défiance pour tous les membres de la race des Stuarts. Voici en effet, quant au sens, l'arrêt qu'il met dans la bouche de la sainte Vehme catholique : « Comme les Stuarts n'ont point répondu à notre attente, comme il n'y a pas lieu d'espérer qu'ils veuillent jamais entrer dans nos desseins, les branches et jusqu'à la racine de

cette famille sont vouées à l'extermination ; surtout le roi, le duc d'York et le prince d'Orange. »

Tel est en substance le *complot papiste*. On voit avec quelle profondeur d'astuce les puissances catholiques du XVIIe siècle machinaient la ruine de l'hérésie anglicane, et nul ne s'étonnera si le Parlement, dans sa piété reconnaissante, déclara solennellement qu'on ne pouvait méconnaître dans les révélations d'Oates une insigne faveur du ciel, et l'assistance toute spéciale du Très-Haut sur la sainte réformation d'Henri VIII!

Parlons sérieusement. Que beaucoup d'Anglais ignorassent l'éminente sainteté d'Innocent XI dont on fait ici un monstre exécrable; qu'ils ne sussent rien des relations si cordiales de Charles avec le P. Oliva depuis l'entrée du P. Jacques Stuart dans l'Ordre de saint Ignace, rien de l'affection un peu intéressée, vraie et sincère néanmoins, des Bourbons pour leurs parents d'outre-Manche, nous l'admettrons sans contester. Mais cette monstrueuse alliance entre Louis XIV et des scélérats abominables ; mais un pape se proclamant roi d'Angleterre en plein XVIIe siècle, au milieu des jalousies de l'équilibre européen, et du consentement soit de la France gallicane, soit des cours de Vienne et de Madrid, pleines jusqu'à ce jour de bienveillance pour les Stuarts ; mais la puissance toute fantastique dont on gratifie ces mystérieux, ces indéfinissables jésuites, anges et démons tout ensemble ; les plus inoffensifs des hommes si vous les considérez de près ; dans le fait, suivant Oates, ébranlant les empires et remuant le monde à leur gré par des fils invisibles ; apostats en Écosse et martyrs en Angleterre ; révolutionnant la Hollande, où cependant ils vivent en procrits et dans de perpétuelles alarmes ; habiles dans l'intrigue jusqu'au prodige, et qui, toutefois, non contents d'annoncer trois ans à l'avance dans toutes les chaires d'Italie qu'ils assassineront Charles Stuart, lorsque est venue l'heure de concerter leur coup décisif, se donnent rendez-vous au centre d'un des quartiers les plus populeux de Londres, dans un hôtel où ils se réunissent au nombre de cinquante, et d'où ils sortent par bandes nombreuses... que d'impossibilités accumulées ! Et supposera-t-on qu'un peuple aussi

intelligent que les Anglais, aussi versé dans les affaires et dans la politique, n'ait vu goutte à tant d'absurdes contradictions?

Les contradictions, les impossibilités! Elles surgissent encore du côté de l'Espagne à qui l'on prête une attitude en complet désaccord avec son état présent; du côté des Stuarts dont les intérêts catholiques réclamaient hautement le maintien sur le trône d'Angleterre; du côté de la politique française trop nettement accentuée dans ses nouveaux rapports avec la Grande-Bretagne, pour qu'il soit nécessaire de faire observer quelles étranges tendances Oates lui attribue subitement. Mais passons. Un coup d'œil seulement sur l'organisation militaire du complot.

Dans l'antiquité, un augure, dit-on, tenait difficilement son sérieux en face d'un autre augure. Peut-être aussi aperçut-on, parmi les lords, de graves visages comprimer un sourire à l'instant où le « grand dénonciateur » annonça dans la Chambre Haute à quels redoutables capitaines la future armée papale obéirait de par le P. Jean-Paul Oliva. C'étaient lord Bellasys que ses infirmités clouaient sur un lit les deux tiers de l'année; lord Peters qui jamais n'avait exercé de commandement militaire; sir Francis Radcliffe qui menait au fond d'un comté du nord une existence de reclus; et pour leur conseiller à tous, pour leur suprême oracle dans l'art des combats, le vieux général républicain Lambert, tombé dans une sorte d'idiotisme après dix-huit ans de détention dans l'île de Guernesey! Mais peut-être la nullité des généraux se trouvera-t-elle compensée par le nombre et la valeur des troupes; examinons. Il est constant que Londres ne comptait pas, sous Charles II, quarante mille catholiques, en y comprenant les femmes et les enfants. Ainsi, dans l'espace « d'une heure, » quelques milliers de papistes eussent écrasé plusieurs millions de protestants; ils eussent détruit par le fer, par la flamme, la capitale tout entière avec ses faubourgs et ses flottes! Ces victimes résignées qui, pendant un siècle et demi, n'avaient su que gémir, prier et mourir pour leur foi, auraient, dans un soudain transport de rage, dissipé d'un souffle les forces immenses de leurs oppresseurs; faibles agneaux

qui, tout à coup, dispersaient et dévoraient à belles dents les bandes innombrables des loups habitués à les décimer! Que penser aussi de la grande armée auxiliaire et de ses savantes évolutions? Tandis que les catholiques indigènes expédient « en une heure » leurs compatriotes anglicans, à cet instant précis, deux cent mille papistes flamands, espagnols, français, vomis tous à la fois par les rivages continentaux, enveloppent le théâtre du carnage d'un immense réseau dans lequel les fuyards resteront pris jusqu'au dernier! Le XVII[e] siècle eût-il connu la marine à vapeur et la télégraphie électrique, de tels miracles de stratégie auraient encore de quoi surprendre. Est-ce à la façon des héros de l'Arioste que ces deux cent mille combattants devaient traverser la Manche, l'infanterie dans des navires enchantés, la cavalerie sur des dragons ailés? Oates et son acolyte Bedloë nous ont laissé le problème à résoudre. Ils n'ont pas dit non plus si, dans cette rapidité foudroyante, les « trente mille pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle » avaient la chance d'arriver en temps utile. Pour peu que leur dévotion s'attardât jusqu'à la fin d'un sermon ou d'une messe, il est clair que le coup se faisait sans eux : nos pieux vengeurs des désastres de l'*invincible Armada* ne trouvaient plus un seul hérétique en vie aux bords de la Tamise.

II

Pour donner quelque ombre de crédibilité à de telles inepties, il fallait une imposante autorité : dans l'homme dont nous venons d'entendre les dépositions, l'Angleterre pouvait-elle voir un témoin de ce caractère? Sous Cromwell, un artisan besoigneux se transformait tout à coup en ministre anabaptiste, et ce ministre anabaptiste se trouvait membre de la Haute-Église au retour des Stuarts : il eut pour fils Titus Oates. Le jeune homme entra de bonne heure dans les Ordres. Curé anglican à Hastings, deux faux témoignages prêtés avec serment l'obligèrent bientôt à s'enfuir; il n'échappa qu'à force d'adresse aux mains de la justice. Devenu ensuite chapelain d'un vais-

seau de l'État, il perdit encore cette place pour s'être rendu coupable « d'excès honteux qu'on craint de nommer. » C'est alors que, réduit à la dernière détresse, cherchant partout des protecteurs, il fit rencontre du docteur Tonge, recteur de Saint-Michel, fanatique bizarre et sombre que dévorait une monomanie furieuse contre le catholicisme, spécialement contre l'Ordre religieux qui, depuis le règne d'Élisabeth, luttait avec tant de zèle pour le maintien de la vraie foi en Angleterre. Crédule peut-être autant que haineux et fourbe, Tonge communiquait au public ses rêves fébriles dans une série de pamphlets trimestriels : *les Jésuites démasqués*, *les Aphorismes jésuitiques*, *les Casuistes jésuites*, *le nouveau Complot papiste découvert*, *la Miséricorde et la Justice des papistes*, *la Doctrine romaine touchant les conspirations et la religion*. Ne fût-ce que pour appuyer ses dires, le recteur de Saint-Michel avait besoin d'un bon complot jésuitique, bien ténébreux et à grand effet. En voyant Oates, sa dissimulation impénétrable, son audace prête à tout oser, sa prodigieuse assurance, sa dépravation que nul crime n'effrayait, il comprit que l'homme qui lui avait manqué jusque-là, était devant ses yeux. Le dernier mot de leur délibération fut qu'Oates, sous couleur de renier l'anglicanisme, s'insinuerait dans quelque maison de Jésuites du continent, pour y surprendre les preuves, ou du moins les indices nécessaires à la réalisation du plan qu'ils venaient de concevoir.

Le disciple de Tonge se met à l'œuvre aussitôt, à Londres même. Il feint de se convertir au catholicisme, et le Jésuite trop confiant qui, le mercredi des Cendres 1677, reçoit son abjuration, lui obtient, sur sa prière, une place dans le séminaire anglais de Valladolid en Espagne. Cinq mois ne sont pas écoulés que l'immoralité du prétendu néophyte s'est fait jour à travers son hypocrisie : congédié dans le mois d'octobre de la même année, il revient auprès de son maître, sans aucun des précieux documents que tous deux ont espéré recueillir. Tonge opine pour une seconde tentative, et cette fois Oates s'en va frapper à la porte du collége anglais de Saint-Omer. Le P. Strange, provincial, refuse de la lui ouvrir; mais le pé-

cheur de Valladolid est si repentant! Dieu lui a fait un cœur nouveau ; sa vie désormais ne sera plus qu'une expiation! Les jésuites se laissent toucher; le pénitent admis à l'épreuve, s'assied humblement, lui, homme fait, sur les bancs d'une classe de théologie, au milieu des jeunes séminaristes. A quelque temps de là, interrogé par le P. Strange sur ses dispositions intérieures : « Tout mon désir, disait-il du ton le plus onctueux, est d'appartenir à votre société ; mon plus grand bonheur, de me voir novice de la Compagnie! » Autres seront, à trois mois de distance, les affirmations d'Oates. Burnet, plus tard évêque de Salisbury, voudra savoir de lui quels sentiments l'ont poussé chez les papistes; et le faussaire, les mains croisées sur la poitrine, s'écriera : « Dieu et ses anges me sont témoins que, si je m'approchai des Jésuites, ce fut uniquement pour surprendre leurs secrets et les trahir! » Quoi qu'il en soit de la sincérité du postulant, le provincial répondait à sa pieuse demande par une seconde expulsion : elle avait lieu au mois de juin 1678. L'ami de Tonge n'a donc jamais été, ferons-nous observer ici avec M. l'abbé Destombes, « que simple étudiant. » Et néanmoins, « cet étudiant sans office et sans influence, suspect même à ses supérieurs, » osera bien prétendre qu'il fut « au courant de toutes les affaires les plus délicates, en relation avec les plus hauts dignitaires de la Compagnie, dépositaire des papiers les plus compromettants, et enfin confident des secrets les plus graves et les plus intimes[1]. »

[1] Dans l'Histoire de la Compagnie de Jésus par M. Crétineau-Joly, nous lisons au t. IV, p. 131, 3e édit. « Oates... implore son admission dans la Société de Jésus. Sa prière est exaucée, Oates part pour le collége des Jésuites anglais à Valladolid. » On comprendra quels motifs nous engagent à relever une assertion fâcheuse que nulle autorité ne justifie. Quelques autres inexactitudes déparent le récit du complot papiste dans M. Crétineau-Joly ; nous signalerons seulement celles qui intéressent plus directement l'histoire de notre société. L'auteur nous apprend, toujours à la page 131, que la Congrégation provinciale où vient, suivant Oates, de se tramer la mort du roi, « s'est tenue dans le palais de Saint-James le 24 avril 1669; » — au lieu du 24 avril 1678 — et cette fausse date n'aidera pas le lecteur à voir plus clair dans un dédale d'accusations incohérentes où tout l'art de l'historien n'apporte qu'à grand'peine un peu d'ordre et de lumière. M. Crétineau-Joly écrit encore, p. 140 : « Six Pères qu'Oates, Bedloë, Prance... incriminèrent périrent par la main du bourreau... » Le texte est accompagné de la note suivante : « Voici leurs noms : Ireland, Whitbread

Oates était resté six mois à Saint-Omer. En fait de conspiration, de quelles pièces probantes avait-il garni son dossier ? Il connaissait maintenant les noms d'un certain nombre de jésuites anglais ou français ; il avait ouï, dans l'intimité de la conversation, quelques séminaristes, quelques religieux peut-être, exprimer vaguement l'espérance de voir la liberté du culte catholique rétablie dans le Royaume-Uni, grâce à l'influence de la cour de Versailles sur celle de Whitehall ; enfin l'espion savait que, selon les prescriptions de l'Institut, la réunion triennale des plus anciens profès de la Province anglaise avait tenu ses séances sur la fin d'avril. Voilà de quels éléments l'imposture fera sortir le monstrueux, l'infernal complot papiste. Aux intrigues diplomatiques du roi de France elle substitue je ne sais quelle immense conjuration inspirée par le pape, acceptée par les souverains catholiques, exécutée par les jésuites. Durant son séjour de onze mois sur le continent, Oates, au lieu de se livrer à l'étude, aurait incessamment porté à travers la France et l'Espagne, les secrètes communications des supérieurs de l'Ordre à leurs complices, religieux, séculiers, princes, archevêques, cardinaux. Parmi ces dépêches se trouvaient les brevets de nomination aux dignités ecclésiastiques, aux charges civiles et militaires, contre-signés par le P. Oliva ; et c'est ainsi qu'auraient été, les unes après les autres, dévoilées à l'accusateur les horribles trames des papistes contre l'église de Henri VIII.

Entre les preuves fournies par l'accusation, la seule qui eût un corps, c'était la réunion à Londres de trente-neuf jésuites sous la présidence du Provincial, un fait très-peu alar-

(*ou* Harcourt). Fenwick, Waring, Gavan et Turner. Trois autres jésuites, Harvey, Cotton et Jenison, moururent en prison. » — Or, toutes les histoires d'Angleterre racontent que le P. Ireland fut exécuté le 24 janvier 1679, et les Pères Whitebread, Harcourt, Fenwick, Gavan et Turner, le 20 juin de la même année. C'est-à-dire, qu'au lieu et place du problématique P. Waring, il faut écrire le nom du vénérable P. Harcourt, vieillard septuagénaire, parfaitement distinct du P. Whitebread provincial. A la seconde partie de la note nous opposerons une note de Lingard qui a aussi sa valeur : (Paris, 1831, t. 13. p. 189, in-8°) : « Trois autres jésuites, Mico, Nevil et Bedingfield, succombèrent en prison. Un quatrième, Jenison, mourut à la suite des mauvais traitements dont l'accablèrent ses persécuteurs. »

mant pour la prospérité des Trois-Royaumes. Dans la Compagnie de Jésus, l'assemblée triennale des profès a pour but les affaires intérieures de l'Ordre. On y discute des points de discipline, des améliorations à introduire dans l'enseignement de la jeunesse ou dans l'exercice du saint ministère; chacun propose ses vues de perfectionnement, et tout se termine par le choix d'un député chargé, au nom de sa province, de conférer avec le général sur les vœux qu'a sanctionnés la majorité des suffrages. Ces conférences paisibles, on les travestissait en conciliabule satanique où se seraient médités dans l'ombre le régicide, l'incendie, les massacres populaires. La congrégation provinciale s'était tenue, sous la protection du duc d'York, dans quelque salle écartée de son palais de Saint-James : on la plaçait, prudemment il est vrai, dans un hôtel de la Cité, dont les propriétaires avaient disparu. Mais, toutes les résolutions arrêtées dans ce mystérieux conventicule, par quelle voie Oates les connaissait-il? D'après lui, la détermination de faire assassiner le roi par Pikering et Grove, avait été prise en commun, la récompense pécuniaire fixée; seulement, on avait négligé d'en minuter l'acte, précaution d'une nécessité indispensable, comme chacun voit. Cet acte, un P. Mico, secrétaire du P. Whitebread, le dresse et le signe, en présence d'Oates, puis le confie à ce fidèle messager, afin qu'il aille recueillir les signatures des *cinquante* conseillers de l'auberge du *Cheval-Blanc*. Les autres particularités, il les a peu à peu découvertes, tantôt par des entretiens écoutés furtivement, tantôt par les confidences volontaires des auteurs du complot. Car les Pères de la Société, ces conspirateurs émérites dont la dissimulation reste impénétrable à tout œil humain, dans le cas présent, éprouvaient en tout lieu et à tout propos le besoin d'épancher devant Oates leurs pensées et leurs espérances les moins avouables. Ce n'était point assez pour eux de parler, ils écrivaient. Cent et cent fois ils développaient sur le papier leurs projets sanguinaires; ils mettaient un incroyable zèle à exposer au danger d'une révélation inévitable leurs amis, eux-mêmes, l'honneur et l'existence de l'Ordre tout entier; et ces lettres, ils les disséminaient sur toutes

les routes de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Italie! Impossible, à coup sûr, de mieux prendre ses mesures pour éviter le malheur d'échapper à la potence. « N'est-ce pas ce que j'ai dit, demande plaisamment Antoine Arnauld, que jamais gens n'eurent tant d'envie de se faire pendre que tous les jésuites qu'Oates a connus ? » Pourtant, s'il y avait eu alors quelque justice au pays d'Henri VIII, on eût fait « au fidèle messager » du P. Whitebread une légère objection. Le 24 avril 1678, un séminaire de Flandre comptait parmi les élèves actuellement attachés à ses cours de théologie un Titus Oates qui n'en sera chassé honteusement que deux mois plus tard; et, en bonne règle, d'après la loi anglaise qui punissait par la pendaison le faux témoignage, un *alibi* aussi bien constaté suffisait pour conduire, dès le début, l'étudiant de Saint-Omer au gibet où tant d'innocents vont périr misérablement, victimes de ses impostures.

C'en est assez sur la moralité du « grand dénonciateur. » Hume a prononcé le mot : « Ce délateur d'une affreuse conspiration était lui-même le dernier des scélérats; » et Stafford exprimait la même opinion en des termes plus simples mais non moins énergiques : « Décidez vous-mêmes, milords, disait-il à ses juges, s'il est permis en conscience de tuer un chien sur le témoignage d'un aussi effronté coquin. » Nos lecteurs partagent l'avis de Hume et de Stafford.

Charles II fut averti, le 13 août, par un banqueroutier, confident des deux faussaires, que les jésuites avaient soudoyé des assassins pour le frapper dans le parc de Windsor. Ce prince ne s'en montra nullement préoccupé; néanmoins, il accorda pour le lendemain une secrète entrevue à Tonge, qui laissa entre ses mains une relation énumérant en quarante-trois articles les menées des papistes contre l'Angleterre et son souverain. A quinze jours de distance, parviennent à Windsor, renfermées dans un même paquet, cinq lettres dont l'arrivée a été annoncée par Tonge au lord Trésorier, comte de Danby. Le comte accourait pour les intercepter ; mais déjà leur destinataire, le P. Bedingfield, les avait portées au duc d'York dont il était le confesseur, et celui-ci les avait remises

au roi. Ces lettres étaient datées les unes de Londres, les autres de Saint-Omer; elles avaient pour signataires quatre jésuites, les PP. Whitebread, Fenwick, Ireland, Blondel, et un laïque appelé Fogarty : on comprend assez qu'elles traitaient de la grande conspiration. A première vue, Charles aperçoit une ressemblance marquée entre l'écriture de la lettre signée Blondel, et celle d'un rapport qu'il a eu depuis peu sous les yeux. Ce trait de lumière l'a mis sur la trace des falsificateurs· le piége est plus qu'à demi éventé.

L'intention du roi était d'étouffer la calomnie sous le silence; toutefois, il cède aux instances de son frère qui jugé prudent de déférer la dénonciation d'Oates par devant le conseil privé. Là, au milieu de la stupeur des assistants qu'étourdit l'aplomb audacieux de l'ecclésiastique anglican, Charles persiste seul avec le duc d'York dans son incrédulité. Comme Oates exposait une mission dont il avait eu, affirmait-il, à s'acquitter auprès de Don Juan, alors chef tout-puissant du cabinet de Madrid, — Don Juan! interrompt le monarque; eh bien, dépeignez-nous sa figure. — Sire, il est grand, maigre et très-brun. Charles et son frère de qui le prince espagnol est parfaitement connu, échangent un sourire : don Juan, gros, petit de taille, a le teint clair et coloré. L'imposteur assurait encore avoir eu des conférences personnelles avec le P. Lachaise qui même lui aurait livré, pour le succès du complot, 10,000 livres sterling. — Et dans quel lieu le P. Lachaise vous a-t-il remis cet argent? — C'est dans la maison des jésuites attenante au Louvre. — Homme, reprend Charles indigné, les jésuites n'ont de maison qu'à un mille du Louvre. Placé en face de sir Georges Wakeman avec qui il soutient avoir été en fréquentes relations, le délateur ne sait pas le distinguer au milieu d'un groupe peu nombreux. Il en est de même pour Coleman, secrétaire de la duchesse d'York. Le conseil somme Oates de produire quelqu'une des innombrables dépêches dont il a été porteur. Lui qui, en passant la mer, n'a eu qu'une pensée, celle de découvrir et déjouer la conjuration, sans doute, il a pris soin de se munir des pièces nécessaires pour convaincre les coupables. Oates n'avait rien à montrer, pas un fragment

de lettre, pas une ligne, pas une signature. L'idée ne lui était pas venue à l'esprit qu'un jour il pourrait tirer parti de ces documents accusateurs : on ne songe pas à tout.

Mais rien ne confondit plus le dénonciateur que la constatation de la criminelle supercherie des lettres de Windsor. Jacques II rapporte avec beaucoup de détails ce fait dans ses Mémoires : « Une des premières choses sur quoi l'on interrogea Oates, ce fut s'il connaissait l'écriture des personnes qui avaient écrit les cinq lettres. Il répondit que oui ; et en conséquence, lorsqu'on lui montra quelques lignes de chacune de ces lettres, il indiqua immédiatement quelles devaient en être les signatures. Ceci fut cause que, dans le commencement, il inspira beaucoup de croyance; mais quand on eut saisi les papiers de M. Ireland et de M. Fenwick, il se trouva qu'il n'y avait aucune ressemblance entre leur écriture et celle des lettres qui leur étaient attribuées. Oates fut un peu embarrassé, mais il dit que ces messieurs se servaient parfois d'une écriture contrefaite. M. Ireland, ayant été amené devant le conseil, prouva que, quoique la lettre fût datée de Saint-Omer, il était en Angleterre à l'époque où elle était censée écrite, et qu'il n'avait pas été sur le continent depuis fort longtemps. La lettre de Blondel ayant été comparée aux dépositions écrites de Tonge, ces deux pièces parurent évidemment à tout le monde être de la même main. On ne douta pas non plus que les autres lettres ne fussent controuvées. De sorte que la promptitude avec laquelle Oates avait indiqué l'auteur de chacune, prouvait seulement que, de concert avec Tonge, il les avait toutes fabriquées. Sir William Jones lui-même, alors procureur-général, et qui dans la suite se montra si ardent à poursuivre les accusés, et sir Robert Southwel, un des secrétaires du conseil, dirent au duc qu'en comparant les récits et les lettres, ils n'avaient pu douter qu'Oates ne les eût toutes écrites lui-même. On voit d'ailleurs évidemment qu'ils regardaient ces pièces comme fausses, puisqu'ils ne les produisirent pas dans le procès : et ce fut une grande omission aux accusés de ne s'en être point servis ; car, indépendamment de ce qui a été dit, ces cinq lettres contenaient toutes des fautes d'orthogra-

phe, et n'avaient ni points, ni virgules, ni aucun signe grammatical; ce qui prouvait suffisamment qu'elles n'avaient pas été écrites par des personnes accoutumées aux affaires. Oates prétendit, à la vérité, que c'était là un artifice ordinaire aux jésuites pour éviter les soupçons. Mais comment s'imaginer que cinq personnes de différents lieux et de différentes nations, s'accorderaient à faire les mêmes fautes dans l'orthographe de leurs propres noms et dans celle de la langue anglaise; qu'elles écriraient toutes sur du papier de la même grandeur et de la même fabrique, et feraient usage des mêmes expressions mystiques? L'inspiration seule aurait pu produire un pareil miracle; tandis qu'au contraire les mêmes expressions, les mêmes tournures de phrase, les mêmes traits de plume, se retrouvaient dans ces lettres et dans les papiers originaux d'Oates et de Tonge. » (T. II, p. 11-13.)

« Le roi me dit que c'était là certainement quelque fourberie, et qu'il ne croyait pas un mot de toute l'histoire; » ce témoignage est de Reresby, et il concorde avec celui de Burnet. Oates avait donc subi un grave échec; et cependant, quoique battu sur tous les points, c'est, en définitive, à son avantage que tourna l'épreuve. D'abord, et avant même de paraître devant le conseil, inquiet de la dédaigneuse froideur du monarque, il s'était rendu chez un des magistrats les plus considérés de Londres, sir Edmond Bury Godfrey; et lui avait remis, sur l'horrible conspiration des papistes, un long Mémoire en quatre-vingt-huit articles dont il garantit par serment l'entière et scrupuleuse vérité. Par là, il saisissait de la question le public, les haines protestantes, et peut-être le parlement toujours prêt à entrer en lutte avec l'autorité royale. Nous verrons les formidables suites de cette déposition. Ce n'est pas tout. On se rappelle l'effet produit sur ses nobles juges par l'absence totale de preuves écrites entre les mains du délateur. L'objection avait sans doute été prévue et la réponse préparée. Oates promit de fournir les preuves matérielles qui lui manquaient si des ordres étaient donnés pour qu'on s'assurât des personnes désignées dans son Mémoire à Godfrey, seconde édition, considérablement augmentée, du pre-

mier rapport présenté au roi. Le Conseil souscrivit à cette demande : une vexation de plus exercée sur des catholiques, était chose de nulle importance aux yeux des dépositaires du pouvoir. Pendant trois jours et trois nuits, une escouade d'hommes armés parcourut la capitale, traînant en prison, après avoir enlevé leurs papiers, tous les catholiques dont il plaisait à Titus Oates de faire des conspirateurs[1].

Et comment, sous un roi sans puissance, Oates ne l'aurait-il pas emporté quand les personnages les plus influents, quand le premier ministre de la couronne intriguaient ouvertement en sa faveur? Danby, fortement menacé, non-seulement dans sa position ministérielle, mais peut-être dans sa liberté et dans sa vie, ne voyait d'abri contre la tempête que dans le tumulte qu'allait soulever la conspiration papiste. Plutôt que d'être obligé de comparaître en accusé devant le parlement, il préférait y faire traîner des bénédictins et des jésuites. Mais le plus redoutable ennemi des catholiques était Shaftesbury. « Qu'il fût ou non, dit Lingard, l'auteur véritable de cette imposture, un fait certain c'est qu'il la prit sous sa protection dès sa naissance, et qu'il en suivit avec une vive sollicitude tous les progrès, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à son point de maturité. Conjointement avec ses amis politiques, il

[1] Une légère inadvertance s'est glissée à cet endroit du récit de M. l'abbé Destombes qui nous permettra de la lui signaler pour la seconde édition de son bel ouvrage: On jeta succesivement en prison, dit-il, « Wakeman.... et huit jésuites; c'étaient les pères Whitebread, Gawen, Turner, Ireland, Marshall, Ramsey, Corker et Pikering. » (T. II, p. 392.) — Si les quatre premiers appartenaient à l'Ordre de saint Ignace, il n'est pas moins certain que les quatre derniers obéissaient à la règle de saint Benoît. M. Destombes lui-même le reconnaît plus loin (p. 434, 482, 485), pour Pikering, Corker et Rumley (*le même que Ramsey*). Qu'en sera-t-il du P. Marshall? Je lis dans Lingard, immédiatement après le supplice de Langhorn : « Sir G. Wakeman, médecin de la reine, Corker, Marshall et Rumby (*autre variante*), moines bénédictins, reçurent avis de leur prochain jugement. » Rapin dit aussi : « Le 18 juin, on avait travaillé au procès du chevalier G. Wakeman, de Guill. Marshall et de Jacq. Corker, moines bénédictins, et de Guill. Rumley, frère-lai du même Ordre. » (T. IX, p. 445.) Nous pourrions encore nous appuyer sur le passage même de Rapin d'où M. Destombes semble avoir tiré le fond de sa narration : « On arrêta Wakeman.... Thomas Whitebread, Jean Gawen, Etienne Turner, Guill. Ireland, Guill. Ramsey, Guill. Marshall, Jacques Corker, Thomas Pikering, et plusieurs autres. Ces huit derniers étaient *ou jésuites ou prêtres catholiques*. » (T. IV, p. 389.)

exploita l'alarme excitée par les fréquentes réunions du Conseil et par les nombreuses arrestations des prétendus conspirateurs; ils surent avec un art infini représenter tous les événements subséquents comme autant de preuves du complot, et arrivèrent par degrés, en enflammant les passions, à exercer l'influence la plus extraordinaire sur les jugements du peuple. »

III

Au moment où les absurdes folies d'Oates vont faire couler des flots de sang humain, c'est presque un devoir de justice pour l'historien de préciser tout d'abord les causes qui ont rendu possibles, chez une nation remarquable par sa modération et son grand sens pratique, ces accès de cruelle démence. Eh bien, la véritable origine du mal, nous la voyons dans l'épouvante dont fut saisi le protestantisme anglais sur la fin de la dynastie des Stuarts.

A l'aspect du catholicisme, cette religion si douce pourtant et si patiente, l'erreur, le mal, craignent en même temps qu'ils haïssent. Le tyran de la Judée s'alarmait à l'apparition de l'étoile de Jacob; le Président romain interrogeait avec un trouble secret le Christ humilié et garrotté: « Est-il vrai que vous soyez roi? » L'Anglicanisme aussi, depuis que l'héritier présomptif de la couronne s'était franchement déclaré catholique; depuis que, malgré toutes les résistances du parlement, il avait, après la mort de sa première femme, épousé la pieuse princesse de Modène, l'anglicanisme sentait courir dans ses veines le frisson de la peur; et la peur allait pousser son orgueil exaspéré à tous les délires, à toutes les frénésies. En 1822, dans une discussion parlementaire qui préparait chez nos voisins l'émancipation des catholiques, un des plus illustres hommes d'Etat de la Grande-Bretagne déclarait que, dans sa pensée, il n'existait pas d'autre cause assignable aux folies de la conjuration d'Oates. « Je crois, disait lord Canning, pouvoir affirmer avec certitude qu'à cette époque, Charles, bien qu'il ne l'avouât pas, était secrètement catholique, et que son frère

l'était ouvertement. Ce dernier, sinon le premier, était *justement* soupçonné d'avoir le dessein de rétablir cette religion et de *renverser la constitution du royaume;* et c'est pour ce motif que le parlement voyait d'un œil jaloux la future succession du duc d'York au trône après le décès de son frère. Dans la réalité, le sentiment qui pour lors domina dans les Chambres, fut la crainte d'un successeur papiste. Si l'on a constamment sous les yeux cet objet, il se fera une grande lumière là où, autrement, il n'y aurait que des ténèbres... » Citons encore David Hume : « Charles ne formait aucune entreprise qui ne le fît soupçonner de quelque mystérieuse vue : le pouvoir arbitraire et le progrès du papisme étaient regardés comme le but de tous ses projets. La moindre rumeur alarmait le peuple et le faisait tressaillir d'inquiétude. Tandis que régnaient partout ces dispositions de jalousie ombrageuse, tout à coup retentit ce cri : un complot ! Les citoyens regardent avec effroi autour d'eux ; et, comme il arrive lorsqu'on se réveille en sursaut dans les ténèbres, ils prennent des ombres pour des spectres. La terreur de l'un devient une cause de terreur pour l'autre : en peu de temps la panique est universelle, et la raison, le sens commun, la voix même de l'humanité ne sont plus entendus. » Nous sommes très-loin d'accepter les paroles de Canning et de Hume comme l'expression d'un jugement absolument vrai ; il s'en dégage pourtant une idée juste : l'anglicanisme voyait son terrible rival gravir les marches du trône, et pénétré, bien malgré lui, du sentiment de sa propre faiblesse, il avait peur. Revenons à notre récit.

Les séances du conseil privé se terminèrent avec le mois de septembre. Cependant, Londres et l'Angleterre se remplissaient de sourdes rumeurs à la nouvelle d'un complot gigantesque, d'un plan d'extermination élaboré sur le continent contre la Réforme d'Henri VIII ; lorsque, le 17 octobre, éclate un bruit sinistre. Sir Edmond Bury Godfrey, le même juge qui a reçu la déposition d'Oates, vient d'être poignardé ; on a découvert à Primrose-Hill, au fond d'un fossé, son cadavre portant tout autour du cou des traces de strangulation, et la poitrine transpercée d'une épée. A qui fallait-il imputer

cette mort tragique? Sur ce point, on en est, de nos jours encore, réduit à de vagues conjectures. Lingard paraît croire à un suicide. Godfrey, sympathique au catholicisme, ami personnel de Coleman, ne devait voir qu'avec horreur les injustices qui se préparaient; et peut-être sa nature profondément mélancolique, peut-être l'exemple d'un père qui avait mis volontairement fin à ses jours, le poussèrent-ils à se soustraire par une voie défendue au rôle désolant que lui imposait le fanatisme de ses concitoyens. Plusieurs indices favoriseraient cette opinion. Burnet, lui, charge les papistes, et à leur tête le duc de Norfolk. Moins injuste, Macaulay voit dans cet événement l'acte coupable d'un catholique désespéré. A supposer un meurtre, nous nous rangerions bien plutôt à l'avis d'Ant. Arnauld et de M. l'abbé Destombes; et c'est Tonge, c'est Oates, c'est l'infernal Shaftesbury que nous serions tenté de désigner comme les auteurs probables de l'assassinat de Godfrey. Entre des êtres sans conscience qui avaient tout à gagner, et d'honnêtes gens qui avaient tout à perdre, la jurisprudence antique n'eût point hésité. N'y a-t-il pas lieu d'être surpris qu'en cette occasion, nos voisins aient si généralement oublié la maxime de sagesse et d'équité judiciaires admise autrefois même par les tribunaux païens : « Cherchez à qui profitait le crime; *cuinam prodest scelus?* »

Une chose n'est pas douteuse, c'est l'indescriptible agitation qui suivit la mort de sir Edmond Bury. « Sans pousser les éclaircissements plus loin, raconte l'historien écossais, le cri s'éleva qu'il avait été assassiné par les papistes, pour avoir reçu la déposition d'Oates. Cette idée dont les progrès furent très-rapides, trouva tout le monde disposé à l'adopter. Le royaume entier consterné de crainte, mais animé de fureur, crut voir dans le sort de Godfrey les affreux desseins qu'on attribuait aux catholiques. Il ne resta aucun doute de la véracité d'Oates. La voix de toute la nation s'unit contre cette religion détestée; et quoiqu'on supposât la sanglante conspiration pleinement découverte, personne ne trouvait encore assez de sûreté pour sa vie. Chaque moment apportait de nouveaux bruits et faisait naître de nouveaux soupçons. On appréhen-

dait des invasions étrangères, des soulèvements domestiques, des meurtres et des empoisonnements.... Londres s'arma pour sa défense, comme si l'ennemi s'était fait voir à ses portes. Des chaînes furent tendues, des palissades dressées ; et l'on se souvient encore d'un mot du chevalier Player qui félicitait la ville de ces précautions, « sans lesquelles tous les citoyens auraient couru grand risque de *se trouver* égorgés le lendemain *à leur réveil.* » La cérémonie des funérailles à laquelle assista plus d'un million d'hommes de toutes les classes de la société, ne fut pas un service religieux, mais une menace aux catholiques et le signal d'une persécution imminente. « Les catholiques, poursuit Hume que nous citons de préférence à cause de son hostilité habituelle contre l'Eglise romaine, les catholiques n'auraient pas évité un massacre général si le public ne s'était tenu assuré du châtiment légal des criminels. Le torrent des préjugés de la nation avait tellement grossi que nul homme désormais ne pouvait essayer de lutter contre, sans être brisé. »

Cet homme dont la conscience luttera jusqu'à la mort, jusqu'à la ruine, ce ne sera pas Charles II. « Seul, suivant la remarque de Lingard, il conservait sa tranquillité au milieu de tant d'alarmes ; il saisissait toutes les occasions de déclarer qu'il ne croyait point à la conspiration, et regrettait hautement que son peuple se laissât duper ainsi par un imposteur éhonté. » Cet imposteur, le monarque est pourtant à la veille de le voir s'installer triomphalement dans le palais des Tudors et des Stuarts ; dans peu d'instants les mains royales ne seront plus maîtresses d'un mouvement qu'on doit, malgré son côté burlesque, regarder comme le prélude de la révolution de 1688. La session parlementaire s'ouvrait le 21 octobre, au plus fort du bouillonnement des passions populaires. Dès le premier jour, Danby, au vif mécontentement de Charles, donnait communication du complot à la Chambre des lords : c'était arracher au gouvernement la direction de l'enquête. Les deux Chambres commencent par s'entourer d'un appareil militaire tout à fait inusité : ne faut-il pas se protéger contre les attaques ostensibles ou souterraines des papistes ? Ensuite,

après avoir proclamé Oates « le sauveur de l'Angleterre, » elles adressent au roi une motion afin qu'il lui plaise accorder au « grand dénonciateur » une garde pour sa sûreté personnelle, un logement à Whitehall, et, comme rémunération de l'immense service rendu à la patrie, une pension de 1200 livres sterling. (30,000 fr.) Charles ne refuse rien. Ce n'était là qu'un début. Le parlement décrète que, toutes affaires cessantes, il s'occupera de cette conspiration monstrueuse, il en étudiera les nombreuses ramifications, il en sondera tous les mystères. Un comité de lords est nommé à l'effet d'interroger les prisonniers et les témoins, avec plein pouvoir de faire arrêter tout individu accusé ou suspect. L'âme de ce comité est Shaftesbury qui règne dans la Chambre Haute, tandis que son premier capitaine, lord Russell, domine et entraîne les Communes. « Shaftesbury, lisons-nous dans Lingard, se tenait constamment à son poste, recevant des avis, ordonnant des perquisitions, délivrant des mandats d'arrêt, interrogeant ou relâchant des prisonniers, donnant des instructions aux officiers publics, aux délateurs, aux geôliers. Toutefois, il déployait trop de zèle pour ne pas exciter de soupçons, et bien des gens pensèrent qu'il avait pour mobile le désir non de découvrir la vérité, mais de faire croire à la réalité du complot. Le délire populaire avait donné dans les Chambres à son parti un ascendant qu'il n'aurait pu acquérir autrement; afin de l'entretenir et de le diriger selon ses vues, Shaftesbury se souciait peu et des parjures qu'il provoquerait, et du sang qu'il allait faire répandre. »

On cite un mot piquant de l'habile machiniste, alors qu'il commençait à faire mouvoir derrière la coulisse les grotesques personnages de son lugubre drame. C'est un écrivain protestant, North, qui, dans son *Examen*, nous a conservé ce trait caractéristique : « Un lord de la confidence de Shaftesbury lui demanda un jour au parlement ce qu'il entendait faire avec ce complot, si dépourvu de raison qu'à peine il pourrait être cru par des gens qui ne seraient pas tout à fait idiots, et comment il se proposait d'en imposer la croyance à des hommes de sens, aux membres surtout du parlement? » — « Peu

importe, répond Shaftesbury; plus absurde il est, meilleur il sera. Si nous ne parvenons pas à leur faire avaler quelque chose de plus absurde encore, nous neferons rien de bon avec eux. » North achève d'un coup de pinceau la physionomie de l'ancien chancelier : « Dépourvu de tout sentiment d'honneur dans les affaires politiques, Shaftesbury inventait des rumeurs selon qu'elles convenaient à ses desseins, et il avait sous la main des hommes tout disposés à les accueillir, à les écrire, à les faire circuler dans toutes les parties du royaume. Sans l'ombre d'un sentiment d'humanité, il appuyait ses inventions par des jugements publics, et voyait sans remords des innocents conduits au supplice pour des crimes qu'il avait lui-même imaginés. »

Cependant, un grave obstacle arrêtait le chef du parti whig. Pour qu'une condamnation judiciaire puisse avoir lieu, les lois anglaises exigent la déposition concordante de deux témoins : or, Titus Oates figurait seul à la barre du parlement. Il fallait sortir de cette impasse. Deux proclamations successives retentissent dans le royaume : A quiconque fera connaître les assassins de Godfrey, on promet une récompense de 500 livres sterling. Que si le révélateur était lui-même un des coupables, il obtiendra le pardon de ce crime, et de plus, pour son passé quel qu'il ait pu être, pleine et entière amnistie, à la seule condition de nommer ses complices. Quant à la vérité des allégations, le succès d'Oates dit assez que le tribunal et le public y mettront de l'indulgence. Autant valait une invitation directe à tout scélérat qui, moyennant une prime de 12500 fr., la libération de ses peines et quelques autres avantages encore, consentirait, peut-être en s'accusant lui-même pour la forme, à charger n'importe quel papiste du meurtre de Godfrey.

En attendant que la séduction opère, et avant même que les débats du procès soient ouverts, l'anglicanisme appesantira sur cette Eglise romaine qu'il abhorre son bras impatient de frapper. Trente mille catholiques sont expulsés de la capitale, avec défense de s'en approcher de plus de dix milles, sous peine d'encourir toute la rigueur des lois édictées par Elisabeth

contre leur religion. Les Chambres ne sont pas rassemblées depuis six jours, que les lords Powis, Stafford, Arundel, Peters et Bellasys, prévenus du crime de haute trahison, s'en vont expier sous les verrous de la Tour de Londres, l'innocente ambition de leurs dignités, de leurs commandements imaginaires. Bientôt un bill réclame l'exclusion du parlement de tout membre catholique; et ce bill qui passe le 20 novembre, bannit du palais de Westminster les plus illustres noms de l'Angleterre. Vingt et un lords sont ainsi dépossédés de la pairie. Une exception était stipulée en faveur du duc d'York, résultat que l'opposition accueille avec des rugissements de colère. La discussion se rengage sur cette restriction même; et deux voix de majorité assurent enfin au frère du roi, à l'héritier présomptif du trône, le droit de siéger à la Chambre Haute avec ceux qui seront un jour ses sujets.

Dix-huit jours après l'ouverture des Chambres, on amenait à Whitehall un homme prêt, assurait-il, à dévoiler l'horrible secret de la mort du juge Godfrey. Ainsi entrait en scène William Bedloë, « personnage, dit Hume, plus infâme encore, s'il est possible, qu'Oates. » Fils d'un ménétrier de village, employé quelque temps dans les écuries de lord Bellasys, il s'était ensuite acquis, dans une partie de l'Europe, aussi bien qu'en Angleterre, une sorte de célébrité par l'audace de ses vols, de ses friponneries, de ses tours de toute espèce. Sur le continent, l'ancien jockey jouait au marquis : en Flandre, c'était lord Brudenell; en France, lord Cornwallis; en Espagne, lord Gérard. Par malheur, dans chacun de ces pays, il avait appris à connaître surtout le régime des prisons et l'échelle des pénalités en usage de Dunkerque à Gibraltar. Une sentence de mort prononcée contre lui en Normandie avait failli couper court à ses aventures. Bref, il achevait de payer son dernier compte à la justice dans les cachots de Newgate, quand le hasard lui mettait sous les yeux la nouvelle proclamation. Cinq cents livres sterling, une garde de sûreté, un appartement dans le palais de Whitehall; avec cela, un ordinaire princier, et tout le confortable attaché au titre de témoin du roi; mais c'était là un rêve doré! Restaient certaines

conditions à remplir; elles pesaient peu à la conscience du « capitaine Bedloë, » comme l'appelleront désormais les meneurs du parti.

En présence du souverain et de deux secrétaires d'État, il déclare avec serment ne rien savoir de la conspiration papiste; les renseignements qu'il peut fournir roulent uniquement sur l'attentat. Sir Edmund a été, un peu après cinq heures du soir et dans le palais même de la reine, à Sommerset-House, étouffé entre deux oreillers par les jésuites Le Phaire et Charles Walsh. Le corps déposé dans une salle dont le témoin fait la description, n'a été emporté que le lundi à onze heures de la nuit. Il a lui-même, au prix de deux mille guinées, prêté la main à l'enlèvement du cadavre. Le lendemain, Bedloë paraît à la barre du parlement, et, cette fois, apporte à son récit une variante notable qui, en effet, cadre mieux avec le procès-verbal du coroner. Ce n'est plus entre deux oreillers qu'a péri sir Edmund; on l'a étranglé avec une cravate. La mémoire du compagnon d'Oates s'est améliorée sur bien d'autres points. La veille, devant le roi, il a juré que le complot lui est entièrement inconnu; aujourd'hui, devant la chambre, il tire du fond de ses souvenirs, et peu à peu il accumulera les unes sur les autres les plus étonnantes révélations. Pourquoi ce changement à vue? Le voici. Bedloë qui, à Newgate, n'avait ouï parler que de l'assassinat de Godfrey, découvre, après son premier interrogatoire, que le complot éveille dans les esprits une préoccupation, une curiosité bien autrement vives. En outre, la déposition d'Oates a été publiée: il s'efforce d'y rajuster la sienne; mais en même temps, afin de se donner de l'importance par quelque information nouvelle, il orne la narration de son devancier d'autres circonstances plus étranges, plus effrayantes encore. Cette explication n'est pas de nous, elle est de David Hume.

Instruit de ce qui venait de se passer au parlement, Charles II ne put s'empêcher de dire : « Évidemment, on a fait à notre homme sa leçon dans les dernières vingt-quatre heures. » Il fut d'ailleurs bien constaté qu'au temps où, d'après Bedloë, l'assassinat se serait accompli à Sommerset-House, Charles se trouvait de sa personne en visite chez la reine. Une

compagnie de gardes à pied était sous les armes ; des sentinelles veillaient à chaque porte. Et c'est le moment que les deux jésuites ont choisi pour attirer dans le piége leur proie que personne cependant, ni dans le palais, ni hors du palais, n'y a vu tomber ! Puis, dans quelle salle Bedloë soutenait-il que le corps était demeuré si longtemps caché ? Dans la pièce même où se tenaient les valets de pied de la reine, de service à toute heure du jour ! On rapporte qu'après la dénonciation, le duc de Monmouth parcourait Somerset-House, se livrant à l'inspection des lieux en compagnie du comte d'Ossory, le plus brave des Anglais et le plus honnête des protestants de sa nation. — Que vous en semble ? lui demande Monmouth. — Le comte répond aussitôt : « Tout ceci n'est qu'une grande fourberie. » Charles II concluait de même. Il dit à Reresby : « Bedloë est un fripon ; je suis bien aise qu'il ait la main prise dans un faux témoignage. » La main du traître n'y restera nullement prise ; loin de là. William Bedloë et Titus Oates seront pour plusieurs années encore les oracles de la Grande-Bretagne. Malheur à celui qu'ils accuseront ! Quand ces deux hommes auront parlé, le droit ne sera plus le droit ; les faits palpables cesseront d'être quelque chose, la logique perdra la puissance de convaincre, l'éclat même de l'évidence aura l'obscurité du doute. C'est le témoignage de ces deux faussaires qui fera surtout condamner les six jésuites impliqués dans le complot, les PP. Ireland, Whitebread, Harcourt, Fenwick, Gavan et Turner. Cette remarque seule justifie les victimes et renvoie l'ignominie aux bourreaux.

Se rencontra-t-il dans ce procès un témoin, un seul, dont la parole ne soit pas nulle de plein droit ? Jamais. On peut voir dans Hume, dans Lingard, dans Ant. Arnauld, dans M. l'abbé Destombes, comment les chaînes et les horreurs de la *geôle condamnée*, « sorte de cachot froid, ténébreux et infect ; » comment les traitements les plus barbares et les tortures même de la question furent mis en œuvre par le comité des seigneurs pour extorquer au malheureux Prince son consentement au rôle infâme qu'on prétendait le contraindre à jouer. Ces écrivains diraient quel était Dangerfield, ce très-

jeune clerc anglican frappé déjà de seize condamnations pour « faux témoignage, félonie, fourberies, escroqueries, vols avec effraction, fabrication de fausse monnaie ; et marqué à la main, fouetté, mis au pilori, emprisonné, banni pour des crimes qui méritaient la mort. » (Arnauld, p. 539 et 542.) Ils nous renseigneraient sur la moralité, et, comme parlent nos voisins, sur l'*honorabilité* de Dugdale, le principal accusateur du noble vicomte de Stafford. — « Quelle est, demandait-on dans la Chambre Haute à un protestant du nom de Sambridge, quelle est la réputation de Dugdale dans sa province ? » — « Il passe pour le plus méchant homme qui soit sur la terre. Questionnez cent, deux cents personnes ; elles ne me démentiront pas. » Voici quelles circonstances amenèrent ce misérable à la barre du parlement. Criblé de dettes, Dugdale ne voyait plus jour à sortir de prison, quand les émissaires du comité des lords jetèrent les yeux sur le malfaiteur insolvable. On s'enquit mystérieusement auprès de lui des secrets dont un assez long séjour dans la demeure de certains catholiques de haute naissance avait dû le mettre en possession relativement au complot papiste. Au bout de sa déposition, il tenait deux cents livres sterling, sans parler des riches émoluments que lui vaudrait sa nouvelle charge. — « La conspiration papiste ! répondit plusieurs fois le détenu ; Dieu me damne, si j'en ai aucune connaissance ! » Bientôt, pourtant, les lenteurs de sa mémoire s'activèrent au miroitement des huit ou dix mille francs qu'on lui montrait en perspective : il déclara se ressouvenir, et fut nommé aussitôt témoin du roi. En même temps, pour donner de suite à ce précieux auxiliaire sa liberté d'action, l'orateur de la Chambre Basse acquittait généreusement toutes ses dettes. Le drôle affirma depuis en plein parlement avoir du pape la promesse formelle que, si lui, Dugdale, tuait le roi, outre une indulgence plénière de ses péchés, il serait canonisé en bonne et due forme. (Ant. Arnauld, p. 184, 318, 323, 332.) Les autres témoins, Smith, Dennis, Jenison, Tuberville, — et c'est tout ce que nous en dirons, — auraient pu, chez nous, donner des leçons de scélératesse à ces libérés qui vivent sous la haute surveillance de la

police; ils étaient, comme leurs associés, le rebut d'une société descendue elle-même bien bas dans l'abîme des corruptions humaines.

On demeure confondu lorsqu'on réfléchit au privilége prodigieux dont, après Oates et Bedloë, jouirent de tels hommes; jusqu'au bout, dans un procès qui dura près de trois ans, leur parole a fait loi. Ce point est capital; il démontre péremptoirement tout ce que la procédure du comité des lords renferme de monstrueux. Les plus rigoureuses perquisitions opérées soudainement chez les catholiques surpris étaient restées sans résultat aucun. Des nombreux écrits que l'accusation avait eus sous les yeux, dépêches, commissions, plans détaillés; des immenses préparatifs dont elle parlait sans cesse, dépôts d'argent, d'armes, de munitions de guerre, on n'avait pas découvert le moindre indice. La réalité du complot reposait donc tout entière sur des affirmations verbales, à la fin comme au début des poursuites, pour Stafford aussi bien que pour Coleman; car, en ce qui touche ce dernier, ses lettres au P. Lachaise, imprudentes sans doute et l'œuvre d'un esprit inquiet, n'avaient trait pourtant, tout le monde en convient aujourd'hui, qu'au rétablissement pacifique et légal du culte catholique romain. Or, par tout pays, le dénonciateur qui ne présente aucune pièce de conviction, est repoussé par la justice. Ici, les témoins accusant toujours, ne prouvant jamais, n'en conservent pas moins un crédit sans bornes auprès de la Haute Chambre. Remarquez en outre que les délateurs sont venus les uns après les autres, chacun greffant ses mensonges sur les mensonges de ses prédécesseurs. Leurs dépositions qui dans l'origine se réduisaient presque à rien, peu à peu et à mesure que grossissent les monceaux de livres sterling, à mesure que le succès enhardit leur audace, ils les étendent, les allongent à plaisir. Ils sont devenus les confidents intimes de personnes que, d'abord, ils n'avaient jamais vues. Les mêmes faits que, la veille, ils ont protesté avec serment leur être complétement inconnus, voici que tout à coup, à la suite d'une inspiration qui a soufflé on ne sait d'où, ils se les rappellent merveilleusement; ils sont capables de tout particulariser, de tout

circonstancier. Enfin dans ces témoignages entachés déjà de tant de vices, s'entassent, pour ainsi parler, des montagnes d'inconséquences, d'absurdités, de contradictions. « Cette procédure, s'écrie Fox dans son *Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, cette procédure est une souillure ineffaçable pour le nom anglais... Des témoins indignes de toute croyance dans les choses les plus futiles, et sur les points les plus frivoles, furent admis à prouver, par leurs dépositions, des faits si incroyables, ou, pour parler plus juste, des faits dont la vérité était si impossible, qu'ils auraient perdu tout crédit dans la bouche même de Caton; et c'est sur de telles preuves, c'est sur le dire de tels témoins que des hommes innocents furent condamnés à mort et exécutés! »

Aussi quels juges que ces jurés anglais de qui l'unique préoccupation était de caresser, en lui jetant sa proie, les haines d'un peuple misérablement abusé! Quels juges que Shaftesbury, Buckingam, et tout ce comité des lords dont, en réalité, la toute-puissante influence et les perfides manœuvres décidèrent du sort des accusés; politiques brouillons, êtres profondément immoraux, qui frappaient sans remords des victimes innocentes pour faire, de ces corps sanglants, un marchepied à leur ambition! Quels juges que ces premiers magistrats de l'Angleterre, le lord Chef de Justice, William Scroggs, et ses dignes assesseurs, Jones et sir Robert Southwell, trois noms que la postérité vengeresse aurait dû clouer au pilori de l'histoire presque sur la même ligne que les noms d'Oates et de Bedloë! Les prisonniers demeuraient jusqu'à la veille de leur jugement dans l'ignorance des faits qu'on mettait à leur charge. Ni avocats ni conseil judiciaire; pas même une plume et du papier pour préparer leurs moyens de défense, pour fixer leurs souvenirs. « Tous ces malheureux, dit Hume, étaient, avant leur interrogatoire, condamnés dans l'esprit des juges, des jurés et des spectateurs. La qualité de jésuite ou de simple catholique suffisait pour la preuve du crime. Le Chef de Justice en particulier mit le sceau par sa conduite aux déplorables préventions de la populace. Au lieu de servir de conseil aux accusés, comme son office le deman-

dait, il plaidait contre eux, il jetait sur leurs témoins des regards capables de les intimider, et dans toutes les occasions il supposait le témoignage des délateurs incontestable. Il oublia les règles naturelles de la modération et de l'équité jusqu'à déclarer publiquement que les papistes, en raison de leur désaccord religieux avec les protestants, n'avaient pas droit à la foi commune que ceux-ci méritaient par l'excellence de leurs principes et de leur culte. »

La tenue des magistrats fait préjuger celle du peuple anglais. Citons seulement les lignes où Lingard expose quel jugement subit Langhorn, avocat et jurisconsulte célèbre : « Quand il parut, la foule l'accueillit avec des huées et des sifflets ; on insulta, on maltraita ses témoins. Les objections du prévenu sur le degré de créance que méritaient ses accusateurs, et ses remarques sur leurs nombreuses contradictions, furent mises à l'écart par la cour ; et, quand le jury prononça le verdict de culpabilité, cette décision souleva dans l'auditoire de vives et longues acclamations. Les cinq autres accusés (*c'étaient le P. Whitebread et ses quatre confrères*) furent ensuite placés à côté de Langhorn : le greffier Jeffreys prononça contre eux une condamnation à mort, et la salle retentit pour la seconde fois des acclamations des spectateurs. »

L'anglicanisme voulut immortaliser la mémoire de ce beau triomphe sur l'Église romaine, et le voyageur du XIXe siècle peut encore contempler dans les murs de Londres la colonne qui rappelle, pour l'éternelle confusion du papisme, la bienheureuse issue du complot de 1678. Si nos voisins jugent à propos d'inscrire dans leurs diptyques les noms d'Oates, de Dangerfield, de Scroggs, de Shaftesbury ; s'ils croient que les vertus, que la sainteté anglicanes atteignirent leur apogée, quand, sous l'impulsion de son parlement, de ses magistrats, de tous ses chefs légitimes, la nation en masse renia ouvertement les principes les plus sacrés de la morale et de l'humanité, c'est là une question dont les catholiques n'ont point à se mêler; après tout, l'Établissement d'Henri VIII est maître d'apprécier comme il lui plaît ses propres gloires. Seulement,

qu'il le sache bien, l'Église de Rome ne rougit pas de ceux de ses enfants qu'elle perdit dans le grand procès de Westminster; les jurys anglais purent les condamner, ils ne purent les flétrir! « Je veux, disait François de Guise au gentilhomme huguenot venu sous les murs de Rouen pour le poignarder, je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession. La vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense; et la mienne m'ordonne de vous pardonner, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu assassiner sans raison. » Ce sublime langage, l'Angleterre l'entendit sortir des lèvres de Stafford, de Coleman, du religieux bénédictin et des six jésuites traînés sur la claie dans les boues de la capitale, pour être exécutés à Tyburn : tous ces héros du catholicisme expirèrent en priant pour leurs concitoyens égarés, en pardonnant à leurs persécuteurs et à leurs bourreaux, avec une grandeur d'âme, avec une sérénité toutes célestes. Leur mort fut donc une victoire de la vérité sur l'hérésie ; elle fut une leçon humiliante pour l'orgueil des anglicans ; et tel sera toujours, en dépit de la pensée qui l'érigea, le sens véritable du *Monument de la conspiration papiste*.

IV

En dehors des aspects généraux sous lesquels nous avons présenté le complot d'Oates, il reste les nombreux procès qui se succédèrent jusqu'en 1681 ; celui du banquier Stayley, de Coleman, du P. Ireland et de ses deux compagnons, celui des trois serviteurs de la reine suppliciés pour le meurtre imaginaire commis dans le palais de Somerset ; puis le jugement des cinq jésuites, de Langhorn, du vicomte de Stafford : ce sont là autant de causes à part, autant de drames judiciaires ayant chacun leur commencement et leur fin. Pourquoi tant de nobles figures, pourquoi tant de scènes émouvantes sont-elles sacrifiées dans notre article? C'est que, circonscrit dans des bornes étroites, il nous a paru préférable de dessiner la fameuse conspiration par son côté vraiment original, par ce qui

en fait un des événements les plus bizarres de l'histoire ; un chef-d'œuvre de déraison et de folie, comme disent Hume, Lingard et Fox ; d'imposture, d'effronterie, de scélératesse consommée, comme on pourrait dire avec infiniment plus de vérité.

C'est par là aussi que nous avons cru mesurer avec plus de précision la grandeur de l'obstacle qu'en 1678, la foi de Charles II eut, après tant d'autres difficultés, le malheur de rencontrer en travers de sa route. Lorsqu'un peuple séparé de l'Unité en est venu à ce point d'hostilité contre le catholicisme que, pour des fables absurdes, trois années de sauvages excès peuvent à peine assouvir sa fureur, alors, sans doute, s'il se trouvait que le roi placé à sa tête fût résolu à se déclarer catholique, il ne lui resterait qu'une alternative : prendre le chemin de l'exil, ou bien, dans une lutte suprême et très-probablement inutile, risquer sa couronne avec sa vie. Les récits les plus pathétiques des douleurs ou de l'héroïsme de quelques-unes des victimes de cette persécution, n'établiraient pas aussi clairement que nous l'avons fait, combien, sur la fin de son règne, la nécessité de sacrifier son trône pour sa religion, pesait inexorablement sur la conscience du frère de Jacques II.

Cette nécessité cruelle arracha au faible prince l'approbation apparente de plusieurs des iniquités commises par les deux Chambres. Charles signa et les proclamations qui encouragèrent la calomnie, et le bill d'exclusion des catholiques du parlement, et bien d'autres mesures également déplorables. Satisfait de décocher, dans le cercle de ses familiers, quelques moqueries contre les absurdités du complot, son langage et plusieurs de ses actes officiels donnaient à entendre qu'il y ajoutait foi. Ainsi, ému, nous le croyons du moins, par la pensée du P. Jacques Stuart, son fils, il usa au dernier instant de son droit de grâce à l'égard des cinq jésuites, mais à condition qu'ils avoueraient l'existence d'une conspiration ; ce qui devait être, ce qui fut noblement refusé. En un mot, Charles II, conformément à ses habitudes égoïstes, se tint prudemment sur le bord, et laissa couler le torrent. Les me-

neurs du parti ne virent l'énergie royale se réveiller qu'en deux circonstances : lorsqu'ils sollicitèrent, sous mille prétextes, le divorce du souverain avec la reine Catherine, et qu'ils s'attaquèrent au droit de succession du duc d'York. Si le roi d'Angleterre faiblit à peu près sur tout le reste, il ne faudrait pourtant pas aller, avec quelques écrivains catholiques de notre nation, jusqu'à faire presque de lui un complice de Shafstesbury et de lord Russell. Ce n'est pas de la sorte que pensait un adversaire déclaré des Stuarts, Rapin-Thoyras : « Il est sûr, dit-il, que, s'il avait entrepris de lutter contre la prévention universelle, il aurait couru risque de se perdre lui-même. » (T. IX. 401.) L'historien whig Macaulay s'exprime dans le même sens : « Il était tellement sous la verge de la Chambre des communes que, dans ce moment même, il ne pouvait sauver du supplice des hommes qu'il savait bien être les innocentes victimes d'un faux témoignage. » (T. I. 215.) « Il y allait de son trône, peut-être de sa vie, » lisons-nous pareillement dans Fox. Aussi M. Crétineau-Joly, dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, nous semble-t-il un peu vif quand il qualifie de « clémence infâme » la faveur accordée par le roi à lord Stafford de tomber sous le fer, au lieu d'être pendu et mis en quartiers. M. Crétineau-Joly oublie que les deux schérifs se récrièrent : « Puisqu'il ne peut remettre la totalité de la peine, d'où lui viendrait le droit d'en remettre une partie? » et que, dans la Chambre Basse, lord Russell protesta contre les empiétements du despotisme royal.

Dans l'état de lamentable infidélité où il vivait par rapport à sa religion, Charles en pratiquait du moins ce qu'il pouvait dérober à l'œil défiant de l'anglicanisme. Après sa mort, Chaffinck, huissier de son cabinet, montrait une petite chapelle attenante, où ce prince entendait secrètement la messe. (Hume, t. VI, p. 460. Londres, 1767, in-4°.) Welwood, c'est lui-même qui nous l'apprend, surprit le secret d'une entrevue qui eut lieu aux plus mauvais jours de la conspiration papiste, entre Charles et « un prêtre romain qui habitait au delà de la mer. » (Hume, *ibid*, p. 603. Appendice.) A cette

unique visite, on peut le supposer, ne se bornèrent pas les mystérieux rapports du roi avec l'ecclésiastique étranger à qui, peut-être, plus d'un de nos lecteurs a déjà donné un nom. Au surplus, tous les doutes furent levés quatre ans après la formidable tourmente que nous avons décrite, au jour où Charles sentit s'échapper tout à coup de ses mains défaillantes ce sceptre périssable, criminellement préféré aux intérêts de son âme et aux ordres de Dieu.

Les documents les plus certains attestent que le dernier des Stuarts mort sur le trône d'Angleterre, voulut, avant de quitter ce monde, se réconcilier sincèrement avec l'Église catholique, apostolique et romaine. Outre les plus accrédités d'entre les historiens anglais, nous avons pour nous plusieurs témoins oculaires d'une grande autorité. C'est Jacques II dans sa *Relation de la conversion de Charles II, roy de la Grande-Bretagne*, adressée par ce prince à l'Assemblée Générale du clergé de France, en 1700; c'est Barillon dans sa lettre si connue à Louis XIV; c'est encore le P. Huddleston qui administra au roi les derniers sacrements. La narration simple et touchante du vieux soldat devenu religieux et prêtre est maintenant livrée à l'impression. (*The english catholic library, vol. the second. London, Charles Doman*, 1844, p. 44.)Macaulay produit un quatrième témoin : « J'ai trouvé, dit-il, au Musée britannique et à la Bibliothèque de l'Institut royal, une curieuse pancarte contenant le récit de la mort de Charles II; l'auteur était évidemment un catholique zélé et paraît s'être renseigné à de bonnes sources. J'ai de fortes raisons de soupçonner qu'il avait été directement ou indirectement en rapport avec le duc d'York lui-même... Les initiales sont P. M. A. C. F. J'avoue qu'il m'a été impossible de trouver l'explication de ces cinq lettres. » (T. II, p. 12.) Des recherches ultérieures ont donné la clef de l'énigme. Ces initiales signifieraient : *Pater Mansuetus a Carmelo Frater*; *P. Mansuetus, Frère Carme;* le même probablement que Barillon désigne dans cette phrase de sa dépêche : « Le comte de Castelmelhor avait pris soin de faire instruire Hudleston par un religieux portugais, carme déchaussé, de ce qu'il avait à dire au roi en

une telle occasion, parce que de lui-même ce n'était pas un grand docteur. »

Nous mettons fin, il en est temps, à notre étude sur l'histoire religieuse de Charles II. Si les tristes faiblesses du héros en diminuent considérablement l'attrait, on n'en saurait nier l'importance à un autre point de vue. Là, qu'on nous permette de revenir sur cette remarque, là se révèle avec un éclat inattendu tout ce qu'a d'implacable l'intolérance native du schisme anglican; et là aussi apparaissent au grand jour les causes très-peu connues, très-mal étudiées, de la révolution de 1688. Le seul exposé des grands débats parlementaires de 1663, de 1673, de 1678, est la réfutation éclatante des jugements portés par beaucoup d'écrivains contre les deux derniers souverains de la famille de Stuart. Charles II et son frère des rois parjures, des ennemis de la constitution, de la religion de leur pays! Non, la dynastie Écossaise n'est tombée ni pour avoir visé au despotisme, ni pour avoir tenté le renversement impossible de « l'Église établie. » L'alliance avec Louis XIV; le désir, si faible fût-il, de rendre la liberté de conscience aux catholiques, voilà bien les deux crimes irrémissibles pour lesquels les Stuarts durent céder le trône de la Grande-Bretagne à Guillaume III, vivante personnification de la double haine qui dévorait à cette époque le cœur de l'Angleterre, la haine du catholicisme et du nom français.

FL. DUMAS.



LA MALADIE DU DOUTE

A NOTRE ÉPOQUE

LE DOUTE ET SES VICTIMES AU TEMPS PRÉSENT, par M. l'abbé Louis BAUNARD, chanoine honoraire d'Orléans, docteur en théologie, docteur ès-lettres. Paris, Le Clère, 1866.

En contemplant les phases diverses que depuis deux cents ans parcourt l'incrédulité, de quelque nom qu'elle s'appelle, on est saisi tout à la fois d'indignation, de pitié et de tristesse : que d'âmes égarées et perdues par ces orgueilleux systèmes ! que de catastrophes épouvantables causées par le mépris de Dieu et l'oubli de la foi !

Le philosophisme frivole et railleur du dernier siècle enfante la violence impie qui s'efforce de tout renverser, puis l'indifférence qui s'endort stupidement sur les ruines. Vient le rationalisme contemporain, qui, soulevant toutes les grandes questions sans les résoudre, creusant des abîmes sans les combler, amène après lui le scepticisme douloureux et souffrant, avec ses désenchantements, ses angoisses et son désespoir.

Là, bien loin de la lumière dont le chrétien jouit, dans une nuit où quelques rayons brillent encore, s'agitent incertaines et tourmentées, les âmes que fatigue un mal affreux, le doute. — Rien de plus cruel que leur supplice, rien de plus instructif que leurs aveux.

Elles souffrent en effet, et le mal qui les ronge leur arrache des cris.

Je vous dirai qu'en moi je porte un ennemi,
Le doute!...
Je vous dirai qu'en moi j'interroge à toute heure
Un instinct qui bégaye en mes sens prisonnier,
Près du besoin de croire un désir de nier,
Et l'esprit qui ricane auprès du cœur qui pleure.

C'est notre mal à nous, enfants des passions
Dont l'esprit n'atteint pas votre calme sublime,
A nous dont le berceau, risqué sur un abîme,
Vogua sur le flot noir des révolutions.
(Victor Hugo, *Chants du crépuscule.*)

En vain prétendriez-vous qu'il est des intelligences supérieures pour lesquelles cette lutte intime est un spectacle préféré, un divertissement des plus délicats; qu'il est des hommes de génie, Montaigne par exemple, qui, planant avec sécurité sur la mouvante arène des opinions humaines, ont reçu de la nature le rare privilége de trouver dans le doute leur pâture et leur repos. Cette pâture est bien vaine, cette sécurité bien folle, ce divertissement bien cruel, et ce repos, s'il existe pour quelques-uns, est celui que Pascal a nommé « un repos brutal... une étrange insensibilité pour les choses les plus terribles, un enchantement incompréhensible et un assoupissement surnaturel. »

On a beau vouloir s'endormir dans une torpeur mortelle, au seuil de l'athéisme sans autre espoir que le néant, se précipiter à l'aveugle dans toutes les préoccupations de la vie présente, afin d'oublier l'avenir; le doute, cette fièvre de l'âme, comme l'appelle Joseph de Maistre, réveille ces imprudents endormis au bord d'un abîme et les contraint de s'écrier, au milieu de leurs combats intérieurs et de leurs tortures poignantes : « Si c'était vrai cependant !... malheureux que je suis !... D'anciennes idées ne me dominent pas assez pour me faire croire ; mais elles ont encore la puissance de me frapper de terreur ! si je les avais conservées intactes, je ne me serais pas précipité dans un gouffre. » (Lettre d'André-Marie Ampère à François Arago, 2 juin 1815.)

Pour l'illustre savant dont nous citons les paroles, le doute ne fut qu'une tentation d'un jour ; les anciennes idées de la foi prirent de nouveau possession de son âme, et ce fut pour jamais. Dès lors le gouffre fut fermé, la terreur fit place à l'espérance, la douleur à la joie. C'est ainsi, qu'en des temps encore plus rapprochés de nous, Frédéric Ozanam, après avoir « connu toute l'horreur de ces doutes qui rongent le cœur pendant le jour et qu'on retrouve la nuit sur un chevet mouillé

de larmes, » sentit la paix rentrer en son âme, du moment où il s'établit inébranlablement dans la foi. Ce fut, dit-il, « l'enseignement d'un prêtre philosophe qui me sauva. » Eh bien, s'il est aujourd'hui (et comment le nier?), des jeunes gens exposés au même péril, des hommes déconcertés et abattus par cette maladie funeste qu'on a nommée *la désespérance*, qu'ils veuillent bien méditer les leçons renfermées dans l'excellent livre dont nous voudrions ici donner quelque idée ; œuvre éminemment utile et opportune d'un prêtre savant, l'histoire du « Doute et de ses victimes au temps présent » mettra dans leurs pensées l'ordre et la lumière; et en leur racontant le funeste égarement des autres, sera pour eux un avertissement salutaire. « Ceux qui cultivent près de Naples la verte campagne qui, de Torre del Greco, s'étend jusqu'au Vésuve, lisent cette inscription gravée par Fonseca, à l'endroit où la vague engloutit autrefois les maisons de leurs pères :

CAVETE POSTERI, VESTRA RES AGITUR! »

Les aveux des *douteurs* contemporains et le récit de leurs tourments n'offriraient-ils pas une leçon semblable? C'est l'espérance du pieux écrivain, c'est la nôtre.

« Je ne suis qu'un Jupiter assemble-nues, disait de lui-même un sophiste du siècle précédent. Mon talent est de former des doutes, mais ce ne sont pour moi que des doutes. » (Lettre de Bayle au P. de Tournemine.) C'est aussi le talent des sophistes de nos jours ; quel que soit leur système, en définitive, c'est au scepticisme qu'il aboutit. « Le commerce du monde ne nous en apprend-il pas là-dessus encore plus que les livres? Il ne faut que hanter un cercle, entrer dans un salon ou une académie, pour y rencontrer le doute léger ou pédantesque, sarcastique ou rêveur, dogmatique ou discret; mais souverain partout, et partout pénétrant et dissolvant de son souffle les mœurs, les lois, l'histoire, la politique et les arts. Cette crise se révèle-t-elle par de violents accès? Loin de là : le plus souvent on ne discute point, on ne conteste pas; toutes les croyances sincères ont le droit de se produire, toutes les opinions comme tous les symboles sont sûrs d'être

respectés, sinon d'être acceptés ; mais là s'arrête l'accord. On fait des concessions, mais avec quelles réserves ! on est plein de bienveillance, mais les convictions manquent ; et après l'entretien en apparence le plus entièrement sympathique, on se sépare, et on reste, par l'esprit et le cœur, dans une division d'autant plus irrémédiable qu'elle se voile et s'atténue de toutes les tolérances, même de celle de la vérité qu'on dédaigne, qu'on contriste, mais qu'on ne maltraite pas. » (*Le Doute*, Introduction, IX.)

Plusieurs, en ce temps, comme Montaigne autrefois, prenant pour devise un mot désolant : *Que sais-je?* l'écriraient volontiers « sous les bassins d'une balance, lesquels pesant les contradictoires se trouvent en un parfait équilibre » (Pascal), du moins le penseur sceptique faisait ses réserves et, mettant à part les dogmes révélés, se contentait de dire que « tout le demeurant n'est que songe et fumée. » C'était en proclamant l'éternelle vérité du christianisme, qu'il pesait le reste dans la balance de Pyrrhon :

Solius addictus jurare in dogmata Christi,
Cetera Pyrrhonis pendere lance sciens.

Mais hélas ! de nos jours le doute, en certains esprits, se mêle à la philosophie, à la morale, à la religion, pénètre dans les écoles, dans le monde, dans la famille. « La famille, avoue M. Michelet, c'est l'asile où nous voudrions tous, après tant d'efforts inutiles et d'illusions perdues, pouvoir reposer notre cœur. Nous revenons au foyer, y trouvons-nous le repos? de quoi allons-nous parler à nos mères, à nos femmes, à nos filles ? Des sujets dont nous parlons aux indifférents, d'affaires, de nouvelles du jour, nullement des choses qui touchent le cœur et la vie morale, de religion, de l'âme ou de Dieu. Hasardez-vous à dire un mot de ces choses à table, à votre foyer, dans le repas du soir. Votre mère secoue la tête, votre femme contredit, votre fille tout en se taisant désapprouve. Elles sont d'un côté de la table, vous de l'autre. »

Soyez justes ; ce sont elles qui le plus souvent affirment et croient ; c'est vous qui désapprouvez et secouez la tête. Mais

dans l'un et l'autre cas, entre vous et elles, qu'y a-t-il donc? Le doute.

Et qui l'y a mis? — C'est d'abord l'ignorance. L'ignorance en matière de religion, elle est de nos jours déplorable! Les principes les plus élémentaires du christianisme manquent souvent aux hommes les plus instruits dans tout le reste : fatale conséquence des temps malheureux où ils ont vécu, de l'éducation si imparfaite qu'ils ont reçue, et surtout de l'inanité des sources où ils vont puiser leurs notions religieuses! Les plus lettrés demandent leur pâture intellectuelle aux nouvelles brochures et aux revues en vogue. Les autres se contentent de quelque feuille quotidienne d'un esprit détestable, et vivent, au jour le jour, de tout ce qu'elle leur sert.

A l'ignorance, ajoutez la fausse science, science présomptueuse, exclusive; et vous aurez signalé les principales causes du doute, du côté de l'esprit; mais le doute se complique d'un élément moral bien plus considérable; sa source la plus commune, quelle est-elle? C'est l'intérêt des passions, c'est le désordre du cœur contraignant la raison égarée à devenir sa complice; c'est encore ce désenchantement où l'âme, un instant trompée par le mensonge de la vie, tombe tout à coup en découvrant les tristes réalités. Alors, ne croyant plus aux hommes, elle s'écrie : J'ai donc été trompée! et se met à ne plus croire à Dieu...

Est-ce à dire que le sceptique n'est pas coupable? Nullement : car son doute n'est ni raisonnable ni invincible, et le plus souvent il naît d'un vice de l'esprit ou du cœur. Aussi la justice divine permet que ce doute criminel trouve en lui-même son propre châtiment, et que, mauvais arbre, il ne produise que les plus mauvais fruits. L'affaiblissement des esprits, l'abaissement des caractères, la perte des mœurs, les perturbations politiques, parfois enfin la tentation d'en finir avec la vie, telles sont ses ordinaires et déplorables conséquences.

C'est ce que nous comprendrons bien mieux, quand nous aurons entendu ses plus illustres victimes rendre tour à tour en faveur de la religion le témoignage de leurs souffrances, de leurs remords et de leurs regrets.

Ces sceptiques, dont les douloureux aveux sont autant d'hommages rendus à la vérité, autant de leçons données à tous ceux que menacerait un malheur semblable, M. l'abbé Baunard les partage en deux groupes : les philosophes et les poëtes, les sceptiques de l'école et les sceptiques de la vie.

A la tête des premiers marche Théodore Jouffroy.

En 1814, un jeune montagnard quittait les âpres sommets du Jura, pour venir à Paris, se jeter dans ce monde des écoles alors si vivant, si plein d'ardeur, d'enthousiasme et d'espérance. Sa vie jusqu'à ce jour avait été heureuse, car elle n'avait point cessé d'être chrétienne. « Tranquille sur le chemin que j'avais à suivre en ce monde, tranquille sur le but où il devait me conduire dans l'autre, comprenant la vie dans ses phases et la mort qui les unit, me comprenant moi-même, connaissant les desseins de Dieu sur moi et l'aimant pour la bonté de ses desseins, *j'étais heureux!...* » (Jouffroy, *Nouveaux Mélanges Philos.* p. 81.)

A quelque temps de là, son bonheur s'était évanoui : c'est qu'il avait perdu la foi. Au pied de la chaire d'un brillant professeur, M. Victor Cousin, qui dans un beau langage propageait de dangereuses erreurs ; mêlé à cette foule croissante d'auditeurs passionnés, plus semblables à des courtisans qu'à des disciples, le jeune Jouffroy ne sut pas résister à l'entraînement universel. Lui qu'à l'Ecole normale on nommait *le Sicambre*, courba la tête, et non sans hésiter, non sans frémir, repoussa loin de lui le Dieu de sa jeunesse et la foi de sa mère. On sait avec quelle tristesse navrante l'infortuné raconte les angoisses de cette nuit sans sommeil où fut consommé son coupable sacrifice ; les regrets et les terreurs dont son âme fut agitée, quand il sentit sa première vie, si riante et si pleine, s'éteindre, et devant lui s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée. En vain essaya-t-il de considérer son ouvrage avec orgueil ; son âme s'agitait dans le vide, pleurait sur les ruines qu'elle avait faites, et confinée dans la philosophie, comme « dans un trou où elle manquait d'air..., elle étouffait ! »

Maître de conférences à l'Ecole normale et professeur de philosophie au collége Bourbon (1817), malgré le plus rude

travail et les plus longues veilles, Jouffroy ne parvenait à aucune solution. Parfois « jaillissaient des éclairs dans la nuit profonde... parfois son âme par des retours violents cherchait à regagner les rivages qu'il avait perdus, et retrouvait dans la cendre de ses croyances éteintes des étincelles qui semblaient par intervalles ranimer sa foi. » (*Nouv. Mélanges.*) Mais bientôt il retombait dans ses incertitudes, ses souffrances et ses regrets.

La mort de son père et la nécessité de refaire une santé déjà délabrée l'ayant rappelé dans le Jura en 1820, le philosophe emportant avec lui ses préoccupations de tous les jours, revit avec émotion son village natal. « Je me retrouvais sous le toit où s'était écoulée mon enfance, au milieu des personnes qui m'avaient si tendrement élevé, en présence des objets qui avaient frappé mes yeux, touché mon cœur, affecté mon intelligence dans les plus beaux jours de ma première vie... Tout était comme autrefois, excepté moi. Cette église, on y célébrait encore les saints mystères avec le même recueillement; ces champs, ces bois, ces fontaines, on allait encore au printemps les bénir; cette maison, on y élevait encore, au jour marqué, un autel de fleurs et de feuillage; ce curé qui m'avait enseigné la foi avait vieilli, mais il était toujours là, croyant toujours; et tout ce que j'aimais, tout ce qui m'entourait avait le même cœur, la même âme, le même espoir dans la foi. Moi seul l'avais perdue, moi seul étais dans la vie sans savoir ni pourquoi, ni comment; moi seul étais vide, agité, privé de lumière, aveugle et inquiet. » (*Ibid.*) Hélas ! il résista à ces exemples de la famille, à ces appels de la grâce, à ces visites de Dieu. De retour à Paris il eut même le malheur de blasphémer avec colère ce qu'il s'efforçait de ne plus croire, et d'écrire sous ce titre impie : *Comment les dogmes finissent*, un article trop fameux, que plus tard il réfutait lui-même, lorsqu'il disait : « Ceux-là sont bien aveugles qui s'imaginent que le christianisme est fini, quand il lui reste tant de choses à faire. Le christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. »

Cependant, c'était sans le secours de la foi qu'il s'obstinait

à chercher la solution du « *problème de la destinée.* » Nul n'était plus éloquent, tant qu'il s'agissait seulement de poser l'inexorable question, de montrer qu'il est impossible « à l'homme de vivre en paix, quand sa raison, chargée de la conduite de la vie, tombe dans l'incertitude sur la vie elle-même... Vivre en paix dans cette ignorance, s'écriait-il, est chose contradictoire et impossible ! » Mais fallait-il conclure, il hésitait. Tout en faisant le plus magnifique éloge du Catéchisme « ce petit livre qu'on fait apprendre aux enfants... et où se trouve une solution de toutes les questions qu'il a posées, de toutes sans exception, » il ne veut aborder le problème qu'avec la science et la raison, et passe sa vie à pleurer dans le désert, mourant de soif, à côté de la source qu'un ange lui montrait (*le Doute*, p. 43).

Et les disciples alors se mettaient à douter eux-mêmes à l'exemple du maître ; si quelques-uns, comme F. Ozanam, osaient protester publiquement (*Lettres de F. Ozanam*, t. I, lett. x), le plus grand nombre sortaient de ses leçons, en se disant avec un de leurs jeunes poëtes :

> Le doute aussi m'accable, hélas ! et j'y succombe.
> Mon âme fatiguée est comme la colombe
> Sur le flot du déluge égarant son essor :
> Et l'olivier sauveur ne fleurit pas encor...

Vers la fin de sa vie toutefois, durant la maladie suprême qu'il appelait « une retraite spirituelle que Dieu nous ménage pour nous reconnaître, nous retrouver, » Jouffroy parut se réconcilier avec l'espérance. Mgr Cart, évêque de Nîmes, son compatriote et son ami, M. Martin de Norlieu, alors curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le visitaient tour à tour ; il leur parlait avec foi, avec amour du christianisme ; on comptait sur un complet retour ;... le malheureux Jouffroy fut surpris (1er mars 1842) et entra dans l'autre vie, laissant planer sur sa destinée éternelle un doute effrayant.

Cette histoire est bien connue, et de plus elle est bien triste ; mais n'est-elle pas souverainement instructive, n'est-il pas bon de la méditer ? Voilà ce que le scepticisme a fait de cette belle intelligence, de ce noble cœur, de ce jeune homme plein

d'avenir et d'espoir : tout a été ravagé, et Jouffroy n'a laissé, pour monument de son passage, que quelques pages immortelles, pleines de ses regrets et qu'on dirait écrites avec ses larmes.

Déjà je comprends sans peine avec combien de raison un sceptique repentant a pu dire :

« Le plus grand bienfait de la religion est de nous sauver du doute et de l'incertitude, qui sont le plus grand tourment de l'esprit humain, le vrai poison de la vie. » — En s'exprimant de la sorte, Maine de Biran racontait ce qu'il avait souffert. Né le 29 novembre 1766, soldat dans les gardes du corps, membre du conseil des Cinq-Cents, puis de la Chambre des députés, depuis 1812 jusqu'à sa mort (1824), Maine de Biran « errait comme un somnambule dans le monde des affaires, » ainsi qu'il disait lui-même. C'était en effet un *solitaire* et un *contemplateur*. Peu à peu l'âme de ce disciple de Condillac et de Cabanis se recueille, puis elle s'épure. Il dédaigne « ce que le monde appelle plaisir; » il maudit l'orgueil « l'orgueil, dit-il, qui fera le supplice de ma vie, tant que je ne chercherai pas *plus haut* un esprit qui dirige le mien ou se mette à sa place; » il s'élève enfin et selon la belle parole de Bossuet, une fois « sorti du temps et du changement, il entre dans l'infini de Dieu. » Longtemps il avait dit avec effroi et douleur : « Je n'ai point de but. » Le but suprême, il l'avait reconnu, il y touchait déjà, quand, sur le point de mourir, il écrivait ces paroles : « Contre les égarements de la raison humaine il faut la lumière de Dieu... Le chrétien ne marche qu'en la présence de Dieu et avec Dieu, par le *médiateur* qu'il a pris pour guide de sa vie présente et future. » (*Pensées*, p. 421, fin.)

Il mourut en chrétien pratiquant, et reçut avec foi, repentir et bonheur, les derniers sacrements des mains du curé de Saint-Thomas d'Aquin. Non, ce n'est pas la philosophie sceptique qui nous aide à bien vivre, et surtout à bien mourir.

L'Italie, elle aussi, est devenue le pays du doute, et c'est dans la vie de deux de ses enfants que nous trouvons le tableau complet de ses désenchantements et de ses douleurs. Santa-Rosa et Silvio Pellico nous apprennent, l'un par quel malheur on

tombe dans le doute, avec quelles tristesses on y demeure; l'autre avec quel courage et quelle joie on en sort. Tous deux ont combattu dans le même pays et pour la même cause; tous deux ont expié leur amour de la liberté, le poëte dans des prisons fameuses, le soldat dans un exil couronné par la mort. Et cependant, entre ces hommes, quelle différence profonde! Le comte Sanctorre de Santa-Rosa, séduit par un ami dévoué, mais aveugle (encore hélas! M. V. Cousin), remet la dictature absolue de son intelligence à ce jeune docteur auquel il va jusqu'à dire: « Tu es pour moi une sorte de conscience. » Abandon fatal, qui lui enlève sa dernière consolation, la foi en Dieu et l'espérance de l'immortalité! Depuis ce jour Santa-Rosa ne cesse de gémir: « O mon ami, écrivait-il à son maître, que nous sommes malheureux de n'être que de pauvres philosophes pour qui le prolongement de l'existence n'est qu'un espoir, un désir ardent, une prière fervente! Je voudrais avoir les vertus et la foi de ma mère! *Raisonner c'est douter, et douter c'est souffrir.* » Exilé en France, puis en Angleterre, à bout de ressources et surtout d'espérances, le comte s'embarqua pour la Grèce: il voulait mourir! Au moment du départ, il écrivait à un ami: « Quand on a une âme forte, il convient de travailler, d'écrire ou de mourir: *Quando si ha un animo forte, conviene operare, scrivere o morire.* » Il mourut en combattant contre les Turcs; mais cet acte de découragement suprême a-t-il quelque chose de commun avec l'héroïque dévoûment d'un grand cœur?

Combien plus heureux fut Silvio Pellico! Il avait commencé par le doute, il finit par la foi. « Mon Père, écrit-il sous les plombs de Venise, tous mes maux sont devenus légers depuis le jour où j'ai acquis ici le premier des biens, la religion, que le tourbillon du siècle m'avait presque fait perdre. » Depuis qu'il aime Dieu, il n'en aime que mieux son pays; il sait avec plus de certitude ce qu'il doit souhaiter pour lui. « Penses-tu, disait-il, que Silvio Pellico soit encore le jouet de cette illusion qu'on peut former un faisceau des diverses nations de l'Italie? Noble ami, je gémis de voir que mon pays gâte ses destinées, en élevant ses regards vers une œuvre impossible. Qui donc

finalement profitera de cette erreur ? un soldat hypocrite. »

Depuis qu'il songe à l'éternité, il n'est pas moins touché des malheurs qui frappent les siens ; mais, tandis que Gœthe, apprenant la mort de son fils, disait avec un courage stoïque : « En avant ! marchons par-dessus les tombeaux ; » Silvio, mieux inspiré parce qu'il est chrétien, dans une affliction semblable, s'écrie : « Par delà les tombeaux ! »

« O mon Federico ! écrivait-il à son frère, faisons-nous des saints ! » Et peu de temps avant sa mort : « Je suis un homme de peu d'haleine, un homme assis à deux pas de la tombe, et qui sourit aux voix qui disent : Lève-toi. » Les dernières paroles qu'il dicta furent celles-ci : « Adieu, sœur ! adieu, frère ! adieu, mon incomparable bienfaitrice[1] ! Oh ! oui, adieu, allons tous à Dieu ! *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum !* »

Je regrette de ne pouvoir que nommer ici ce jeune sceptique, Georges Farcy, auquel M. L. Baunard a consacré plusieurs pages pleines d'intérêt. Penseur et poëte, sorti comme Jouffroy de l'Ecole normale, il trouva comme lui dans le doute la source de tous ses malheurs, jusqu'au jour (29 juillet 1830) où le fusil en main, il courut se faire tuer, par dégoût de la vie plutôt que par amour de la révolution triomphante.

Sans nous arrêter non plus à M. E. Schérer, placé par notre historien à la suite des sceptiques de l'école, comme pour mener le deuil de ces victimes emportées par un mal dont lui-même est atteint ; passons aux poëtes, à ces sceptiques de la vie, chantant le doute descendu dans les mœurs, et glorifiant à leur tour la foi, par leurs protestations, leurs blasphèmes et leurs remords.

« Les grands révélateurs de la nature humaine, dit M. Vinet, ce sont les poëtes : car les poëtes sont naïfs... Leurs paroles sont autant d'aveux, de cris de l'humanité, d'éclairs jetés dans les ténèbres. »

On comprend toutefois quelle réserve devait s'imposer ici l'historien du doute. Aussi proteste-t-il qu'il ne peut pas tout

[1] Madame la marquise de Barolo.

dire, parce qu'il n'a pas dû tout lire. « Il est dans les bas-fonds de la littérature des lieux malsains que les honnêtes gens ne fréquentent pas et que je ne veux point connaître... Ainsi que les poëtes l'ont raconté de l'Averne, il s'en exhale une telle odeur de mort, qu'aucun être vivant n'en saurait approcher, même eût-il des ailes. » Ce qu'il importe, c'est de montrer comment des âmes perdues, dans leur perdition même rendent justice au bien, le regrettent, l'invoquent et le glorifient parfois, même en le haïssant. *Anima quæ tristis est super magnitudine mali, et incedit curva, et infirma, et oculi deficientes, et anima esuriens, dat tibi gloriam et justitiam, Domine.* (Baruch, III.)

Lord Byron n'est pas un sceptique par système, ce n'est point un pyrrhonien d'école. Il n'y a pas de place pour la philosophie dans cette vie fiévreuse; cette vie, comme le remarque avec justesse M. Baunard, c'est une course emportée à travers les plaisirs, telle qu'il nous a dépeint la course de son Mazeppa dans les steppes de l'Ukraine.

On connaît suffisamment l'impiété et les désordres de « cet « exilé volontaire fuyant les ténèbres de son propre cœur. » Ce qu'on sait moins, c'est que Byron, sans qu'il le veuille, devient un des apologistes les plus complets de tout ce qu'il outrage, et qu'en lui protestent contre l'erreur et le mal les trois grandes voix de l'esprit, de la conscience et du cœur.

« Nous nous flétrissons dès notre aurore, sans cesse haletants, défaillants, malades. Notre but nous échappe, notre soif n'est point étanchée; et cependant jusqu'au dernier moment, au bord même de notre tombe, un doux fantôme nous attire, image du bonheur que nous avons cherché dès le commencement. Mais c'est trop tard, et nous sommes doublement maudits. Amour, ambition, avarice, tout cela est funeste, également funeste. Sous des noms différents ce sont les mêmes météores, et la mort est la fumée sombre où s'évanouit leur flamme. » (*Pèlerinage de Child'Harold.*)

Ainsi, dans Byron, le cœur gémit; écoutons crier la conscience. Quelles tortures ! quels remords ! « En vain des lèvres s'échappent les éclairs de l'esprit; en vain la gaîté cherche à

distraire le cœur dans ces heures de la nuit qui ne donnent plus le repos d'autrefois. C'est comme une guirlande de lierre qui environne une tourelle en ruine. A l'extérieur elle est verdoyante et fraîche; mais par-dessous, détériorée et grisâtre. » (*Poésies diverses.*) Les douleurs du dedans se révélaient au dehors, et comme le raconte un de ses amis, Walter Scott, il « laissait pénétrer une ombre de tristesse jusque dans les accès de sa joie la plus folle. » L'esprit enfin, que disait-il? — « Il me semble que, si l'on songe à l'action de l'esprit, on ne peut avoir aucun doute sur l'immortalité de l'âme. *J'ai cherché à douter;* mais la réflexion a prouvé mon erreur. » (*Journal de Byron.*)

Byron, quand il s'abandonne aux inspirations meilleures, contemple, salue l'idéal religieux, et trouve des accents si sublimes et si purs, que l'on s'imaginerait entendre le Dante, ou quelque mystique poëte du moyen âge :

« *Ave Maria !* Sur la terre et les flots cette heure céleste, ô Marie! est la plus digne de toi....

« *Ave Maria!* bénie soit cette heure! bénis soient le temps, le climat, le pays où si souvent j'ai senti dans tout son charme cette heure si belle et si suave descendre sur la terre...

« *Ave Maria !* c'est l'heure de la prière ! *Ave Maria !* c'est l'heure de l'amour ! *Ave Maria !* ô Marie, permets que nous élevions nos regards vers ton Fils et vers toi ! *Ave Maria !* »

- Pourquoi faut-il, s'écrie notre historien, que Lord Byron ne se soit pas toujours maintenu dans ces pures régions? Hélas, c'est que, voyant le bien, il faisait le mal, ainsi qu'il l'avouait un jour. Aussi, fatigué de ses remords, dégoûté de ses plaisirs, il songea à quitter la vie ; du moins voulut-il la quitter en héros :

Si la vie a pour toi perdu ses plus doux charmes,
Qui t'oblige à porter ce douloureux fardeau ?
Le champ d'honneur est là. Cherche au sein des alarmes
Un glorieux tombeau.

Byron, *traduct. de M. Laroche.*

Lui aussi partit pour affranchir la Grèce, et mourut victime d'un dévoûment qui dissimulait mal un désespoir ; il aurait souhaité tomber sous les balles des Turcs ; ce fut le climat d'Orient qui l'emporta. — Le jour de Pâques, tandis que les Grecs se répandaient dans les rues de Missolonghi, en chantant : *le Christ est ressuscité !* on apprenait que Byron était à l'agonie. Le lendemain, il expirait, à l'instant qu'un orage éclatait sur la ville et faisait dire aux Grecs : « Le grand homme se meurt ! »

« Le cœur peut-il ne pas regretter qu'au moins à sa dernière heure, les voix pieuses qui chantaient : le Christ est ressuscité ! n'aient pas chanté aussi a naissance à Dieu de cet enfant prodigue qui aurait trouvé place dans la maison du père ! » (*Le Doute, p.* 220.)

Comme Byron, chacun des poëtes dont on évoque le souvenir, vient se juger et se condamner lui-même, ou faire entendre les accents de son repentir. C'est Frédéric Schiller, entré dans la foi par l'innocence de son jeune âge et l'excellence de l'éducation maternelle, mais qui en sort par la mauvaise influence du monde extérieur, et par cette perversion morale du cœur qui corrompt l'esprit. Un jour vient pourtant où il la retrouve dans l'apaisement des passions et le bonheur domestique, qui l'eussent ramené complétement à Dieu, si le protestantisme avait Dieu plus près de lui, et si les illusions du kantisme naissant n'avaient terni l'image de la vérité dans cet esprit alors sincèrement ouvert aux choses divines. (*Le Doute, p.* 221 et suiv.)

C'est Henri de Kleist, qui voyant « son but, son noble but, s'évanouir, et n'en ayant plus, » s'écrie avec angoisse : « Ne ris pas d'un malheureux que le doute a blessé dans tout ce qu'il a de plus sacré ! » Douloureux désespoir, auquel ne peut l'arracher la douce influence d'une sœur, qui pour lui fut un bon ange. Un jour une détonation se fit entendre dans une chambre d'auberge : Henri de Kleist venait, par un lâche suicide, d'en finir avec ses doutes et ses tourments. C'est enfin Giacomo Leopardi, qui, perdant le bonheur avec la foi, en est réduit à dire de lui-même : « Je suis un tronc qui pense et qui

pâtit. » On a souvent raconté les longues souffrances du penseur italien[1] : où donc en fut la cause ? Dans l'oubli d'une résolution sainte que lui-même avait prise, à dix-neuf ans. « Aimable Religion, écrivait-il alors, tu vivras toujours et l'erreur ne sera jamais avec toi.... Lorsqu'elle nous assaillira, nous nous tournerons vers toi et nous trouverons la vérité sous ton manteau, et ta main nous conduira au salut. » A la mort, il eut le bonheur de saisir cette main secourable, et, nous l'espérons, elle le sauva.

Tels sont les accents douloureux dont la poésie sceptique a fait, de nos jours, retentir l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Et maintenant écoutez chanter les poëtes du Doute en France : tristes poëtes dont le génie parfois sublime s'est ravalé jusqu'au sensualisme le plus abject,

« Perle avant de tomber, et fange après la chute. »

L'honnêteté ne saurait encore ici tout redire, tout entendre; mais le peu qu'on nous en révèle, ne laisse que trop deviner le reste ; et ce n'est pas sans effroi que, même à distance, l'on prête l'oreille à « ce concert de rires et de larmes, d'ivresse et de deuil, de blasphèmes et de regrets, de folies et de désespoir, sorti de ces bacchanales de la littérature sceptique. »

Chez presque tous, vous trouverez quelques témoignages d'amour rendus à la Religion, dernier vestige d'une éducation chrétienne, dernier souvenir d'une enfance pure.

Autrefois, pour prier, mes lèvres enfantines
D'elles-mêmes s'ouvraient aux syllabes latines,
Et j'allais aux grands jours, blanc lévite du chœur,
Répandre devant Dieu ma corbeille et mon cœur.
(Hégésippe Moreau.)

Mais bientôt sont venues les passions, et à leur suite la haine brutale, le cynisme ignoble, la violence implacable. « Les impiétés de *Rolla* sont amères et lugubres, celles de Béranger sont railleuses, celles d'Hégésippe Moreau sont obscènes. » Volontiers ils souscriraient tous à l'abominable vœu

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1861. — *Correspondant*, juillet 1863.

de M. Quinet demandant qu'on étouffe le catholicisme dans la boue. — Quel mal leur a-t-il fait ! Ne voyez-vous pas qu'ils l'ont aimé, qu'ils l'ont trahi, et que c'est ce qu'on pardonne le moins ? *Chi offende non perdona.*

Heureusement ils ne tardent pas à se réfuter, sans le vouloir, par les désaveux, les contradictions, les regrets qui leur échappent ; vient une heure où le poëte ému, troublé, au pied d'un autel, en face du Dieu méconnu, retrouve en lui des impressions qu'il ne soupçonnait pas :

Et soudain je sentis que je gardais encore
Dans le fond de mon cœur, de moi-même ignoré,
Un peu de vieille foi, parfum évaporé.

L'aspect du Crucifix surtout bouleverse le poëte et le force à se dédire. Il pénètre dans « les temples muets, sous les sacrés portiques, » et s'écrie :

Eh bien ! qu'il soit permis d'en baiser la poussière
Au moins crédule enfant de ce siècle sans foi,
Et de pleurer, ô Christ ! sur cette froide terre
Qui vivait de ta mort et qui mourra sans toi.
Oh ! maintenant, mon Dieu ! qui lui rendra la vie ?
Du plus pur de ton sang tu l'avais rajeunie :
Jésus, ce que tu fis, qui jamais le fera ?
Nous, vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira ?

« J'ai baisé de bon cœur la croix de bois qui se lève au Colysée, vaincu par elle, raconte un historien poëte et libre penseur. De quelle étreinte la jeune foi dut-elle la serrer, lorsqu'elle apparut dans cette enceinte entre les lions et les léopards ? Aujourd'hui encore, quel que soit l'avenir, cette croix, chaque jour plus solitaire, n'est-elle pas pourtant l'unique asile de l'âme religieuse ? L'autel a perdu ses honneurs, l'humanité s'en éloigne peu à peu ; mais je vous prie, oh ! dites-le-moi, si vous le savez, s'est-il élevé un autre autel ? » (M. Michelet.)

Et tandis qu'ils honorent ainsi de leurs regrets la foi désertée, comme ils maudissent le plaisir coupable, et se méprisent eux-mêmes !

.....Il n'existe qu'un être
Que je puisse en entier et constamment connaître,
Sur qui mon jugement puisse au moins faire foi,
Un seul! Je le méprise; et cet être, c'est moi.

Puis viennent les plaintes, les pleurs du désespoir:

Hélas! toujours un homme, hélas! toujours des larmes,
Toujours les pieds poudreux et la sueur au front,
Toujours d'affreux combats et de sanglantes armes.
Le cœur a beau mentir, la blessure est au fond.

Cette blessure, il est un baume divin qui la peut guérir; c'est ce que le malheureux « enfant du siècle » se rappelle parfois, ce qu'il exprime avec une grâce touchante:

Quand j'ai traversé la vallée,
Un oiseau chantait dans le nid;
Les petits, sa chère couvée,
Venaient de mourir dans la nuit.
Cependant, il chantait l'aurore.
O ma muse, ne pleurez pas:
A qui perd tout, Dieu reste encore.
Dieu là-haut, l'espoir ici-bas.

Il sera dit que l'*Espoir en Dieu* aura inspiré au plus sceptique des poëtes des vers dignes d'être placés parmi les plus beaux de notre littérature! N'est-ce pas encore un témoignage rendu en faveur de la foi, que ce sublime aveu d'une âme à qui ses passions et ses propres efforts ne sauraient arracher l'espérance?

Tant que mon faible cœur, encor plein de jeunesse,
A ses illusions n'aura pas dit adieu,
Je voudrais m'en tenir à l'antique sagesse
Qui du sobre Epicure a fait un demi-dieu.
Je voudrais vivre, aimer, m'accoutumer aux hommes,
Chercher un peu de joie et n'y pas trop compter,
Faire ce qu'on a fait, être ce que nous sommes,
Et regarder le ciel sans m'en inquiéter.
Je ne puis; — malgré moi l'infini me tourmente.
Je n'y saurais songer sans crainte et sans espoir,
Et, quoi qu'on en ait dit, ma raison s'épouvante
De ne le pas comprendre et pourtant de le voir.
Qu'est-ce donc que le monde et qu'y venons-nous faire,
Si, pour qu'on vive en paix, il faut voiler les cieux?
Passer comme un troupeau les yeux fixés à terre,
Et renier le reste, est-ce donc être heureux?
Non, c'est cesser d'être homme et renier son âme.

Par malheur ce ne sont là trop souvent que de vaines paroles, de poétiques impressions qui bientôt s'effacent ; la lutte recommence, elle se poursuit, jusqu'à l'heure où la mort vient pour jamais en fixer l'issue. De ces infortunés, les uns, comme H. Moreau, vont expirer à l'hôpital ; d'autres cherchent dans le suicide un terme à leurs tourments, à l'exemple de ce jeune Gérard de Nerval, qu'on trouva, une nuit de février 1855, pendu dans une rue ignoble du vieux Paris. Heureux ceux qui ont enfin le courage de se désavouer eux-mêmes et de se convertir !

Mais quelle que soit leur mort, elle est, ainsi que leur vie et leurs chants, une leçon salutaire, une éloquente démonstration d'une vérité, que notre historien regarde à bon droit comme la conclusion logique de son livre : cette vérité, c'est que nul ne peut rester dans ce déplorable état du doute, sans se rendre coupable envers soi-même et Dieu, et que dès lors il y a un devoir impérieux d'en sortir.

En vain le sceptique qui souffre et gémit voudrait-il se faire un mérite de ses douleurs, une gloire de son incrédulité plaintive ; son aveuglement est volontaire et par conséquent il est criminel. — Mais, répond-il, je ne trouve pas en moi les lumières qui me persuadent. — Votre tort, réplique Pascal, est dans votre négligence à les chercher ailleurs. Prenez les routes qui conduisent à la vérité ; étudiez, méditez, écoutez et priez : « Sanctifiez votre âme comme un temple, disait madame de Staël, et l'ange des bonnes pensées ne dédaignera pas d'y descendre. » — J'attends, nous déclare enfin l'infortuné malade, j'attends *la religion de l'avenir*. — Vain mirage, qui n'aboutit qu'aux plus cruelles déceptions ! La vraie religion de l'avenir est celle qui s'est levée sur le passé et qui éclaire le présent : *Christus heri et hodie et in secula !* Jésus-Christ est la lumière de tout homme venu en ce monde ; il est la voie, la vérité et la vie ; il est, pour les âmes qui doutent, la parole éternelle qui raffermit et console.

Voilà ce qu'un grand nombre apprendra, nous l'espérons, en lisant cette histoire du Doute, dont on se laisse aller si volontiers à citer les pages ; prémunissant plus d'une intelli-

gence contre la séduction du scepticisme contemporain, guérissant les douteurs du mal qui les afflige, sa lecture leur inspirera les sentiments qu'éprouvait un poëte dont le siècle et le pays connurent par avance la contagion qui menace de tout envahir : « O Dieu miséricordieux, comme tu as bien préparé pour nos jugements faillibles un guide infaillible ! Oh ! enseigne-moi à croire en toi. Ma jeunesse imprudente a volé parmi les vains désirs... A toi la gloire, à moi la honte ! Que toute ma tâche soit désormais de bien vivre : Mes doutes sont finis ! » (*Dryden.*)

Ch. Clair.

EXAMEN CRITIQUE

D'UN LIVRE INTITULÉ :

LES APOTRES, PAR E. RENAN

Comme le furieux qui lance des flèches et des traits mortels, ainsi l'homme qui trompe son ami, et qui, pris en flagrant délit, dit : Je n'ai fait que jouer.

(*Prov.* XXVI, 19.)

I

Nous assistons à un étrange spectacle. Voilà un homme qui use sa plume et sa vie à semer le doute autour de lui ; il tient école de scepticisme ; toutes les trompettes de la renommée résonnent pour convoquer des disciples à ses leçons. Et pourtant cet homme n'ignore pas que le doute affadit les âmes, que le scepticisme leur est mortel, « qu'on ne fait de grandes choses qu'avec des idées strictement arrêtées. » (*Introd.*, LXIII.) Je cite textuellement ses paroles.

Voilà encore un homme qui parle avec une émotion apparente du vide que laisserait le christianisme, s'il disparaissait de la scène, « de la diminution de vertu qui menacerait nos « sociétés, s'il venait (seulement) à s'affaiblir. Que serions- « nous sans lui ? » s'écrie-t-il d'un ton de prédicateur ou d'apologiste. « Qui remplacera ces grandes écoles de sérieux et de « respect...., ce ministère de dévoûment des Filles de la Cha- « rité ? Comment n'être pas effrayé de la sécheresse de cœur « et de la petitesse qui envahissent le monde ? » (*Ibid.*) Et c'est ce même homme que tous voient depuis quinze ans rôder autour du temple dont il proclame la conservation si nécessaire, et s'acharner à sa ruine. Armé de la pointe et du marteau, il promène son regard sur chaque pan de la mu-

raille, interroge toutes les pierres, laisse dans le ciment l'empreinte du fer, et en émousse le trait sur le granit. Puis, las de cette guerre inutile, il se heurte à la pierre angulaire, à la clef de voûte de l'édifice. Il emploie la sape et la mine pour le renverser. Comment expliquer cette contradiction ? Est-ce duplicité ? Est-ce ironie ?

C'est duplicité et c'est ironie tout ensemble.

La duplicité est évidente, ou, pour mieux dire, le même homme joue trois rôles à la fois. Car, entre les paroles amies et les coups d'un ennemi implacable, il y a place encore pour le personnage de l'indifférent et du neutre. Ecoutez-le : « La « pensée d'ébranler la foi de personne est à mille lieues de « moi. Ces œuvres doivent être exécutées avec une *suprême* « *indifférence*, comme si l'on écrivait pour une *planète déserte*. « Toute concession aux scrupules d'un ordre inférieur est un « manquement au culte de l'art et de la vérité... Le jour où « l'on pourrait me convaincre d'un effort pour attirer à mes « idées un seul adhérent qui n'y vient pas de lui-même, on « me causerait la peine la plus vive. J'en conclurais ou que « mon esprit s'est laissé troubler dans sa *libre et sereine allure*, « ou que quelque chose s'est appesanti en moi, puisque je ne « suis plus capable de me contenter de la joyeuse contem« plation de l'univers. » (P. LIII-LV.)

Cette pose est superbe, digne sans aucun doute d'un grand-prêtre de l'art qui immole à son Dieu les plus riches hécatombes. Que la religion du Christ disparaisse, et entraîne dans sa chute tout ce qui élève et console la pauvre humanité, les grandes écoles de respect, et les plus nobles dévoûments, c'est un malheur dont il n'est pas complice, et il s'en lave les mains comme Pilate. Que la sécheresse de cœur et la petitesse envahissent le monde, il se contente, lui, de la joyeuse contemplation de l'univers. Dans sa libre et sereine allure, il pousse son char comme s'il n'avait devant lui que le sable du désert, avec une suprême indifférence de la foule qu'il va renverser sur son passage.

Nous touchons au dédain transcendant, et nous voyons ce qui en sort. Voltaire a dit : malheur au monde, s'il était

gouverné par des athées ! Sous l'empire de ces doctrines désolantes, le cœur le plus heureusement doué par la nature deviendrait tout à fait méconnaissable. Celui qui, bien jeune encore, a goûté la religion et l'a jugée belle, qui a compris que la vie est sérieuse et que le respect ennoblit les âmes, ne peut effacer entièrement ces leçons de son premier âge. Toutes ces grandes choses lui reviennent à la mémoire, longtemps après qu'il les a perdues, et il en revêt au moins le masque. Mais ce masque ne fait illusion à personne ; car, s'il était capable, ainsi qu'il s'en vante, de se contenter de la joyeuse contemplation de l'univers, il briserait sa plume, ou n'écrirait plus que pour lui seul. Mais non : l'art, quoi qu'il en dise, n'est pas son unique idole ; et ses livres, où il se contemple avec plus de complaisance qu'il n'en met à contempler l'univers, ne suffisent pourtant pas à son repos. Restant ce qu'ils sont, ils le charmeraient moins, s'ils ne se répandaient au loin et ne lui rapportaient des parfums enivrants dans la coupe d'or de Babylone. Quand il conseille aux « timides de ne pas lire, » et leur propose « ce moyen bien simple de garder leur foi comme un trésor, » il insulte à ses victimes, comme l'ange déchu qui fut la cause de notre ruine. Ce n'est point la timidité qui nous perd, mais la crédulité présomptueuse, et le serpent fera toujours des dupes.

L'insecte qui tend sa toile ne fait non plus « aucun effort « pour arrêter » en ses filets la proie « qui n'y vient pas « d'elle-même. » Il serait cependant trop railleur, s'il s'avisait de dire au moucheron, en le suçant bel et bien, qu'il ne file que pour l'art et qu'il est son meilleur ami. L'ironie serait trop cruelle, mais il n'y songe point, parce qu'il suit la nature et obéit à la loi de sa propre conservation. L'homme au contraire sent la honte et le remords. Il voudrait se soulager de ce poids qui l'accable, et il l'aggrave plutôt par l'insolence de son excuse : « Comme le furieux qui lance des flèches et des traits mortels, ainsi l'homme qui trompe son ami, et qui, pris en flagrant délit, dit : Je n'ai fait que jouer. »

Si ce jeu n'est pas honnête, si la vertu se détourne pour ne pas voir, l'art et la science auront-ils plus à s'en louer ? Le

critique s'en flatte, et même, si nous l'en croyons, « il n'aspire qu'à trouver le vrai et à réaliser le beau en dehors de toute politique. » Admirable programme ! mais le difficile n'est pas de le tracer; l'essentiel est de le remplir. L'auteur y a-t-il réussi, et d'abord s'est-il approché de la perfection du beau ?

II

L'art, selon les notions les plus élémentaires, préside au choix du sujet, à la conception du plan qui doit être simple et fécond, à la méthode et à l'ordonnance des parties ; il jette de la variété dans les détails, leur donne la forme et les contient dans la juste mesure. Sous ces divers aspects, dois-je approuver sans réserve l'ouvrage que j'ai sous les yeux ?

Pour l'auteur de ce livre, et pour tous ceux qui font de l'art le but suprême de l'existence, il y a un « art de composer une belle vie, » comme un art de composer de beaux ouvrages. Le mot est de lui, et le peint si bien qu'il ne l'a sûrement pas oublié. Il l'a prononcé à propos d'un illustre écrivain que de mûres réflexions avaient ramené à la foi dans ses derniers jours. Il s'est plaint qu'on prît trop à la lettre les paroles nettement et fermement chrétiennes de M. A. Thierry. Il a voulu les réduire à de banales formules suggérées par l'art discret de n'offenser personne, et de composer une belle vie. Pourquoi n'a-t-il pas lui-même interrogé cet art qu'il prise tant ? Il eût, je crois, réservé *pour sa troisième vie* un sujet pour lequel ou lui ou nous n'étions pas encore mûrs (*humanum dico*), et eût employé la première à écrire une « histoire d'Alexandre, ou une histoire d'Athènes, » puisque ces sujets l'attirent et le charment si puissamment. (P. LIII.)

C'est un premier manquement à la délicatesse du goût. Mais ce n'est pas le seul.

Les sources dont l'auteur pouvait disposer pour ce volume se bornent aux dernières pages des Évangiles et aux douze premiers chapitres des Actes, contrôlés par quelques traits des épîtres de S. Paul. Ces sources sont excellentes en elles-mêmes. Mais l'auteur professe pour elles si peu de res-

pect, que selon lui « dans ces douzes chapitres des Actes « comme dans les trois premiers Évangiles, *presque tout est « faux dans les détails.* » (P. XLI.) Je ne sais pourquoi il ne nomme ici ni S. Jean ni S. Paul, sinon parce qu'il commence à en tenir compte, dès qu'il s'imagine y trouver quelque trait qui fasse suspecter les autres. Au fond nous verrons qu'il ne leur accorde pas plus de créance qu'aux synoptiques[1]. Et il ne pouvait penser autrement sans abandonner son principe fondamental que voici : « Comment prétendre qu'on doit suivre « à la lettre des documents où se trouvent des impossibilités ? « Les douze premiers chapitres des Actes sont un tissu de « miracles. Or, une règle absolue de la critique, c'est de ne « pas donner place dans les récits historiques à des circon- « stances miraculeuses. » (P. XLIII.) C'est bien; mais puisque l'auteur tenait à ce principe, il devait donc se taire ; car une règle de l'art, c'est aussi, si je ne me trompe, de ne pas écrire l'histoire sans documents.

Qu'il ne m'objecte pas les prodiges de la critique, et les lumières jetées par les érudits sur les époques les plus obscures de l'antiquité des nations. Avec des données incomplètes, mais habilement comparées, on fait revivre des races éteintes; sans pouvoir raconter et enchaîner les faits particuliers, on s'avance de sommets en sommets, on esquisse les grandes lignes, on se rend maître de l'ensemble, on obtient une image assez fidèle d'une civilisation oubliée. Il est vrai ; mais appliquer ces procédés et ces aperçus sommaires à la recherche des origines chrétiennes au siècle d'Auguste, serait passablement ridicule. L'historien des « Apôtres » n'y songe pas. Ce qu'il entreprend, c'est de raconter, et de raconter par le menu, de mettre ses personnages en scène et d'en faire un tableau vivant, en transformant chaque miracle et mettant à la place ce qui lui semble bon. Tentative infructueuse, et faute impardonnable contre l'art. La stérilité d'abord, puis l'arbitraire et la fantaisie invoqués pour voiler le vide du sujet, seront les

[1] La facilité d'établir un parallèle entre les trois premiers évangiles leur a fait donner ce nom.

deux conséquences inévitables de cette entreprise insensée.

Stérilité irrémédiable dans le plan et dans la méthode. L'auteur n'en a pas d'autres que de suivre pas à pas ses sources pour les travestir ou les démentir, selon l'impression et le caprice. On ne fait pas de l'art avec si peu. Nier est quelquefois nécessaire, mais ce n'est jamais beau. Ravir au monde son Dieu, son Christ, et la perspective d'une vie future, consolation des bons et terreur des méchants, s'il y avait nécessité, ce serait une nécessité affreuse, ce ne serait jamais beau. Couper à la Religion ses ailes, et intercepter son doux commerce avec le Ciel, réduire son histoire à la vulgarité des faits humains, et ses mystères au niveau des opinions philosophiques, ce n'est pas l'embellir, et l'art ne s'en réjouira pas. Jésus est plus beau dans la Bible et dans la conscience des peuples que sous la plume du romancier. Quel peintre, se sentant capable d'un chef-d'œuvre, n'aspirera pas plutôt à exprimer sur la toile les traits d'un Dieu mourant victime de son amour, que les regrets refoulés, les réminiscences équivoques et le stoïcisme sans chaleur d'un « fin et joyeux moraliste. » Laissez à l'art son libre essor et son vol d'aigle. La négation est toujours plate.

Il est vrai que, pour combler ce vide et couvrir cette platitude, l'écrivain s'efforce, en renversant la réalité des faits miraculeux, d'en conserver au moins les apparences. Jésus, dans son opinion, n'a point vaincu la mort, ne s'est point élevé dans le Ciel, n'a point envoyé son Esprit, ne s'est point montré à Saul pour le convertir de loup en agneau. Mais, toutefois, ces événements peuvent et doivent être racontés. Ce sont des faits psychologiques d'une importance immense, égale à l'immensité des conséquences que nous voyons. Je les raconterai donc, s'est dit l'écrivain, tels que je les conçois et qu'ils se sont passés, non au dehors, mais dans le cœur et dans l'imagination des disciples. Erreur profonde! Illusion comparable à celle que vous prêtez à vos personnages. Vous offenserez la vérité historique, sans conserver même la vraisemblance, qui est la vérité de l'art. Vous détonnerez à chaque note ; vous glisserez à chaque pas ; vous vous enfoncerez dans un labyrinthe sans issue. Ceux qui se souviennent

des textes seront stupéfaits de votre audace à les parodier; et ceux qui ne les ont jamais lus, s'ils sont capables de réfléchir et de comprendre, remarqueront tant d'embarras dans votre démarche, tant d'hésitation dans vos aveux, tant de gêne et d'artifice dans vos commentaires, quelque chose de si gauche et de si contourné dans l'ensemble, qu'ils voudront recourir aux sources pour s'éclairer. Votre art est donc un art manqué. Il n'amusera que ces lettrés de bas étage qui sont à l'affût des mots (*miseri aucupes verborum*, dirait saint Augustin), et qui s'extasient devant la phrase sans regarder à ce qu'on a mis dedans.

La stérilité a jeté dans le caprice, et le caprice dans la gaucherie et dans le faux. Le rhéteur a jonché de fleurs artificielles un sol qui ne produisait rien; mais ses fleurs manquent de parfum et de vie. Pourquoi, du moins, n'est-il pas sorti plus vite de ces endroits difficiles? Pourquoi employer trois cents pages à travestir ce que les auteurs sacrés avaient raconté en dix pages? Trois cents pages farcies de ces phénomènes d'hallucinations qui vont se reproduisant d'heure en heure! Trois cents pages pour nous entretenir de cerveaux troublés, d'exaltation frénétique, de fièvre intense et de délire contagieux! C'est fade, sot et monotone. Le bon goût eût abrégé ces interminables récits de rêves d'hommes éveillés. Il faut pourtant rendre cette justice à l'artiste, qu'il s'est efforcé de tempérer par un léger soupçon de supercherie ces peintures trop uniformes de démence prolongée. Ce mélange d'illusion et d'imposture s'accorde merveilleusement avec le penchant prononcé du narrateur pour les demi-tons et les demi-teintes; et je ne serais pas étonné que la raison d'art, qui est souveraine pour lui, eût décidé, plus que la conviction, de la nuance qu'il donne à ses portraits. Soyez certains qu'il s'applaudit d'avoir échappé par là au désagrément de peindre des dupes ou des charlatans. Ses héros ne sont ni l'un ni l'autre, puisqu'ils tiennent moitié de l'un et moitié de l'autre. Des malins diront pourtant que ce goût n'est pas le plus pur, et que ces caractères ambigus ne sont bons que pour des valets de comédie.

Le narrateur connaît l'art des réflexions et des épisodes, et c'est un de ses procédés ordinaires pour rompre l'accablante monotonie dont je me plains. Mais ils y servent peu, ne sortant point du ton sérieusement comique des récits. Que pensez-vous, par exemple, de cette exclamation burlesque et de cet éloge de la folie? « Reine et patronne des idéalistes, Madeleine a su mieux que personne affirmer son rêve. Loin d'ici, raison impuissante! Ne va pas appliquer une froide analyse à ce chef-d'œuvre de l'idéalisme et de l'amour. Si la sagesse renonce à consoler cette pauvre race humaine, trahie par le sort, laisse la folie tenter l'aventure. Où est le sage qui a donné au monde autant de joie que la *possédée* Marie de Magdala? » (p. 13.) Dieu se retire des blasphémateurs et les frappe de vertige.

Finissons par quelque chose d'aussi naïf et de plus amusant: « Les autres femmes... n'avaient pas vu Jésus; mais elles parlaient d'un homme blanc, qu'elles avaient aperçu dans le caveau, et qui leur avait dit: « Il n'est plus ici, retournez en « Galilée; il vous y précèdera, vous l'y verrez. » (*Ibid.*) Peut-être étaient-ce les linceuls blancs qui avaient donné lieu à cette hallucination. » C'est sûrement une femme fort sujette à la peur des revenants qui a fourni ce trait à l'auteur. J'en rirais volontiers, s'il était possible de s'égayer parmi de si justes sujets de larmes.

Fallait-il se faire idolâtre de l'art pour gâter son talent, et s'exposer à de si lourdes chutes.

L'art du reste sera toujours rabaissé tant qu'il se concentrera en lui-même, et ne cherchera pas dans une beauté supérieure son prototype et sa fin dernière. L'artiste, tel que M. Renan le conçoit, est « cette âme, d'un rang secondaire, « qui ne peut aimer Dieu directement, qui veut un intermé- « diaire entre elle et Dieu » (p. LVII), et, à vrai dire, qui s'arrête à cet intermédiaire, ne contemplant qu'un pâle reflet de la beauté substantielle et incréée, et prenant, par une illusion grossière, ce reflet éloigné pour le terme suprême et sans limite. L'artiste chrétien a bien d'autres visées. Il contemple le reflet, et met tout son effort à l'exprimer dans son œuvre;

mais il découvre aussi par la foi et adore avec un tressaillement d'amour l'invisible et souverain original qu'il espère contempler un jour face à face. De cette théorie bien comprise découle la réponse à un sophisme cent fois proposé, et dont M. Renan s'est fait l'écho. Le chrétien peut se dispenser de l'art. Il peut ne « tenir ni à bien bâtir, ni à bien sculp« ter, ni à bien dessiner (p. 372); » car ce sont là des dons particuliers que le ciel accorde comme il lui plaît, et le monde serait fort à plaindre, si tous y voulaient devenir artistes. Mais le chrétien n'est jamais, quoi qu'on en dise, « l'ennemi ou le contempteur du beau. » S'il ne s'arrête pas au rayon détaché du soleil, ce n'est pas pour lui préférer les ténèbres, mais pour porter son regard directement sur le disque éclatant de l'astre du jour. Loin de « rapetisser l'univers, » il agrandit son horizon sans mesure, quand il converse moins avec la terre, et beaucoup plus avec les anges. Sainte Thérèse et saint François d'Assise sont plus près de l'éternelle beauté que Raphaël et Michel-Ange, bien que ce degré du beau échappe par sa sublimité même aux regards de la multitude. Mais, sans me perdre dans ces hauteurs, je dirai seulement que l'Église a toujours encouragé et toujours cultivé l'art avec amour. Le dogme de la résurrection des corps, conséquence étroitement liée à la résurrection de Jésus-Christ, suffirait seul à l'exalter, et à le glorifier mieux que toutes les théories profanes sur le beau. Que l'impie s'arrête complaisamment à s'imaginer « les vers consumant, » il ne sait où, « le corps inanimé » (p. 39) du divin Crucifié, nous trouvons plus belle et plus digne la croyance à son éternelle et incorruptible jeunesse. Dans sa chair transfigurée, nous adorons le gage de la transfiguration de nos corps, en qui toute la nature physique trouve sa gloire. De cette foi jailliront tout naturellement les éclairs du génie; on tentera des efforts héroïques pour bâtir à l'honneur de Dieu des temples qui n'égaleront jamais le temple vivant qu'il s'est consacré dans nos membres. Le ciseau et le pinceau rivaliseront de zèle pour l'ornement du saint lieu. S'animant d'une inspiration plus pure, ils feront reluire sur la figure humaine un rayon

des splendeurs éternelles. La voix surtout, cet instrument le plus noble de l'âme, en rendra les émotions profondes par des accents d'une incomparable beauté. Voilà ce que le bon sens aperçoit, et ce que l'expérience confirme. Dans tous les siècles, la Religion surnaturelle et révélée a inspiré les plus immortels ouvrages. Nous lui devons le Dante, et le Tasse, et Milton, et Klopstock, aussi bien que les noms les plus illustres les arts plastiques.

Ce qui charmait les Grecs et ce qui nous captive encore dans Homère, Pindare ou Sophocle, tient à l'intervention des Dieux et à des croyances religieuses fermes et positives, à ce fond des doctrines révélées que les fables du paganisme avaient obscurcies sans les éteindre. Mais l'éclat d'Homère pâlit devant les divines splendeurs de la Bible. Qui n'a présent à l'esprit La Fontaine lisant Baruch? Qui ne sait l'émotion de Bossuet quand, au sortir du collége, il rencontra la Bible dans la bibliothèque de son père, et déserta pour elle les tentes de la Grèce? Une autorité moins connue, mais qui mérite de l'être, est celle de l'illustre fondateur de la Société asiatique de Calcutta, l'un des esprits les plus cultivés, et des plus savants orientalistes des temps modernes. William Jones avait laissé ces mots écrits de sa main sur le dernier feuillet d'une Bible qui s'est conservée dans sa famille: « J'ai lu avec beau-
« coup d'attention les Saintes Ecritures, et je pense que ce
« volume (indépendamment de sa céleste origine) contient
« plus d'éloquence, plus de vérités historiques, plus de
« morale, plus de richesses poétiques, en un mot, plus de
« beautés de tous les genres qu'on n'en pourrait recueillir
« de tous les autres livres ensemble, dans quelque siècle et
« dans quelque langue qu'ils aient été composés. » (*Mercure de France*, du 23 sept. 1809.)

Que les rieurs, s'il s'en rencontre, attendent pour avoir droit de se moquer, qu'ils aient fait preuve d'autant de compétence que le grand homme qui a tracé ces lignes à tête reposée.

M. Renan, je le sais, s'est rangé depuis longtemps parmi les admirateurs de la Bible. Mais qu'il lui laisse donc sa phy-

sionomie propre et sa grandeur native. Qu'il lui laisse sa royale parure, et sa majesté douce, tempérée par l'aisance, le naturel et la grâce. Qu'il n'essaye pas plus longtemps de lui ravir le sceau ineffaçable de sa céleste origine. La Bible, sans le miracle et la prophétie, ne serait plus reconnaissable. Elle aurait encore quelques pages ravissantes, dignes du ciel d'où elle descend; mais ses membres mutilés ne s'uniraient plus ensemble pour former un tout harmonieux. Elle n'offrirait plus aux yeux que des feuilles éparses, plus décousues que les oracles de la sibylle; aux oreilles, que des tons discordants, et à l'esprit qu'une énigme impénétrable.

Nous achèverons de nous en convaincre en examinant au point de vue de la science et de la vérité historique le livre que nous avons essayé d'apprécier comme expression du bien et du beau, comme œuvre de vertu et comme œuvre d'art.

III

Cinq faits principaux et d'une immense portée sont passés en revue dans le volume dont j'essaie la critique, et le remplissent presque tout entier. Ces faits sont la résurrection de Jésus-Christ, sa glorieuse et triomphante ascension, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, la conversion de S. Paul et la conquête du monde à l'évangile. Ce dernier fait, vaste et complexe, est d'un ordre à part. Il présente une diversité d'aspects qu'il faut considérer de haut et embrasser d'un même regard pour en bien juger. La vérité ici consistera surtout dans la juste appréciation des causes et des effets qui s'enchaînent pour former la trame de l'histoire. C'est une tâche digne d'un esprit étendu et pénétrant. Sans entrer dans le récit des événements, M. Renan en a tenté l'aventuré, et nous a donné sa théorie. J'y reviendrai; car l'espace me manque pour la discuter aujourd'hui, et le sujet mérite un examen à part.

Les quatre premiers faits au contraire sont d'une extrême simplicité dans leur majestueuse grandeur. La vérité historique s'y confond avec la sincérité du témoin. Un enfant en

porterait un jugement aussi sûr qu'un académicien, et je ne sais si les dépositions de villageois simples et candides n'auraient pas pour un juge expérimenté une puissance de conviction et une éloquence particulières, parce qu'il y sentirait mieux le premier jet : « Certe, » dit S. Ambroise dans son « commentaire sur S. Luc (l. II, n° 53), « quo vilior (persona) « ad prudentiam, eo pretiosior ad fidem. Non gymnasia cho« ris referta sapientum, sed plebem Dominus simplicem « requisivit quæ phalerare audita et fucare nesciret. » Voilà pourquoi en cour d'assises, si la science est requise dans les juges, la probité et la maturité dans les jurés, la sincérité parfaite et la candeur la plus ingénue sont la qualité la plus précieuse dans les témoins. Si le grand nombre et l'accord des dépositions s'y ajoutent, la vérité brille à tous les yeux, comme un soleil d'été dans un ciel sans nuages.

Un homme est tombé en plein jour sous le fer d'un assassin. Cinq cents personnes de tout âge et de tout sexe ont vu le bras qui le frappait au cœur; elles ont vu la victime s'affaisser et rouler dans la poussière, et l'arme teinte de sang reluire sur sa tête. Quiconque récusera leur témoignage comme de gens hallucinés, est un menteur ou un imbécile. En de tels cas, la conviction s'impose et entre dans l'âme comme par violence. « Evidentia cogit intellectum, » dit l'Ange de l'École, S. Thomas d'Aquin. Que tout l'Institut de France soit convoqué, et converti pour un quart d'heure en une chambre de justice criminelle; et tous, sans excepter le sceptique M. Renan, n'auront qu'une voix pour attester leur conviction la plus intime.

Si Dieu voulait parler aux hommes, et appuyer sa révélation sur des miracles, il devait chercher à sa parole et aux signes de sa puissance des garants de ce caractère, des hommes qui ne sussent ni farder la vérité, ni la couvrir de frivoles ornements : « quæ phalerare audita et fucare nesciret. » Cette règle de S. Ambroise sera la nôtre dans la comparaison que nous allons faire de quelques-uns des récits évangéliques avec ceux du narrateur philosophe.

Jésus ressuscité s'est montré non pas une fois, mais dix fois et plus, à une, à deux, à sept, à dix, à cinq cents personnes

réunies. Chacun des évangélistes rapporte plusieurs de ces apparitions; et tous ensemble ne les racontent pas toutes. Il en est que nous ne connaissons que par S. Paul, dans un texte que M. Renan déclare « fondamental » (p. IX,) et « d'une authenticité absolue. Aucun doute, » c'est lui qui le dit, « n'a « jamais été élevé par la critique sérieuse contre l'authen- « ticité de l'épître aux Galates, des deux épîtres aux Corin- « thiens, de l'épître aux Romains. (p. XLI.) » Eh bien! c'est dans la première aux Corinthiens, chap. XV, que nous lisons ce qui suit : « Je vous rappelle, mes frères, l'Évangile que « je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous « demeurez fermes, et par lequel vous êtes sauvés... Que le « Christ est mort, qu'il est ressuscité le troisième jour, « qu'il a été vu de Céphas (ou Pierre), puis des Onze (apôtres); « qu'ensuite il a été vu par *plus de cinq cents frères ensemble*, « dont la plupart sont encore vivants, et quelques-uns sont « morts depuis; qu'après, il a été vu de Jacques, puis de « tous les apôtres; et, qu'enfin, après tous les autres, il s'est « montré à moi, qui ne suis qu'un avorton. » (V. 1-8.) Ces lignes, écrites d'une main rapide, n'ont pour but, on le sent, que de rappeler sommairement les récits plus détaillés que l'apôtre avait faits à ses disciples de l'Achaïe pendant son séjour au milieu d'eux. Il est, du reste, si pleinement assuré de ce qu'il affirme, qu'il se reconnaît pour le plus malheureux des hommes, faux témoin contre Dieu, privé d'espérance pour le siècle présent et pour le siècle futur, si le Christ n'est pas ressuscité. (V. 15 et 19.) Si S. Paul a dit faux, que M. Renan se lève et le démente. Mais il n'ose, il ne va pas droit au but et louvoie selon sa coutume : « Un jour qu'à la la suite de leurs chefs spirituels, les Galiléens fidèles étaient montés sur une de ces montagnes où Jésus les avait souvent conduits, ils *crurent* encore *le voir*. L'air, sur ces hauteurs, est plein d'étranges miroitements... La foule assemblée *s'imagina voir le spectre se dessiner dans l'éther;* tous tombèrent sur la face et adorèrent. » (P. 35.)

Et cela s'appelle écrire l'histoire! Et le conteur infidèle ne s'aperçoit pas que le miroitement pourrait bien s'être produit

ailleurs que dans l'air, dans le cerveau troublé d'un homme qui se pose seul en face de cinq cents témoins.

Au fond, il avoue équivalemment ce qu'il nie. Car, en de telles circonstances, voir et s'imaginer voir, c'est la même chose. Un demi-aveu obtenu d'une volonté rebelle vaut un aveu complet.

Passons en revue quelques autres apparitions.

Marie Madeleine aperçoit le Sauveur sous la forme d'un jardinier. Cet inconnu lui parle, elle répond ; il l'appelle par son nom, elle reconnaît son maître et tombe éperdue à ses pieds. Ce n'est qu'une visionnaire de plus, nous dit-on, ou plutôt c'est la première qui a tracé le sillon et ouvert la voie aux visionnaires qui l'ont suivie. « Madeleine affirme son rêve, son amour a créé ce fantôme. » Ne voyez-vous pas comme la vision s'écarte, dès que Marie la veut saisir, et lui interdit cette périlleuse épreuve? — Voilà vraiment un fantôme bien avisé. Il n'y a pourtant, ce semble, que les spectres tangibles qui redoutent l'épreuve, et qui recourent à de telles interdictions pour l'éviter. Et, si l'amour avait créé celui-ci de toutes pièces, l'amante l'aurait reconnu du premier coup et ne lui aurait pas parlé comme à un étranger.

L'exaltation et l'effort de tête entraient si peu dans ces manifestations surnaturelles que, le soir de ce premier jour, les deux disciples d'Emmaüs, et plus tard les sept apôtres qui pêchaient sur le lac, conversèrent de même avec leur Maître sans le reconnaître d'abord.

S. Pierre eut aussi son apparition particulière. Qui l'assure? S. Paul, dans le passage déjà cité, et S. Luc, son disciple (Évangile, ch. XXIV). Qu'en dit l'ingénieux interprète? — Rien n'est plus simple, à son avis. Pierre, dans une course matinale au sépulcre, le trouva vide. Cet argument fit sur lui l'effet d'une vision. Cela s'appela depuis « la vision de Pierre. » (p. 12.)

Et voilà comme on traduit S. Paul, et comme on écrit l'histoire d'après les sources *les plus authentiques.*

Le soir du même jour, qui était celui de la résurrection, Jésus se montre dans le cénacle aux apôtres réunis. Quels

garants en produisons-nous? Quatre au lieu d'un : S. Marc, S. Luc, S. Jean et S. Paul, toujours en ce même passage dont *l'authenticité est absolue*. Jésus leur parle, mange devant eux, leur montre ses plaies, leur donne à palper sa chair et ses os pour les convaincre qu'il n'est pas un fantôme. Où le scepticisme trouvera-t-il prise en ce récit? Écoutez : « L'attente « crée d'ordinaire son objet. Pendant un instant de silence, « quelque léger souffle passa sur la face des assistants. A ces « heures décisives, un courant d'air, une fenêtre qui crie, un « murmure fortuit, arrêtent la croyance des peuples pour des « siècles. En même temps que le souffle se fit sentir, on crut « entendre des sons. Quelques-uns dirent qu'ils avaient dis- « cerné le mot « schalom, bonheur » ou « paix..... » Nul « doute possible; Jésus est présent... Quelques-uns préten- « dirent avoir discerné dans ses mains et ses pieds la marque « des clous, etc. »

Et cette phantasmagorie passe pour de l'histoire!

Huit jours après, nouvelle apparition pour vaincre l'incrédulité de l'apôtre Thomas, qui n'avait pas été témoin de la première. Le Seigneur va droit à lui et lui reproche doucement son obstination à rejeter le témoignage concordant de ses frères. Puis, condescendant à sa faiblesse, satisfaisant jusqu'à son caprice, il lui montre ses plaies et exige qu'il porte son doigt dans les cicatrices des clous, sa main dans l'ouverture du côté. C'est S. Jean, témoin oculaire, qui le rapporte. Voici le travestissement moderne : « L'apôtre Thomas avoua qu'il « portait quelque envie à ceux qui avaient vu la trace de la « lance et des clous. On dit que huit jours après il fut satis- « fait. Mais il en resta sur lui une tache légère... Un senti- « ment singulier commença à se faire jour; toute hésitation « parut un manque de loyauté et d'amour; on eut honte de « rester en arrière... on trouva quelque chose de plus géné- « reux à croire sans preuve... Ce fut dès lors, en fait de cré- « dulité, une émulation effrayante et une sorte de surenchère. « Le mérite consistant à croire sans avoir vu, la foi à tout prix, « la foi gratuite, la foi allant jusqu'à la folie fut exaltée comme « le premier des dons de l'âme. Le *credo quia absurdum* fut

« fondé, etc. (p. 24). » Je renonce à citer jusqu'au bout cette absurde tirade de la plus insigne calomnie, par laquelle l'auteur se venge d'un demi-aveu extorqué et fait à mi-voix, et s'empresse de le faire oublier [1].

Encore une fois, voilà ce qui se publie et se débite sous ce titre pompeux d'« Histoire des origines du christianisme » et d'histoire des Apôtres.

Le cœur me manque pour continuer ce parallèle, ou plutôt ce contraste révoltant. J'en ai dit assez pour inculquer la sérieuse leçon qu'on en doit recueillir. Il faut que la vérité des apparitions évangéliques soit bien solidement établie, et que ses fondements ne puissent être ébranlés, puisque le scepticisme le plus outré en accepte au moins les apparences, sans parvenir à les expliquer. La forme ici emporte le fond ; le phénomène ne se soutient que par la réalité. Donc ces apparences, réelles et non fantastiques, sont au rang des faits historiques les mieux constatés. Tous les petits manéges mis en œuvre pour échapper à cette conclusion, ne servent qu'à la rendre plus évidente en démasquant l'embarras et le peu de franchise du critique. Je citerais dix textes de son livre, desquels il résulterait, s'ils étaient vrais, des soupçons graves et légitimes contre la réalité des apparitions. A l'en croire, chacun des sens était affecté isolément ; on sentait un souffle passer sur son visage sans rien voir ; on conversait avec l'esprit par un *colloque intérieur* (p. 26), ou, si quelque son retentissait aux oreilles, c'était un mot fort court ; tout au plus quelques monosyllabes ; on entendait la voix d'un *invisible conseiller ;* ceux qui étaient assez heureux pour voir et pour entendre en même temps n'arrivaient pas au toucher. Mais à quoi bon ces

[1] Cette calomnie m'oblige à rappeler la recommandation de S. Pierre à tous les fidèles : « (Soyez) toujours prêts à satisfaire quiconque vous demandera compte « de l'espérance qui est en vous. » (I Petr. III, 15.) Les malignes insinuations qui attaquent S. Jean en particulier paraîtront de la dernière impudence, quand on saura que le bien-aimé disciple commence ainsi sa première épître : « Ce que « nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons « contemplé et touché par nos mains du Verbe de vie... ce que nous avons vu « et entendu, nous vous l'annonçons. » etc. Nous renvoyons pour plus amples développements à ce que nous avons dit, ici même (n° d'Avril 1866).

artifices de style, plus dignes d'un avocat sans scrupule que d'un fidèle historien, puisqu'en vingt autres passages on est contraint d'avouer, en termes équivalents ou formels, que les sens de la vue, de l'ouïe et du tact ont été frappés simultanément, non par une impression légère, fugitive et troublée, mais avec tout le loisir nécessaire à l'esprit le plus lent pour se rendre attentif, réfléchir, considérer et se rassasier en quelque sorte de certitude.

Un jour surtout, la durée de l'apparition se prolonge, les incidents se succèdent, la scène varie. Nous assistons à une pêche sur le lac, puis à un repas frugal pris en commun sur le rivage, puis encore à un colloque des plus tendres, des plus graves et des plus solennels qu'on lise dans l'Évangile. Le Christ donne à son œuvre sa dernière forme, il accomplit la promesse qu'il avait faite à Pierre, et institue la primauté pontificale. C'en est trop, dit le critique ; et il déchire en trois morceaux ce tableau d'une merveilleuse unité et d'une beauté incomparable. « Les hallucinations, dit-il, sont toujours isolées. » Je le crois bien. C'est la preuve qu'il n'y a point ici d'hallucination possible. — Mais les liaisons, quand on y regarde bien, sont « un peu artificielles. » — Homme à courte vue, qui ne saisissez jamais le beau qu'en miniature, vous ne comprenez donc pas que l'Eglise est sortie des eaux du baptême, que les poissons sont un symbole des chrétiens, et que la pêche miraculeuse prélude à l'institution du principat sacré, dont elle figure et prophétise l'inépuisable fécondité[1].

C'est encore un indigne stratagème que d'insinuer souvent, d'affirmer quelquefois que les apparitions communes à plusieurs avaient lieu comme à point nommé, quand elles avaient

[1] La scène du repas ne se rattache pas moins directement au but général de l'apparition. Car, dans le symbolisme chrétien, le poisson ne figure pas seulement les fidèles ; il est surtout l'image de Jésus-Christ donnant aux siens sa chair en nourriture. Pour rendre l'image plus frappante, en rappelant le rite de l'agneau pascal, et les charbons de l'autel, les disciples trouvent ici le poisson posé sur le feu sans qu'une main humaine y eût touché. Pierre est invité à s'en nourrir, et à communier à la vertu du Christ dont ce poisson est la figure, pour se rendre digne de le représenter en qualité de son vicaire dans la sollicitude pastorale.

été préparées par une commune attente, par un échauffement de cerveau ; « quand tous étaient obsédés de leur idée « fixe (p. 26). » L'impression, dit-on, n'était point simultanée, mais successive. « Le premier qui croyait entendre... « donnait le signal. Tous écoutaient et entendaient bientôt la « même chose. » (p. 26.) Ailleurs, on va jusqu'à prétendre que l'impression n'était pas la même dans tous, quelques-uns discernant un mot qui frappait leurs oreilles ; quelques autres distinguant par la vue la marque des clous ; etc. (p. 22, 23.)

Il suffit d'ouvrir l'Évangile pour se convaincre que les faits ne se sont point passés ainsi. La rédaction en est toujours nette et simple. Si, dans leur brièveté, les auteurs sacrés négligent quelquefois de préciser le lieu, le jour et l'heure des apparitions, et s'il reste par suite un peu d'incertitude sur l'arrangement où il les faut mettre, l'ombre de désaccord qui en résulte au premier abord ne tombe que sur des accessoires indifférents, et non sur les circonstances essentielles. La saine critique a d'ailleurs éclairci ces difficultés légères, et concilié jusqu'aux plus menus détails dans un ordre très-satisfaisant. Ce ne sont pas ces omissions insignifiantes qui font peine à la fausse critique ; elle ne s'en plaint que pour donner le change. Ce qui l'irrite et la met aux abois, c'est au contraire la clarté trop grande des récits, et en plusieurs d'entre eux une accumulation de circonstances marquées avec la dernière précision, qui contredisent de front les vaines hypothèses du falsificateur. Tout y est naturel et sans apprêt. L'imagination y joue si peu son rôle, que souvent, je l'ai dit, on n'aperçoit d'abord qu'une forme étrangère. Jésus paraît soudain, non dans une assemblée morne et silencieuse, mais au milieu d'une causerie vive et animée, où, si l'on s'entretient de lui, c'est pour discuter doucement et se communiquer les uns aux autres ce qu'on en sait. L'apparition commence et finit pour tous au même instant, et tant qu'elle se prolonge, tous voient et entendent la même chose. Les entretiens avec Jésus offrent un heureux mélange de respect, de joie, de tendresse et de douce familiarité. Pas un mot qui porte l'empreinte d'une exaltation bizarre et déréglée ; mais toujours ce qu'on eût pu concevoir

de mieux adapté à la circonstance. Les instructions du Sauveur portent d'ailleurs un cachet de grandeur inimitable. C'est alors qu'il communique à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés, l'ordre et la mission de soumettre toutes les nations à l'Évangile, en commençant par Jérusalem et la Palestine, et en même temps la recommandation précise d'attendre, dans le silence de la méditation et de la prière, le baptême de l'esprit et du feu qui doit les revêtir de la vertu d'en haut. On n'expliquera jamais comment ces idées auraient germé toutes seules dans l'imagination des disciples, et les auraient persuadés tous à la même heure. De tels effets demandent une cause. Il est vrai que le principe de causalité s'efface pour un philosophe qui croit le monde éternel, et qui attribue au temps une puissance sans bornes.

C'est en partie par ce principe et pour gagner du temps, qu'il recule indéfiniment l'époque où les imaginations se calmèrent, et où finit, pour parler son langage, *la vie d'outre-tombe* de Jésus. Il y est poussé par d'autres motifs encore. L'Ascension le gêne; il en faut faire un mythe pur, inventé plus tard et dénué de toute réalité historique. S. Luc la raconte pourtant avec détail, et en indique avec précision le lieu et le jour. La scène s'est passée au grand soleil devant tous les apôtres, dont plusieurs vivaient encore, quand il l'a écrite, et devant cent vingt disciples. Et quand l'Ecriture n'en aurait pas parlé, la fête qui s'en renouvelle tous les ans depuis le berceau de l'Eglise le quarantième jour après Pâques, serait un témoignage irrécusable du glorieux événement dont elle rappelle la mémoire. Ajoutez qu'aussitôt après, l'ère des apparitions est close. Quand, la persécution survenant, le diacre S. Etienne vit le fils de l'homme qui l'encourageait au martyre, il l'aperçut non sur la terre, mais dans le ciel entr'ouvert, à la droite du Père. Si plus tard il semble redescendre un moment de son trône pour se montrer à Paul, et le convertir, c'est une exception unique dont M. Renan se prévaut insidieusement, et sans raison. Qui jamais a pensé qu'en remontant dans les cieux, le fils de l'homme se fût lié les mains, et condamné à une immobilité éternelle? Ces preuves accumulées sont péremptoires pour des critiques dociles au

sens commun. Mais la critique transcendante a les siennes aussi, et n'espérez pas qu'elle se rétracte. Cette rétractation la ramènerait droit au miracle qu'elle veut écarter à tout prix, et entraînerait d'ailleurs plusieurs autres rétractations semblables. Car tout se tient et s'enchaîne dans une histoire véridique. Une *vie d'outre-tombe* qui se termine par la scène du mont des Oliviers, ne saurait être purement imaginaire. Ce n'est pas ainsi, subitement, par un coup d'éclat et par la plus brillante des hallucinations, que les esprits hallucinés se guérissent.

L'Ascension prélude d'ailleurs à la Pentecôte, et le critique avait intérêt à reculer du même coup ces deux grands miracles. Il y a en effet, entre la Pentecôte chrétienne et celle des Juifs, une coïncidence toute divine qu'il fallait effacer à tout prix. Cinquante jours après la sortie des Hébreux de l'Égypte et l'immolation de l'agneau pascal, Dieu leur promulgue sa loi sur le Sinaï, au milieu des foudres et des éclairs. Cinquante jours après l'immolation du Calvaire et de la grande victime pascale, un grand éclat de feux et un bruit de tempête appellent tout Jérusalem aux abords du cénacle, d'où saint Pierre, rempli de l'Esprit saint, sort pour promulguer à tous la loi du testament nouveau et éternel. Le hasard n'a point de ces jeux si réguliers. On essaie bien de nous donner à croire que tout ce bruit autour du cénacle ne fut que du vent, et que ces feux ne furent que des éclairs. Mais, outre que cette hypothèse est trop violente, puisqu'elle fait des niais non-seulement des apôtres, mais de tous les habitants accourus au bruit, les orages n'arrivent pas si à propos. Le critique a compris cet embarras. Mais accoutumé à se jouer de ses textes, il n'hésite pas devant un nouveau caprice, et vous permet de placer l'illumination du cénacle en tout autre jour qu'en celui de la Pentecôte, marqué par S. Luc. Mais quoi? n'est-il pas constant que l'événement s'accomplit devant les pèlerins réunis à Jérusalem de toutes parts, et que la nouvelle s'en dut répandre en peu de jours dans le monde entier? Comment résister à cette preuve? — Mettons, répond-il, la fête de Pâques ou celle des Tabernacles à la place de la Pentecôte; nous trouverons éga-

lement des pèlerins à Jérusalem, et tout sera dit. — Singulier historien qui s'accommode de tout, excepté de ce qui est vrai. Il ne réfléchit pas que l'Église, entée sur la Synagogue, a renouvelé tous les ans, sans en excepter un seul, la fête de la Pentecôte; que les chrétiens affluaient ce jour-là à la sainte cité, mêlés aux Juifs; que S. Paul y vint lui-même de la Grèce, et hâta son voyage pour arriver avant la fête. L'église de Jérusalem pouvait-elle oublier si vite la date de son berceau, rattachée à une grande solennité, et n'en pas instruire tous les fidèles étrangers qui s'unissaient à ses hymnes de reconnaissance et de joie?

Les miracles, on le voit, tiennent par des liens innombrables à des institutions subsistantes et à des faits de l'ordre naturel qu'on ne peut renverser. La hache du scepticisme ne les a pourtant pas épargnés, quand il s'en est aperçu. Que de circonstances des plus simples M. Renan s'est engagé à rejeter, pour satisfaire son horreur du miraculeux! Quoi de plus simple, par exemple, que la précaution prise par les magistrats pour prévenir un enlèvement possible du corps déposé de la croix? Mais cette circonstance est incommode pour l'incrédule. Il affirme donc qu'elle a été « imaginée par la « conscience chrétienne pour couper court aux objections des « Juifs. » (p. 39). La conscience des chrétiens n'était pas si souple. Ils étaient d'ailleurs en face des Juifs, qui avouaient la présence des soldats au sépulcre, puisqu'ils disaient que le corps avait été volé *pendant le sommeil des gardes*. C'est de ce texte de S. Matthieu, en le tronquant arbitrairement et retranchant les mots soulignés qui sont essentiels, que notre critique peu délicat se fait une arme pour combattre et contredire le saint évangéliste.

Cependant les faits parlent ici d'eux-mêmes: Jésus avait fréquemment annoncé sa résurrection non-seulement devant ses disciples, mais aussi devant les pharisiens, et tout le peuple assemblé. Il en avait fixé la date au troisième jour après sa mort, en rappelant à ce propos l'histoire de Jonas. Il avait donné ce signe comme le sceau irréfragable de sa divine autorité. Ces bruits avaient circulé, et les princes de la nation ne

les ignoraient pas. Comment auraient-ils négligé de se prémunir contre la fraude? — Erreur! répond la critique indépendante. Est-ce que Jésus pouvait faire une prédiction pareille? Il est vrai qu'elle se lit en termes exprès dans dix ou douze passages de S. Matthieu, de S. Marc et de S. Luc, sans compter d'autres endroits où elle est enveloppée d'une métaphore. Mais la conscience chrétienne était si élastique! Elle seule a pu créer ces bruits et leur donner la vie.

Du moins l'auteur daignera-t-il nous dire comment le corps a disparu, et ce qu'il devint depuis? Non; il repousse avec dédain cette « question oiseuse et insoluble. On ignorera « toujours ce détail. » (p. 38, 39.) — Il est possible, en effet, que la question soit insoluble sans miracle; mais, si l'incrédule la tenait pour oiseuse, il n'accumulerait pas les hypothèses les plus bizarres pour y faire une réponse telle quelle. Il ne s'aventurerait pas jusqu'à supposer un enlèvement exécuté par les Juifs eux-mêmes. Quoi! dans ce grand procès, la partie adverse aurait caché avec un soin extrême la seule pièce qui pût assurer son triomphe, confondre l'imposture et anéantir le nom chrétien! Elle serait donc digne de servir de modèle à M. Renan, qui fournit aussi quelquefois des armes contre lui. Disons pour lui servir d'excuse que cette hypothèse ne le convainc pas, bien qu'il n'en trouve pas de meilleure. Avouer son extrême perplexité, n'est-ce pas avouer implicitement le miracle?

Cette longue habitude de ne pas croire dégénère chez lui en une véritable manie, et s'étend aux détails en apparence les plus inoffensifs. Lisez cette phrase, à propos de la mère du Sauveur : « En ce qui concerne Marie, il *paraît* que Jean, *croyant* « obéir en cela à une recommandation de son maître, l'avait « adoptée et prise avec lui. » Quelle grâce naïve dans cet « *il paraît* » et dans ce « *croyant!* » Tout est sur ce ton, si j'excepte les derniers chapitres, où l'auteur s'occupant d'histoire romaine dit les choses avec plus de naturel, et se contourne moins parce qu'il n'a plus la vue du temple. Si l'on retranchait de la première moitié du volume tous les « peut-être, » tous les « on dit, » tous les « on crut, » avec les propositions sus-

pendues à ces crochets du doute, on en retrancherait assurément la meilleure part. L'auteur n'entend pourtant pas qu'on le plaisante à cet égard ; c'est son droit, dit-il, et il y tient. Eh bien! qu'il garde son droit. Nous aurons, nous, le droit d'en rire. Dans un livre sérieux, les doutes posés par la science instruisent toujours, et parfois même à l'égal de ses affirmations. Rien n'importe plus au sage que le discernement du certain, du probable et du douteux. Mais quel avantage pouvons-nous tirer des doutes interminables du sceptique M. Renan? S'il avait copié les pages du texte sacré, en mettant ces deux lignes au bout : « Les apparitions ne sont que phé-« nomènes, les miracles ne sont que des mythes ; le reste, « qui se réduit à peu de chose, flotte entre la légende et l'his-« toire, » il en aurait dit autant que dans ses trois cents pages. Nous aurions perdu quelques phrases, mais voilà tout. L'auteur n'écrit donc que pour l'effet, ce qui est la pire de toutes les littératures, lors même qu'elle n'est pas gâtée par une irréligion sans pudeur et sans frein.

De tous ces doutes qu'il sème sur ses pas, il n'en est pas de plus injustes ni de plus odieux que ceux qui s'attaquent à la probité même et à la droiture des plus nobles caractères. Marie Madeleine, Marie de Béthanie, les apôtres et tous les premiers disciples sont tous atteints dans leur honneur par le soupçon de supercherie. Personne n'oubliera que dans le premier volume ce soupçon planait jusque sur la tête de l'Homme-Dieu. Les hommes de l'Orient sont ainsi faits, disait-on, leur idéal de sincérité diffère du nôtre. Désormais il ne faudra plus recourir à cette distinction subtile. Parmi nous aussi, hommes de l'Occident, « un digne prêtre de campagne arrive par ses « études solitaires et par la pureté de sa vie à voir les impos-« sibilités du dogmatisme littéral... Oh! que de tombes dis-« crètes autour des églises de village cachent ainsi de poé-« tiques réserves, d'angéliques silences? »

Est-ce là ce que l'auteur a retenu de ces grandes écoles de respect qu'il a fréquentées dans sa jeunesse? Parmi d'anciens condisciples qu'il lui a été donné de voir d'assez près, d'observer et de pénétrer dans les épanchements d'une amitié franche

et confiante, et qui n'ont jamais compromis l'honneur du clergé de France, en a-t-il rencontré plusieurs, en a-t-il découvert un seul qui cachât en son âme « de poétiques réserves et « d'angéliques silences? » Pourquoi donc nous obliger à lui rappeler la fable de la vipère mordant le sein qui l'avait réchauffée avec tendresse?

Il ne suffit pas à cette langue perfide d'envelopper tous les hommes dans un même soupçon d'imposture. Il porte l'audace jusqu'à excuser, justifier, glorifier même le mensonge. « Il « n'y a pas deux hommes au monde qui aient juste les mêmes « devoirs... L'humble prêtre catholique en un pays d'esprit « étroit et timide, doit *se taire.* » Ce mot est encore une perfidie. Car le prêtre ne se tait pas. La chaire ne reste pas muette, et, si la vérité n'en descend pas sur les hommes, c'est une chaire d'erreur et de pestilence. L'auteur le sait, mais il ne recule pas devant la conséquence. « Quand une croyance a « consolé et amélioré l'humanité, elle est excusable d'avoir « employé des preuves proportionnées à la faiblesse du public « auquel elle s'adressait » (p. 155).

Le public est prévenu que la religion nouvelle qui s'apprête à « consoler et améliorer l'humanité, » religion de l'art et de la libre pensée, s'estimera sans reproche, si elle emploie, pour obtenir ses fins, « des preuves proportionnées à la fai« blesse de ce même public auquel elle s'adresse. »

A. Le Hir.

CORRESPONDANCE DES INDES ORIENTALES

LES MARIAGES INDIENS

Mission du Maduré. *Lettre du P. Guchen.* (Anacarci, 29 septembre 1865.)

J'ai bénit, il a quelques jours, un mariage pour lequel on a déployé une grande pompe. Je vous raconterai cette fête, et vous aurez une idée de ce qui se pratique en pareille circonstanee ; car le même cérémonial est toujours scrupuleusement suivi. Tout ce que doit faire l'Indien, l'usage l'a irrévocablement réglé du berceau à la tombe.

La solennité dont il s'agit porte ici le nom de *grand mariage*. Mes chrétiens, presque tous pauvres, ne connaissent guère que le *petit mariage,* où tout se passe sans éclat, mais dont quelques circonstances méritent peut-être une courte mention.

Une singularité remarquable et commune à tout mariage, c'est que les époux ne se connaissent, ne se parlent, ne se voient qu'après coup. Ainsi le veut la coutume : elle a son bon et son mauvais côté, comme tant de choses en ce monde. — « Pourquoi viens-tu ? demandais-je l'autre jour à une petite fille âgée de douze ans à peine, qu'on présentait à l'église. — Mon père m'a dit que j'avais à me marier : je suis venue. » Le jeune homme arriva quelques heures plus tard. Pàle, défait, il se tordait dans les étreintes d'un indicible malaise ; en me priant d'être tout d'abord son médecin, il me conta son histoire : « J'achevais de dîner et je sortais pour aller à mes palmiers, quand mon père m'a dit de me rendre à l'église pour me marier. Aussitôt j'ai pris mon bain d'huile, qui, troublant ma digestion, a causé mon mal. »

Le bain d'huile est un préliminaire obligé en pareille circonstance. Cela fait, le futur se pare de son plus beau costume. Deux toiles, larges d'un mètre, longues de quatre ou cinq, ornées toutes deux d'une frange rouge, composent son vêtement : l'une lui couvre les reins, l'autre lui serre la taille ; un mouchoir rouge s'enroule autour de la tête, et trois pendants, longs de cinq centimètres et larges à proportion, ornent chacune de ses oreilles. S'il est trop pauvre pour posséder ces bijoux, il les emprunte à ses voisins. Dans cet appareil, il se rend à l'église et se présente au *souami* (missionnaire).

La jeune fille, elle aussi, a prodigué l'huile ou le beurre dans les

apprêts de sa toilette. Mais, le jour de ses noces, elle est si bien emmaillottée dans les huit ou dix mètres de toile qui forment son vêtement, que nul ne peut apercevoir ni ses bijoux, ni son visage. Non-seulement on ne la voit pas, mais elle-même est censée ne pas voir. Quand elle veut changer de place, la personne qui l'accompagne, souvent une pauvre vieille pouvant à peine se tenir sur ses jambes, la conduit en la tenant par la taille. J'ai eu quelquefois sous yeux le singulier spectacle d'une vingtaine de petites filles âgées de douze à quinze ans, enveloppées ainsi dans leur toile; accroupies contre le mur de l'église, elles redisaient à satiété leurs prières en attendant que je vinsse les leur faire réciter.

L'examen est passé; les deux futurs époux savent sans faute aucune le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les commandements de Dieu et de l'Église, l'acte de contrition, le *Confiteor*, etc.; ils récitent assez bien *les Sept Chapitres*, c'est-à-dire le petit catéchisme; je viens de les confesser; demain matin à la messe, je bénirai leur union, suivant en tout point les rubriques de l'Église. En cela, par conséquent, rien à vous faire remarquer, si ce n'est que les époux n'ont pas d'anneau nuptial. Il est remplacé par un bijou en or, d'une forme assez grossière, dans le milieu duquel passe un cordon destiné à le suspendre au cou de l'épouse. Ce bijou s'appelle *tali*. C'est le signe de l'union matrimoniale; toute femme mariée porte le sien. Quand le mari vient à mourir, la parenté se réunit et enlève le *tali* du cou de la veuve en rompant le cordon.

Mais pardon de vous avoir conduits, sans transition, des noces à l'enterrement. Quittons le cimetière et revenons à l'église. J'ai bénit le *tali*, en lui appliquant la prière que le Rituel indique pour la bénédiction de l'anneau; je le remets au jeune homme, qui le donne à la jeune fille; celle-ci le reçoit sur les deux mains étendues, et la personne qui l'accompagne, ou, si elle est trop vieille, toute autre femme qui se trouve là, le lui attache au cou. La messe se dit, les époux y communient, reçoivent la bénédiction et se retirent. La mariée reste encapuchonnée tout le jour de la fête. Le lendemain seulement elle montrera son visage, et le mari, pour la première fois, pourra contempler ses traits : un jeune homme de ma connaissance a su, vingt-quatre heures après son mariage, que sa femme était borgne.

J'oubliais un autre usage, charmant à mon avis, et assez généralement observé. Le futur achète une *toile nuptiale*, qui est bénite par le prêtre en même temps que le *tali*, et dont l'épouse se revêt quand toutes les cérémonies du mariage sont terminées. Elle se parera de cette toile les jours de fête; mais le mari ne lui donnera

aucun autre vêtement, et les parents continueront à habiller leur fille, jusqu'à ce qu'elle ait mis au monde son premier enfant.

Il est temps d'arriver aux fêtes du *grand mariage*, que j'ai bénit le 11 de ce mois.

Le jeune homme était d'Anacarei, et la jeune fille de Santancoulam, petite ville où nous avons une chrétienté. Baptisée depuis deux ans seulement, elle compte encore beaucoup de païens parmi ses proches : c'était pour moi un motif d'accéder au désir de ses parents, qui me priaient de célébrer le mariage sous les yeux de la famille.

Dès avant l'aurore, deux compagnies de musiciens, faisant retentir leurs instruments à qui mieux mieux, annoncèrent à toute la ville qu'il y avait, ce jour-là, grande fête à l'église catholique. De leur côté, et d'un commun accord, les chrétiens préparèrent l'église et l'autel. Les fleurs faisaient tous les frais de l'ornementation ; mais il y en avait de quoi charger une voiture. Enfin tout est prêt. Revêtu de l'aube et de l'étole, j'allai recevoir le consentement des fiancés qui arrivaient accompagnés de leurs parents et amis. Ils joignirent leur main droite, et je prononçai sur eux les paroles sacramentelles ; puis le *tali* fut bénit, remis à l'époux d'abord, et par lui à l'épouse ; mais on ne l'attacha point ; cette cérémonie devait se faire plus tard en famille. Je commençai la messe. Deux chantres occupaient le lutrin, faisant un vacarme à ébranler les murs de l'église. Pour des oreilles indiennes, qui prisent le chant en raison du bruit que font les voix, c'était beau à ravir. Le fait est qu'à Santancoulam, jamais on n'avait ouï semblable merveille.

Après la messe, les époux se retirèrent chacun de son côté, et toute la journée se passa en nouveaux préparatifs de fête. Dans la maison de la jeune fille, on éleva, avec des branches et des feuilles d'arbre, une grande tente pavoisée de toiles de diverses couleurs. Au milieu de cette tente, qu'on appelle ici le *Pandel*, sur un tertre d'un demi-mètre de haut, et mesurant en superficie deux mètres et demi carrés, s'élançait, porté par quatre colonnettes, un pavillon élégamment orné : c'était une véritable exposition de toiles peintes et de papiers bariolés de toute couleur et de toute nuance : moins riche est l'arc-en-ciel. C'est là, sur ce tertre et sous ce pavillon, que l'époux viendra remettre le tali à son épouse.

Cependant, on avait construit d'autre part un palanquin encore plus magnifique et plus élégant que le pavillon du *pandel*. Quand il fut dix heures du soir, à la lueur de trente ou quarante torches ardentes, le nouveau marié monta dans ce palanquin, et, porté sur les épaules de quatre hommes, il fit le tour de la ville, la musique

ouvrant la marche et appelant les curieux qui s'empressaient d'accourir. Après s'être promené, à pas lents, deux ou trois heures dans les principales rues, on se dirigea vers la maison de l'épouse. Le jeune homme monta et s'assit sur le tertre. Il s'assit par terre, bien entendu ; car, chez les Indiens, pas de chaises ni de fauteuils. Mais n'ayez pas peur qu'il salisse ses beaux habits : une couche de bouse recouvre le tertre dans toute son étendue. Dans ce pays, on ne connaît rien de mieux pour rendre un appartement présentable ; tous les parquets indiens sont cirés de cette façon. La nouvelle mariée vient à son tour ; son père la conduit par la main. Quand il a fait asseoir sa fille en face du jeune homme qui est déjà son gendre depuis vingt-quatre heures, il déclare à haute et intelligible voix que, de son plein consentement, il a donné sa fille en mariage à un tel, habitant à tel endroit ; qu'il le fait savoir à ses parents et amis, et les prie de donner leur agrément. Les assistants, rangés autour du tertre, étendent la main chacun à son tour, et en signe d'approbation, touchent le *tali* du bout des doigts. Le catéchiste entonne alors les litanies de la sainte Vierge, auxquelles les chrétiens répondent ; puis il remet le *tali* à l'époux, qui l'approche du cou de sa femme ; la belle-sœur de la mariée, qui se tient derrière elle, prend le cordon et le noue. La cérémonie et la fête sont finies pour cette nuit ; chacun se retire et va prendre un peu de repos.

Le lendemain soir, grand repas des noces, à la suite duquel la fête proprement dite, la grande fête commmença. Les nouveaux mariés se placent dans le palanquin, face à face, mais séparés par un petit rideau. L'épouse, débarrassée maintenant de son voile, tient le rideau de ses deux mains, et tâche de s'en cacher le visage. A la lueur des flambeaux plus nombreux encore que la veille, au son d'une musique toujours aussi bruyante, on se rendit à l'église, où tous les cierges étaient allumés. Les chantres et moi nous entonnâmes les litanies de la sainte Vierge et le *Salve Regina;* le catéchiste récita quelques prières, je donnai à l'assemblée la bénédiction avec le Crucifix, faute d'une statue de la sainte Vierge, et la cérémonie se termina par un chant tamoul. Les époux remontèrent en palanquin. Alors commença dans les rues une vraie marche triomphale, qu'on appelle ici *patana-pravesam* (entrée dans la ville) ; elle ne s'acheva qu'au jour.

Ce qui prête à cette marche un caractère d'originalité et de beauté, c'est le *Calliel*, danse avec cliquetis de bâtonnets et accompagnement de chant, que l'on exécute devant le palanquin tout le long du parcours. N'allez pas vous figurer un bal comme en France : ici la danse proprement dite est une honte ; seules les Bayadères qui font

le service des pagodes se la permettent. Le *calliel* est tout autre chose. Représentez-vous douze jeunes gens bien pris et robustes, la tête coiffée d'un turban, les reins ceints d'une longue pièce de toile retombant en forme d'écharpe ; quelques-uns ont aux bras et aux jambes un ou plusieurs colliers de grelots ; tous tiennent à chaque main un bâtonnet long d'environ trente-cinq centimètres. Ils s'élancent en chantant, et au milieu des évolutions les plus rapides, des mouvements les plus divers et les mieux réglés, chacun d'eux frappe les bâtonnets du danseur avec lequel il se rencontre face à face. Au sortir de l'église, nos jeunes danseurs voulurent me faire assister à leurs ébats, en présence des époux qui dominaient l'assemblée du haut de leur palanquin. Le cliquetis cadencé des bâtonnets, le chant monotone, mais juste et harmonieux des danseurs, leurs bonds hardis, leurs pirouettes gracieuses, ce va-et-vient d'une troupe qui s'élance et se retire, se baisse et se relève pour se coucher et se redresser encore, ce tourbillon où tout est ordonné, précis, mesuré, tout cela offre un spectacle qui ravit les Hindous et peut charmer des Français.

Cependant la grosse caisse, le tambour, le tam-tam, la clarinette, la cornemuse, etc., etc., annoncèrent par leur joyeux vacarme qu'il fallait porter ses pas ailleurs et montrer à d'autres tout cet appareil de réjouissances. Le palanquin se mit en route à travers les rues. La marche était de temps en temps suspendue, la musique cessait, et les jeunes danseurs reprenaient et continuaient pendant trois quarts d'heure, ou même une heure entière, leurs tours de force et d'agilité.

Ainsi se passa la nuit. Aux premiers rayons du soleil, on comprit qu'il fallait en finir. Les époux descendirent de palanquin pour assister à la messe, et ils rentrèrent ensuite dans le positif de la vie : les noces étaient achevées. Le soir, un char attelé de deux magnifiques bœufs transporta l'épouse, accompagnée de quelques parents, dans le village de son mari, qui escortait la famille, monté sur un joli cheval blanc.

D. Guchen.

BIBLIOGRAPHIE

Des Esprits et de leurs manifestations diverses, *deuxième Mémoire*, par M. J. E. de Mirville. — 3e et 4e volumes. Paris, Vrayet de Surcy.

Les Esprits, disons mieux, les démons, après la bruyante campagne commencée en 1853, sont rentrés peu à peu dans leurs ténèbres. Le spiritisme a perdu sa vogue; on n'en parle presque plus. Mais à la faveur de cette apparente tranquillité, le mal se propage dans l'ombre; le feu allumé par l'explosion couve sous la cendre et continue en secret ses ravages. Il serait donc imprudent de livrer entièrement à l'oubli les ouvrages destinés à éclairer l'opinion contemporaine sur ce fléau redoutable, quand surtout ces ouvrages offrent, comme ceux de M. de Mirville, un intérêt durable et permanent. Si ces mémoires étaient seulement une œuvre de circonstance, l'attrait des récits, la verve et le piquant de la discussion ne les sauveraient pas du sort réservé à beaucoup d'autres ; mais le dessein de l'auteur était plus vaste; la question actuelle n'était pour lui qu'accessoire, ou, si l'on veut, c'est une porte qu'il a trouvée ouverte sur un abîme et par laquelle il a osé pénétrer dans les plus sombres profondeurs de l'histoire et des sciences occultes. Il poursuit dans tous les temps et dans tous les pays les manifestations spiritiques; il les étudie sous toutes leurs formes, il en examine l'influence sur les phénomènes de la nature, sur les croyances des peuples et sur leurs origines. Qui ne voit que l'intérêt attaché à de tels problèmes n'est point un intérêt passager?

Nous avons déjà parlé des deux premiers volumes de ce *Mémoire*[1]: il nous reste à rendre compte des deux derniers. Nous n'en finirions pas, si nous pesions en détail les faits et les citations sans nombre qu'ils contiennent: contentons-nous de formuler et d'apprécier dans ses points sommaires la doctrine qui les coordonne et les explique.

1 *Il existe de purs Esprits, créatures de Dieu, les uns bons qu'on appelle Anges, les autres devenus mauvais par leur révolte et qu'on nomme Démons.* C'est un dogme catholique.

2 *Les anges les plus rapprochés de Dieu ont sous leurs ordres des*

[1] *Études*, etc., octobre 1863.

esprits qui les représentent, qui portent quelquefois leur nom et sont comme leur doublure ; saint Michel remplit cette glorieuse fonction auprès du Verbe.

M. de Mirville revêt d'un nom emprunté à la théologie mazdéenne, du nom persan de *ferouer*, une idée qui n'est pas tout à fait étrangère à la théologie chrétienne. N'a-t-il pas cité lui-même le Dominicain Gastaldi (I, 352)[1] ? Saint Denis, chez qui nos docteurs scolastiques ont pris cette opinion, enseigne que les anges des hiérarchies supérieures ne sont jamais envoyés sur la terre. Comment donc entendre l'Écriture qui nous parle de leurs apparitions? Par exemple, n'est-ce pas un séraphin qui purifia les lèvres d'Isaïe avec un charbon ardent pris sur l'autel? — Non, répond saint Denis; c'est un ange d'un ordre inférieur envoyé par un séraphin, qui lui communique sa puissance et son nom, en même temps qu'il lui emprunte son ministère[2].

Que l'ingénieux auteur du Mémoire sur les Esprits, s'empare de cette théorie, qu'il explique par ce moyen comment les sept esprits de la présence sont à la fois au pied du trône de Dieu, et dans les astres qu'ils gouvernent, et sur la terre où ils se manifestent aux patriarches; comment, l'erreur se mêlant à la vérité, l'usurpation des démons à la légitime action des anges, des hommes ont été pris pour les dieux dont ils n'étaient que les *médiums*, et les dieux de la terre plus ou moins confondus avec les dieux du ciel qu'ils représentaient : soit. Après tout, il donne ces explications pour ce qu'elles valent; pour des hypothèses, et non pour des dogmes.

Tout ce que la foi nous enseigne, dit-il (II, 39), c'est que « les patriarches étaient si intimement liés à leurs maîtres divins, qu'on les nommait *dieux* eux-mêmes. » Quel est donc le concile, ou tout au moins le Père de l'Église, ou le théologien, à qui nous sommes redevables de cet article de foi? Mais poursuivons.

L'hypothèse aurait bien fait de s'en tenir là. N'était-ce pas assez pour elle de se promener dans les immenses régions du ciel, à travers toutes les hiérarchies angéliques ; fallait-il qu'elle tentât d'entrer dans l'impénétrable sanctuaire de la Trinité? Elle s'aventure dans l'Apocalypse, erre un peu partout dans ces redoutables obscurités, sondant les issues les plus secrètes, soulevant les voiles

[1] Les chiffres arabes indiquent la page, et les chiffres romains le volume du *Mémoire* que nous étudions.

[2] Suarez (*de Angelis* l. VI, ch. x, n. 3) observe que saint Denis donne cette opinion comme vraisemblable et non comme certaine.

les plus mystérieux. L'ange qui se tient dans le soleil pique sa curiosité (III, 41). « Quel peut être ce dernier? » se demande-t-elle.

« Et qui serait-ce, sinon l'étoile du matin, l'ange gardien du Verbe (vraiment? le Verbe a un ange gardien?), son ferouer, ou *l'ange de sa face*, comme le Verbe est l'ange *de la face* de son Père, en un mot son attribut principal (vous entendez-vous bien, ô hypothèse?), sa force, comme l'indique son nom (*Mikaël*), ce puissant *recteur*, etc., ce *vice-Verbe*, qui représente son maître, et semble ne faire qu'un avec lui. C'est *lui* (en êtes-vous bien sûre?) que nous retrouverons *avec lui* dans le buisson ardent du Sinaï, dans la colonne de lumière, etc. ; en un mot, c'est cette étoile du matin ou *ange gardien* que le Verbe nous disait tout à l'heure lui avoir été accordé par son Père, et par lequel il se manifeste...»

Que le Verbe ait parlé aux Hébreux par l'intermédiaire d'un ange, rien de mieux ; qu'il se soit toujours servi du même ange, que cet ange unique soit saint Michel, nous n'en savons rien.

L'hypothèse en question tient absolument à ce que le Verbe ait un ange gardien; elle s'appuye sur ce verset de l'Apocalypse : « Sicut accepi a Patre meo, et dabo illi stellam matutinam[1]. » Qui vous a dit qu'*étoile du matin* signifie *ange gardien*? Personne, excepté Denis le Chartreux cité par Cornélius; et encore Pinto Ramirez[2] prouve-t-il qu'il faut entendre autrement le passage qu'alléguait le savant commentateur. Qui vous dit que ces mots : *Sicut accepi a Patre meo*, se rapportent à la fin du verset? Personne. L'auteur que je viens de nommer, tout en avouant que cette construction est possible, recule devant la témérité qu'il y aurait à suivre ce sens contre l'avis de tous les interprètes. « Nihilominus in re gravissima, et absque solidiori fundamento, plus quam temere a communi omnium sensu deviarem[3]. »

Toutefois rien n'empêche d'admettre que le Verbe incarné, le Christ, *voyageur sur la terre*, avait un ange, ou plutôt des légions d'anges chargés non de le conduire et de le défendre, mais de le servir et de lui faire une escorte d'honneur. « Et ecce angeli accesserunt, et ministrabant ei[4]. » Saint Thomas ne veut pas dire autre chose[5].

Insensiblement nous sommes arrivés au troisième point de la doctrine de M. de Mirville, ainsi formulé (III, 81):

[1] *Apoc.* II, 28.
[2] *Comment.* in epist. Christi D. ad septem episcopos Asiæ, n. 1140.
[3] *Ibid.* n. 1135.
[4] *Matth.* IV. 11.
[5] 1 p. q. 113. a. 4 ad 1m.

3 « Il nous faut revenir à *cette dualité*, conséquence de la chute, qui faisait dire à saint Augustin : « *A chaque objet de la création sont attachées deux vertus contraires, deux anges, l'ange de vie et l'ange de mort.* »

Où donc M. de Mirville a-t-il rencontré, dans saint Augustin, ces deux lignes qui servent si bien sa thèse? A-t-il la main heureuse! Au lieu de nous indiquer l'endroit où il a pris ce texte, le malicieux écrivain le cache comme un trésor. Cherchez ces deux lignes dans les douze volumes in-folio de saint Augustin!

Au lieu de courir inutilement après un texte qui peut-être n'existe pas, contentons-nous des communes lumières de la théologie. Chacun des hommes a un ange gardien, c'est indubitable. C'est même une opinion assez reçue qu'un démon s'attache à chacun de nous dès notre naissance pour nous tenter pendant toute notre vie et nous perdre. Il s'agit d'étendre cette *dualité à chaque objet de la création*. Hoc opus, hic labor. Il est vrai que le gouvernement de ce monde visible a été confié aux anges, qu'il y en a de préposés à la garde des nations ; que d'autres, on peut le croire, président aux éléments, à la conservation des espèces, au mouvement des astres ; Origène est de cette opinion ; l'évêque d'Hippone professe la même doctrine. Mais les démons sont exclus de ces charges; Dieu, dit saint Augustin, ne les a données qu'aux bons anges, à ceux dont il a prévu la fidélité[1]. Sans doute ces génies malfaisants s'efforcent d'entraîner à leur perte les nations comme les individus ; ils s'emploient de leur mieux à troubler les éléments, à soulever les tempêtes, à semer la peste, à répandre le ravage et la destruction, servant ainsi malgré eux la providence divine qui veut éprouver les justes et punir les impies. Sans doute ils cherchent à tromper les hommes en s'affublant des titres usurpés de tenants du monde et de gouverneurs des astres ; mais cela ne prouve pas qu'*à chaque objet de la création soient attachées deux vertus contraires, un bon ange et un mauvais.*

Eh quoi! nous dira-t-on, n'avons-nous pas saint Paul? Qu'avons-nous besoin des théologiens et des Pères, quand l'Apôtre appelle les démons *puissances*, *recteurs* de ce monde (de ténèbres), *tuteurs*, *curateurs*, *éléments* du monde ? Près de dix ans avant la publication du premier volume de ce Mémoire, on nous annonçait déjà une traduction réformée de ces dernières expressions de saint Paul. C'est au troisième volume (page 76) que ce point est abordé avec une émotion contenue et cette prédilection qu'on a pour une découverte.

[1] V. Suarez, *de Angelis*, l. VI, ch. XVIII.

Voici, nous dit-on, « une traduction toute nouvelle d'un texte de saint Paul, qui nous paraît avoir été mal compris et rendu jusqu'à présent. » Après dix-huit siècles de méditations stériles et de commentaires sans résultat, il était bien temps que la lumière se fît sur ce passage dont le sens avait échappé à tous les Pères et à tous les interprètes. Notre auteur cite saint Jean Chrysostome. C'est trop de modestie : nous ne voyons pas pourquoi il lui cède gratuitement l'honneur de la priorité. Car, si ce Père entend par *éléments* le soleil et la lune, ce n'est point parce que ces astres sont gouvernés par des esprits, adorés comme des dieux, mais simplement parce qu'ils marquent les jours et les nuits et le commencement des mois. D'après lui, la vaine observance des jours est l'esclavage dont l'Apôtre veut parler, soit dans l'épître aux Galates, soit dans l'épître aux Colossiens[1]. Or, cela ne suffit pas à M. de Mirville ; il lui faut des anges et des démons attachés aux astres, aux éléments, *à chaque objet de la création*.

Sans s'effrayer de sa solitude, il expose bravement sa *traduction toute nouvelle*, l'appuye sur le texte grec et sur le contexte ; il range en ligne des citations d'auteurs, anime la discussion, soutient l'intérêt en compliquant la difficulté, jusqu'à ce qu'il aboutisse enfin à cet incroyable paragraphe (III, 81):

« Seulement, faisons-y bien attention ; saint Paul dans les épîtres déjà citées, accompagne ce mot : *cosmocratores*, de deux autres épithètes, qui empêchaient probablement alors toute équivoque. Ces épithètes sont celles de νικροκράτορες, puissances *noires* et de ténèbres, opposées aux συρστοιχεῖα ou *éléments* supérieurs. Avec ces deux mots tout se trouvait éclairci, et nous gardions pour nos saints recteurs *la lumière* et *le grade* !... Qu'avions-nous besoin d'autre chose ?... »

Obéissons à l'auteur du Mémoire et concentrons toute notre attention sur ces deux *épithètes*, qui enlèvent toute équivoque et avec lesquelles tout se trouve éclairci. D'abord νικροκράτορες. Νικρο... racine étrangère à la langue grecque. Ce mot apparemment est formé du latin *niger* et d'un mot grec, puissances *noires* ; il faudrait peut-être νιγροκράτορες. Ces accouplements barbares n'étaient pas en usage du temps de saint Paul ; il n'a pas dit νικροκράτορες. Mais comme *rectores tenebrarum* offre un sens équivalent, passons à συρστοιχεῖα.

Comment ce teutonique assemblage des trois consonnes ρστ n'a-t-il pas averti notre interprète qu'il était en présence d'un barba-

[1] *Hom.* VI in ep. ad Coloss. n. 1.

risme énorme? Nous aurions voulu croire à une faute d'impression; impossible! Il y revient à la page 154.

« Comprenons, dit-il,... pourquoi le même apôtre appelle ce cosmos invisible συρστοιχεῖον, ou sur-astral, d'après le sens que nous avons donné tout à l'heure au mot στοιχεῖα. » Συρστοιχεῖον, *sur-astral!* Il a lu dans le texte primitif de saint Paul cette bizarre combinaison d'un mot grec avec le mot français *sur*! Au moins cette fois nous renvoie-t-on au ch. IV de l'épître aux Galates, verset 25; car il n'y a dans tout cela qu'une distraction un peu forte, mais pas la moindre intention de tromper. Ce verset, que dit-il? Συστοιχεῖ δὲ τῇ νῦν Ἱερουσαλήμ..... *Conjunctus est ei quæ nunc est Jerusalem.* Il s'agit de l'union mystique du mont Sinaï avec la ville sainte. C'est ce verbe συστοιχεῖ, *conjunctus est*, qui par l'addition de deux ou trois lettres s'est trouvé changé en ce malheureux συρστοιχεῖον, *sur-astral*.

Défions-nous des traductions *toutes nouvelles* du texte sacré; et n'oublions pas le décret du concile de Trente qui ordonne aux catholiques de suivre, dans l'interprétation des Ecritures, le sentiment unanime des Pères de l'Église.

4. *Les esprits se choisissaient des médiums avec lesquels ils s'unissaient intimement dès l'origine de la vie*; *ils restaient unis à leurs fantômes après la mort.* Au moyen de ces *théophanies permanentes*, M. de Mirville explique avec assez de vraisemblance les merveilles qu'on attribuait aux demi-dieux, les revenants, les vampires, les évocations des morts et tant d'autres prodiges qu'on a coutume de reléguer parmi les fables au lieu d'en rendre raison. Toutefois cette hypothèse, dans ce qu'elle a de systématique, n'est point nécessaire, et, si elle paraît commode, elle offre aussi plus d'un inconvénient. « L'erreur a ses prédestinés comme la vérité. » (III, 259): Cela est aisé à dire. Mais si la prescience infinie de Dieu nous permet de concilier la liberté humaine avec la prédestination divine, comment sauverons-nous la liberté de ces *prédestinés* du démon? Le démon prévoit-il les actes libres de l'homme longtemps avant sa naissance? Alors comment la prophétie est-elle encore le critérium de la révélation? Est-ce qu'il se substitue à la personne de ces *médiums* tout le temps de leur vie, sans qu'un éclair de raison les laisse un moment en possession d'eux-mêmes? Non, les héros ou demi-dieux n'étaient pas des énergumènes. Quant aux mânes, sans admettre avec M. de Mirville qu'ils résultent d'une *fusion* du mauvais génie avec l'âme qu'il a tentée ici-bas, il suffit d'accorder que les démons, pour tromper les vivants, se faisaient des fantômes aériens semblables aux personnes dont on pleurait la mort, et qu'ils ont même quelquefois donné pour un instant à des cadavres une apparence de vie

hideuse ; il n'est pas nécessaire de supposer la présence et le concours des âmes damnées et prisonnières dans l'enfer.

Ne parlons pas des bons anges. L'auteur du *Mémoire* finit par les exempter de cette *fusion* avec les âmes dont ils ont la garde. « Reste à savoir, dit-il, si le bon, si l'esprit de vérité peut entrer pour quelque chose dans cette dualité, qui se réduit peut-être à l'unité plutonienne ; et s'il n'est pas beaucoup plus probable au contraire que, sans cesser d'accomplir sa mission protectrice, il l'exerce d'en haut, en se tenant à l'écart de toute cette théurgie. » (III. 298.) Il y a bien, comme on voit, quelque doute encore ; mais l'autorité d'un grand théologien suffira pour dissiper ce nuage. « Après la mort, dit Suarez, l'âme n'a plus de gardien, parce qu'elle n'a ni danger à craindre, ni profit à espérer. Toutefois il reste aux saints anges gardiens un devoir de charité à rendre aux âmes des justes. Si elles sortent de cette vie pures, sans tâche, sans ride aucune de péché véniel, sans la moindre peine à subir, leurs célestes gardiens, et même d'autres anges, si elles l'ont mérité ou que Dieu le leur accorde, les accompagnent jusqu'au ciel. Si elles ont besoin d'être purifiées, leurs anges gardiens les conduisent en purgatoire, où ils les visitent et les consolent [1]. » Si donc les anges gardiens ont concouru quelquefois à des apparitions d'hommes justes après leur mort, ce sont des exceptions dont on ne peut tirer aucune loi générale.

Il y aurait bien quelque observation à faire sur la question des coutumes chinoises et des rites malabares, sur lesquels notre savant auteur dit des choses assez nouvelles; entre autres, que le B. Pierre Claver, pour avoir observé ces rites idolâtriques dans le Malabar, avait failli n'être point béatifié (III, 322). Tout le monde sait que ce bienheureux missionnaire, qui a consumé sa vie au service des nègres, à Carthagène en Amérique, n'a jamais vu l'Hindoustan [2].

Mais passons au cinquième point de la doctrine de M. de Mirville; ce sera le dernier.

5. *Satan, ennemi personnel du Verbe dont il a tenté d'usurper la place dans le ciel et le culte sur la terre, est par lui dépossédé pièce à pièce de l'empire qu'il s'était fait dans ce monde par le péché.* L'antagonisme du Verbe et de Satan est exposé avec plus de poésie que de vérité dans le *Mémoire sur les Esprits*. L'auteur, prenant à la lettre une métaphore d'un usage assez fréquent dans le style de l'É-

[1] *De Angelis* lib. V. ch. XIX. n. 9.

[2] M. de Mirville a voulu parler, sans doute, du B. de Britto : hé bien ! qu'il lise le bref de béatification de ce glorieux martyr. Il s'y convaincra que ses idées à lui sur les rites malabares sont loin d'être partagées par le Saint-Siége.



criture et de l'Église, en conclut que le Verbe habite dans le soleil dont il a fait son tabernacle et dont il dirige par lui-même la course. Saint Michel, tout près de lui, comme son *ferouer*, et confondu dans ses rayons, gouverne la planète Mercure.... Et Vénus?... Serait-ce donc là ce Lucifer, voisin jaloux du soleil, qui se serait dit dans son orgueil: « Je monterai jusqu'à lui, » et dont *Mercure*, perdu comme lui dans les feux du grand astre, dont il est comme lui l'*assesseur* et le *gardien*, aurait renversé les projets?... (III, 160). Michel, après avoir défendu le soleil attaqué par Lucifer, lui a été substitué dans la possession de Vénus et dans la direction du soleil, ET DATUS EST EI LOCUS LUCIFERI.—Arrêtons-nous; assez de ce que M. de Mirville appelle des *rappochements uranothéologiques!* Lui-même, il ne donne la dernière partie de cette théorie que comme des conjectures curieuses et sans importance.

A ces explications astronomiques, à cette étrange épopée, le lecteur préférera, croyons-nous, l'hypothèse théologique reproduite par M. le chevalier des Mousseaux, d'un archange orgueilleux à qu l'incarnation du Verbe est montrée dans l'avenir. Jaloux de cette préférence accordée à la nature humaine sur la nature angélique, il proteste hautement et réclame pour lui-même l'honneur d'être cette créature unie hypostatiquement au Fils de Dieu et adorée dans sa personne[1].

Gardons-nous d'exagérer la puissance de cet antagoniste du Verbe, quoiqu'il ait l'empire de la mort et qu'on le nomme le prince de ce monde. Croirait-on que, d'après le *Mémoire sur les Esprits*, la loi mosaïque, y compris le décalogue, n'a été qu'un compromis, une transaction signée avec l'enfer (IV, 461)? une concession temporaire faite au possesseur démoniaque de l'humanité déchue (462)? Quoi? Dieu a *consenti* et *promulgué* ce pacte humiliant? Saint Paul, il est vrai, appelle cette loi une loi de mort, une loi de péché. Il est étonnant que le premier sermon de Bossuet pour le jour de la Pentecôte, cité par notre auteur, ne l'ait pas éclairé sur le sens de ces expressions de l'Apôtre. Il aime mieux rejeter la responsabilité de cette transaction et de toutes les imperfections de la loi sur les anges qui l'ont *disposée*: *accepistis legem in dispositione angelorum*[2]. Vaine ressource! Quelle que soit la part que les anges ont prise à la disposition et à la promulgation de la loi, il faut, de toute nécessité, dire avec Suarez et saint Thomas que « la loi écrite, la loi donnée dans

[1] Suarez, *De Angelis* lib, VII, c. XIII. — Petau rejette cette opinion qu'il ne trouve pas assez fondée. *De Angelis*, lib. III. ch. II. n. 10.

[2] *Act.* VII. 53

les cinq livres de Moïse, était vraiment divine, et que Dieu lui-même en a été l'auteur principal et immédiat[1]. » C'est une proposition de foi.

Enfin, substituer les anges au Dieu Très-Haut, non-seulement dans la législation mosaïque et dans la conduite du peuple hébreu, mais encore dans le culte des patriarches et des Israélites; dire que ces anges étaient « les Elohims nationaux du peuple d'Israël, semblables à ceux des autres nations » (IV, 350; I, 314 et suiv.) ; expliquer l'adultère, ou l'apostasie tant de fois reprochée aux descendants de Jacob, par leur séparation d'avec leurs anges (II, 149): ce serait une doctrine tout à fait insoutenable, opposée à tout ce que les Pères et les docteurs ont écrit sur cette matière, et qui loin d'éclaircir les Livres saints, y mettrait une inextricable confusion. Comme les Gentils prostituaient à leurs démons leurs adorations et leurs sacrifices, ainsi les Israélites immolaient des victimes au Dieu dont le bras déployé les avait tirés de l'Egypte, qui leur avait dicté la loi sur le mont Sinaï, et qui avait conclu avec eux un pacte solennel. Si ce Dieu était un ange, le culte mosaïque rendait à des créatures l'hommage réservé au Créateur : c'était purement et simplement l'idolâtrie.

Cette conséquence est assurément bien loin des intentions de M. de Mirville, et nous voudrions nous être trompé en l'apercevant dans son livre.

Que de choses nous aurions maintenant à louer dans ce savant *Mémoire*, et dont le lecteur aura été charmé aussi bien que nous! En réunissant dans un plan bien tracé tant de faits singuliers, de vieilles traditions, de discussions variées dispersés dans tant de volumes, en éclairant ces documents l'un par l'autre, en les exposant avec un intérêt piquant et une verve soutenue, il a fait preuve d'une vaste érudition, d'une lecture immense et de beaucoup d'esprit. Les théologiens à qui il fournit d'abondants et précieux matériaux, lui doivent de la reconnaissance; d'autant plus qu'ils n'ont pas le loisir, eux, de lire si vite et tant de choses, obligés qu'ils sont par état de lire attentivement le texte de l'Écriture sainte, et, pour en pénétrer le vrai sens, d'étudier le latin et le grec, l'hébreu et les autres langues orientales, et surtout de consulter les saints Pères, de creuser les questions enfouies dans les énormes volumes de l'École. C'est leur rendre un service signalé que de leur offrir des recherches toutes faites, des citations exactes et bien choisies. Aussi verront-ils paraître avec plaisir le troisième *Mémoire* que M. de Mirville a promis au public; car son œuvre n'est pas complète, et il nous doit encore

[1] Suarez, *De Legibus*, lib. IX. ch. II, n. 3.

l'histoire des Esprits et de leurs manifestations depuis la chute du paganisme jusqu'à nos jours. Œuvre épineuse, où l'auteur aura besoin d'une critique bien sûre ! Il est à croire qu'il prendra pour guides, avant tout, les décisions de l'Église, les saints canons, les constitutions pontificales ; ensuite les écrits des Pères, des docteurs les plus vénérés pour leur science et leur sainteté ; enfin les plus graves historiens des choses ecclésiastiques. Dans un livre où il devra traiter une matière si obscure, si délicate et d'une si haute importance, il ne saurait s'entourer de trop de précautions pour écarter des théories téméraires et des faits inventés par ceux qui s'en disent les témoins, ou dénaturés par l'ignorance et grossis par l'imagination.

F. Desjacques.

Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, publiée par ordre de son Excellence le Maréchal comte Randon, Ministre de la Guerre, d'après les manuscrits du dépôt de la Guerre ; avec une *Introduction*, par Camille Rousset, historiographe du Ministère de la Guerre. 2 vol. in-8°, CCXL-240 et 422 p. Paris, Paul Dupont.

Cette *Correspondance* a pour objet les principaux événements politiques et militaires dont l'Europe fut le théâtre au milieu du XVIIIe siècle. La guerre de la Succession d'Autriche menaçait déjà la France de complications imprévues ; le maréchal de Noailles écrivit à Louis XV : « J'ai quelques idées sur ce sujet. » Louis XV répondit : « Je serai très-aise de recevoir vos idées, et encore plus de les exécuter, si je les trouve telles que je les désire. » Le maréchal accepta volontiers l'invitation qu'il avait provoquée, et il engagea par écrit, sur les questions les plus graves, cette longue conversation qu'on publie aujourd'hui comme « un document de premier ordre. » Authenticité incontestable, importance des communications, exactitude officielle, ton simple et naturel d'une confidence : autant de motifs pour lire avec assurance et intérêt ces cent soixante-deux lettres ou mémoires qui embrassent plus de seize années de notre histoire, du 7 octobre 1742 au 30 décembre 1758.

Au début de son *Introduction*, le savant éditeur de la *Correspondance* nous donne son impression personnelle : Louis XV ne fut pas, durant tout son règne, « un roi fainéant ; » Louis XV eut à sa cour d'honnêtes et sages conseillers, parmi lesquels se signala le maréchal de Noailles. Nous avons peine à croire que le lecteur admette également ces deux propositions. La première, contestable en elle-même, nous semble encore exagérée par des paroles comme celles-ci : « Si elle (la vérité historique) fait descendre Louis XIV de son

olympe, elle tire Louis XV de ses bas-fonds. Entre le bisaïeul et l'arrière-petit-fils, on avait mis l'infini en quelque sorte ; en diminuant la distance qui les sépare, on la rend plus sensible. »

Tout en applaudissant aux éloges mérités par l'historien de *Louvois*, nous trouvons fondé le reproche que lui ont adressé plusieurs critiques : il a trop abaissé Louis XIV au profit de ses ministres. Aujourd'hui, il veut trop élever Louis XV, en le rapprochant de son bisaïeul. Il y a ici une distinction essentielle, qu'on a faite depuis longtemps, qui est pleinement confirmée par cette nouvelle publication. Louis XV ne manquait pas de bon sens, et il eut pendant plusieurs années quelque velléité d'imiter, comme il disait, « le feu Roi, son bisaïeul. » Mais cette velléité n'alla jamais jusqu'à une volonté sérieuse, efficace, exerçant une influence décisive sur la direction des affaires. Une incurable faiblesse livra le monarque à ses passions, et, avec le monarque, le gouvernement de l'État. Si Louis XIV eut de coupables et scandaleuses faiblesses, il sut du moins rester toujours le chef actif du gouvernement. Louis XV, au contraire, comme le dit fort bien M. Camille Rousset, se flattait lui-même, en s'attribuant la qualité qui lui manquait le plus : « J'aime à voir clair dans les choses, après quoi je sais prendre mon parti. » Ce fut précisément la honte de son règne et le malheur de la France, qu'il ne sut pas prendre décidément son parti, lors même qu'il était clairvoyant.

Dans toutes les combinaisons politiques et militaires, le beau rôle appartient au maréchal de Noailles. A la mort du cardinal Fleury, il adresse au roi un mémoire éloquent pour l'engager à gouverner par lui-même. « Soyez le maître, lui dit-il, n'ayez jamais de favori ni de premier ministre. » Quelques mois plus tard, il le décide à entreprendre cette campagne qui le rend d'abord populaire, et lui vaut le surnom de *Bien-Aimé*. Mais nous avons ici la preuve que la sage direction du vieux maréchal était déjà entravée, qu'elle fut même un instant compromise par l'influence d'une femme qu'on a trop vantée. Sur cette influence malheureuse, sur l'influence plus funeste encore de la marquise de Pompadour, l'historien nous semble trop bref. Il y a pourtant de vives lumières à ce sujet dans la *Correspondance* qu'il livre au public. On y voit le scandale régner à la cour, un simple caprice changer les ministres, les rênes de l'État abandonnées à des mains impuissantes, et la France, mal gouvernée, mal administrée, subissant déjà le choc d'idées subversives, descendre peu à peu sur la pente fatale qui doit la conduire à l'abîme. Louis XV lui-même a le pressentiment du danger, et, dans un moment de défaillance, regardant autour de lui, il laisse échap-

per cette parole mélancolique : « Ce siècle-ci n'est pas fécond en « grands hommes. »

On était déjà loin du siècle de Louis XIV. Pour mesurer la distance parcourue, il suffit de comparer les lettres du grand roi à celles de son arrière-petit-fils. Il n'est pas rare de rencontrer sous la plume de Louis XV des expressions peu dignes, triviales même, et qui sont empruntées au jargon de l'époque. Ici encore, c'est le vieux maréchal qui a tout l'avantage. Son langage est celui du grand seigneur formé à l'école du siècle précédent, de l'homme que Mme de Maintenon a jugé digne d'épouser sa nièce, et à qui Louis XIV mourant a voulu confier le dépôt de ses *Réflexions sur le métier de Roi*. M. Camille Rousset reproche au maréchal d'être resté « jusqu'à la fin l'homme des anciens jours, » parce qu'il critiqua les actes, et non le principe même du gouvernement. Vraiment, la remarque est curieuse pour un historien français, après une expérience décisive de soixante-dix-sept ans !

Hâtons-nous de le dire, c'est le seul reproche à l'adresse du maréchal, et ce reproche est un assez bel éloge. Quant aux calomnies de Saint-Simon, M. Camille Rousset n'a pas de peine à en faire justice. Saint-Simon conseillait au régent la banqueroute ; le duc de Noailles s'y opposa. Voilà tout son crime, et il suffit bien à échauffer la bile d'un écrivain égoïste et rancunier.

Un autre écrivain, qui avait ces deux vices de Saint-Simon, aggravés des utopies de l'école philosophique, le marquis d'Argenson, a prodigué les injures au maréchal de Noailles. Il fut ministre des affaires étrangères pendant deux ans, et rien n'égala l'impuissance ridicule de son étrange politique, sinon sa fatuité ; nous en avons une nouvelle preuve dans un curieux mémoire du maréchal adressé à Louis XV. M. Camille Rousset réduit à leur juste valeur les éloges qu'on a si souvent décernés à ce prétendu sage et vertueux ministre. C'était le langage d'un ami, de Voltaire : M. Henri Martin et d'autres l'ont répété. L'éditeur de cette *Correspondance* aurait déjà utilement servi la cause de la vérité, quand il n'aurait contribué qu'à infirmer le témoignage de ces longs et scandaleux *Mémoires du marquis d'Argenson*, qu'on publie aujourd'hui comme l'un des documents les plus précieux du XVIII[e] siècle [1].

[1] M. A. Trognon, dans le cinquième volume de son *Histoire de France* (p. 379), n'a pas manqué de rendre au marquis d'Argenson la justice qu'il mérite. Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs cette nouvelle *Histoire de France*, dont nous nous proposons de rendre compte, en la comparant à d'autres ouvrages du même genre qui sont maintenant en voie de publication.



On trouve encore, dans l'*Introduction* de cet ouvrage, l'explication nette et détaillée des opérations militaires et des négociations diplomatiques. L'auteur a su extraire de la *Correspondance* les renseignements les plus utiles sur la guerre de la Succession d'Autriche, sur les causes de la guerre de Sept Ans et sur le système des alliances européennes au milieu du XVIIIe siècle. La politique déloyale de Frédéric II mériterait sans doute une condamnation plus sévère. On pourrait aussi regretter l'influence d'événements contemporains dans l'appréciation de quelques projets d'alliance avec le roi de Sardaigne. Mais il nous semble que, sur l'explication des campagnes, le public n'aura que des éloges pour l'historiographe du Ministère de la Guerre.

F. GAZEAU.

LES ÉCOLES ÉPISCOPALES ET MONASTIQUES DE L'OCCIDENT, par Léon MAITRE. Paris, Dumoulin, 1866.

Si ce n'était que l'on a fort abusé de l'expression, dans les prospectus, je dirais que *le besoin de cet ouvrage se faisait généralement sentir*. Quantité de questions importantes côtoyaient celle que traite l'auteur : aussi plus d'un écrivain s'était hasardé à parler des écoles du moyen âge; mais on ne les avait jusqu'à présent abordées que par manière d'acquit. L'abbé Theiner, par exemple, lorsqu'il rentra dans l'Église, crut pouvoir écrire un livre sur l'*Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique;* et sur ce titre on avait lieu de s'attendre à tout autre chose qu'à ce qu'il nous a donné. Ce pouvait bien être zèle de nouveau converti, cependant nul homme sérieux n'y aurait deviné alors un futur continuateur de Baronius. Pour moi, j'avoue franchement que, d'après l'impression d'un sujet si peu empoigné, je n'ai pas éprouvé grande envie de jeter les yeux sur ce que l'on nous donne aujourd'hui comme une suite définitive aux *Annales de l'Eglise*, après Bzovius, Laderchi et Rainaldi, qui avaient leur valeur sans être parfaits.

Quant à M. L. Maître, il a compris un peu mieux ce que son titre lui imposait d'études; et pourtant je ne crois pas lui faire tort en disant que ce livre doit être repris sous œuvre. Qu'il nous permette de considérer cela comme simple essai ; à la façon d'une thèse que l'on publie pour prendre ses degrés académiques, mais sur laquelle on revient plus tard, afin d'en faire tout bonnement le noyau d'un ouvrage bien plus complet, et qui demeure sans pouvoir être effacé.

C'est pourquoi il est bon de lui soumettre diverses observations qui puissent donner lieu à des remaniements ultérieurs. Ainsi, quoiqu'il parle des écoles de l'Occident, et se borne même à l'époque com-

prise entre Charlemagne et Philippe-Auguste, il se renferme beaucoup trop dans les données fournies par l'histoire de France. A quoi bon s'excuser, lorsqu'il lui arrive de franchir le Rhin? Nous lui demanderions plutôt pourquoi il est si réservé sur la Germanie (avec les Scandinaves), les îles Britanniques, l'Italie, l'Espagne, etc.

La France n'est pas tout dans l'Eglise latine; et il ne faut pas nous faire dire, comme nous le méritons bien quelquefois, que ce qui dépasse nos frontières est, à nos yeux, comme censé non avenu. D'ailleurs, puisqu'il s'agit d'écoles épiscopales et monastiques, il importait de montrer l'Église produisant les mêmes fruits partout où elle faisait pénétrer ses institutions. Charlemagne et plusieurs princes y ont bien fait quelque chose; mais on oublie trop que l'organisation même des Chapitres supposait habituellement une école où le clergé des cathédrales se recrutait. Plusieurs ont imaginé que les grands et petits séminaires étaient une invention du concile de Trente; tout comme quelques âmes candides pensent que les enfants abandonnés en pays chrétien étaient universellement dévolus aux chiens et aux pourceaux, jusqu'à ce que l'idée s'offrit à saint Vincent de Paul de faire recueillir ces petits malheureux parmi les immondices. C'est ne pas comprendre que Dieu et son Église prennent, de temps à autre, un accent de voix destiné à aiguiser les consciences oblitérées par des époques malheureuses. Or, il y avait sûrement lieu à pareille intervention, après les désastres qui accompagnèrent le premier siècle du protestantisme. Mais gardons-nous de croire que des siècles entiers s'écoulent dans le monde catholique, sans qu'un besoin du christianisme trouve sa ressource quelconque.

Pour nous borner aux écoles ecclésiastiques, il saute aux yeux de qui veut lire attentivement les sources de l'histoire que chaque évêque devait songer, et s'occupait, plus ou moins, à préparer des successeurs aux prêtres de son diocèse. Cela importait surtout pour l'élite du clergé qui se formait sous les yeux du Chapitre. Un chanoine nommé *ad hoc*, et c'était presque toujours l'un des principaux dignitaires, avait le titre d'*écolâtre*, de *capiscol* (au midi de la Loire, et jusqu'en Espagne), etc. Ne trouvât-on même pas ce titre dans l'énumération des bénéfices d'une église, il faut savoir que le préchantre était de droit directeur des études, bibliothécaire, etc., à moins que ces offices ne fussent partagés sur plusieurs têtes. C'est pour cela que Claude Jolly, grand-chantre de Notre-Dame à Paris, imprimait au XVIIe siècle un livre afin de maintenir son droit d'inspection sur toutes les petites écoles de la ville. Les maîtrises, psallettes, etc., ne sont qu'un reste des anciennes écoles

cathédrales ; et si elles ont fini par ne plus guère former de théologiens, la musique y conservait le souvenir des *arts libéraux* du moyen âge. Lesueur, dans ce siècle-ci, Méhul et même Gossec, si je ne me trompe, avaient été enfants de chœur. Aussi s'en aperçoit-on au style de leurs compositions, qui ont souvent si grand air et un accent si religieux. Du reste, j'ai connu plus d'un homme capable qui avait achevé ses classes de grammaire dans une maîtrise.

M. L. Maître n'a peut-être pas suffisamment considéré cet aspect de la question qu'il entreprenait de faire connaître ; car il fait ressortir quelque part qu'un *scholasticus* signe après le prévôt, et c'était tout simplement l'*étiquette* habituelle. Quantité de chartes, en France et ailleurs, montrent que la dignité d'écolâtre était ainsi classée dans la pragmatique des vieux temps. De ce que chaque grande église avait un dignitaire pourvu de ce titre ou de l'équivalent, on a droit de conclure que ce n'était pas pour rien. Il peut se faire, il a dû même arriver que bien des fois on ait joui du bénéfice sans en accepter les charges ; mais l'organisation même criait pour ainsi dire contre l'abus, et dès qu'un évêque ou un prévôt se sentait animé de quelque zèle, il n'avait qu'à ramener les choses au point de la fondation. Il serait donc équitable de dire que le silence des chroniques ne prouve pas toujours l'abandon des écoles. On vantait naturellement un professeur qui avait laissé de grands souvenirs dans l'enseignement, et jeté de l'éclat sur sa corporation ; mais combien n'avons-nous pas aujourd'hui même de colléges qui, sans faire précisément parler d'eux, répandent néanmoins une instruction fort présentable, dont le public profite ! Et l'on ne panégyrise pas pour cela l'établissement où se forment chaque jour des hommes utiles, distingués même parfois. L'état commun doit donc être pris en considération chaque fois qu'il n'y a point preuve de déchéance ; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit bon de recueillir tout témoignage sur les célébrités exceptionnelles.

Charlemagne avait beaucoup à faire, sans doute, parce qu'il venait après des années désastreuses où l'Église avait particulièrement souffert; et notre auteur a eu le bon sens de ne pas s'attarder à venger Charles Martel des spoliations que mainte légende lui attribue très-justement. Mais le livre de M. L. Maître suffit à montrer qu'on n'avait pas attendu le grand Karl (comme on disait il y a trente-cinq ans) pour l'école même du palais, par exemple. Lorsque J.-J. Ampère se prononçait sur ce point et sur d'autres encore, sans assez tenir compte des faits, il ne faut pas oublier que ce n'est point le seul cas où l'on puisse le trouver en défaut. Cet esprit actif et curieux se laissait entraîner facilement à prendre pour objet de ses études



des matières où il s'improvisait docteur avec un certain éclat. Toute la capacité du monde ne sauve guère d'erreur, çà et là, quand on va si vite en besogne. Notre auteur est donc bien bon de réfuter à loisir ce qu'imprimait sur le moyen âge, l'historien *De la littérature française avant le* XIIe *siècle* ; et je suis bien bon moi-même d'appliquer le nom d'historien au jeune professeur qui débutait par ce cours au collége de France, sous Louis-Philippe. Moins entraîné par une vivacité qui ne lui permit de rien mûrir, Ampère eût été sans doute assez loyal pour se déjuger avec le temps, si on lui avait montré qu'il s'était avancé trop. Mais il semble n'avoir jamais pu consacrer plus de quelques années à un même ordre de connaissances ; et c'est le bon moyen d'être habituellement au-dessous de son sujet.

Ce que le grand empereur du IXe siècle fit de plus durable et de mieux entendu, ce fut de comprendre que l'Église était le vrai moyen de régénérer le monde. Avec un certain despotisme dont les hommes extraordinaires ne se font pas faute, ce nouveau Constantin se mêla de bien des choses qui semblaient ne pas le regarder. Au fond, le moyen âge vécut surtout par cette confusion de pouvoirs ; et Charlemagne, comme plus tard les papes, n'était pas assez avancé, selon nos vues actuelles, pour voir que celui qui avait la force ne fût pas obligé de la mettre au service du droit. Il avait, d'ailleurs, l'assentiment du Souverain Pontife, qui venait de replacer sur cette forte tête la couronne de l'Occident ; et il pouvait, avec raison, dans ce chaos de la chrétienté latine, se considérer comme *évêque du dehors*. Ses capitulaires s'adressaient donc surtout aux évêques, les grands conservateurs de la société chrétienne ; et, comme je le disais, il en a dû rester beaucoup plus qu'on ne le dit. Car les institutions ont une certaine force qui ne manque pas d'agir lorsque des hommes énergiques les prennent en main. Or, l'histoire ecclésiastique montre assez que les évêques saints et doctes se sont rencontrés de siècle en siècle, avec une certaine périodicité. Si M. L. Maître ne s'était pas trop interdit les excursions en Allemagne, il aurait vu l'évêché d'Hildesheim pourvu assez fréquemment de pasteurs distingués ; et d'autres siéges saxons, bavarois, hongrois même, ou slaves, lui eussent donné des séries de grands évêques qui méritaient d'être mis en lumière. Il en dit bien quelques mots, mais d'une façon beaucoup trop avare.

Puisque j'espère engager notre auteur à traiter de nouveau un sujet qu'il n'a pas creusé suffisamment cette fois, mais abordé néanmoins de façon à montrer qu'il l'avait compris, ajoutons quelques autres critiques encore. Sa rédaction est trop négligée. Il est vrai

que l'érudition et le style académique ne vont pas toujours de conserve. Cependant pourquoi ne pas suivre le conseil de Boileau :

« Fuyez des mauvais sons le concours odieux ? »

Quand on imprime que Jean de Sarisbéry *qui quitta* l'Angleterre, etc., ou encore que les Bénédictins *de* Saint-Florent, obligés *de* se réfugier..., afin *de* protéger les reliques *de* leur patron, contre la fureur *des* Normands, etc. — J'en passe, et des meilleurs. — Il ne faudrait point laisser croire aux gens du monde que les recherches scientifiques soient inconciliables avec une littérature qui, tout en évitant une rhétorique abusive, respecte néanmoins assez le lecteur pour ne pas se présenter devant lui sans une toilette absolument irréprochable.

Que serait-ce donc, si j'insistais sur divers détails qui sont tout à fait du ressort de l'érudition ? Je rencontre plusieurs noms d'abbayes ou d'évêchés germaniques où l'on suit beaucoup la tradition française des Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vanne. Qu'est-ce que *Reichnaw* (on disait jadis Richenou), *Hirsauge*, *Alberstad*, avec leur aspect semi-latin, semi-germanique ? Plaçons aussi dans la même classe, si on veut bien nous le permettre, Stavelot, Gemblours, Thuis (ou Tuice), etc. ; noms mis en circulation par Dom Ceillier ou les continuateurs de Dom Rivet. *Stabulaus*, *Gemblacum*, etc., répondent beaucoup mieux à *Stavelo*, *Gembloux* (ici nommé *Gembly*, je ne sais pour quel motif), qu'à toute orthographe non reçue par les Belges, qui ont droit de nous apprendre comment la dénomination primitive s'est modifiée chez les Wallons. M. Ch. Grandgagnage publiait à Liége, en 1859, un *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, dont il semble qu'on n'ait pas assez tenu compte dans nos revues de littérature historique. Laissons-y de côté le style, qui préoccupait trop peu le laborieux compilateur ; il n'en reste pas moins vrai que ses recherches méritaient de fixer l'attention de nos érudits, et que ses compatriotes wallons ou flamands auraient bien fait de mieux suivre sa trace en des ouvrages postérieurs qui ont l'air de le prendre pour guide, mais suivent une route moins sûre. Plaise à Dieu que la France même, où l'*Ecole des Chartes* ouvre des aperçus sérieux à nos archivistes, entre communément dans la voie suivie par M. Grandgagnage ! Si les dictionnaires topographiques que l'on nous annonce, adoptent la marche suivie par l'antiquaire liégeois, on peut compter sur des résultats qui ne seront désavoués ni par la science, ni par les traditions locales ; deux éléments dont la conciliation est le triomphe de l'érudit.

En attendant ce beau résultat, constatons qu'*Augia*, mot souvent employé dans l'histoire monastique (et donné comme assez clair par M. L. Maître), prête à des sens très-divers, entre lesquels on risque de se fourvoyer beaucoup. Selon les compléments qui s'y adjoignent (ou que l'on doit y sous-entendre), il peut signifier *Reichenau*, *Mehrerau*, *Mindererau*, *Weissenau*, *Marienau*, *Gottesau*, *Schœnau*, etc.; sans compter *Fischingen*, *Hirschau*, *Wintzerau*, *Herisau*, *Magdenau*, et autres abbayes, même françaises, dont les noms ne sont nullement synonymes. De même encore le *Thuy* ou *Tuice* des Bénédictins français (pour *Tuitium*) devient ici *Thuis*. Est-ce un progrès? Oui, comme pour *Richenou*, devenu Reichuaw, mais qui s'arrête à mi-chemin. Demandez aux gens de Cologne ce que c'est que Thuis ou Tuice; ils pourront vous dire que leur ville était autrefois le point de rencontre entre le Bas-Allemand et le Flandro-Batave, de sorte que bien des incunables, imprimés chez eux en langue vulgaire, ont une physionomie tout à fait flamande ou hollandaise du vieux temps, à laquelle on se méprendra si l'on n'est pas un peu expérimenté. Quand le dialecte saxon l'emporta en Allemagne, par suite du luthéranisme et de ses effets politiques ou littéraires (comme le koréischite passe pour seule véritable langue arabe depuis Mahomet), les provinces rhénanes oublièrent peu à peu l'orthographe du moyen âge. De là, ce mot latin qui persiste dans l'histoire ecclésiastique, pour avoir été illustré par le pieux et docte Rupert, mais dont les Flamands, presque seuls, donneront aujourd'hui l'équivalent sans broncher le moins du monde.

Tout cela ressemble à des digressions. Au fond, il n'en est pourtant rien. Nous avons voulu montrer que nous prenions au sérieux le livre publié tout récemment par l'archiviste du département de la Mayenne, mais dire aussi que nous l'acceptons avec joie comme une promesse, non pas comme travail arrêté. L'expérience des matières ecclésiastiques n'y paraît pas encore assez complète, et diverses distractions feraient croire même à moins de renseignements que l'auteur n'en possède sans doute. Dans un travail qui ne veut pas descendre plus loin que le règne de Philippe-Auguste, la mention des évêchés de Blois et de Namur, veut sûrement dire que l'on étudie les territoires aujourd'hui occupés par ces diocèses; mais un lecteur inattentif supposerait facilement que ces siéges très-modernes existaient au XIIe siècle.

Si M. L. Maître prend la peine de remanier son sujet pour l'étendre à toute la chrétienté latine, ses divisions, généralement bonnes, mériteront des coupures plus tranchées. Alors il ne se contentera plus d'indications marginales qui sont utiles, mais que le lecteur ne

croit pas toujours devoir consulter. Cela est fort bon pour rechercher dans un livre une question que l'on veut revoir, ou pour le parcourir rapidement et s'arrêter à certains points qui intéressent davantage. Toutefois, les *manchettes* ne sont pas des titres ; et il arrive plus d'une fois ici que l'on passe d'une province ecclésiastique à une autre, sans que rien en avertisse dans le texte. En ce cas on se trouve transporté d'une métropole à l'autre, sans nulle indication qui nous aide à suivre l'écrivain. P. 70, par exemple, après quelques lignes sur l'abbaye de Stavelo, nous trouvons tout d'un coup : « Cette province... » C'est que l'auteur passe à la métropole de Cambrai ; et l'on n'en est informé que si la surprise nous fait jeter les yeux sur la marge, où nous voyons alors seulement de quoi il s'agit sans autre transition. Le même inconvénient se répète ailleurs encore.

Que l'auteur revienne donc sur cette matière avec la solidité dont il a fait preuve à son début ; et qu'il élargisse son terrain pour y établir un plan plus large, conformément au titre pris dès l'abord. Nous croyons pouvoir lui promettre qu'il trouvera place alors dans les bibliothèques parmi les livres qui restent.

Ch. CAHIER.

CICÉRON ET SES AMIS, Étude sur la société romaine du temps de César, par Gaston BOISSIER. In-8° de 523 pages. Paris, L. Hachette.

« Il n'y a pas d'histoire qu'on étudie plus volontiers aujourd'hui que celle des dernières années de la république romaine, » nous dit l'auteur au début de son introduction ; et il nous apporte aussitôt plusieurs motifs pour justifier cet attrait. Le principal, à son avis, qui nous attire vers « cette curieuse époque, c'est qu'elle nous a été racontée par les lettres de Cicéron ; » en sorte que la lecture de sa correspondance « nous jette au milieu des événements et nous les fait suivre jour par jour. » Nous savons, en effet, que Cicéron voulait à tout prix « connaître la situation des partis, leurs accords secrets, leurs discordes intimes, enfin tous ces manéges cachés qui préparent les événements et qui les expliquent. C'est là ce qu'il réclamait, sans relâche, d'Atticus, de Curion, de Cœlius et de tant d'autres grands esprits, mêlés à toutes ces intrigues comme acteurs ou comme curieux ; c'est ce qu'il racontait lui-même de la façon la plus piquante à ses amis absents ; et voilà comment les lettres qu'il a reçues ou envoyées contiennent, sans qu'il l'ait voulu faire, toute l'histoire de son temps. » Aussi l'utilité de ses lettres, pour l'intelligence de l'histoire si embrouillée de cette époque, n'a pas échappé

à ses contemporains ; et le biographe d'Atticus n'hésitait pas à dire que celui qui les lirait ne serait pas tenté de chercher ailleurs l'histoire de ce passé.

M. Boissier reconnaît, toutefois, qu'il est un autre puissant mobile qui nous porte à l'étude de cette société. Tous ceux qui veulent « demander à l'histoire du passé des armes pour les luttes du présent, » se rejettent volontiers sur cette période de l'histoire romaine. « Si l'on cite à tout propos les noms de César et de Pompée, de Caton et de Brutus, il ne faut pas que ces grands hommes soient trop fiers de cet honneur. La curiosité qu'ils excitent n'est pas tout à fait désintéressée, et quand on parle d'eux, c'est presque toujours pour aiguiser une épigramme, ou assaisonner une flatterie. »

De tous ces personnages, le plus malmené d'ordinaire, est ce pauvre Cicéron. « Les partisans fanatiques de Brutus l'accusent d'être timide, les amis passionnés de César l'appellent un sot. » Ce qui irrite surtout M. Boissier, ce ne sont pas tant les travaux de la plupart des professeurs allemands, que ceux de M. Mommsen. Il ne peut lui pardonner, à cause même de l'estime qu'il en fait, de n'avoir pas *voulu* rendre fidèlement la figure du grand orateur romain. C'est donc Cicéron, que la belle étude de M. Boissier met principalement en évidence, en nous le montrant d'abord dans sa vie publique et dans sa vie privée, puis dans ses relations avec Atticus, Cœlius et Brutus, dans sa lutte enfin contre César, où il succombe avec ses amis. Une dernière partie est consacrée à Octave, pour l'étude de la grande inscription d'Ancyre, appelée quelquefois aussi le *Testament politique d'Auguste*. Mais à la suite de tous ces personnages, qui sont, chacun dans son genre, autant de types de leurs contemporains, l'auteur cherche, avant tout, à nous introduire dans la société de cette époque, en nous la présentant vivante encore pour nous, et comme agissant sous nos yeux.

M. Boissier commence par rechercher quelle influence ont eue sur les idées de Cicéron, les causes qui contribuent d'ordinaire à former les opinions politiques d'un homme, c'est-à-dire la naissance, les réflexions personnelles et le tempérament. L'intérêt, ce quatrième mobile, « qui fait plus de conversions encore que les autres, » se trouve naturellement écarté d'une étude où il s'agit avant tout des convictions sincères.

L'auteur nous montre bien l'empire souverain qu'exerça longtemps la naissance sur les opinions, dans une ville où chacun « héritait des idées de ses pères comme de leurs biens ou de leur nom. » Mais, suivant lui, ce fut le tempérament de l'Orateur romain qui eut la plus grande part à ses préférences politiques. Après avoir rappelé

les faiblesses de son caractère, qu'on a pris plaisir à mettre à nu, il reconnaît avec tout le monde que la nature avait fait Cicéron homme de lettres, bien plus qu'homme de gouvernement. Il s'attache surtout à indiquer ce qui devait être pour son héros une cause d'infériorité et de faiblesse dans cette sphère d'action : c'est qu'il était modéré, modéré par tempérament plus que par principes, c'est-à-dire avec cette impatience nerveuse et irritée, qui finit par employer la violence à défendre la modération. Il n'eut donc jamais de ces résolutions franches, qui engagent pour toujours un homme dans une opinion ; et c'est ainsi qu'en voulant se tenir indépendant au milieu des partis, il se trouva entraîné, par la timidité de son caractère, dans la plupart des fautes qui lui sont si amèrement reprochées.

Cet aperçu nous donne la raison de ses premières opinions politiques. C'est, en effet, sous la domination de Sylla que Cicéron commence à paraître, au moment où une aristocratie toute-puissante abuse de son pouvoir pour briser toutes les résistances, par la mort de ses ennemis. De pompeuses déclarations annoncèrent, un jour, la fin de ces massacres, qui n'en continuèrent pas moins. « Des assassins, protégés par les affranchis de Sylla, qui partageaient le profit avec eux, se répandaient le soir dans les rues obscures et tortueuses de la vieille ville, jusqu'au pied du Palatin. Ils frappaient les gens riches qui rentraient chez eux, et, sous quelque prétexte, se faisaient adjuger leur fortune, sans que personne osât se plaindre. » En présence de cette tyrannie, on voit Cicéron tendre la main à la démocratie et se ranger parmi ses défenseurs.

« Ses débuts furent pleins d'audace et d'éclat. » Roscius, dépouillé d'abord, accusé ensuite d'avoir assassiné son père, ne trouvait pas de défenseur ; car derrière l'accusation se cachait Chrysogonus, l'un des affranchis les plus puissants de Sylla. Rien n'arrêta Cicéron. « On retrouve dans son discours la trace de l'épouvante qui saisit les auditeurs, quand ils l'entendirent prononcer ce nom redouté. Les accusateurs étaient interdits, la foule restait muette. Seul, le jeune orateur semble tranquille et maître de lui. » Mais ses paroles, qui exprimaient les sentiments secrets de tout le monde, lui gagnèrent les sympathies du parti démocratique. Aussi, « toutes les fois qu'il souhaitait quelque magistrature, les citoyens accouraient en foule au Champ de Mars, pour lui donner leurs suffrages. »

Les excès du régime aristocratique avaient poussé Cicéron vers la démocratie, qu'il servit avec fidélité pendant dix-sept ans ; mais il ne dut pas la trouver plus sage quand elle fut victorieuse. Devenu enfin un personnage dans la république, il essaya de former un

nouveau parti, en s'appuyant sur cette classe de citoyens à laquelle il appartenait par sa naissance, et qu'on appelait les chevaliers. La combinaison réussit, mais le mérite du succès revient aux circonstances. En présence de la révolution sociale, que rêvait un chef audacieux, les plébéiens honnêtes, qui ne voulaient que des réformes politiques, et les patriciens, menacés dans leurs plaisirs, s'allièrent aux chevaliers, possesseurs pour la plupart d'immenses richesses. Le péril une fois conjuré, ces classes si opposées d'intérêts et de principes reprirent entre elles leur ancienne guerre, et bientôt les chevaliers, qui cherchaient avant tout un pouvoir assez fort pour les défendre, furent les partisans les plus dévoués de César. C'est alors que Cicéron, se trouvant emporté loin de la démocratie, finit par s'attacher à la noblesse malgré ses répugnances; tandis que, pour se venger de son ancien chef, le parti populaire le fit condamner à l'exil, d'où il ne consentit à le rappeler que pour le jeter aux pieds de César et de Pompée, devenus, pas leur union, les maîtres de Rome.

Son retour fut pour lui un véritable triomphe; triomphe, il est vrai, de bien courte durée. Depuis trois ans régnait à Rome une anarchie que nous avons peine à nous figurer, malgré les exemples que nous ont donnés les révolutions. La démagogie déchaînée par des ambitieux était tout à fait maîtresse. « Un hardi tribun, transfuge de l'aristocratie, et qui portait le plus beau nom de Rome, Clodius s'était chargé de la conduire. » Pour avoir une idée de la populace qui dominait alors Rome, écoutons l'auteur : « Au-dessous des étrangers sans aveu et des ouvriers sans pain, instrument ordinaire des révolutions, il y avait toute cette foule d'affranchis démoralisés par la servitude, et à qui la liberté n'avait donné qu'un moyen de plus de mal faire; il y avait ces gladiateurs dressés à combattre la bête ou l'homme, et qui se jouaient avec la mort des autres et avec la leur; il y avait surtout ces esclaves fugitifs, les pires de tous, qui, après avoir volé et assassiné chez eux et vécu de pillage pendant la route, venaient de toute l'Italie se réfugier et se perdre dans l'obscurité des quartiers populaires de Rome : multitude immonde et terrible de gens sans famille, sans patrie, qui, placés par l'opinion générale hors de la loi et de la société, n'avaient rien à respecter comme ils n'avaient rien à perdre. C'est parmi eux que Clodius recrutait ses bandes... On organisait ensuite les nouveaux soldats en décuries et en centuries, sous des chefs énergiques. Ils se réunissaient par quartiers, dans des sociétés secrètes, où ils allaient prendre le mot d'ordre.... Quand on avait besoin d'une manifestation populaire, les tribuns ordonnaient de fermer les boutiques ; alors,

les artisans rejetés sur la voie publique et toute l'armée des sociétés secrètes s'acheminaient ensemble vers le forum... Figurez-vous Londres, dit M. Mommsen, avec la population esclave de la Nouvelle-Orléans, la police de Constantinople, l'industrie de Rome moderne, et songez à l'état politique de Paris en 1848 : vous aurez quelque idée de Rome républicaine à ses derniers moments. »

Dans un pareil état de choses, quelles scènes devaient se passer au forum ! Ici encore laissons parler l'auteur : « Cicéron rapporte que, quand on était fatigué de s'insulter, on se crachait au visage. Il fallait prendre d'assaut la tribune lorsqu'on voulait parler au peuple, et on risquait sa vie pour essayer de s'y maintenir. Les tribuns avaient trouvé une nouvelle manière d'obtenir l'unanimité des suffrages pour les lois qu'ils proposaient : c'était de faire battre et de chasser tous ceux qui s'avisaient de n'être pas de leur opinion. Mais nulle part les luttes n'étaient plus ardentes qu'au Champ de Mars les jours d'élection. On en était réduit à regretter l'époque où l'on trafiquait publiquement de la voix des électeurs. En ce moment, on ne se donnait même plus la peine d'acheter les dignités publiques : on trouvait plus commode de les prendre de force. Chaque parti se rendait avant le jour au Champ de Mars. Des rencontres avaient lieu dans les chemins qui y conduisaient. On se pressait d'y arriver avant ses adversaires, ou, s'ils y étaient déjà établis, on les attaquait pour les déloger : naturellement les dignités appartenaient à ceux qui restaient maîtres de la place. On était réduit à se fortifier dans sa maison de peur d'y être surpris... Pour aller d'un quartier à l'autre, on prenait autant de précautions que si l'on avait eu à traverser une contrée déserte, et l'on se rencontrait au détour d'une rue avec la même frayeur qu'on aurait eue au coin d'un bois... C'était une manœuvre ordinaire que de mettre le feu à la maison de ses ennemis, au risque d'incendier tout un quartier ; et vers la fin il ne se passait pas d'élection ou d'assemblée populaire sans que le sang ne coulât. »

Cicéron, que l'exil avait découragé, revenait à Rome avec la résolution de ménager tout le monde. Cette réserve prudente l'exposa seul au milieu des factions armées, et bientôt, pour trouver un appui nécessaire, il fallut s'engager avec l'une d'elles. Il avait bravé la colère du peuple pour l'aristocratie ; et cependant ses bons amis du sénat, loin de le soutenir à son tour, cherchaient à gagner Clodius, son plus fougueux ennemi, dans la pensée d'appeler par lui la démagogie à leur aide contre les triumvirs. Dans cette position, Cicéron autorisa son frère à s'engager pour lui auprès de César et de Pompée ; et dès lors il obtint le repos, mais aux dépens de l'hon-

neur : deux choses qu'il n'est pas toujours facile d'unir ensemble en des temps de révolution.

Ce fut la guerre civile qui interrompit les rapports de Cicéron avec César, et encore, après un an d'hésitations. Le droit n'était pas aussi évident qu'on pourrait le croire, ainsi que le témoigne Lucain lui-même; et en combattant César, Cicéron croyait défendre la république. Il se trompait peut-être, mais il y a des illusions plus honorables qu'une résignation trop facile. On sait quel fut le désastre de Pharsale et combien peu noblement se conduisit Cicéron après la défaite. Cependant l'auteur a trouvé moyen de le relever quelque peu, en nous racontant l'usage qu'il fit de son esprit, que ne soutenait pas la fermeté de son caractère. Au milieu de ses flatteries, il garda toujours un air d'opposition, qui lui conserva la faveur de l'opinion publique. De là le rôle qu'il fut appelé à jouer de nouveau après la mort de César. Il fuyait cependant, lorsque Brutus l'arrêta à Vélie pour l'envoyer commencer à Rome une nouvelle lutte sur le terrain de la loi. La première Philippique paraît timide et pâle; mais ici encore, comme à son début, il protestait seul au milieu du silence général. Il fit honte aux peureux et parvint à former une nouvelle coalition de tous les partis. Octave parut alors, qui voulait seulement affaiblir Antoine. Aussi, lorsqu'il le vit fuyant, il lui tendit la main et revint avec lui sur Rome. Il ne reste plus alors à Cicéron que de mourir avec courage, pour une cause qu'il regardait comme celle de la justice et du droit. Quant à son éloge, c'est Auguste lui-même, dans un jour de franchise, qui s'est chargé de le prononcer, en reconnaissant qu'il avait l'amour de son pays.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur ce travail, et cependant il faudrait parler de l'étude sur la jeunesse romaine au temps de César; car c'est cette jeunesse surtout qui l'a servi pour la révolution qu'il voulait accomplir. Quel tableau, d'un autre côté, que celui des mœurs de ces dames romaines, dont les meilleures, comme Térentia, volent leurs maris, tandis que les autres profitent du relâchement des lois pour user largement du divorce. M. Boissier n'aurait-il pu trouver le principe de cette décadence dans le divorce lui-même, qui est la ruine de la famille et la honte d'une pareille société ?

L'auteur nous trouverait sans doute bien sévère, si nous exprimions des regrets pour la peinture si vive qu'il a tracée des mœurs faciles de cette époque. Cependant son récit des fêtes voluptueuses de Baïes nous paraît de nature à agir trop fortement sur les jeunes imaginations, à qui, d'ailleurs, nous aurions voulu recommander

son livre. Il est un reproche plus grave à formuler. L'auteur a réuni dans un court tableau tous les suicides fameux de cette époque, et il les a représentés comme un commentaire des *Tusculanes:* commentaire étrange et effrayant sans doute, mais enfin sans aucune flétrissure. Au contraire, l'ensemble du tableau n'a d'autre effet que de présenter le suicide, en certaines occasions, comme l'unique ressource des gens de cœur qui ne reculent pas devant ce remède héroïque. Ce n'est pas assurément la pensée de M. Boissier, mais elle résulte de la lecture de ce passage.

Ajoutons en terminant que cet ouvrage nous a vivement intéressé, et qu'il nous a aidé à comprendre l'état de la société romaine au temps de César.

J. MARIE.

LES ÉVANGÉLISTES UNIS, TRADUITS ET COMMENTÉS, par Mgr André MASTAÏ FERRETTI, évêque de Pesaro; traduction française faite sur la dernière édition Romaine.... par M. l'abbé de LÉZÉLEUC, Docteur en Théologie, Théologal et Vicaire général de Quimper. — 2 vol. in-8°. Paris, Lecoffre, 1866.

Voici un excellent livre que nous ne saurions trop vivement recommander aux lecteurs désireux de s'édifier et de s'instruire. Composé pendant les loisirs forcés d'un glorieux exil enduré pour la foi, ce livre parut à Rome sous les auspices de Pie VII, il y a déjà près d'un demi-siècle. C'est sous le patronage non moins auguste de Pie IX que M. l'abbé de Lézéleuc nous en offre aujourd'hui la traduction élégante et fidèle. On ne pouvait choisir, pour cette publication, de plus favorables conjonctures. Nous sommes tous, en ce moment, fatigués au dernier point de ces tristes écrits, soi-disant ascétiques, dont le nombre grandit tous les jours et dans lesquels la pauvreté du fond l'emporte encore sur celle de la forme. Ce qu'il nous faut, ce que nous demandons, — trop souvent, hélas! sans l'obtenir, — ce sont des œuvres où la vraie science théologique s'allie à la solide piété; des œuvres sérieuses et longuement méditées, qui donnent à l'esprit et au cœur du chrétien un aliment savoureux et substantiel. *Les Evangélistes unis et annotés* par Mgr Mastaï satisfont à ce besoin et remplissent ces conditions. Ici, du moins, plus d'opinions hasardées ou singulières, plus d'interprétations arbitraires des saintes Ecritures, plus de développements romanesques ou pittoresques (les deux se valent) des narrations évangéliques, dans l'espoir naïf d'en accroître l'intérêt; enfin et surtout, plus de fausse et malsaine mysticité énervant les âmes dont elle éveille la sensiblerie maladive. L'auteur était trop profondément versé dans les sciences sacrées pour se livrer à ces déplorables écarts. Avec Clé-

ment d'Alexandrie (*Pædag.*, I, p. 117, 118) et toute l'antiquité chrétienne, il croyait fermement que, par le baptême, nous sommes transférés de l'enfance privée de raison à la maturité de l'homme spirituel. Il nous traite donc en hommes faits et nous distribue d'une main libérale, au lieu d'insipides breuvages, le pain fortifiant tiré du plus pur froment de la divine parole.

Le titre de l'ouvrage que nous annonçons en indique très-clairement la nature et l'économie générale. C'est d'abord une concorde, ou, comme disaient les anciens, une harmonie évangélique, dans laquelle les quatre narrations des historiens de Jésus-Christ sont coordonnées entre elles et fondues en un seul récit. Bien d'autres avant le docte et pieux évêque de Pesaro, avaient entrepris et mené à bonne fin le même travail ; mais ce en quoi le sien l'emporte sur les essais analogues antérieurement publiés, c'est qu'on y trouve reproduit en son entier, d'après la version authentique de la Vulgate, sans addition ni retranchement d'un mot ou d'une syllabe, tout ce que les évangélistes nous ont laissé par écrit sur leur divin maître. S'astreindre à cette rigoureuse fidélité dans la reproduction des textes, c'était de gaîté de cœur rendre encore plus ardue une tâche qui ne l'était déjà que trop, et dont ne se sont tirés qu'avec peine ceux-là mêmes qui n'y mettaient point tant de façons. Ces difficultés toutefois n'ont pu arrêter Mgr Mastaï : il les a courageusement abordées de front et résolues avec autant de bonheur que d'habileté. Si les renvois multipliés en marge ne nous avertissaient du contraire, on croirait vraiment avoir sous les yeux l'œuvre d'un écrivain unique, tant la succession des événements s'y déroule avec aisance et naturel. Nulle trace d'effort ou de contrainte. On ne soupçonne ce qu'une telle coordination chronologique a demandé de recherches patientes, de saine critique et de perspicacité, qu'après avoir lu les notes jetées au bas des pages, où, en quelques lignes d'un style net et concis, sont exposées les raisons de la marche suivie, de préférence à toute autre, dans cette nouvelle harmonie de nos évangiles.

Voulant mettre son travail à la portée de l'universalité des fidèles, sans distinction de savants ou d'ignorants, l'auteur a placé une traduction en langue vulgaire à côté du texte latin de la Vulgate. Dès lors, et conformément aux sages prescriptions de l'Église, un commentaire qui éclaircît ou déterminât le sens légitime de la parole de Dieu, devenait absolument nécessaire. C'est à l'accomplissement de cette obligation que Mgr Mastaï a consacré la seconde partie de son ouvrage. Mais où chercher les éléments de ce commentaire à la fois dogmatique et moral? Un savant homme remar-

quait, il y a bien longtemps, que tout livre, pour épargner à ceux qui le lisent de nombreuses chances d'erreur, a besoin d'être interprété par celui qui l'a composé ou par ceux qui vivent en communauté d'idées avec lui (Clem. Alex., *Strom.*, I., p. 376). Si cela est vrai d'un livre où, sous la rigide et immuable écorce de la parole écrite, gisent emprisonnées la parole vivante et la pensée de l'homme, que sera-ce de celui où, sous la même enveloppe, se cachent et la parole et la pensée de Dieu ? Qui nous assurera que nous avons pénétré jusqu'à elles et saisi le vrai sens de l'auteur, sinon Dieu lui-même ou ceux auxquels ils les a confiées pour les communiquer à toutes les générations humaines? Ces confidents intimes de Dieu, ce sont les apôtres, c'est l'Eglise, infaillible comme les apôtres, parce qu'elle aussi est en perpétuel commerce avec le Verbe incarné son époux, et qu'elle est toujours là, prête à nous répondre. C'est donc à l'Eglise qu'il faut demander, c'est d'elle qu'il faut recevoir la véritable exposition des Écritures dont, en Jésus-Christ et par Jésus-Christ leur auteur, elle possède à jamais la pleine intelligence. Elle nous en découvrira les sens les plus cachés, soit par elle-même, dans sa liturgie et dans ses conciles, soit par ses interprètes officiels, les Pères et les Docteurs, dont, toutes les fois qu'il se produit, le consentement unanime fait loi en ces matières. Donner alors à la parole de Dieu une signification différente de celle qu'ils ont adoptée, serait méconnaître et mépriser l'Église infaillible qu'ils représentent[1].

A quoi bon, me dira quelqu'un, rappeler ici ce que tout le monde sait? Pour plusieurs raisons : la première, c'est que, connue ou non, cette règle n'en est pas moins assez fréquemment violée par des catholiques. Il est tel ouvrage de haute dévotion où, sur dix textes des

[1] Bien avant que le concile de Trente rendît strictement obligatoire cette règle d'interprétation, Origène en prescrivait l'emploi aux chrétiens de son temps, dans leurs controverses avec les hérétiques qui invoquaient, à l'appui de leurs erreurs, les Ecritures apocryphes et canoniques interprétées à leur guise : « *Si autem dixerint vobis : Ecce in solitudine, nolite exire; ecce in domibus, nolite credere* (Matth. XXIV, 25). Quidam enim secreta (apocrypha) proferentes dicunt: *Ecce in solitudine.* Quando enim secretas et non vulgatas scripturas proferunt ad confirmationem mendacii sui, videntur dicere: Ecce in solitudine verbum est veritatis. Secretæ enim scripturæ recte solitudines appellantur, in quibus aut pauci sunt credentes aut nullus. Quoties autem canonicas proferunt scripturas, in quibus omnis christianus consentit et credit, videntur dicere : Ecce in domibus verbum est veritatis. *Sed nos illis credere non debemus, nec exire a prima et ecclesiastica traditione, nec aliter credere nisi quemadmodum per successionem ecclesiæ Dei tradiderunt nobis.*» (Comment. in Math., n. 46. *Oper.*, t. III, p. 864.) S'écarter du sens reçu par tous les Pères, c'est bien ce me semble, *sortir de l'antique tradition de l'Eglise*, et par conséquent, comme ajoute Origène quelques lignes plus loin, *sortir de la règle de Foi*, exire de regula Fidei.

livres saints allégués en faveur d'opinions pieuses qu'on voudrait faire passer de la probabilité à la certitude, il en est huit ou neuf qui sont pris en un sens complétement opposé à celui que leur attribuent tous les théologiens des premiers siècles. La seconde est qu'en rappelant au souvenir des lecteurs les règles que l'antiquité chrétienne a constamment appliquées à l'interprétation des Écritures, j'ai donné l'idée la plus juste et la plus complète de la méthode suivie par l'auteur dans la composition de son commentaire. Les annotations doctrinales ou morales dont il accompagne son harmonie évangélique ne sont, en effet, autre chose qu'un résumé substantiel des enseignements que les Pères nous ont légués. Quand l'accord unanime, dont je parlais tout à l'heure, existe entre ces dépositaires et ces témoins de la tradition apostolique, Mgr Mastaï s'attache scrupuleusement à leur sentiment. Sont-ils, au contraire, — et c'est ce qui arrive le plus souvent, — divisés d'opinion, il donne sans hésiter la préférence à celle qu'ont soutenue les plus renommés d'entre eux par la science et la sainteté. Comme eux, au sens littéral des Évangiles qu'il expose avec beaucoup de justesse et de clarté, il joint toujours le sens typique ou symbolique dont la connaissance ouvre à celui qui la possède de nouvelles et magnifiques perspectives à travers ce monde surnaturel qui a Jésus-Christ pour auteur et consommateur. C'est là un des mérites les plus singuliers de ce docte et pieux ouvrage, véritable trésor de pure doctrine, où sont enseignées dans leur perfection toutes les vertus dont l'Homme-Dieu fut, dans sa vie mortelle, le modèle inimitable, et dont l'éternelle béatitude est la récompense. Après l'avoir écrit, Mgr Mastaï eût pu, sans vaine complaisance, s'appliquer à lui-même, en les modifiant quelque peu, ces paroles de l'auteur de la lettre à Diognète (C. XI) : « Je n'annonce rien d'extraordinaire, je ne demande rien de déraisonnable; mais disciple d'abord, puis successeur des apôtres, je deviens à mon tour le maître des nations. Je livre à ceux qui ont été jugés dignes d'entendre la vérité, les traditions que j'ai reçues; quel homme, nourri de la saine doctrine et régénéré par l'amour du Verbe, ne s'estimera heureux de posséder la claire connaissance de ce que le Verbe a si ouvertement déclaré aux apôtres, auxquels il s'est manifesté. Si je vous communique cette exposition, composée par moi au prix de tant de labeurs et par obéissance à la volonté du Verbe lui-même, c'est à mon ardent amour des vérités révélées que vous le devez. »

J. Tailhan.

Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, *duchesse de Bretagne et religieuse Carmélite*, par M. l'abbé Richard, Vicaire général de Nantes. — 2 vol. in-8° de xl-412 p. Nantes, Forest et Grimaud ; Paris, Jacques Lecoffre.

Nantes vient d'être témoin d'une de ces manifestations religieuses et patriotiques qui laissent dans les âmes une profonde et salutaire impression. La translation des reliques de la Bienheureuse Françoise d'Amboise a été célébrée avec une pompe extraordinaire, du 29 avril au 1er mai ; et les viriles populations bretonnes, tressaillant au souvenir d'un passé glorieux, se sont levées pour attester qu'elles ont conservé intact le dépôt de foi et de saintes traditions légué par l'une de leurs dernières souveraines.

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour signaler à nos lecteurs le remarquable travail de celui qui a le plus contribué à l'exaltation de la pieuse duchesse. Non content de la voir placée sur les autels, M. l'abbé Richard a voulu révéler à tous les mystères de cette vie d'amour et d'abnégation. Plusieurs enfants de la Bretagne avaient déjà écrit la vie de la Bienheureuse ; la matière semblait épuisée ; et pourtant M. Richard a trouvé, dans son cœur de prêtre et de Breton, le secret d'ajouter un fleuron de plus à la couronne de la *bonne mère duchesse*. Chargé par son digne évêque de faire les enquêtes destinées à constater le culte immémorial rendu à la sainte, il s'est mis à l'œuvre avec une ardeur infatigable : archives, mémoires, traditions, il a tout interrogé, compulsé, comparé. Le succès a couronné tant de fatigues : le décret de béatification obtenu le 16 juillet 1863 est dû surtout au savant mémoire que le grand vicaire de Nantes a eu le bonheur de présenter lui-même à Pie IX.

C'est donc le résultat d'un travail poursuivi pendant de longues années avec un zèle intelligent et consciencieux, que M. l'abbé Richard nous offre aujourd'hui. Il y a plus, c'est une œuvre de reconnaissance et d'amour filial : « Travaillant depuis plusieurs années, nous dit-il, à plaider la cause de la Bienheureuse Françoise, j'avais pour ainsi dire pénétré dans sa vie ; son culte était pour moi un culte de piété filiale, et son souvenir, le souvenir d'une mère. J'ai cru qu'à ce titre non-seulement je pouvais, mais je devais apporter mon humble pierre au monument que notre époque élève à la gloire de la sainte duchesse. » L'auteur n'a d'autre ambition que d'apporter sa part de coopération à la grande œuvre ; mais nous croyons, malgré sa modestie, que cette « humble pierre » formera le couronnement de l'édifice.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans le détail d'une existence si pleine d'enseignements. Nous aurions vu « cette jeune plante arrosée des eaux de la grâce, » produire dès les plus tendres années tous les fruits de l'âge mûr. Comtesse de Guingamp, elle nous eût offert un parfait modèle de patience et de résignation chrétienne; duchesse de Bretagne, nous l'aurions saluée comme le génie bienfaisant de Pierre II, son époux, comme l'ange protecteur du peuple; humble fille du Carmel, elle nous eût enivrés du doux parfum des vertus religieuses, émerveillés par l'héroïsme de sa charité et de son abnégation. Le compte-rendu déjà inséré dans les *Etudes*[1], et mieux encore la légende composée par l'auteur lui-même, et destinée à être bientôt dans toutes les mains[2], suppléeront avantageusement à ce que nous eussions pu dire.

Un mot seulement sur les deux cents dernières pages, consacrées aux vertus de la Bienheureuse. Il semblerait au premier abord que ce retour forcé sur des faits déjà énoncés dût nuire à l'intérêt et au mérite littéraire de l'ouvrage. Il n'en est rien; mais ce léger défaut existât-il, nous dirions encore que c'est là une heureuse faute. Ces pages lumineuses, résumant la doctrine de S. Thomas et de Benoît XIV, renferment, dans un cadre restreint, l'enseignement le plus précis, le plus complet, le plus clair sur les vertus théologales, morales et religieuses en général, et sur l'héroïcité des vertus de Françoise en particulier. Voilà surtout en quoi l'avocat de la Bienheureuse nous paraît avoir dit le dernier mot sur une cause chère à tout cœur breton. Ses recherches laborieuses, nous en avons la douce espérance, hâteront le jour qu'il appelle de ses vœux les plus ardents, le jour qui verra canoniser la servante de Dieu.

S'il est vrai que le charme d'un ouvrage est d'autant plus grand que l'auteur aime davantage son sujet, personne ne pourra contester à M. Richard ce genre d'intérêt: on voit qu'il chérit son héroïne autant qu'il la vénère. Le style, toujours pur et élégant, a cette simplicité noble, cette douce gravité qui convient au sujet; et l'ensemble respire je ne sais quelle onction qui pénètre les cœurs. Toutes les pages de ce livre semblent redire à ceux qui les lisent le précepte que la sainte avait sans cesse à la bouche : « Faictes sur toutes choses que Dieu soyt le mieulx aymé. » F. Mével.

[1] V. le numéro de Juillet 1865.

[2] *Légende de la Bienheureuse Françoise d'Amboise.* — Nantes, Forest et Grimaud. Prix: 50 cent.

La Grande Vie de Jésus-Christ, par **Ludolphe le Chartreux**. Traduction nouvelle et complète par dom Marie-Prosper Augustin. 6 vol. in-8°. Paris, C. Dillet, 1864-1865.

L'œuvre de ce vénérable auteur jouit depuis cinq cents ans d'une réputation trop universelle et trop bien méritée, pour qu'il soit besoin d'en faire longuement l'éloge. Ludolphe était Saxon de naissance. Après avoir passé plusieurs années dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, il souhaita mener une vie encore plus austère et fut admis parmi les Chartreux. Vers l'an 1330, il était prieur de la Chartreuse de Strasbourg. Ce fut dans cette pieuse solitude, que Ludolphe composa, entre autres excellents ouvrages, des commentaires sur les Psaumes, et l'histoire de la Vie de Jésus-Christ tirée des Evangiles. Il avait une science profonde des choses divines et humaines, dit la Chronique de Hermann Schedel, et surtout une grande connaissance de Notre Seigneur. Il était plus pieux encore que savant. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait reconnu dans son admirable ouvrage les traces d'un art tout céleste et d'une inspiration divine, *quodam cœlesti artificio, imo potius divina revelatione quam studio fabricavit* (*ibid*). Bellarmin lui donne un rang distingué parmi les *Ecrivains Ecclésiastiques*; saint François de Sales tenait la « Grande Vie de Jésus-Christ » en singulière estime, et sur son conseil, sainte Chantal en faisait ses plus chères délices et sa méditation habituelle.

Il est en effet bien peu de lectures aussi solides, aussi intéressantes, aussi capables d'éclairer l'esprit en touchant le cœur. Ludolphe suit pas à pas Notre Seigneur, depuis sa génération éternelle dans le sein du Père, jusqu'à la consommation de son œuvre ici-bas; et, soit qu'il nous le montre dans les humiliations de sa vie cachée, soit qu'il énumère les travaux de sa vie publique, les douleurs de sa vie souffrante, ou les priviléges de sa vie glorieuse; toujours il fait apparaître aux regards de la foi l'adorable figure du Sauveur dans toute son auguste et douce majesté. Ici une parole du Maître devient l'objet des plus savants commentaires; là une circonstance qui nous échappait fournit la matière des plus solides instructions. Dans le livre de Ludolphe, à la voix de Notre Seigneur s'unit celle des Pères et des Docteurs de l'Eglise, de sorte qu'on y trouve ensemble et les Saintes Ecritures et la Tradition qui les explique.

Sans nul doute, « la grande Vie de Jésus-Christ » est un des ouvrages les plus utiles aux théologiens et aux prédicateurs, qui peuvent y puiser, avec une doctrine très-pure, les applications morales les plus heureuses. Sa lecture assidue ne sera pas moins profitable dans

les communautés religieuses et dans les familles chrétiennes ; il faut donc la recommander à tous.

La traduction nouvelle qui vient de paraître, en contribuant à répandre la connaissance et l'amour de ce Dieu-Homme, indignement insulté de nos jours par ceux qui l'ignorent ou le renient, continuera le bien que depuis cinq siècles ce chef-d'œuvre n'a cessé de produire dans les âmes. Nous regrettons toutefois que l'on ait supprimé, dans la traduction, les prières si touchantes, parfois sublimes, qui, dans le texte original, servent de conclusion et comme de bouquet spirituel à chacun des chapitres. On est si heureux d'adresser à Dieu les mêmes paroles qu'il inspirait aux saints, et dont ils se servaient pour triompher de son cœur. Un autre reproche a été fait, non sans motif, au traducteur ; pourquoi citer au bas des pages le nom d'un sophiste contemporain, quand il arrive que Ludolphe lui donne d'éclatants démentis. De grâce, quand nous sommes en compagnie de Notre Seigneur et des saints, pourquoi nous présenter M. Renan?

Quoi qu'il en soit de ces remarques, et de certaines négligences bien excusables quand il s'agit d'un aussi long travail, nous le répétons, ce livre est un vrai service rendu à l'Eglise. Le soin typographique avec lequel l'édition est exécutée fait vraiment honneur à M. C. Dillet.

Vie de Mgr Alexandre-Raymond Devie, évêque de Belley, par M. l'abbé J. Cognat. 2 vol. in-8°, Paris et Lyon, Pélagaud, 1865.

Voici l'histoire simple et héroïque tout ensemble d'un de ces vaillants apôtres, qui, durant les plus mauvais jours, sauvèrent au péril de leur vie le trésor de la foi, puis s'efforcèrent, quand l'Eglise eut recouvré la paix, de réunir une à une les pierres dispersées du sanctuaire. A cette heure où l'on tente des réhabilitations impossibles, où les plus odieux, les plus vils tyrans sont, au grand étonnement des âmes honnêtes, transformés en héros, il est bon d'opposer aux persécuteurs les victimes, et de rendre un juste hommage à la mémoire des confesseurs de la foi et des martyrs.

« Mgr Devie appartient en effet à cette phalange décimée d'évêques et de prêtres qui survécurent à la révolution, pour en réparer les ruines, pour relever les temples abattus, pour former un nouveau clergé et pour lui transmettre, avec le dépôt intact de la foi catholique, les traditions de zèle, de dévoûment au centre de l'Unité, de patriotisme, de dignité et d'honneur qu'ils avaient reçues de leurs devanciers. »

Né dans le diocèse de Belley, associant le souvenir du vénérable prélat aux souvenirs les plus doux et les plus chrétiens de sa jeunesse, M. l'abbé J. Cognat avait des droits tout particuliers à raconter « cette vie d'évêque, où l'on trouve des jours si pleins, et où l'on voit une alliance si belle et si féconde de l'intelligence, du courage et de la piété, mis au service du pays, de l'Eglise et de Dieu. » (Mgr l'archevêque de Paris. *Lettre à l'Auteur.*)

Alexandre-Raymond Devie naquit à Montélimart (Drôme), le 23 Janvier 1767. Sa famille était pauvre, mais éminemment chrétienne. C'est le témoignage que dans sa vieillesse il se plaisait à rendre à ces pieux parents, qui lui avaient légué leurs vertus pour unique héritage. Alexandre eut pour premier maître le P. d'Autéra, Jésuite, qui depuis la suppression de la Compagnie continuait à se vouer à l'éducation de quelques enfants; c'était un homme instruit, un religieux estimable, mais un mentor extrêmement sévère, devant qui tremblait toujours le petit écolier bien laborieux, mais fort timide. Entré au séminaire de Viviers en 1783, il trouva dans les fils de M. Olier, disait-il lui-même plus tard, « des hommes pleins de l'esprit de Dieu, des prêtres fermes, éclairés et fervents. » A 17 ans, il recevait la tonsure ; à 20 ans, il était choisi pour professer la philosophie à l'Université de Valence ; enfin le 20 mars 1790, veille du dimanche de la Passion, il se vouait irrévocablement au service de Dieu et de l'Eglise, en recevant l'ordre du sous-diaconat.

« Je prenais cet engagement dans la seconde année de la révolution, dans un moment où déjà le clergé était persécuté, où il était aisé de prévoir que cette détermination grave était une espèce de dévoûment à tous les sacrifices. » (*Mémorial.*) Loin de trembler devant ce menaçant avenir, M. Devie se hâta de franchir les degrés qui le séparaient encore de l'autel ; il vint s'agenouiller aux pieds de M. de Savines, évêque de Viviers, pour recevoir de ses mains l'ordre du diaconat ; il ne prévoyait pas que ce pasteur infidèle serait bientôt l'un des trois évêques qui, sur cent trente-trois existant alors en France, devaient honteusement trahir l'Eglise ! Les prêtres montaient sur l'échafaud, quand le jeune prêtre monta pour la première fois à l'autel. (31 octobre 1791.) Ce fut dans la chapelle de la Visitation de Montélimart qu'il accomplit cette grande action ; l'impression qu'elle fit en son cœur fut ineffaçable, et durant toute sa longue vie, on eût dit, tant étaient grands son recueillement et sa piété, que chaque jour il célébrait sa première messe.

Cependant un dernier lien l'attachait à la terre; il fut brisé : sa mère mourut dans ses bras, bénissant le ciel de lui avoir donné un tel fils ; et lui, offrant à Dieu ce grand et suprême sacrifice, se releva

résigné et plein de courage. L'heure de la persécution avait sonné, il fallut fuir, et pour lui commença la rude vie du proscrit. Une de ces femmes généreuses, qui, durant la révolution, sacrifièrent leur tranquillité, souvent leur vie, pour sauver les prêtres persécutés, Madame Ruelle de Bézan, mère d'un de ses anciens élèves à l'Université de Valence, offrit à M. Devie un asile dans son château du Luzet. Rien de plus émouvant que les péripéties de chaque jour et de chaque heure : tantôt une horde de brigands lancée à la poursuite des suspects s'abat sur le château, et le prêtre doit se blottir dans une cachette ménagée au-dessus du four ; tantôt c'est la maladie qui le vient visiter ; toutefois au milieu de tant d'épreuves, la piété et le courage du confesseur de la foi ne se démentent pas : par ses soins la maison de Madame de Bézan devient une sorte de monastère où les exercices pieux ont leur heure réglée : la paix de Dieu règne dans cette hospitalière demeure, malgré les orages du dehors.

La France commençait à respirer, délivrée enfin de Robespierre. M. Devie, impatient de retourner aux rudes labeurs de son apostolat, revint à Montélimart ; de nouvelles persécutions, et ce qui lui fut bien plus sensible, les préventions injustes de quelques prêtres, lesquels n'avaient point la même manière de voir au sujet des serments exigés par la République, multiplièrent les difficultés et les épreuves ; sa vie fut plusieurs fois en danger. Enfin le concordat de 1801 ouvrit pour l'Eglise de France une ère nouvelle, et M. Devie put se livrer avec plus de liberté à toute l'ardeur de son zèle. Nous ne pouvons le suivre ici dans sa course rapide : vicaire de Montélimart, il fonde une association de Dames de Charité, contribue puissamment au rétablissement du monastère de la Visitation, dont il devient l'aumônier, multiplie les catéchismes pour l'instruction des enfants, les bonnes œuvres pour le soulagement des pauvres, et trouve encore le temps de passer au confessionnal de si longues heures, que la chapelle où il confessait alors a gardé le nom de « chapelle de M. Devie. » Nommé professeur de théologie, puis supérieur du séminaire de Viviers, il fut le premier à introduire en France la *morale* de saint Ligori qu'il avait connue à Venise et pour laquelle il eut toujours une prédilection marquée. Il espérait, avec son secours, combattre ce rigorisme fatal qu'il a énergiquement flétri dans son *Mémorial*. (Cf., *Vie de M. Devie*, I, p. 79 et suiv.)

Cependant M. Bécherel, ancien évêque constitutionnel, nommé après le Concordat à l'évêché de Valence, sentant qu'il inspirait de trop justes préventions à la partie la plus saine du clergé, résolut de se choisir pour vicaire général un prêtre à l'abri de tout soupçon : il jeta les yeux sur M. Devie. Le choix fut heureux ; sous l'influence

et par l'inspiration de son grand vicaire, le vieillard pénitent publia une déclaration solennelle de fidélité au Saint-Siége, et mourut peu de temps après dans de grands sentiments de douleur, de confiance et de piété. (26 juillet 1815.) M. de la Tourette appelé à lui succéder en 1817, ne put prendre possession de son siége que deux ans plus tard. Durant tout ce temps, M. Devie mit tous ses soins à réorganiser le diocèse. Bibliothèques ecclésiastiques, conférences, retraites pastorales, rétablissements des congrégations religieuses, missions données aux fidèles, communions générales, rien ne fut épargné. Le succès couronna ses efforts, mais les contradictions continuèrent d'éprouver son zèle. C'est dans cette circonstance qu'il écrivait à un ami : « Je puis vous dire en confiance qu'il m'est arrivé souvent de demander au bon Dieu de me laisser le mérite des bonnes œuvres qui se feraient, et d'en donner la gloire à qui il voudrait. »

La gloire qu'il fuyait le vint chercher. En 1823, M. Devie, âgé de 56 ans, reçut l'ordonnance royale qui le nommait à l'évêché de Belley. Ce fut pour lui un coup de foudre : toutes les répugnances qu'il avait éprouvées naguère, chaque fois que la Providence l'avait élevé plus haut, se réveillèrent alors bien plus vives ; il fallut les instances de ses meilleurs amis, M. de Sauzin et M. Rey, qui devaient bientôt porter un fardeau semblable, pour le déterminer à ne pas répondre par un refus.

Son nouveau diocèse l'accueillit avec joie ; Bourg et Belley se disputèrent l'honneur de lui offrir une résidence ; le bon pasteur confondit les deux villes rivales dans la même affection et la même sollicitude, et se jeta dans la carrière immense qui s'ouvrait devant lui. « Je ne crois pas, a dit Mgr d'Orléans, que nul autre évêque ait plus fait que lui pour réparer parmi nous les ruines de la révolution et recréer l'Eglise. » Tout était à faire. Il n'y avait plus de clochers aux églises : le représentant Albitte en avait sottement fait abattre ou mutiler *quatre cents*, coupables à ses yeux de braver l'égalité. Mgr Devie répara cette dévastation de Vandale. Il fallait non-seulement des églises, mais des prêtres ; l'évêque fonde le petit séminaire de Belley, le grand séminaire de Brou, et invite son digne et éloquent ami, M. Rey, à donner des retraites pastorales à son clergé. La révolution, qui parlait tant d'éclairer le peuple, l'avait laissé croupir dans l'ignorance. Mgr Devie multiplia les écoles primaires, établit les frères de la Sainte-Famille, les frères de la Croix, les sœurs de Saint-Joseph ; puis en protégeant le berceau de la congrégation des Maristes, il dota son diocèse et l'Église d'ouvriers infatigables, dont quelques-uns devaient aller au loin conquérir la palme du martyre.

Mgr Devie, qui par plusieurs traits de son caractère aimable et de sa vie apostolique, rappelle saint François de Sales, voulut imiter le Bienheureux dans son zèle pour la pauvre Genève et la conversion de nos frères les dévoyés. Les lettres écrites à ce sujet ont quelque chose de suave et de charmant qui semble être le propre du *bon saint;* mais c'est surtout dans sa conduite que se révèlent la même douceur, la même humilité que nous admirons dans M. de Genève. Témoin ce petit fait, cité par notre historien.

Monseigneur se trouvait à Divonne, avec le curé de Genève, le vénérable M. Vuarin, nature militante, vigoureusement trempée, et douée d'une fermeté qui devenait quelquefois de la rudesse. Avec lui, Mgr Devie n'était donc pas toujours d'accord sur la question de méthode. « Cette divergence se manifesta un jour avec une certaine vivacité, dans une réunion ecclésiastique où assistaient l'évêque et le curé. Il arriva à Mgr Devie de dire à M. Vuarin, avec cette pointe charmante d'esprit qui lui était naturelle: « Mais, mon cher curé, il faudrait bien pourtant vous souvenir quelquefois du beau mot d'Henri IV : on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre. » — « Des mouches! à la bonne heure, Monseigneur, mais non des guêpes, » répliqua vivement le curé de Genève. Puis, M. Vuarin se mit à prouver avec une grande abondance de paroles que, loin de Genève, il était méconnu, parce que, loin de Genève, il n'était pas possible de connaître, ni par conséquent de bien juger la situation et la ligne de conduite à suivre. Quelques instants après, sa conscience lui reprochant d'avoir manqué de respect à un évêque, il prit à part M. Devie, il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, se confessa, et reçut l'absolution d'une faute que l'on peut, sans relâchement, regarder comme bien vénielle. » (Cf., Vie de Mgr Devie I, p. 281.)

Le digne évêque ne se contenta pas d'applaudir au zèle d'autrui: voulant frapper du même coup l'incrédulité et le protestantisme, il résolut de bâtir une église, d'établir des écoles catholiques aux portes de Genève et dans la ville de Ferney, fameuse par le séjour de Voltaire. Il ne ménageait point la dépense, voulant, disait-il, *traiter la religion en grand;* et lui, si pauvre, trouva plus de 150,000 francs pour réaliser son pieux dessein. Le Pape Léon XII daigna lui-même l'encourager par ses éloges et par ses libéralités.

Quand l'apôtre tournait ses regards vers la France, il la voyait avec douleur désolée par l'indifférence et le respect humain des uns, la fureur anti-religieuse des autres. Tandis que la presse impie prodiguait l'injure au *parti-prêtre*, aux *ultramontains*, etc. — pour parler la langue d'alors, qui pour quelques écrivains est encore la langue

d'aujourd'hui; — M. de Lamennais contristait les fidèles par ses dangereuses doctrines et sa déplorable défection. Mgr Devie trouva le temps de réfuter dans ses mandements et ses livres toutes les calomnies et toutes les erreurs; ses ouvrages composent à eux seuls toute une bibliothèque ecclésiastique: le *Rituel de Belley*, suivi du *Manuel des connaissances utiles*, la *Méthode pratique pour faire le catéchisme*, les *Devoirs d'un prêtre*, le *Pieux souvenir des âmes du purgatoire*, et tant d'autres livres utiles, se succédaient avec rapidité, sans que l'écrivain interrompît un instant ses œuvres d'apôtre. L'épidémie du choléra, l'inondation de 1840 lui donnèrent l'occasion de déployer le dévoûment des Borromée et des Belzunce; mais, sachant bien que le ciel pouvait seul détourner ces fléaux, il intéressa à la cause de son peuple consterné les saints les plus chers au pays: saint Anthelme, le premier de ses prédécesseurs, saint Rambert, saint Roland, saint François Régis, saint Vincent de Paul, dont Châtillon des Dombes garde le souvenir.

Trop de doux liens l'attachaient à sa chère église, pour qu'il consentît jamais à se séparer d'elle. En vain l'archevêché de Reims, puis celui de Paris lui furent offerts; Mgr Devie une fois de plus marcha sur les traces de saint François de Sales, et refusa, comme lui, d'abandonner son premier troupeau. Tous ses prêtres, tous ses enfants en conçurent une joie qui se manifesta surtout dans la fête touchante où le vieil évêque célébra le cinquantième anniversaire de son sacerdoce.

Ce serait ici le lieu de signaler la grande part prise par Mgr Devie aux débats célèbres qui nous ont valu la liberté d'enseignement. A ce titre, tout catholique Français, et en particulier (pourquoi ne le pas dire?) tout membre de la Compagnie de Jésus, doit à sa mémoire un tribut spécial de reconnaissance que nous voudrions pouvoir acquitter ici.

Cette belle vie allait finir. Aimé, vénéré par toutes les âmes honnêtes et chrétiennes, le saint vieillard, après tant de travaux, n'échappa point aux insultes de ce pamphlétaire qui, sous le nom de *solitaire*, faisait alors le métier de calomnier la vertu; avec Mgr de Sauzin, Mgr Morlot et bien d'autres, Mgr Devie partagea l'honneur des mêmes insultes. Tout le clergé de Belley protesta avec une touchante unanimité. Mais le calomniateur s'est repenti; il n'est plus; que la paix qu'il a longtemps troublée, se fasse sur sa tombe.

Si les transfuges du sanctuaire accusaient cette vertu si pure, les saints l'admiraient hautement. Le vénérable curé d'Ars disait de l'évêque de Belley: « Je suis étonné que Mgr Devie ne fasse pas des miracles.» — Et de son côté Mgr Devie disait du curé d'Ars: « C'est

un saint que nous devons admirer et prendre pour modèle. Il se peut, ajoutait-il pour dissiper certaines préventions, il se peut qu'il n'ait pas de science; mais il a certainement des lumières. »

Mgr Devie se connaissait en hommes et en évêques : il lui fallait pour le suppléer, pour continuer son œuvre, un autre lui-même; il choisit pour coadjuteur Mgr Chalandon, et dès lors il ne pensa plus qu'à se préparer à bien mourir. — Quand vint l'heure, il était prêt : il reçut l'extrême-onction et le saint viatique dans sa chapelle, et à la nouvelle de sa mort prochaine: « Merci, répondit-il, merci; que la sainte volonté de Dieu soit faite. » — Et comme après la dernière absolution, il s'agitait sur sa couche, son secrétaire lui demanda ce qu'il désirait: « Aller au ciel! » — Ce fut sa dernière parole; il expira en baisant le crucifix d'ivoire qui avait reçu à Valence le dernier baiser du Pape Pie VI. C'était le 25 juillet 1852; il était âgé de 85 ans.

« Mgr Devie, écrivait Mgr Chalandon, peut bien être regardé comme le second fondateur du diocèse de Belley. C'est grâce à lui qu'en si peu d'années ce diocèse a donné à l'Eglise ces nombreux évêques qu'il a fournis à la France et aux missions; à la science des hommes tels que les *Greppo* et les *Gorini*, pour ne citer que ceux qui ont disparu; au ciel des saints tels que le curé d'Ars ou les Maristes martyrs; et au présent comme à l'avenir des prêtres tels que ceux que, mieux que personne, j'ai pu moi-même apprécier autant qu'aimer. » (*Lettre à M. l'abbé Cognat.*)

Doué des qualités les plus précieuses et les plus aimables, et de cette *finesse dauphinoise*, comme il aimait à dire lui-même, qui n'est point l'art de tromper, mais un mélange de prudence et d'habileté qui sait tourner les difficultés et éviter les surprises; homme infatigable, travaillant encore sur son lit de mort; prêtre admirable, d'une humilité profonde, d'une mortification rigoureuse, attestée par ces instruments de pénitence devenus autant de reliques; aimant l'Eglise et le Saint-Siége en chrétien et en évêque, la France en bon citoyen, Mgr Devie est une des gloires de notre pays et de notre temps.

Quant au livre lui-même, dont nous venons d'offrir l'analyse à nos lecteurs, il a déjà reçu les plus hauts témoignages et les plus glorieuses approbations. « Le simple et unique éloge que je ferai de votre travail, c'est que le vénérable évêque de Belley, le modèle et l'honneur de l'épiscopat, se retrouve là, tout entier, tel qu'il était, dans un récit noble et grave, littéraire, où l'on sent l'écrivain exercé et le prêtre intelligent de son pays et de son temps, du sacerdoce et de l'Eglise. » A ce témoignage rendu par un juge compétent, Mgr l'évêque d'Orléans, il serait superflu de rien ajouter. Ch. Clair.

LA STRATÉGIE DE M. RENAN, ouvrage posthume de MGR GERBET. Paris, Tolra et Haton, 1866.

Ce livre, que l'illustre évêque se proposait d'adresser à son clergé sous forme de lettre pastorale, et qu'une mort trop prompte l'empêcha de publier lui-même, a pour but de dévoiler les procédés mis en usage par M. Renan dans la composition de ses *histoires*. S'attaquant à la méthode même du sophiste, Mgr Gerbet démontre que le triste auteur de la *Vie de Jésus* et des *Apôtres*, n'est que « le prestidigitateur de l'érudition, le Robert Houdin de la polémique religieuse ; » avec une différence toutefois, c'est que ses tours de passe-passe sont loin d'être innocents. — Pour tromper son public, le prestidigitateur met d'abord en œuvre des *artifices préparatoires*, sorte d'appareil théâtral qui frappe et séduit l'imagination : faisant croire qu'il invente, lorsqu'il copie, imposant aux simples par des affirmations tranchantes, aux hommes sérieux par des formes dubitatives et modérées, usant de mots à double entente, comme on fait d'une boîte à double fond, l'habile opérateur s'empare facilement des esprits. Alors commencent les expériences. Il excelle surtout dans l'emploi de deux procédés fallacieux, dont l'un peut s'appeler le procédé du *boisseau*, ou de la réticence, l'autre, le procédé du *trépied* ou de la divination : le premier supprime les observations qui ont de la consistance ; le second découvre, à l'aide « des instincts imaginatifs et des inspirations du goût » (Renan), des visées qui ne reposent sur rien absolument. De la combinaison de ces deux procédés, naît l'illusion. Le vénérable auteur énumère ensuite toutes les opérations prestidigitatoires du sophiste, en montrant que les contradictions suivent toujours les pas de l'artifice pour le punir ; il définit aussi les huit espèces *de citations à faux* inventées par M. Renan, et remarque avec sagesse que les numéros de renvoi à des textes sont, pour des histoires semblables, ce que souvent sont les chiffres pour les budgets. Une fois bien connue la théorie de la prestidigitation intellectuelle, tout lecteur un peu attentif découvre que les ouvrages du séminariste athée participent de l'inanité d'un roman, de la partialité d'un pamphlet et de l'audace d'un faux témoignage. Ainsi l'impiété se trouve confondue par une voix sortie de la tombe.

CH. CLAIR.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LE SCHISME ANGLICAN

ET

L'ÉGLISE DES PREMIERS SIÈCLES

De la réunion des diverses parties de la chrétienté; Lettre pastorale adressée à son clergé, par Mgr Henri-Edouard Manning, archevêque de Westminster, traduite de l'anglais par l'abbé Falcimagne, in-8°. Paris, 1866. Ruffet. — *The Church of England a portion of Christ's one holy catholic Church, and a means of restoring visible unity. An Eirenicon*, etc. By E. B. Pusey. In-8°. Oxford, 1865.

Rien de plus vague, rien de plus indécis pour nos frères séparés que la notion de l'Église et de son unité nécessaire. Je ne parle pas seulement des mille sectes protestantes chez lesquelles l'idée même de toute société spirituelle semble avoir disparu pour faire place aux innombrables caprices de l'individualisme ; je parle aussi de ceux qui, comme les anglicans, ont gardé extérieurement une certaine consistance et une certaine organisation sociale. Si nous en croyons ces derniers, l'Église de Jésus-Christ a perdu son unité visible par la scission des églises orientales et par le mouvement de la Réforme au XVIe siècle. L'arbre divin, qui jusque-là n'avait qu'un tronc unique, s'est violemment fractionné en deux, puis en trois grandes branches, lesquelles, détachées et vivant de leur vie propre, s'appellent aujourd'hui l'Église romaine, l'Église grecque et l'Église anglicane. Les divisions profondes qui les séparent en beaucoup de choses n'ont pourtant pas achevé de rompre tous les liens qui les unissaient. Elles sont demeurées sœurs par la communauté d'origine, et elles ont recueilli solidairement l'héritage de l'Église primitive. Jésus-Christ est toujours leur chef, leur principe vivifiant et leur centre d'unité invisible.

A vrai dire, cette théorie ne satisfait pas pleinement les représentants les plus éclairés et les plus sincères de l'anglicanisme. Tout récemment encore nous avons entendu

quelques-uns d'entre eux faire un chaleureux appel au rapprochement des communions chrétiennes, et l'on sait qu'un livre fameux a été publié par leur chef avec l'intention avouée de rétablir l'alliance brisée[1]. Mais, par malheur, il s'en faut encore de beaucoup que ces aspirations et ces tendances vers l'unité se soient traduites en formules, en résolutions nettement dessinées. On parle, il est vrai, en termes vagues de fusion et d'*intercommunion*; on déplore la séparation comme un fait très-funeste et entièrement contraire à la volonté expresse de Jésus-Christ; mais en même temps on méconnaît les véritables éléments de l'unité. L'on nous cite même l'histoire des premiers siècles pour nous prouver que l'unité de communion n'est pas chose tellement essentielle, après tout, que le salut éternel s'y trouve nécessairement engagé. Si je ne me trompe, les idées et les convictions de nos unionistes sur ce sujet pourraient s'exprimer à peu près de cette manière :

« Assurément, disent-ils, nous souhaitons vivement que l'unité se rétablisse entre les diverses parties de la chrétienté; mais nous ne la comprenons pas dans un sens aussi absolu que vous autres, catholiques romains. Ouvrons les annales de l'Église avant la séparation : qu'y voyons-nous? L'unité y a-t-elle été si rigoureusement et si inflexiblement gardée? Ne suffit-il pas de se rappeler les interminables débats suscités par l'affaire des Quartodécimans, et la controverse de saint Cyprien avec le pape Étienne et les schismes de Lucifer, de Mélèce et d'Acace, sans compter beaucoup d'autres faits semblables? Ne vit-on pas alors la communion rompue entre différentes églises, sans que pour cela les unes ou les autres fussent retranchées de la corporation catholique? Appelez-nous donc schismatiques ou excommuniés, tant que vous voudrez; nous sommes avec les églises d'Asie au IIe siècle, séparées, elles aussi, pendant de longues années, de la communion du Pape; nous sommes avec l'Afrique et l'Asie du

[1] L'*Eirenicon* du docteur Pusey porte pour titre : *L'Église d'Angleterre, portion de l'Église une, sainte, catholique, du Christ; et moyen de rétablir son unité visible.*



IIIe siècle également séparées de l'évêque de Rome, duquel un saint personnage disait alors qu'en « croyant pouvoir retrancher tous les autres de sa communion, il s'était lui-même retranché de la communion de tous. » Et ne venez pas nous dire après cela que le siége de Rome est le centre d'unité auquel toutes les églises doivent se soumettre, sous peine de ne plus appartenir au corps du Christ. Que le Pape jouisse d'une primauté d'honneur, volontiers nous y donnons les mains. Qu'il soit, si l'on veut, le président en titre de la grande confédération chrétienne, à peu près comme la diplomatie proposait, il y a peu d'années, qu'on le plaçât honorifiquement à la tête de la confédération italienne. Mais, de grâce, qu'il ne soit pas question de sa suprématie de droit divin reconnue comme condition essentielle de l'unité. L'Église des premiers siècles donne de trop nombreux démentis à cette prétention, comme aussi elle condamne hautement votre doctrine rigide sur la nécessité de la communion extérieure[1]. »

On le voit, les anglicans unionistes invoquent l'histoire de la primitive Église pour justifier l'idée qu'ils se sont formée de l'unité et pour échapper à l'obligation de quitter le schisme. Là est peut-être l'objection la plus spécieuse qui trouble ces consciences droites et sincères; là est, du moins, l'une des principales difficultés qui les arrêtent sur le chemin du retour. Nous voudrions donc porter aujourd'hui la discussion sur ce terrain, en examinant précisément les faits historiques qu'on nous oppose[2]. Nous verrons si l'histoire des premiers siècles, étudiée dans sa vraie lumière, donne raison au système de nos frères séparés, ou bien si elle n'établit pas avec évidence une doctrine tout opposée à la leur, en ce qui concerne l'inviolable unité de l'Église et les conditions essentielles qui la constituent.

[1] Ce langage est emprunté, en partie, à l'*Eirenicon* de M. Pusey, pp. 59, 60, 61, et *alibi passim*.

[2] D'ailleurs, la plupart des autres objections présentées par les anglicans ont déjà été résolues ici même. Voir les remarquables articles intitulés : *Le docteur Pusey et son nouveau programme d'union avec l'Église catholique.* (*Études*, janvier, février, mars, 1866.)

Qu'il nous soit permis d'espérer que nos lecteurs catholiques voudront prendre quelque intérêt à cette importante discussion. Comme nous, assurément, ils ont salué de leurs sympathies les plus ardentes le grand mouvement religieux qui vient de se manifester en Angleterre, et qui a été caractérisé en ces termes par une grande voix épiscopale que personne n'accusera d'exagération :

« Qu'une association ayant pour but la réunion de l'Église d'Angleterre et de l'Eglise catholique romaine se soit formée, et qu'environ deux cents membres du clergé de l'Église d'Angleterre signant comme doyens, chanoines, prêtres de paroisse et autres prêtres de cette même Église, se soient adressés au cardinal secrétaire du Saint-Office pour exprimer ce désir : ce sont là des faits entièrement nouveaux dans notre histoire depuis que l'Angleterre s'est séparée de l'unité catholique. Nous ne saurions considérer cet événement comme un événement purement intellectuel ou naturel. Nous y reconnaissons volontiers l'influence et l'impulsion d'une grâce surnaturelle. C'est là une admirable réaction contre ce qui existait encore de mémoire d'homme, alors que la fidélité à l'Église d'Angleterre était mesurée par la répulsion contre l'Église de Rome. C'est un merveilleux témoignage du courant d'idées qui, depuis trente ans, a poussé de plus en plus près les esprits vers les rivages de la foi catholique. C'est un mouvement en sens contraire du vent et de la marée des traditions et des préjugés anglais ; c'est un mouvement surnaturel semblable à une attraction qui entraîne jusques auprès de Notre Seigneur ceux qui étaient jadis les plus éloignés du royaume des cieux[1]. »

I

Rappelons avant tout quelques notions élémentaires sur le schisme et l'excommunication : sans ces données préalables, impossible de saisir la vraie physionomie des faits que nous aurons à exposer.

[1] *De la réunion des diverses parties de la chrétienté*, Lettre pastorale de Mgr Manning, traduite en français par M. l'abbé Falcimagne, p. 17.

Le mot *schisme*, ainsi que l'étymologie l'indique, signifie scission, rupture. Dans le langage ecclésiastique, on entend par là tout acte de révolte par lequel un membre de l'Église se sépare de son unité, tout en gardant encore la profession du nom chrétien. Le schisme diffère de l'hérésie en ce que l'hérétique viole directement l'unité de la foi, tandis que le schismatique brise l'unité d'obéissance à la légitime autorité.

« Vous êtes schismatique, disait saint Augustin, par le sacri- « lége de la dissension, et hérétique par le sacrilége de la « fausse doctrine[1]. » « Nous croyons, dit saint Jérôme, qu'il « y a cette différence entre l'hérésie et le schisme, que l'héré- « sie soutient une doctrine perverse, et que le schisme, par « la dissension des évêques, sépare également l'Eglise[2]. »

Il est clair que l'hérésie implique nécessairement le schisme, car nier une vérité révélée et proposée par l'Église, n'est-ce pas méconnaître ouvertement l'autorité de celle-ci, et, par conséquent, se séparer de sa communion ? Toutefois, le schisme considéré en lui-même n'implique pas toujours l'hérésie. Supposons, par exemple, qu'en face de l'évêque légitime d'un diocèse s'élève un usurpateur, un intrus : quiconque s'attachera au parti de ce dernier sera, par le fait même, schismatique ; il ne sera pourtant pas hérétique, si, nonobstant sa résistance à l'autorité, il demeure fidèle à la vraie foi. Mais, comme le remarque saint Jérôme, le schisme pur et sans aucune complication d'hérésie ne saurait durer longtemps[3]. Une fois qu'il s'est soustrait à la loi d'obéissance, l'esprit ne tarde guère à chercher dans l'erreur la justification théorique de sa révolte, et ce qu'il cherche, il le trouve toujours. Témoin le fameux schisme des Donatistes. A l'origine, ce n'était qu'un fait d'insubordination : le refus d'admettre Cécilien comme légitime évêque de Carthage, bien que le pape Melchiade d'abord, et puis le concile d'Arles, se fussent prononcés en sa faveur. Bientôt les partisans de Donat, s'opiniâtrant de plus en plus contre l'Église catholique, ne craignirent pas de se

[1] *Contra Gaudent.* lib. II, c. IX, *in fin.*
[2] *In Epist. ad Tit.*, c. III, v. 11.
[3] Voir le passage déjà indiqué.

jeter ouvertement dans ces erreurs absurdes qui épuisèrent si longtemps le génie et le zèle de saint Augustin. Pareillement, le schisme grec ne fut guère autre chose à son début qu'une série d'actes révolutionnaires contre l'autorité du Saint-Siége; mais peu à peu les révoltés en vinrent jusqu'à altérer le dogme lui-même, et, suivant la pente irrésistible de ses tendances, le schisme alla se perdre dans l'hérésie.

Ces courtes observations suffisent pour le moment en ce qui regarde le schisme : les autres questions qui s'y rattachent viendront en temps et lieu.

Quant, à l'*excommunication*, il faut d'abord noter que ce nom se prenait autrefois dans les sens les plus divers.

En premier lieu, l'on désignait ainsi le simple refus ou la simple suspension de certains témoignages de charité mutuelle que les fidèles avaient coutume d'échanger entre eux. On sait, en effet, que les différentes églises s'adressaient des lettres dites de *communion*, de *recommandation* ou de *paix*. Ces lettres, ordinairement délivrées par les évêques, étaient aussi appelées du nom générique de lettres *canoniques* ou *formées*[1]. Ceux qui en étaient munis étaient reconnus comme des frères, partout où ils se rendaient. On leur prodiguait tous les soins de l'hospitalité; on les admettait à la prière commune et à la participation des saints mystères. Les lettres de *communion* ne servaient pas seulement à entretenir la charité parmi les fidèles; elles étaient encore comme le signe authentique de l'unité de foi et d'obéissance qui régnait parmi les enfants de l'Église. C'était donc là une institution éminemment conforme à l'esprit du christianisme, et dont les fidèles recueillaient les plus précieux avantages. Cependant, comme les meilleurs usages peuvent donner lieu à des abus, ces sortes de communications avaient aussi les leurs. La prudence exigeait donc qu'on les suspendît en certains cas, et cette suspension s'appelait *excommunication*, parce que les

[1] V. F. B. Ferrari, *De Antiquo ecclesiasticarum Epistolarum genere.* On trouve dans cet ouvrage les plus curieux détails sur les différentes espèces de lettres que les papes et les évêques avaient coutume d'écrire dans les temps anciens.

témoignages extérieurs de la communion se trouvaient momentanément rompus. Il va sans dire d'ailleurs que cette espèce d'excommunication n'était nullement une censure, ni une pénalité proprement dite.

En second lieu, il y avait autrefois une autre sorte d'excommunication qui n'atteignait que les évêques, quand leurs collègues dans l'épiscopat refusaient de communiquer avec eux et ne leur laissaient que la communion avec leurs églises particulières. Telle fut la punition infligée par les légats du pape saint Léon aux évêques qui avaient pris part au Brigandage d'Éphèse. Nous en trouvons la preuve dans une lettre du saint, approuvant la conduite des légats : « *Illud quidem*, dit-il, *quod præsentibus et agentibus nostris constitutum est*, *approbamus*, ut suarum interim ecclesiarum essent communione contenti[1] ». Du reste, les évêques réduits ainsi à la communion de leurs propres églises n'étaient nullement retranchés du corps de l'Église universelle.

Il y avait, en troisième lieu, l'excommunication qu'on pourrait appeler *mineure*. Elle consistait à priver plus ou moins longtemps certains pécheurs de la participation aux sacrements et aux offices sacrés. Cette peine était toute médicinale; elle avait pour but de réparer le scandale donné et de faire rentrer les coupables en eux-mêmes, mais elle ne les séparait pas non plus de la communion de l'Église.

Enfin, il y avait autrefois, comme à présent, l'excommunication *majeure* ou *mortelle*, appelée aussi *anathème*, quand elle était prononcée avec certaines formalités spéciales. Cette sorte d'excommunication, beaucoup plus grave que les précédentes, retranchait absolument du corps de l'Église les membres qui en étaient frappés, et, par là même, elle les privait de toute participation aux biens spirituels qui sont le commun patrimoine des fidèles. C'est qu'en effet l'Église a été constituée essentiellement comme société, — société spirituelle, sans doute, mais aussi extérieure et visible. Or toute société a le légitime pouvoir de retrancher de son sein, par

[1] *Epist. S. Leon*, LXXX.

l'exil et par la perte de tous les droits sociaux, les membres rebelles et pervers qui sont pour la communauté une cause de ruine. Ce pouvoir, Jésus-Christ l'a manifestement conféré à ses apôtres et à leurs successeurs, lorsqu'il leur a communiqué la pleine puissance de lier et de délier, et encore lorsqu'il a ordonné de considérer « comme un païen et un publicain quiconque n'écouterait pas l'Église », c'est-à-dire l'autorité qui la gouverne et la régit. Du reste, l'exemple des apôtres, les écrits des saints Pères, les actes des conciles et des évêques dans tous les siècles : tout s'accorde pour montrer que le glaive de l'excommunication appartient en propre à l'Église de Jésus-Christ. Inutile d'insister davantage sur l'un des points les mieux établis de la tradition chrétienne. Passons donc à l'examen des faits que nous allègue M. Pusey, et d'abord à l'affaire des Quartodécimans.

II

L'affaire des Quartodécimans nous reporte aux dernières années du IIe siècle de notre ère. Il s'agissait de savoir quel jour l'on devait célébrer la Pâque. Plusieurs églises d'Asie, celle d'Éphèse entre autres, solennisaient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars : d'où le nom de *quartodécimans* qui leur fut donné plus tard. Ce jour-là donc, on mangeait l'agneau pascal, conformément à l'usage des Juifs, et la Résurrection du Sauveur se célébrait le troisième jour après, que ce fût ou non un dimanche. L'Église romaine, au contraire, et avec elle le reste de la chrétienté, célébrait toujours la Pâque, comme on le fait universellement aujourd'hui, le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune.

Les Asiatiques prétendaient faire remonter la coutume de leurs églises jusqu'à saint Jean l'Évangéliste et jusqu'à l'apôtre saint Philippe. Quoi qu'il en soit de cette origine, la pratique des églises d'Asie offrait un grave inconvénient. Elle changeait et dénaturait le caractère de la fête pascale, en donnant pour ainsi dire le pas à un rite mosaïque sur le

grand mystère de la Résurrection, qui est la véritable Pâque de la loi nouvelle. De plus, la diversité des usages donnait lieu à des contrastes assez étranges. Ainsi, quand le moment des solennités pascales arrivait, telle église suspendait le jeûne du carême et se livrait aux chants de réjouissance, tandis que l'église voisine continuait ses jeûnes et son deuil en souvenir de la Passion. C'était pour les païens une sorte de scandale; c'était comme une apparence de schisme.

A tous les points de vue, l'uniformité était désirable. Ainsi l'avait pensé le souverain pontife Anicet. Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, étant venu à Rome vers l'an 152, ce pape l'engagea à renoncer à la coutume que Smyrne suivait comme Ephèse. Saint Polycarpe, par un sentiment louable en soi, crut devoir maintenir la tradition de ses prédécesseurs, et, comme il n'y avait là après tout qu'une question de discipline, Anicet ne crut pas devoir insister et il n'en continua pas moins ses relations amicales avec saint Polycarpe. — Question de discipline, ai-je dit : ce n'était pas autre chose en effet pour des hommes tels que le saint évêque de Smyrne; mais il en était tout autrement pour des esprits moins éclairés. Sous les successeurs même d'Anicet, qui furent Soter et Eleuthère, un certain Blastus, originaire d'Asie, enseigna publiquement à Rome que les prescriptions de la loi mosaïque étaient encore obligatoires en ce qui regardait la Pâque. Depuis longtemps les Apôtres avaient condamné cette erreur en décrétant l'abrogation des cérémonies judaïques. Tout porte à croire cependant que l'opinion de Blastus était partagée par un certain nombre de ses compatriotes. Voilà du moins ce qui semble résulter clairement du langage des évêques d'Asie et du pape saint Victor lui-même.

Victor monta sur le trône de saint Pierre en 196. Témoin des désordres causés par les débats sur la Pâque, il crut le moment venu d'y porter un remède efficace. C'est pourquoi il rassembla un concile à Rome et écrivit aux principaux évêques du monde pour qu'ils se réunissent en conciles provinciaux, afin de traiter de cette affaire. Dans cette

lettre, le Pape demandait que la question fût résolue dans le sens de l'usage communément reçu; en même temps, il menaçait d'excommunication les évêques d'Asie, s'ils refusaient d'obtempérer à sa volonté. Là-dessus plusieurs conciles se réunirent dans les diverses provinces. La plupart d'entre eux s'accordèrent à prescrire aux fidèles de ne célébrer la Pâque que le dimanche : « telle était, dit le concile de Césarée, la tradition venue des apôtres sans interruption. » Les évêques de l'Asie proconsulaire furent les seuls à se prononcer contre le sentiment général. Polycrate, évêque d'Ephèse, écrivit en leur nom au pape Victor pour lui notifier les motifs de leur refus. Il insistait principalement sur la tradition constante des églises asiatiques, tradition sanctionnée par les noms les plus illustres; en outre, il se fondait sur les prescriptions de la loi de Moïse ainsi que sur l'exemple donné par Jésus-Christ lui-même à la Cène, et, tout cela lui paraissant décisif, il concluait que *mieux valait obéir à Dieu qu'aux hommes*.

En présence de cette opposition, que fit le pape Victor? Au rapport d'Eusèbe[1], « il *essaya*, il *tenta*, πείραται, de séparer de l'unité catholique, non-seulement les églises asiatiques réfractaires, mais encore plusieurs églises voisines, les unes et les autres comme ayant des sentiments contraires à la vraie doctrine, ως ἑτεροδοξούσας. Il leur écrivit donc en termes sévères et déclara que « tous les frères qui habitaient cette contrée devaient être entièrement exclus de toute communion. » Ces paroles ont été diversement interprétées par les plus savants critiques. Les uns en ont conclu que Victor lança contre les Asiatiques l'excommunication majeure; les autres pensent qu'il ne fit que les exclure de sa communion particulière, en s'abstenant d'échanger avec eux les lettres de paix et les autres témoignages de charité. Ce second sentiment nous paraît le plus vraisemblable. On ne peut nier sans doute que ce pontife n'ait songé sérieusement à retrancher les Asiatiques de la communion de l'Église universelle, mais le mot dont se sert

[1] *Hist.*, l. V, c. XXIV.

Eusèbe, πείρατα, semble indiquer seulement une pensée, une intention, non suivie de son effet. Ce furent, paraît-il, les remontrances des autres évêques qui déterminèrent Victor à ne pas donner suite à son projet.

Dès que ceux-ci eurent appris le dessein qu'il avait formé de prononcer l'anathème, ils en furent profondément affligés. Plusieurs voix s'élevèrent pour adresser au Pape de graves reproches et pour l'exhorter fortement à maintenir la paix. Parmi ceux qui désapprouvèrent la sévérité de Victor, se remarquait surtout saint Irénée. Le saint évêque de Lyon, pas plus que les autres, ne prétendait en cela donner aucune préférence à la coutume quartodécimane : déjà, avec tout un concile réuni à Lyon, il s'était prononcé en faveur de la discipline romaine et il avait même écrit aux évêques d'Asie en les engageant à s'y conformer pareillement. Toutefois, comme le remarque Eusèbe, vraiment digne de son nom qui signifie *ami de la paix*, il avertit *décemment* le Pape qu'il ne devait pas retrancher absolument du corps de l'Église universelle de si nombreuses églises, parce qu'elles restaient fidèles à la tradition léguée par les anciens; puis, il lui rappela la condescendance dont les Papes, ses prédécesseurs, avaient usé à l'égard des Asiatiques et l'exhorta vivement à suivre ces exemples en conservant la concorde et l'union [1].

Évidemment, lorsqu'il s'interposait ainsi en faveur des Quartodécimans, saint Irénée ne suspectait nullement leur orthodoxie, et la question était à ses yeux purement disciplinaire. Il ignorait sans doute que Polycrate d'Ephèse, le chef reconnu du parti, avait présenté son opinion non pas seulement comme tolérable, mais encore comme *la règle de la foi*. Le mot se trouvait dans sa lettre à Victor. Victor, lui, se plaçait à un autre point de vue que l'évêque de Lyon; au-dessus de la question disciplinaire, il voyait la question de dogme qui s'y trouvait engagée. A en juger par les paroles de Polycrate, les évêques d'Asie pouvaient à bon droit être suspectés de partager jusqu'à un certain point la superstition ju-

[1] Eusèbe, *loc. cit.*

daïque de Blastus. En tout cas, le pape avait certainement raison quant au fond du débat, car, plus de cent années après, le concile œcuménique de Nicée condamna définitivement les Quartodécimans comme *hérétiques*.

Du reste, la fermeté déployée par Victor ne resta pas sans résultat. Bien que nous ne connaissions pas en détail les événements qui suivirent cette controverse, nous savons pourtant que les églises d'Asie avaient renoncé à leur coutume avant le concile de Nicée, puisque l'empereur Constantin, dans un discours qu'il prononça dans cette assemblée, signale expressément ces églises parmi celles qui ne célébraient point la Pâque le même jour que les Juifs [1].

III

Tels sont les principaux incidents de la controverse quartodécimane. Nous l'avouons volontiers, il y a dans cette affaire certains côtés qu'il est fort difficile d'éclaircir entièrement ; car les documents anciens ne nous fournissent que des renseignements très-incomplets. Mais à prendre les faits tels que nous les connaissons et tels que nous venons de les exposer en toute franchise et loyauté, y a-t-il là, je le demande, un fondement quelconque qui puisse servir à appuyer les théories des anglicans ?

Est-il vrai, par exemple, comme le prétend M. Pusey, que « la communion se trouva rompue entre l'Orient et l'Occident et que cette rupture dura jusqu'au concile de Nicée [2] ? » Le savant docteur cite bien un texte de saint Épiphane où il est dit que, « l'Orient et l'Occident étant divisés, on ne recevait plus de part et d'autre *aucunes lettres pacifiques* [3]. » Mais ces mots ne signifient en aucune manière que la communion proprement dite fût brisée ou interrompue, de façon à constituer un vrai schisme. Non, saint Épiphane dit seulement qu'il n'y avait plus échange de lettres de paix ou de communion : ce

[1] Eusèbe, *De Vita Const.*, l. III, c. XVIII.
[2] *Eirenicon*, p. 59.
[3] *Hæres.*, LXX.

qui est tout différent ; car, comme nous l'avons vu, le fait de suspendre l'envoi de ces lettres n'impliquait nullement une lésion essentielle dans l'unité de l'Église. Admettons même, ce qui est fort douteux, que le pape Victor ait lancé l'excommunication majeure contre les églises d'Asie, et par conséquent que la communion se soit trouvée réellement interrompue : encore demeurerait-il infiniment probable que l'interruption n'aurait pas été de longue durée. En tout cas elle aurait certainement cessé bien avant le concile de Nicée, du moins en ce qui concerne les principales églises d'Asie. Le discours de Constantin que nous rappelions tout à l'heure, en est une preuve irrécusable. Assurément, il existait encore à cette époque un groupe de quartodécimans, puisque le saint concile prononça contre eux la sentence d'excommunication; mais, en vérité, quel argument sérieux peut-on trouver dans la résistance prolongée de ce petit nombre d'entêtés?

« A la bonne heure, dira-t-on ; mais vous ne contesterez pas du moins le fait éclatant, immense, qui domine toute cette controverse, c'est-à-dire l'opposition universelle des évêques contre le Pape, les uns résistant ouvertement à ses injonctions et à ses menaces, les autres lui adressant les plus graves remontrances, tous se posant en défenseurs convaincus de l'autonomie de leurs églises. »

Rien de moins fondé que cette interprétation de l'histoire. Nous croyons, nous, que le grand fait qui plane en quelque sorte sur toute l'affaire des Quartodécimans, c'est précisément l'autorité du Pape s'exerçant partout et universellement reconnue, même par ceux qui semblent la contester avec le plus d'opiniâtreté.

Qu'on le remarque bien, c'est le Pape qui convoque les conciles réunis dans toute la chrétienté pour délibérer sur la célébration de la Pâque.

Nous avons là-dessus un témoignage fort peu suspect, celui de Polycrate lui-même, car nous lisons dans sa lettre à Victor ces paroles expresses : « Possem et episcopos memorare qui mecum sunt, *quos cum a me convocari petissetis, convocavi*[1]. »

[1] Eusèbe, *loc. cit.*

Au surplus, comment supposer que des assemblées d'évêques se fussent tenues simultanément pour traiter d'une même affaire, et cela non-seulement en Occident, mais encore dans tout l'Orient, s'il n'y avait pas là une autorité supérieure et centrale qui s'imposât à toutes les autres autorités?

Nous voyons, en outre, Victor ordonner aux évêques d'Asie de se conformer à la discipline générale, et le leur ordonner sous peine d'excommunication, sans qu'une seule voix s'élève pour nier le pouvoir qu'il s'attribuait. Ici encore, Polycrate nous fournit un argument sans réplique. Supposons un instant qu'il ne reconnût pas au Pape le droit de commander aux autres églises et le pouvoir de les excommunier, sa ligne d'action était toute tracée; il n'avait qu'à répondre sèchement à Victor au nom de tous ses collègues: « Vous empiétez sur notre juridiction; nous sommes évêques comme vous et nous le sommes plus que vous dans nos diocèses respectifs; notre autorité ne relève pas de la vôtre; vos menaces d'excommunication ne nous embarrassent guère; il ne vous appartient pas de nous séparer du corps de l'Église. » Au lieu de tenir ce langage, que fait Polycrate? Il explique longuement à Victor les motifs, péremptoires selon lui, qui autorisent la coutume des églises asiatiques; il rappelle les noms glorieux des anciens; il insiste sur les prescriptions formelles que le Seigneur avait données à Moïse pour la célébration de la Pâque; et, se voyant placé entre deux autorités, celle du Pape, d'un côté, et, de l'autre, celle de la loi mosaïque qu'il juge toujours obligatoire, il conclut que cette dernière devait l'emporter, parce que *mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes*. Ainsi Polycrate ne conteste nullement au Pape le droit de commander; il prétend seulement que ce droit ne s'étend pas au cas dont il s'agit, parce qu'il se figure faussement que la volonté divine y était contraire. Polycrate avait la conscience mal éclairée, voilà tout.

Quant aux évêques qui, comme saint Irénée, désapprouvèrent le dessein formé par le pape Victor d'excommunier les églises asiatiques, leurs remontrances mêmes constatent qu'ils reconnaissaient son autorité et ses droits. Il y a des circonstan-

ces où il est permis, aux évêques surtout, d'adresser au Saint-Siége des représentations respectueuses : cela est admis par ceux mêmes qu'on appelle les ultramontains exaltés. Or, saint Irénée et ses collègues croyaient sincèrement que telles étaient les circonstances en question. L'idée d'excommunier une partie considérable de l'Église leur semblait une sévérité excessive que ne justifiait pas l'objet du différend ; car ils se persuadaient, bien qu'à tort, ce semble, qu'il ne s'agissait que d'une affaire de pure discipline. En d'autres termes, ils n'étaient pas du même avis que Victor sur l'opportunité ou l'utilité de l'excommunication ; ils lui firent parvenir leurs remontrances : quoi de plus naturel? Qu'on lise la lettre d'Irénée, on y verra une âme uniquement préoccupée de cette crainte que l'unité ne soit rompue pour une cause insuffisante ; mais pas une insinuation contre le droit et l'autorité du Pape, pas une parole irrespectueuse ; tout au contraire, Eusèbe note expressément qu'il fit ses représentations d'une manière *décente*. D'autres évêques, il est vrai, s'exprimèrent avec plus de véhémence ; mais mirent-ils en doute le pouvoir d'excommunication et les autres priviléges que Victor s'attribuait? Certes, l'occasion était belle pour le rappeler à l'ordre, s'il avait vraiment empiété sur la prétendue indépendance des églises, et s'il avait prétendu inaugurer un régime qui eût été en opposition avec la tradition apostolique ! Ces évêques qui parlaient à Victor avec tant de force n'auraient pas manqué, à coup sûr, de protester énergiquement contre l'usurpation, et Eusèbe n'aurait pas manqué non plus de nous conserver leurs protestations ; car comment eût-il pu ignorer ou taire un souvenir de cette importance, lui qui était si près des événements et que ses goûts ne portaient guère à dissimuler systématiquement les faits peu favorables à la suprématie pontificale?

S'il pouvait rester quelque doute sur les vrais sentiments des évêques du IIe siècle, voici des paroles qui, mieux que tout le reste, nous apprendront ce qu'on pensait alors du Pape et de l'Église romaine :

« Quand nous faisons connaître la tradition de la très-grande Église fondée à Rome par Pierre et Paul, nous confondons

tous ceux qui, pour quelque motif que ce soit (mauvaise complaisance en eux-mêmes ou vaine gloire, aveuglement ou sentiment erroné), recueillent ailleurs qu'il ne faut. Car *c'est avec cette Église, à cause de sa primauté prépondérante, qu'il est nécessaire que toute l'Église s'accorde*, c'est-à-dire les fidèles répandus en tous lieux; et toujours en elle les fidèles répandus en tous lieux ont conservé la tradition apostolique. *Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quæ est ab apostolis traditio*[1]. »

Ces grandes paroles de saint Irénée sont fort connues, mais il était opportun de les rappeler ici, parce qu'elles ont une valeur décisive, et bien qu'elles n'aient pas été prononcées directement en vue des circonstances qui nous occupent, elles attestent à n'en pouvoir douter les sentiments des évêques du IIe siècle, en ce qui regarde l'autorité du Pape.

Cette autorité, nous le répétons, paraît avec éclat dans toute la controverse des Quartodécimans : elle convoque les assemblées d'évêques; elle impose ses décisions avec empire; elle se montre armée du pouvoir d'excommunier; elle finit par triompher, du moins partiellement, des résistances les plus opiniâtres. « Sans doute, dit fort bien un savant apologiste, la *supériorité* de Victor ne ressemble guère à la *suprématie* d'Hildebrand ou de Pie VII. Qui donc s'en étonne, sinon ceux qui n'auront pas compris les devoirs de la papauté ? Les temps divers en déterminent diversement l'action : au milieu des apôtres inspirés aussi bien que saint Pierre, elle se borne à prendre la première la parole; mais, au moyen âge, elle semble toute l'Église. Elle peut tout, quand il le faut. Son autorité est comme celle de notre mère, elle se déploie ou se contient selon les besoins de ses fils[2]. »

Entre tous les droits que les évêques du IIe siècle recon-

[1] Iren., *Contra hæres.*, l. III, c. III. Voir sur ce texte la dissertation de dom Massuet, avec la réponse aux objections des protestants et des anglicans.

[2] Gorini, *Défense de l'Église* (1859), t. Ier, p. 46. Bossuet avait dit avant lui : *Concedimus in jure quidem ecclesiastico Papam nihil non posse, cum necessitas*

naissaient au pape Victor, il en est un qui mérite très-spécialement d'être remarqué, c'est le droit de prononcer l'excommunication majeure contre des évêques, contre des églises entières; le droit, par conséquent, de les retrancher absolument de l'Église universelle. Les textes sont formels sur ce point : « Simul omnes a *communi unitate Ecclesiæ amputare* conatur... *prorsus a communione secludendos* edicit... Ne tam multas ecclesias... *a corpore universæ Christi Ecclesiæ penitus amputet.* Impossible de s'y méprendre ; c'est bien de la séparation absolue de la communication catholique qu'il s'agit, et, encore une fois, les évêques sont bien convaincus que ce redoutable pouvoir appartient au Pape, et c'est pour cela qu'ils s'interposent de toutes leurs forces pour détourner le coup; ils savent que la sentence une fois portée sera suivie de son effet, car ce que le vicaire de Jésus-Christ lie ou délie sur la terre, Jésus-Christ le ratifie dans le ciel.

Or, si le Pape peut, comme il est démontré, retrancher des évêques et des provinces entières de la communion catholique, il s'ensuit les conséquences les plus graves. Il s'ensuit, ni plus ni moins, que le Pape est le chef de l'Église universelle, qu'il a reçu le pouvoir des clefs dans toute sa plénitude, et qu'il est le centre d'unité duquel nul ne saurait se séparer sans se séparer en même temps de la véritable Église de Jésus-Christ.

Et qu'on ne nous dise pas avec Dupin et Fébronius que des évêques ont aussi excommunié d'autres églises et d'autres évêques, que saint Cyrille d'Alexandrie a excommunié Nestorius, Théophile d'Alexandrie saint Jean-Chysostome, etc., et qu'en conséquence le fait du pape Victor ne prouve absolument rien. — A cela l'on a répondu depuis longtemps d'une manière triomphante.

Il y a une immense différence entre les excommunications portées par des évêques particuliers et celles qui étaient prononcées par les papes. Les premières supposaient-elles

id postulaverit. (*Defensio declar.*, p. II, lib. XI, c. XX.) Voilà des paroles qui se recommandent vivement à l'attention de M. Pusey. Bossuet ne doit pas lui être suspect, puisqu'il aime tant à se prévaloir de ce grand nom.

quelque supériorité de juridiction ? En aucune sorte. Retranchaient-elles du corps de l'Église les évêques ou les diocèses à qui elles étaient infligées ? Pas le moins du monde. En quoi donc consistaient-elles ? Elles consistaient tout simplement en ce que tel évêque refusait à un de ses collègues l'échange des *lettres canoniques* et les autres témoignages extérieurs de la communion. Ceux qui se trouvaient ainsi excommuniés restaient toujours dans l'unité de l'Église, et il était parfaitement loisible à chacun de communiquer avec eux, même ostensiblement[1].

Mais il en est tout autrement des excommunications portées par le Pape[2]. Saint Célestin, en menaçant d'excommunier Nestorius, lui écrivait qu'il serait par le fait même *séparé de la communion de toute l'Église*. Innocent Ier menaçait pareillement ceux qui violeraient ses ordres de les exclure tous de la communion des fidèles, et *ideo omnes a communione fidelium abstinendos*[3]. Aussi les saints Pères regardaient-ils comme une même chose d'appartenir à la communion du Pape et d'appartenir à la véritable Église. Saint Ambroise s'exprime en ces termes au sujet de son frère Satyre : « Ayant échappé d'un naufrage par un miracle de la divine Eucharistie qu'on lui avait attachée au cou, il résolut de se faire baptiser au plus tôt. Il fit donc venir l'évêque du lieu, et lui demanda *s'il était dans la communion des évêques ca-*

[1] Les évêques particuliers avaient sans doute le pouvoir de l'excommunication majeure, mais seulement et exclusivement contre leurs sujets et subordonnés, et encore ceux-ci pouvaient-ils recourir au Pape pour s'en faire relever : témoin Marcion qui, se voyant excommunié par son propre père, évêque de Sinope, se rendit à Rome pour obtenir l'annulation de cette sentence. (Voir l'*Antifebronio* du P. Zaccaria. Nous recommandons aux lecteurs français la traduction de cet excellent ouvrage par M. l'abbé Peltier. Paris, 1859, Sarlit.)

[2] Nous supposons, bien entendu, le cas où le Pape sépare *positivement* un évêque de sa communion, ou en d'autres termes le cas d'excommunication majeure. Quelquefois il arrivait que le Pape se bornait à ne pas communiquer immédiatement avec un évêque, en suspendant ses relations amicales avec lui ; et alors cet évêque pouvait communiquer librement avec ses collègues et, par là même, il communiquait médiatement avec le Pape. C'est ainsi que Damase en agit avec Mélèce, comme nous le verrons ailleurs en examinant ce fait allégué par M. Pusey.

[3] Cf. *Antifebronio*, Dissert. III, c. 2.

tholiques, c'est-à-dire, dans celle de l'Église de Rome. Percontatusque ab eo est utrumnam *cum episcopis catholicis, hoc est, cum Ecclesia romana, conveniret* [1]. »

Saint Optat de Milève n'hésite pas à opposer aux Donatistes l'union avec Rome comme le caractère essentiel de l'Église catholique ; car dit-il, là est la chaire de Pierre, dans laquelle et « *par laquelle l'unité doit être conservée*, et quiconque dresse une chaire contre cette chaire unique est *schismatique et transgresseur. In qua una cathedra unitas ab omnibus servaretur... ut jam schismaticus et peccator esset, qui contra singularem cathedram alteram collocaret.* » Aujourdhui, dit encore le saint docteur, « nous sommes unis au Pape (Sirice [2]), et *avec nous tout l'univers s'accorde dans la société d'une même communion, par l'échange des lettres formées* (avec le Pape)... Siricius, hodie qui noster est socius : *cum quo nobiscum totus orbis commercio formatarum in una communionis societate concordat* [3]. »

Jean, patriarche de Constantinople, s'exprime ainsi dans la profession de foi qu'il envoya au pape Hormisdas : « Suivant en toutes choses la chaire apostolique, nous annonçons tout ce qui a été annoncé par elle, et nous espérons que vous nous recevrez à *la communion de ce siége, dans lequel est l'intégrité de la foi chrétienne et la parfaite solidité ;* nous promettons de ne pas réciter aux sacrés mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Église catholique, *c'est-à-dire qui ne s'accordent pas en toutes choses avec le siége apostolique* [4]. »

Etre en parfait accord avec le Pape, être dans sa communion, voilà donc, au témoignage des saints Pères, la condition essentielle pour appartenir à la véritable Église de Jésus-

[1] *De excessu fratris sui.* — Saint Ambroise ajoute immédiatement : « Mais l'église de ce lieu était dans le schisme, car Lucifer s'était séparé de notre communion. »

[2] Le nom du pape Sirice figure ici fautivement au lieu du nom de Damase. C'est une légère interpolation reconnue par les critiques, mais elle n'ôte rien à l'autorité de ce passage si important.

[3] *De schism. Donat*, II, 2, 3.

[4] *Libellus fidei* Joanis Constant. (Labbe, *Concil*, t. 5, édit. de Venise).



Christ. Voilà la vraie doctrine de l'antiquité; voilà l'irréfragable enseignement qu'elle proclame.

La suite de cette discussion nous fournira bien d'autres preuves de cette capitale vérité; mais, dès à présent, ne sommes-nous pas en droit de dire à nos frères séparés qu'ils sont le jouet d'une lamentable illusion, quand ils prétendent justifier leur schisme. Ah! qu'ils ouvrent donc les yeux et qu'ils comprennent bien ces solennelles paroles de saint Augustin : « Il n'est rien qu'un chrétien doive tant redouter que d'être séparé du corps de Jésus-Christ; » *Nihil sic debet formidare christianus quam separari a corpore Christi*[1]. Qu'ils méditent et méditent encore cette formidable condamnation de saint Irénée contre les schismatiques, ces hommes, dit-il, « qui font des scissions, qui n'ont pas le véritable amour de Dieu, qui considèrent plutôt leurs vues personnelles et leur propre avantage que l'unité de l'Église, qui pour des causes légères et des motifs quelconques divisent le grand et glorieux corps du Christ, le déchirent et le tuent autant qu'il est en eux; parlant de paix et faisant la guerre, prenant vraiment le filtre pour y laisser le moucheron et engloutissant le chameau, car leur schisme est un mal beaucoup plus grand que tout le bien qu'ils espèrent de leurs corrections et de leurs projets de réforme[2]. »

P. Toulemont.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Tract.* 27 *in Joann.*
[2] *Contra hæres.* l. IV, c. xxxii, § 7.

LES DAMES DE L'HOTEL DE NEVERS

ET LES BOURGEOISES DE SAINT-MERRY

(2me ARTICLE)

IV

Depuis le mois de janvier de l'année 1656 jusqu'au printemps de l'année suivante, un grand émoi ne cessa de régner parmi les dames de l'Hôtel de Nevers. La comtesse du Plessis commentait presque chaque soir, avec une verve intarissable, de merveilleuses petites lettres qu'on estimait le grand événement du jour. Ce n'étaient que quelques feuilles d'un papier grossier, d'inégale grandeur, évidemment échappées à des presses clandestines. L'attrait du fruit défendu, le mystère dont s'enveloppait l'auteur, les railleries fines et mordantes dont il criblait ses adversaires, l'élégance de son style, nombre de citations que nos théologiennes éblouies juraient être on ne peut plus fidèles, par-dessus tout, la grande affaire qu'on y traitait, contribuaient à piquer la curiosité, à soutenir l'intérêt, à exciter l'admiration.

M. Arnauld, censuré par la Sorbonne, était absous par les *Lettres* que Louis de Montalte adressait *à un Provincial de ses amis*. Mais quel était ce Louis de Montalte? — Le même que le sieur Amos Dettonville [1]. — Fort bien, mais encore?.... — Amos Dettonville n'était autre que M. de Mons, lequel signait aussi : E. A. A. B. P. A. F. D. E. P., énigme obscure pour les seuls profanes, mais que les initiés traduisaient tout bas : « Votre serviteur... Et Ancien Ami Blaise Pascal, Auvergnat, Fils d'Etienne Pascal. » Que voulez-vous de plus clair?

L'auteur du « joli libelle » eût-il pu se nommer sans péril, je crois qu'il ne l'aurait pas fait : tant il était passé en usage, à

[1] Pseudonyme de Pascal dans l'affaire de *la Roulette*.

Port-Royal, de n'appeler ni les choses ni les personnes par leur vrai nom. Jansénius (déjà un pseudonyme) s'était métamorphosé tour à tour en Sulpice, en Boèce, en Cerdaro et en Suldico ; Saint-Cyran avait été successivement Salion, Rougeart, Aurélius ; Nicole sera bientôt, suivant l'occurrence, le doux Irenæus ou le terrible Wendrock..... N'interrogez pas ces hommes-là sur leurs noms ou qualités, car chacun d'eux pourrait bien vous répondre : *Legio mihi nomen est.*

Quel que fût l'embarras du vulgaire et la confusion que jetait dans les esprits cette multiplicité d'appellations mensongères, madame du Plessis et ses amies se jouaient avec aisance dans ces mystères et possédaient la clef de toutes ces énigmes. Elles n'ignoraient donc ni le vrai nom du défenseur de Port-Royal, ni ses relations intimes avec les principaux chefs. Si quelque personne plus ingénue ou moins bien informée s'écriait devant elles : Eh ! mais Louis de Montalte est un ange tombé du ciel ; comme il arrive à point pour venger la cause de la vérité ! Comme il censure avec vigueur, raille avec esprit, juge surtout avec impartialité, lui qui n'appartient nullement à Port-Royal, qui n'a point de liaisons avec nos Messieurs ; car il l'affirme hautement ! — On souriait de la simplicité de cette dame, assez peu instruite dans la morale austère, pour ignorer qu'un mensonge officieux n'est pas un si grand mal, quand il ne trompe que les sots et les Molinistes. Et chacun se souvenait des sages paroles de M. de Saint-Cyran, qui lui-même avait donné la solution de ce cas de conscience: « Si j'avais dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient capables, et que, passant dans une autre, j'en trouvasse qui ne le seraient pas, JE LEUR DIRAIS LE CONTRAIRE. Notre Seigneur en usait de la sorte et commandait qu'on fît de même. » (Lettre de saint Vincent de Paul qui, rapportant ce fait, débute ainsi : *J'ai ouï dire à M. de Saint-Cyran que...* etc.)

Pourquoi Pascal aurait-il négligé de suivre un aussi bon conseil, puisqu'il faisait triompher ainsi son parti, à force de plaisanteries et de mensonges ? Dès qu'en effet il eut inventé, à l'usage des dames, des oisifs et des ignorants, la *théologie amusante*, les thèses de la Sorbonne, toutes hérissées d'argu-

ments, cédèrent au ton cavalier et à l'enjoûment mondain, et désormais le public superficiel et malin, s'érigeant en juge suprême et donnant gain de cause à l'avocat railleur, rendit en sa faveur cette sentence : Il m'a fait rire, donc il a raison !

Et puis, il parlait français ! mérite fort apprécié des théologiennes de son temps et de certains critiques du nôtre, ennemis jurés de la scholastique qu'ils ne connaissent pas et du latin qu'ils abhorrent. Vraiment les vieux docteurs avaient bonne grâce, quand, avec une imposante gravité, ils essayaient de réfuter la calomnie badine ou l'erreur plaisante, en disant : *Contra tuam thesim sic positam, argumentabor !* On s'enfuyait, ou bien on les tournait en ridicule, et le théologien déconcerté en était réduit à dire tristement, comme autrefois le poëte :

Barbarus his ego sum, quia non intelligor illis.

La première Lettre au Provincial racontait la défaite des guerriers jansénistes commandés par leur grand capitaine Arnauld ; défaite plus glorieuse, assurait-on, que la triste victoire des docteurs ennemis, renforcés par « quelque quarante religieux mendiants, qui ont condamné la proposition de M. Arnauld, sans vouloir examiner si ce qu'il avait dit était vrai ou faux... »

Mais n'est-ce pas une indignité ! disaient nos sensibles théologiennes. Quoi donc ! empêcher les gens de parler ! Inventer un sablier pour mesurer le temps et réduire chacun des opinants à ne point dépasser la demi-heure ! Car voilà ce qu'on a fait pour opprimer l'innocence, pour étouffer la vérité [1].

Malheur à qui serait venu plaider les circonstances atténuantes ! Il en existait d'assez nombreuses toutefois : deux cents docteurs au moins devaient se prononcer tour à tour sur l'affaire de la censure. Quelle plaidoirie interminable ! d'autant qu'avant l'intervention du sablier, on entendit certains discours qui semblèrent ne devoir point finir et rendre les débats éternels. Brousse, par exemple, chanoine très-janséniste de Saint-Honoré, après avoir, lui seul, rempli deux séan-

[1] Racine, *Hist. de Port-Royal.* — P. Rapin.

ces, ne s'était-il pas avisé d'expliquer, pendant deux heures et demie, les divers mouvements des astres et toutes les irrégularités des planètes ? Ce radotage d'un vieillard de quatre-vingts ans avait pourtant été souffert comme un mal qu'on prend en patience ; mais quand le docteur Bourgeois, parlant depuis neuf heures du matin jusqu'à onze, laissa soupçonner à l'auditoire qu'il n'en était qu'au début ; quand, pressé de conclure, il s'obstina à poursuivre au milieu d'un affreux tumulte, l'assemblée et le chancelier se crurent en droit de le rappeler à l'ordre. Il jura qu'il abrégeait, qu'il n'avait plus qu'un mot à dire ; mais ce mot fut si long ou suivi de tant d'autres, qu'on le força de brusquer la péroraison. Son *avis* ne contenait pas moins de cent douze pages in-4° d'une écriture très-menue. Il n'en avait pu lire que la moitié : seulement cinquante-six pages ! Il en fit des plaintes amères auxquelles firent écho, sans doute, les dames de l'Hôtel de Nevers. Pouvaient-elles comprendre mieux que les docteurs qu'on dût se renfermer, en parlant, dans les limites d'une demi-heure ? Aux unes comme aux autres l'inexorable sablier parut une des plus ingénieuses et des plus cruelles inventions de la tyrannie.

Cependant le public n'y perdait rien ; le compte rendu des séances, rédigé par des plumes habiles et indépendantes, partait chaque soir de la Sorbonne, sans révision et sans rognures préalables, et circulait dans tous les salons. *Nunquam vidi in Facultate tot scribas tam velociter scribentes*, raconte un témoin : en cette circonstance, la sténographie faillit être inventée. Mais notez qu'alors le compte rendu renfermait, non pas seulement ce que l'orateur avait dit, mais ce qu'il aurait voulu dire : rien n'y manquait, pas même la réfutation des adversaires.

Pascal n'eut donc qu'à pêcher dans cette eau trouble, à mettre spirituellement en saillie ce qui pouvait servir sa cause, à supprimer ce qui exposait les siens au ridicule, à transformer, en un mot, l'histoire en pamphlet : du premier coup il s'y montra passé maître, et prit rang parmi les grands comiques : « Et vous semble-t-il que les *Lettres provinciales*

soient autre chose que des comédies? » (Racine, *Lettres*.)

A ces comédies il fallait un théâtre ; puis, sinon des acteurs, au moins des lecteurs. De plus, il était très-utile d'avoir des prôneurs et des propagateurs.

Le théâtre fut admirablement choisi, ou plutôt il n'y en eut pas un, mais mille : autant que de salons Port-Royalistes. Là, quelque bel esprit, ou mieux, quelque femme savante, faisait la lecture, et quand une suspension habilement ménagée semblait solliciter les applaudissements, on en était d'autant plus libéral et prodigue qu'il n'y avait pas que Pascal et ses amis à satisfaire. C'est ainsi que se passaient les choses en maints réduits fameux, en maintes ruelles élégantes. « La maison de madame de Sablé, l'*Hôtel de Nevers où brillait madame du Plessis-Guénégaud*, et vingt autres salons à la mode devinrent des foyers de lecture et de distribution. Toutes les dames de M. d'Andilly y mettaient leur zèle. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, II, 560.)

Mais nulle autre ne se piqua d'autant de dévoûment que la comtesse du Plessis, dans la délicate mission de zélatrice. « On la pria de faire valoir les Petites Lettres auprès de ces beaux esprits qui fréquentaient sa maison, et de les obliger à en appuyer le succès de leurs suffrages dans le monde. La comtesse profita d'une si belle occasion de se signaler auprès d'un parti qu'elle estimait beaucoup, et où elle ne doutait pas qu'on ne l'estimât elle-même. Elle s'y engagea d'autant plus volontiers qu'elle ressentit fort l'honneur qu'on lui faisait d'avoir recours à elle... Elle fit des merveilles en cette circonstance, où tout réussit beaucoup mieux encore qu'on ne l'avait projeté. » (P. Rapin, II, 367.) Avant que chacune des Lettres parût en public, on lui en envoyait sous main une copie, pour la faire voir à ses amis, c'est-à-dire à ceux qui lui rendaient leurs assiduités ; parmi tous les autres, la comtesse choisit de préférence l'abbé de Rancé, alors très-répandu dans le beau monde, MM. de Bourzeis et Testu, chargés de façonner l'opinion dans les sacristies et les écoles, et l'académicien Pellisson, qui, secrétaire du surintendant Fouquet, pouvait donner le ton aux hommes de finance manquant parfois d'esprit, et

aux hommes de lettres manquant presque toujours d'argent. Madame du Plessis n'eut pas de peine à leur persuader qu'ils devaient prendre les Petites Lettres sous leur protection; qu'ils trouveraient ainsi de quoi exercer leur zèle en contribuant, de leurs suffrages, à décrier une morale aussi pernicieuse que celle des nouveaux casuistes; que, sans examiner si la doctrine de Port-Royal avait été condamnée à Rome, ils pouvaient bien juger qu'elle était préférable par la seule considération de la morale. Après ce préambule, on lisait la Lettre, qui ne manquait jamais d'être admirée; puis tous, par zèle ou par complaisance, allaient « comme autant de trompettes » publier par tout Paris qu'une nouvelle Lettre commençait à paraître, plus belle encore que celles qui avaient paru. Sans doute c'était louer l'œuvre d'un homme de génie; mais alors, comme aujourd'hui, que de gens vantèrent ce qu'ils n'avaient pas lu! Combien d'autres, déconcertés par l'engouement universel, n'eurent pas le courage de bâiller un peu, en disant, avec la franchise de madame de Grignan: « Mais c'est toujours la même chose! » La foule aimait dès lors les jugements tout faits, et, sous ce rapport, les contemporains de Pascal n'étaient guère meilleurs que les hommes de notre temps. Or voyez, je vous prie, ce qui se passe. L'Université a trouvé bon de faire longtemps apprendre la définition de la grâce dans les Provinciales, plutôt que dans le catéchisme; eh bien! de tous ces bacheliers qui devaient étudier consciencieusement le chef-d'œuvre, en est-il beaucoup qui l'aient lu? Toutefois, la plupart l'admirent.

Le zèle des prôneurs fut surpassé peut-être par celui des propagateurs. Du moment que Wendrock eut appris au monde que Pascal écrivait *ad Jesuitarum et Ecclesiæ utilitatem*[1], on mit

[1] Note de Nicole-Wendrock sur la onzième Provinciale : *Male et injuste de iis sentit qui Montaltium putat id unum studio habuisse ut risus de Jesuitis excitaret et populorum animos ingeniosis scriptionibus deliniret. Gravius omnino sanctiusque ejus consilium, Jesuitarum et Ecclesiæ utilitatem unice spectans.*

.... « C'est par excès de zèle.
« De vous faire aucun mal je n'eus jamais dessein,
« Et j'aurais bien plutôt... » (*Tartufe*, Act. III.)

au nombre des œuvres méritoires la diffusion d'un ouvrage qui, sans nuire à Port-Royal, tournait au profit de tous. Ce motif désintéressé porta même ces Messieurs à envoyer des exemplaires, *gratis* et port payé, dans toutes les villes du royaume et au delà[1]. Madame de Sévigné en recevait au fond de sa Bretagne[2]; Fabert trouvait même excessif l'empressement d'Arnauld d'Andilly, qui lui expédiait chaque lettre à Sédan.[3] On avait soin d'édifier, au moyen de ces écrits charitables, et Christine de Suède et la reine de Pologne[4]. En un mot, rien ne fut épargné en cette occasion pour atteindre l'*unique fin* que se proposait Pascal et que Nicole nous a révélée : l'utilité des Jésuites et de l'Eglise.

On trouve dans un vieux livre, qui ne manque point de sens et d'esprit, un assez joli portrait d'une zélée janséniste appelée *la Dame aux Provinciales*. — « Ah ! le divin livre, s'écrie-t-elle, et que j'estime heureux ceux qui en savent le prix ! Je le lis sans cesse, et il ne s'en est point fait d'édition que je n'aie. Je suis si sensible à la gloire de cet ouvrage, que j'ai souvent donné de l'argent à un pieux ecclésiastique, qui s'emploie tout à ces sortes de choses, pour en répandre *gratis*. Mes amis me raillent quelquefois, et me disent que je ne suis pas bien raisonnable sur ce chapitre ; mais j'aime trop ce faible, si c'en est un, pour vouloir en guérir. » (*Le véritable Esprit des nouveaux disciples de saint Augustin*, par le P. Lallemant, t. III, p. 179.) Madame du Plessis et ses nobles amies prouvent assez que ce n'est point là du tout une peinture de fantaisie.

V

La propagation des Petites Lettres ne fut bientôt possible qu'au prix de nouveaux expédients et du plus profond mystère. Les dames donnaient bien leurs paroles et leur argent ; mais, pour rendre le succès complet, il fallait disposer de cour-

[1] P. Daniel, 1er *Entretien de Cléandre et d'Eudoxe*.
[2] Lettre du 12 septembre 1656.
[3] Varin, *les Arnauld*, t. I, p. 55.
[4] Lettres d'Arnauld, du 17 et du 30 septembre 1656.

riers intelligents, dévoués et rapides, capables de jouer un peu toutes sortes de personnages, de répandre les livres et de transmettre les mots d'ordre de Port-Royal, de se présenter avec convenance et profit à la grille des couvents, dans les presbytères de campagne, comme dans les salons des villes. A cette fin, on inventa les soi-disant ermites. Le Père Zacharie de Lizieux, ce savant et spirituel capucin qui a si bien décrit l'hérésie de Port-Royal dans sa « Relation du pays de Jansénie, » nous parle de ces « agents de religion déguizés, qui passent aux autres pays pour y gagner les esprits; ceux-là, dit-il, ne se déclarent que bien tard, après s'être acquis la réputation de gens paisibles qui ne cherchent que la pure gloire de Dieu, et seulement quand ils prévoyent que cela pourra servir à l'avantage de la secte. Pour se faire estimer plus religieux, ils ont des demy-anachorettes, qui ne sont ny moynes ny séculiers : ceux-là vivent retirés et l'on ne sçait rien de leur solitude, sinon que quelques-uns font des paniers, les autres des sabots ou des alumettes que les plus dévots d'entre eux regardent comme des reliques. »

L'un de ces faux anachorètes était plus spécialement en rapport avec les grandes dames du parti. Ordinairement il habitait chez madame de Longueville qui lui donnait l'hospitalité; mais on le rencontrait un peu partout, chez mesdames du Plessis, de Sablé, de Saint-Loup, de la Frette, et bien d'autres. On l'appelait simplement *l'Ermite*. Une longue robe de bure le couvrait des pieds à la tête; une barbe épaisse lui cachait entièrement le visage; son air était modeste, composé, austère; ses yeux le plus souvent baissés. Il ne parlait, disait-on, que de Dieu, et, comme alors il ne pouvait retenir ses larmes, il en arrachait aux plus insensibles. Ces pieux dehors dissimulaient à merveille un des plus fins Gascons qu'aient jamais vus naître les bords de la Garonne. Il se nommait Janet, et s'était rendu trop fameux dans la Fronde de Bordeaux et dans l'Ormée dont il fut l'un des chefs, pour n'avoir pas à redouter la roue. Il y échappa en disparaissant sous un froc. F. Janet, converti à la *grâce* par la duchesse de Longueville, la suivit à Moulins, d'où elle l'envoyait à Paris, chargé de lettres pour les

amis intimes et abritant sous sa bure les paquets importants. Plus tard, il servit également de courrier entre Port-Royal et Rouen, où demeura quelque temps la duchesse. Ce qu'on ne sut pas d'abord, c'est que le Gascon, en faisant les affaires des autres, ne négligeait point les siennes. Homme d'esprit, affectant l'air naïf, hâbleur ou discret, selon le besoin, il s'acquittait à merveille des plus difficiles ambassades, et trompait tout le monde, voire même ceux qui lui en donnaient l'ordre ou le conseil. Certains qui le connaissaient mieux lui donnaient le surnom significatif de coupeur de bourses; titre assez bien mérité, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'en moins de dix-huit mois il envoya plus de cent mille francs à sa famille. Cet habile et pieux ermite, sans se distraire absolument des intérêts d'ici-bas, mettait au service du parti, l'influence singulière qu'il exerçait sur les plus grandes dames. Ce fut lui, paraît-il, qui donna pour directeur à la princesse de Conti l'abbé de la Vergne, bonhomme fort ignorant, zélé pour la nouvelle doctrine sans le savoir, et à qui de plus habiles se chargeaient d'indiquer la voie droit e

Janet ne manqua pas d'émules dans son difficile et lucratif emploi. L'un d'eux se nommait frère Aurèle. C'était un Angevin, longtemps domestique à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, puis frère de Saint-Augustin au faubourg Saint-Germain, enfin solitaire, en apparence très-paisible, dans son pays natal. Il s'était établi dans une petite hutte, non loin d'Angers, entre les villages de Pruniers et de Bouchemaine, et un peu plus tard dans la forêt de Longuenée. Mais tandis que les bonnes gens du pays croyaient le saint ermite en prière dans sa cellule, ou du moins en pieux pèlerinage, frère Aurèle prenait la clef des champs et courait le monde. « Il avait des intrigues surprenantes par toute la terre, raconte Joseph Grandet dans son histoire encore inédite du séminaire d'Angers; il laissa tomber un jour au Palais une lettre qu'il écrivait à l'un de ses amis, aussi ermite de profession, pour lui indiquer les personnes chez qui il pouvait compter d'être bien reçu par droit d'hospitalité, lui disant qu'en certains lieux les portes de leurs maisons étaient marquées avec des croix blanches, et

qu'il se gardât bien d'aller chez l'abbé*** , parce qu'il n'avait fait que les turlupiner et se moquer d'eux. » — L'ermite Aurèle était protégé par Henri Arnauld, évêque d'Angers, et par le prieur de Frédeval, M. de Beauvais, « ce fameux prêtre ermite de Port-Royal qui a demeuré près de trente ans dans la solitude, » non loin du beau château du Verger situé en Anjou (paroisse de Seiches) et qui appartenait au prince de Guémené. M. de Beauvais avait été précepteur très-janséniste de ce seigneur, ainsi que du duc de Montbazon et du chevalier de Rohan. Nous avons bien entre les mains toute l'histoire inédite de ce personnage auprès duquel le docteur Arnauld vint souvent chercher asile; mais il n'a pas eu l'honneur d'être en rapports assez intimes avec les dames jansénistes, pour qu'il puisse être ici question de lui plus longtemps.

L'esprit de mécontentement et d'intrigue continuait d'inspirer toutes les démarches de la comtesse du Plessis. La grande influence dont elle jouissait dans le parti, surtout depuis la publication des Provinciales, les louanges que lui prodiguait Port-Royal et dont son âme hautaine était fort avide, le commerce habituel qu'elle entretenait avec tous les mécontents, tout cela, joint à l'aversion naturelle qu'elle avait pour Mazarin, l'excitait à parler mal de lui et à censurer impitoyablement son ministère. Le cardinal se servit de Gourville, homme d'affaires et de bon sens, alors attaché au surintendant Fouquet (1660), et l'envoya à la comtesse pour lui demander quartier sur la liberté qu'elle prenait de le maltraiter en toutes rencontres. Mais comme Madame du Plessis ne put obtenir pour son fils aîné la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'elle souhaitait conserver à sa famille, elle s'irrita davantage et parla encore plus haut. Ce fut ce qui gâta ses affaires et ruina sa maison.

Port-Royal, prévoyant peut-être cette infortune prochaine et voulant du reste se ménager une protection plus puissante, pressa la duchesse de Longueville de venir s'établir au plus tôt à Paris, afin de soutenir la nouvelle doctrine à laquelle on préparait, disait-on, de grandes persécutions. Cette princesse, que la mort de son mari (12 mai 1663) laissait en possession

de grands biens, quitta donc Châteaudun, lieu destiné à la sépulture des ducs de Longueville, et vint habiter son hôtel situé rue des Poulies, près du Petit-Bourbon, en face de Saint-Germain-l'Auxerrois. La conformité d'idées et de sentiments et l'intérêt de la cause commune durent alors nouer les plus étroites relations entre la duchesse et Madame du Plessis, et plus d'une visite fut sans doute échangée. L'hôtel de Longueville offrait l'aspect d'un couvent, où l'ancienne héroïne de la Fronde vivait comme une abbesse, en compagnie de Mademoiselle de Vertus. Vêtues avec une simplicité exagérée, « en vraies tourières de carmélites, elles passaient l'une et l'autre une partie de leur vie dans une affectation de minauderies éternelles, gémissant au coin du feu sur les désordres de l'Église et médisant avec hauteur de tout le monde par principes de réforme. » (P. R. Rapin, III, 233.) Le raffinement de singularité qu'elles mettaient dans toute leur conduite attirait sur elles les yeux de tout Paris; ce dont elles n'étaient pas mécontentes, pourvu qu'on s'imaginât qu'elles souhaitaient vivre inconnues. Là, comme à l'hôtel de Nevers, les grandes dames se dirigeaient elles-mêmes par de mutuelles décisions, et résolvaient tous leurs cas de conscience selon les purs principes de Port-Royal. La duchesse de Lesdiguières, gagnée au parti par Madame de Longueville, écrivait, en 1664, à cette *Mère de l'Église*, pour savoir de quelle manière elle devait faire ses pâques, ne vivant pas dans toute la régularité que demandait un devoir si saint. La duchesse de Longueville, instruite de ce qu'on regardait comme le comble de la perfection, lui répondit qu'il n'y avait rien à faire, et que c'était une bonne dévotion que de ne point faire ses pâques. Ainsi faisaient les saintes de Port-Royal. Son amie prit le conseil au pied de la lettre, avec d'autant moins de peine qu'il y avait, lui disait-on, du mérite en cela.

La conversion de Madame de Lesdiguières à la morale janséniste étonna bien du monde, entre autres sa sœur aînée, Marie-Catherine de Gondi, religieuse du Calvaire, qui devint plus tard générale de cet Ordre. Cette sainte fille sachant que la duchesse avait mené une vie assez régulière dès sa jeunesse,

et que la plupart des personnes engagées dans le parti étaient loin de pouvoir se rendre le même témoignage, dit assez plaisamment, en apprenant la prétendue conversion de sa sœur : « Je suis surprise de ce qu'elle est janséniste, n'ayant pas fait de noviciat; » certaine légèreté de conduite étant, d'après elle, le noviciat de cette religion-là.

Une autre dame, qui plus tard se fit religieuse à Port-Royal, racontait, à l'édification universelle, que son confesseur lui avait défendu de faire ses pâques, parce qu'elle avait porté de la dentelle à son mouchoir. — Ce trait plaisant de rigorisme nous rappelle un charmant récit de la Mère de Chaugy. « Une fois, raconte-t-elle dans ses *Mémoires*, le saint prélat (saint François de Sales) demanda à madame de Chantal, qui était encore dans le monde, si elle avait dessein de se remarier. Elle répondit que non. — Eh bien! répliqua-t-il, il faudrait mettre bas l'enseigne. — Elle entendit bien ce qu'il voulait dire; c'est qu'elle portait certaines parures et gentillesses permises aux dames de qualité, après leur second deuil; dès le lendemain elle ôta tout cela... Notre bienheureux Père en dînant remarqua encore des petites dentelles de soie à son attifet de crêpe; il lui dit : « Madame, si ces dentelles n'étaient pas là, laisseriez-vous d'être propre? — Ce fut assez dire; le soir même en se déshabillant elle les décousit elle-même. »

De quel côté se trouvent la bonne grâce et le bon sens? On connaît pourtant certains historiens qui estiment la sotte rigueur des pharisiens de Port-Royal préférable à cette suavité tout aimable; qui, fermant les yeux sur les travers ridicules de leurs héroïnes, ne veulent voir en elles que des modèles accomplis, et volontiers canoniseraient, par exemple, cettte Mademoiselle de Vertus « fausse presque en tout, par complaisance plutôt que par malice, ne cherchant qu'à plaire, ne cessant, quand elle fut devenue dévote, d'être très-intéressée, recevant des pensions de son frère le comte d'Avaugour, de mademoiselle de Montpensier, du comte de Dunois, enfin de Port-Royal, tant elle eut soin, en se donnant à Dieu, d'avoir de quoi seconder sa providence! » Mais c'est surtout à la

sainte Madame de Longueville qu'ils prodiguent les éloges, tandis que, même après sa conversion, la duchesse était loin de la perfection! « Elle ne trouvait rien à son goût dans les plus beaux ouvrages, jugeait que personne n'avait de raison quand elle s'avisait d'en avoir, point de dévotion quand elle commença d'être dévote. Se faisant dès lors une spiritualité à laquelle elle n'entendait rien elle-même, ne cherchant en tout ce qu'elle faisait que des louanges et des admirations continuelles, n'admirant rien et faisant profession de mépriser tout, elle avait l'humeur la plus chagrine, la plus difficile à contenter. » (P. R. Rapin.)

Quand cessera-t-on d'avoir en vénération ces prétendues saintes, dont le plus grand mérite est d'être célébrées, en style de panégyrique, dans le nécrologe de Port-Royal?

Tandis que grandissait, sur la rive droite de la Seine, la réputation édifiante de Madame de Longueville, sur la rive gauche déclinait rapidement l'utile influence de Madame du Plessis. Aux jours de gloire succédaient les jours de deuil. Le surintendant Fouquet entraînait dans sa chute grand nombre de brillantes fortunes, et le secrétaire d'État du Plessis-Guénégaud, compromis avec lui, quitta l'hôtel de Nevers pour habiter la prison. Ce fut depuis cette époque surtout que Madame de Sévigné se lia avec la comtesse d'une amitié plus étroite. On se réunissait à Fresnes, d'où l'on écrivait à M. de Pomponne, alors en disgrâce, les péripéties émouvantes du grand procès. Au commencement de 1665, la joie reparut pour un temps à l'hôtel de Nevers, et ses soirées brillantes reprirent leur cours. M. du Plessis allait être remis en liberté (il le fut le 6 février), M. de Pomponne revenait d'exil : on l'accueillit avec transports, ainsi qu'il le raconte lui-même à son père, M. d'Andilly. (Lettre du 4 février 1665.) « M. l'Advocat (c'était son beau-père) me descendit à l'hôtel de Nevers, où le grand monde, qui était en haut, ne m'empêcha point de paraître en habit gris. J'y trouvai seulement Madame et Mademoiselle de Sévigné, Madame de Feuquières (Louise de Gramont) et Madame de La Fayette, M. de La Rochefoucauld, MM. de Sens, de Saintes (Louis de Bassompierre)

et de Léon (le petit abbé de Montigny, ami de Madame de Sévigné et poëte, mort à trente-cinq ans, 1671), MM. d'Avaux, de Barillon, de Châtillon, de Caumartin et quelques autres, et sur le tout Boileau, que vous connaissez, qui y était venu réciter de ses satires, qui me parurent admirables ; et Racine, qui y récita aussi trois actes et demi d'une comédie de Porus, si célèbre contre Alexandre, et qui est assurément d'une grande beauté[1]..... De cette grande troupe, il n'y eut personne qui ne me demandât de vos nouvelles et qui ne me fît pour vous mille et mille amitiés. »

Ces dernières lueurs de joie et de prospérité s'évanouirent bientôt. Henri Ier de Guénégaud, marquis de Plancy, comte de Montbrison, vicomte de Semoine, baron de Saint-Just, seigneur du Plessis et de Fresne, secrétaire d'État au département de la maison du roi, fut complétement disgracié en 1669 ; il dut se démettre de sa charge, qui passa à Colbert, et mourut en 1676. Sa femme lui survécut seulement une année, et connut les humiliations d'une pauvreté partagée avec la famille de Fouquet, qui s'était, comme elle, retirée à Moulins. Elle avait eu cinq fils et deux filles. Henri de Guénégaud, marquis de Plancy, qui survécut à tous les autres, mourut sans enfants, en 1722. Cette famille, naguère si florissante, était complétement éteinte, et les splendeurs de l'hôtel de Nevers n'étaient plus qu'un souvenir.

VI

Il est temps de quitter les nobles et opulentes zélatrices de Port-Royal, pour faire connaissance avec ses plus humbles mais non moins utiles affiliées du quartier Saint-Martin. Plus que toutes les autres, les *bourgeoises de Saint-Merry* méritent,

[1] Les sept premières satires de Boileau parurent en 1666. — La tragédie d'Alexandre fut représentée le 15 décembre 1665. L'hôtel de Nevers avait eu les prémices de ces deux ouvrages composés par des poëtes amis de Port-Royal. — Cette dame qui, l'année précédente (26 août 1664), invitait Molière à venir lire *Tartufe* devant une nombreuse assemblée de jansénistes, ne serait-elle pas la comtesse du Plessis? On sait comment Racine, dans sa réplique à Dubois et à Barbier d'Aucourt, raconte cette jolie scène : « Au moment où Molière allait



ce semble, que nous leur consacrions les quelques pages dont nous pouvons disposer encore.

Ici nous n'avons pas à décrire un splendide hôtel, à faire un catalogue d'illustres personnages industrieusement attirés au parti, à raconter les soirées brillantes, les habiles menées, les savantes intrigues des comtesses et des marquises; tout est plus simple, plus modeste, plus bourgeois à Saint-Merry, mais non moins passionné, non moins vivant.

Le curé de cette paroisse était cet Henri Duhamel que nous avons eu déjà l'occasion de nommer. Ardent apôtre du jansénisme, grand admirateur de M. de Saint-Cyran, cet homme « faisait de son visage, de ses yeux et de son esprit ce qu'il voulait : qualités rares pour faire le comédien plutôt que le curé. Ce caractère le rendait propre à tout. Il était prédicateur et charlatan, humble et évaporé, décisif et patelin, père spirituel et bouffon, baisant tout le monde et n'aimant personne ; de toutes les parties de dévotion et de toutes les intrigues. » Aussi, quand on eut persuadé à Louis Hillerin d'abandonner sa cure de Saint-Merry, Port-Royal ne trouva personne autre plus digne que Duhamel d'occuper ce poste important [1]. Doué d'une sorte d'éloquence triviale et d'un flux intarissable de paroles, qui lui méritèrent la réputation du plus grand hâbleur du monde, il ne tarda pas à se signaler, parmi les veuves et les bourgeoises, par sa direction et ses prônes.

Ce fut par le ministère de ce nouveau curé, qui prêchait tant qu'on voulait, que l'on commença à gagner le peuple. Les dames du quartier furent tellement charmées de sa di-

commencer, un homme arrive tout essoufflé; il s'approche de la dame et lui dit à l'oreille : « Quoi, Madame, vous entendez une comédie le jour que le mystère de l'iniquité va s'accomplir; ce jour qu'on nous ôte nos Mères! » (On venait de disperser les religieuses de Port-Royal.) A l'instant la compagnie fut congédiée, et Molière s'en retourna bien étonné de l'empressement qu'on avait eu pour le faire venir, et de celui qu'on avait pour le renvoyer. »

[1] Depuis le XIV[e] siècle, le soin de cette paroisse était partagé entre deux curés qui exerçaient le ministère paroissial chacun durant une semaine. Duhamel devint second curé de Saint-Merry, par la grâce de Port-Royal, en 1644, et entra en fonctions l'année suivante.

rection, qu'il put disposer sans peine de leurs esprits et de leurs bourses. Ses relations se multiplièrent et son influence grandit; il atteignit et gouverna les maris par leurs femmes, et vit se ranger sous sa conduite et M. du Gué Bagnols, qui l'écoutait comme un oracle, et Morangis, son premier marguillier, « qui s'accommodait de tout, » et bien d'autres. Durant la Fronde, le *Roi des Halles* le reçut dans son intimité et lui assigna des heures privilégiées pour traiter les intérêts communs. Son collègue, Edme Amyot, écrivait au P. Annat, alors confesseur du roi (9 septembre 1655) : « Il n'y a en lui que flatterie et cajolerie ; il a autant d'artifice pour se couvrir qu'il en a pour dépouiller les femmes et leur faire donner jusqu'à leurs chemises ; c'est ce qui le rend puissant, et ce qui fait qu'en lui seul consiste toute la force du jansénisme ; les autres ne sont que des barbouilleux de papier, qui ne sont pas capables de faire un prosélyte..... Les dames ont les clefs de sa maison pour y entrer, sous prétexte d'entrer en l'église plus commodément, et, quand elles vont à la messe ou à vêpres, ou au prône, elles ne s'en retournent jamais sans lui avoir rendu leurs adorations et leurs offrandes comme à un saint en chair et en os. Sa maison est toujours pleine de dames..... Il tient longtemps en pénitence celles qui ont de la peine à lui donner, pour les attendrir, et il épouvante des jugements de Dieu celles qui lui résistent ; il y en a plusieurs qui en sont mortes et d'autres devenues folles.... Il a une maison en la paroisse, sous le nom d'un certain Chanlatte, proche le cloître (elle était située rue Brise-Miche), où il voit les dames qui viennent de nouveau à sa direction.... Il se moque de ceux du parti qui se piquent de doctrine, sachant bien qu'il a des attraits plus puissants pour se faire rechercher. »

Duhamel ne s'en tint pas là ; il avait l'adresse d'engager les plus considérables de ces bourgeoises réformées à de petites parties de dévotion et à des rendez-vous sur le mont Valérien ; là on faisait des conférences sur la grâce et la prédestination, dont tout le monde était charmé, et tout cela se terminait par de petites collations propres et honnêtes, qui ne laissaient

pas d'inspirer à la pieuse compagnie certain air de familiarité. S'il importait tant soit peu d'arracher à l'oubli le nom de ces illustres dévotes, nous citerions Madame Devarize, veuve d'un conseiller au Parlement, Madame Doublet, veuve d'un avocat, Madame Dubosc, veuve d'un marchand, Madame Humbert, veuve d'un chirurgien, etc., etc. [1]. Ces bonnes dames se munissaient pour le pèlerinage de mille petites douceurs, que le janséniste Boileau rappelait, sans le vouloir, dans ces vers satiriques :

.... De tous les mortels, grâce aux dévotes âmes,
Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes...
Chez lui, sirops exquis, ratafias vantés,
Confitures surtout, volent de tous côtés;
Car de tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots toujours furent avides.
Le premier massepain pour eux, je crois, se fit,
Et le premier citron à Rouen fut confit.

Notre doux pasteur semblait, en faveur des âmes choisies, et même un peu en faveur de lui-même, mettre en oubli les effrayantes rigueurs tant célébrées à Port-Royal. Cependant, de peur que cette condescendance si sage ne scandalisât les faibles, ou ne fît sourire les malintentionnés, il avait soin de faire porter à quelques pauvres pénitentes l'insupportable fardeau dont il déchargeait les élues, et d'offrir en elles à tout le monde l'exemple d'une mortification parfaite.

En ce temps-là, entre le bourg d'Issy et la ferme des Moulineaux, appartenant alors aux Chartreux, vivait une misérable fille, victime de ce faux réformateur. Elle avait choisi en ce lieu écarté une petite roche qui, s'élevant de terre, formait comme une grotte peu profonde. C'est là qu'elle se retirait la nuit sur quelques herbes qu'elle y avait amassées; le jour elle se tenait sous un arbre, près d'une fontaine, où elle puisait l'eau dans la main, pour boire ou se laver le visage. Quelques racines étaient sa nourriture ordinaire; elle refusait de manger le pain et les autres aliments qu'on lui apportait des

[1] Abrégé manuscrit des mémoires du P. Rapin, conservé à la Bibliothèque de Troyes, p. 73.

villages voisins, où le bruit de cette nouveauté s'était répandu; ce qui obligea bien des gens à la venir voir et à l'interroger sur son genre de vie et les motifs de sa conduite. Elle portait sur sa coiffe, qu'on reconnut avoir du rapport avec celles des Champenoises, une manière de voile dont elle se couvrait le visage; elle était nu-pieds. Enfin, pressée de dire pourquoi elle se tenait là, elle répondit qu'elle y faisait pénitence: « Mon cœur, ajouta-t-elle, est à Saint-Merry et mon corps en ce lieu. » Elle refusa de se retirer, à moins que M. Duhamel ne vînt lui-même lui en donner l'ordre. Ce dernier l'envoya chercher par quelques dames de sa paroisse, et la nouvelle se répandit dans la suite que, par un étrange égarement d'esprit, cette infortunée se jeta de la fenêtre d'un logis où on l'avait enfermée. On la releva grièvement blessée et on la fit discrètement disparaître, pour ne pas donner au public sujet de parler de ce qui causait déjà trop de bruit et de scandale.

M. Duhamel n'en était pas du reste à son coup d'essai en ce genre. N'étant encore que curé de Saint-Maurice, petite paroisse du diocèse de Sens, il y avait, de son chef, établi la pénitence publique. Un certain dimanche de l'année 1641, après la procession ordinaire autour de l'église, il vint s'asseoir dans un fauteuil placé sur le seuil, et aussitôt on vit apparaître un paysan de sa paroisse, nu-tête et nu-pieds, qui vint se prosterner devant lui pour être mis en pénitence. Comme tout se passait dans le plus grand concert entre le curé et le paroissien, ces cérémonies, d'un genre si nouveau, furent assez bien observées.

Mais ce fut bien mieux encore à quelque temps de là, quand on publia dans le village que la fille du seigneur de ce lieu, lequel s'appelait Navineau, allait être à son tour mise en pénitence. Elle avait environ dix-sept ou dix-huit ans, était sage, bien élevée, d'un petit esprit et de mœurs fort innocents. A cette nouvelle, chacun parla selon ses idées. « Elle a mécontenté son père, disait-on, puisqu'il consent à ce traitement. » Le curé cependant disposait tout pour le spectacle qu'il voulait donner. La demoiselle, en habit de pénitente, fut reléguée au cimetière, d'où elle assistait à l'office, pieds et tête nus, sans

entrer dans l'église. On fit croire à cette pauvre jeune fille que cela serait beau et lui ferait un grand honneur devant Dieu et devant les hommes. Duhamel en conta tant à cette innocente, que, ne pouvant supporter la fatigue qu'elle prenait, elle tomba malade d'une fièvre continue qui l'emporta en peu de jours. Personne ne douta que l'excès d'une pareille mortification ne fût cause de sa mort, et toute la province, épouvantée de cette conduite, imputa sans balancer à l'équipée du curé le malheur de cette demoiselle, qui fut, comme une pauvre victime, sacrifiée à l'extravagance de ce réformateur. Celui-ci, pour consoler le père et dédommager la famille, monta en chaire, et de sa propre autorité, avec son audace ordinaire, déclara la défunte sainte, en faisant son oraison funèbre[1].

Malgré ces folies dont Paris était témoin après Saint-Maurice, la réputation d'Henri Duhamel ne fit que grandir. Bientôt même il fut en mesure d'acheter une maison de campagne, nommée Balisi; mais, comme il y avait employé l'argent des aumônes, il crut bien faire en mettant cette acquisition sous le nom de son ami, Nicolas Chanlatte, oncle du fameux docteur Saint-Amour. Ce dernier trouva moyen de la garder pour lui, et Duhamel, qui avait dupé tant de monde, fut cette fois dupé à son tour. Il trouva prudent néanmoins de se laisser voler sans mot dire; car ses plaintes auraient pu scandaliser ses pénitentes, donner l'éveil à leurs maris ou à leurs proches, et même hâter l'heure où la Cour, depuis longtemps irritée de sa conduite, frapperait un grand coup.

Duhamel ne fut pas longtemps fidèle à cette résolution pourtant si sage. Un jour qu'il était en chaire, entouré d'un auditoire bienveillant, il se mit à parler de la façon la plus inconvenante du roi et de ses ministres. C'était un anachronisme, et l'ancien Frondeur aurait dû songer que le temps des prônes politiques était passé. La réponse ne se fit pas attendre; il reçut une lettre de cachet qui lui ordonnait de se retirer à Langres. La nouvelle de ce bannissement fut publiée avec

[1] P. Rapin. *Hist. du jans.*, liv. XI, p. 443 et suiv.

ostentation dans toute la paroisse, de manière à émouvoir les esprits. L'exilé, se donnant l'air d'un martyr persécuté pour la foi, affecta de soutenir avec magnanimité l'injustice dont il se disait victime, et se proclama bienheureux de commencer à souffrir pour la doctrine de la grâce et la pure morale de Port-Royal. « Artifice ordinaire aux novateurs, d'imputer les peines qu'ils s'attirent par leur mauvaise conduite à la persécution qu'on fait à leur doctrine. »

Qu'on juge de l'émotion qu'excita pareil événement dans tout le quartier Saint-Martin et même dans tout Paris ! Il n'y avait pas si longtemps que des dévotes irritées avaient causé une sérieuse révolte; on avait vu les harengères de Saint-Eustache, soutenant l'élection du curé Merlin dont la Cour ne voulait pas, sonner le tocsin, faire des barricades, menacer du pillage l'hôtel du chancelier, envoyer à la reine des *députées*, « qui lui firent un discours dont toute la raison fut que tous les Merlin avaient été leurs curés de père en fils. » (*Mémoires de Mademoiselle*, p. 24.) Cet argument, d'autant moins concluant que le dernier curé était un Le Tonnelier de Breteuil, fut si bien appuyé par trois jours de trouble, que le pasteur préféré fut maintenu envers et contre tous. La Cour dut céder; la paroisse triomphante chanta le *Te Deum* et fit des feux de joie, aux cris de : *Vivent le roi, la reine et M. Merlin!* (*Journal d'O. d'Ormesson*, I., p. 284.)

A Saint-Merry, il fallut se contenter de gémir et de pleurer. Averties des premières, les pénitentes de Duhamel s'attroupèrent chez lui en grand nombre, et, la maison ne pouvant suffire, on les envoya dans le voisinage, chez un affidé, nommé Raphaël de la Planche. « Il se trouva trois chambres remplies de femmes qui s'excitaient les unes les autres à pleurer leur cher pasteur. Dès qu'il parut, elles se jetèrent à ses pieds, fondant en larmes; il leur donna des bénédictions à profusion, les consolant de son absence dont il exagérait les rigueurs pour les toucher davantage. » On eût bien voulu prolonger ces adieux, dont la tristesse n'était pas exempte de douceur. Mais l'ordre de partir était pressant. L'exilé fut donc contraint de donner rendez-vous à Montrouge à la plu-

part des dames de sa paroisse. « Un escadron coiffé » lui servit d'escorte ; l'une des plus ferventes, nommée Marguerite d'Allory, femme de Louis Lambert, maître d'hôtel du Roi, ayant envoyé devant elle son cuisinier, offrit un grand repas à tout venant. L'on prétend qu'il se trouva là jusqu'à cinquante carrosses, pleins de gens qui venaient dire à M. Duhamel un triste et dernier adieu. On le chargea au départ de sommes d'argent considérables, « pour le consoler dans son absence et lui fournir de quoi prêcher la nouvelle doctrine, ce qu'il fit avec succès, dans un pays où l'on ne manquait pas d'auditeurs, lorsqu'on avait, comme lui, de quoi bien les payer. »

Tandis que deux bons jansénistes, Cordon et Feydeau, placés par Duhamel à Saint-Merry en qualité de vicaire et de directeur, conservaient son esprit dans la paroisse, lui, toujours habile et toujours heureux, faisait merveille à Langres. Toute la ville courait à ses prônes, en disant : « Allons entendre le saint. » Un nouvel ordre de la Cour l'envoya à Quimper-Corentin.

On sait assez que le destin
Adresse là les gens, quand il veut qu'on enrage.

L'exilé, cependant, y vécut sans trop de soucis, visité souvent par les aumônes que ses dévotes lui envoyaient largement et qu'il distribuait de même ; ce qui lui conciliait les petits par ce secours, et les grands par l'opinion de sa vertu. Il y a longtemps que le P. Zacharie de Lizieux signalait ce double effet d'une aumône adroitement faite. « Ce que les Janséniens disent vouloir le plus couvrir, se fait toujours avec éclat ; et un teston qui tombe de leur main rend plus de son que toutes les cloches de Notre-Dame de Paris... Ils ont certaines gens polis, accorts, propres, bien parlants, et d'un visage dévot et doux, capables de se faire aimer. Saisis de cet argent qui ne leur est pas inutile, ils le répandent en divers lieux et cherchent à reconnaître les nécessités du peuple, pour avoir occasion d'employer ces finances ramassées, non pas en qualité de commis, mais de personnes zélées et religieuses, qui ne se soucient point des biens de la terre, qui les répandent à

pleines mains et croyent que leur patrimoine appartient à tous ceux qui en ont le plus de besoin... Cela est cause qu'on les admire, qu'on les suit et qu'on reçoit de leur bouche tout ce qu'ils veulent avancer, car le monde ne peut croire que ces gens si charitables veuillent ou puissent mentir ! » (*Relation du pays de Jansénie*, p. 72.)

Malgré tous ses succès en province, le souvenir de Saint-Merry causait de plus en plus à Duhamel une sorte de nostalgie; le grand courage dont il avait fait montre au départ ne put tenir contre l'ennui, et les douceurs qui le poursuivaient dans l'exil n'eurent pas assez de charmes pour l'empêcher de rêver au retour. Il renouvela donc ses intrigues pour revoir Paris. Son désir fut enfin exaucé, et ce fut un Jésuite, le P. de La Barre, qui, trompé par les lettres où Duhamel protestait de son repentir, intercéda pour lui et obtint sa grâce. Il revint; mais l'absent avait eu tort; pour lui tout était changé. Le réformateur naguère à la mode ne retrouva rien de ses beaux jours, son triomphe fut plus que modeste et ne rappela point la solennelle démonstration de Montrouge. Le curé de Saint-Merry, ne se souciant pas d'être un pasteur sans popularité et sans consolations sensibles, permuta son bénéfice contre une prébende de Notre-Dame; les bourgeoises autrefois si dévouées du quartier Saint-Martin, ne vinrent pas même l'y visiter! Le regret, l'ennui ou l'espérance l'éloigna de ce Paris qu'il avait trop aimé, et il reparut dans la paroisse de Saint-Maurice-sur-Laveron, théâtre de ses premiers exploits. Ce fut là qu'il mourut, hélas ! en trop bon janséniste (1682).

Mais la semence qu'il avait jetée continua de porter ses fruits. Après lui, les bourgeoises jansénistes ne furent pas moins ardentes à soutenir les intérêts de la grâce ; elles firent même de grands progrès dans la dévotion réformée, et quand un engouement ridicule eut rendu fameuse la tombe de Pâris, elles étaient assez avancées dans les voies de la perfection nouvelle, pour se donner en spectacle à la foule, se rouler dans la poussière et pirouetter au cimetière de Saint-Médard.

Tels furent les résultats de cette réforme hypocrite inau-

gurée par les disciples de Jansénius. En vain voudrait-on élever un mur de séparation entre ces deux époques d'une même histoire; ce qu'on appelle l'âge d'or, cet heureux temps où brillent dans un ciel sans nuages Saint-Cyran, la mère Angélique, M. d'Andilly, M. Singlin, ne diffère point, pour le fond des choses, de l'âge suivant. « Je ne saurais admettre, dit M. Foisset, la distinction de M. Sainte-Beuve entre le Port-Royal de M. de Saint-Cyran, d'une droiture, suivant lui, au-dessus de tout soupçon, et le Port-Royal plus habile, trop habile même de Pascal et des temps postérieurs. Dès le début, la simplicité d'intention manque... Il se peut, et pour ma part je n'en doute pas, qu'on soit allé toujours en compliquant ce labyrinthe; les circonstances poussaient à s'y enfoncer chaque jour plus avant. Mais, dès le point de départ, la voie oblique a été choisie. » (*Correspondant*, 1843.) Ce jugement parfaitement équitable, porté sur l'ensemble de cette triste histoire, se trouve confirmé par chacun des détails que l'on met en lumière, et en particulier, ce nous semble, par cette étude sur les dames jansénistes. Oui, dès le début, pour tromper ces âmes imprudentes et légères, le pharisien revêt un extérieur austère, l'hérétique dissimule sa doctrine impie et désespérante sous de belles paroles, tirées, dit-il, de l'Écriture et de saint Augustin. C'est Calvin déguisé en docteur de l'Église; c'est le loup qui, n'osant se montrer tel qu'il est,

Crut qu'il fallait s'aider de la peau du renard
Et faire un nouveau personnage.
Il s'habille en berger...

Ce travestissement lui sied mal sans doute; sa démarche embarrassée, sa voix, son geste, tout semble le trahir. Cependant, grandes dames et bourgeoises se laissent surprendre à ce piége grossier et reprennent le rôle affligeant et ridicule joué par les femmes dans presque toutes les hérésies. Arius, pour les séduire, avait déjà mis en œuvre les mêmes moyens. Au témoignage de saint Épiphane (*Hæres.*, 69), il était sérieux et grave, doux dans la conversation, insinuant et flatteur... Avec cela, ajoute saint Athanase, lui et ses sectateurs ne

croyaient point dégénérer de cette gravité en composant des vers et des chansons de plaisanterie pour soutenir leurs sectateurs et tourner les catholiques en dérision.

En commentant les paroles de ces grands docteurs, M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, faisait en chaire ce portrait des dames jansénistes de son temps : « Quoique les femmes ne soient pas capables du fond des dogmes, elles ne laissent pas que de porter un extrême préjudice à l'Église par les louanges excessives qu'elles donnent continuellement aux chefs de leurs sectes... Elles excusent leur révolte, leur opiniâtreté inflexible, qu'elles nomment constance et fermeté ; elles emploient leur crédit, leur argent, leurs amis, pour les protéger et les défendre ; en un mot, elles n'épargnent rien pour eux et pour leur parti ; elles font retentir partout leur mérite prétendu, et, par un malheur déplorable, on n'en voit que trop qui, se retirant de la corruption de la chair, donnent dans la corruption de l'esprit, tombant ainsi d'un abîme dans un autre et de la voie large du siècle dans les sentiers détournés de l'erreur. » (*Homélies pour les Dimanches*, III, 28 et suiv. — Édit. Vivès.)

Que des âmes faibles se laissent surprendre ainsi et trouvent moyen de s'édifier, aux dépens de leur salut, de la prétendue vertu des hérétiques [1], c'est un bien grand malheur, mais qui n'offre rien d'inexplicable. Ce qui est tout à fait incompréhensible, c'est que des écrivains, qui souhaitent sans doute qu'on les prenne au sérieux, MM. V. Cousin et Sainte-Beuve, par exemple, viennent encore à tout propos nous vanter Port-Royal comme le sanctuaire de la vérité, le boulevard des « saints et des orthodoxes, » l'asile pieux des « *Alcestes* chrétiens ; » qu'ils s'obstinent à regarder Rome, le Pape, les évêques catholiques et ceux qui luttent autour de leurs chefs légitimes avec dévoûment et obéissance, commeautant de « *Philintes* transigeant avec les intérêts humains et délaissant le christianisme générateur et la *folie de la Croix* [2]. » Pour-

[1] Solent quidem infirmiores etiam de quibusdam personis ab hæresi captis ædificari in ruinam. (Tertull., *de Præscr.*, c. III.)

[2] M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, p. 512.

quoi donc décrier tout ce que la sainte Église définit, ordonne, approuve, et applaudir à toutes les révoltes? Pourquoi, tandis qu'il est tant de saints, tant de saintes vraiment dignes de ce nom, célébrer exclusivement et sur tous les tons ces héroïnes de Port-Royal, galantes, médisantes, intrigantes, opiniâtres ou ridicules? De la part de ces écrivains, dont nous sommes bien loin de contester le mérite, est-ce irréflexion? — Mais ce sont des sages. — Est-ce ignorance? — Mais ce sont des savants. — Serait-ce parti pris? — Mais avant tout, ces messieurs, et tous ceux qui marchent à leurs côtés ou à leur suite, se piquent de modération et d'impartialité. Encore un coup, c'est une énigme... Il est vrai que Port-Royal ne commit pas la faute de se soumettre au Pape et d'aimer l'Église.

Ch. Clair.

LES APOCALYPSES APOCRYPHES

PUBLIÉES PAR M. TISCHENDORF[1].

I

Le mot « apocryphe » vient du grec ἀπόκρυφος qui veut dire « caché. » Dans son application aux œuvres littéraires, il a eu chez les anciens plusieurs acceptions fort diverses. Les premiers qui s'en sont servis y ont attaché une idée honorable, en ont fait un titre d'excellence. C'étaient des sectaires, juifs ou chrétiens, qui faisaient profession d'avoir une doctrine secrète, consignée dans des livres qui ne devaient être communiqués qu'aux initiés. Ils appelaient ces livres « apocryphes, » pour les opposer à d'autres écrits, sacrés aussi, mais d'une doctrine moins relevée à leurs yeux, qui devaient servir à l'usage public et à l'enseignement du vulgaire.

Les gnostiques, pour propager leurs erreurs, et plus tard certains fanatiques, ont eu recours à ce procédé. Ils communiquaient mystérieusement à leurs adeptes, tantôt une lettre qu'ils disaient descendue du ciel, apportée par un ange, etc., tantôt un évangile, ou tout autre écrit analogue, qui remontait, prétendaient-ils, par une tradition secrète à Jésus-Christ ou à quelqu'un de ses apôtres.

Un des exemples les plus connus de cet honneur fait aux apocryphes se lit au IVe livre d'Esdras[2], livre apocryphe lui-

[1] *Apocalypses apocryphæ Mosis, Esdræ, Pauli, Joannis, item Mariæ dormitio*, etc. Maximam partem nunc primum edidit C. TISCHENDORF. Lipsiæ, 1866.

[2] Ce livre est imprimé d'ordinaire à la fin de nos Bibles, à la suite des livres canoniques. Le texte grec en est perdu; mais on en possède plusieurs versions orientales, la syriaque, l'arabe, l'éthiopienne, l'arménienne. Le texte syriaque, encore inédit, se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan. J'en dois la connaissance à l'obligeante communication de M. l'abbé Cériani, orientaliste distingué, et docteur de la dite Bibliothèque. Ce texte est d'une pureté remarquable, et bien supérieur à la version latine.

même et que l'Église ne reconnaît point. On y raconte (ch. XIV) qu'Esdras reçut de la main de Dieu une coupe pleine d'un breuvage qui ressemblait à de l'eau, mais qui devenait du feu. Inspiré par cette mystérieuse liqueur, il ouvrit la bouche et parla dans son extase pendant quarante jours et quarante nuits, sans la plus légère interruption. Cinq secrétaires écrivirent ainsi sous sa dictée quatre-vingt-quatorze livres [1], dont vingt-quatre, destinés à la publicité, devaient être abandonnés aux dignes et aux indignes ; les soixante-dix autres étaient réservés aux seuls sages du peuple de Dieu.

On voit ici la distinction des livres canoniques et des apocryphes. Les Juifs comptent dans leur canon tantôt vingt-deux et tantôt vingt-quatre livres, selon qu'ils ont égard au nombre des lettres de l'alphabet hébreu ou de l'alphabet grec [2]. Les vingt-quatre livres ouverts à tous sont donc tous ceux qui sont inscrits au canon des Juifs ; et, si l'auteur les fait dicter par Esdras, c'est en s'appuyant sur la tradition fabuleuse d'après laquelle les anciens oracles de la Loi et des prophètes, détruits pendant la captivité de Babylone, avaient été miraculeusement rétablis par le nouveau Moïse.

Les autres écrits qu'on lui attribue ici, au nombre de soixante-dix, n'ont jamais eu d'existence que dans l'imagination du narrateur ; mais il suffit à notre thèse qu'il les considère comme plus excellents que les canoniques, et destinés par cette raison-là même à rester apocryphes ou secrets.

Telle fut donc l'acception primitive du mot. Mais, pour des oreilles catholiques, il devait sonner mal. Car l'Église, vraie fille de lumière, et prêchant sa doctrine à ciel ouvert [3], n'éprouvait que de l'horreur pour ces prétendues initiations des sec-

[1] Le texte latin porte « deux cent quatre ; » mais cette leçon est fautive.

[2] En réunissant plusieurs livres sous une même dénomination, par exemple les douze petits prophètes, ils réduisent facilement toute leur Bible au nombre voulu.

[3] Je ne saurais trop hautement protester contre la prétention, aujourd'hui à la mode, d'assimiler l'Église des premiers siècles à une société secrète. J'ai expliqué ici (avril 1866) à quoi se bornait la loi du secret dans la doctrine. Je dois ajouter que cette loi n'était pas absolue, et que la gravité des circonstances fut plus d'une fois une raison suffisante de s'en dispenser.

taires. De là l'idée défavorable que ce mot réveilla toujours dans la bouche de ses docteurs. Et toutefois, même chez eux, il n'imprime pas partout une égale flétrissure. Si le plus souvent ils l'ont appliqué à des livres suspects, pleins de fables, ou même entachés d'hérésie, d'autres fois ils en ont qualifié des écrits qu'ils jugeaient bons et utiles, mais qui ne semblaient pas encore revêtus de l'autorité suprême qu'ils ont reçue depuis par le témoignage authentique et solennel de l'Église.

Ces distinctions sont nécessaires pour l'intelligence des anciens écrivains ecclésiastiques, et il faut du tact pour discerner, en chaque endroit où cette expression se rencontre, la nuance précise à laquelle on doit s'arrêter.

Parmi les modernes, le mot « apocryphe » désigne toute œuvre littéraire qui, par son titre et par son contenu, semble se placer au rang des écritures canoniques, s'en attribuer l'inspiration et l'infaillible autorité. De là la division naturelle en apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Il importe de remarquer que les diverses sociétés protestantes ont, depuis leur séparation, rejeté plusieurs livres que l'Église latine, l'Église grecque et les Églises orientales rangent, d'un accord unanime, au nombre des canoniques. Ce sont les livres de Judith, de Tobie, de Baruch, des Macchabées, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, avec quelques chapitres de Daniel et d'Esther. Jamais les protestants n'en parlent que comme d'apocryphes, et c'est un piége tendu à la bonne foi des lecteurs catholiques qui ne sont pas bien versés dans ces matières. Nous n'en dirons rien ici, n'ayant en vue que les écrits qui n'ont point reçu la sanction du concile général de Trente[1].

[1] Cette littérature parasite n'est pas un phénomène exclusivement propre aux religions juive et chrétienne. Il y a quelques mois, j'ai rappelé ici (janvier 1866), le mouvement qui s'opéra dans la Perse sous les rois Sassanides, et dont un des résultats fut une série d'ouvrages apocryphes, où les traditions hébraïques, et comme un faible écho de l'Évangile, se mêlaient à l'ancienne doctrine mazdéenne. Je repoussais alors la prétention d'un indianiste qui nous offrait Zoroastre pour bisaïeul. Un collaborateur de M. Em. Burnouf à la *Revue des Deux-Mondes*, se replie aujourd'hui sur l'Égypte pour expliquer la formation

Toute cette littérature de faussaires, s'il était possible d'en former une collection complète, composerait une bibliothèque assez considérable. Nous le concluons des seuls titres d'ouvrages dont les anciens ont parlé. Mais la plupart ont péri sous le mépris général qui les a abandonnés aux vers, quand il ne les a pas livrés aux flammes. Si quelques-uns ont survécu, ce sont surtout ceux où l'on croyait rencontrer des données historiques confirmées par une tradition plus ou

de nos dogmes. Il a découvert là quelques apocryphes nuageux, emphatiques, apocalyptiques, possédant le dernier mot de la science de Dieu et du monde. Je veux dire qu'il en a découvert l'importance; car on les connaissait depuis longtemps. On ne sait rien de leur origine, sinon qu'ils sont attribués à Hermès Trismégiste, mais qu'en fait ils sont postérieurs à l'Évangile. La doctrine en est fort mêlée. Le Poïmandrès, c'est le titre du plus considérable d'entre eux, ressemble au cratère magique de Platon où tous les éléments étaient tenus en dissolution avant l'organisation du monde. Là, si nous en croyons le nouveau critique, « des doctrines égyptiennes, peut-être même quelques vestiges de croyances chaldéennes ou persanes, se mêlent avec le Timée, le premier chapitre de la Genèse et le début de l'Évangile de saint Jean. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1866, p. 888, article de M. L. Ménard.)

Si l'univers est sorti du chaos, pourquoi le christianisme ne sortirait-il pas de cette coupe enchantée? Idée féconde dans laquelle l'érudit écrivain se délecte, et qu'il s'attache à nous faire partager avec lui. « Les livres d'Hermès Trismé-« giste, » dit-il, « ne peuvent soutenir la comparaison avec la religion d'Ho-« mère, ni avec la religion chrétienne, mais ils font comprendre comment le « monde a pu passer de l'une à l'autre. » (P. 907.)

J'ai sans doute l'esprit bien épais; car j'ai beau ouvrir les yeux, j'attends encore la lumière.

Je me demande d'abord si le monde est sorti du chaos par sa vertu propre, et si cette parole de commandement qui l'en tira, et y sema la vie, ne serait pas également nécessaire pour transformer une inextricable confusion en cet ensemble harmonieux et large du dogme catholique.

Je me demande encore, ou plutôt je demande à M. Ménard, si S. Jean avait écrit avant l'auteur du *Poïmandrès*, ou l'auteur anonyme avant S. Jean. Car il est évident que dans une comparaison de textes, cette question de priorité n'est pas oiseuse. Ma question n'obtient pas de réponse. Je ne puis, en effet, appeler de ce nom quelques conjectures mal appuyées, auxquelles le critique lui-même ne semble pas tenir.

Je me demande enfin si les rapprochements établis avec S. Jean (les seuls qui m'intéressent en ce moment), sont aussi clairs qu'on le prétend. Discutons le passage qui est produit comme le plus concluant :

« Cette lumière, c'est moi (lit-on dans le *Poïmandrès*), l'Intelligence, ton « Dieu, antérieure à la nature humide qui sort des ténèbres, et le Verbe lumi-« neux de l'Intelligence, c'est le Fils de Dieu »

Ces formules recouvrent, je le crains, un piége dont un peu d'attention nous préservera peut-être. Ce Dieu qui se pose en face de l'élément humide, et se

moins véridique. On en retranchait les erreurs les plus grossières, on en donnait des éditions expurgées, on les refondait souvent, en y mêlant ce qu'on croyait savoir d'ailleurs. Aussi jamais n'y eut-il de littérature plus capricieuse, plus effrénée, plus impatiente du joug. C'est l'onagre du désert, qui se précipite au hasard, et laisse sur le sable des vestiges qui se croisent en tout sens. Non-seulement les divers manuscrits d'un même texte s'écartent énormément les uns des autres, mais

vante de l'avoir précédé dans l'existence, est-ce autre chose que le principe igné, le feu prototype et caché, qui a pour fils ou pour Verbe la lumière apparente, surtout celle du soleil. Cette explication résulte de tout le passage objecté, et se fonde d'ailleurs sur l'ancienne théologie égyptienne. « Le soleil, dit « M. de Rougé, est le plus ancien objet du culte égyptien, que nous trouvions « sur les monuments... C'est le soleil lui-même qu'on y trouve habituellement « invoqué comme l'être suprême. » Les livres hermétiques disent à leur tour : « Le ciel et la terre sont gouvernés par le créateur, j'entends le soleil... » M. Ménard ne me contestera pas une citation que je lui emprunte. (P. 896.)

Le soleil était fils du soleil invisible et idéal, d'Atmou, Phtah ou Ammon, comme la parole est fille de l'intelligence. Mais de peur que ce soleil idéal ne fût pris pour une intelligence pure, et une lumière incorporelle, infinie, dont le soleil visible ne serait que le symbole, les textes ont soin d'ajouter :

« La parole de Dieu s'élança des éléments inférieurs ; *elle est de même essence* (que son père) ὁμοούσιος. »

Le père (ou le feu caché) est donc aussi corporel, puisqu'il est consubstantiel à son fils. Cette conclusion s'appuyerait au besoin sur l'ensemble des textes hiéroglyphiques. Le père est l'étincelle cachée dans le caillou, et le fils c'est la même étincelle qui jaillit sous le choc. Ce qui le montre de plus en plus, c'est qu'ici la parole de Dieu s'élance, non comme dans la Genèse du sein du Dieu vivant, créateur, supérieur au monde qui est son ouvrage, mais des éléments inférieurs; en d'autres termes, la lumière se dégage de la matière humide et chaotique. Vit-on jamais une doctrine plus évidemment panthéiste et matérialiste?

Deux lignes plus bas, le texte ajoute que « ce qui voit et entend dans l'homme est le Verbe du Seigneur. » Nouveau trait du panthéisme qui identifie la raison de l'homme avec l'intelligence divine, après avoir identifié celle-ci avec le feu matériel, élémentaire. S. Jean dit, au contraire, que le Verbe illumine notre entendement, comme le soleil éclaire nos yeux sans se confondre et s'identifier avec cet organe. Les noirs abîmes de l'enfer ne sont pas plus éloignés du ciel que la doctrine du *Poïmandrès* de celle du saint apôtre.

Pour être juste, il eût fallu prendre son point de comparaison, non dans l'Évangile, mais dans Simon le Magicien, le père de tous les gnostiques. Lui aussi reconnaissait dans le feu, tant caché que manifesté, le premier principe de toutes choses ; sous ce double aspect, il le déclarait *plein d'intelligence*. Je ne puis que renvoyer pour les preuves au traité de S. Hippolyte « Contre les hérésies, » plus connu sous le nom de « Philosophoumena. »

Qu'attendre d'un savant homme qui s'est mépris à ce point sur le sens des

souvent la même rédaction présente, à quelques pages de distance, des contradictions, ou voilées, ou manifestes, qui sont la preuve la plus certaine d'un travail de seconde main, et d'une maladroite compilation.

Les livres sont comme les hommes. Quand ils n'ont ni famille, ni maître connu qui les protégent, ils deviennent la proie du premier venu qui s'affuble de leurs dépouilles.

Les débris tels quels de cette classe d'ouvrages oubliés se

textes dont il fait l'objet spécial de ses recherches? Sera-t-il plus exact dans ce qu'il dit de Philon, des thérapeutes, d'Hermas, des gnostiques, etc., etc.?

Quel est son jugement sur Philon, et en pense-t-il même quelque chose? Il est permis d'en douter, tant il est vague et peu d'accord avec lui-même quand il en parle. Ici Philon n'est juif que par la forme, par « de continuelles allusions « à la Bible (p. 892). A force d'allégories, il tire le platonisme de chaque page « de la Bible (p. 881). » Je tourne le feuillet, et je lis au revers que « écri- « vant en grec, il n'en est pas moins un vrai juif (p. 882). » A quelques pages de distance, la nuance varie encore, et Philon « est autant grec que juif « (p. 886). » La vérité est que cet esprit infiniment souple est resté profondément juif dans l'âme, et que la culture grecque a été surtout pour lui un puissant moyen de donner plus d'ampleur à son style, plus de richesse à ses exposés et de variété à ses allégories.

Même insouciance et même manque d'exactitude dans l'exposé des théories gnostiques. « On réunit sous ce nom (de gnostiques) plusieurs sectes chrétiennes « qui mêlent les traditions juives à celles des autres peuples, principalement « des Grecs et des Égyptiens. » En suivant cette définition, M. Ménard devrait compter autant de gnostiques que de chrétiens, puisque dans son opinion le fond même du christianisme est un mélange *des traditions juives avec celles des autres peuples, principalement des Grecs et des Égyptiens.*

Ne lui en demandez pourtant pas davantage. Il s'égare dès qu'il veut être plus précis. Il se hasarde, par exemple, à dire quelque part « qu'il n'a manqué à « Philon et à l'auteur du *Poïmandrès,* pour être des gnostiques, que d'admettre l'Incarnation. Eh bien! c'est là une grande erreur. M. Ménard ignore donc que la profonde antipathie de tous les vrais gnostiques pour le mystère de l'Incarnation, fut le motif qui poussa S. Jean à affirmer contre eux que « le Verbe s'est « fait chair. » Le libérateur admis par eux ressemblait moins au Christ Rédempteur, Dieu et homme, qu'à l'Osiris, ou dieu sauveur des textes hermétiques. Ils parlaient bien d'une vertu céleste descendue parmi les hommes, et lui prodiguaient les beaux noms de Sagesse, d'Esprit, de Christ, ou autres semblables. Mais cette vertu divine n'avait contracté avec la chair aucune union intime et personnelle. Selon les uns, elle avait apparu dans un corps éthéré et fantastique; selon les autres, elle s'était reposée sur un pur homme, pour s'en servir comme d'un instrument, et le laisser là dès qu'elle aurait accompli sa tâche; à peu près comme dans les possessions diaboliques le démon agite le possédé, parle par son organe, et contracte avec lui une union imparfaite, accidentelle et transitoire, sans parvenir à supprimer sa personnalité. Aussi le salut opéré par ce prétendu libérateur n'avait-il rien de commun avec la Rédemption chrétienne.

sont principalement retrouvés en Orient, chez des peuples qui ne sont pas nés pour la critique. Aussi, est-ce depuis le réveil de l'érudition, depuis surtout que les langues de l'Asie et de l'Afrique ont été mieux étudiées, et leurs bibliothèques plus accessibles aux Européens, que plusieurs de ces écrits, réputés perdus sans ressource, ont revu la lumière.

Notre siècle, plus que tout autre, s'est empressé de recueillir ces restes épars, et d'en donner des éditions soignées. Déjà, il est vrai, dans les premières années du siècle dernier, un érudit infatigable, J. Albert Fabricius, avait publié un recueil d'apocryphes, tel à peu près qu'on le pouvait attendre de son temps. Il n'avait négligé aucune recherche, reculé devant aucune fatigue pour le rendre aussi exact et aussi complet que possible. Mais cette collection n'était plus au niveau des études

C'était plutôt une sorte d'opération chimique qui dégageait les molécules captives, et rendait chaque élément à son origine. M. Ménard pourra, s'il le veut, le comparer encore « à l'œuvre accomplie dans l'Inde par le Bouddha, en Grèce par Héraclès et Dionysos (p. 901). »

Il reconnaîtra par là dans les livres d'Hermès plus d'éléments gnostiques qu'il n'en a soupçonnés. Il s'étonnera moins de la lettre de l'empereur Adrien qu'il a citée (p. 393). Il comprendra qu'il y avait à Alexandrie des hommes qui se disaient chrétiens et qui déshonoraient ce caractère par le culte d'Osiris ou de Sérapis; ces deux noms désignaient également un Dieu sauveur en Égypte. Mais, plus instruit et plus équitable que l'empereur payen, il ne confondra plus ces gnostiques abominables, chrétiens de nom, et pires que des païens par le scandale de leur doctrine et de leurs mœurs, avec les chrétiens orthodoxes et soumis à leurs pasteurs légitimes.

Peut-être renoncera-t-il aussi à l'idée bizarre de chercher parmi les thérapeutes alexandrins, juifs pieux et contemplatifs, l'imposteur qui mit au jour les écrits d'Hermès Trismégiste. Il pourra retrancher encore tout ce qu'il a dit à ce propos d'Hermas et de son livre du *Pasteur*.

On ne s'attendait guère
De voir *Hermas* en cette affaire.

Hermas, l'auteur de ce livre estimé des anciens presque à l'égal des Écritures canoniques, vivait à Rome vers le milieu du IIe siècle. Cette date ne peut plus être sérieusement contestée. Il était d'origine italienne, frère du saint pape Pie I, et n'eut jamais rien à démêler, ni avec les Juifs, ni avec les Alexandrins.

M. L. Ménard, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui est sans doute un homme plein de loyauté et d'honneur, me permettra-t-il de faire appel à sa conscience, et de lui demander s'il ne conviendrait pas, avant d'écrire sur des matières si épineuses, si complexes et si graves par leurs conséquences, de se familiariser avec les sources, et de mieux distinguer les nuances?

contemporaines, quand un célèbre critique allemand, le docteur Thilo, alors professeur à Halle, conçut l'idée et le plan d'une nouvelle édition, sinon de tous les apocryphes, au moins de ceux du Nouveau Testament. A part les préjugés inséparables d'une éducation protestante, nul n'était mieux préparé que lui pour ce genre de publication. La mort l'a surpris au milieu de sa tâche, et la partie déjà accomplie fait vivement regretter le reste. Ses notes et éclaircissements sont marqués presque toujours au coin de la science la plus étendue, la plus variée. Heureusement, il a trouvé un successeur, qui, s'il ne l'égale pas comme commentateur, l'a dépassé dans son zèle à réunir des textes et à les comparer entre eux. M. C. Tischendorf, car c'est de lui que je parle, a consacré sa vie à rechercher des manuscrits, et surtout des manuscrits bibliques, à les multiplier par la presse avec un luxe royal, à les collationner, à publier des recueils de variantes, et des éditions en tout format de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces veilles consacrées aux textes canoniques ne l'ont point empêché de songer en même temps aux apocryphes. Sa collection de ceux du Nouveau Testament, quand elle sera achevée, sera incomparablement la plus complète. Elle se composera de quatre parties, dont chacune a son analogue dans les textes canoniques : 1° les évangiles apocryphes ; 2° les actes apocryphes des apôtres ; 3° les épîtres qui leur sont faussement attribuées ; 4° les apocalypses apocryphes. Les deux premières parties sont connues depuis longtemps. La deuxième parut en 1851, la première (les évangiles) en 1853. Après treize ans d'interruption, il vient de nous donner la quatrième. C'est celle qui est annoncée en tête de cet article, et dont je me propose de rendre compte. L'éditeur nous apprend dans sa préface qu'il a recueilli les matériaux de la troisième, qu'il n'aurait point dessein, si je l'ai bien compris, de publier à part, mais qu'il réunirait aux trois autres pour en former un seul corps d'ouvrage, sous le titre de *Corpus Novi Testamenti apocryphum*.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler d'autres publications importantes de textes orientaux, de versions anciennes ou

modernes, et de dissertations critiques qui se répandent depuis plusieurs années en Allemagne, en Angleterre, en Italie, dans le but de jeter plus de jour sur les apocryphes de l'Ancien Testament, tels que le livre d'Hénoch, le IVe d'Esdras, et plusieurs autres. Chacun de ces sujets demanderait une étude à part; et je ne veux point sortir du cadre qui m'est tracé par le volume que j'ai sous les yeux. Les pièces dont il se compose étant pour la plupart inédites, il m'a semblé utile d'en faire un examen critique, et de prévenir par là les objections que des esprits légers essaieraient peut-être d'en faire sortir. Mais, parce que des recherches de cette nature n'ont d'attrait que pour le moindre nombre des lecteurs, et que la plupart se lassent facilement des minuties archéologiques ou grammaticales sur lesquelles elles s'appuient, je sens le besoin de les prémunir contre l'ennui et de leur demander un peu de patience. Ils s'y résigneront, je l'espère, en considérant les avantages réels de ces études, et le danger qu'il y aurait à les abandonner sans contrôle à des hommes prévenus de longue date contre nos institutions et nos croyances.

Quelque frivole et puéril que soit un apocryphe, on en tire souvent, bien ou mal, des conclusions fort graves. Combien de fois un dissident, en exagérant outre mesure l'antiquité d'une pièce assez moderne et pleine de songes creux, n'a-t-il pas accusé l'Église d'avoir puisé à cette source impure quelque point de sa discipline ou de sa foi? On lui ferme la bouche en lui montrant que la vérité qu'il attaque, ou la pratique qu'il condamne reposent sur des témoignages plus anciens que le document qu'il objecte. Ainsi la critique ne rend pas un moindre service en démasquant les faux actes qu'en assurant aux pièces importantes leur valeur intrinsèque. Combien de fois, au contraire, n'a-t-on pas recueilli des paillettes d'or au milieu d'un sable vulgaire? Un livre plein d'anecdotes futiles nous instruit tantôt par un trait lumineux, tantôt par une vue d'ensemble. Voici, par exemple, une histoire apocryphe de la vie de S. Joseph. Quelque opinion qu'on se forme de la vérité des faits qui la composent, elle fournit au moins la preuve irrécusable de la haute vénération et du culte pieux dont l'époux

de la Vierge-mère fut environné au sein des populations naïves que cette histoire charmait. Or, cette dévotion franche et tendre, cette magnifique idée conçue par les fidèles des temps antiques des prérogatives, des vertus et de la puissance d'intercession de S. Joseph, n'est-ce pas un fait qu'il importe de connaître? Et quel homme, désireux d'estimer ce fait à sa valeur, n'essaiera, pour en venir à bout, de déterminer le lieu et l'époque où cette ardeur de dévotion se faisait jour?

Un autre récit apocryphe nous a transmis l'histoire de l'enfance de la Vierge Marie. On y parle de la piété de ses parents, de la stérilité de sa mère, des ardentes prières qui obtinrent du ciel cette enfant de miracle, de sa présentation au temple à l'âge de trois ans, toutes croyances chères à l'Église qui les encourage, sans en faire des articles de foi [1]. Ces récits sont entremêlés, je l'avoue, de bien des circonstances moins autorisées. Mais qui regretterait quelques instants d'attention donnés à se convaincre que cet écrit est ancien, et certainement antérieur au milieu du IIe siècle, puisqu'il a été cité par S. Justin; qu'il est d'origine palestinienne, et contient vraisemblablement quelques traits recueillis de la bouche même de S. Jacques, parent de Notre Seigneur et premier évêque de Jérusalem, sous le nom duquel l'auteur a dissimulé le sien? Qui ne se réjouirait, si le nom de Marie lui est cher, de voir son culte garanti en Orient par un témoignage voisin des apôtres, comme il est attesté en Occident par les peintures des catacombes [2] et par les écrits de S. Irénée? Puisqu'à Jérusalem

[1] Comparez A. NICOLAS, *la Vierge Marie vivant dans l'Église*, t. II, p. 36 et suiv. P.-J. PELTZER, *Historische und dogmenhistorische Elemente in den apocryphen Kindheits-Evangelien*. Vurzburg, 1864. Éléments historiques et dogmatico-historiques dans les évangiles apocryphes de l'Enfance. Nous recommandons vivement cette dissertation, quoique l'auteur nous semble attacher à ces évangiles de l'Enfance plus de valeur historique qu'ils n'en possèdent.

[2] V. dans le *Journal des savants*, 1865-66, les art. de M. Vitet sur la *Roma Sotterranea* de M. de Rossi, tirage à part, p. 70 et 73. Aux preuves évidentes qui établissent dans l'ouvrage du célèbre archéologue l'ancienneté du culte de la sainte Vierge, l'éminent critique en ajoute une autre, et signale une petite Vierge récemment découverte sur le soffite d'un simple *loculus*, *qui est du IIe siècle tout au moins*. C'est, à ses yeux, *un vrai modèle, non-seulement de sentiment, mais de dessin.*

la mémoire de la mère du Sauveur était si religieusement conservée, il n'est pas incroyable qu'on y ait également attaché du prix à ses vêtements, et cet argument n'est pas à dédaigner dans l'examen de l'authenticité de ses reliques. J'ajoute que cet écrit si ancien renferme des emprunts considérables faits aux évangiles canoniques de S. Matthieu et de S. Luc, et rend par conséquent un témoignage irrécusable de leur existence et de leur diffusion dès le premier siècle. Que de précieuses observations à recueillir d'un document de quelques pages!

L'évangile publié sous le nom de Nicodème, et qui raconte la passion du Sauveur, n'est pas moins ancien. Il a été connu de S. Justin, comme le précédent, et servirait aussi bien que lui à établir l'antiquité de nos évangiles canoniques, s'il était certain qu'il n'a pas subi plus tard de notables remaniements[1].

On ne trouve pas toujours, il est vrai, un filon aussi riche à dégager de cette littérature de faux aloi. Mais la soif de l'or a bien remué le sol ailleurs que dans le Pérou et la Californie.

Utile à l'histoire du dogme, cette étude l'est également à l'histoire de l'art. Elle y pénètre même beaucoup plus avant, puisque, si les apocryphes n'ont point influé sur les croyances, et servent tout au plus à leur rendre hommage, à en conserver la trace, ils ont été pour les peintres, les sculpteurs et les poëtes, des vraies sources d'inspirations quelquefois fort belles. Que de fois un trait caractéristique, un costume, une attitude, un accessoire obligé dans un tableau, tiennent à une tradition, à une légende, et ne peuvent s'expliquer que par elle! Désirez-vous savoir, par exemple, pourquoi S. Joseph a toujours les traits d'un vieillard et tient en main un bâton qui fleurit? pourquoi Siméon, dans la présentation de Jésus au temple, porte les vêtements sacerdotaux? Vous trouverez la réponse dans le protévangile attribué à S. Jacques, le même que j'ai déjà nommé et qui tient le premier

[1] M. Tischendorf a tiré parti de ces deux évangiles apocryphes dans une brochure publiée l'an dernier sous ce titre : Wannwerden unsere Evangelien verfasst, *Quand nos Évangiles ont-ils été composés?* Berlin, 1865.



rang parmi les apocryphes. Les poëtes les plus goûtés de nos aïeux et les génies du premier ordre, Dante, Milton et Klopstock s'en étaient nourris, et ils leur ont dû plusieurs de leurs traits d'ailes les plus vigoureux [1]. Rien n'est grand, émouvant, splendide, comme le tableau de la descente de Jésus-Christ aux enfers, de la terreur des démons et de la joie des patriarches à son approche, dans la seconde partie de l'évangile connu sous le nom de Nicodème.

Quand, dans l'évangile de S. Jacques, le narrateur, s'arrêtant brusquement, donne la parole à S. Joseph, et le met en scène pour raconter ce qu'il a vu : la nature muette, étonnée, dans l'immobilité de l'extase, au moment de la naissance du Sauveur, les astres qui s'arrêtent dans le firmament et les troupeaux dans la plaine devenus sourds à la voix qui les presse, le bras du pasteur qui, levé sur ses brebis, reste suspendu dans l'air, les chevreaux, la tête penchée sur une onde pure, qui oublient d'y tremper leurs lèvres, les villageois attablés dont la main s'arrête dans la corbeille, pendant que leurs fronts se lèvent vers le ciel, il y a dans ce tableau un éclat, une magnificence et une impression de majesté qui vous étonnent [2]. L'art n'a pas encore épuisé cette mine.

Je me garderai pourtant de dire que des beautés semblables s'y rencontrent à toutes les pages. Il y aurait de l'exagération à prétendre avec un contemporain que « ces récits, ces lé-
« gendes naïves sont dignes *souvent* d'être comparés à ce que
« la poésie de tous les âges a de plus beau [3]. » J'estime au contraire que, dans ces apocryphes, la platitude est la règle, et que la beauté n'y brille que par exception. J'admets encore moins que « le tableau des mœurs populaires de l'Église pri-
« mitive s'y déroule en toute sincérité; » que « l'âme et la
« vie de la nouvelle société chrétienne sont là, et y sont tout
« entières. » (*Ibid.*) A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi, et que

[1] V. Peltzer, dans la dissertation citée plus haut.

[2] Ce passage n'est pourtant qu'une interpolation visible qui se trahit par l'interruption brusque du récit comme par le changement de ton.

[3] *Les Évangiles Apocryphes*, traduits par G. BRUNET. On excuse un peu d'enthousiasme pour son texte dans un traducteur.

ces compositions indigestes puissent remplacer les épîtres, les homélies, les traités de discipline ou de controverse de nos docteurs les plus anciens, les actes des martyrs, les catacombes, peintures, inscriptions et documents de tout genre qu'il faut étudier et approfondir pour se former une idée juste de la vie de l'Église en ses premiers siècles! Les apocryphes pour la plupart sont dépourvus de toute valeur historique, même comme peinture générale des mœurs chrétiennes. Les moins défectueux ne représentent qu'un christianisme amoindri, rapetissé au niveau d'une population isolée par un demi-schisme ou par un schisme complet. Tels sont ceux que nous devons aux chrétiens judaïsants de la Palestine, vers le IIe siècle et les siècles suivants. Les autres sont presque tous l'œuvre du gnosticisme, et le mensonge s'y étale à la place de « la candeur et de la bonne foi. » A cette classe appartiennent entre autres les récits des miracles du Sauveur pendant son enfance. Ces miracles sont indignes à tous égards de sa personne sacrée, et nous apprenons des Pères, qui les ont réprouvés, qu'ils furent imaginés par les docètes, secte impure qui niait l'Incarnation et ne donnait à Jésus-Christ qu'un corps fantastique. Ils sont marqués au sceau de la fiction la plus grossière et la plus réfléchie. Tout ce qu'il m'est possible d'accorder, c'est qu'à une époque moins reculée, quand le docétisme eut perdu sa vogue et se fut fondu dans la secte de Manès, ces récits circulèrent et furent admis de bonne foi par des chrétiens ignorants. On en retrancha ce qu'ils contenaient de plus grossièrement erroné, on en fit, comme je l'ai dit, des éditions revues et corrigées, et selon toute apparence, ce sont ces textes expurgés qui sont parvenus jusqu'à nous. La croyance implicite à ces contes ridicules, où l'esprit même de l'Évangile est essentiellement altéré et travesti, est pour moi un signe certain de la décadence du christianisme en ces régions où de telles histoires ont pu devenir populaires. L'homme le plus ignorant, le plus simple, mais en qui le Saint-Esprit habite par sa grâce, a un christianisme d'une autre trempe.

Au lieu d'exalter ces compositions mesquines, j'aimerais

mieux imiter ces apologistes sérieux qui les ont opposées à nos Évangiles canoniques, pour faire mieux ressortir la vérité de ceux-ci par le contraste. On sent à ce parallèle quelle action divine a été nécessaire pour soutenir à cette hauteur de pauvres Galiléens dépourvus de toute instruction humaine.

Mais, s'il est dangereux d'exagérer la valeur artistique des apocryphes et de les offrir au vulgaire, traduits en sa langue, comme la mesure exacte de l'élévation d'idées et de la noblesse de sentiments de nos pères dans la foi, il est encore plus dangereux d'y chercher la source de nos institutions et de nos dogmes. C'est pourtant l'illusion la plus commune parmi les critiques de l'école protestante ou rationaliste. Nos pratiques les plus vénérables en l'honneur de la sainte Vierge, plusieurs de ses solennités, les pieuses croyances les mieux autorisées, comme est celle de son assomption corporelle, le dogme même solennellement défini de son immaculée conception, n'auraient point eu d'autre origine, à les en croire. Je supprime les détails. Je cite seulement quelques noms propres avec l'indication des ouvrages les plus estimés, où ces accusations sont formellement exprimées et répétées avec insistance.

HOFMANN (Rudolph). *Das Leben Jesu.... La vie de Jésus....* Leipsick, 1851. Dans cet ouvrage, où l'auteur, qui a beaucoup étudié les apocryphes, en tire un parti utile, il s'en sert aussi avec moins de raison pour déprécier les croyances et les institutions catholiques.

TISCHENDORF. *De Evangeliorum apocryphorum origine et usu;* dissertation couronnée, et imprimée à La Haye en 1851. L'auteur en promet une édition augmentée, et laisse craindre que, au lieu d'enrichir la partie instructive de son travail, il n'ajoute de nouveaux traits à ceux qu'il a décochés contre nous.

W. WRIGHT. *Contributions to the apocryphal literature of the New Testament.* London, 1865. Sous ce titre l'éditeur a réuni des fragments en langue syriaque, avec traduction anglaise et notes, des apocryphes du Nouveau Testament, notamment du livre « sur le trépas de la Vierge. » Dans sa

préface, il cite avec éloge l'opinon de M. Ewald, qui a fait découler de quelques variantes de cet apocryphe tout le culte de Marie, la croyance à sa conception sans tache, et (qui s'en serait douté?) la dévotion de tous les siècles pour le saint sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ.

EWALD. *Gott. gel. Anzeigen; Mémoires de l'Académie de Gœttingue.* 1865. C'est là qu'est inséré le mémoire de M. Ewald que je viens de mentionner.

Ces choses s'impriment dans de savants écrits, et se répètent autour de nous. Quand arriveront-elles aux oreilles endormies de ceux qui vengeront la mémoire de nos aïeux et défendront notre héritage?

II

Le volume que j'ai sous les yeux, et sur lequel doit porter le présent examen, se compose de plusieurs pièces d'une importance inégale. Les plus intéressantes sans contredit sont celles qui racontent les derniers moments de la sainte Vierge, sa mort et son assomption. Le défaut d'espace m'obligera à différer l'examen de ces actes. Suivant pas à pas la classification de l'éditeur, j'emploierai les pages dont je dispose à une revue des quatre apocalypses qui remplissent la première moitié de son recueil. Elles se suivent sous les noms de Moïse, d'Esdras, de S. Paul et de S. Jean. Je ne demanderai pas à l'éditeur ce que les premiers noms ont de commun avec le Nouveau Testament. Il suffit que ces écrits soient sortis d'une plume chrétienne, et d'ailleurs dans une collection de ce genre l'unité n'est pas le point essentiel. J'aime mieux remercier M. Tischendorf de ce nouveau don qu'il fait au public, et je me hâte d'aborder la discussion critique de ses textes. Je dirai simplement ce qui m'en semble sans affecter la prétention de porter un jugement sans appel, et toujours prêt à me rendre à des raisons meilleures.

DE L'APOCALYPSE DE MOÏSE.

Le titre de cette apocalypse n'en laisse pas deviner le sujet. Mais ce titre est expliqué au début du livre qui nous est

donné pour une révélation faite à Moïse sur le Sinaï. En voici la substance.

Après une sorte de prologue sur la génération des enfants d'Adam, et spécialement sur la mort d'Abel et la naissance de Seth, la scène s'ouvre et laisse voir le père du genre humain étendu sur un lit de douleur. Il convoque autour de sa couche tous ses enfants qui accourent des trois parties du monde. Il confesse devant eux la faute qui permet à la mort de le toucher, et, se rappelant son premier séjour, il députe vers les portes du paradis terrestre Seth, son fils, et Ève, sa femme, pour solliciter en sa faveur quelques gouttes de l'huile de la miséricorde qu'on y recueille, afin d'adoucir ses angoisses. Mais tout ce que Seth rapporte de son long voyage, c'est la promesse que cette huile sera accordée au monde vers la fin des temps, quand viendra le règne heureux du Messie. Adam se résigne donc à mourir, et rend son âme à son Créateur, pendant que son épouse désolée, et retirée à l'écart pour la prière, donne un libre cours à ses lamentations. Un ange survient et les interrompt en l'invitant à lever les yeux pour voir monter vers Dieu le corps (l'âme?) de son époux. Elle regarde, voit les sept cieux ouverts, et le Seigneur qui, porté sur son char, environné de ses légions d'esprits purs, s'avance vers le mort. Les anges brûlent des parfums et intercèdent pour lui. Le Seigneur, se laissant fléchir, plonge le défunt dans les eaux de l'Achéron[1] (ou du purgatoire), l'en retire trois heures après, en lui tendant la main, et donne à l'archange S. Michel, l'ordre de le conduire jusque dans le troisième ciel.

Je suis le texte. Mais je serais tenté de croire qu'il est fautif, et que tout ce passage relatif au jugement d'Adam regarde son âme et non son corps. Il n'est pas possible que

[1] Il importe de remarquer que les chrétiens ont plus volontiers appliqué des noms mythologiques et païens aux lieux de supplices qu'au séjour des bienheureux. Ils ont été guidés en cela par une logique instinctive. Du reste ces eaux qui environnent la cité sainte sont une allusion à un passage d'Isaïe, ch. XXXIII, 20 et suiv.



le cadavre soit transporté au troisième ciel, et nous allons entendre le récit de sa sépulture[1].

Donc le sort de l'âme (si c'est d'elle qu'il s'est agi) étant ainsi réglé, il est temps de songer au corps et de l'ensevelir. Dieu lui-même ne dédaigne pas de présider à ce soin. Toujours porté sur les chérubins et entouré de ses innombrables cohortes, il descend vers la terre d'où les anges, dociles à son commandement, enlèvent le corps et le déposent dans le paradis terrestre. Les arbres du paradis, en s'agitant sur son passage, embaument l'air de tant de parfums qu'ils subjuguent le cerveau des enfants d'Adam, et les plongent tous dans un profond sommeil. Seth seul reste éveillé pour voir et entendre tout ce qui va se passer.

Que vit-il? Il vit des anges, au premier signe de la volonté divine, se détacher de la troupe, remonter au troisième ciel, et en rapporter trois linceuls de soie[2] et de fin lin, avec l'huile de la miséricorde, pour ensevelir et embaumer le corps de son père. Puis ce corps fut déposé dans la terre, à l'endroit même d'où le Créateur avait tiré l'argile dont il le forma. Abel fut placé près de lui dans le même caveau. Car Dieu n'avait pas permis que son corps reçût plutôt les honneurs de la sépulture, et l'avait tenu en réserve pour ce jour-là. Cependant le Seigneur, appelant Adam pour la dernière fois, lui adresse dans son tombeau, comme à un homme vivant, des paroles pleines de gravité et de consolation, prédisant et sa future résurrection, et ses glorieuses destinées, et son triomphe final sur le démon qui a été la cause de sa ruine. Six jours après Ève mourait à son tour, et les anges confiaient son corps à la terre, à côté de son fils et de son époux. Cela fait, l'archange S. Michel, avant de se séparer de Seth, devenu désormais le chef de la race élue, lui recommande d'imiter ce qu'il a vu, et de régler par une loi irrévocable qu'à perpétuité tous les morts soient déposés en terre avec honneur.

[1] L'erreur vient peut-être d'un texte araméen mal compris. Dans le Pentateuque, et dans l'hébreu rabbinique, le terme « נפש, anima » est ambigu et désigne assez souvent le cadavre.

[2] Σηρικοῖς, et non συρικοῖς, comme on lit dans le texte imprimé.



Ainsi finit l'Apocalypse de Moïse. En tenant compte de la doxologie par laquelle elle se termine à l'honneur de trois personnes divines, et du sceau triangulaire qui scelle la porte du caveau où reposent ces nobles morts, on ne peut douter que l'auteur ne fût chrétien.

En quel siècle vivait-il ? Pas avant le V[e] siècle, ou la fin du IV[e]. Cette conclusion découle avec une grande vraisemblance des deux titres d'honneur donnés au Saint-Esprit dans la doxologie déjà citée. Il y est désigné comme « n'ayant point eu de commencement et vivificateur, ἄναρχος καὶ ζωοποιός. » Bien que ces épithètes n'expriment qu'une doctrine aussi ancienne que les apôtres, et que spécialement le titre de « vivificateur » soit emprunté à la langue du Nouveau Testament, ils indiquent par leur réunion une intention particulière d'affirmer une vérité contestée. Or les débats sur la divinité du Saint-Esprit ne s'élevèrent que dans la seconde moitié du IV[e] siècle, et ce fut le concile œcuménique de Constantinople qui, en 381, ajouta au symbole le terme de « vivificateur » pour protéger ce dogme contre l'erreur des pneumatomaques. La dernière rédaction du livre n'est donc pas antérieure à cette époque.

Mais il a été composé sur des sources plus anciennes. Il est facile en effet d'y reconnaître une compilation dont les diverses parties ne s'accordent pas. Le texte offre deux récits ajoutés bout à bout, et contradictoires, de la sépulture d'Adam. On lèverait à la vérité ce que la contradiction a de plus choquant, en substituant dans le premier récit l'âme au corps d'Adam ; mais on n'effacerait pas l'embarras visible de la narration. Il est manifeste pour moi qu'une confusion singulière s'est produite dans l'esprit du compilateur, confusion qui tient en partie à l'ambiguïté du mot « paradis ; » car ce mot désigne également le paradis terrestre, et le séjour de la vie éternelle. Je remarque en outre que, dans le texte, Dieu adresse deux fois la parole au corps inanimé d'Adam, pour lui réitérer à peu près la même promesse. Cette répétition sans motif amoindrit l'effet d'une apostrophe belle et hardie, et vient apparemment de l'effort du ré-

dacteur pour combiner ensemble deux textes divergents.

Ces traces d'une irrégulière compilation ne sont pas les seules preuves de l'antiquité des sources où l'auteur a puisé. La même conclusion découle d'allusions assez nombreuses à des traditions judaïques, qui remontent certainement au delà du IVe siècle. L'on sait d'ailleurs que divers écrits, d'une couleur gnostique plus ou moins foncée, eurent cours dans les premiers temps sous les noms divers de « Testament d'Adam, » de « Pénitence d'Adam, » « d'Apocalypse d'Adam[1], » ou autres analogues. Il n'y a que des Juifs (ou des demi-chrétiens judaïsants) qui aient pu se représenter Adam comme un être tellement exceptionnel, que son corps fût transporté et enterré par les anges dans le paradis terrestre, et que son âme fût ravie au troisième ciel, aussitôt après sa mort. Il n'y a qu'un Juif (ou un judaïsant) qui ait pu prêter à S. Michel la défense de prolonger le deuil sur un mort au delà de six jours, par la raison que le septième jour est pour Dieu et pour ses anges un jour d'allégresse, où ils célèbrent avec pompe l'entrée du nouvel hôte dans le ciel. L'opinion que la chute d'Adam eut lieu vers le soir à la dixième heure, est encore une idée née chez les Juifs. On la retrouve dans le « Midrasch Tehillim, » ou ancien commentaire allégorique sur les psaumes, Ps. 92. (Voyez Basnage, *Histoire des Juifs*, liv. IV, chap. XIII, § 6; et D. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, au mot « Adam. ») J'en dis autant de la légende qui fait choisir cette heure à Satan pour séduire Ève, comme étant l'heure où les anges, occupés de la divine psalmodie, étaient éloignés d'elle et cessaient de veiller à sa garde. Cette légende est rappelée en effet dans le protévangile de Jacques, ouvrage que l'on sait avoir été composé en Palestine, par un chrétien de la race d'Abraham, vers le commencement du IIe siècle.

Tant de traits empruntés à des sources hébraïques démontrent le point que je voulais établir. Ce n'est pas au Ve siècle

[1] Ἀποκαλύψεις δὲ τοῦ Ἀδὰμ ἄλλας λέγουσι, dit S. Epiphane en parlant des gnostiques (*Panar. hær.* XVI, 8). Les Constitutions Apostoliques, qui sont bien plus anciennes, citaient déjà parmi les écrits pernicieux des gnostiques « quelques livres « apocryphes de Moïse, d'Hénoch, d'Adam, etc. » (L. VI, 16.)



que les traditions de la synagogue ont fait irruption dans la société chrétienne. Chaque fois que vous rencontrerez une idée commune à l'ancien peuple et au nouveau, soyez sûrs que celui-ci l'a reçue comme un enfant de sa mère, lorsqu'il était encore près de son berceau.

On est conduit au même résultat par l'inspection de quelques mots hébreux insérés dans le texte. Cette invocation « Ιαηλ ἅγιε, Jehova Dieu saint, » commence par deux mots hébreux « יה אל réunis mal à propos dans le grec. » Donc, ou l'auteur vivait en Palestine au milieu des souvenirs du judaïsme, ou du moins il travaillait sur des documents palestiniens. Les noms barbares donnés à Abel et à Caïn sont aussi, selon toute apparence, d'origine sémitique. Le nom d'Abel, prononcé par corruption Amil, entre dans le premier « Ἀμιλαβες. » Quant au second « Ἀδιάφωτος » ou Διάφωτος, la vraie leçon est incertaine, et j'aime mieux me taire que de hasarder des conjectures trop douteuses.

Le but de cette composition ne paraît pas plus difficile à découvrir que son origine. L'auteur n'a voulu qu'extraire des documents dont il disposait, ce qui lui a paru bon et propre à intéresser ses lecteurs en les édifiant.

Il y a glissé pourtant une grave erreur, en ouvrant le ciel à Adam aussitôt après sa mort. Cette opinion ne vaut pas mieux que l'erreur diamétralement opposée, qui se rencontre fréquemment chez les Orientaux, et qui tient le ciel fermé aux justes jusqu'au jour de la résurrection. La doctrine catholique se tient également éloignée de ces extrêmes, enseignant que nul homme n'est entré dans le ciel avant l'ascension de Jésus-Christ, mais que depuis lors l'accès en est ouvert à toutes les âmes entièrement purifiées des moindres taches.

A part cette erreur, on y trouve plusieurs traits propres à confirmer nos croyances : La doctrine commune sur les anges gardiens, l'efficacité de leurs intercessions pour les hommes, la vérité d'un purgatoire, ou lieu d'expiation destiné à l'entière purification des âmes imparfaites, enfin une allusion indubitable à l'un de nos sacrements dont les réformés se sont le plus raillés. Cette huile du paradis, qu'Adam désire si ardem-

ment dans les angoisses de la dernière heure, est un trait d'origine toute chrétienne. Nous voyons bien les apôtres, dans une première mission exécutée pendant la vie du Sauveur, guérir un grand nombre de malades en les frottant d'huile. Mais c'est un rite nouveau que leur Maître leur a prescrit, auquel il attache une vertu miraculeuse, et dont on ne découvre aucun vestige dans le judaïsme. Plus tard, nous entendons S. Jacques dans son épître promulguer l'emploi permanent de cette onction, comme apte à soulager le corps et l'âme du moribond, et la recommander comme un rite réservé aux prêtres. Paroles mémorables dont on ne peut méconnaître la trace dans cette huile merveilleuse qu'Adam appelle de tous ses vœux. Si donc on pouvait douter de l'intention du saint apôtre et du sens qu'il attachait à ses paroles, il en faudrait chercher le commentaire naturel dans la légende de notre apocryphe. Qu'on pèse bien toutes les circonstances. Cette légende a été célèbre; elle se retrouve dans l'histoire de la descente de Jésus-Christ aux enfers, seconde partie de l'évangile de Nicodème. Elle a pris naissance dans la Palestine, pays tout plein des souvenirs de S. Jacques et extrêmement attaché à sa mémoire. Ceux qui l'ont inventée ont voulu, sans aucun doute, cacher sous cette allégorie la doctrine de l'apôtre, leur premier évêque, telle qu'elle était comprise dans le lieu où il avait prêché et où l'on conservait ses reliques. Or, n'est-il pas évident qu'ils attachent une vertu surnaturelle à cette huile, tenue en réserve dans le paradis pour n'être communiquée qu'aux temps du Messie, qu'ils décorent du titre d'huile de miséricorde, et qui serait d'un si puissant secours à Adam contre les terreurs de la mort, s'il lui était possible de l'obtenir? Donc, la conclusion est inévitable, les chrétiens de Jérusalem et de la Palestine avaient alors sur l'onction des mourants les mêmes idées que les catholiques s'en font aujourd'hui[1].

L'apocryphe n'est pas la source de notre foi, mais par le

[1] J. C. Thilo, à propos de cette huile, n'a pu se dispenser de rappeler les textes de S. Marc et de S. Jacques (*Cod. apocr.* p. 688). Mais la suite de sa note confond plusieurs choses qu'il eût dû distinguer. Tous les sacrements peuvent

fait ancien qu'il atteste, il justifie l'interprétation que nous donnons à un texte de l'Écriture. Cela est clair.

De l'étude critique et dogmatique du document qui nous occupe, il faudrait, pour être complet, passer à une étude littéraire. Nous avons déjà signalé ses plus graves défauts sous ce rapport. Nous avons dit comment le rédacteur avait juxtaposé deux récits inconciliables et contradictoires. Malgré cette tache, l'œuvre n'est pas sans quelque mérite de composition. Selon les règles de la poésie épique, le passé et l'avenir entrent dans la trame du poëme sans en rompre l'unité. L'avenir y entre par l'esprit prophétique, le passé s'y mêle par le récit développé de la chute originelle, placé convenablement sur les lèvres de celle qui y avait eu tant de part. Les caractères sont nettement dessinés. Ève surtout intéresse par la candeur qu'elle met dans ses aveux, et par son amour désintéressé pour son époux. Le démon y joue bien son rôle. Il y a du naturel dans l'attitude de ce reptile qui s'est glissé le long de la muraille, et qui de là, dressant sa tête et se suspendant aux jointures de la pierre, interroge la femme nonchalamment accoudée sur le parapet. Est-il parvenu à se faire ouvrir les portes de l'Eden, il marche fièrement devant Eve pour l'encourager à le suivre; puis ayant l'air de se raviser, il se retourne brusquement : « Je ne te donnerai point de ce fruit, « lui dit-il, si tu ne me promets avec serment d'en faire man« ger aussi à ton mari. » Ce trait est d'une malice raffinée,

être considérés comme des fruits de l'arbre de vie, sans cesser d'être distincts les uns des autres. Cet arbre est comme la manne qui prenait tous les goûts.

C'est ici l'occasion de rappeler un autre texte emprunté à un autre apocryphe (Acta S. Thomæ), où les deux sacrements du baptême et de la confirmation sont rappelés comme imprimant chacun un caractère spécial. On y lit (§ 26, 27), que les baptisés reçoivent d'abord un premier sceau (τὴν σφραγίδα), puis un second superposé, τὸ ἐπισφράγισμα τῆς σφραγίδος. Un protestant qui rejette le sacrement de la confirmation ne pouvait interpréter convenablement ces paroles.

Ces Actes de S. Thomas sont l'œuvre d'un gnostique, et semblent substituer l'huile à l'eau pour le baptême. Mais quelle que soit l'obscurité du texte à cet égard, elle ne nuit point à ce qu'il renferme de clair et de conforme à la doctrine catholique. La distinction d'un double caractère suppose deux sacrements, et personne ne sera tenté de dire que l'Église a emprunté cette doctrine aux gnostiques. Ce sont donc eux qui, en se séparant du centre de l'unité, en avaient emporté cette croyance solidement établie dès lors.

puisque sans le concours d'Adam, la faute de la femme ne pouvait nuire à sa postérité. A côté de ces traits heureux, il en est d'autres qui serviraient d'ombre au tableau. Eve aperçoit le soleil et la lune sous la figure de deux noirs Éthiopiens, quand ils se tiennent devant le trône de Dieu, parce que toute lumière s'éclipse devant la sienne. L'idée est bonne, elle est empruntée à un texte d'Habacuc; mais elle est singulièrement rendue.

DE L'APOCALYPSE D'ESDRAS.

C'est, comme le précédent, un apocryphe composé sur d'autres apocryphes. Je n'y vois, quant au fond des idées, qu'une pâle et très-pâle imitation du IVe d'Esdras, avec certaines réminiscences du livre d'Hénoch. Il y a pourtant cette différence que, au lieu de jouer ici le rôle d'intercesseur pour les Juifs, Esdras intercède pour les chrétiens, et plaide leur cause devant Dieu avec une telle opiniâtreté, que Dieu même ne peut la vaincre. Si l'idée d'allonger démesurément la vie du prophète est bizarre, l'exécution l'est encore plus. Jamais homme ne s'affranchit aussi audacieusement des lois de la succession dans la durée. Après un jeûne de soixante-dix semaines, Esdras est initié aux secrets de Dieu, et introduit dans la société des anges. Au ciel, il voit les patriarches et les apôtres. Pierre, Paul, Jean, Luc et Matthias (vraisemblablement pour Matthieu) passent sous son regard. Dans le séjour des supplices, Hérode souffre la peine du sang des enfants innocents qu'il a versé. L'antechrist, ce futur usurpateur des titres de l'Homme-Dieu, y est aussi. Quand enfin le prophète a tout vu, tout entendu, et pénétré les mystères de Dieu, des anges sont envoyés pour lui redemander son âme. Il les tient tous en échec, et résiste même au Fils de Dieu qui leur succède. Toute la magnificence de ses promesses ne semble pas capable de le tenter. Ce n'est pas qu'il soit attaché à la vie, mais il craint que personne ne reste après lui sur la terre, pour y exercer sa fonction d'intercesseur et son rôle d'avocat contre Dieu. S'il cède enfin, c'est pour aller continuer avec plus d'efficacité le même ministère dans la vie future. Pour

mettre le comble à la singularité, l'auteur fait parler Esdras mourant comme si le livre qui raconte sa mort était déjà écrit ; il lui met à la bouche une prière, qui appelle les bénédictions les plus abondantes sur tous ceux qui transcriront son livre, le garderont, ou feront mémoire de lui. Quant à ceux qui refuseront d'y croire, il invoque contre eux les flammes vengeresses qui consumèrent Sodome et Gomorrhe. Voilà une fin qui m'étonne dans le représentant obstiné de l'universelle miséricorde.

Cette composition, la plus irrégulière qui se puisse imaginer, ne se relève d'ailleurs par aucune qualité de style. Le grec en est plat et souvent barbare. Mais ce n'est qu'une traduction, comme on peut le conclure de fautes qui seraient autrement inexplicables [1]. L'ouvrage a si peu de valeur qu'il n'importe pas d'en fixer la date. Je dirai cependant qu'elle ne peut être antérieure au IIIe siècle, puisque le IVe d'Esdras, dont l'auteur a voulu s'inspirer, est, selon moi, postérieur à la mort de Caracalla, massacré en l'an 217 [2]. L'œuvre peut être contemporaine des dernières persécutions, qui donneraient la clef de ce refrain, point culminant du livre : « Seigneur, ayez pitié des chrétiens. » A l'appui de cette conjecture, je ferai observer que, contrairement à ce qui se remarque dans plusieurs autres apocalypses, celle-ci ne nomme aucun hérésiarque parmi les réprouvés, mais seulement un persécuteur, Hérode, digne de représenter tous ceux qui le suivirent.

DE L'APOCALYPSE DE PAUL.

Nous ne sortons point des compilations, et des compilations maladroites. Les anciens ont parlé d'une apocalypse de Paul, entachée d'hérésie, et ce qu'ils en ont dit ne convient point à la nôtre. Mais celle-ci pourrait bien en être un rema-

[1] Notamment p. 24, lig. 8, 10 et 11.

[2] Les critiques sont fort partagés sur la date du IVe livre d'Esdras, que les uns placent au Ier siècle, les autres au IIe. Les uns et les autres s'appuient sur l'allégorie du ch. XI, et sur l'application qu'ils en font. Mais toutes ces applications sont extrêmement forcées. Je remets à un autre temps d'en proposer une plus naturelle et plus conforme à l'histoire.



niement, fait par un moine, en Palestine, ou au moins sur des sources palestiniennes, et au plus tôt vers le milieu du v[e] siècle. Essayons d'établir successivement chacun de ces points.

1° Les indices d'une composition indigeste, où des documents de provenances diverses ont été rapprochés et confondus sans beaucoup d'art, sont nombreux, et se révèlent également dans le texte que nous devons à M. Tischendorf, et dans un texte syriaque, riche en variantes, qui se publiait presque en même temps en Angleterre.

Le document original jetait au fond de l'abîme les gnostiques docètes, ou peut-être les manichéens héritiers de leur erreur, comme coupables de nier l'humanité du Sauveur, et, par une conséquence nécessaire, la réalité de sa chair dans l'Eucharistie. Le dernier rédacteur, en ajoutant trois mots au texte, applique ce passage à Nestorius, et mêle ensemble deux erreurs toutes différentes[1].

Le texte syriaque, conservé chez les nestoriens, est différent, et toutefois il n'en porte pas moins la trace d'une double origine. Ces sectaires ont simplement corrigé le grec, afin d'échapper à l'anathème.

A la rigueur on pourrait ne voir là qu'une interpolation de quelques mots, sans que la contexture du livre en fût changée. Mais voici la preuve d'un remaniement plus radical. S. Paul visite deux fois la demeure des justes, et deux fois aussi le lieu des châtiments; ou plutôt il passe en quatre lieux divers, et rencontre les mêmes personnages en deux régions fort éloignées l'une de l'autre. Sous la voûte du firmament, dans les hauteurs de l'atmosphère, il rencontre les anges exécuteurs des vengeances divines. Il y voit aussi des âmes souf-

[1] Voici la traduction littérale du grec (p. 62) : « Ceux qui [ne confessent point « que Sainte Marie est mère de Dieu], et (disent) que le Seigneur ne s'est point « incarné d'elle, et que le pain de l'Eucharistie et le calice de bénédiction ne « sont pas sa chair et son sang, sont jetés dans ce puits. »
Le texte syriaque porte : « Ceux qui ne confessent pas Jésus-Christ, ni sa ré« surrection, ni son humanité, [mais le considèrent comme un homme ordi« naire], et qui disent que le sacrement du corps du Seigneur est du pain. »
Les membres de phrase mis entre crochets sont des interpolations manifestes.

frantes et exclues de la sainte Sion. Comme toutefois cette exclusion ne semble pas éternelle, c'est un purgatoire plutôt qu'un enfer, et il n'y a pas de contradiction à placer plus loin la descente dans le tartare. Mais la même solution ne peut s'appliquer au séjour des justes. Au delà de l'Achéron est la cité de Dieu que ce fleuve environne et protége de ses eaux. L'apôtre en contemple l'enceinte fortifiée. Il en décrit les portes et les murailles. Il lui est donné d'y entrer et d'y recevoir les félicitations d'Hénoch, d'y saluer les patriarches, les prophètes, sans oublier les enfants égorgés par le cruel Hérode. C'est de ces hauts lieux qu'il descend dans la région des ténèbres, par delà l'Océan, au point extrême de l'Occident. Quand il s'y est instruit de la rigueur des jugements divins et de ses implacables vengeances, il est transporté comme l'éclair aux extrémités de l'Orient. Et là, dans le paradis terrestre, près de l'arbre de vie et de l'arbre de la science, il aperçoit la Vierge-mère qui le salue, et tous les patriarches, prophètes et saints qu'il avait déjà vus au ciel. Je ne sais d'autre voie, pour sortir de cette impasse, que d'admettre deux rédactions diverses juxtaposées, comme dans l'apocalypse d'Adam. Tant ces apocalypses se ressemblent, même dans leurs travers et leurs bizarreries ; on les dirait jetées dans le même moule.

2° De quel lieu est sortie cette compilation ? Probablement d'un couvent de la Palestine ou de la Syrie voisine. Pour encourager ses frères à la persévérance, le bon moine leur a montré, dans l'éclat de la gloire éternelle, les pieux ascètes, leurs prédécesseurs dans la voie étroite de l'Évangile. Mais il n'a pas eu peur de montrer dans l'étang de feu un évêque, un prêtre et un diacre, celui-là pour avoir opprimé les pauvres, et ceux-ci pour avoir méprisé la loi du jeûne prescrit avant le service de l'autel.

Ce religieux était sûrement de la Palestine ou des environs, et travaillait sur des sources indigènes. Le préambule le fait déjà pressentir. L'ouvrage, y est-il dit, a été découvert miraculeusement à Tarse dans l'ancienne habitation de S. Paul, et envoyé à l'empereur Théodose qui en a fait don à l'église de

Jérusalem. C'est donc là, à Jérusalem, qu'il est connu, et de là qu'il se répand. De plus l'auteur trahit le sang dont il est sorti, par la tendre affection qu'il montre partout pour la race d'Abraham, et la douleur profonde que lui cause l'endurcissement de ce peuple jadis élu. Il n'oublie ni Hérode, ni les enfants massacrés à Bethléem. Il mêle à son discours des termes sémitiques, et traduit le mot « alleluia » dans le dialecte jérosolymitain plus moderne[1]. Il est nourri des traditions mystiques de la Judée. Il veut que les hommes, appliqués sans relâche à la prière, y vaquent surtout au coucher du soleil, parce que c'est l'heure où les bons anges remontent vers Dieu pour lui rendre compte des actions humaines (p. 38). J'ai déjà relevé cette tradition dans la première de nos apocalypses. Il se conforme à l'usage ancien de la synagogue en désignant quelquefois les mauvais anges sous le nom d'anges ministres du châtiment, quoique ailleurs il les qualifie plus nettement. Le même euphémisme se remarque dans le livre canonique de l'Ecclésiastique, et dans les homélies clémentines, ouvrage d'un judaïsant du IIe siècle. Les Hébreux en usaient apparemment pour respecter, jusque dans ces esprits déchus, l'œuvre de Dieu et la bonté originelle qu'il avait mise en eux. Par là, ils écartaient bien loin tout soupçon de connivence avec la doctrine des Perses qui supposaient dans les démons une malice naturelle et essentielle. S. Pierre et S. Jude ont loué cette réserve de langage inspirée par les circonstances. (II Petr., II, 11. — Jud., 9.) Ce qui n'a pas empêché nos modernes rationalistes de soutenir que la doctrine chrétienne sur les démons est empruntée à Zoroastre, et que les Hébreux ne

[1] Θεμελεῦχος, qui est le nom d'un démon, est formé de deux mots grecs, θεμέλιον ἔχων, peut-être « celui qui garde le seuil » ou la porte de l'enfer. Mais si le premier mot est grec, il était adopté par les sémites. Car les rabbins parlent d'un démon nommé בֶּן תַּמְלְיוֹן qui paraît être le même que le θεμελεῦχος. Quant aux mots θεϐὰλ μαρημαθά, donnés comme la traduction *hébraïque*, c'est-à-dire araméenne du mot « alleluia, » je crois reconnaître sous cette transcription fautive les mots « שבחו אל ברמתא, louez Dieu dans les hauts lieux. » La forme monosyllabique qu'affecte ici l'impératif, dans la prononciation, θεϐ pour שַׁבְּחוּ est conforme aux règles et aux usages de la langue syriaque.

l'ont point connue. Ces hommes obscurcissent souvent ce qu'ils entreprennent d'éclaircir.

Pour compléter mes preuves, je n'ai plus qu'à montrer que le grec récemment publié n'est pas un texte original, qu'il n'est, au moins en grande partie, qu'une traduction d'un texte araméen. Le fait me paraît certain. J'en renvoie la discussion aux notes[1].

3° M. Tischendorf place la composition de cet écrit sous le règne de Théodose le Grand. Le préambule, loin de favoriser cette conjecture, la repousse. On ne fait pas intervenir le nom d'un empereur régnant dans une fraude pareille. Mais d'ailleurs l'opposition décidée de l'auteur contre le nestorianisme tranche la question, et ne permet pas de remonter au delà du milieu du ve siècle. La condamnation de Nestorius est de l'an 431. Il suit de là que l'écrit connu de S. Augustin sous le même titre que le nôtre, en différait au moins en partie.

[1] La preuve qu'il existait un texte araméen sur lequel l'écrivain grec a travaillé pour le traduire ou pour l'amplifier, se tire des fautes assez nombreuses, des leçons vides de sens qui ne semblent pas provenir de simples copistes. Par exemple, à la page 52, au lieu de οὗτοι οἱ δίκαιοι... le sens demanderait οὗτοι (οἱ ποταμοὶ) τοῖς δικαίοις... Il s'agit des quatre fleuves qui viennent d'être nommés et qui coulent dans la terre des vivants, fleuves de lait, d'huile, de vin et de miel. Ces quatre fleuves, voulait dire l'auteur, sont destinés aux justes qui se sont privés des jouissances sensibles sur la terre, et ont dompté leur chair par amour pour Dieu. Le texte syriaque, bien que corrompu aussi, confirme en partie cette conjecture.

A la page 53, ceux qui ont fait leurs bonnes œuvres par un principe de vaine gloire sont condamnés à séjourner sous des arbres touffus, mais sans fruits. C'est l'image de leur stérile abondance. Mais la suite ne se comprend plus. Elle nous montre les arbres s'inclinant devant eux, et quand S. Paul en demande la raison, l'ange, au lieu de lui répondre, explique pourquoi les arbres n'ont pas de fruit. Ou les copistes ont altéré le texte, ou, ce qui me paraît plus probable, le traducteur s'est écarté de son original. En m'aidant du texte syriaque, qui lui-même n'est pas pur, j'entrevois que les rameaux trop voisins du sol tiennent courbés les hommes qu'ils abritent, pour punir leur arrogance qui n'avait jamais su s'incliner devant personne.

La même page met S. Paul en présence des prophètes, de la foule de leurs disciples, et de leurs imitateurs. Le grec parle des prophètes et *de leurs cantiques*; ce qui ne réveille aucune idée. L'erreur vient, ce me semble, de l'ambiguité du mot שירא qui peut se prononcer « schira, cantique » ou « scheiara, troupe. »

A la page 66, Moïse pleure sur l'aveuglement de son peuple, que tous les miracles du Sauveur n'ont pu convertir. Le texte araméen portait sans doute חילא « force, » qui se dit de la force armée comme de la puissance des miracles. Le grec avec une incroyable gaucherie a rendu ce mot par στρατιά.

Le texte syriaque, amplifié tel que nous l'avons, est encore plus moderne, quoiqu'il fournisse à chaque page des leçons meilleures que le grec.

4° Les particularités dignes d'être remarquées dans la doctrine se réduisent à peu de chose. L'auteur admet une sorte d'intermittence dans la rigueur des peines de l'enfer, sans que je puisse décider si elle se renouvelle tous les dimanches, en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ, ou seulement le jour de la solennité pascale. (p. 63.) La même opinion a été remarquée dans une hymne de Prudence, où il est permis de ne voir qu'une licence poétique. Quoiqu'elle n'ait qu'un rapport fort indirect avec ce qu'on a appelé dans ces derniers temps la mitigation des peines éternelles, elle a paru trop hardie aux siècles suivants, qui l'ont corrigée avec raison, en l'appliquant aux âmes du purgatoire. Il existe à Oxford un manuscrit latin de cette apocalypse ainsi modifiée, comme on peut le voir dans Grabe. (*Spicilegium SS. Patrum*, p. 85.)

Nous avons dit que les Orientaux ont peine à reconnaître la glorification immédiate des âmes justes, et entièrement purifiées, après la mort. On pourrait, en s'appuyant sur notre auteur, défendre également le pour et le contre, puisqu'il affirme successivement les deux opinions contradictoires. Je lis pourtant dans Assemani (*Bibliot. Or.*, t. III, p. 608) qu'un patriarche des Chaldéens, qui les gouvernait vers le commencement du dernier siècle, et qui, fortement attaché à l'unité catholique, a fait de généreux efforts pour y ramener ses ouailles, combattit l'erreur du délai de la béatitude par une apocalypse de Paul, « ouvrage, dit-il, reçu parmi nous. » Ce texte différait-il en quelque chose de celui que les missionnaires protestants ont traduit sur un manuscrit trouvé à Ourmiah?

Pauvre en doctrine, cet écrit n'enrichira pas non plus la littérature. Il y a pourtant dans les premières pages un tableau qui n'est pas sans mérite. Le soleil, la lune, les étoiles, les grandes eaux de l'Océan, toutes les créatures inanimées viennent tour à tour, lasses d'éclairer tant de crimes qui souillent la terre, ou d'y concourir contre leur gré, deman-

der au souverain Seigneur qu'il leur soit permis de s'affranchir elles-mêmes en vengeant ses droits outragés. Cette prosopopée fort belle brille plus encore par le contraste de la patience divine qui le leur défend.

APOCALYPSE DE JEAN.

Un pieux fidèle, un cénobite peut-être, effrayé des hauteurs où l'aigle des évangélistes nous transporte dans son Apocalypse authentique et véritable, s'est mis dans l'esprit d'en composer une autre qui fût au niveau des intelligences vulgaires, et qui n'eût de commun avec la première que quelques traits défigurés, et son rapport à la fin du temps. Sous la forme la plus simple du dialogue, et sans aucune ombre de prétention littéraire, il a mis en scène N. S. Jésus-Christ et son disciple bien-aimé. Celui-ci interroge, et le Maître répond. Il expose avec ordre quels seront les signes avant-coureurs du jugement universel, quels seront les premiers et les derniers à comparaître, quels seront les tourments des damnés et les délices du ciel. Il finit en recommandant à son apôtre de transmettre à toute l'Église ce qu'il vient d'apprendre dans son ravissement.

Le portrait de l'antechrist, portrait assez grotesque, et copié de l'apocalypse d'Esdras, contraste avec le ton général du livre, qui est sobre et mesuré. La composition est régulière, sans grande tache, mais aussi sans mérite, et d'une faiblesse extrême. Le monde n'eût rien perdu à laisser dans la poussière un écrit où l'on n'apprend rien que d'autres n'aient dit avec plus de mouvement et de vie. On peut louer le zèle de l'éditeur et le luxe de variantes rassemblées au bas des pages, en regrettant que ce soin minutieux n'ait pas été dépensé pour une fin plus utile.

A. Le Hir.

LES

MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

EN GÉORGIE

Tous ceux qui suivent avec quelque intérêt les journaux russes, ont pu s'apercevoir de l'importance croissante que les provinces du Caucase prennent depuis quelque temps dans les préoccupations du public. Il ne pouvait en être autrement. Ces magnifiques régions, si avantageusement situées, ont toujours eu une très-grande importance; mais jusqu'ici l'attention de l'Europe se concentrait tout entière sur la lutte engagée avec les montagnards, lutte qui a coûté à la Russie tant de trésors et tant de sang. Aujourd'hui, la soumission du Caucase est accomplie, le glaive a écarté les obstacles et dompté les résistances; le champ est ouvert désormais à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à tous les arts de la paix et de la civilisation.

Pendant que le régime militaire perdait sa raison d'être au Caucase, la Russie entreprenait sur elle-même une œuvre de révision et de réforme qui aura pour résultat de modifier profondément son administration, ses lois, ses institutions et jusqu'à son organisation sociale. Les anciens royaumes de Géorgie et d'Arménie incorporés dans l'empire russe, ne peuvent rester étrangers à un mouvement aussi général et aussi profond; mais on se demande dans quelle mesure ils y participeront.

Les circonstances actuelles donnent ainsi une nouvelle importance à ce pays qui tient à la fois de l'Europe et de l'Asie, et qui est certainement appelé à jouer un rôle dans cette épopée très-longue et très-compliquée qu'on est convenu d'appeler

la question d'Orient. Il y touche par bien des points, et il serait facile de signaler plus d'un defait contemporain qui, par sa connexion étroite avec les possessions russes du Caucase, justifie l'intérêt qu'excite aujourd'hui le pays.

Dieu nous garde de toucher à tous les problèmes qui se dressent en si grand nombre sur ce terrain aux yeux de l'observateur attentif! Nous ne voulons aborder qu'un seul côté de la question, la situation que le catholicisme s'était faite dans ce pays, et celle qui lui est faite aujourd'hui. En agissant ainsi, nous avons la conviction de nous placer au cœur même du problème et d'y répandre une lumière que l'on demanderait en vain à l'étude des intérêts matériels ou à la politique.

Nous n'avons aucun besoin de déguiser notre pensée. Nous nous proposons dans cette étude de montrer à la Russie que pour combattre l'islamisme, et pour développer les bases d'une véritable civilisation, elle ne doit pas étouffer les germes féconds que l'apostolat catholique a déposés dans ces contrées, mais au contraire leur donner les moyens de se développer et de produire des fruits abondants.

I

La Russie possède, entre la mer Noire et la mer Caspienne, un vaste et beau territoire. On y remarque d'abord la chaîne fameuse du Caucase, dont les gorges sont habitées par des peuplades de hardis montagnards, Circassiens, Ossètes, Lesghiens; plus au sud, du côté de la mer Caspienne, le bassin du Cyrus est occupé par des Tatars; du côté de la mer Noire, sur les rives du Phase que les anciens Grecs ont rendu si célèbre, par le récit du voyage des Argonautes et des aventures de Jason et de Médée, habite un peuple qui se donne à lui-même le nom de Kartwel, et que nous appelons Géorgiens. Enfin, sur le bord de l'Araxe et au pied de l'Ararat, nous trouvons les Arméniens. Cet ensemble de provinces réunies sous le sceptre de la Russie, forme une vice royauté distincte, située à la même latitude que l'Italie, et qui présente une su-

perficie de 8033 milles géographiques carrés; c'est-à-dire qu'elle est un peu plus petite que l'Espagne (8980), égale en étendue à la Suède (8025), beaucoup plus grande que les Iles Britanniques (5696) et que le royaume de Prusse (5103), trois fois et demie plus vaste que le royaume actuel de Pologne (2331) et quinze fois plus que la Belgique (536).

Dans les temps reculés, ces régions étaient habitées par des peuples appartenant tous à la même race : les Géorgiens et les Arméniens descendent de ces populations primitives. Mais dans la suite des siècles, les guerres, les conquêtes, les migrations des peuples ont introduit des éléments nouveaux. Les habitants des montagnes, séparés les uns des autres par des cimes abruptes et des vallées d'un difficile accès, sont devenus étrangers les uns aux autres; et aujourd'hui il n'est rien de moins homogène que cette population au point de vue de la race, des langues, des mœurs, du degré de civilisation et des croyances religieuses.

Parmi tous ces peuples, une des premières places, si ce n'est la première, appartient aux Géorgiens. D'après leurs chroniques, la liste de leurs rois remonte presque au déluge, et se continue jusqu'aux premières années de notre siècle.

C'est au IVe siècle que les peuples de l'Ibérie (c'est le nom que portait alors la Géorgie), ont été convertis au christianisme par une jeune fille. Tous les historiens s'accordent sur ce point. Mais tandis que les écrivains latins et byzantins sont excessivement sobres de détails, et ne savent pas même le nom de la jeune vierge qu'ils appellent *la captive chrétienne*, *la servante chrétienne*, on trouve au contraire chez les écrivains géorgiens et arméniens une légende où abondent les récits merveilleux et des détails pleins de grâce. S'il faut les en croire, Nina, ou Nunia, n'était pas d'une condition obscure; sa naissance était illustre, elle était nièce de saint Georges et proche parente d'un patriarche de Jérusalem. Dès son enfance, elle avait entendu sa mère lui parler de l'Ibérie, et de la robe sans couture de Notre Seigneur, qui s'y conservait. Devenue plus grande, elle se rendit avec une dame respectable à Ephèse; de là elle partit pour l'Arménie avec la reine Rypsime et une

suite de soixante-douze personnes, afin d'échapper aux fureurs de la persécution de Dioclétien. Sainte Rypsime[1] et trente-quatre de ses compagnes furent martyrisées par Tiridate; quant à Nina, elle se rendit chez les Ibères, qui alors étaient encore idolâtres. Elle se fixa d'abord à Mtskhet, capitale du roi Mirian. Sa piété, ses jeûnes, son angélique pureté, les longues prières auxquelles elle consacrait ses jours et ses nuits, ne tardèrent pas à exciter l'admiration des Barbares. Elle alla ensuite s'établir à Mtgvar, au confluent du Cyrus et de l'Aragvia, et après y avoir demeuré quelque temps elle fut recueillie par une dame nommée Anastasie, dans un lieu qui est encore de nos jours le but d'un pèlerinage très-fréquenté.

Cependant, la réputation de Nina se répandait de plus en plus, et devint encore plus éclatante à partir du jour où la jeune fille rendit à sa mère, plein de vie et de santé, un enfant abandonné des médecins, sur lequel elle avait récité quelques prières et étendu son cilice. La reine, qui souffrait d'une cruelle maladie, ayant entendu parler de cette guérison, voulut qu'on lui amenât Nina; mais celle-ci ayant refusé de se rendre à la cour, la reine se fit porter dans sa pauvre cellule. Nina étendit sur elle son cilice, invoqua le nom du Christ et la guérit; elle dit en même temps à la reine que Jésus-Christ est le fils de Dieu, l'auteur de la santé et de la vie; que c'est lui qu'il faut invoquer et adorer. Le roi Mirian voulut lui faire accepter de riches présents; elle les refusa. La reine aurait voulu engager son époux à adorer Jésus-Christ avec elle; mais celui-ci n'écouta pas les conseils de sa femme, jusqu'à ce qu'un jour à la chasse, se trouvant dans un grand danger, il en fut miraculeusement délivré, en invoquant Jésus-Christ. Aussitôt il promit de ne pas adorer d'autre Dieu. Instruit par Nina, il reçut le baptême et devint l'apôtre de son peuple. Toujours sur les conseils de la sainte fille, Mirian envoya une ambassade à l'empereur Constantin, pour lui demander des

[1] Sur sainte Rypsime, voyez Agathangelos, avec les notes et commentaires du P. Stilting, dans les Bollandistes, au 30 septembre.

prêtres qui achevèrent la conversion des Ibères. Nina se retira ensuite sur une montagne solitaire au delà de l'Aragvia. On voit encore aujourd'hui en ce lieu une église bâtie sous son invocation. Plus tard, son zèle l'entraîna en Khakétie, chez les Alains, vers les Portes Caspiennes et jusqu'aux frontières des Massagètes. Sentant sa fin approcher, elle demanda les sacrements de l'Église, et s'endormit pieusement dans le Seigneur, au lieu où plus tard fut construite l'église de Saint-Georges.

Du temps de Justinien, Zathos, roi des Lazes, se rendit à Constantinople et y reçut le baptême (520). Peu de temps après, les historiens nous montrent ce peuple entièrement chrétien et très-attaché à la foi. Ils ne tardèrent pas à propager l'Evangile chez leurs voisins des montagnes, les Suanètes, les Abazes, etc., etc.

Les Ibères avaient à peine reçu la foi, qu'ils furent appelés à la confesser dans les persécutions. La première qu'ils eurent à subir avait pour auteurs les mages de la Perse. Peu de temps après, Omar, le successeur de Mahomet, envoya dans ces régions une armée commandée par un de ses lieutenants, qui mit tout à feu et à sang, détruisit la ville de Tiflis, et voulut forcer tous les habitants à embrasser l'islamisme. Les Arméniens et la plus grande partie des peuples de race kartalinienne, à laquelle appartiennent les Géorgiens, demeurèrent inébranlables dans leur attachement au christianisme.

A partir de ce moment, la Géorgie fut pendant deux siècles exposée aux incursions de ses ennemis ; elle n'échappait à l'un que pour tomber dans les mains d'un autre; de sorte que dans l'espace de deux cents ans, ce malheureux pays devint à trois reprises la proie de l'étranger.

Après une courte époque de puissance et de gloire sous le sceptre du roi David et de la reine Thamar, la Géorgie voit recommencer ses malheurs. En 1220, Tiflis est occupée par les troupes de Gengiskan (Tchinguis Khan); en 1388, elle est détruite par les soldats de Tamerlan (Timour); au commencement du XVIe siècle, elle est conquise par les Turcs, qui repoussés une fois, reviennent en 1722, et conservent la Géorgie l'espace de trente ans. En 1735, le terrible Nadir Schah fait

la conquête de Tiflis et place sur le trône de la Géorgie, et sous sa suzeraineté, un rejeton de l'illustre famille des Bagratides. En 1795, l'eunuque Aga Mehmed Khan, le sanguinaire Shah de Perse, sème dans tout le pays la mort et la dévastation, ne négligeant rien pour amener les habitants à embrasser la doctrine de Mahomet. Les Géorgiens demeurèrent encore fermes dans la foi. Ces terribles épreuves qui recommencent si souvent pendant tant de siècles, n'ont pu lasser leur courage, et il nous est impossible de ne pas payer un tribut d'admiration à la persévérance héroïque de ce peuple.

Malheureusement l'exemple et l'influence de Constantinople avaient entraîné l'Église géorgienne avec tout l'Orient dans le schisme funeste qui dure encore; elle conserva cependant une certaine autonomie, et ne se montra point hostile à l'Église catholique.

II

C'est au XVII[e] siècle que les missionnaires envoyés par la Propagande pénétrèrent pour la première fois dans ces contrées. Tandis que les Jésuites fondaient des missions florissantes en Crimée, à Erzeroum, à Erivan et à Schamaki dans le Schirwan, des Pères Théatins venaient s'établir en Géorgie[1].

C'est le pape Urbain VIII qui les y envoya. Ils demeurèrent chargés de cette mission pendant une trentaine d'années. Le P. Pierre Avitabili, Napolitain, fut le fondateur et le premier supérieur de la mission. Sa nomination est du 4 mars 1626. Plus tard, il fut envoyé aux Indes, et mourut à Goa, en 1650. Il a laissé un livre intitulé : *De ecclesiastico Georgiæ statu.*

[1] Les Théatins sont une congrégation de clercs réguliers, fondée en 1524, par saint Gaétan de Thienne, Jean-Pierre Caraffa, qui fut depuis pape, sous le nom de Paul IV, Paul Consiglieri et Boniface de Colle. Ils se proposaient surtout de travailler à la réforme du clergé et d'exciter le zèle des âmes. Ils ne vivaient que d'aumônes offertes spontanément et ne pouvaient pas en demander.

Leur nom leur vint de ce que Caraffa, leur premier supérieur, était évêque de Théate ou Chieti. Leurs premières maisons furent érigées en Italie, à Venise, à Rome, à Naples; bientôt ils en eurent à Padoue, Plaisance, Milan, Capoue, etc. Ils se répandirent en Espagne, en Pologne et en Allemagne, principalement en Bavière. Le cardinal de la Valette, étant archevêque de Toulouse, les appela

Parmi les Pères Théatins qui se sont particulièrement signalés dans cette mission, un des plus remarquables a été le P. Antoine Jardina, Sicilien. Il arriva à Gori le 11 juillet 1632; deux ans après, il se transporta dans la province de Gourie. Il parlait le géorgien et le turc comme un homme du pays; il réussit à ramener à la foi catholique Déodat, métropolitain de Gourie qui lui donna un logement dans les dépendances de son palais, et lui fit bâtir une église. Le P. Jardina y ajouta un collége. Il mourut à Odisca (Sugdidi?), en Mingrélie, à l'âge de trente et un ans, au mois d'août 1637. Il a laissé une grammaire géorgienne.

C'était un homme d'un zèle ardent, sa mort fut considérée comme une très-grande perte pour la mission. Il fut le premier à soutenir que le baptême conféré par les prêtres géorgiens n'était pas valide, à cause de la formule dont ils se servaient; ce qui le conduisit à réitérer ce sacrement à tous ceux qu'il ne croyait pas baptisés validement. Il montra aussi beaucoup de vigueur et d'énergie dans la controverse contre les Grecs.

En 1636, on fit partir de nouveaux missionnaires parmi lesquels on remarque le P. Clément Galano [1] et le P. François Maggio. Le premier était destiné aux Arméniens, et le second aux Géorgiens.

Le P. François Maggio s'appliqua avec succès à l'étude du géorgien. Il habita successivement Gori, la Mingrélie et la Gourie. Il s'était concilié l'affection et l'estime de Malachie,

dans sa ville épiscopale. Quelques années après (1644) Mazarin les établit à Paris, mais ils ne se propagèrent jamais beaucoup en France.

Après avoir jeté un assez vif éclat au XVII[e] siècle, les Théatins commencèrent à décliner assez rapidement. Aujourd'hui ils sont bien peu nombreux. Le P. Ventura, que tout Paris a entendu dans ces dernières années, était théatin.

Cet Ordre religieux a produit deux saints, saint Gaétan de Thienne, et saint André d'Avellino. Parmi ses illustrations, on compte le cardinal Thomasi, le P. Paul d'Arezzo, le P. Merati, le P. Galano, dont il sera question plus bas. — En vertu d'un décret de Benoît XIV, il doit y avoir toujours un théatin parmi les consulteurs de la Congrégation des Rites.

[1] Le P. Galano était originaire de Naples; il demeura douze ans en Arménie, après quoi il vint à Rome, où il publia un ouvrage remarquable intitulé : *Conciliatio Ecclesiæ Armenæ cum latina*, ainsi qu'un autre sur la langue arménienne. Il passa les dernières années de sa vie à Lemberg en Galicie. Le pape

patriarche et prince de Gourie, mais il semble avoir été assez mal vu du Dadian[1] de Mingrélie. En présence des difficultés que lui suscitait ce prince, il fallut songer à se retirer. Le P. Maggio reçut de ses supérieurs l'ordre d'aller fonder une maison à Théodosia, ou Caffa, en Crimée. Il s'y rendit en effet et prit des arrangements pour y faire un établissement ; mais avant de rien conclure, il dut faire le voyage de Constantinople. Lorsque la Propagande sut qu'il était dans la capitale de l'empire ottoman, elle voulut qu'il y demeurât et qu'il y fondât avec un de ses confrères, le P. Ange Verricello, une maison de son ordre. Il se mit en devoir d'y travailler, mais il rencontra un formidable adversaire dans la personne de l'ambassadeur de Venise, qui ne voulut jamais consentir à cette fondation et força le P. Maggio à retourner en Italie. Il faut se rappeler ici que, par suite de l'interdit que Paul V avait jeté sur Venise et des démêlés qui en furent la conséquence, les Théatins avaient été expulsés du territoire de la république, aussi bien que les Capucins, les Franciscains et les Jésuites.

Cependant tous les missionnaires n'avaient pas quitté la Géorgie. Parmi ceux qui restaient, il faut faire une mention spéciale du P. Christophe Castelli.

Quoique né en Sicile, il appartenait à une illustre famille de Gênes. Il n'était pas encore Théatin lorsqu'il se sentit embrasé du désir d'exercer son zèle dans les missions de la Géorgie. Le pape Urbain VIII lui conféra le titre de missionnaire apostolique

Urbain VIII avait fondé dans cette ville un séminaire, qui était comme une succursale du collége de la Propagande. Il était destiné à former des prêtres et des missionnaires catholiques du rite arménien et du rite ruthène. Cet établissement, confié aux PP. Théatins, fut supprimé en 1784 par Joseph II. C'est là que mourut le P. Galano en 1666. Parmi les Théatins employés dans ce séminaire, nous remarquons les noms des deux PP. André et Gaétan Cottoni, siciliens, et du P. Pidou, français. Ce dernier, né en 1659, mort en 1717, est l'auteur d'une traduction latine de la liturgie arménienne, imprimée dans le V[e] volume de Lebrun : *Explication de la Messe*.

[1] Dadian est le titre que portent les princes de la Mingrélie. Selon les uns, ce mot veut dire grand juge ; selon les autres, grand échanson. Dans les temps florissants de la monarchie géorgienne, la Mingrélie aurait été l'apanage du grand échanson.

et l'engagea à se placer sous la direction du P. Pierre Avitabili, récemment nommé supérieur de cette mission. Sur les conseils de celui-ci, il prit l'habit de Théatin avant de se mettre en route, et prononça ses vœux à Gori, chef-lieu de la Mingrélie. Venu un des premiers dans cette mission, le P. Castelli fut le dernier qui la quitta; il y passa trente ans, habitant tantôt la Mingrélie, tantôt Koutaïs, en Imérétie, et tantôt les gorges du Caucase.

Il sut se faire aimer d'Alexandre, roi de l'Imérétie, qui se plaça sous la protection du tzar Alexis Mikhaïlovitch, de Levan Dadian ou roi de Mingrélie, de Theimouraz et de Rostoum, son successeur, rois de Géorgie[1], ainsi que de Malachie, patriarche et prince de Gourie dont nous avons déjà parlé. Il convertit un grand nombre d'idolâtres dans le Caucase, ramena dans le sein de l'Église plusieurs renégats, et réussit à obtenir de Levan Dadian un décret qui défendait à ses sujets de vendre leurs enfants aux Turcs; mais il était assez mal avec une partie du clergé, qu'il attaquait peut-être avec trop peu de ménagements. De plus, il avait adopté l'opinion du P. Jardina sur la non-validité du baptême tel qu'il était administré par les prêtres géorgiens.

En vertu de cette conviction, il le réitéra à plus de dix mille personnes. Ceci peut nous expliquer jusqu'à un certain point pourquoi il était devenu odieux au clergé. On dit même qu'il eut quelque peine à se soustraire aux mauvais desseins qu'on avait conçus contre lui. En présence de cette malveillance, il prit le parti de retourner en Europe. Il est bien vrai que le

[1] Vers la fin du XVe siècle, la Géorgie fut démembrée et forma trois royaumes et cinq principautés : les royaumes sont ceux de Kartalinie, Kakhétie et Imérétie; les principautés sont celles de Mingrélie, de Gourie, d'Abkhasie, de Suanétie et de Saatabak ou d'Akhaltzikh. Cette dernière principauté a été conquise par les Turcs en 1625. (Voy. le prince Pierre Dolgoroukof : *Généalogies russes*, t. II, p. 14 (en russe.)

Nous croyons qu'il est ici question de Teymouraz Ier, roi de Kakhétie, mort en 1663, et de Rostom, roi de Kartalinie, mort en 1658. Ils étaient tous les deux de la famille des Bagratides, qui descendent de la reine Thamar. Cette famille subsiste encore en Russie et forme quatre branches. Deux d'entre elles portent le nom de princes de Géorgie ou Grouzinski, et deux autres celui de princes de Bagration.

P. Barthélemy Ferri, dans son histoire des Missions des Théatins, attribue son départ à la vieillesse et aux infirmités contractées par suite de ses travaux apostoliques, et des souffrances qu'il avait eu à endurer. Mais il est certain que le P. Castelli, en quittant la Géorgie, partait le dernier, ne laissant pas un seul Théatin derrière lui; or il est naturel de penser que ses supérieurs auraient pourvu au remplacement des ouvriers brisés par l'âge et les maladies, et n'auraient pas abandonné la mission, s'il n'y avait pas eu quelque raison majeure de se retirer.

Le P. Castelli ne survécut pas longtemps à son retour. Il rendit le dernier soupir le 3 octobre 1659, à l'âge de 62 ans.

Il laissait en manuscrit une description de la Colchide et de l'Ibérie, qui se conservait dans la bibliothèque de la maison des PP. Théatins, à Palerme. Le P. Joseph Bartolotta, de l'ordre de Citeaux, a écrit sa vie qui n'a pas été publiée non plus, et qui était déposée dans la même bibliothèque.

En somme, malgré des succès partiels plus ou moins considérables, et des fruits plus ou moins abondants, il faut reconnaître que la mission des PP. Théatins en Géorgie aboutit à un échec. Ces missionnaires semblent avoir eu en partage le zèle, la vertu, le talent, mais peut-être n'ont-ils pas toujours mis dans l'exercice de leur ministère toute la discrétion désirable.

Paul IV, qui avant de monter sur la chaire de saint Pierre avait été un des fondateurs de l'ordre et son premier supérieur, n'était pas précisément un homme conciliant. Quelque chose de son caractère pourrait bien se retrouver dans les missionnaires de la Géorgie [1]. Si nous faisons ensuite entrer en

[1] On doit trouver des détails intéressants sur cette entreprise apostolique dans les ouvrages suivants, tous sortis de la plume des Pères Théatins :

Colchide sacra, par le P. Archange Lamberti, en italien.

Conciliatio Ecclesiæ armenæ cum latina, par le P. Clément Galano.

De Missionibus clericorum regularium, par le P. Barthélemi Ferri.

Annales clericorum regularium, par le P. Joseph Silos.

Storia della religione dei PP. Chierici regolari, par le P. del Tuffo, en italien.

Nous n'avons eu à notre disposition qu'un volume in-folio intitulé : *De Scriptoribus venerabilis Domus Divi Josephi Clericorum Regularium urbis Panormi*;

ligne de compte les ardeurs du sang sicilien, nous n'aurons pas de peine à comprendre que les PP. Théatins aient pu se montrer quelquefois un peu raides dans leurs rapports avec les indigènes.

III

Après leur départ, la congrégation de la Propagande dut pourvoir à leur remplacement, et dès l'année 1661 elle invitait les Pères Capucins à défricher cette intéressante partie de la vigne du Seigneur.

Ces bons Pères étaient à peine établis dans le pays, qu'ils se firent non-seulement accepter, mais chérir et respecter de tout le monde. Pour soulager les souffrances du corps, et préparer les voies à la guérison des maladies de l'âme, ils devinrent les médecins et les chirurgiens des rois de Géorgie, qui ne tardèrent pas à éprouver pour eux une estime et un attachement particuliers, et qui plus d'une fois prêtèrent une oreille docile à leurs conseils. Ils étaient aussi les médecins des ministres et de tous les grands; en même temps ils donnaient leurs soins avec la plus grande charité à tous les malades qui s'adressaient à eux, sans distinction de culte, de condition et de fortune. Ils mettaient dans l'administration des petites paroisses catholiques qui leur étaient confiées, un zèle et un dévoûment remarqués de ceux-là mêmes qui n'en étaient pas l'objet.

On comprend donc sans peine qu'ils soient devenus chers aux habitants de ces contrées, et qu'ils aient été constamment respectés par tous les gouvernements qui s'y sont succédé : par les Persans, les Géorgiens et les Turcs. Il est vrai qu'ils

auctore Cajetano Maria Cottonó panormitano, ejusdem Congregationis Clericorum Regularium Presbytero. Palerme, 1733.

C'est de ce volume que nous avons tiré à peu près tout ce que nous avons dit sur la mission des Théatins en Géorgie.

M. le comte Dmitri Tolstoy, qui vient d'être promu tout récemment aux fonctions de procureur général auprès du Synode, dans son ouvrage intitulé : *Le Catholicisme romain en Russie*, dit quelques mots des missions catholiques en Géorgie. Il confond les Théatins avec les Capucins, il estropie les noms propres, il ne cite pas ses sources, de sorte qu'il est impossible de se reconnaître dans ce qu'il dit.

ont été expulsés une fois par les rois de Géorgie; mais cet exil fut de courte durée : ils furent rappelés presque immédiatement après et dédommagés de cette disgrâce passagère par les nouveaux témoignages d'affection et de confiance dont ils furent l'objet.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas trouvé de détails sur la mission des Pères Capucins en Géorgie. Ce qui prouve que leurs travaux n'ont pas été stériles, c'est une lettre de Vartanch, roi de Géorgie [1], adressée au pape Innocent XIII et datée de Tiflis le 29 novembre 1722, que nous avons rencontrée parmi les monuments historiques relatifs à la Russie, publiés par le P. Theiner à Rome en 1859 (n° 363, p. 548). Dans cette lettre le roi déclare qu'il fait profession de vivre *comme plusieurs de ses prédécesseurs* dans l'obéissance du Saint-Siége et dans la créance de la foi catholique; et il s'excuse de ne pas se déclarer publiquement à raison des circonstances difficiles au milieu desquelles il se trouve. Quant à ses sujets, il avoue que la plupart d'entre eux n'ont pas le droit d'invoquer la protection du Saint-Siége, parce qu'ils ne reconnaissent pas son autorité; mais il se hâte d'ajouter que les bienfaits d'un père ont une singulière efficacité pour ramener à l'unité et à la vérité le cœur d'enfants égarés.

A la fin du siècle dernier, les rois de Géorgie pensèrent qu'ils gagneraient beaucoup à échanger la suzeraineté de la Perse musulmane contre celle de la Russie chrétienne. Le traité par lequel Héraclius II mettait son royaume sous le protectorat de Catherine II est de 1783; peu après, la Géorgie épuisée par les invasions ennemies et l'anarchie intérieure, sollicitait son annexion à la Russie. Paul Ier ne voulut pas exaucer ces

[1] C'est Wachtang IV, roi de Kartalinie (mort en 1737). Ses descendants vivent encore aujourd'hui en Russie. Ils portent le nom de Princes de Géorgie ou Grouzinski (branche aînée). Mais hélas! ils ne professent pas le catholicisme. Les princes Bagration descendent d'un frère du roi Wachtang, nommé Jessé. Ce prince, bien différent de son aîné, avait fini par embrasser l'islamisme et prendre le nom d'Ali-kouli-khan; il est mort en 1727. Un autre frère de Wachtang, nommé Domentio, a été catholicos ou patriarche. Voyez aussi dans Theiner la lettre d'Euthyme, métropolitain de Géorgie, au pape Innocent XI, en date de Tiflis le 2 mai 1687. (*Ibid.*, n° 249, p. 326.)

demandes ; enfin Alexandre Ier, en 1801, dix-sept ans après le traité d'Héraclius II, consentit beaucoup plus par humanité que par ambition, à accepter la couronne qui lui avait été léguée par Georges XIII. La Géorgie a certainement gagné à faire partie de l'empire russe. Elle a été délivrée des Turcs et des Persans, ce qui n'est pas à dédaigner : les peuples qui gémissent sous ce joug en savent quelque chose ; mais en revanche, elle a perdu son autonomie, et elle a été gratifiée d'une administration fort peu populaire, s'il faut en juger par l'émeute qui, le 9 et le 10 juillet dernier, a encore troublé la tranquillité de Tiflis et ensanglanté ses rues. Quant aux Russes, ils ont au Caucase dépensé des trésors, enseveli des armées, dépeuplé des provinces ; mais on se demande ce qu'ils y ont récolté. Ce qui est certain, c'est que la religion catholique a jusqu'ici beaucoup perdu au changement. Lorsque l'annexion fut décrétée, les franchises et les priviléges dont jouissaient les Capucins leur furent confirmés ; et dans le manifeste que l'empereur Alexandre adressa le 12/24 septembre 1801 au peuple géorgien, il disait expressément : « Chacun demeure en jouissance de ses propriétés, des priviléges de la condition à laquelle il appartient, et du libre exercice de sa religion. »

Mais le gouvernement russe ne tarda pas à regretter d'avoir confirmé les antiques priviléges de la mission catholique, et toutes les démarches des Capucins furent l'objet d'une surveillance jalouse et malveillante. Il fut bientôt facile de s'apercevoir que le projet de leur bannissement était arrêté. Mais ce n'est qu'à partir de l'avénement de Nicolas, qu'on mit dans l'exécution de ce plan une suite et une vigueur qu'on n'avait pas remarquées sous le règne d'Alexandre Ier.

Nous devons dire ici que nous sommes guidés dans notre travail par un rapport adressé par le P. Damien de Vareggio[1], à l'œuvre de la Propagation de la foi.

On peut le lire dans le tome 17 des Annales, p. 316 et suivantes. Pour contrôler cette relation, nous avons le récit de M. Bodenstedt, qui, dans son livre *Kaukasus und Seine Voelker*,

[1] Dernier supérieur des Capucins de Tiflis.

(t. I, p. 20 et suivantes), raconte avec beaucoup de détails l'expulsion des Capucins. Son attestation a d'autant plus de poids qu'il a été témoin des faits qu'il rapporte, et qu'il a eu entre les mains des copies authentiques de tous les documents officiels. Les deux relations, loin de se contredire, se confirment l'une l'autre et se complètent quelquefois; nous n'avons eu qu'à les fondre ensemble.

IV

Il est impossible de dire en combien de manières les PP. Capucins furent l'objet des vexations du gouvernement russe; sans cesse on leur adressait de nouvelles lois, de nouveaux ordres, de nouveaux décrets impériaux. C'était peu de leur interdire, sous peine d'exil en Sibérie, de recevoir dans l'Église catholique aucun membre de l'Église orthodoxe, ou d'instruire personne de la vérité de la religion catholique; la conversion de tout hérétique, païen ou infidèle, rendait celui qui en était l'auteur passible de châtiments graves. Bien plus, entretenir des correspondances avec le Saint-Siége ou avec la Propagande, prendre le titre de missionnaires, recevoir des secours d'Europe, reconnaître l'autorité d'un supérieur quelconque qui ne résidât pas dans l'empire, écrire ou dire qu'ils n'étaient pas soumis au consistoire de Mohilew, faire ordonner des prêtres par un évêque qui ne fût pas sujet russe, ou lui demander les saintes huiles, c'étaient autant de délits dont le moindre devait amener leur expulsion de la Géorgie. Défense sous peine de l'exil en Sibérie, de baptiser aucun enfant né d'un mariage mixte contracté entre des catholiques et des membres de l'Église russe; défense de s'opposer, même par de simples conseils, à de tels mariages. Si on en célébrait dans l'Église russe, ordre aux Capucins de les confirmer par une bénédiction solennelle. Il n'était pas permis de bâtir des églises dans les lieux où la population catholique n'arrivait pas à quatre cents âmes; et là où elle atteignait ce chiffre, il fallait, pour construire, une autorisation impériale, autorisation qu'on n'obtenait jamais ou très-difficilement. Dans ces derniers temps,

il y avait même une défense expresse de l'empereur, soit de bâtir des églises nouvelles, soit de réparer celles qui tombaient en ruines ; elle n'atteignait que les seuls catholiques de la Géorgie. Le gouvernement russe ne cessait de publier par le consistoire de Mohilew d'innombrables décrets qui avaient tous pour but d'obliger les missionnaires à trahir leurs plus saints engagements.

Dans les premières années du règne d'Alexandre Ier, l'administration des provinces du Caucase se trouvait confiée au prince Tzitzianof. Cet homme éminent, aussi distingué par ses talents politiques que par sa valeur guerrière, avait été élevé en Russie, où son arrière-grand-père s'était établi en 1725 à la suite du roi Wachtang. Plus tard il était entré dans l'armée russe, et s'était fait une brillante réputation de bravoure en combattant sous les ordres de Souvorof. Mais il n'avait pas oublié que dans ses veines coulait le sang d'illustres aïeux, qui s'étaient signalés dans l'histoire de la Géorgie dès le règne de la reine Thamar. Il avait vu avec douleur la patrie de ses ancêtres perdre son indépendance pour devenir une province de l'immense empire des tsars ; mais en même temps il s'était persuadé que, dans l'état de division, d'épuisement et d'abattement où le pays était plongé, il ne fallait pas songer à lui faire d'autres destinées. Il accepta donc la domination russe sans arrière-pensée, et ne s'occupa plus qu'à la faire tourner au bien de sa patrie. D'ailleurs, il avait conçu la plus vive admiration et un profond attachement pour l'empereur Alexandre qui venait de monter sur le trône, et dont le règne semblait devoir inaugurer une ère nouvelle pour tous les pays soumis à son sceptre.

Le temps de l'administration de Tzitzianof a été une époque de bénédiction pour ces contrées. Il n'y était pas étranger; il connaissait parfaitement la langue, les mœurs, les usages du pays; s'il savait triompher des montagnards par les armes, il savait aussi gagner la confiance et l'estime des vaincus, en respectant leurs croyances religieuses, leur langue et leurs coutumes. C'est pendant son gouvernement que vinrent de Pétersbourg les premières injonctions relatives à l'expulsion

des missionnaires. Tzitzianof ne s'opposa pas directement à leur départ, mais il demanda que l'on commençât par envoyer de l'intérieur de la Russie d'autres Capucins capables de remplacer les Pères étrangers qu'on voulait faire partir. L'affaire en resta là, et on put croire que le gouvernement russe n'y pensait plus. Cependant elle fut reprise en sous-œuvre quelques années après, lorsque Yermolof exerçait le commandement. Cet homme remarquable étudia la question, et après un sérieux examen, il se prononça en faveur des missionnaires. Il écrivit à Pétersbourg que depuis plus de 150 ans que la mission existait, elle n'avait jamais donné aucun sujet de mécontentement; qu'elle n'avait jamais porté atteinte aux lois de l'empire; que bien loin de là, elle s'était souvent montrée utile à l'État en construisant des églises, en fondant des écoles, en soulageant gratuitement les pauvres, en distribuant d'abondantes aumônes, en convertissant des païens [1]; en un mot par toutes les œuvres que l'on peut attendre de religieux chrétiens. Exiger d'eux qu'ils renoncent à leur dépendance vis-à-vis de l'autorité spirituelle, c'est formuler une prétention injuste à laquelle ils ne peuvent se soumettre sans se parjurer.

J. GAGARIN.

(La suite prochainement.)

[1] En 1839 ou 1840, nous ne pouvons préciser davantage, on vit arriver à Tiflis une députation de Lesghiens. Ils cherchaient le supérieur des Capucins et venaient le prier de leur envoyer des prêtres pour les instruire et les baptiser. Ils disaient que leurs ancêtres avaient professé la foi catholique; ils apportaient avec eux des vases sacrés et des ornements ecclésiastiques qu'ils conservaient précieusement, et ils exprimaient le plus vif désir d'appartenir à l'Église à laquelle avaient appartenu leurs pères.

La foi catholique a pu être portée chez ces peuples au XVIIe siècle par les missionnaires Théatins qui résidaient à Koutaïs, Gori et Sugdidi, ou bien au XVIIIe siècle par les Capucins d'Astrakhan. Comme de raison, le gouvernement russe ne permit pas aux missionnaires latins d'évangéliser les Lesghiens, et cependant une vingtaine de Capucins auraient plus fait contre le muridisme, que vingt mille soldats.

LE STYLE HYPOCRITE

ÉPITRE AU R. P. C. C.

Parfois, il m'en souvient (quelle erreur fut la nôtre)!
D'un zèle vertueux nous échauffant l'un l'autre,
Sans pitié ni respect, en nos malins accès,
Aux écrivains du jour nous faisions le procès.
Des lettres et du goût nous pleurions la ruine...
Le temps m'a bien guéri de cette humeur chagrine,
Tout plein du repentir qu'il a su m'inspirer,
Je condamne mes torts et veux les réparer.

Aussi bien, de quel droit cette critique amère?
Ne peut-on sans scrupule ignorer la grammaire,
Manquer de vrai talent, de logique et d'esprit,
Et sera-t-on damné pour avoir mal écrit?
Soyons de notre temps. Qu'un plagiaire assemble
Des lambeaux étonnés de se trouver ensemble :
Passe. — Qu'un plat discours sans art ni mouvement
Sur ses conjonctions chevauche lourdement :
Soit. — Enflez de grands riens une phrase sonore,
Soyez rampant, vulgaire, insipide, incolore :
Il vous est bien permis. Cessons de batailler.
Grâce pour qui ne va qu'à nous faire bâiller.
Faut-il encore plus loin pousser la tolérance?
Qu'un poëte, jadis admiré de la France,
En d'absurdes romans, en d'obscènes chansons,
Des vices les plus bas traduise les leçons;
Qu'il trouve glorieux de traîner son génie
Ou dans l'extravagance ou dans l'ignominie;
Qu'il lui semble joli d'étaler à nos yeux
Le plus immonde argot des plus immondes lieux;
Qu'il rencontre des gens capables de s'y plaire...
Ayant trop de pitié, je n'ai plus de colère.

A quereller des fous que pourrait-on gagner?
Il faut plaindre leur sort et non s'en indigner.

Pourtant, je le confesse, il est encore un style
Qui garde plein pouvoir de m'échauffer la bile,
Un patois élégant, un jargon de haut goût,
Qui pousse tout d'abord ma patience à bout.
Veut-on le figurer sous les traits qu'il mérite?
Je ne lui sais qu'un nom : c'est le style hypocrite.

Joignez-vous, dites-moi, par un don surprenant,
Le *flair* de Sainte-Beuve au coup d'œil de Renan?
Auriez-vous mis aux fers le mobile Protée?
Pourriez-vous suivre enfin d'une vue arrêtée
Les replis du serpent qui rampe sous les fleurs,
Ou du caméléon les changeantes couleurs? —
Je vous livre ce genre : à vous de le décrire.
Est-ce un art enchanteur de parler sans rien dire,
Par où nos écrivains se peuvent dispenser
Du travail de s'entendre et du soin de penser?
Un talent d'ajuster en pompeuse ordonnance
Des lieux communs tout pleins d'une fade élégance?
Suffit-il de jeter, au mépris du lecteur,
Sur une vague ébauche un coloris menteur?
Est-ce un heureux secret qui fausse le langage,
Guinde le sentiment, exagère l'image,
Et prête à la sottise un tour harmonieux?
— Oui, c'est bien tout cela ; mais c'est encore mieux.

Donnez au faux savoir, pire que l'ignorance,
Un aplomb intrépide, une calme assurance,
Un maintien précieux, auguste, pénétré,
Un grand air bienveillant, paisible, modéré,
Parfois, mais rarement, un ton de capitaine,
Un dédain magnifique, une pitié hautaine.
Accordez-lui d'unir en son art délicat
Des ruses de ministre et des tours d'avocat;
De pouvoir au besoin, d'une adresse infinie,
Balancer la louange et la froide ironie,
Cruel sans y toucher, mais gracieux toujours.
Qu'il sache aller au but par d'habiles détours,

Des timides esprits ménager l'innocence,
Placer aux bons endroits l'utile réticence,
Affecter à propos un modeste embarras,
Insinuer l'erreur qu'il ne formule pas.
Qu'à tout le monde ensemble il s'efforce de plaire ;
Que, dévot courtisan de l'orgueil populaire,
Il fasse étinceler sous un brillant vernis
De grands mots séduisants toujours mal définis.
Que pour loi souveraine à lui-même il s'impose
De voiler ce qu'il croit, s'il croit à quelque chose.
Qu'il ose, quand il faut, toujours sûr de charmer,
Détruire en se jouant ce qu'il vient d'affirmer.
Que sa discrétion jamais ne se hasarde,
De l'absurde et du vrai pareillement se garde,
Mettant par-dessus tout l'honneur de son coup d'œil
A fuir entre les deux comme entre un double écueil.
(Ce mérite, appuyé d'une cabale amie,
Peut conduire bien loin, même à l'Académie.)
Dois-je par quelque trait le désigner encor ?
Que le lecteur bercé dans un nuage d'or,
Heureux, émerveillé, pense avec un sourire :
« Que Démade écrit bien ! Mais qu'a-t-il voulu dire ? »

Est-ce là, croyez-vous, un profil achevé,
Et le secret du genre est-il enfin trouvé ?
Peut-être attendez-vous après cette peinture
Quelques portraits en pied saisis dans la nature.
Faudra-t-il pour choisir un modèle assez bon
Hanter le Luxembourg ou le palais Bourbon ?
Irai-je à la Sorbonne, au collége de France ? —
Non vraiment : pour ces lieux j'ai trop de révérence.
Mais entrons, s'il vous plaît, dans le sacré vallon
Où Baldus tient le sceptre et singe l'Apollon ;
Baldus qui, chaque mois, par deux sources fécondes,
Épanche en flots brillants tout l'esprit des deux mondes,
Et tristement vieilli, mais admiré toujours,
Vit du renom lointain de ses premiers beaux jours.
Là, voyez ces rhéteurs, que la vogue autorise,
Souffleter poliment le Christ et son Église,
Puis, à tous les autels fléchissant le genou,
Encenser Mahomet, Jupiter et Vishnou.

Entendez-les vanter leur grave conscience
Et des religions fabriquer la science.
Voyez... Mais que font là tous ces traits superflus?
Lisez *Rabbi Tartufe* et vous en saurez plus.

Ah! voilà mon héros. C'est là qu'il faut apprendre
A donner à l'injure un air aimable et tendre,
A masquer un blasphème avec trois mots d'hébreu,
A prendre un air béat pour se moquer de Dieu,
A tourner galamment l'athéisme en extase.
Là brille ce talent qui fait de chaque phrase
Un ragoût délicat de miel et de poison,
Et presque en tous les mots cache une trahison.
Que ce Tartufe excelle à disposer en maître
Les « on dit, » les « on croit, » les « qui sait? » les « peut-être, »
« On estime, — on suppose, — on incline à juger, —
« On doute, — on semble voir, — on a paru songer; »
Et tous ces lieux communs d'exquise politique
Où triomphe surtout la moderne critique!
Peut-on s'entendre mieux à composer le fard,
Et la *nuance* enfin, dernier mot de son art?
— « Parbleu! c'est trop d'esprit, de ruse et de souplesse,
Dira quelque innocent. Tant de vague me blesse.
« Bas le masque, Rabbi; plus de déguisement:
« Insultez à votre aise et blasphémez crûment! »
— Bon homme! Y songez-vous? Prétendre qu'il renie
Ce pathos vaporeux qui fait tout son génie!
L'obliger d'être clair et de parler français!
Mais que lui laissez-vous pour fonder un succès?
Par où dans les salons pourra-t-il s'introduire?
Quels esprits féminins comptera-t-il séduire?
Mais il aura bientôt pour seuls admirateurs
Les fins esprits du *Siècle* et leurs savants lecteurs!
Non, Tartufe, gardez ce ton de bon apôtre.
Vous avez ce talent : n'en essayez pas d'autre.
Aussi bien n'est-ce pas, à parler sans détour,
La gloire et le progrès des sophistes du jour?
Qu'ont-ils donc inventé? — Rien. Mais voyez leur style.
Feu Voltaire auprès d'eux n'était qu'un malhabile.
Sa prose est belle; soit : Sainte-Beuve le dit;
Et ses vers d'écolier sont encore en crédit.

Mais la verve l'égare et le courroux l'entraîne :
Il montre à chaque mot trop de fiel et de haine ;
Son rire est odieux, forcé, vulgaire, bas,
Et sa gloire a besoin qu'on ne le lise pas.
Aujourd'hui le mensonge a plus de courtoisie ;
Il sait gouverner mieux sa docte hypocrisie,
Garder la pruderie au défaut des vertus,
Sourire finement et ne ricaner plus.

Oui, c'est le genre en vogue, et la vogue en est grande.
Mais on survit toujours aux succès de commande ;
Et Tartufe, entre nous, peut-il s'être vanté
D'aller avec son œuvre à l'immortalité ?
Arrive l'an deux mille : un amateur d'antiques,
De ce défunt génie exhumant les reliques,
Des échoppes du quai le fera-t-il sortir ?
— Peut-être. On le lira pour apprendre à mentir.

Et que pensera-t-on devant ce témoignage
Des faciles bontés du public de notre âge ?
« Au siècle du progrès cet homme fut prôné.
« Lévy qui l'imprima n'y fut point ruiné.
« On prenait pour talent le vain bruit des paroles.
« Pour auteurs accomplis les discoureurs frivoles,
« Pour Apelles nouveaux les peintres de décors ;
« Et voilà le français qu'on écrivait alors ! »

O français véritable ! ô parler de nos pères,
Langue des grands esprits et des grands caractères,
Pleine de sobre éclat, de mâle dignité !
O splendeur du bon sens et de la vérité !

G. Longhaye.

L'ÉDITION NOUVELLE

DES

OEUVRES DE BOSSUET

(Édition VIVÈS, 31 vol. gr. in-8°, confiée aux soins de M. LACHAT.)
1862-1866

C'est un fait très-digne de remarque, dans les annales de la librairie contemporaine, que le nombre et le succès des éditions de Bossuet. OEuvres complètes, œuvres choisies, quelles que soient la forme, la quantité et la valeur des volumes, tout est favorablement accueilli, tout devient populaire. N'est-ce pas là, malgré tant de signes déplorables, un indice consolant, un magnifique présage? Peut-on désespérer d'un siècle qui est encore capable d'admirer Bossuet et de se mettre à son école? Notez-le bien, il y a là un privilége, une exception en faveur du grand évêque de Meaux. Les éditions de Fénelon, par exemple, sont beaucoup plus rares. Un de nos premiers publicistes avait raison de le dire : « Dans notre décadence, ce qui est le plus sérieux est ce qui garde le plus de vie ; la virilité plaît aux âmes les plus amollies ; et, si nous devons renaître, ce sera par l'énergie de la foi et le culte des génies qui l'ont défendue avec le plus d'éclat. » (Laurentie.)

I

Le succès ne pouvait donc manquer à une nouvelle édition de Bossuet. Mais celle de M. Vivès se présentait dans des conditions toutes particulières; elle s'intitulait : « OEuvres complètes de Bossuet, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité, » sans compter « plusieurs ouvrages inédits. » Se pouvait-il meilleure fortune pour les admirateurs du grand homme? C'était plus qu'une nouvelle édition; c'était une édition nouvelle, édition appelée depuis quelques années par des vœux aussi ardents que légitimes.

Le comte de Maistre écrivait au commencement de ce siècle : « Jamais auteur célèbre ne fut, à l'égard de ses œuvres posthumes, plus malheureux que Bossuet. Le premier de ses éditeurs fut son misérable neveu; et celui-ci eut pour successeurs des moines fanatiques qui attirèrent sur leur édition la juste animadversion du clergé

de France. Comment de pareils éditeurs ont-ils traité les œuvres posthumes de ce grand homme? C'est ce qu'on sait déjà en partie, et c'est ce qu'on saura parfaitement, lorsque tous les écrits qui ont servi aux différentes éditions de Bossuet passeront sous la loupe de quelque critique d'un genre tel qu'on peut l'imaginer. » (*De l'Église gallicane*, l. II, ch. 9.)

Ces paroles d'une rare justesse sont la censure de toutes les éditions précédentes et le programme de la nouvelle.

L'évêque de Meaux, en mourant (1704), laissa aux mains de son neveu, l'abbé Bossuet, un grand nombre d'ouvrages manuscrits, dont quelques-uns inachevés, et d'autres à peine ébauchés. Je me contente de nommer la *Defensio Declarationis Cleri Gallicani*, les *Elévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Evangile*, les *Sermons* et les *Lettres*. L'héritier était plus qu'on ne pourrait dire indigne de recueillir un legs de cette importance. On sait la douloureuse histoire de la *Defensio :* M. de Maistre l'a retracée avec toute la vigueur d'indignation que mérite la conduite de ce « petit neveu d'un grand oncle. » Mais, hélas! ce qui paraissait un « très-grand malheur » à l'auteur de l'*Eglise gallicane*, est fort probablement un malheur irréparable : nous sommes à jamais privés de certains manuscrits, des brouillons, comme les appelle Lequeux, qui contenaient les changements, les corrections, et « peut-être les repentirs » du grand Bossuet.

Cet abbé Lequeux, un des auteurs de l'édition Déforis, qui fait si bon marché des brouillons de Bossuet, est accusé, non sans preuves, d'un inqualifiable attentat. Dépositaire des manuscrits de l'évêque de Meaux, cet éditeur aurait tout simplement jeté au feu l'original du traité sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*, et n'aurait pas eu honte de s'en vanter[1]. Nous en verrons bien d'autres : les sectaires ne sont pas scrupuleux.

Les éditeurs de Bossuet eurent à leur usage deux procédés qui ne leur font pas honneur : l'un accuse leur goût, l'autre est à la charge de leur conscience. Tantôt ils arrangeaient le texte suivant les vues de leur petite littérature, tantôt ils l'accommodaient au gré de leur fanatisme; dans l'un et dans l'autre cas, ils travestissaient l'auteur et trompaient le lecteur. Hâtons-nous de le dire, une partie de la faute retombe sur le XVIII[e] siècle. On avait alors, dans tout ordre de choses, je ne sais quel goût pour le faux. On refaisait les auteurs comme on voulait refaire la société; volontiers les littérateurs de ce

[1] Voir le *Dictionnaire historique* de Feller et la *Biographie universelle*, à l'article Le Queux ou Lequeux. Voir aussi l'édition Vivès, t. XXVI, p. 238.

temps-là eussent mis en *bon français* la plupart des auteurs du XVIIe siècle.

En 1727 et en 1731, l'évêque de Troyes, « s'empressant » après un quart de siècle d'obéir aux intentions de son oncle, publia les *Elévations* et les *Méditations;* mais non pas avant que l'abbé Ledieu eût infligé à l'œuvre du maître, et jusque dans le titre qui devait être *Réflexions sur l'Evangile*, l'outrage d'une révision et l'injure de ses retouches. (Cf. Edit. Vivès, VI, VII.)

Ce qui restait de Bossuet était destiné à d'autres aventures. Après avoir bien colporté, exploité et gaspillé pendant quarante ans les manuscrits de son oncle, l'évêque de Troyes légua ce trésor considérablement diminué à un membre de la famille Chasot, de Metz, alliée dès 1651 à celle de Bossuet par le mariage du conseiller Isaac de Chasot avec Marie Bossuet, sœur de Jacques-Bénigne. Après être restés là pendant plus de vingt années encore, les précieux cartons passèrent chez les Bénédictins des Blancs-Manteaux de Paris. Ces religieux surent apprécier la valeur du cadeau qui leur était fait; mais ils comprirent mal leurs devoirs d'éditeurs.

II

Dom Déforis, qui fut chargé du travail avec Dom Coniac, partageait toutes les idées du XVIIIe siècle en fait de reproduction littéraire, et malheureusement il avait aussi, lui et les siens, adopté sur des matières plus importantes des idées bien autrement fâcheuses. C'est assez dire qu'il se mit à appliquer en grand aux Sermons et aux Lettres de Bossuet les deux procédés dont je parlais tout à l'heure. On est humilié de voir comment l'esprit de secte pervertit le sens et corrompt la bonne foi. Si ce malheureux Déforis s'était contenté de nous préparer un Bossuet suivant le système alors en vogue, on l'excuserait aisément. Mais porter sur le texte une main de faussaire, c'est ce qu'on ne saurait pardonner. Voici l'une des pages les plus tristes de notre histoire littéraire. Je cède la plume à d'autres pour la retracer; les lecteurs comprendront pourquoi je préfère ne point parler en mon nom.

« L'occasion était belle, la trouvaille précieuse (il s'agit des Lettres); on résolut de la mettre à profit. Le nom de Bossuet brillait d'une gloire universelle, sa parole faisait autorité dans l'Eglise de France; la secte faisait donc, elle aussi, un coup de sa main, en évoquant l'ombre du grand homme et en tournant son langage de façon à obtenir deux choses d'un égal prix, savoir : l'éloge des Jansénistes et la censure des Jésuites. Une satisfaction aussi douce ne se pouvait

goûter qu'à l'aide d'une falsification... Dom Déforis fit exécuter une copie parfaitement identique du manuscrit original, destinée à l'imprimerie. Mais, pour empêcher l'un des témoins de déposer contre l'autre, on leur infligea la même mutilation. Les ratures sont de la même main, faites avec la même encre et par le même procédé.... Ces ratures sont de deux sortes : la première consiste dans ce qu'on appelle le biffage, c'est-à-dire que le texte à supprimer est enseveli sous une ou plusieurs couches d'encre épaisse. La seconde opération s'est produite au moyen de jambages, soit simples, soit entre-croisés et serrés, puis de lettres simulées, de façon à dépister le lecteur et empêcher l'assemblage des lettres du texte. Les notes de l'éditeur sont jetées en marge, et les additions faites au texte sont interlignées. » (*Monde* du 15 octobre 1865.)

M. l'abbé Réaume raconte ensuite tous les détails de la difficile restitution du texte primitif, qui s'est faite en partie sous ses yeux. Par suite des révolutions, les manuscrits, sortis du monastère, sont parvenus dans la bibliothèque du grand séminaire de Meaux. Un ancien professeur, M. l'abbé Vallet, familiarisé de longue main avec l'écriture de Bossuet, a prêté son intelligent concours à M. Lachat, pour réintégrer, pour exhumer les textes du grand évêque. Il est curieux de suivre ce travail, de noter les corrections, les suppressions, les interpolations qui déshonorent l'édition Déforis, ou plutôt toutes les éditions ; car les altérations se sont paisiblement transmises de l'édition bénédictine à celle de Versailles, et de cette dernière à toutes les autres. « Les fausses opinions (ou *éditions*, si vous voulez) ressemblent à la fausse monnaie qui est frappée d'abord par de grands coupables, et dépensée ensuite par d'honnêtes gens qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font. » (de Maistre.) Tous ceux qui aiment la vérité et la justice, et qui pour cela même s'intéressent à la gloire de notre grand Bossuet, ne manqueront pas de faire cette confrontation des éditions jansénistes avec le manuscrit original reproduit aussi intégralement que possible dans l'édition nouvelle ; du moins on voudra lire les notices historiques de M. Lachat (t. XXIX), ou les deux articles du savant chanoine de Meaux (*Monde*, 15 et 24 octobre 1865). Manquer à ce soin, j'allais dire à ce devoir, serait se condamner à connaître moins bien Bossuet, à mal juger de son cœur et de sa foi ; — de son cœur, puisqu'une fausse délicatesse a effacé les familiarités, supprimé la partie intime de sa correspondance ; — de sa foi, puisqu'on a travaillé à le rendre suspect de condescendance à l'égard des Jansénistes. Sans doute, même à lire ces lettres en leur intégrité première, il restera quelques fâcheuses impressions ; mais ces impressions seront affaiblies en quelque chose, et c'est



beaucoup. Il faudra toujours regretter que, dans l'affaire du quiétisme, le vainqueur de Fénelon se soit livré à des attaques personnelles contre son noble rival, et qu'il ait mal à propos fait intervenir l'autorité du roi dans un débat théologique ; mais certains apologistes un peu passionnés de l'archevêque de Cambrai ne pourront plus accuser l'inexorable champion de la vérité de n'avoir été tendre que pour la secte janséniste.

L'édition des *Lettres* outragea l'évêque dans sa doctrine et l'homme dans ses sentiments ; l'orateur fut dénaturé par l'édition des *Sermons*. Tout le monde sait aujourd'hui comment Déforis a remanié les esquisses du prince de la chaire, de quelle façon il a mis ces matériaux non pas en ordre, mais en œuvre, suivant l'ingénieuse expression d'un critique. Rendons pourtant justice même à qui ne sut pas être juste. Malgré tout ce qu'on peut dire contre Déforis, il ne faut pas oublier, — et M. Lachat lui-même a soin de nous le rappeler, — il ne faut pas oublier que, dans la publication des œuvres posthumes, il a accompli un travail immense, effrayant, prodigieux ; il faut proclamer hautement qu'il a bien mérité des lettres et de la religion ; il faut le féliciter enfin d'être mort en martyr sous la hache de 93. Tout cela n'empêche pas que, par une regrettable méprise, Déforis ne nous ait gâté Bossuet, si bien que jamais peut-être nous n'aurons les œuvres du grand homme complétement purifiées de l'affreux badigeon dont les a chargées cette main malavisée. Je ne puis contempler Notre-Dame de Paris, toute resplendissante aujourd'hui de sa beauté première, sans déplorer que semblable restauration ne soit pas accomplie et ne puisse guère s'accomplir comme il faudrait à l'égard des chefs-d'œuvre du plus éloquent des Français, ou plutôt, comme on l'a dit, du plus éloquent des hommes.

III

Un des premiers obstacles à cette restauration parfaite, c'est l'éparpillement des autographes. Les gouvernements qui se sont succédé en France ont fait de louables efforts pour enrichir les dépôts publics de ces *reliques* précieuses. La Bibliothèque Impériale en possède plus de trente volumes in-folio ; mais il en reste un grand nombre dans les cartons des amateurs. Si j'avais l'honneur d'être admis au conseil de M. le Ministre de l'Instruction publique, je l'engagerais à prendre un peu sur la place qu'on réserve dans le palais de l'Exposition universelle aux produits de l'intelligence, et je le prierais d'inviter les heureux possesseurs des manuscrits de Bossuet à se faire *exposants*. Je connais des critiques distingués,

M. Vallery-Radot, par exemple, qui pourraient faire à ce sujet dans le *Moniteur* un beau et solide rapport, auquel applaudiraient tous les admirateurs de Bossuet, c'est-à-dire le monde entier.

Je viens de nommer M. Vallery-Radot. Ce digne conservateur à la Bibliothèque du Louvre eut pendant quelque temps à sa disposition, vers 1856, le manuscrit du Panégyrique de saint André. Cette pièce ne pouvait passer sous la loupe d'un plus habile critique. J'ai recherché dans les journaux du temps l'article qui a été le fruit de cette étude (*Constitutionnel* et *Univers*, mars 1856). Rien ne peut faire mieux comprendre comment Bossuet composait et quelle altération ont subie ses œuvres posthumes. Mais voyez la mauvaise fortune des autographes de notre grand orateur. Voici que M. Lachat, n'ayant pu retrouver le manuscrit de ce Panégyrique, en est réduit à nous donner purement et simplement le texte de Déforis. Or nous savons par M. Vallery-Radot que le manuscrit original n'offre que les deux tiers au plus du sermon imprimé. Je ferai cependant ici un léger reproche à M. Lachat : pourquoi n'a-t-il pas au moins profité des indications de M. Vallery-Radot, dont il connaissait bien le travail, puisqu'il en cite une partie?

Deux passages empruntés à ce célèbre Panégyrique permettront aux lecteurs d'apprécier le procédé de D. Déforis, et la nécessité d'un texte authentique.

MANUSCRIT.	ÉDITIONS.
« La parole est le rets : saintes filles, vous y êtes prises. »	« La parole est le rets qui prend les âmes. Mais on travaille vainement, si Jésus-Christ ne parle pas : *In verbo tuo laxabo rete :* « Sur votre parole, Seigneur, je jetterai le filet.» C'est ce qui donne efficace. Saintes filles, vous êtes renfermées dans ce filet. » (Édit. Vivès, t. XII, p. 10.)

Que Dieu, dit M. Vallery-Radot, pardonne aux deux savants Bénédictins une correction de ce genre! mais, littérairement, c'est un péché mortel.

MANUSCRIT.	ÉDITIONS.
« L'Église parle à ses enfants. Promptitude. Dieu parle et tout se tait. La liberté ne nous est pas donnée pour hésiter ni pour disputer contre lui. »	« L'Église parle à ses enfants : ils doivent l'écouter avec un respect qui prouve leur soumission, et lui obéir avec une promptitude qui témoigne leur fidélité et leur confiance. Dieu parle aussi, et à sa parole tout se fait dans la nature comme il l'ordonne. Si les créatures inanimées ou sans raison lui obéissent avec tant de dépendance, nous qui sommes doués d'intelligence, lui devons-nous moins de docilité, quand il parle? Et, en effet, la liberté ne nous est pas donnée pour hésiter ni pour disputer contre lui.» (Édit. Vivès, t. XII, p. 14.)

C'est ainsi, dit encore M. Vallery-Radot, qu'on risque, en croyant invoquer le plus imposant témoignage, de citer simplement Dom Déforis ou Dom Coniac.

IV

On s'étonnerait que ce triste mélange du plus grand des auteurs avec son très-modeste éditeur, ait subsisté depuis 1772 jusqu'aujourd'hui, si l'on ne savait combien les manuscrits de Bossuet sont confus et indéchiffrables. Les honorables éditeurs de Versailles (1815), l'abbé Hémey d'Auberive, travaillant sous la direction de quelques savants et vertueux Sulpiciens, après avoir inscrit en tête des œuvres de Bossuet : *Revues sur les manuscrits originaux;* après avoir annoncé dans leur préface qu'ils donneraient « Bossuet, tout Bossuet, rien que Bossuet, » se mirent à donner concurremment Bossuet et Déforis, mêlés et fondus dans une même rédaction, le plus souvent sans crochets. C'est qu'il y a là une difficulté insurmontable, à moins que l'on n'ait la patience d'un Bénédictin, la patience de Déforis lui-même. Les feuilles que nous possédons sont les minutes primitives de l'orateur; elles portent toutes les traces d'une composition laborieuse. Sans doute, chez Bossuet, l'éloquence coulait de source; mais la langue était souvent rebelle à l'effort de ce puissant génie. Il faut voir alors que de phrases commencées et inachevées, que de surcharges, que de renvois, que de mots raturés, — plus de trente en dix lignes! — toutes les marques du douloureux enfantement de la pensée. Ajoutez à cela que l'écrivain doit reprendre son manuscrit une, deux, trois fois à différentes époques; y faire des additions, des suppressions, des retouches; repasser avec une autre encre et une autre écriture sur des lignes déjà encombrées. Tout cela fait un ensemble qu'il est presque impossible de débrouiller. Un érudit qui s'est occupé de ce travail, me disait dernièrement avec une sorte de désespoir, que le seul moyen de s'en tirer serait, à son avis, de publier le tout en *fac-simile*, pour servir d'exercice à la pénétration des archivistes.

Le docte et regrettable abbé Vaillant, auteur d'Études si estimées sur les sermons de Bossuet d'après les manuscrits (1851), n'a fait que nous donner l'éveil sur l'altération du texte, et il a trouvé, dit-on, une mort prématurée dans cette rude besogne.

Je laisse à de plus habiles le soin de réviser à fond la publication de M. Lachat. Ce que je puis dire en pleine connaissance de cause, c'est que son édition n'est pas définitive, et qu'il est encore nécessaire de revenir à l'étude des manuscrits. Assurément c'est beaucoup

d'effacer çà et là des pages de Déforis, et de nous rendre en plus d'un endroit notre Bossuet dans son intégrité. Mais nos désirs vont jusqu'à exiger un texte absolument exact et d'une indubitable authenticité. Il faudra donc recommencer cette laborieuse collation avec les autographes. M. Lachat le fera probablement lui-même tout à loisir; et peut-être lui viendra-t-il de quelque côté des auxiliaires intelligents et dévoués.

V

Il y avait quelque chose de moins difficile que la reproduction intégrale des textes, et sur quoi j'aurais pourtant à faire d'assez nombreuses observations. Une édition pleinement satisfaisante doit, pour chaque sermon, nous marquer la date, s'il est possible, avec toutes les circonstances dans lesquelles il a été prononcé. Ces renseignements ont une très-sérieuse importance pour ceux qui veulent étudier Bossuet, dont la manière offre tant de différences, si l'on prend le premier des sermons prononcés à Metz, ou le dernier des grands discours qui nous soient restés. M. Lachat connaît bien là-dessus nos exigences, puisque, ne pouvant se résoudre, pour des motifs plausibles, à donner les œuvres de Bossuet, ni même les sermons, selon la date de leur composition, il a pris la peine de dresser dans son dernier volume une table chronologique. Mais je me demande si l'on a profité autant qu'on le pouvait des indications recueillies par M. Floquet, c'est-à-dire par l'érudition en personne. Je citais tout à l'heure le premier sermon prononcé à Metz; c'est le troisième pour la Nativité de la sainte Vierge. M. Floquet en a fixé la date au 8 septembre 1652; pourquoi M. Lachat dit-il : « prêché à Metz dans la fin de 1655 ou dans le commencement de 1656? » Ces derniers mots même sont étranges : est-ce qu'on prêche un sermon sur la Nativité de la sainte Vierge dans le commencement d'une année? Les traits de ce genre sont malheureusement assez nombreux. J'en choisis deux qui vont mieux à mon but, malgré leur médiocre importance, et je demande la permission de m'y arrêter quelque temps. Le lecteur verra pourquoi je descends à ces minutieuses remarques, et chacun sentira l'avantage de l'exactitude dans les notices historiques, pour se rendre compte des œuvres que l'on étudie[1].

[1] Un de nos collaborateurs, le P. Sommervogel, pourrait ici prier M. Lachat de vouloir bien prendre connaissance d'un article sur le Maréchal de Bellefonds, qui servirait à rectifier une notice inexacte dans le t. XXVI, p. 146. (Cf. *Études*, 1862, t. I de la nouv. série, p. 480 et suiv.)

Le douzième volume de la nouvelle édition renferme les Panégyriques et les Oraisons funèbres. Ces dernières y sont dans un véritable pêle-mêle, quoique rien, ce me semble, n'empêchât ici d'adopter l'ordre chronologique. Tout à la fin, avant le discours de réception à l'Académie française, se trouvent les deux oraisons funèbres consacrées à madame Yolande de Monterby et à messire Henri de Gornay, qui sont ici les deux dernières, mais qui, dans la réalité, furent les deux premières. Or, il faut le dire franchement, — M. Lachat me le pardonnera, — ce n'est pas sans surprise que j'ai lu les *Remarques historiques* sur ces deux discours. En voici les principaux passages :

« Oraison funèbre de madame Yolande de Monterby, abbesse des religieuses Bernardines, prononcée *probablement* à Metz, vers 1661. Les questions métaphysiques traitées par l'orateur, la forme des raisonnements, la contexture du discours, tout semble annoncer la date qu'on vient d'indiquer... Nous n'avons pu retrouver le manuscrit. »

« Henri de Gornay n'a pas laissé de traces dans l'histoire du XVIIe siècle; les éditeurs de son Oraison funèbre n'ont trouvé jusqu'à ce jour aucun renseignement sur sa vie, et nous n'avons été guère plus heureux dans nos recherches... Ce discours fut prononcé *probablement* à Metz, vers 1662. Probablement à Metz, car il semble annoncer un auditoire moins imposant que ceux de la capitale; et l'histoire en aurait sans doute conservé le souvenir, s'il n'avait pas été prononcé dans la province. Vers 1662, comme le révèlent des indices certains : l'écriture et le papier du manuscrit, les passages simplement esquissés, le style du discours qui ne renferme pas de termes surannés. »

Le célèbre éditeur montre certainement une sagacité peu commune ; ses conjectures approchent beaucoup de la vérité. Mais en ne se bornant pas à l'examen des indices intrinsèques, M. Lachat aurait pu sans trop de peine changer ses probabilités en certitudes, et fixer ses doutes. Déjà M. Floquet, dans le premier volume de ses *Études sur la vie de Bossuet*, avait porté les lumières de son érudition sur ces deux problèmes, et s'était cru autorisé à déclarer ces deux points désormais éclaircis. Est-ce que M. Lachat aurait oublié de consulter là-dessus le docte écrivain? Ou bien les conclusions de M. Floquet lui auraient-elles paru mal établies?

J'ai voulu, en ayant le moyen, élucider cette petite question et contrôler sur pièces les arguments de M. Floquet. Deux choses m'ont facilité les recherches : c'est, en premier lieu, l'abondance des indications qu'on trouve au bas de chaque page des *Études sur la vie de Bossuet;* c'est ensuite la rencontre de deux remarquables articles publiés dans l'*Austrasie*, et de l'auteur même de ces articles,

M. Charles Abel, un de ces érudits qui font l'honneur de nos provinces[1].

VI

Il y avait autrefois à Metz un couvent de Bernardines, désigné dans les anciennes chroniques sous le nom de *Chiece Deu de Clairvaulx*, *Sainte-Marie de Clervaulx*, et appelé par le peuple le *Petit-Clairvaux*. C'était une fondation de saint Bernard lui-même, lors de son premier voyage à Metz, en 1133. Ce monastère a été supprimé en 1757; il n'en reste aujourd'hui que de tristes débris. En 1629, une descendante de la famille des Montarby, originaire des environs de Langres et alliée aux Gournay de Metz, madame Yolande de Montarby (plutôt que Monterby[2]), succédait à sa sœur Huguette dans la dignité de prieure du Petit-Clairvaux. Déjà les religieuses, presque toutes de haute extraction, s'étaient mises sur le pied de chanoinesses, et madame Yolande obtint du Pape Urbain VIII une bulle qui érigeait son prieuré en abbaye (1631). C'est très-probablement au Petit-Clairvaux, le 20 août de l'année 1655 (ou 1656) que Bossuet prononça, en présence de la haute société messine, son panégyrique de saint Bernard, où se trouve une éloquente apostrophe à la « puissante ville de Metz... belle et noble cité,... si fidèle et si bonne. »

Le 14 décembre 1656, Madame Yolande passait à une meilleure vie, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Bossuet avait étendu aux filles de saint Bernard la tendre affection qu'il avait pour leur Père, son compatriote; plusieurs fois il fit des sermons de vêture au Petit-Clairvaux[3], et l'on peut comprendre, par ses paroles mêmes, qu'il avait d'assez intimes relations avec la très-digne et très-vertueuse abbesse. Le grand archidiacre (il l'était depuis 1654) vint donc aux funérailles de madame Yolande prendre part à « la juste affliction de toutes ces dames, » et tirer des leçons « d'une vie si religieuse couron-

[1] L'AUSTRASIE, *Revue de Metz et de Lorraine*, 1856. — Souvenirs de l'abbaye du Petit-Clairvaux de Metz. — Église Saint-Maximin de Metz.

[2] Les épitaphes citées plus bas d'après le recueil de D. Sébastien Dieudonné, portent Montarby, qui est le vrai nom de famille. Cependant on trouve aussi Monterby dans les bulles et autres pièces.

[3] M. Lachat est-il bien sûr que le *premier sermon pour la vêture d'une postulante Bernardine* ait été prêché à Paris? Y avait-il même des Bernardines à Paris? M. de Saint-Victor, *Tableau de Paris*, ne parle que des Bernardins. Je crois plutôt, avec M. Floquet, que ce premier sermon et le second ont été prêchés à Metz, au Petit-Clairvaux, vers les époques approximativement fixées par M. Lachat, 1660, 1661. (Cf. Édit. Vivès, t. XI, p. 419, 445.)

née d'une fin si sainte. » Cette « courte exhortation » est le début de Bossuet dans l'oraison funèbre. Il avait alors vingt-neuf ans.

Tout en commençant, le jeune orateur déclare quelle idée il se fait de ce genre de discours, où son génie doit plus tard se révéler tout entier.

« Quand l'Église ouvre la bouche des prédicateurs dans les funérailles de ses enfans, ce n'est pas pour accroître la pompe du deuil par des plaintes étudiées, ni pour satisfaire l'ambition des vivans par de vains éloges des morts. La première de ces deux choses est trop indigne de sa fermeté, et l'autre trop contraire à sa modestie. Elle se propose un objet plus noble dans la solennité des discours funèbres : elle ordonne que ses ministres, dans les derniers devoirs que l'on rend aux morts, fassent contempler à leurs auditeurs la commune condition de tous les mortels, afin que la pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente, et que la vanité humaine rougisse en regardant le terme fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses. » (Édit. Vivès, t. XII, p. 682.)

Ne reconnaissez-vous pas Bossuet à ces premières paroles tombées de ses lèvres devant un cercueil? Je ne vais pas analyser ici son discours; j'indique seulement, pour ceux qui ont le goût de ces études, des rapprochements intéressants avec l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, et avec la quatre-vingt-treizième lettre du philosophe Sénèque : *Vitam non ex spatio, sed ex actu metiendam.* Mais surtout ce qu'il faut remarquer, c'est la touche de Bossuet quand il retrace les vertus de madame Yolande : « cette bienheureuse simplicité, qui est la marque la plus assurée des enfans de la nouvelle alliance; » cette « modération qui paraissoit bien avoir pour principe une conscience tranquille et un esprit satisfait de Dieu; » « la sincérité de son cœur » d'où elle avait chassé « cette jalousie secrète qui envenime presque tous les hommes contre leurs semblables, » etc.

Le corps de madame Yolande fut descendu dans le caveau de l'église, auprès de celui de la vénérable dame Huguette, sa sœur; et la nouvelle abbesse, Christine de Montarby, nièce des deux précédentes, fit graver sur leur tombe ces vers d'une inspiration touchante :

Ainsy qu'en leur vivant ces deux sœurs n'ont été
Qu'une même en concorde et qu'une en volonté,
De zèle, de candeur, de vœux du tout semblables;
De même en leurs transports en la plaine des morts,
Elles n'ont qu'un tombeau pour retraite à deux corps,
A la vie, à la mort, toujours inséparables.

Il demeure donc bien prouvé que madame Yolande de Montarby était abbesse des religieuses Bernardines de Metz, et que son oraison funèbre fut sans nul doute prononcée dans cette ville en décembre 1656.

VII

Deux ans à peine s'étaient écoulés. Le 24 octobre 1658, mourut à Metz haut et puissant seigneur messire Henry de Gournay, chevalier, seigneur de Talanges et de Coin-sur-Seille, après avoir vécu soixante-six ans et avoir eu des emplois à la guerre et des négotiations importantes dans l'empire pour le service du roy Louis XIII. Je cite l'épitaphe qui fut gravée sur la tombe de Henri de Gournay. Elle se lisait avant la révolution dans une chapelle de l'église Saint-Maximin de Metz. Aujourd'hui le badigeon l'a recouverte; mais elle est conservée dans le recueil d'épitaphes, inscriptions et armoiries par D. Dieudonné. (Biblioth. de Metz, manuscrits.)

Les Gournay ont possédé de grandes charges. On en peut juger par les titres qui se lisent dans leurs différentes épitaphes : maistre-eschevin, eschevin du palais, conseiller et chambrelain de l'empereur Charles cinquième de ce nom; chambellan de son Altesse le duc de Loreine, gentilhomme de la chambre de Mgr le duc de Bar, etc. « Je ne dirai point, — c'est Bossuet qui parle, — ni ses alliances illustres avec les Maisons royales de France et d'Angleterre, ni son antiquité qui est telle, que nos chroniques n'en marquent point l'origine. Cette antiquité a donné lieu à plusieurs inventions fabuleuses, par lesquelles la simplicité de nos pères a cru donner du lustre à toutes les maisons anciennes... La hardiesse humaine, ajoute l'orateur avec toute son énergie, n'aime pas à demeurer court; où elle ne trouve rien de certain, elle invente. »

Les Gournay avaient inventé sur leur origine plus encore que ne le soupçonnait Bossuet. Il ne faut pas prendre à la lettre les listes généalogiques que mentionnent M. Floquet et M. Lachat. Il paraît bien établi que cette maison de Gournay ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Un brave bourgeois, qui fut maître-échevin de Metz en 1230, aurait été gratifié par le peuple du surnom de Legronaix. Cela est devenu par la suite du temps, ainsi que le prouvent les épitaphes, Le Gronaix, Le Gournaix, de Gornaix, et enfin, vers 1530, de Gournay. Par cette dernière appellation, on se rattachait à une famille illustre de Normandie, qui s'est vraiment alliée avec les Maisons royales de France et d'Angleterre. Enfin, de par le droit d'une légende, « saint Livier, généreux martyr, l'honneur de la ville

de Metz,... environ l'an 400,., est la gloire de la maison de Gournay. » (Bossuet).

Il faut rabattre de toute cette gloire, dont s'enorgueillissait la famille de messire Henri de Gournay ; mais le mérite personnel du noble chevalier demeure intact et tout à fait digne des éloges qu'il a reçus de son immortel panégyriste. L'histoire parle comme l'oraison funèbre. Chanoine et grand archidiacre, Bossuet avait vu de près le maître-échevin ; souvent il avait siégé dans l'*Assemblée des Trois-Ordres*, où messire Henri de Gournay représenta longtemps la noblesse ; il avait apprécié toutes ses qualités dans une administration difficile, et surtout son attachement inviolable à la religion. Aussi fut-ce avec empressement que, *peu de jours* après la mort du vertueux seigneur, et par conséquent en octobre 1658, l'orateur vint à Saint-Maximin parler de sa vie et de ses actions « pour l'instruction de tout ce peuple et pour la consolation particulière de ses parens et de ses amis. »

« L'illustre gentilhomme, dit-il, dont je vous dois aujourd'hui proposer l'exemple, a tellement ménagé toute sa conduite, que la grandeur de sa naissance n'a rien diminué de la modération de son esprit ; que ses emplois glorieux, dans la ville et dans les armées, n'ont point corrompu son innocence ; et que bien loin d'éviter l'aspect de la mort, il l'a tellement méditée, qu'elle n'a pas pu le surprendre, même en arrivant tout à coup, et qu'elle a été soudaine sans être imprévue. » (Édit. Vivès, t. XII, p. 697.)

Tel est le plan de cette oraison funèbre, prononcée certainement à Metz, et dans laquelle s'essaya pour la seconde fois le génie du grand homme. Les deux dernières parties sont à peine ébauchées. C'est dans ce discours qu'on trouve le premier jet de cette belle comparaison entre la vie et les eaux courantes, si magnifiquement rendue, douze ans plus tard, dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans[1]. Est-il rien de plus intéressant, de plus utile que de pou-

[1] « L'évêque de Meaux, dit M. Villemain dans son célèbre parallèle entre Pindare et Bossuet, n'a pas toujours pour inspiration et pour appui la gloire d'un Condé, les calamités d'une Henriette d'Angleterre ou de France. Qui de vous, bienveillants lecteurs, connaît Messire Henri de Gornay, seigneur de Talange, chevalier non moins obscur de tout temps que le sont aujourd'hui bien des vainqueurs de Pise et d'Olympie ? Eh bien, c'est dans l'éloge funèbre de ce bon gentilhomme que, mettant à la place de l'individu, qui n'est rien, la grandeur et la misère de l'humanité, Bossuet se complaisait à dire : « Toutes les « rivières ont cela de commun qu'elles viennent d'une petite origine ; que, dans « le progrès de leur course, elles roulent leurs flots en bas par une chute continuelle, et qu'elles vont enfin perdre leurs noms avec leurs eaux dans le sein « immense de l'Océan, où l'on ne distingue point le Rhin, ni le Danube, ni ces

voir ainsi comparer Bossuet avec lui-même, les œuvres de sa jeunesse avec celles de sa maturité, ses esquisses avec ses tableaux ; que de suivre les progrès de son génie et d'assister au développement d'une idée dans son esprit? C'est en partie à cause de cela que nous avons tenu à compléter, à rectifier les remarques historiques de M. Lachat sur les deux premières oraisons funèbres. Ainsi faudrait-il que le savant éditeur, un peu moins pressé, voulût bien reprendre en sous-œuvre une partie de ses notices.

Résumons-nous. L'édition nouvelle des Œuvres de Bossuet rend un incontestable service à la littérature et à la religion. Plus que les précédentes, elle approche de l'exactitude et de l'authenticité que tout le monde réclame ; mieux que toute autre, elle découvre les manœuvres frauduleuses ou maladroites des premiers éditeurs ; en même temps elle nous donne des pièces inédites d'une véritable importance, par exemple, le XIII[e] livre contre Richard Simon que l'on croyait perdu, la fameuse Lettre aux Religieuses de Port-Royal d'après la seconde rédaction de l'auteur, une traduction du Cantique des cantiques avec commentaire, une centaine de lettres, etc. En se perfectionnant, en s'épurant, cette édition deviendra digne de la gloire de Bossuet, digne de notre admiration pour l'immortel orateur.

E. MARQUIGNY.

« autres fleuves renommés d'avec les rivières les plus inconnues. Ainsi tous « les hommes commencent par les mêmes infirmités : dans le progrès de leur « âge, les années se poussent les unes les autres comme les flots ; leur vie roule « et descend sans cesse à la mort par sa pesanteur naturelle ; et enfin après « avoir fait, ainsi que des fleuves, un peu plus de bruit les uns que les autres, « ils vont tous se confondre dans ce gouffre infini du néant, où l'on ne trouve « plus ni rois, ni princes, ni capitaines, ni tous ces autres augustes noms qui « nous séparent les uns des autres, mais la corruption et les vers, la cendre et « la pourriture qui nous égalent. » C'est ainsi, continue M. Villemain, c'est avec un semblable regard mélancolique et vaste que souvent, à l'occasion d'une prouesse vulgaire et d'un nom sans souvenir, le poëte thébain suscite une émotion profonde par quelque leçon sévère sur la faiblesse de l'homme et les jeux accablants du sort. » (*Essais sur le génie de Pindare*, p. 19.)

BIBLIOGRAPHIE

LE GOUVERNEMENT DES PAPES et les révolutions dans les États de l'Église, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes, par Henri de L'EPINOIS. In-8°, x-500 pages. Paris, Didier.

« Les Papes ont-ils réellement, avant le XVI[e] siècle, exercé un pouvoir temporel? Comment ce pouvoir a-t-il fonctionné? N'a-t-il pas été combattu? Pourquoi, comment, par qui a-t-il été combattu? » Sur tous ces points, M. de L'Epinois a pu satisfaire pleinement sa légitime curiosité en consultant les documents originaux dans les grandes collections, notamment dans celle qu'a publiée le P. Theiner sous le titre de *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*. Cette étude, loyalement entreprise par un esprit que domine l'amour de la vérité, nous a valu un beau livre que la *Civiltà Cattolica* plaçait dernièrement à côté des productions historiques les plus utiles et les plus solides de notre temps. Des lecteurs scrupuleux pourront y noter assurément quelques défauts de forme et de style, de l'obscurité même dans certains passages où l'auteur n'a pas suffisamment développé son idée. D'autres trouveront que le mouvement dramatique des grandes luttes décrites par l'historien, est quelquefois malheureusement brisé par des transitions trop brusques, et que le récit chargé de faits finit à la longue par émousser l'attention, malgré l'importance des événements. C'est sans doute que l'auteur a craint de donner à son ouvrage des proportions trop considérables : pour être accepté d'un plus grand nombre, il a cherché à se renfermer dans des limites un peu étroites. Quoi qu'il en soit de ces défauts, nous devons reconnaître le mérite sérieux de ce livre : remarquable par la science et l'érudition, il ne l'est pas moins par la sagesse des jugements sur les temps et les choses qu'il raconte.

Ne laissons pas entendre cependant que M. de L'Epinois ait traité à fond toute l'histoire du pouvoir temporel. « J'ai cru, nous dit-il, qu'il y aurait plus de profit à creuser profondément un sillon, si court qu'il fût, que d'effleurer tout un vaste champ. Je me suis donc limité à l'histoire des XIII[e], XIV[e], XV[e] siècles. » Une fois admise cette volonté qu'il a eue de restreindre sa carrière, nous comprenons sa préférence pour une époque qui reste, dans l'histoire de l'Église, l'une des plus émouvantes par l'importance des questions en jeu, la grandeur des

périls, la faiblesse apparente de la résistance et le triomphe final du Pontife-Roi. Quant aux événements accomplis dans les époques qui ont précédé ou suivi ces trois siècles, il les a résumés avec un soin qui témoigne de son « respect pour le public et pour la vérité. »

Voyons ce qu'il pense sur la formation de la puissance temporelle des Papes.

Sans doute les premiers successeurs de Pierre n'eurent pas d'État; car, tandis « que les Césars régnaient au Palatin et que les Papes erraient dans les catacombes, il n'y eut pour ces derniers d'autre indépendance que celle obtenue au prix de la mort, et ils mouraient: trente Papes martyrs sont là pour l'attester. » Tout changea pour l'Église après le baptême de Constantin. Les richesses lui arrivaient de toutes parts, et avec elles grandissait la considération des évêques, qui devinrent bientôt les personnages influents de la cité. « En un mot, comme parle M. Mignet, le chef respecté de l'Église était le chef accepté du peuple. » Le pouvoir des Papes « suivit le mouvement, » et tout se fit, du côté des hommes, sans aucun dessein préconçu.

Cette position fut acquise aux Papes par leurs œuvres. Seuls, en effet, ils purent protéger efficacement les peuples de l'Italie au milieu des invasions. Ce souvenir toujours vivant devait leur apporter tôt ou tard la royauté temporelle; car « le pouvoir va où est la justice, où est le salut; et le salut, non plus que la justice, n'était dans le gouvernement des empereurs. » Nous voyons ces derniers occupés à traiter les Italiens en peuple conquis, lorsqu'ils ne s'improvisent pas théologiens pour troubler l'Église; et à ceux qui leur demandent des soldats pour repousser les Barbares, ils ne savent présenter que des formulaires de foi. Bien plus, ils ont proclamé leur déchéance en donnant aux Papes le conseil de traiter avec les princes francs pour la défense du peuple romain. Dès lors l'auteur aurait pu conclure avec Jean de Muller, que le Pape est de droit seigneur et maître de Rome, puisque sans le Pape Rome ne serait plus.

A propos des secours demandés aux Francs et du rétablissement de l'empire, M. de L'Epinois rappelle, sans trop s'y arrêter, les reproches adressés aux Papes par des historiens qui ne consentent à voir dans ces faits que les obstacles apportés à l'unification de l'Italie; mais à la suite des donations de Pépin et de Charlemagne, nous arrivons à la question la plus importante sans contredit qui soit traitée dans ce premier chapitre. A qui appartenait réellement alors, et surtout après le sacre du grand empereur, la souveraineté de Rome? Le Pape agissait-il comme vicaire de l'empire, ou bien

est-ce l'empereur qui n'était à Rome que l'auxiliaire du Pontife? Ce débat, comme on le voit, ne manque pas d'importance et de gravité; « car, si les empereurs ont eu alors la souveraineté de Rome, les Papes, qui plus tard ont accusé les empereurs d'envahissement et d'usurpation, sont donc eux-mêmes les premiers coupables d'usurpation et d'envahissement. Le point de départ des jugements sur les époques subséquentes est donc là : tout remonte au caractère vrai du pouvoir pontifical et du pouvoir impérial à cette époque. » Aussi les historiens qui tiennent pour des princes ont-ils soin d'apporter des faits à l'appui de leur opinion. Ce sont, par exemple, des serments de fidélité prêtés à l'empereur, des monnaies frappées à Rome et portant son nom à côté de celui du Pape, l'élection du Pontife soumise à son contrôle, la mission donnée par Louis le Débonnaire à son fils pour réformer les lois qui régissaient le peuple romain, la formule même adoptée par Charlemagne : « roi des Francs et des Lombards, patrice ou empereur des Romains, » montrant assez que, malgré ses donations, il ne prétendait point abandonner son autorité suprême. Sans chercher, dans l'intérêt de sa cause, à amoindrir les difficultés, l'auteur y a répondu aussi clairement que possible en s'appuyant, d'une part, sur les formules diplomatiques de l'époque et les serments des empereurs, d'autre part, en rappelant d'après les travaux modernes « qu'aucune pièce de la numismatique pontificale ne peut être opposée pour nier l'exercice de la souveraineté pontificale. » Quant à l'administration de la justice, on peut dire que toute juridiction procédait ou dépendait du pontife-souverain, puisque, « selon la remarque de Galetti, aucun empereur carlovingien ne tint ou ne fit tenir de cour de justice à Rome sans le consentement des Papes. »

La paix rendue aux populations des États de l'Église par les premiers Carlovingiens, ne fut pas de longue durée; elle ne fit que changer le terrain de la lutte. Au lieu des ennemis extérieurs, les Papes eurent à combattre les grandes familles du pays, qui convoitaient non-seulement les biens ecclésiastiques, mais encore la possession même de la chaire de Saint-Pierre. Dans cet état de choses amené par l'ambition, « il n'y avait pas pour les Papes de souveraineté, il n'y avait pas pour eux d'indépendance, il n'y avait pas de dignité. » Les empereurs saxons accordèrent à l'Église un repos qui fut bientôt troublé par leur prétention de ne voir « dans l'évêque que leur *homme*, que leur vassal. » A ce point de l'ouvrage nous sommes en présence de deux documents fort discutés, et que l'auteur paraît admettre : c'est la constitution de Léon VIII et l'acte de donation d'Othon III. Le premier est l'œuvre d'un Pape non légi-

time, comme parle Baronius, et dès lors sa valeur dogmatique est nulle. Sa valeur historique est-elle du moins incontestée? Pas du tout, et l'auteur le sait bien. Baronius et Pagi y trouvent des interpolations, et Muratori prétend que c'est une invention des siècles postérieurs. Pertz, tout en le réimprimant, lui trouve une forme suspecte; et M. Waterich à son tour, parlant de la nouvelle publication de Floss, n'a-t-il pas écrit : *Nihilo tamen secius de integritate, de fide diplomatis nondum satis constat*. Quant à la donation d'Othon III, si irrévérencieuse pour les Papes, sans doute Pertz l'a réimprimée dans ses *Monumenta Germaniæ;* mais d'après Baronius, et sans détruire, croyons-nous, les objections du savant cardinal. Pourquoi donc M. de L'Epinois a-t-il mis tant de bonne volonté à accueillir ces deux pièces? C'est ce qui ne se comprend pas, à moins d'admettre qu'il a voulu enlever tout prétexte de critique aux adversaires du pouvoir temporel.

Saint Léon IX voulut affirmer le droit de l'Église, usurpé par le pouvoir laïque, et protéger ses peuples contre les attaques des fils de Tancrède. « A la violence du fait, il fallut opposer la force du droit; le droit fut vaincu, et le Pape, représentant de ce droit, se trouva, le soir de la bataille de Dragonara, prisonnier entre les mains des Normands. » En présence de ce résultat, le génie du mal put croire à son triomphe prochain; et c'est pourtant de cette défaite que sortit la victoire du Pape. Devenus les humbles soldats de saint Pierre, les Normands furent opposés avec succès aux prétentions des grands seigneurs, qui confondirent alors leur résistance avec celle du pouvoir impérial. Ici, contre les empiétements des empereurs, les Papes n'avaient que des protestations qui restaient sans influence devant la force. Néanmoins « à la lueur de l'incendie de Milan, comme au bruit d'armes sur les champs de bataille de Legnano, de Bénévent et de Tagliacozzo, les plus distraits sont forcés de reconnaître que tout, dans les protestations contre la violation d'un droit, n'est pas un vent qui passe, et que, pour les souverains qui les commandent comme pour les peuples qui les applaudissent, les usurpations les mieux calculées ne sont pas toujours les plus profitables. »

Tandis que les Papes, au XIe siècle, ne semblaient combattre que pour arracher à l'étreinte des empereurs la liberté de l'institution épiscopale, leurs luttes furent profitables aux villes italiennes. En effet, « s'il est un fait mis en lumière par les travaux des récents historiens, c'est celui précisé par le savant C. Hégel en cette phrase : La liberté municipale en Italie sortit au XIe siècle de la suprématie épiscopale. » Arnaud de Brescia, avec ses partisans, exploita contre

la papauté ce réveil du sentiment municipal : « Rien dans l'administration de Rome, disaient-ils, ne doit appartenir au souverain Pontife ; il lui suffit d'avoir le règlement des affaires ecclésiastiques. » Ils proclamaient en outre que le peuple seul était le consécrateur de l'empereur romain. Malgré leurs avances, Frédéric voulut être couronné par le Pape, et, lorsqu'un mouvement populaire se déclara, « il fit jeter Arnaud au feu d'un bûcher. »

Le nouvel accord entre le sacerdoce et l'empire dura peu, comme toujours; car si l'empereur voulait bien accepter le pouvoir de la main du pontife, « il le voulait dévoué à sa politique et dépendant. » Il trouva d'ailleurs des partisans de sa manière de voir, même parmi les membres de l'épiscopat, tandis qu'instinctivement les villes italiennes se groupèrent autour du Pape. Alexandre III, qui soutenait les communes, dut quitter Rome pour chercher un asile en France, laissant ainsi Frédéric arbitre de la situation. « Mais le dénoûment vint... et la victoire de Legnano, remportée par les ligueurs dans les plaines de la Lombardie, anéantit les espérances de l'empereur et rouvrit en même temps à Alexandre III les portes de Rome ; c'était logique; car, aux yeux de tous, les deux causes, celle du Pape et celle des Italiens, étaient confondues ensemble. »

Par l'analyse de ce chapitre, qui peut être considéré comme une introduction à l'ouvrage, nous avons voulu faire connaître les idées de l'historien et le point de vue où il se place pour apprécier les luttes diverses de la papauté, soit contre Frédéric II et ses fils, soit contre Philippe le Bel, Henri VII et Louis de Bavière, les Visconti, les antipapes, et les politiques italiens. Dans la suite de l'ouvrage nous voyons que le résultat de la lutte est invariable, et que l'attaque, en se modifiant suivant les époques, ne change guère dans l'usage de ses moyens. Quelques lignes le prouveront surabondamment.

Au commencement de son règne, Frédéric II rappelle « les bontés dont le souverain Pontife l'avait comblé ; » il reconnaît même les domaines de l'Eglise et promet à diverses reprises de les restituer. C'est qu'alors il a le sentiment de sa faiblesse ; mais il s'arrange toujours de manière à éluder ses engagements. Il répond aux plaintes d'Honorius en rejetant les difficultés de la situation sur l'entourage du Pape : « Il y a des gens autour de vous, Seigneur et Père, qui, vous le savez, se plaisent à amener entre nous le trouble et la division. » A chaque nouvelle démarche qui excite des inquiétudes à Rome, il fait « assurer le Pape de ses bonnes dispositions personnelles, ajoutant seulement que lui, empereur, devait tenir compte de l'opinion des princes de l'empire, hostile au souverain Pontife. »

Mais comme il sait bien former cette opinion et la diriger par ses mandataires, jusqu'au jour où il se trouve assez fort pour agir ouvertement! Peu importe d'ailleurs le nom de celui qui occupe la chaire de Saint-Pierre, c'est toujours lui seul qui est « la cause du trouble et l'obstacle à la paix. » Avouons qu'il ne pouvait en être autrement avec un prince qui « n'abandonnait aucune de ses idées et avançait toujours vers la réalisation de son idéal : la domination de l'Italie entière. » Aussi, lorsque les courtisans se réjouissent de l'élection du cardinal Sinibaldi Fieschi, regardé comme favorable à eur maître, Frédéric, appréciant mieux « la force qui réside dans un Pape, » leur dit : « J'avais un ami dans le cardinal Sinibaldi, mais je l'ai perdu pour trouver un ennemi dans le Pape Innocent IV. »

L'empereur n'en félicite pas moins le nouvel élu, bien qu'il ne renonce nullement à ses desseins. Seulement, il joint plus que jamais la ruse à la force. S'il assiége Viterbe, par exemple, où se trouve le cardinal Capocci, appelé par les fidèles sujets du Pape, c'est parce qu'il « a reçu une adresse des habitants pour réclamer de lui leur délivrance. » Que la rumeur publique à Rome signale ses agents comme les agitateurs de la ville, et qu'un « naïf cardinal » lui demande de dégager sa responsabilité en punissant sévèrement les coupables, Frédéric se garde bien de prendre cette mesure efficace ; car il sait que ces moyens sont profitables à ses affaires. Pourtant, comme il faut une démonstration quelconque, il se hâtera d'écrire au Pape, pour protester que toutes les tentatives d'insurrection à Rome ont été faites contre sa volonté. Mais, après le concile de Lyon, il ne garde plus de mesure ; son esprit s'inquiète de la résistance et il cherche à étouffer dans le sang toute opposition.

Tel est le règne de ce prince, mélange de ruse et de violence. « Le premier, comme représentant du pouvoir laïque, il avait ouvertement tenté d'établir une Église indépendante de Rome, dont il eût été le chef spirituel : voilà son œuvre et la raison de ses luttes contre la papauté. Mais tous ses projets se sont évanouis, toutes les flatteries ont été emportées par le vent, et aujourd'hui la postérité impartiale répète ces paroles du plus récent et du plus savant historien de l'empereur : « L'étude attentive du caractère de Frédéric II nous montre une intelligence d'élite unie à une conscience pervertie. » Ce n'est pas assez pour la gloire, et cela suffit au déshonneur. »

Sous Philippe le Bel, la lutte fut pleine d'une franchise brutale. Ce fils aîné de l'Église, suivant la remarque de M. Michelet, voulait être plus âgé que sa mère ; traduction pittoresque de ces paroles : « Avant qu'il y eût des clercs, le roi avait en garde le royaume de

France. » Différentes mesures prises par Philippe avaient amené Boniface VIII, jusqu'alors assez partial pour la France, à convoquer un concile et à menacer le roi de l'excommunication. Au concile annoncé par le Pape, le prince oppose l'assemblée de ses procureurs, et ceux-ci façonnent l'opinion « par des pamphlets, par des écrits supposés. » Le pouvoir temporel est attaqué et sa suppression demandée, mais sous une forme qui est la consécration implicite du vieux droit pontifical. Pierre Dubois trouve tout simplement cette idée de faire accepter par le souverain Pontife « une pension égale aux revenus du Patrimoine de saint Pierre, » en donnant les domaines « à bail emphytéotique perpétuel à quelque grand roi ou prince. » Il est de toute évidence que les raisons ne manquent pas pour justifier cette mesure. « Le suprême Pontife doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher... » Si donc il ne consent à se débarrasser de ces occupations terrestres qui le détournent du soin des âmes, « n'encourra-t-il pas le reproche de tous pour sa cupidité, son orgueil et sa téméraire présomption? » La fin de cette triste histoire est assez connue. Il nous suffit de dire que « Boniface VIII fut grand dans son malheur » et que ce Pape, calomnié dans son avénement au trône et dans sa vie de Pontife, le fut encore dans le récit de ses derniers moments.

Clément V, qui « a reçu des reproches ou des éloges également passionnés, » ne l'a pas moins été, et si le jugement de l'histoire n'est pas encore fixé sur son compte, il est avéré du moins que son entrevue avec le roi de France, près de Saint-Jean-d'Angély « n'a jamais eu lieu. On a l'itinéraire du roi et l'itinéraire de l'archevêque : ils n'ont pu se rencontrer, et l'alibi a été prouvé. Le pacte simoniaque qui aurait été conclu dans cette conférence n'a pas existé, » et le conclave, en nommant un Pape français, « fit volontairement ce qu'il crut lui être commandé à la fois par la nécessité du moment, par l'intérêt du Saint-Siége, et par le bien de la chrétienté. »

Philippe le Bel voulut-il personnellement les maux qui furent faits à l'Église en son nom? Il est permis d'en douter, si l'on croit le témoignage du moine de Saint-Denis qui nous dépeint le roi comme « un homme faible, dominé par son entourage, et qui se laissait imposer plutôt qu'il ne dirigeait la politique de son règne. » Mais « cette politique était dirigée par l'esprit ennemi de l'Église, heureux de se couvrir du nom d'un roi, puisqu'il atteint ainsi un double but : il emploie la puissance souveraine de la royauté pour accomplir son œuvre, et il sépare de la cause de la royauté les catholiques assez peu clairvoyants pour voir un bourreau au lieu d'une victime. »

Puisque les rois et les empereurs venaient à tour de rôle attaquer le pouvoir temporel, pourquoi les communes et les petits seigneurs du Patrimoine de saint Pierre n'auraient-ils pas de leur côté méconnu ce même pouvoir et proclamé leur droit à l'indépendance? C'est ce que tentèrent les Visconti et leurs alliés. Le moment paraissait favorable, car les Papes résidaient en France, et Cola di Rienzo avait été salué par Pétrarque « comme le sage qui ramenait à l'Italie, jusque-là endormie dans le malheur, une ère fortunée. » Bien qu'il fût court, son triomphe devait enhardir les ambitieux. Aussi, « toutes les forces du parti gibelin, disséminées depuis la fuite de Louis de Bavière, se rassemblaient contre l'Église pour tenter un suprême effort. » Les magistrats de Florence, effrayés de l'esprit remuant des seigneurs, conclurent un accord avec Charles IV pour l'amener en Italie. C'était la guerre civile compliquée de l'intervention des bandes étrangères; « et, si le pouvoir du Pape était chancelant, la liberté de l'Italie était également compromise; car depuis des siècles, c'était la destinée des peuples de la Péninsule et des États du siége apostolique, de croître ou de descendre ensemble. »

Innocent VI et Urbain V, leurs actes en font foi, employèrent tous leurs soins à remédier aux maux de l'Italie. Ils eurent le bonheur de rencontrer un ministre intelligent, énergique et dévoué, qui comprit leur pensée et s'appliqua à la réaliser. C'était le cardinal espagnol Gilles Albornoz. Les difficultés ne lui manquaient pas, puisqu'il lui fallait gagner ou soumettre les seigneurs hostiles et rejeter hors du pays les Compagnies qui le désolaient. Pendant quatorze ans, il s'occupa de ce double but, que poursuivit également son successeur, le cardinal de Grimoard; et l'on peut juger, d'après l'analyse des documents du *Codex diplomaticus*, que leurs efforts ne furent pas inutiles.

A cette époque, l'influence des Fraticelles, ou affiliés aux sociétés secrètes du moyen âge, s'étendait sur toute l'Italie, et leur doctrine favorisait la convoitise des ambitieux. En effet, tandis que les saints personnages de ce temps ne demandaient à l'Église que des réformes, ces sectaires, s'appuyant sur l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, lui refusaient tout droit de propriété temporelle, et appelaient ainsi la spoliation du clergé, pour assurer plus certainement la ruine du pontificat. Barnabo Visconti, pour sa part, profita largement de leurs théories; mais, ce qu'il y a de plus triste, c'est que « les mesures justes et pacifiques furent arrêtées par les moyens violents, et qu'à la place des réformes on eut des révolutions. »

La plupart des reproches adressés aux Papes, sur la fin du XV[e] siècle,

ont pour objet le népotisme; mais si nous écoutons M. de L'Epinois, cette tendance des pontifes à combler leurs parents de dignités et de seigneuries, ne laisse pas de s'expliquer. « Le malheur de ces temps était l'indépendance exagérée des seigneurs vis-à-vis du gouvernement central : pour la diminuer, il fallait un point d'appui. » Naturellement les Papes crurent plus facile de le trouver dans leurs parents, parce qu'en eux seuls ils « pouvaient prendre confiance et espérer fidélité. » Aussi leur accordaient-ils tout ce qui pouvait augmenter leur puissance, préparant, sans le vouloir, de nouvelles calamités à l'Église.

Dans son résumé, l'auteur montre que les documents mis en œuvre par lui établissent deux ordres de faits. Les premiers vont à l'encontre d'assertions avancées dernièrement par certains publicistes dans leurs écrits sur le pouvoir temporel des Papes. Les autres attestent la continuité de la lutte, et l'on peut voir sans peine que les adversaires du passé ont laissé peu de chose à imaginer aux adversaires du moment. N'y a-t-il pas lieu, dès lors, de reconnaître « quelque chose de mystérieux, de providentiel, dans l'existence de ce pouvoir qui, toujours proscrit, revient toujours? » Quant à nous, nous aimons à conclure par ces paroles de l'auteur : « Assurément, amis ou ennemis, tous le proclament : Ce pouvoir temporel des Papes n'est pas l'Église; toutefois l'historien peut remarquer qu'il a été, jusqu'ici, pour les uns un poste avancé dont il faut d'abord s'emparer, afin de mieux combattre l'Église; pour les autres, un rempart derrière lequel le représentant de l'Église agit avec plus de liberté; pour tous ce pouvoir est un bouclier qui abrite un cœur dont les libres pulsations assurent la vie, dont les battements oppressés annoncent la souffrance. Maintes fois, à un point donné de l'histoire, on voit le pouvoir temporel des Papes compromis, et on dit : Il va périr ; attendez un peu, il va revivre, car derrière lui, plus ou moins loin, il y a la liberté de l'Eglise et son indépendance. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la foudre gronde et que l'éclair sillonne la nue... Soit qu'on attaque ouvertement ou qu'on dissimule la trahison sous les dehors de la fidélité, c'est toujours l'Église qui importune ; mais les combats lui sont familiers ; aussi elle a confiance, car elle le sait, l'histoire étant son garant : ses persécuteurs seront demain couchés dans le tombeau. »

J. Marie.

Sermons de S. E. le cardinal Wiseman, traduits par M. l'abbé J.-L. Lapotre. 2 vol. in-18 jésus, xii-470 et 466 pages. Bruxelles, Goemarre. Paris, Joseph Albanel.

C'est pour la première fois que paraissent en langue française les œuvres d'un prédicateur catholique anglais. La publication due à l'heureuse initiative de M. l'abbé Lapôtre, n'est pas seulement une bonne fortune pour la littérature religieuse de notre pays, elle apporte un secours véritable à cette portion militante du clergé qui répand dans nos cités et dans nos campagnes la parole du salut. Il y a mieux ; dans le cas facile à prévoir où le succès des sermons du cardinal Wiseman nous vaudrait l'avantage de connaître les autres orateurs éminents du clergé catholique en Angleterre, nul doute qu'on ne doive attendre pour la chaire française d'excellents effets de la révélation d'un genre d'éloquence, à plus d'un égard, nouveau pour nous.

M. A. de Pontmartin, comparant quelque part notre esprit national à l'esprit anglais, signale chez nous un trait caractéristique : « Le génie français, dit-il, a plus d'expansion, plus d'attrait pour les idées générales. » C'est par là que le spirituel critique rend compte de la distance qui sépare deux poëtes qu'aurait dû, ce semble, rapprocher une même vocation, Reboul et Robert Burns ; par là qu'il explique pourquoi la muse populaire ne saurait, en France comme de l'autre côté du détroit, réussir à « s'enfermer dans l'atelier et dans la mansarde... » Oui, mais le contraste existe ailleurs qu'en poésie ; et, vingt fois contre une, là où l'Anglais mesure et calcule, le Français sent et s'exalte ; où l'Anglais précise, le Français généralise. L'un trace, le compas à la main, les délimitations de la Grande Charte ; l'autre proclame les Droits de l'homme et fait résonner dans sa bruyante trompette les Principes de 89. L'un écrit l'*Histoire de mes Opinions religieuses*, ce qui veut dire l'histoire d'une âme pour qui, avant qu'elle soit parvenue à la vérité, les systèmes théologiques tour à tour embrassés et désertés furent ce qu'est au soldat une succession de champs de bataille, ce qu'est aux natures ardentes la série de leurs passions et de leurs erreurs. L'autre, dans le *Génie du Christianisme*, chante les magnificences, les poétiques beautés, les divines harmonies de la foi catholique.

Dans la chaire, du moins, nous n'avons certes pas à nous plaindre du partage de l'esprit français. Quand saint Jérôme disait du grand évêque de Poitiers : « Hilaire marche exhaussé *sur le cothurne gau-*



lois[1], » il émettait un double jugement : le premier, sur le style de saint Hilaire; le second sur les tendances littéraires des Gallo-Romains vers un genre de prédication quelque peu voisin du ton de la scène tragique. Eh bien, si tels étaient nos aïeux, tels les fils se retrouvèrent après douze siècles : au réveil des lettres et du génie, le *cothurne gaulois* du Docteur de l'Aquitaine échut, on le sait, à de dignes héritiers. Dans la bouche de Bossuet, de Bourdaloue, de Fénelon, de Massillon, ce besoin d'élargir et d'élever les questions, ce goût des grandes thèses et des vastes théories s'épanouirent avec une puissance, avec un éclat que nul peuple n'a surpassés; l'Angleterre protestante leur doit, tout spécialement, une admiration des plus respectueuses et des plus humbles. Seul, Voltaire osa, en haine du catholicisme, insinuer dans son *Siècle de Louis XIV*, que les dissertateurs d'outre-Manche l'ont emporté sur les immortels prédicateurs du grand roi. Hume convient franchement que le génie anglais est resté, pour l'éloquence de la chaire, de beaucoup en retard sur toutes les autres parties de la littérature; et Maury n'a nullement excédé dans le jugement sévère qu'il porte des sermons de Tillotson, de Blair et de leurs plus nobles rivaux. Voici ses paroles : « Ce sont généralement des discours froids, frappés d'une sécheresse continue, des dissertations rebutantes et inanimées, sans verve et sans mouvement; des chapitres de morale d'autant moins propres à ravir notre admiration qu'ils se trouvent très-inférieurs sous ce rapport, je ne dirai pas seulement à nos grands orateurs,

[1] *Sanctus Hilarius gallicano cothurno attollitur, et cum Græciæ floribus adornetur, longis interdum periodis involvitur.* (Epist. 50 ad Paulin.) — Ce trait de la physionomie littéraire de nos ancêtres a été nettement dessiné par M. J.-J. Ampère dans un passage que deux raisons nous engagent à reproduire, ce qu'il a de vrai et ce qu'il a d'inexact : « Certainement le Gaulois était beau parleur. Toute l'histoire confirme l'*argute loqui* de Caton... L'éloquence gauloise eut tout d'abord son caractère à elle... Quand César introduisit les Gaulois dans le sénat, le purisme classique de Cicéron s'effraya de voir la tribune envahie par les hardiesses de la parole gauloise. Les qualités qu'on lui reconnaissait et les défauts qu'on lui reprochait s'accordent merveilleusement pour la caractériser. Ces qualités, c'étaient l'abondance et l'éclat, *ubertas et nitor*; ces défauts, c'étaient l'enflure et les faux brillants... Saint Jérôme dit en parlant du style de *saint Ambroise, né à Trèves* (*lisez* saint Hilaire), il est exhaussé sur le *cothurne gaulois*, *gallicano cothurno attollitur.* C'est donc, depuis Cicéron jusqu'à saint Jérôme, c'est-à-dire, pendant quatre siècles, un même caractère : de la fougue, de l'enflure et du bel esprit. » (*Hist. littér. de la France avant le douzième siècle.* t. I, p. 194.) — M. Ampère que tourmente la manie de prendre en défaut le catholicisme, tombe lui-même à chaque pas dans des erreurs, tantôt légères comme celle-ci, tantôt fort graves, mais qui toutes accusent dans l'écrivain l'absence d'une sérieuse érudition.

mais encore à nos simples moralistes... C'est enfin du raisonnement et du calcul qu'on ne saurait comparer, en aucune manière, au talent de la haute éloquence. »

Mais alors, me dira-t-on, que nous importent les orateurs des bords de la Tamise? Quelle salutaire influence l'importation de leurs œuvres froides et décolorées exercera-t-elle jamais sur la chaire française? Qu'on me permette de compléter ma pensée, en revenant à mon point de départ. Il se pourrait que la tournure de l'intelligence britannique ait sa part dans l'infériorité de nos voisins relativement à l'éloquence sacrée, mais il en faut chercher la cause radicale dans le protestantisme. Le protestantisme infécond, impuissant pour toutes les créations de la grâce, devait l'être pour annoncer la parole évangélique. Ceux qui n'ont pas la divine semence, que sèmeront-ils? Est-ce de la mort que peut sortir la vie? Aussi, nous garderons-nous bien de confondre avec l'esprit anglais tel qu'il nous apparaît dans les temples hérétiques de Londres, l'esprit anglais vivifié par le catholicisme et déployant, sous l'inspiration de la vraie foi, ses vigoureuses facultés. Celui-là peut, dans notre conviction, réagir très-heureusement contre les défaillances que trahit depuis longtemps déjà la prédication française.

La diminution d'éclat qui suivit, après le grand siècle, la disparition d'une pléïade d'orateurs incomparables, n'est pas, à proprement parler, une décadence, et ce n'est point sur cet affaiblissement comme inévitable que portent nos regrets. De quelle époque donc date la vraie décadence de la chaire parmi nous? Elle commença lorsque l'Académie française et l'élite des lettrés de la capitale applaudirent de concert à ce principe hautement posé par l'abbé de Boismond, que, « le vice étant devenu ingénieux, il fallait que le prêtre se fît ingénieux avec lui pour le combattre. » Elle commença lorsque « l'ancienne et belle manière des grands maîtres fut remplacée par le bel esprit, par le philosophisme, par le jargon de la métaphysique, par la manie de rédui re toute la morale à la *bienfaisance*, mot nouveau dont on fit, pour ainsi dire, le sobriquet de la charité; » lorsque « on s'efforça de traiter philosophiquement es sujets chrétiens, et chrétiennement les sujets philosophiques, en les ralliant, ou en les suspendant, le mieux qu'on pouvait, à l'étendard de la religion. Alors, continue Maury que nous venons de transcrire, on prêchait sur le luxe, sur l'humeur, sur l'égoïsme, sur l'antipathie, sur l'amitié, sur l'amour paternel, sur la société conjugale, sur la pudeur, sur les vertus sociales, sur les vertus domestiques, sur la compassion, etc., etc.; enfin sur la *sainte agriculture;* et l'on aurait pu suivre un carême entier des prédicateurs à la mode, sans

entendre jamais parler des quatre fins de l'homme, du délai de la conversion, d'aucune homélie, d'aucun sacrement, d'aucun précepte du décalogue, d'aucune loi de l'Église et d'aucun péché mortel. » (*Essai sur l'Éloquence de la chaire*, t. I, XXIV.)

Heureusement, nous n'en sommes plus là. Jamais la parole de nos premiers pontifes n'a été plus apostolique; jamais les funestes théoriciens du mal n'ont été plus vigoureusement démasqués et confondus. Ce n'est pas quand la France catholique est suspendue aux lèvres des éloquents évêques d'Orléans, de Poitiers, de Nîmes; ce n'est pas quand nos illustres conférenciers forcent, une à une, toutes les citadelles du naturalisme anti-chrétien, qu'on serait bien venu à parler dans un sens général et absolu de la décadence de la chaire dans notre patrie. Ces réserves faites, nous dirons ce qui n'est, pour nous, que trop clairement démontré. A cette heure, le bilan de la prédication, à côté d'une somme considérable d'œuvres très-consolantes, fruit des bonnes traditions conservées, présente aussi un résultat négatif profondément déplorable : l'instruction chrétienne des peuples, fin première de la parole évangélique, est visiblement en déficit.

Du mélange de vertus et de vices, de foi et d'incroyance, de sympathie et d'hostilité, qu'offrent aujourd'hui les auditoires des grandes et parfois des petites villes; de ce pêle-mêle presque désespérant, le prédicateur devrait conclure qu'il s'attachera donc à rendre la vérité plus persuasive, plus lumineuse, plus pénétrante; qu'il s'imposera plus d'efforts pour montrer la voie qui sauve à ces troupeaux humains égarés en partie sur les routes de la perdition. Par malheur, l'esprit français raisonne trop souvent d'autre sorte; plus que tout autre, il croit à la puissance du nouveau, de l'imprévu : et le voilà qui, pour échapper à la vulgarité, se jette à peu près en dehors de son sujet, c'est-à-dire qu'il en sacrifie presque totalement la force et la vraie beauté. De là ces fréquentes excursions sur un terrain plus social, plus humain que religieux; ces brillants aperçus, ces considérations ambitieuses, ces plans purement spéculatifs; de là toutes ces généralités pompeuses qui, pareilles à des plantes parasites, ne s'enroulent, ne se développent autour de nos dogmes et de nos mystères que pour les étouffer, non en eux-mêmes sans doute, mais dans l'âme des auditeurs. Nous voyons reparaître le cothurne gaulois, et, qui pis est, le cothurne gaulois mis, en plus d'une rencontre, complétement de travers. Hélas! en un temps où nulle borne, pour ainsi dire, ne sépare plus les bonnes des mauvaises doctrines; quand, chaque jour, d'audacieux discoureurs, utopistes inguérissables, transforment leur idée

du matin en pivot de l'ordre social, en panacée infaillible des maux de l'humanité, il n'est pas surprenant que la maladie du siècle se glisse par intervalle jusque dans la chaire, et qu'on y surprenne des licences de langage inconnues aux âges précédents; des théories hasardées, et certaines interprétations de l'Évangile qui sembleraient avoir beaucoup plus d'affinité avec les écoles politiques modernes qu'avec l'école divine où les Apôtres puisèrent l'immuable vérité de leurs enseignements.

Ces prémisses que nous aurions voulu abréger, font pressentir notre conclusion. Certainement, le cardinal Wiseman réunit, comme orateur sacré, un remarquable ensemble de qualités : une profonde connaissance de l'Écriture sainte, une doctrine abondante et sûre, une étendue et, en même temps, une flexibilité d'esprit qui lui permettent d'aborder quand il lui plaît les hauteurs du dogme, pour redescendre ensuite aux détails de la vie du chrétien; les sciences naturelles qui lui étaient, comme on sait, familières, lui fournissent fréquemment des comparaisons aussi vives qu'inattendues. Mais, à nos yeux, le mérite éminent du vénérable archevêque de Westminster, c'est d'avoir pleinement accompli la loi primordiale de la prédication : *Allez, enseignez toutes les nations... Apprenez-leur à observer chacun des préceptes que je vous ai prescrits...* (Matth., XXVIII, 19, 20.) Dans ces deux volumes, pas un énoncé de plan, pas une des grandes propositions du discours, pas une subdivision, pas une considération de quelque importance qui n'aient trait à la sanctification des âmes. Instruire les catholiques de leurs devoirs et réchauffer la piété dans leurs cœurs, éclairer les protestants sans les froisser jamais, telle fut l'unique préoccupation du saint prêtre, de 1827 où Léon XII lui ouvrit lui-même la carrière de l'apostolat jusqu'à sa mort.

Ajoutons, pour caractériser mieux encore cette publication nouvelle, que, si l'auteur est essentiellement pratique, il l'est de plus à la manière des Anglais. N'attendez pas de lui qu'il laisse rien au sentiment, aux élans spontanés de la dévotion : bien que suffisamment animé pour être lu avec plaisir, il n'ouvre la porte à l'émotion, d'ailleurs toujours chez lui calme et rapide, qu'après avoir préalablement tout pondéré, tout équilibré. Et dans ce travail de la réflexion résonne souvent une note tout à fait britannique. Volontiers l'orateur confronte les choses du ciel avec celles de la terre. Vous murmurez contre la rigueur des lois de Jésus-Christ : voyez si l'État n'exige pas la même obéissance du citoyen, le savant de son disciple, le chef d'un parti politique de tous ceux qui suivent son drapeau. Et pourquoi dans les prescriptions de son Évangile, pourquoi

dans les règles de conduite qu'il impose au fidèle à l'égard du monde, le Sauveur n'aurait-il pas suivi les principes universellement admis dans la société humaine? De ces rapprochements et de beaucoup d'autres pleins parfois d'originalité, ressortent des conséquences auxquelles, en dépit de toutes les préventions, le bon sens de l'auditeur est contraint de rendre les armes. C'est bien là le génie positif des Anglais; j'en conviens, mais ne sera-t-on pas d'avis peut-être qu'une légère dose de cet esprit, combinée avec les brillantes qualités de quelques-uns de nos prédicateurs, ne nuirait nullement à l'effet, je veux dire à l'effet religieux de leurs sermons?

Le premier volume roule exclusivement sur Notre Seigneur Jésus-Christ et sur la sainte Vierge. Le second traite des sujets très-variés, les mêmes qu'on trouve dans les sermonnaires français, sauf le discours sur la nécessité de l'Unité religieuse, et celui-ci ne paraîtra pas le moins intéressant du recueil. La méthode anglaise repousse l'énoncé solennel des divisions et des subdivisions; malgré cet inconvénient très-léger, on suit sans peine la marche logique des idées. Le cardinal Wiseman ne s'écarte pas plus de sa proposition oratoire que le mathématicien du théorème qu'il a entrepris de démontrer.

M. l'abbé Lapôtre qui mérite nos félicitations pour son œuvre elle-même, les mérite aussi pour le goût, pour le talent qu'il a déployés comme traducteur. Nous l'engageons cependant à faire disparaître certaines expressions étranges ou moins heureuses : *trésor portionné* (I, 425); *gentillesse*, en parlant de l'Homme-Dieu (I, 424, 454); *faisceau de chandelles* (I, 48). Dans l'âme de Jésus agonisant, dit la version française, « tous les liens de la vie se brisaient, les plus forts comme les plus tendres; et ce qui ne se déchire que *par* une violence épouvantable, et ce qui *casse* facilement, mais avec une douleur plus vive et plus *recherchée*... (I, 425). Ces taches sont rares, et l'on en regrette davantage que, de temps à autre, d'inexcusables erreurs de typographie déparent l'élégance et la clarté que M. l'abbé Lapôtre a su répandre dans les diverses parties de son long et consciencieux travail.

FL. DUMAS.

LETTRES INÉDITES DE MADAME SWETCHINE, publiées par M. le comte de FALLOUX, de l'Académie française. 1 vol. in-8°. Paris, Didier, 1866.

« Ne craignez-vous pas, — me disait un ami à l'apparition de ce volume, dont il parcourait avec intérêt les premières pages, — ne craignez-vous pas que le public ne se lasse d'entendre si souvent répéter le nom et si hautement célébrer les louanges de cette femme illustre,

et qu'à la fin il ne tourne contre elle le dépit de la trouver si parfaite et si fort au-dessus de son sexe, au-dessus même du nôtre? Fontenelle a raison : « L'approbation des hommes est quelque chose « de forcé et qui ne demande qu'à finir. » Entendez-vous? On fait tort à madame Swetchine en la prônant. On lui prépare le sort d'Aristide, proscrit, vous savez bien pour quel motif... — Cela pourrait bien être, ai-je répondu, et dans un pays comme le nôtre, il ne manquera pas d'Athéniens pour donner raison à vos prévisions. Pour moi, quoi qu'il arrive, je suis et resterai du parti d'Aristide et des honnêtes gens; d'abord, parce qu'il est bon de ne pas tourner à tout vent d'opinion, de se dérober, tant qu'on le peut, à la contagion des passions mesquines qui nous envahissent de tous côtés, et puis parce que, à vrai dire, plus j'étudie cette femme, plus je l'estime, plus je me sens pour elle d'admiration et de respect. »

Oh! qu'on le comprenne bien au moins, je ne viens pas recommander ses lettres aux esprits frivoles, ni même aux esprits purement *littéraires*, qui mettent au premier rang les plaisirs de l'imagination et du goût. Probablement ils n'y trouveraient pas leur compte et seraient dépaysés en si sérieuse compagnie. Vainement chercheraient-ils dans ce recueil l'aimable et facile enjouément, le tour gaulois, la grâce primesautière qui font le charme particulier de madame de Sévigné et son éternelle séduction. Non, c'est plutôt, comme chez madame de Maintenon, une haute et ferme raison, austère, quoique sereine, ne donnant rien à l'illusion, envisageant toutes choses sans faiblesse, à la plus pure lumière de la foi. Avec cela, nulle sécheresse; une aménité toute cordiale, une indulgence universelle puisée, non dans le désir de plaire, mais dans un grand fonds de charité et de mansuétude chrétienne. C'est merveille de voir comment cette femme éminente sait mettre la charité toujours d'accord avec la vérité. Conciliante, elle l'est au suprême degré, mais sans faiblesse, sans vaine et molle complaisance; et elle sait être aussi ferme sans raideur. Elle est équitable envers tous, parce qu'elle plane au-dessus des engouements et des petitesses des partis. On ne la verra pas faire à ses amis le sacrifice de ses convictions, encore moins les sacrifier les uns aux autres. Sont-ils divisés? elle essaie de les rapprocher; si elle n'y peut réussir, elle leur reste fidèle et leur garde tout entière l'affection qu'elle voudrait leur inspirer réciproquement; elle les réconcilie dans son propre cœur, faisant à elle seule les frais de la paix dont elle partage entre eux les bénéfices. C'est par cette continuelle abnégation qu'elle s'insinue dans les âmes et trouve le secret de leur être utile. Plusieurs de ses lettres, entre autres celles qui sont adressées à des anonymes (mesdames de B...,

de C... et de D...), roulent sur les choses les plus intimes de l'âme et de la conscience, et il en est qui ne dépareraient pas nos meilleurs recueils de lettres spirituelles.

Les lettres à mademoiselle de Virieu, placées en tête du volume, nous rappellent un mot charmant de madame Swetchine au P. Gagarin, au moment où, nouveau venu dans l'Église romaine, il s'apprêtait à franchir le seuil du sanctuaire. « Tantôt on est l'ange, lui écrivait-elle, et tantôt Tobie. » L'ange, c'est ce qu'elle est généralement pour ses amis; mais, avec mademoiselle de Virieu, elle ne veut être que Tobie. « Voyez, lui écrit-elle dès le commencement de leur liaison, voyez comme dans le monde chaque chose ou chaque être prend naturellement la place qui lui convient! Je suis plus âgée que vous, j'ai plus de cette expérience trop chèrement achetée; j'ai été probablement soumise à des épreuves plus nombreuses, plus compliquées, et cependant à peine la confiance nous a-t-elle livrées l'une à l'autre, que vous avez été mon refuge et mon appui. » Aussi se révèle-t-elle tout entière dans ces lettres, qui sont comme autant de confessions de la plus courageuse sincérité, et, grâce à la pénétration du regard qu'elle porte sur elle-même, beaucoup de pages pourraient passer pour des modèles d'analyse psychologique. En même temps, elle a l'œil ouvert sur le monde extérieur, sur la scène changeante de la politique, sur les divers horizons de la pensée; elle observe, elle compare, elle prévoit, souvent avec une étonnante sagacité. « Sous la Restauration, dit M. de Falloux, elle aborde déjà les problèmes de la liberté religieuse; en 1847, elle a lu Proudhon et s'en préoccupe; après la révolution de 1848, elle croit au retour de l'autorité; après 1852, elle prédit le réveil de la liberté. »

En 1824, elle était en Italie, à Milan, au moment de la mort de Louis XVIII, et c'est là que vient l'atteindre la nouvelle de l'avénement au trône du roi Charles X. Dans une lettre datée du 5 octobre, elle rend compte en ces termes de ses impressions, de ses appréhensions que la suite n'a que trop justifiées : « Pendant que vous m'écriviez, quel grand événement se préparait à Paris! Il n'amènera pas, j'espère, de changement matériel trop subit; car, heureusement, dans la situation actuelle, il y a peu à faire pour que les choses aillent aussi bien qu'une machine humaine le comporte. Je ne crains qu'une seule chose, c'est qu'on ne favorise trop tout ce que j'aime; certes, on ne se plaint guère de cela. Cependant il est impossible de dire que ce soit toujours sans danger. Quand le mal est dans l'opinion, il ne se déracine que lentement; et si le pouvoir lui oppose des remèdes violents, l'obéissance du moment ne rachète pas les dangers de l'avenir. Je voudrais pour la religion ce que les économistes

demandent pour le commerce, qu'on laissât faire sans trop s'en mêler. »

Indifférentisme! dira-t-on. Non, elle redoutait seulement une protection maladroite, plus apparente qu'efficace, triste source d'impopularité et pour les protégés et pour le pouvoir protecteur.

Sur ce point, alors comme aujourd'hui, il s'en fallait bien que tout le monde fût d'accord, et tel était probablement l'objet du dissentiment auquel elle fait allusion dans une autre lettre : « Ne me dites pas que des points assez importants nous divisent. M. Ballanche disait un jour fort spirituellement et fort justement, que pour disputer ensemble il fallait être du même avis. Eh bien! nous sommes précisément en position de justifier cela. Partant des mêmes bases, contenues dans la même route par les mêmes jalons, nous ne pouvons laisser d'espace entre nous, que ce qu'il faut pour dresser nos batteries et nous exercer aux plus innocentes manœuvres. »

Comment me refuser ici au plaisir de reproduire, non sans profit pour le lecteur, deux ou trois passages d'une lettre du vénéré P. Rozaven à madame Swetchine, lettre qu'elle avait provoquée par l'envoi d'une récente brochure de M. de Lamennais, et qu'elle transmettait ensuite à son amie comme l'exacte expression de sa propre pensée. On était alors en 1825, époque où l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* se livrait journellement aux plus violentes invectives contre les *modérés*. Le P. Rozaven n'avait garde d'approuver ces ardeurs de polémique. Peut-être, observe M. de Falloux, sera-t-on quelque peu surpris de rencontrer des appréciations et des vues que l'on regarde aujourd'hui comme fort nouvelles, — pour ne rien dire de plus, — « sous la plume d'un vieux jésuite dont les idées avaient été formées avant la Révolution.[1] »

LE P. ROZAVEN A MADAME SWETCHINE.

« Je vous remercie de la brochure de M. de Lamennais que vous m'avez envoyée. Je l'ai lue avec intérêt, il est incontestable qu'elle renferme de grandes vérités; mais j'ai été frappé d'une réflexion : il est facile de signaler le mal, mais ne serait-il pas mieux d'indiquer le remède? Vous reprochez au gouvernement, dirai-je à l'auteur, de donner des lois qui ne sont pas assez chrétiennes; mais le gouvernement ne pourrait-il pas répondre : donnez-moi un peuple

[1] Est-il besoin d'en faire la remarque? le P. Rozaven était d'ailleurs très-ferme sur les principes. En 1832, il applaudit à l'Encyclique *Mirari vos* du pape Grégoire XVI, comme il aurait applaudi, plus tard, à celle du 8 décembre 1864.

chrétien à gouverner, et je lui donnerai des lois qui seront la perfection de l'Évangile. Un gouvernement peut-il se mettre en opposition avec la masse du peuple qu'il doit gouverner? Un ancien législateur disait qu'il avait donné non les meilleures lois, mais les meilleures que le peuple pût porter. Si les apôtres avaient fait un code de lois parfait, et qu'ils l'eussent présenté aux souverains de Rome, croyons-nous que les souverains l'eussent accepté, ou que l'acceptant, ils eussent pu le faire observer? Avant de donner des lois chrétiennes aux peuples, il fallait les rendre chrétiens, et dès qu'ils cesseront d'être chrétiens, il ne dépendra plus des gouvernements de faire observer les lois du christianisme. Si donc vous voulez qu'on redonne à la France ses anciennes lois si chrétiennes, faites renaître dans les cœurs des Français leurs anciens sentiments religieux; mais ceci n'est pas l'affaire du gouvernement ni des lois. Il faut de nouveaux apôtres, il faut des missionnaires brûlant de zèle. . . . .

Quand on m'a convaincu que la législation en France est athée, qu'en résulte-t-il? un sentiment de détresse et de découragement. Que j'aimerais bien mieux que l'auteur éloquent qui me donne cette triste conviction, employât cette même éloquence à diminuer le nombre des athées en France! . . . .

. . . .

En lisant la brochure de M. de Lamennais, je n'ai pu m'empêcher, en rendant toute justice à ses intentions, de le comparer à quelqu'un qui querellerait le médecin de ce qu'il n'emploie pas un traitement très-bon en lui-même, mais que l'état du malade ne comporte pas. Vous en jugerez; je n'aime pas à parler politique, ni même à y penser; je voudrais faire un peu de bien dans la petite sphère de mon activité, et je crois que si ceux à qui Dieu a donné plus de moyens s'appliquaient plus à bien faire qu'à bien dire, le monde en irait mieux. »

Nous le croyons comme lui. Mais reprenons le fil de ce compte rendu, qui ne doit pourtant pas s'étendre outre mesure. Parmi les personnes qui correspondaient avec madame Swetchine, à la suite de mademoiselle de Virieu nous distinguons encore madame de Pastoret, qui fut, en ces derniers temps, l'une des plus pures personnifications de la charité chrétienne la plus universelle et la plus active; noble figure dont les traits resteront empreints dans la mémoire de tous ceux qui auront lu les quelques lignes d'introduction que lui consacre M. de Falloux : « Jusqu'à son dernier jour, madame de Pastoret conserva la fraîcheur de ses inspirations charitables. La sensibilité qui s'émousse à force de plaindre et de consoler, ne

perdit en elle rien de ses premiers élans, et ceux qui l'ont connue au déclin de la vie, l'ont connue tout entière, avec beaucoup de dignité de plus et pas une grâce de moins. Tous ses traits avaient conservé leur régularité ; ses longs cheveux blancs et ses vêtements, habituellement noirs, sa taille haute et mince, sans raideur, donnaient à tout son extérieur une apparence particulièrement vénérable. Le son de sa voix, d'une douceur exquise, était en même temps plein d'autorité, et sa vieillesse avait un sourire que la jeunesse pouvait envier. »

Puis vient le marquis de la Bourdonnaye, une âme toute chevaleresque, en qui la loyauté des sentiments et l'incorruptible honneur s'alliaient à une intelligence élevée et à un grand sens politique. Madame la comtesse de Chelaincourt, mère du P. Schouvalof ; le P. Schouvalof lui-même ; la comtesse de Germiny, digne fille de M. Humann ; la comtesse Frédro, la duchesse de La Rochefoucauld, tels sont ensuite les noms qui occupent le plus de place dans ce volume, dont les dernières pages sont remplies par la correspondance de madame Swetchine avec M. de Tocqueville. C'est dire assez que le nouveau recueil ne le cède guère à ceux qui l'ont précédé. Mais il emprunte en particulier un vif intérêt aux lettres de madame Swetchine à dom Guéranger, abbé de Solesmes, lettres où éclate plus peut-être que partout ailleurs ce que nous disions tout à l'heure de sa grandeur de caractère et de son esprit largement conciliant. Dévouée, comme elle l'était, au P. Lacordaire, à sa gloire, à ses succès, elle n'en sut pas moins apprécier un homme qui différait notablement avec lui de vues et de tendances, et qui d'ailleurs ne s'en cachait pas. Or, non-seulement madame Swetchine appuya de tout son pouvoir la grande entreprise de dom Guéranger et prêta, dès le commencement, un généreux concours au rétablissement de l'Ordre de saint Benoît en France, mais encore, alors et depuis, elle témoigna la plus grande confiance à l'abbé de Solesmes, dont elle admirait le talent et goûtait assez la mâle et austère franchise. On la voit se rendre à son sentiment sur la question liturgique, qu'elle avoue n'avoir pas toujours bien comprise. Son idéal, c'eût été de réunir dans une véritable harmonie deux âmes qui, à divers titres, lui étaient particulièrement chères, dont, mieux que personne, elle sentait les contrastes, et qui pourtant lui paraissaient dignes de s'entendre. Dès l'année 1834, elle écrivait à dom Guéranger : « Laissez-moi vous demander une preuve d'amitié : j'ai une idée confuse que vous ne connaissez pas assez M. Lacordaire, je crois que vous me l'avez dit. Eh bien, moi qui l'aime tendrement, je viens vous demander au nom de votre affection, au nom de celle

que je vous ai vouée, au nom de ma profonde douleur et de cette cruelle séparation (elle s'acheminait vers la Russie), de rendre bienveillantes vos dispositions pour lui. Être à la fois les amis d'une même amie, c'est presque se trouver frères. Vous vous ressemblez peu ou point, vous avez dû facilement vous choquer ou vous déplaire; mais croyez-m'en, c'est parce que vous ne vous connaissez pas, et l'effort que vous aurez fait pour moi, plus tard tous deux vous en recueillerez personnellement le fruit. Je ne vous demande pas d'autres démarches que de me dire qu'intérieurement vous avez modifié une impression qu'on est toujours aise d'avoir vaincue; car l'indifférence même est trop loin de la charité pour ne pas oppresser un cœur chrétien. »

Voilà des sentiments qu'on ne se lasse pas d'admirer et pour lesquels je donnerais toutes les grâces des lettres de madame de Sévigné, l'*aimable païenne*, comme l'appelait de Maistre. M. de Falloux a donc eu grande raison de dire: « Demeurer l'ami du bénédictin de Solesmes comme du dominicain de Sorèze, c'est se montrer fidèle à la mémoire de madame Swetchine elle-même. »

Espérons que tous retireront de la lecture de ces lettres ces impressions salutaires. Les divergences de vues sur les choses délicates qui regardent, soit la conduite des âmes, soit le gouvernement des sociétés humaines, ne doivent pas nous surprendre, puisqu'elles se rencontraient déjà dans l'Église des premiers jours et au sein même du collége apostolique encore inondé des lumières du Cénacle. Tâchons seulement que toujours, en dépit des luttes de la pensée, on puisse dire de nous comme des fidèles d'alors, que nous ne faisons en réalité qu'un cœur et une âme, *cor unum et anima una.* Cette union est la joie et la gloire de l'Église notre mère, en même temps qu'un des signes les plus frappants auxquels on doit reconnaître que nous sommes de vrais disciples de Jésus-Christ. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* (Joann., XIII, 35.)

Ch. Daniel.

L'Eucharistie, *avec une introduction sur les mystères*, par Mgr Landriot, évêque de La Rochelle et Saintes. 1 vol. in-12. Paris, V. Palmé, 1866.

Les Béatitudes évangéliques, *conférences aux dames du monde*, par le même. Même librairie.

L'infatigable évêque ne chôme pas; à peine une de ses œuvres a-t-elle paru qu'on en voit poindre une autre; il porte à la fois des fleurs et des fruits et toute saison lui est printemps et automne. Puisqu'une amitié qui nous honore nous met à même de suivre de plus près ses travaux, nous ne voulons pas que ce soit sans profit

pour nos lecteurs. Et d'abord, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle est la raison de cette fécondité. Sans doute elle est dans son zèle, dans la grâce attachée au ministère pastoral, ses œuvres se composant en grande partie des discours adressés au peuple auquel il est chargé de distribuer le pain de vie. Mais pour que ces mêmes discours deviennent des livres, il faut qu'ils contiennent des richesses peu communes et que la doctrine en soit tout ensemble solide, abondante et populaire. Comment atteindre ce but? C'est un secret que possèdent peu d'orateurs sacrés. On se plaint que la parole de Dieu est avilie par la multiplicité et la fréquence des prédications; elle est sans saveur pour le peuple, et souvent aussi pour le ministre même; les uns et les autres diraient volontiers : *Anima nostra nauseat jam super cibo isto levissimo!* Oui, mais pourquoi aussi vous réduire à une nourriture si légère et si peu substantielle? Est-ce que par hasard la religion chrétienne n'offre que les lieux communs de morale et de dogme, dont on se contente le plus souvent dans la chaire chrétienne? Mais le monde surnaturel n'est pas moins fertile en merveilles que le monde visible, et si celui-ci ouvre à la science un champ indéfini dont les limites semblent reculer devant elle, croyez-moi, dans l'étude des mystères du christianisme, dans leur méditation attentive, vous découvrirez tous les jours de nouveaux trésors dont vous pourrez enrichir les autres après en avoir fait vos délices. Et c'est ici que les conférences sur l'Eucharistie me servent d'exemple. J'admire comment le pieux prélat a su mettre à la portée du simple peuple des enseignements que l'on s'imagine être exclusivement du domaine de l'école. Ainsi, dans ses conférences sur la présence réelle, il démontrera cette proposition : *Il est impossible de prononcer que le mystère de l'Eucharistie est contraire à la raison, parce qu'on ne sait pas l'essence de la matière, à l'état naturel, à l'état glorifié, et qu'on n'a pas des idées très-nettes sur le mode de présence sacramentelle.* Et à ce propos il traitera des propriétés des corps glorieux, de la substance et des accidents, des notions de lieu et d'espace, etc., etc., non pas avec la subtilité et la sécheresse de l'école, mais avec une philosophie toute populaire, sans être superficielle, et avec une onction vraiment sacerdotale. Qu'on y songe : ces vérités, après tout, ne sont pas faites pour être renfermées dans l'école; tout est vie dans le christianisme, rien n'a été révélé que pour nourrir nos âmes et les élever à Dieu. Est-il rien de plus propre à nous embraser d'amour et de reconnaissance que ces divines merveilles eucharistiques? Aussi l'Église ne se contente pas de les enseigner à ses enfants, mais elle les chante, elle les célèbre dans un langage magnifique et sublime :

Sub diversis speciebus
Signis tantum et non rebus
Latent res eximiæ.
Caro cibus, sanguis potus :
Manet tamen Christus totus
Sub utraque specie.

Voilà des vérités à expliquer au peuple, et mieux encore celles qui font le sujet des conférences suivantes : *Le symbole du pain*, *le symbole du vin*, *l'Eucharistie chef-d'œuvre de l'amour divin*. Essayez, dirai-je au prédicateur, pénétrez-vous de cette doctrine en lisant l'Écriture, quelques Pères de l'Église, une bonne théologie scolastique, et, je vous le garantis, cela vous réussira mieux que le banal *fervorino* dont vous vous contentez lorsque, par un privilége que les anges vous envient, vous êtes appelé à parler aux fidèles de cet adorable mystère.

Les Béatitudes sont la continuation des Conférences aux dames du monde, et c'est assez les recommander que d'en signaler l'existence.

Ch. Daniel.

Panégyrique du B. Jean Berchmans, prononcé dans l'église paroissiale de Dole, le 24 avril 1866, par M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier. Besançon. Jacquin.

Les fêtes en l'honneur du B. Jean Berchmans sont maintenant terminées. Elles ont eu partout ce charme et cet élan qui ne peuvent manquer où la jeunesse met son cœur. En lisant les récits pleins d'émotion que nous apportaient de divers côtés les journaux catholiques, nous ne pouvions nous lasser d'admirer les desseins de Dieu dans la béatification de ce jeune homme, de cet enfant, proposé au culte et à l'imitation de notre chère jeunesse contemporaine. Dieu soit béni ! Ce ne sera pas en vain que cette blanche étoile s'est levée dans le firmament de l'Église.

Nous regrettons de ne pouvoir recueillir ici le souvenir de tant d'aimables solennités. Voici du moins une page détachée du grand panégyrique qui, commencé par Pie IX, s'est continué pendant une année entière dans la chaire chrétienne. Cette belle page est signée d'un nom aujourd'hui connu du monde catholique. L'éloquent auteur de *l'Homme-Dieu* et de *l'Église œuvre de l'Homme-Dieu*, a voulu célébrer les douces gloires du B. Berchmans, « écolier vertueux, religieux parfait, saint puissant en œuvres et en prodiges. » Adressé aux élèves du collége libre de N.-D. de Mont-Roland, ce discours se recommande à toutes les écoles catholiques de France.

Que n'avons-nous aussi les discours prononcés dans les mêmes circonstances à Dole et à Metz, par Mgr Mermillod, l'illustre et saint

apôtre de Genève ! Écoutez quels échos nous renvoie de cette ardente parole le *Vœu national* de Metz. « Le Bienheureux Jean Berchmans, étudié dans son cœur et dans l'opportunité de son triomphe ; Jésus-Christ, considéré comme idéal, force et chef des saints ; l'Église, envisagée comme le chef-d'œuvre de Dieu, fille du Père, épouse du Fils, mère des âmes, et en même temps comme la seule puissance capable de sauver le monde : voilà les thèmes féconds développés par le grand orateur, ou, si l'on veut, la sublime trilogie chantée par ce poëte... S'attacher à Jésus-Christ qu'on outrage, servir l'Église à qui l'on veut fermer la porte des sociétés ; telles sont les deux grandes idées, les deux *cris de l'âme*, qui ont fait le caractère distinctif de cette prédication... Comme il était chaleureux, le cri de l'apôtre appelant à la régénération du monde les jeunes clients du B. Berchmans, les fils de l'éducation catholique. « Ah ! venez à nous, « disait-il ; donnez-nous votre jeunesse, vos forces, votre ardeur, « votre dévoûment ; et nous sauverons le monde. N'allez pas grossir « le nombre des amollis et des blasés, qui ne savent plus que conduire un cheval et battre des mains dans un théâtre avili. Laisse-« riez-vous donc aux fils de vos fermiers l'honneur de vous bénir « et de vous absoudre ? Ce n'est pas l'Église qui a besoin de vous, « c'est vous qui avez besoin de l'Église pour faire entrer la béné-« diction dans vos familles et sanctifier vos richesses. » Ces généreux appels, en face du tabernacle, en présence d'une aussi auguste assemblée (8,000 auditeurs, 300 prêtres et plusieurs évêques), faisaient songer à saint Bernard prêchant la croisade, à saint Bernard dont l'orateur lui-même a rappelé les deux voyages dans le pays Messin. » (*Vœu national*, 16 mai 1866.)

Contentons-nous de ces quelques mots. Puisse la jeunesse de nos écoles apprendre à imiter son nouveau patron, comme elle a depuis un an appris à l'aimer [1] !

E. Marquigny.

Histoire de l'Église russe, par Macaire, archevêque de Kharkof, t. IV et V, in-8°, p. 385 et 475. Saint-Pétersbourg, 1866.

L'Enseignement de la théologie dans l'Église russe, tel était l'objet du premier travail qu'aient publié les *Études* encore à leur berceau : l'attention s'y concentrait principalement sur Mgr Macaire Boulgakof, alors évêque de Vinnitsa et recteur de l'Académie ecclé-

[1] On trouve chez M. Rousseau-Pallez (Metz) une belle ode d'un poëte aimé de nos lecteurs : *Au Bienheureux Jean Berchmans, hommage de la jeunesse*, par le P. G. Longhaye ; et chez Palmé (Paris) une simple notice par M. Adrien de Riancey, le digne fils d'un noble père.

siastique de Saint-Pétersbourg, aujourd'hui archevêque (non-uni) de Kharkof et membre de l'Académie des sciences. Déjà ce penseur distingué était regardé en Europe comme le plus digne représentant de la théologie russe : d'autres titres encore le recommandent à notre attention. Ainsi, derrière le théologien célèbre se cache un fécond historien. Voici les principaux ouvrages sortis de sa plume infatigable : *Histoire du raskol* (ou des sectes russes), *Histoire de l'Académie ecclésiastique de Kief*, *Introduction du christianisme en Russie*, *avant Vladimir* ; enfin le grand ouvrage que nous annonçons, et qui, une fois terminé, aura des proportions fort imposantes, puisque les cinq premiers volumes, commençant après 988, époque de la conversion des Russes, ne vont que jusqu'à l'année 1448. Un travail historique exécuté sur une aussi large échelle, est dans la presse religieuse de Russie un phénomène sans précédent. A côté de cela, les ouvrages du métropolitain Platon et de l'archevêque Innocent sont de faibles essais, de véritables pauvretés. Même l'*Histoire de l'Eglise russe*, par Philarète, archevêque actuel de Tchernigof, pourra difficilement soutenir la comparaison ; bien qu'elle contienne une masse de faits, et qu'elle ait, entre autres mérites, celui d'embrasser en un seul volume l'histoire entière de l'Eglise russe. J'insiste à dessein sur l'œuvre de Philarète, car elle jouit, en Russie, d'une grande estime, et l'on ne peut d'ailleurs séparer son nom de celui de Mgr Macaire, son rival. Il serait aisé, en comparant l'une à l'autre ces deux célébrités du clergé russe, de tracer un parallèle à la fois piquant et instructif ; pour le moment, il suffira de dire que ce sont deux talents également féconds et actifs, mais toujours en désaccord l'un avec l'autre, excepté lorsqu'il s'agit du catholicisme et de la papauté, pour lesquels ils professent une commune aversion. Cela dit, ouvrons l'*Histoire* de Mgr Macaire.

Pour s'en faire une idée assez exacte, il n'est point nécessaire de l'examiner volume par volume ; un exposé fidèle du plan général adopté par l'auteur suffit à remplir ce but. Mais, auparavant, un mot sur l'*Introduction du christianisme en Russie*, qui sert de vestibule un peu trop long à l'*Histoire* proprement dite. De l'aveu de tous, l'Eglise russe date de 988. N'importe, l'auteur remonte à l'an 60, au prétendu apostolat de saint André ; et recherchant jusqu'aux moindres vestiges du christianisme dans le vaste espace actuellement occupé par l'empire russe, il passe en revue les églises plus ou moins problématiques de Cherson, de Phoula, de Gothie, sans excepter celles de l'Arménie et de la Géorgie, fort étonnées de se trouver en pareille compagnie. On comprend dès lors comment ce tableau des églises primitives, où l'érudition et les conjectures abondent, a pu remplir

200 pages environ de la 1re partie du volume, avant qu'il soit question du christianisme dans l'empire russe lui-même.

La Russie, comme empire, date de 862, année mémorable non-seulement dans les annales russes, mais aussi dans l'histoire de tous les peuples slaves. Elle coïncide avec la conversion des Moraves, ou plutôt avec l'apostolat de saint Cyrille et de saint Méthode, et la traduction de la Bible en langue slavonne. Ce grand événement est traité dans le 1er chapitre de la 2e partie. Les deux chapitres suivants parlent des origines du christianisme dans l'empire naissant des Rurics, et notamment de la conversion successive des princes varègues, Ascold et Dir, et de la princesse Olga. La conversion de Vladimir et de la nation entière fait le sujet du dernier chapitre.

On admet généralement que les Grecs de Constantinople étaient, à l'époque dont il s'agit, unis au Souverain Pontife ; que les Russes qui reçurent d'eux la foi étaient catholiques au temps de leur conversion arrivée en 988, et qu'ils le demeurèrent pendant tout le XIe siècle, peut-être même au delà. Le beau travail sur les *Origines catholiques de l'Eglise russe* publié ici même, et dans lequel cette question a reçu tous les développements que permettaient les sources occidentales dont pouvait disposer l'auteur, nous dispense d'insister davantage. Les adversaires les plus ardents de l'union s'accordent à dire que la conversion de la Russie eut lieu dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre la fin du schisme suscité par Photius et le renouvellement de ce schisme sous Michel Cérulaire, un siècle et demi plus tard (1054). Or, l'archevêque Macaire persiste à ne voir dans un fait aussi incontestable qu'une *rêverie* des Latins, une *fable* dénuée de fondement historique ; et, non content d'avoir discuté la question, dans son *Introduction du christianisme*, il revient à la charge à la fin du premier volume de son *Histoire*, comme pour protester que les dix années (1846-1857) qui séparent ces deux publications, n'ont point modifié ses convictions. Il résulterait d'un tel système que ni Olga, ni Vladimir, ni Boris et Glébe, ni même les apôtres Cyrille et Méthode n'appartiennent à l'Église catholique, qui les vénère pourtant comme saints et leur rend les *honneurs du culte public*. Mais sortons des préambules et pénétrons dans l'*Histoire de l'Eglise russe*.

Elle est partagée en trois périodes : la première va de 988 à 1240, c'est-à-dire depuis les origines de l'Église jusqu'à l'invasion des Mongols, période de complète sujétion au pouvoir spirituel de Byzance ; la seconde que l'auteur appelle *transitoire*, parce que l'Eglise était alors en mouvement pour atteindre son indépendance hiérarchique, s'étend jusqu'à l'établissement du patriarcat de Moscou en 1589 ; la troisième enfin, qui dure encore, est une période

de parfaite indépendance vis-à-vis de Constantinople. Ainsi le docte archevêque de Kharkof voit dans l'histoire de son Église une marche continue vers l'émancipation, vers l'indépendance à l'égard des patriarches byzantins, mais une marche tout à fait exceptionnelle, puisque, si nous l'en croyons, elle n'exclurait point l'union la plus intime avec cette même Église byzantine, l'une et l'autre demeurant, malgré leur séparation hiérarchique, unies par la communauté de la foi et de la doctrine, des canons et du culte. Apparemment, l'auteur s'est fait sur la constitution de l'Église des notions qui lui sont propres; et, en tout cas, il a une singulière manière de comprendre l'*unité* ecclésiastique, ce principe vital qui, de millions de membres, fait un seul et même corps. C'est comme s'il nous disait qu'en s'éloignant du *centre* on s'approche de lui davantage. Il ne remarque pas que sa prétendue unité n'est qu'un vain fantôme, puisqu'elle s'allie si bien avec la division, et que la marche constante vers l'indépendance ressemble beaucoup à l'action de cette *force centrifuge*, qui règle les mouvements de toutes les sociétés chrétiennes séparées du Saint-Siége, leur centre légitime. C'est que le schisme n'engendre que le schisme; la mort ne peut apporter que la mort : tel arbre, tel fruit.

En outre, l'auteur prend pour base de sa division en périodes les rapports purement *extrinsèques* de son Église avec celle de Byzance, et il prétend qu'ils répondent aux trois phases principales que l'Église russe aurait traversées dans son développement organique. « De la sorte, dit-il, une seule idée préside à la formation de « toutes les périodes historiques ; elle les pénètre, les vivifie et en « forme un tout complet et harmonieux, de manière que la première « période sert comme de vestibule à la seconde, et la troisième sur- « git de la seconde comme un résultat vivant et inévitable (t. I, « p. VII). » Le lecteur aura quelque peine à comprendre comment on peut asseoir une division sur des rapports purement *extrinsèques*, et comment surtout une relation *extrinsèque* peut devenir le principe vital et constitutif d'un développement organique. La division adoptée par le docte prélat pèche donc par sa base. Quant aux trois phases du développement progressif de l'Église russe, nous ne pouvons y voir autre chose, sinon autant de degrés par lesquels elle descendait vers cet abîme d'humiliation connu sous le nom de *césarisme*.

Les volumes que l'auteur vient de publier, contiennent, à ce sujet, d'intéressantes révélations. Ils nous indiquent les origines de ce nouvel élément introduit dans l'Église de Moscou; ils montrent comment le *césarisme* y était exercé par les empereurs grecs dès les premiers siècles, et comment les grands-ducs de Moscou essayaient

de devenir leurs dignes imitateurs. Cette théorie, d'origine byzantine, est clairement exposée dans une lettre que le patriarche de Constantinople Antoine IV écrivit, en 1393, à Basile Dimitrievitch, grand-duc de Moscou, et qui a été publiée dans les *Acta patriarchatus Constantinopolitani* (t. II, p. 188-192). Le patriarche y dit, entre autres choses, que l'empereur grec est le souverain de tous les chrétiens, le tsar chrétien par excellence, comme le patriarche de Constantinople est le chef de toutes les Eglises. Cette profonde vérité est prouvée par le texte de saint Pierre écrivant aux Romains : *Craignez Dieu et respectez le roi*, où le docte patriarche fait remarquer que le prince des apôtres a employé le mot de roi au singulier, afin de prouver par là qu'il n'y a qu'un seul prince catholique au monde. « C'est pourquoi, continue-t-il, tous les patriarches font mention de « l'empereur (grec) dans leurs prières publiques..... » Puis, s'adressant au grand-duc, il conclut : « Vous faites donc très-mal, mon fils, de « dire : nous avons bien une Église, mais nous n'avons pas de tsar. » (T. VI, p. 469.) Il résulte de ce curieux document que les princes russes étaient regardés à Constantinople comme des vassaux de l'empereur grec, et que, sentant leur propre force, ils croyaient le moment venu de tirer de la théorie byzantine des conséquences pratiques, en exerçant, à l'égard du clergé russe, le même monopole que les empereurs grecs s'étaient arrogé à l'égard de toutes les Églises orientales. Nous les voyons, de fait, en plein exercice de ce nouveau droit dès le XIV[e] siècle : ce sont eux qui nomment les métropolitains et les déposent comme bon leur semble, et font même changer à leur gré les lois ecclésiastiques (t. VI, 36). Mais celui en qui le *césarisme* trouva sa plus haute personnification, ce fut le célèbre vainqueur des Mongols, le grand-duc de Moscou, Démétrius, surnommé Donskoï. « Il fut, dit l'archevêque Macaire, le premier « parmi les grands-ducs de Russie, qui s'arrogeât le pouvoir absolu « sur le chef de son Église, et, par conséquent, sur l'Église elle-« même. » (T, VI, p. 101.) Pour atténuer le blâme infligé à un prince illustre et vénéré, l'auteur s'efforce de justifier sa conduite à l'égard des métropolitains qu'il chassait de leur siége l'un après l'autre.

En revanche, les patriarches de Constantinople ne sont point ménagés. L'auteur se prononce ouvertement contre toute dépendance vis-à-vis du siége byzantin, et il trouve que les princes de Moscou avaient grandement raison d'y mettre fin ; d'abord, parce que les patriarches de Constantinople étaient jaloux de leurs droits sur l'Église russe, uniquement à cause des trésors qu'ils retiraient de cette riche province (t. VI, p. 286, 298, 300) ; ensuite, parce

qu'ils n'ont rien fait pour la civilisation de l'Église russe (*Ib.*, p. 289); que l'unité de cette Église leur tenait fort peu à cœur, puisqu'ils consentirent à la voir scindée en deux et même en trois parties (*Ib.*, p. 290); enfin, qu'ils ne méritaient plus la confiance d'une nation qu'ils avaient voulu entraîner à leur suite dans l'union proclamée, avec leur concours, au concile de Florence. Nous prenons acte de ces aveux, qui ne laissent pas d'avoir du poids, venant d'un représentant si distingué de l'Église russe. Il nous souvient pourtant que la même plume a écrit quelque part (*Introd. du Christianisme*, p. 397) les lignes suivantes : « Si nous comparons « l'Église orientale à celle de l'Occident (au point de vue de la vie « chrétienne, au IXe siècle), nous sommes obligés de remercier le « Seigneur d'avoir permis que la foi fût apportée à nos ancêtres, « non de Rome, mais de Byzance. Le premier avantage qui nous fut « accordé par là, c'est la science, condition nécessaire à la prospé« rité de l'Église, etc., etc. » Suivent d'éloquentes amplifications, dont nous ferons grâce au lecteur.

Est-il besoin d'ajouter qu'on ne saurait s'attendre à aucune sympathie pour l'Église catholique de la part d'un écrivain qui juge si sévèrement les *chefs* légitimes de sa propre Église? Nous l'avons vu, en effet, se poser, dès le début, en adversaire déclaré de toute tendance catholique. Aussi tous les faits concernant l'union avec le Saint-Siége (et les premiers siècles de l'Église russe en offrent un grand nombre) sont d'ordinaire effacés ou altérés ; à l'en croire, le sceptre des souverains pontifes n'a jamais touché le front de l'Église russe, et leurs nobles tentatives pour la ramener à l'unité reçoivent sous sa plume partiale je ne sais quel caractère mesquin et repoussant. Ainsi, la conversion d'Alexandre Nevski, que les Russes vénèrent comme saint, est traitée à la légère, au point qu'il n'est pas même question de la lettre que le pape Innocent IV adressa à ce prince, pour le féliciter d'avoir, à l'exemple de son père Yaroslaf, embrassé la vérité catholique. Elle méritait pourtant un examen sérieux. Même réticence, quand il s'agit de Grégoire Zamblak, métropolitain de Kief, qui assista au concile de Constance, et, au témoignage d'auteurs sérieux, travailla à l'union des églises, après avoir reconnu lui-même l'autorité du souverain Pontife. Les progrès du catholicisme dans l'Église de Novgorod, plus ouverte à l'action de l'Occident, sont à peine effleurés. La séparation de l'Eglise russe en deux métropoles, accomplie dès 1410, est mise dans une pénombre et présentée comme un accident sans grande portée, dont l'explication se tire de la situation politique du pays. Pour résumer tout, l'union de Florence (1439), cet événement capital dans les annales

des églises orientales, est racontée d'après la version fabuleuse de Syropulo, sans l'ombre d'un examen critique; et comme s'il s'agissait du fait le plus insignifiant, le récit se trouve relégué dans une partie séparée que l'historien intitule : *des rapports de l'Église russe avec celles de Constantinople et de Rome*, et qu'il rejette, comme n'ayant qu'une importance secondaire, à la fin de chaque volume.

Complétons le tracé du plan, d'après lequel Mgr Macaire a combiné son *Histoire*. Chacune des trois périodes dont nous avons parlé se subdivise en deux parties; la première, qui est la principale, donne la série des métropolitains et des faits les plus saillants qui ont signalé leur administration. Cet exposé historique est généralement assez court, trop court peut-être relativement au reste. Ainsi, par exemple, sur cent quatre-vingt-huit pages du premier volume, trente seulement sont données à la partie proprement historique. La même disproportion, mais sur une échelle plus grande encore, règne dans les deux nouveaux volumes, qui peuvent servir de spécimen, en cela comme pour tout le reste. Nous allons, pour cette raison, en donner une rapide analyse.

Ces deux volumes embrassent la première moitié de la seconde période (1250-1448), que l'auteur nomme *transitoire*, et qui est vulgairement appelée *mongole*, parce qu'elle coïncide avec la domination des Tartares sur la Russie. La partie historique intitulée *hiérarchie*, par laquelle s'ouvre le quatrième volume, raconte les événements qui signalèrent l'administration de douze métropolitains, dont la liste commence par Cyprien II et finit par le célèbre Isidore, promoteur de l'union faite à Florence. Le chapitre suivant traite du *corps enseigné*, des progrès du christianisme, soit parmi les Mongols, soit, surtout, chez les Permiens, et des pertes que lui fit subir une secte dont la rapide existence fut marquée par d'immenses ravages, la secte des *strigolniques*.

Dans le chapitre des *monastères* (p. 166-227), l'auteur, se laissant aller à ses goûts d'érudit, énumère l'un après l'autre tous les couvents qui ont surgi durant cette période de lugubre mémoire, afin de démontrer par cette nomenclature l'erreur de ceux qui ont avancé que la période *mongole* a été désastreuse au développement de la vie monastique. Il y aurait beaucoup à dire contre les conclusions du docte historien; qu'il nous permette de faire une seule remarque. Il est possible que le nombre des nouveaux monastères ait pu monter à deux cents; admettons ce chiffre; toujours est-il que l'auteur semble avoir perdu de vue ce qu'il dit lui-même ailleurs, à savoir qu'ils ont, pour la plupart, pris naissance dans les pays qui ne furent jamais soumis au joug mongol, comme les républiques de Novgorod et de

Pskov, ou du moins dans ceux qui n'en ressentirent que faiblement les effets, comme le royaume de Galitch et la Volhynie. Le *culte* est traité dans le quatrième chapitre avec le même luxe d'érudition. Ce chapitre est une excellente monographie dans laquelle l'archéologue rivalise avec le bibliographe.

Les mêmes remarques s'appliquent, mais à un degré plus élevé, à la belle étude sur le *droit canon* qui remplit le cinquième chapitre (le premier du cinquième volume). La partie la plus intéressante de cette monographie est celle qui parle du *Nomocanon* slavon, commenté par Zonara et Aristine, que le métropolitain Cyrille II, serbe de nation, fit venir de la Bulgarie et qu'il introduisit dans son église à la place du texte grec, presque seul en usage au temps de ses prédécesseurs, pour la plupart grecs d'origine. L'auteur établit : 1° que le gouvernement de Cyrille II fait époque dans les annales de la législation ecclésiastique en Russie; 2° que les deux exemplaires de cette traduction, qu'on a conservés, ont servi de type à quantité d'autres copies dont on se servait depuis le XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe (1650), où parut le premier exemplaire imprimé du *Kormtchaïa* (traduction slave du *Nomocanon*). Il ajoute : 3° que le métropolitain Cyprien, qui gouvernait l'église de Kief un siècle après Cyprien II, n'a fait que retoucher la version adoptée par son prédécesseur, contrairement à ce qu'avance Philarète, que Mgr Macaire ne manque pas de combattre, chaque fois que les deux rivaux diffèrent d'opinion.

Le chapitre sixième (p. 128-255), digne pendant du précédent, trace un tableau de la *littérature religieuse*. L'auteur déclare d'abord qu'en thèse générale la littérature de cette période malheureuse n'a pas été plus pauvre qu'avant l'invasion des Mongols. Entre ces deux époques, assure-t-il, on ne remarque aucune interruption, et, quant au nombre des versions du texte grec, la période actuelle aurait même l'avantage sur celle qui l'a précédée (VI, p. 128). Mais, quelques dizaines de pages plus loin, le tableau s'assombrit à tel point qu'on voit à peine ce qui subsiste des premières affirmations de l'écrivain (page 242). C'est là une des nombreuses contradictions que nous laissons volontiers à d'autres le soin de relever.

Après un chapitre assez court sur la *foi et les mœurs*, vient la dernière rubrique intitulée : *l'Eglise russe dans ses rapports avec les autres Eglises* (276-363); nous en avons parlé plus haut. C'est dans ce chapitre que l'auteur a jugé à propos d'enterrer les souvenirs du concile de Florence, par lequel se terminent le volume et la première partie de la période ascensionnelle de l'Église russe vers sa prétendue indépendance.

Arrêtons-nous. Nos remarques sur la distribution des matières dans les deux nouveaux volumes s'appliquent également aux trois premiers; sans nul doute elles s'appliqueront aux suivants. C'est le cas de dire avec le poëte : *ab uno disce omnes*. On peut avoir divers avis sur la méthode adoptée par l'auteur; quant à nous, notre opinion est faite. Tailler ainsi chaque époque suivant un certain ordre de catégories préconçues, invariables; découper l'histoire en casiers ayant chacun leur étiquette et leur couleur, est une façon d'écrire que nous ne saurions approuver. Le naturel et la liberté du récit disparaissent; plus d'unité, plus de proportions. C'est vouloir disséquer la vie comme on disséquerait un cadavre. Dans l'ouvrage de Mgr Macaire, tout chapitre pris à part forme un travail complet; ce sont des dissertations savantes et pleines de mérite littéraire, mais qu'on s'attendrait plutôt à rencontrer dans quelque revue académique. Ajoutez que l'historien donne volontiers carrière à ses goûts de paléographe et d'archéologue, et vous comprendrez pourquoi son ouvrage ressemble à un musée d'antiquités religieuses, à un recueil de monographies, plus qu'à une histoire ecclésiastique. Tel est, en résumé, le jugement que nous nous sommes formé après une étude attentive des volumes dont il s'agit. Belle mosaïque, composée avec une grande habileté et un soin plus grand encore, mais toujours une mosaïque. Sous ce rapport, le travail de Strahl, auteur d'une *Histoire de l'Eglise russe*, malheureusement restée inachevée, nous paraît préférable à celui de Mgr Macaire, bien que le livre de l'historien allemand ait déjà un peu vieilli.

Disons, en terminant, que, malgré les défauts qui viennent d'être relevés dans l'ouvrage du docte prélat, nous sommes loin de lui refuser tout mérite. Il en a, sans doute, et plus d'un. On doit surtout lui savoir gré d'avoir réuni dans ses volumes, et particulièrement dans ses riches appendices, tant de trésors littéraires inédits ou presque inaccessibles jusqu'ici. Mais, s'il est vrai que personne ne lira ces pages sans en rapporter, sur le passé religieux de la Russie, de nouvelles connaissances, il ne l'est pas moins que nul catholique ne peut, sans une émotion douloureuse, voir un esprit si élevé ne faire jaillir de ses vastes études historiques, et pour lui et pour ses concitoyens, que des conclusions directement opposées à la justice et à la vérité.

J. Martinof.

— *Notices sur les colonies françaises*, accompagnées d'un *Atlas* de 14 cartes, publiées par ordre de S. Ex. le marquis de Chasseloup-Laubat, Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies. — Histoire, Géographie, Météorologie, Population, Gouvernement,

Administration, Culte, Assistance publique, Instruction publique, Justice, Forces militaires et maritimes, Finances, Agriculture, Industrie, Commerce, Navigation, Service postal. — in-8° de 768 p. Paris, Challamel aîné, 1866.

Nous avons dit un mot de ces *Notices* en parlant de la *Revue maritime et coloniale* (v. la livr. de mars 1864). Réunies aujourd'hui en volume, elles forment un ensemble de renseignements exacts et complets sur toutes nos possessions d'outre-mer, à part l'Algérie, qui n'est pas dans les attributions du Ministère de la Marine. La clarté, la précision qui règnent dans tout l'ouvrage font grand honneur à celui qui l'a rédigé. — L'Atlas aussi est bien exécuté; mais il nous semble que, dans les cartes de la Martinique et de la Guadeloupe, on a trop accusé l'aspect orographique de ces deux îles, au détriment de la netteté dans les autres détails. — E. P.

— *Histoire de mes opinions religieuses*, par John-Henri Newman, de l'oratoire de Saint Philippe de Néri. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation du P. Newman, par Georges du Pré de Saint-Maur. Un vol. in-8°. Paris, Douniol, 1866.

Un éloquent évêque le proclamait encore tout dernièrement : ce qui fait l'intérêt profond et inépuisable de l'histoire, ce sont les âmes. Le reste passe, les sociétés humaines n'ont elles-mêmes qu'une existence éphémère; les âmes seules ont des destinées éternelles, et voir comment elles accomplissent ici-bas leur épreuve et s'acheminent vers un avenir qui n'aura pas de fin, c'est assurément le plus digne sujet des méditations d'un philosophe chrétien. Or, voici un livre qu'on a précisément appelé : *l'Histoire d'une âme*, et cette âme est une âme d'élite, dont la destinée s'est trouvée providentiellement mêlée à celle de beaucoup d'autres qui lui ont dû, en grande partie, le bonheur de voir finir leurs incertitudes et de rentrer avec elle dans le sein de l'unité romaine. Tout le monde connaît le R. P. Newman et sa conversion, je n'insiste pas. Mais c'est l'histoire intime de cette conversion qui mérite surtout d'être étudiée. Il ne l'aurait jamais écrite sans les violentes attaques dirigées contre lui il y a deux ans, attaques qui l'ont mis dans la nécessité de se défendre et nous ont valu cet admirable livre dont le succès a été si grand de l'autre côté de la Manche, l'*Apologia pro vita sua*. Dans une seconde édition, l'illustre auteur a supprimé toute la partie polémique et les détails secondaires, et il en est résulté cette belle *Histoire de mes opinions religieuses*, dont M. du Pré de Saint-Maur offre au public français une traduction fidèle d'un style élégant et facile. Inutile d'insister sur le mérite d'un pareil ouvrage. C'est une des lectures des plus atta-

chantes qu'on puisse faire, lecture indispensable à ceux qui veulent suivre, ne fût-ce que de loin, les controverses auxquelles a donné lieu récemment la publication de l'*Eirenicon* du docteur Pusey. Ajoutons que cette traduction, approuvée par l'auteur, a été revue, au point de vue théologique, par le savant et modeste abbé de Valroger, et qu'elle a été enrichie de plusieurs éclaircissements nécessaires au public français et dus à l'obligeance de M. Henri Wilberforce, compagnon des premiers travaux de Newman. — Ch. D.

— *Histoire populaire des Papes. Les Papes du Moyen Age*; par J. Chantrel. 3e *édit.*, t. II, in-8°, 630 p. Paris, C. Dillet, 1865.

Le nom de M. Chantrel et le compte rendu consacré par les *Etudes* au premier volume de cette publication (v. t. VI, p. 652) nous dispensent d'insister à nouveau sur l'esprit dans lequel est conçue l'*Histoire populaire des Papes*. Deux mots de critique seulement, qui ne vont qu'à l'ordonnance de l'ouvrage. La tentative pour unir la méthode chronologique à la méthode de raison (division par périodes) n'engendre-t-elle pas un peu de confusion? Sous le titre *les Papes et le monothélisme*, se trouve renfermé tout le VIIe siècle, bien que les cinq prédécesseurs immédiats d'Honorius ne se soient pas occupés de cette hérésie. Le titre *S. Grégoire VII et l'indépendance de l'Eglise*, comprend aussi tout le XIe siècle. Les humiliations de la papauté sous les neuf premiers successeurs de Sylvestre II, prouvent trop bien qu'ils appartiennent à la période précédente. La lutte pour l'*indépendance* ne commence réellement qu'à Léon IX (1049-1054). — V. M.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LES DOCTRINES
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
SUR LA LIBERTÉ

LE DROIT NATUREL D'APRÈS SUARÈS.

Ce n'était pas tout de défendre la notion même du libre arbitre, en revendiquant ses priviléges essentiels contre ceux qui en altéraient ou en détruisaient la nature. Ce n'était pas tout non plus de maintenir l'indépendance de la volonté humaine en présence d'obligations douteuses et de prescriptions problématiques. Pour achever d'établir les droits de la liberté, il fallait la considérer dans ses rapports avec sa limite naturelle, à savoir la loi, la loi certaine et indubitable ; dire, par conséquent, quelle est la nature de celle-ci, quelle est sa sphère, quelle est son origine. Alors seulement, on pouvait se flatter d'avoir fait la philosophie complète de la liberté, d'avoir assuré l'intégrité de son domaine et fixé, par une reconnaissance authentique, le champ assigné à son action légitime.

On ne devra pas demander à nos docteurs d'aller au delà. Les théologiens ne sont pas des politiques ; ils ne fabriquent pas des constitutions et ne se mêlent pas d'assigner aux peuples les institutions qui devront les régir. Mais, restant sur le terrain qui leur appartient, ils posent les principes généraux de toutes ces choses, à la double lumière de la foi et de la raison. S'ils ne sont pas appelés à construire un édifice, dont le plan est en grande partie subordonné aux idées, aux mœurs, parfois même aux caprices des différents peuples, ils en montrent du moins les invariables assises ; ils découvrent le roc solide sur lequel il faut tout appuyer ; ils déterminent

l'espace dans lequel on pourra bâtir, sans violer aucun droit et avec des conditions de solidité qui assurent la durée de l'œuvre. C'est dans cette région calme, étrangère aux conflits bruyants et aux discussions politiques, que nous allons nous renfermer avec eux.

Parce que la Compagnie de Jésus présente dans son organisation intérieure une hiérarchie fortement constituée, parce que, née à une époque de troubles et de révolte, elle a eu pour première mission de combattre le schisme et l'hérésie, en servant l'autorité divine que le Christ lui-même a établie dans son Église, il est des hommes qui se persuadent qu'elle est vouée par état à la défense de l'absolutisme, et cela non-seulement dans l'ordre religieux, mais encore dans l'ordre politique.

M. Guizot est de ce sentiment. Dans le nouveau volume de *Méditations* qu'il vient de faire paraître, voici comment il explique nos origines au XVIe siècle. « Au nom de l'unité et de l'infaillibilité en matière de foi, dit-il, le pouvoir suprême dans l'Eglise catholique fit alliance avec le pouvoir absolu dans la société civile, et le soutint dans sa résistance à la liberté. Sous l'inspiration de leur fondateur Loyola, génie héroïque, fanatique et mystique, habile à organiser et à vivifier son dessein, l'ordre des Jésuites naquit de cette guerre et pour cette guerre, comme une troupe d'élite, chargée, au nom de la foi, de défendre absolument l'autorité, dans l'Église et dans l'État.

« Depuis cette époque, trois siècles se sont écoulés et le quatrième s'écoule à son tour... Le pouvoir absolu a eu ses bonnes fortunes et ses grands jours; plus d'une fois, les fautes de ses adversaires lui ont fait beau jeu, et il a trouvé d'habiles et glorieux défenseurs. Il n'a pas réussi à arrêter le cours d'une civilisation pleine et avide de liberté... Et maintenant là même où la liberté n'est pas, le pouvoir absolu ne s'avoue plus; il replie son drapeau et admet des institutions contraires à son principe, sauf à faire effort pour les éluder et les énerver. L'expérience a prononcé; quels que soient les problèmes et les épreuves de l'avenir, la cause du pouvoir absolu est une cause perdue dans le monde chrétien.

« Ce fut, au début de ce siècle, le mauvais sort bien na-

turel des Jésuites, d'être regardés comme voués à cette cause[1], etc... »

J'en demande bien pardon à l'illustre écrivain; mais en lui sachant gré de la justice qu'il rend à l'Eglise et de la part qu'il fait à notre société dans le *Réveil chrétien*, il nous est impossible de nous reconnaître nous-mêmes dans la vocation qu'il nous attribue.

Ce n'est pas ici le lieu de défendre la papauté des idées absolutistes qu'on lui prête; quant à Ignace et à son œuvre, qu'on lise les Constitutions d'un bout à l'autre, on n'y trouvera pas un mot qui autorise une pareille affirmation. Loin d'être destinée à faire prévaloir tel ou tel régime politique, la Compagnie les accepte tous indifféremment, puisqu'elle doit vivre sous tous les cieux et chez tous les peuples. Pourvu qu'on lui laisse la liberté d'instruire, de prêcher, d'exercer ses ministères et de travailler au salut des âmes, peu lui importe de quelle manière les nations voudront se gouverner et gérer leurs intérêts temporels. Les affaires séculières, et plus particulièrement les affaires politiques, ne sont pas de son ressort; elles tombent sous des interdictions spéciales fréquemment répétées dans l'Institut[2]. Le fondateur ne veut pas même qu'on parle au désavantage d'un autre pays[3], ni qu'on se déclare pour un des partis qui pourraient se former entre les princes chrétiens, mais bien plutôt qu'un amour universel embrasse à la fois, selon Dieu, les partis les plus opposés et que rien, fût-ce seulement dans les conversations, ne vienne trahir des sentiments contraires[4].

On ne peut donc pas dire que la Compagnie ait une doctrine en politique. Même au point de vue supérieur où nous allons nous placer, on ne saurait affirmer qu'une opinion soit adoptée par elle comme l'a été le Molinisme. Néanmoins nous

[1] *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne.* 1re méd., p. 23-25. Nous rendrons compte à nos lecteurs de ce livre remarquable.

[2] Voir en particulier la Règle 45 du sommaire des Constitutions; le décret 47 de la 5e congrégation et le décret 46 de la 16e, et dans les Ordinations des généraux, le ch. XI, n. 4.

[3] Règles communes, 30.

[4] *Ibid.*, et Somm., Reg. 43.

trouvons un accord remarquable entre ses grands théologiens, et ce qui les distingue, c'est la largeur de leurs principes.

Tous ceux qui les ont étudiés avec attention ont été frappés de ce fait[1]. Suarès, Bellarmin et tous nos vieux auteurs qui ont traité ces matières, professent sur le droit et sur le devoir, sur la société et sur le pouvoir qui la régit, des doctrines que l'on appellerait sans doute aujourd'hui libérales, et que nous appellerons, nous, sagement modérées, parce que si elles accordent beaucoup à la liberté, elles assoient en même temps l'autorité sur une base solide et inébranlable. Pour en juger avec connaissance de cause, il suffira d'analyser l'enseignement de celui en qui, comme disait Bossuet, *on entend toute l'école.*

Le traité *de Legibus* de Suarès est une œuvre magistrale, et passe à juste titre pour une des plus parfaites qui soient sorties de sa plume[2]. Le résumé que nous allons faire de la doctrine renfermée dans ce livre viendra d'autant plus à propos qu'elle a été récemment l'objet d'injustes attaques.

« Suarès, dit M. Franck, s'est rendu célèbre par son esprit encyclopédique et sa vaste érudition; mais ces qualités ne nous donnent pas de lui une idée suffisante. Suarès est une figure originale qui demande à être étudiée avec plus de détails; c'est une intelligence des plus fortes, qui a joué dans l'histoire du droit naturel un rôle tout à fait à part. Bien loin de se montrer l'adversaire de cette science, à laquelle saint Thomas a rendu hommage et dont l'avénement est désormais un fait irrévocable, il la défend lui-même contre ses détrac-

[1] Par exemple Balmès : *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. III, ch. XLVIII et suiv. — Duvoisin. *Examen des principes de la Révolution française.* — Godard. *Les principes de 89*, 2e édition, etc.

[2] M. Franck ne peut s'empêcher de le reconnaître : « Le *Traité des lois* (*Tractatus de legibus ac Deo legislatore*), immense travail qui suffirait à lui seul pour remplir la vie d'un écrivain ordinaire, peut être regardé comme une somme ou une encyclopédie méthodique de droit tant naturel que positif, tant canonique que civil, tant coutumier qu'écrit, où toutes les lois classées avec méthode sont exposées et discutées dans leurs principes et dans leurs conséquences, avec le concours de toutes les autorités et de toutes les opinions connues. » (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 4e série, t. III. *Les publicistes du* XVIIe *siècle*, I.)

teurs ; il en soutient les principes les plus hardis en apparence ; il met à son service les autorités les plus imposantes et tout l'arsenal de sa dialectique. » Jusqu'ici nous ne pouvons qu'applaudir à l'éloge que la force de la vérité arrache à un contradicteur ; mais Suarès est Jésuite ; il faut bien qu'on trouve en lui ce caractère fourbe et rusé qu'on est convenu de regarder comme le trait particulier de sa Compagnie. « Peu à peu, poursuit M. Franck, avec une adresse, on pourrait dire avec une astuce incomparable, il lui retire ce qu'il lui a donné, il l'étouffe, et, si l'on peut parler ainsi, il la dissout par ses *distinguo*, ses exceptions, ses réserves, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien, sans qu'on sache positivement ce qu'elle est devenue[1]. »

Voilà assurément une découverte nouvelle. Depuis plus de deux cents ans que Suarès est entre les mains des hommes sérieux qui le consultent et l'étudient avec admiration, aucun d'eux ne s'était même douté de son véritable caractère. Il était réservé à M. Franck de dissiper leurs illusions et de montrer comment un auteur, regardé universellement comme un des princes de la science, n'est après tout qu'un imposteur habile, retirant d'une main ce qu'il accorde de l'autre; comment son œuvre n'est qu'une œuvre de Pénélope, dont l'artisan défait au plus vite tout ce qu'il avait d'abord tissé.

A notre tour abordons cet ouvrage et cherchons à nous rendre compte de l'idée qu'il renferme. Un simple exposé de ses principes suffira pour faire évanouir tout soupçon et réduire à leur juste valeur ces appréciations étonnantes.

I

Quiconque veut établir le droit naturel sur sa véritable base, doit avant tout déterminer la notion générale de la loi, qui le circonscrit et lui assigne sa place.

D'après saint Thomas et Suarès, la loi, dans son acception la plus vaste, est une certaine mesure des actions humaines ;

[1] *Les publicistes du* XVII[e] *siècle*, I.

c'est elle qui les règle, qui en détermine la moralité ; en d'autres termes, elle qui signale et établit la différence entre le juste et l'injuste, entre l'exercice normal de la liberté et ce qui n'en est que l'abus, l'application illicite et condamnable.

Cet exercice légitime, normal, constitue proprement le droit. Car si ce mot présente dans l'usage des significations diverses, c'est que l'on considère tantôt l'objet auquel il se rapporte, tantôt le sujet dans lequel il réside. En le prenant en son sens le plus strict, il dénote une faculté morale dont l'homme est pourvu, soit relativement aux choses qui sont déjà siennes, soit par rapport à celles qui sont appelées à le devenir [1].

Passons rapidement sur ces premières notions un peu arides, un peu scolastiques et abstraites. On voit du moins qu'au jugement de Suarès, comme de tous les théologiens, l'homme n'a pas ici-bas que des devoirs, mais qu'il a aussi des droits fondés sur sa nature. Ces droits préexistent même, en quelque sorte, aux obligations qui en naissent et aux devoirs qui en découlent. Car, ainsi que nous le disions dans un précédent article, la limite présuppose ce qu'elle restreint, le commandement présuppose la liberté et par conséquent le droit, puisque la liberté est le droit par excellence, celui de choisir, celui de se déterminer ; droit primitif, fondement de tous les autres, emportant avec lui la propriété première et radicale, à savoir celle de nos actes personnels, avec toutes les conséquences qui s'y rattachent.

Mais du moment que la liberté existe, la loi devient nécessaire. Platon en distinguait quatre : l'une qu'il appelait *divine*, l'autre qu'il nommait *céleste*, puis la loi *naturelle* et la loi portée par les hommes. Les théologiens ont effacé le second membre de cette énumération, qui ne signifiait rien autre chose que le destin ; mais ils reconnaissent les trois autres [2].

Il y a donc avant tout une loi *divine* au sens de Platon, une loi *éternelle*, comme l'appelle l'école, c'est-à-dire cette raison

[1] *De Legibus*, lib. I, c. II, § 5.
[2] L. I, cap. III, § 5.

souveraine du créateur d'après laquelle il conçoit et gouverne toutes choses ; étant lui-même l'ordre essentiel et le bien infini, il n'a pu vouloir que ce qui est conforme à sa nature et à ses attributs nécessaires ; nous devons par conséquent reconnaître en lui une règle suprême sous laquelle tombent, comme dit saint Augustin, toutes les actions libres des créatures, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible d'un caractère moral. Rien ne saurait échapper à cette mesure établie par l'auteur et l'ordonnateur des choses, dont la Providence attentive maintient la paix dans le monde[1]. C'est la loi première et universelle : toutes les autres en dérivent et lui empruntent leur force[2].

Il faut remarquer ici combien cette théorie de l'obligation chez les philosophes chrétiens l'emporte sur toutes les autres. Le grand problème qui se pose à chaque instant dans nos sociétés est celui-ci : De quel droit une volonté humaine aura-t-elle le pouvoir de s'imposer à la mienne et de limiter son exercice? Si l'on ne me montre comme racine de ce droit qu'un intérêt individuel ou même une raison sociale, je pourrai être convaincu de la nécessité de l'obéissance, mais non de sa grandeur ni même de sa moralité ; on m'aura présenté le devoir comme un fait, on ne me l'aura pas inculqué comme un principe, ni surtout fait aimer comme un instrument d'élévation et comme une source de beauté idéale. Pour cela il faut remonter jusqu'au premier anneau où vient infailliblement se rattacher toute obligation ; il faut dire que la loi, quelle que soit d'ailleurs son origine immédiate, n'a de force et d'empire qu'en tant qu'elle est une application particulière et comme une manifestation spéciale de la loi éternelle qui est en Dieu, ou, si l'on aime mieux, de la loi naturelle qui rayonne au fond de notre propre conscience[3].

Car la règle immuable selon laquelle le créateur conçoit l'humanité et qu'il veut voir réalisée en elle, ne peut point être une lettre morte, elle ne saurait demeurer à l'état latent, ni

[1] Lib. II, cap. I et II.
[2] *Ibid.*, c. IV.
[3] Lib. II, c. IV.

comme enfouie dans les archives inaccessibles de la pensée divine. Une promulgation de cette règle est nécessaire, du moins dans ses dispositions principales : c'est la nature elle-même qui s'en est chargée, en gravant au fond des esprits la distinction ineffaçable du bien et du mal, l'idée de l'obligation morale et du devoir qu'elle engendre.

La loi naturelle, selon Suarès, repose sur deux inébranlables fondements. L'un, qu'aujourd'hui on appellerait objectif, consiste dans les rapports mêmes des choses, c'est-à-dire dans les harmonies qui les unissent ou dans les dissonances qui les séparent; l'autre est subjectif : c'est cette force de la nature intelligente qu'on nomme la raison, œil intérieur et perspicace qui perçoit les incohérences ou les secrètes affinités, qui discerne où il y aura accord et où il y aura répulsion; avec la lumière qu'elle puise dans cette vue, la raison ne se borne pas à éclairer, elle intime ses ordres, elle commande au nom de l'ordre éternel, c'est-à-dire au nom de Dieu même.

De là cette puissance de lier dont elle est revêtue et qu'il ne faut pas confondre avec la conscience. Car la conscience est plutôt un tribunal, appliquant pratiquement le code qu'il trouve écrit dans la raison. Ce tribunal peut errer dans ses conclusions et interpréter faussement la loi dont l'exécution lui est confiée; tandis qu'en elle-même la loi enseignée par la nature et qui a Dieu pour auteur est toujours pure, toujours vraie [1]. Ce n'est pas dire assez; cette loi est absolument immuable; au point que nulle puissance humaine ne peut la détruire, ni l'entamer, ni en dispenser, ne fût-ce que dans un cas spécial. L'Église elle-même et le pontife qui la gouverne n'ont pas reçu ce pouvoir. Si étendues que soient d'ailleurs leurs attributions, elles ne vont pas jusqu'à leur permettre de porter la main sur ce qui constitue le droit naturel de l'homme [2].

Voilà certes de larges principes. Et quand on pense que cette loi naturelle, placée par la théologie au-dessus de toute autorité, renferme, de l'aveu de Suarès et des autres, tout le

[1] Lib. II, c. v, § 15.
[2] *Ibid.*, c. xiv, § 8.

décalogue [1], n'est-il pas juste de dire qu'une pareille doctrine est éminemment philosophique, ou comme l'avoue M. Franck, éminemment libérale.

II

Mais ici commence le scandale du critique. Suarès, prétend-il, tient à son service des distinctions au moyen desquelles il va rentrer en possession de tout le terrain qu'il avait semblé céder tout d'abord. Examinons ces distinctions et voyons si elles ne sont pas aussi saines, aussi inoffensives que les principes mêmes.

Parmi les biens que la loi naturelle assure aux hommes, dit Suarès, il en est plusieurs qui sont concédés à chacun en particulier plutôt d'une manière *permissive* que d'une manière *impérative*. Telle est, par exemple, la propriété et la division qu'elle suppose. Il est, en effet, de droit naturel que les hommes puissent se partager le sol et les autres biens terrestres ; mais il est aussi de droit naturel qu'ils aient pu, s'ils le voulaient, les retenir en commun ; nous voyons donc ici une permission, non un ordre. Et l'on pourrait énumérer ainsi un grand nombre de choses où le droit des gens a dû intervenir pour fixer le devoir et déterminer le précepte [2].

Que signifie cette observation ? Rien autre chose sinon que le droit naturel a une certaine latitude et qu'il fait à la liberté humaine sa place. La pensée de l'auteur est loin d'être obscure ; mais elle va encore se préciser et s'éclairer, en revêtant une autre forme.

Les obligations qui naissent de la loi naturelle n'ont pas toutes le même caractère. Les unes sont immédiates, indépendantes de tout fait humain : Vous ne tuerez point, vous ne porterez point de faux témoignage, etc. Les autres présupposent l'intervention d'une volonté libre qui est entrée légitimement en exercice : tels sont les devoirs qui proviennent

[1] En exceptant seulement la détermination spéciale relative au culte de Dieu dans le 3e commandement.

[2] Lib. I, c. XVI, § 7.

d'un contrat, d'un pacte conclu, d'une parole donnée. Si vous considérez la *raison formelle* du droit, elle est la même de part et d'autre, également solide, également sainte, également invariable; mais si vous en considérez la *matière*, il est clair que, dans le second cas, celle-ci est sujette au changement, parce que le libre arbitre de l'homme qui l'a fournie peut se corriger lui-même, ou bien encore être redressé par une volonté supérieure[1]. De là il suit que nulle autorité ne peut dispenser des premières obligations, tandis qu'il arrivera parfois qu'on pourra casser ou modifier les secondes.

Encore un nouveau mode d'exprimer à peu près la même vérité. Quand on dit *droit naturel*, on peut vouloir indiquer deux choses : ou bien une loi à laquelle l'homme est astreint, ou bien un domaine (peut-être seulement un quasi-domaine) qui lui est assigné par sa condition originelle. Or, le domaine peut quelquefois être restreint, quelquefois il peut être aliéné; mais la loi indépendante de l'homme ne saurait être soumise à des variations provenant de son libre arbitre[2].

En vérité nous ne voyons pas ce qu'on viendrait reprocher à ces distinctions qui portent avec elles leur preuve et leur lumière. Qu'est-ce donc qui a pu exciter l'indignation de M. Franck? Niera-t-il qu'il y ait des droits qui préexistent à tout fait humain, d'autres qui présupposent l'intervention des volontés individuelles ou de la volonté sociale? Et si ces volontés interviennent, n'est-il pas clair qu'elles n'ont pu agir que sur une matière livrée à leur disposition ou dont elles avaient la propriété? Il faut donc avouer que le droit naturel, immuable quant aux préceptes qu'il établit et quant aux obligations qu'il impose, subit nécessairement des variations du côté de l'objet auquel il s'applique.

Tout cela est fort inoffensif. Aussi, venant au fait, nous voyons que M. Franck, en annonçant à grand bruit une attaque sur toute la ligne, ne peut pourtant trouver prise que sur un point; et ce point lui suffit pour passionner le débat.

Parmi les choses dont l'homme a le domaine, ou le quasi-

[1] Lib. II, c. XIV, § 5.
[2] *Ibid.*, § 16.

domaine, Suarès a cité la liberté propre. D'où il conclut, comme les théologiens et les publicistes de son temps, qu'on est en droit de l'aliéner dans des limites déterminées; que la société même aura pu, dans certains cas, renoncer à cette propriété pour ses membres, et que la servitude aura été justement le partage des vaincus, pourvu toutefois que la guerre qu'on leur avait déclarée fût légitime.

C'est là une thèse toute spéciale que je n'entreprends pas ici de défendre. L'auteur jésuite ne l'a touchée qu'en passant, avec des restrictions multiples, en n'envisageant que le droit strict et absolu, en ajoutant bientôt que les nations chrétiennes ont aboli avec grande raison cet ordre de choses [1]. En outre, il reconnaît expressément l'indépendance primitive et naturelle. Les Saints Pères, dit-il, affirment en maint endroit que l'homme a été créé noble et libre, qu'il n'a reçu immédiatement de Dieu d'autre pouvoir que celui de commander aux animaux et aux êtres inférieurs de la création; quant à la domination de l'homme sur l'homme, c'est la volonté humaine qui l'a introduite à raison de la faute ou de quelque adversité [2].

Mais s'il est vrai que, d'après Suarès, l'individu puisse d'une certaine façon renoncer à sa liberté physique, où donc M. Franck a-t-il lu qu'il peut également aliéner sa liberté morale? Pense-t-il qu'aux yeux du docte et pieux écrivain, le droit de choisir entre le bien et le mal soit une de ces propriétés facultatives dont on puisse se défaire en faveur d'un autre? S'il n'a pas de meilleure raison à donner contre l'esclavage, qu'il sache du moins que ce n'est pas Suarès qu'il réfute.

Y a-t-il donc un contrat, autorisé par la théologie, pour nous faire abdiquer la soumission à la loi divine et à la conscience [3]?

[1] Lib. II, c. xx, § 8.

[2] *Defensio fidei.* Lib. III, c. II, § 11.

[3] M. Franck ne comprend l'esclavage qu'avec cette abdication. Aussi s'écrie-t-il ailleurs : « Quand on recommande aux hommes de s'aimer les uns les autres, de se regarder comme des frères, et quand on fonde cet amour tout humain sur la raison sublime que les hommes sont tous les enfants de Dieu, marqués de son empreinte et son image visible ici-bas, comment supposer

Évidemment, c'est une mauvaise querelle qu'on fait ici à Suarès. Qu'il ait cru, avec tant d'autres, à son époque, que la servitude, ou plutôt un certain servage, respectant dans l'homme la moralité et la vertu, n'était pas une situation absolument contraire au droit naturel, mais bien un état violent, aboli seulement par la douceur des mœurs chrétiennes, c'est ce que nous ne chercherons point à nier, car plusieurs pensent encore de même aujourd'hui, sans croire pour cela trahir la cause de la civilisation moderne; mais qu'il ait enseigné que l'État peut « sacrifier tous les droits particuliers à ce qu'il regarde comme le bien commun », et que « l'individu peut aliéner sa liberté civile et morale pour un avantage matériel[1]; » voilà ce qui ne sort en aucune manière des théories exposées dans le traité *de Legibus*, et ce que l'on ne trouvera nulle part ni dans cet ouvrage, ni dans aucun autre écrit du théologien jésuite.

« Il faut repousser, poursuit l'accusateur, au nom de la justice et de la saine raison, la définition que donne Suarès du droit en général. Non, le droit n'est pas seulement une permission, une licence, une propriété qu'on peut aliéner ou détruire. Une propriété est une chose extérieure à moi, que je puis détacher de moi et échanger contre un autre avantage également extérieur. Mais le droit, c'est moi-même, c'est une partie essentielle de mon existence intellectuelle et morale, une partie nécessaire de mon âme[2]. »

Et Suarès a-t-il dit autre chose? N'a-t-il pas commencé par montrer le droit dans l'homme lui-même comme une puissance, comme une faculté morale qui lui est innée et essentielle[3]? Même dans cette servitude dont il parle, admet-il que

que l'un puisse faire de l'autre son esclave, sa propriété, un vil instrument, remis entre ses mains pour servir à ses passions et à ses desseins? Comment supposer qu'il puisse enlever son semblable à la fin suprême qui lui est proposée à lui-même, à l'origine qui le sanctifie et qui est le patrimoine du genre humain? » (*Réformateurs et publicistes de l'Europe*, p. 87.)

[1] M. Franck. *Les publicistes du* XVII[e] *siècle*, p. 307.

[2] *Ibid.*, p. 308.

[3] Juxta strictam juris significationem solet proprie jus vocari facultas quædam moralis quam unusquisque habet vel circa rem suam vel ad rem sibi debitam. (L. I, c. II, § 5.)



l'individu en sera dépouillé, qu'il n'aura plus rien de ses droits radicaux et primitifs, soit vis-à-vis du maître auquel il devra son travail, soit vis-à-vis de la société dont il ne cessera pas d'être membre? Mais si le droit est inaliénable en lui-même, parce qu'il fait partie de la nature, peut-on nier que plusieurs des objets auxquels il s'applique soient susceptibles d'être transférés à autrui par un acte volontaire? Il est des biens dont l'homme, quoi qu'il fasse, ne pourra jamais se dépouiller; il en est d'autres, au contraire, dont il lui est permis de se défaire et auxquels il peut renoncer, du moins dans une certaine mesure. La distinction mise en avant par Suarès est donc juste, indispensable même; elle n'empêche pas que le droit soit aussi sacré, aussi inviolable que le devoir. Il sera permis de discuter sur les points particuliers, de demander si telle ou telle prérogative rentre dans la première ou dans la seconde catégorie; mais ce qui ne saurait être révoqué en doute, c'est l'existence de ces divers degrés dans le droit naturel lui-même, puisque d'une part il y a des biens sur lesquels la liberté personnelle n'a pas d'action, d'autres, au contraire, qu'elle peut céder au moins pour un temps, soit en tout, soit en partie.

III

Loin d'atténuer les droits primitifs de l'homme, Suarès en soutient l'immutabilité, même vis-à-vis de la puissance divine.

Cette question avait divisé les esprits. Quand on s'était demandé si le Créateur n'avait pas le pouvoir de changer la loi naturelle, des sentiments divers s'étaient produits tour à tour : Occam, Pierre d'Ailly, l'école nominaliste, avaient posé une thèse que Descartes allait bientôt reprendre en sous-œuvre, à savoir que le bien et le mal n'ayant pas d'autre origine que la volonté libre de Dieu, cette volonté restait maîtresse de changer ces rapports et de retourner toutes choses. Sans aller tout à fait si loin, Scot et ses disciples établissaient une distinction entre les devoirs que nous avons envers Dieu et ceux que nous avons envers nos semblables :

les premiers, disaient-ils, sont absolus, nulle puissance ne peut nous en dispenser ; mais le lien que constituent les autres n'est pas de même nature, il peut être relâché et dénoué par la puissance divine.

Suarès n'accepte point cette conclusion. Il affirme tout au contraire que le droit naturel étant fondé sur l'essence même des choses, est incapable d'aucune exception ; les préceptes du Décalogue qui l'expriment ne se prêtent à aucune dispense, puisqu'ils reposent sur la notion du juste et de l'injuste [1]. Si l'Écriture semble citer des exemples contraires, on doit les expliquer par un changement survenu non dans la loi elle-même, mais dans l'objet, dans la matière de la loi. Car ce que l'on a dit plus haut de l'homme, il faut le répéter ici en l'appliquant à Dieu : il est des choses qui tombent naturellement sous son domaine, notre existence, par exemple, et c'est ainsi qu'il a pu faire un commandement à Abraham d'immoler son fils ; mais toutes les fois que l'objet du précepte n'est pas soumis au domaine divin, c'est-à-dire que l'honnêteté de l'acte ne dépend pas d'une volonté libre du Créateur, ces exceptions ne sauraient avoir lieu, et par conséquent, pour le ciel comme pour la terre, le droit naturel proprement dit est absolument invariable [2].

M. Franck abuse de cette théorie si simple, et veut absolument que Suarès ait l'arrière-pensée d'y rattacher le droit de coaction qu'il reconnaîtra ailleurs à l'Église. « D'où vient, s'écrie-t-il, à la puissance spirituelle le pouvoir d'intervertir à ce point l'ordre naturel, de fouler ainsi aux pieds la loi naturelle, cette loi que rien ne peut abroger, pour laquelle il n'existe aucune dispense? Évidemment ce pouvoir vient de Dieu même, qui agit alors non comme législateur, mais comme maître et Seigneur de toutes choses ; qui, ne pouvant changer la loi, en supprime la matière. Il semble à peine croyable qu'une telle doctrine ait été soutenue à une époque aussi éclairée que le commencement du XVII[e] siècle, par un esprit

[1] Lib. II, c. XV, § 16 et suiv.
[2] Lib. II, c. XV, § 19-22.

aussi grave et aussi élevé que l'écrivain qui nous occupe en ce moment[1]. »

La réflexion est modeste. Ce n'est pas *à peine croyable* qu'il fallait dire, mais tout à fait impossible; et Suarès n'aurait assurément jamais acquis le crédit dont il a joui universellement, s'il était entré dans sa pensée d'établir et de faire prévaloir la théorie qu'on lui impute. Quoi, parce que Dieu est Seigneur, en même temps que législateur, il aurait donné à une puissance humaine la faculté de supprimer tous les droits naturels de l'homme! L'Église disposerait à son gré de la vie des individus; elle aurait affiché, à un moment quelconque de l'histoire, la prétention de suspendre ou d'abolir des lois immuables; non pas, il est vrai, directement, en décrétant leur abrogation, mais équivalemment, par une action indirecte exercée sur ce qui en est la matière!

A notre tour nous demanderons à M. Franck si la société civile, quand elle condamne un homme à la confiscation des biens ou à la mort, justifie son arrêt par un droit de propriété qui lui serait conféré sur la fortune ou sur la personne du coupable.

Non, Suarès, pas plus qu'aucun autre théologien, n'a jamais eu la folie de dire que le domaine essentiel et incommunicable qui appartient à Dieu seul, puisse être transféré à une créature; ni qu'aucun homme ici-bas, fût-il l'interprète infaillible de la loi divine, puisse être censé tenir en main la fortune, l'honneur, la vie de ses semblables. Cette doctrine de quelques légistes du moyen âge qui l'appliquaient à l'Empereur, ce dernier mot du césarisme, répété invariablement partout où l'on a vu se relever l'idole du pouvoir despotique, répugne trop aux notions de liberté, de dignité humaine proclamées par l'Évangile, pour avoir trouvé accès dans les ouvrages des docteurs chrétiens. S'ils ont reconnu à l'Église un droit de coaction, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, ce droit repose, dans leur pensée, sur une tout autre base. Qu'on lise les passages qui s'y rapportent, soit dans le traité

[1] M. Franck. *Les publicistes du* XVII[e] *siècle*, p. 218.

des Lois, soit dans la *Défense de la Foi contre le roi d'Angleterre*, on verra qu'il n'y a rien de commun entre les principes auxquels Suarès a recours et la distinction dont nous avons parlé tout à l'heure. M. Franck peut donc se rassurer ; cette opinion ne rétablit point dans le christianisme « le culte de ce *Fatum* païen, qui, supérieur à tous les dieux et à leur roi lui-même, contraignait les hommes au meurtre, au parricide, à l'inceste, faisait assassiner Laïus par Œdipe, Clytemnestre par Oreste, et poussait d'une main irrésistible le fils innocent dans le lit de sa mère[1]. »

IV

Le droit naturel constitue à la fois la force morale de l'homme et la dignité de sa conscience. C'est par lui que faible et opprimé il se révèle plus grand que ses oppresseurs ; que vaincu il triomphe ; que la mort même lui ouvre une porte à l'immortalité, parce que ses défaites valent mieux que les succès de ses adversaires. Il ne faut donc pas s'étonner de l'insistance que mettent les théologiens à placer ce droit au-dessus de toute atteinte, à le représenter comme sacré et comme absolument invulnérable.

Non-seulement, d'après Suarès, la loi naturelle ne supporte pas de dispense, mais elle n'est pas même susceptible de ces bénignes interprétations, qui, sans entamer les autres lois, relâchent quelque peu leur sévérité, et corrigent, dans des cas particuliers, ce qu'elles auraient de trop général ou de trop austère. Rien de semblable, assure-t-il, en ce qui concerne la règle interne et primitive de nos actes. Car, l'interprétation bénigne est un amendement de la loi, et celle dont nous parlons ne peut admettre ni amendement, ni correction, n'étant autre que la droite raison elle-même, incapable de défaillir et de s'éloigner du vrai, puisque du moment qu'elle s'en éloignerait, elle cesserait d'être la droite raison et l'expression de la justice naturelle. Si donc il y a des circonstances où le précepte n'oblige plus, c'est qu'un des termes qui s'y

[1] *Les publicistes du* XVII[e] *siècle*, p. 320.

rencontrent a changé ; ce n'est pas la loi qui est trouvée en défaut, mais c'est l'objet qui n'est plus le même. Tant que celui-ci n'a pas varié, aucune conjoncture extérieure, aucun but qu'on se proposerait d'obtenir, aucune nécessité, de quelque nature qu'elle soit, ne peut faire qu'un acte prohibé devienne licite ; c'est ce que prouvent toutes les raisons précédemment apportées [1].

Nous sommes loin, on le voit, du fameux principe : *La fin justifie les moyens*. Des déclarations aussi catégoriques et aussi claires ne laissent aucune porte ouverte aux explications artificieuses au moyen desquelles on voudrait éluder le droit ou supprimer le devoir. Si Pascal avait voulu lire ce chapitre de Suarès, il se serait épargné d'odieuses calomnies, et si M. Franck avait pris le temps d'y réfléchir, il aurait sans doute retranché de son travail des récriminations à tout le moins inutiles.

Les variations apparentes que nous croirions constater dans la loi naturelle viennent donc uniquement de ce que son objet a disparu. Il suffit, en effet, qu'un des termes d'une relation change pour que l'autre soit censé affecté ; un père n'est plus père, lorsque celui qui lui donnait le droit de prendre ce titre vient à mourir ; et pourtant tout le monde voit qu'il n'a subi pour cela aucune transformation intrinsèque [2]. De même les prétendues modifications n'appartiennent pas au précepte lui-même.

En outre, comme le précepte naturel est écrit dans l'âme humaine en caractères absolus et indéfinis, la manière déterminée et concrète dont nous le traduisons pèche toujours par quelque endroit et nous oblige à des restrictions qui ne sont pas dans la loi. Si nous disons par exemple qu'il ne faut pas tuer, cela doit s'entendre hors le cas d'une juste défense ou d'une sentence portée par l'autorité publique [3]. La même raison qui dicte l'obligation corrige elle-même ce qu'il y a de défectueux dans la parole qui l'exprime ; et, quelles que soient les limites qu'il y faille apporter, le droit pris en lui-même n'en est ni moins certain, ni moins inviolable.

[1] Lib. II, c. XVI.
[2] Lib. II, c. XIII, § 6.
[3] *Ibid.*, § 8.

V

De ce qui concerne les individus, passons à ce qui regarde la multitude et entendons les affirmations du droit naturel d'après Suarès.

L'homme est essentiellement social, il ne peut vivre isolé, la famille même ne lui suffit pas, il lui faut ce milieu plus vaste, plus complet, qui s'appelle la communauté parfaite ou l'agrégation politique. Or, il est impossible qu'un corps se gouverne et se conserve sans une tête qui veille au bien des membres; l'autorité est donc nécessaire, et avec elle la puissance législative. Suarès ne dit point que l'autorité *crée* la société; il va tout à l'heure affirmer le contraire; mais il nous montre, dans la constitution même de l'humanité, la raison radicale du pouvoir, sa légitimité et son étendue. Ce n'est pas seulement une force directive, c'est une force obligatoire; elle ne s'adresse pas uniquement à la conscience, elle a aussi en main le droit de coercition; c'est une magistrature exercée par les hommes, mais qui n'en dérive pas moins de Dieu en tant qu'il est auteur de la nature[1].

Si cette puissance est indispensable, quel est originairement son siége? Faut-il dire avec quelques canonistes qu'elle a été tout d'abord conférée, par la nature même des choses, à un homme déterminé, et que, depuis lors, de dérivations en dérivations, elle doit toujours se trouver en un successeur qui tienne sa place?

A ne considérer que l'ordre naturel, répond le théologien, il faut affirmer que cette puissance n'est tout d'abord en aucun individu spécial, mais bien dans la multitude. Cette conclusion est *commune parmi les auteurs, et elle est certaine*. En effet, selon la nature, tous les hommes naissent libres; aucun n'a sur les autres une juridiction politique, pas plus qu'un droit de propriété. Tout ce qu'on pourrait objecter, c'est qu'Adam, établi chef dès le principe, par la force même des choses, a conséquemment reçu sur toute sa race une au-

[1] L. III, c. I.

torité qui a pu se transmettre par droit de primogéniture ou par le fait de sa volonté personnelle. Mais, en vertu de la création et de la génération naturelle, le premier homme n'a reçu qu'une autorité domestique et non une souveraineté sociale. Son épouse, ses enfants lui furent soumis ; dans la suite, il a pu avoir des serviteurs et une organisation complète, avec toute l'autorité qui appartient à l'économie d'une maison privée. Après la multiplication du genre humain, chaque chef de famille a eu la même puissance dans sa sphère. Quant au pouvoir politique, il n'a commencé qu'avec la fusion des familles diverses en une communauté parfaite; et, comme celle-ci n'a point son origine dans la création d'Adam ni dans sa volonté seule, mais dans la volonté de tous ceux qui s'unissent pour la former, on ne peut dire que, par la nature même des choses, Adam y ait été en possession de la puissance politique; car nul principe n'amène à conclure qu'en vertu du seul droit naturel, le père doive être le roi de sa race [1].

Si le pouvoir ne réside originairement en aucun particulier, si, d'autre part, il a son siége dans les hommes, il est clair que c'est dans la communauté qu'il se trouve. Cette communauté, en effet, n'est point un agrégat matériel sans ordre, sans lien, n'ayant aucune unité soit physique, soit morale; considérée ainsi elle ne serait pas un corps politique, elle n'aurait besoin ni d'une tête ni d'un gouvernement. Mais si l'on voit ce qu'elle est en effet, c'est-à-dire une réunion formée dans un but politique, il devient évident qu'un pouvoir y est nécessaire, car les hommes ne peuvent vouloir à la fois l'état social et l'exclusion de l'autorité civile, puisque ce serait vouloir des choses contradictoires [2]. Ils sont donc obligés de le constituer d'une certaine manière; seulement le choix leur est laissé entre les diverses formes qu'il peut avoir et les divers régimes auxquels la multitude peut être soumise [3].

Pour se rendre compte de la position prise ici par Suarès,

[1] Lib. III, c, II, § 3.
[2] *Ibid.*, c. II, § 4.
[3] *Ibid.*, c. IV, § 1.

il faut se rappeler qu'en face de l'opinion qu'il embrasse sur l'origine du pouvoir, il y en avait une autre, celle du *droit divin* proprement dit, qu'on peut résumer à peu près en ces termes. L'autorité vient de Dieu immédiatement et elle est conférée aux princes sans aucun intermédiaire. Toutes les fois qu'un homme se trouve appelé à exercer la souveraineté, soit par le fait de sa naissance, soit par un concours de circonstances que la Providence a ménagées, Dieu lui-même l'investit directement du pouvoir politique ; ce pouvoir ne passe point par la nation pour venir à lui, mais il lui est donné personnellement, quand même son élévation serait le résultat d'une élection populaire.

Telle est la théorie que Suarès repousse. En répondant au roi d'Angleterre Henri VIII, qui la soutenait contre Bellarmin, il ne craint point d'affirmer que cette opinion est *nouvelle*, *singulière*, qu'elle semble *inventée pour exagérer la puissance temporelle au détriment du pouvoir spirituel*, tandis que l'autre est la doctrine ancienne, reçue généralement, la seule conforme à la vérité et nécessaire à admettre [1].

Ainsi s'exprimaient les théologiens au XVIIe siècle et même au siècle suivant, en face d'un petit nombre de contradicteurs protestants, gallicans ou jansénistes [2]. Depuis lors les choses ont-elles changé de face, et sommes-nous mis en demeure d'abandonner la grande tradition des écoles catholiques ?

Il est vrai que, de nos jours, quelques écrivains orthodoxes semblent incliner d'un autre côté par crainte de l'abus qu'on pourrait faire du vieil enseignement. Mais ces craintes sont-elles fondées et doivent-elles prévaloir dans les esprits ? En affirmant le droit des peuples, les scolastiques ont-ils favorisé

[1] Prædicta Regis sententia, prout ab ipso asseritur et intenditur, nova et singularis est et ad exaggerandam temporalem potestatem et spiritualem extenuandam videtur inventa... Sententiam Illustriss. Bellarmini antiquam, receptam, veram ac necessariam esse censemus. (*Defensio fidei*, L. III, c. II, § 1.)

[2] Concina, après avoir examiné la question, concluait en ces termes : *Falsam itaque reputamus opinionem illam quæ asserit potestatem hanc immediate et proxime a Deo conferri regi, principi et cuique supremæ potestati, excluso reipublicæ tacito aut expresso consensu.* (*De Jure nat. et gent.*, Lib. I, diss. IV, n. 6.)

les passions révolutionnaires? En montrant la racine première du pouvoir au sein même de la nation, l'ont-ils établie dans un terrain flottant et abandonnée au caprice des multitudes? Est-ce que, dans leur doctrine, la foi des contrats n'est pas sacrée? Les liens qui unissent entre eux les divers éléments sociaux ne produisent-ils pas des obligations saintes qu'on ne saurait violer sans crime?

On aura beau tourner et retourner en tout sens la doctrine des théologiens, on n'en fera pas sortir le droit d'insurrection tel que l'entend aujourd'hui un radicalisme anarchique.

Remarquons, en effet, que ces principes n'ont rien de commun avec ceux du philosophe génevois. Pour Rousseau, l'état social n'est point une situation nécessaire de l'humanité; que dis-je? c'est plutôt une situation anormale, puisqu'elle est contraire à *l'état de nature*, phase primitive et apparemment préférable de notre race. Dès lors Dieu n'y entre plus pour rien; la société est née du simple concours des volontés libres; on ne trouve à sa base qu'un fait purement humain et un contrat arbitraire. A un jour donné, les hommes s'étant réunis, chacun d'eux a aliéné une partie des facultés qu'il possédait auparavant, et ainsi s'est formée l'autorité politique. Elle résulte de la cession faite par les individus d'une portion de leur liberté personnelle; elle vient d'un abandon volontaire d'une partie du domaine naturel qu'ils avaient sur eux-mêmes et sur leurs actions; en additionnant ces fractions on aura une somme qui s'appelle le pouvoir; de quelque côté qu'on le considère, il ne renferme pas autre chose.

Avec un pareil système, la souveraineté aussi bien que la société deviennent inexplicables. Comment rendre compte, par exemple, de la perpétuité de l'une et de l'autre? Un père a-t-il pu aliéner arbitrairement la liberté de ses fils? une génération était-elle en droit d'enchaîner les générations suivantes? Puis, le pouvoir politique, qui emporte essentiellement le droit de vie et de mort, ne fût-ce qu'en cas de guerre, renferme-t-il seulement ce que chacun a pu céder de l'exercice de ses facultés naturelles? Rousseau ne voit dans l'existence des peuples qu'un fait d'origine humaine, et voilà pour-

quoi sa théorie échoue; l'école dont nous parlons y voit un fait providentiel; dès lors la solution s'éclaire et rend raison de toutes choses.

Aux yeux de Suarès, la société est d'institution divine, au même sens que la nature. Elle est l'état obligé, la vocation irrésistible de l'humanité considérée dans son ensemble. Par conséquent, l'autorité civile, élément indispensable de l'organisation sociale, est aussi, à la prendre en elle-même, une nécessité absolue, indépendante du caprice des hommes et de la volonté des multitudes.

Ce principe est commun aux deux opinions qu'on rencontre parmi les théologiens; il justifie dans l'une et dans l'autre la parole de saint Paul, qui affirme que le *pouvoir vient de Dieu*[1]; il explique ses attributions et son étendue, qui va, dans certains cas, beaucoup plus loin que ne le pourraient faire tous les droits individuels ajoutés les uns aux autres.

Sur cette base admise des deux côtés, le P. Tapparelli propose une sorte de fusion qui ferait disparaître toute divergence « On peut concilier, dit-il, deux opinions en apparence contradictoires, admises toutes deux par des auteurs distingués; l'une dit que le *pouvoir vient de Dieu;* l'autre qu'il vient de la multitude. Dieu est le *principe* de l'autorité; la multitude est son *objet*, et sa *fin* est d'établir l'unité dans le multiple; si le multiple n'existait pas ou s'il ne devait pas être ramené à l'unité, l'autorité n'aurait plus de raison d'être, et c'est dans ce sens que la multitude est cause que l'autorité existe. Au surplus, le concept de société suppose, dans toute réunion légitime, une autorité qui la conduise à la fin qu'elle s'est proposée, et une autorité qui existe essentiellement, nécessairement, une autorité, comme le remarque Gerdil, que les individus ne peuvent détruire, par la raison qu'ils ne

[1] Voici l'interprétation de S. Jean Chrysostome : « Non est potestas nisi a Deo. Quid dicis? Ergo omnis princeps a Deo constitutus est? Istud non dico. Non enim de unoquoque principe mihi sermo est, sed de ipsa re, id est de ipsa potestate. Quod enim principatus sint, quodque non simpliciter et temere cuncta ferantur divinæ sapientiæ opus esse dico. Propterea non dicit : non enim princeps est nisi a Deo, sed de ipsa re disserit dicens : non est potestas nisi a Deo. » (Hom. 23, *in Epist. ad Rom.*)

peuvent rien contre l'essence des choses. Ainsi, l'autorité qui est destinée à unir la multitude a son origine dans la multitude; elle y prend naissance quand les individus s'associent; car s'ils ne s'associaient pas, l'autorité ne pourrait les régir; mais on ne peut dire pour cela que c'est la multitude qui crée l'autorité, que l'autorité n'est pas autre chose que la volonté de tous.

« Deux personnes éloignées l'une de l'autre, et ne se connaissant pas, n'ont aucune relation entre elles, et, par conséquent, aucun devoir actuel; viennent-elles à se rencontrer, elles ont aussitôt le devoir de s'aimer comme hommes, de s'entr'aider, de vivre selon les lois de l'humanité; allons-nous dire pour cela qu'elles créent ces lois et ces devoirs? C'est évidemment leur volonté qui les a fait se rencontrer; mais, une fois en présence, elles trouvent ces devoirs formulés, ces lois promulguées par la nature. L'autorité est aussi une loi de la nature, et, par conséquent, elle ne peut en elle-même dépendre de la volonté humaine; tout ce que les hommes font en s'associant, c'est de la rendre actuellement existante[1]. »

Il y a beaucoup de vrai dans ces réflexions, mais peuvent-elles supprimer le problème qui a divisé l'école? Tout serait dit, sans doute, s'il ne s'agissait que de l'existence abstraite de l'autorité, ou bien encore, de son existence concrète et indivise dans la multitude; mais il s'agit de sa collation à un sujet déterminé; et, pour que cette collation s'accomplisse, un acte positif est nécessaire. Cet acte est-il immédiatement social? est-il immédiatement divin? En d'autres termes, les membres de l'association, par cela même qu'ils ont le droit et le devoir de constituer l'autorité, la confèrent-ils réellement? ou bien ne font-ils que désigner un sujet auquel Dieu la donne? On voit que la question subsiste, et que les lois résultant de l'agrégation civile une fois formée ne la tranchent pas toutes seules, bien que l'existence du pouvoir soit une nécessité qu'elles impliquent. Il faut donc accepter une des

[1] P. Tapparelli, *Essai théorétique de droit naturel*, t. I, liv. II, c. VII.

deux solutions et il est facile de reconnaître de quel côté se sont rangés les théologiens de la Compagnie.

Dans la constitution du pouvoir social, quelle a été, à l'origine, la part faite à la liberté?

Suarès répond que vraisemblablement les hommes ne tardèrent pas à se diviser en divers groupes politiques et à former plusieurs républiques distinctes. Appartenir à l'une ou à l'autre put dépendre du goût, de l'attrait de chacun, surtout si la chose n'était pas décidée pour lui par le fait de sa position ou de sa naissance.

En outre, comme nous le disions tout à l'heure, chaque communauté complète a été libre de se donner la forme de gouvernement qui lui convenait; rien n'étant absolument déterminé par le droit originel, on a pu confier l'autorité à un seul, à plusieurs, adopter un régime simple ou mixte, absolu ou tempéré, sans aller contre le vœu ou du moins contre l'intimation de la nature[1].

Si nous demandons à Suarès son jugement personnel par rapport à ces diverses constitutions, il ne dissimulera point ses préférences pour la forme monarchique qu'il trouve en elle-même la plus parfaite et la meilleure. « Cependant, ajoute-t-il tout aussitôt, les autres manières de constituer le pouvoir ne sont pas mauvaises, elles peuvent être bonnes et utiles; par conséquent, à ne considérer que la loi naturelle, rien ne force les hommes à remettre la puissance à un seul plutôt que de la conférer à plusieurs ou de la laisser à tous; cette détermination ne peut se faire que par leur volonté libre. Aussi l'expérience nous fait voir en ce point une grande variété; là même où se trouve la monarchie, elle est rarement toute seule, car, étant données la fragilité, la malice, l'ignorance humaine, il est expédient d'y joindre quelque chose du gouvernement commun qui s'exerce par plusieurs : et le nombre de ceux-ci est plus ou moins considérable d'après les diverses coutumes et selon le jugement des hommes... » Puis se résumant, il ajoute : « Ainsi il faut comprendre que chacun, en

[1] Lib. III, c. IV.

vertu de la nature même, a partiellement, pour ainsi dire, la puissance de composer, de produire une communauté parfaite ; et par le fait que tous ensemble la composent, la résultante de ces forces est le pouvoir politique. Cependant le droit naturel ne demande pas que la communauté tout entière l'exerce par elle-même immédiatement et le retienne toujours ; bien plus, parce que la chose est difficile, à cause de la confusion infinie et des retards qui auraient lieu, s'il fallait pour chaque loi recourir au suffrage universel, les hommes déterminent tout de suite pour le pouvoir législatif un des modes de gouvernement dont on a parlé plus haut (monarchie, aristocratie, démocratie) ; si l'on trouve toujours un de ceux-là, c'est qu'on ne saurait en imaginer d'autres, comme il est facile de le comprendre[1]. »

Quelqu'un dirait-il que cette théorie est purement spéculative, ou que, si elle se vérifie dans le cas d'une élection populaire, elle est du moins inapplicable à tous les autres ? Suarès ne craint pas de répondre qu'elle embrasse toutes les suppositions, en exceptant bien entendu celle d'un choix surnaturel, comme celui qui eut lieu pour Saül et David.

En effet, le sujet en qui le pouvoir réside y a-t-il été appelé par une succession héréditaire, ce ne peut être qu'en vertu d'une possession plus ou moins longue acquise à ses prédécesseurs. En parcourant l'arbre généalogique, on arrivera à un chef de famille qui aura reçu le pouvoir par délégation et qui le tient de la république entière ; la succession en effet n'est qu'un mode de transmission, elle n'est pas la racine première qui soutient la tige. Si l'on creuse jusqu'à celle-ci, on y trouvera l'origine de l'autorité, et on la verra ensuite passant de l'un à l'autre avec les mêmes droits et les mêmes charges[2].

En cas de guerre et de conquête, il n'en est pas autrement. Car, s'il arrive qu'une nation soit légitimement soumise à une autre par cette voie, cette soumission suppose de sa part un

[1] Lib. III, c. IV, § 1.
[2] Lib. III, c. IV, § 3.

consentement au moins implicite. En prenant le parti de la résistance elle en a d'avance accepté les éventualités. On retrouve donc partout et toujours une semblable dérivation et l'on remonte au même principe[1].

Telle est la doctrine de Suarès sur l'origine du pouvoir. Disons encore une fois que, tout en étant large et démocratique, en un certain sens, elle n'entraîne après elle aucune conséquence fatale. Il est vrai, à l'origine, les peuples décident de leur sort ; mais, en le faisant ils remplissent un devoir sacré ; le droit qui leur est conféré n'est pas plus illimité, pas plus inconditionnel que tous les autres ; la loi naturelle qui lui donne naissance le régit en même temps et le renferme dans de justes limites. Tout aussi bien que l'homme individuel, les nations doivent tenir leurs engagements, garder leur parole, ne pas rompre les obligations contractées ; il y a pour elles une autre règle que leurs instincts variables et que leur volonté capricieuse ; la justice envers tous est la loi suprême d'où elles ne doivent jamais se départir et d'après laquelle elles seront infailliblement jugées.

C'est tout à fait gratuitement que M. Franck suppose encore ici à Suarès une intention perfide, à savoir celle d'abaisser les rois devant la puissance pontificale. La doctrine à laquelle l'auteur jésuite s'attache, ce n'est point lui qui l'a inventée. Depuis le XIIIe siècle, époque où ces problèmes ont commencé à être agités dans l'école, non-seulement cette doctrine y a été reçue, mais elle y a été dominante et maîtresse. Saint Thomas l'a transmise à ses disciples ; ceux mêmes qui ne se rattachaient pas à son autorité, si souvent en désaccord avec lui sur les autres points, n'ont élevé sur celui-ci aucun sérieux dissentiment. Ce n'est que dans les temps modernes que quelques écrivains d'un enseignement moins sûr ont voulu y substituer d'autres idées.

Etrange condition faite aux théologiens de la Compagnie ! Si Bellarmin, Suarès et leurs confrères avaient adopté l'opinion gallicane sur l'origine du pouvoir, on ne manque-

[1] Lib. III, c. IV, § 5.

rait pas d'y voir une preuve évidente que l'Institut d'Ignace était voué à la défense de l'absolutisme. Embrassent-ils un sentiment plus large, plus libéral, les voilà transformés en détracteurs de l'autorité royale, et presque en destructeurs de la société civile.

Les esprits exempts de préjugés hostiles n'auront pas de peine à reconnaître quelle est, loin de ces excès opposés, leur véritable place. Cette place c'est celle qui appartient à la science sérieuse et noblement indépendante, à la recherche de la vérité qui procède avec sincérité de cœur et sans être inféodée à aucun système.

Un enseignement qui prend son vol à ces hauteurs ne compromettra jamais les intérêts ni des rois ni des peuples. Quelles que soient les modifications qui surviennent dans les institutions publiques, il ne se trouvera jamais en désaccord avec ce qui est juste et salutaire ; longtemps à l'avance il tracera la voie que doit suivre le progrès pour ne point s'égarer ; et, sans jamais donner raison à des passions coupables, il sympathisera comme naturellement avec toutes les aspirations légitimes.

A. Matignon.

(*La suite prochainement.*)

LES

MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

EN GÉORGIE

(*Suite.*)

V

Dans l'intervalle, Alexandre mourut à Taganrog, et il eut pour successeur Nicolas. Le nouvel empereur ne tarda pas à promulguer un oukase qui soumettait le préfet apostolique des missions du Caucase à l'autorité du consistoire arménien catholique du pays.

En Russie des faits de ce genre semblent tout simples et on n'a pas l'air de se douter qu'il y a là un empiétement des plus graves du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique. En même temps, on publiait une ordonnance en vertu de laquelle tous les prêtres qui arriveraient plus tard dans la mission, étaient obligés de prêter serment de fidélité à l'Empereur pour le temps de leur séjour dans l'empire et devaient de plus déclarer par écrit qu'ils n'étaient pas Jésuites. La même déclaration était déjà exigée de tous les prêtres catholiques du rite arménien répandus dans le pays du Caucase.

Nous n'avons rien à dire de cette déclaration. Quant au serment de fidélité, s'il avait simplement pour but d'empêcher les missionnaires de rien tramer contre la sûreté du gouvernement, ce serment était parfaitement inutile, et le passé des PP. Capucins témoignait assez qu'on n'avait aucun complot à redouter de leur part. Les missionnaires, au contraire, pouvaient craindre que ce serment ne les soumît, dans la pensée du gouvernement russe, à des exigencs qui atteignaient le for spirituel, comme on en avait un exemple dans

le fait que nous venons de citer tout à l'heure. Ici, nous ne saurions nous dispenser d'entrer dans les détails.

Depuis le commencement du nouveau règne, le gouvernement russe voyait avec un extrême déplaisir les Arméniens catholiques reconnaître l'autorité du Saint-Siége. Il résolut de les détacher de sa communion, et dans cette vue, il commença par offrir de grands avantages et de riches récompenses à tous ceux qui voudraient entrer dans le sein de l'Église russe. En même temps il favorisait ceux qui témoignaient quelque inclination à relâcher les liens de leur dépendance vis-à-vis de Rome, ou qui se montraient disposés à les briser. Le premier résultat de cette politique fut de créer, dans le sein de l'Église catholique, des divisions et des luttes qui faisaient présager et qui préparaient une rupture complète avec le Saint-Siége.

Avant la guerre qui se termina par le traité d'Andrinople, Akhaltzikh était sous la domination turque ; il y avait alors dans cette ville un prêtre arménien catholique nommé Paul Schakhgoulian, et revêtu du titre de provicaire. Élevé à Rome, à la Propagande, Schakhgoulian s'était distingué de bonne heure par de grands talents, mais aussi par une ambition sans bornes et un caractère porté à l'intrigue. La conduite qu'il tenait à Akhaltzikh et ses fréquentes infractions aux lois de l'Église, lui attirèrent des observations et des réprimandes de son supérieur ecclésiastique, Mgr Vincent Coressi, archevêque de Sardes et vicaire apostolique patriarcal à Constantinople. Comme il n'en tenait aucun compte, l'archevêque, après avoir consulté le Saint-Siége, déposa Schakhgoulian de son poste de provicaire d'Akhaltzikh, le déclara suspens de ses fonctions sacerdotales, prononça contre lui la peine de l'excommunication, et l'envoya à Tiflis, dans le couvent des PP. Capucins, pour y faire pénitence. Ceci se passait en 1826.

Lorsque Paskéwitch fit la conquête du pachalik d'Akhaltzikh, il y établit, en qualité de vicaire, un prêtre arménien catholique, et le plaça sous l'autorité du Préfet des Missions catholiques à Tiflis. Cela n'était pas régulier, mais l'archevêque de Constantinople ne jugea pas à propos de s'y opposer ; il con-

firma le choix du général russe, et délégua au Préfet apostolique de la Géorgie ses droits de juridiction.

Cependant Schakhgoulian était toujours dans le couvent des PP. Capucins de Tiflis ; il y demeura dix ans, mais il n'y perdit pas son temps. Les fonctions de Préfet étaient exercées par un Père peu éclairé, dont il ne tarda pas à faire sa dupe, et auquel il sut inspirer le plus vif intérêt. Le pauvre Capucin, complétement aveuglé sur le compte de l'intrigant, intercéda pour lui, obtint son pardon, et aplanit ainsi les voies qui devaient le ramener à son premier poste. Ce premier triomphe ne suffisait pas à Schakhgoulian : à peine rétabli dans sa dignité, il ne visa à rien moins qu'à se faire nommer évêque des Arméniens catholiques; mais comme il n'espérait pas obtenir le consentement du Saint-Siége, il travailla à détacher ses coreligionnaires de l'Église Romaine. Il prêchait souvent contre l'autorité du Pape, et il parvint à se faire des partisans dans le peuple et même dans le clergé.

Schakhgoulian était-il secrètement poussé et soutenu par le gouvernement russe, comme on le croyait généralement alors à Tiflis? C'est ce que se demande ici M. Bodenstedt, et il répond qu'il n'en sait rien ; ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est qu'on le laissa faire, et qu'il n'aurait pu jouer son jeu aussi ouvertement s'il n'avait pas compté sur une grande indulgence. D'après le P. Damien, il fut encouragé par les promesses d'un sénateur que l'empereur avait envoyé en Géorgie chargé d'une mission. Ce sénateur ne peut être que le baron Paul de Hahn, dont il est assez longuement question dans le livre du baron de Haxthausen. (*Transkaukasia*, t. I, p. 68 et suiv.)

Dans l'intervalle, c'est-à-dire en 1842, le P. Damien de Vareggio devint Préfet apostolique de la Géorgie, et en 1843 le Vicaire patriarcal de Constantinople le pria de continuer, comme son prédécesseur, à exercer une entière juridiction sur la province d'Akhaltzikh. Le P. Damien en donna aussitôt avis au clergé de cette province, et spécialement à Schakhgoulian qu'il invita à rentrer dans la voie de l'obéissance, lui promettant, à cette condition, l'oubli du passé. Mais celui-ci, au lieu d'accueillir ces ouvertures avec reconnaissance, rédi-

gea un mémoire qui contenait une foule de griefs contre les PP. Capucins, et en particulier contre le Préfet, et il fit tenir ce factum à la police d'Akhaltzikh, au gouverneur de la Géorgie et de l'Imérétie, et enfin au gouverneur général lui-même. Pour accréditer ses accusations mensongères, il avait eu soin de les présenter revêtues des signatures de quinze prêtres arméniens catholiques de la province d'Akhaltzikh. Le général Neidhardt, qui était à cette époque gouverneur général [1], ordonna une enquête. Le Préfet apostolique fut appelé à se justifier et à exhiber les documents officiels qui constataient sa nomination. En même temps, le colonel Kotzebue était envoyé à Akhaltzikh muni de toutes les pièces du procès, avec ordre de faire une enquête minutieuse. Il interrogea un à un tous les prêtres de cette province, leur présenta les pétitions revêtues de leur signature, et leur demanda s'ils pouvaient prouver toutes les assertions qu'elles renfermaient. Sur quinze prêtres dont on invoquait le témoignage, onze affirmèrent qu'ils n'avaient point donné leur signature, et qu'elle avait été contrefaite.

De retour à Tiflis, le colonel présenta les résultats de son enquête au général Neidhardt qui, après avoir lu soigneusement le rapport d'un bout à l'autre, écrivit, sous la date du 21 février 1844, au Préfet apostolique une lettre officielle qui le justifiait complétement ainsi que les autres missionnaires, et proclamait la fausseté des accusations dirigées contre eux par leurs calomniateurs, et nommément par Schakhgoulian. En même temps, celui-ci était déclaré coupable de résistance à ses supérieurs ecclésiastiques, d'usurpation d'emploi et de manœuvres criminelles ayant pour but de soulever la population catholique contre l'autorité spirituelle. Il fut destitué et reçut l'ordre de s'éloigner d'Akhaltzikh et de se rendre à Tiflis pour y être soumis, par le Préfet apostolique, à la pénitence que celui-ci jugerait à propos de lui infliger. Le général Neidhardt, connu dans toute la Russie par son attachement inflexible à la justice, était d'autant plus impartial en pronon-

[1] Il avait succédé, en octobre 1842, au général Golowin.

çant sa sentence, qu'il n'appartenait ni à l'Église gréco-russe, ni à l'Église catholique; il était protestant, aussi bien que le colonel Kotzebue. Mais Schakhgoulian était mieux instruit que Neidhardt lui-même des véritables intentions du cabinet de Saint-Pétersbourg; aussi refusa-t-il d'obéir en prétextant son grand âge et la mauvaise saison. Neidhardt alors exigea qu'il gardât les arrêts dans sa maison, et pour qu'il n'excitât pas de nouveaux troubles, il lui défendit de prêcher.

L'intrigant se tourna donc d'un autre côté; il s'adressa au ministre Perofsky, et lui promit d'amener peu à peu tous les catholiques arméniens des provinces du Caucase à la communion de l'Église russe. Il y mettait une double condition : le gouvernement russe devait le reconnaître en qualité de chef spirituel des Arméniens catholiques, et éloigner à tout prix de Tiflis et du pays la mission catholique qui gênait l'accomplissement de ses plans.

Lorsque Schakhgoulian faisait ces propositions au gouvernement russe, celui-ci avait entre les mains une pièce par laquelle ce vieillard septuagénaire s'engageait à ne plus se mêler des affaires ecclésiastiques du pays. Ses propositions furent néanmoins acceptées, et l'on ne tarda pas à reconnaître que le général Neidhardt, en rendant sa sentence, avait plus tenu compte de la justice que des intentions de son gouvernement. En effet, quelques semaines après, le général reçut un décret impérial en date du 19 mars 1844, où il était dit : « Que « vu le rapport très-soumis du clergé arméno-catholique « d'Akhaltzikh, sur les affaires qui avaient eu lieu entre lui « et les PP. Capucins, Sa Majesté avait daigné ordonner, en « vertu de son pouvoir suprême, que Schakhgoulian serait le « supérieur absolu de tous les catholiques arméniens de la « Géorgie et des provinces y annexées; que quant aux PP. Ca- « pucins, ils pourraient rester dans leur emploi, mais aux « conditions suivantes : 1° Ils prêteraient serment de se re- « garder à jamais comme sujets de l'Empire de Russie; « 2° Ils n'auraient aucune correspondance avec les autorités « spirituelles de l'étranger; 3° Ils n'entretiendraient aucune « communication ni avec le clergé ni avec le peuple catholique

« arménien; 4° Ils dépendraient en tout du consistoire de « Mohilew. » On ajoutait que s'ils ne voulaient pas accepter ces conditions, ils devaient être expulsés immédiatement hors des frontières.

VI

Ainsi Schakhgoulian triomphait, et cet homme qui avait été condamné deux fois par l'autorité civile aussi bien que par l'autorité ecclésiastique et deux fois dépouillé de ses emplois, était confirmé par l'empereur Nicolas en qualité de chef spirituel des Arméniens catholiques.

Le général Neidhardt n'en pouvait croire ses yeux : aussi avant de promulguer cet oukase, il écrivit au ministre pour faire de nouvelles remontrances. Il exposa l'affaire dans tous ses détails et prit chaleureusement parti pour les missionnaires. On lui répondit que sans nouvelles instances, il eût à exécuter l'oukase impérial.

Ce fut le 2 juin 1844 que ce fatal décret fut signifié aux Capucins par le général Hurko. On ordonnait en même temps à leur supérieur de faire connaître ceux qui acceptaient ces conditions et voulaient rester en Géorgie ; puis on lui prescrivait de remettre à la chancellerie du général en chef tous les papiers de ses archives concernant le gouvernement spirituel des Arméniens catholiques. Le Préfet apostolique répondit le 13 juin, qu'étant liés par le vœu solennel d'obéissance, les PP. Capucins ne pouvaient prendre sur eux aucune réponse définitive sans la permission du Saint-Père. Il priait le gouvernement de faire les démarches nécessaires pour obtenir cette permission, ou bien il demandait l'autorisation d'écrire lui-même à Rome. La lettre fut envoyée au ministre. Pour toute réponse, le général Hurko signifia aux missionnaires le 27 août de la même année, que la cour de Russie ne voyait aucune nécessité de demander une permission au Pape ; ce qui se passait dans l'intérieur de la Russie n'avait besoin d'aucun assentiment du dehors ; c'était la volonté expresse de l'Empereur de faire cesser toute relation entre les ecclésias-

tiques demeurant en Russie et le Saint-Siége; ceux qui ne ne voulaient pas s'y conformer n'avaient d'autre parti à prendre que de quitter immédiatement le pays. En même temps on faisait savoir de Pétersbourg que le gouvernement se chargeait d'envoyer de Russie des prêtres pour remplacer les Capucins. Quant à Schakhgoulian, l'Empereur l'honorait de sa bienveillance particulière, et il resterait à son poste.

Aussitôt la police fit publier la décision impériale relative à Schakhgoulian dans toutes les villes et tous les villages où se trouvaient des catholiques. Quand on songe aux antécédents de cet homme, au mépris universel dont il était l'objet, on comprendra sans peine quelle dut être la désolation des fidèles: on n'entendait parmi eux que pleurs et gémissements. Les catholiques de Tiflis, de Gori, de Koutaïs protestèrent qu'ayant toujours appartenu au rite latin, ils ne pouvaient recevoir pour leur supérieur ni Schakhgoulian ni aucun prêtre de son rite. De leur côté, les catholiques du rite arménien des districts de Lori et d'Alexandropol ainsi que tous leurs curés, et même un très-grand nombre de ceux d'Akhaltzikh, présentèrent de chaleureuses supplications au gouvernement, demandant à rester sous la direction des Pères; mais on refusa de les écouter. Le général Hurko, le gouverneur civil et le directeur de la police ne cessèrent par des ordres réitérés et des menaces de réclamer les papiers concernant les catholiques arméniens. Ne pouvant pas les obtenir, le directeur de la police se rendit le 10 septembre au couvent et les enleva.

Cependant le malheureux Schakhgoulian se confiant dans la protection du ministre, avait pris possession de la très-ancienne église latine d'Akhaltzikh, et sans autre autorité que celle qu'il tenait de la police, il avait déclaré suspens *a divinis* le P. Bonaventure qui avait été envoyé par le Préfet apostolique. A cette nouvelle, le P. Damien députa immédiatement à Akhaltzikh le P. Chérubin de Serravezza, qui mit les scellés sur cette église et rapporta les clefs à Tiflis.

Sur ces entrefaites, on remit au supérieur des missionnaires une lettre du directeur de la police de Tiflis. Elle portait la date du 2 septembre 1846, et demandait l'inventaire de tous

les effets et ornements de l'église d'Akhaltzikh : elle fut laissée sans réponse.

Il devenait évident que le moment de l'expulsion n'était plus éloigné. Dans cette persuasion, le P. Damien résolut de chanter solennellement une messe de *Requiem* pour tous les missionnaires qui avaient rendu le dernier soupir en Géorgie. Le lendemain, il offrit une seconde fois le saint sacrifice pour tous les catholiques défunts de cette contrée. La douleur, la consternation des fidèles était à son comble ; on les voyait courir à l'église du matin au soir, les yeux baignés de larmes, et en si grand nombre que souvent ils ne pouvaient tous y entrer. Leurs prières étaient incessantes ; les uns restaient prosternés les lèvres collées contre terre, les autres élevaient leurs bras vers le tabernacle, d'autres fondaient en larmes devant l'image de la sainte Vierge, et tous accompagnaient leurs prières de tels cris et de tels sanglots, qu'on les aurait pris pour des condamnés qui vont subir le dernier supplice. C'était un spectacle à fendre le cœur. Tous sans exception voulurent recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie comme s'ils eussent touché à leur dernier jour.

Chez les catholiques des autres villes, on vit se renouveler les mêmes scènes aussitôt qu'ils eurent connaissance du prochain bannissement des Pères ; et loin de se ralentir, cette consternation et cette ferveur allèrent toujours croissant jusqu'au jour de l'expulsion.

Cependant le général Neidhardt était revenu à Tiflis après une absence qui avait duré près de six mois [1]. Mis au courant de ce qui s'était passé, il fit de nouvelles et plus vives instances auprès du ministre en faveur des missionnaires. Il disait en substance qu'en éloignant subitement les missionnaires, on laisserait les catholiques des provinces du Caucase sans clergé ; que le petit nombre de prêtres polonais qu'il y avait dans ces contrées, ne connaissait pas les langues du pays ; qu'il n'était pas possible de laisser à la tête du clergé armé-

[1] Il venait de faire, à la tête d'une armée nombreuse, une expédition dans le Daghestan, pour comprimer une révolte organisée par Schamyl.



nien un homme comme Schakhgoulian, méprisé de tout le monde. Pour réponse, on lui reprocha amèrement de n'avoir pas déjà chassé les Capucins, et on lui commanda de le faire immédiatement.

Ce fut alors que le général Hurko écrivit au P. Damien pour lui intimer l'ordre de partir avec tous ses confrères. Mais comment obéir à une pareille injonction ? Les missionnaires ne pouvaient abandonner ce troupeau qui leur avait été confié par le Vicaire de Jésus-Christ. D'ailleurs l'hiver était venu et le froid était si rigoureux que les vieillards ne se souvenaient pas d'en avoir jamais éprouvé de semblable. Les routes de Tiflis à Redout-Kalé par Gori et Koutaïs étaient toujours mauvaises; dans ces circonstances elles étaient devenues impraticables pour les voitures; on ne pouvait faire le voyage à cheval sans courir les plus grands dangers, et sans avoir à subir les plus cruelles incommodités. Il faut ajouter à cela, même abstraction faite des difficultés inhérentes à toute navigation sur la Mer Noire pendant l'hiver, qu'il n'y avait alors par cette voie aucune communication régulière, et qu'on était livré à la discrétion de quelques marins grecs, anciens pirates retirés du métier, qui rançonnaient impitoyablement les passagers.

En présence d'une situation pareille, le gouverneur général se crut en droit d'avoir égard à la prière des missionnaires qui demandaient d'attendre le printemps. Il se hasarda donc à la transmettre au gouvernement et à l'appuyer. Mais la réponse revint de Pétersbourg avec une rapidité qu'on eût mieux aimé rencontrer au service d'une meilleure cause. Elle portait l'ordre de faire sortir immédiatement les missionnaires des confins de l'empire : puisque la navigation était dangereuse en cette saison, on les dirigerait sur Trébizonde par la voie de terre. Il n'y avait plus à hésiter. Le général Neidhardt dut étouffer la voix de l'humanité, et faire exécuter les ordres qu'il avait reçus. Ici nous laissons la parole au R. P. Damien.

VII

« Le 29 décembre au matin, un officier de police vint nous annoncer qu'il fallait absolument partir; puis nous présentant nos passe-ports, il réclama deux roubles qui en étaient le prix. « Qui donc, lui dis-je avec calme, vous a demandé de « partir ? Si vous nous chassez par force, avons-nous besoin « de vos passe-ports; reportez-les à celui qui vous les a remis et « dites-lui que si je possédais quelque chose, je le donnerais « aux pauvres, et non à la police pour de semblables « actes. » Le malheureux satellite jeta les passe-ports sur mon lit et se retira. Il ne revint que le soir du jour suivant pour nous annoncer que, par une concession du directeur de la police, nous pourrions célébrer la Messe le lendemain[1].

« Enfin le premier jour de la présente année 1845, on amena devant la porte de notre couvent deux charrettes allemandes qui avaient la forme de deux litières. Elles étaient entourées de plusieurs Cosaques armés de lances, de fusils et de pistolets. Peu après vinrent des officiers de police suivis de sbires; ils entrèrent dans notre couvent et nous traînèrent dehors par force. Il était deux heures de l'après-midi. Cependant je ne voulus pas abandonner notre demeure sans en avoir auparavant scellé les portes, quoique nous fussions environnés de satellites, et exposés aux regards d'une foule immense.

« L'un des assistants, comptant pour rien la crainte des persécutions auxquelles il s'exposait, courut sonner la cloche et l'agita de la manière qu'on a coutume d'employer pour les offices des morts; il voulait faire comprendre à tous que ce pauvre troupeau allait être privé de ses pères spirituels, et cette Église de Jésus-Christ rendue veuve par notre injuste

[1] A cette date, Neidhardt n'était plus gouverneur général du Caucase. Le 27 décembre précédent, il avait été remplacé par le comte Woronzof. Nous aimons à croire que la conduite pleine de générosité et de droiture qu'il a tenue dans l'affaire des Capucins, a été pour quelque chose dans sa disgrâce. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!

exil. Pour moi, quoique je me sentisse mourir à la vue de tant de larmes que les catholiques n'étaient pas seuls à répandre, je crus qu'il était de mon devoir avant d'abandonner le troupeau confié à mes soins de le recommander au tendre cœur de Jésus, et de lui faire entendre une dernière exhortation. Je ramassai donc tout mon courage, et fendis la foule. J'étais accompagné de mes confrères, savoir : du P. Chérubin de Serravezza, du P. Philippe-Marie de Bologne et du P. Emidio de Morrovalle, ainsi que de deux autres prêtres catholiques arméniens qui devaient être également chassés, savoir, du P. Siméon Giulardian, religieux méchitariste, et de D. Jacques Halaïcian. Sans autres armes que le crucifix qui reposait sur notre poitrine, nous entrâmes dans l'église, et arrivés près du grand autel où se conserve la sainte Eucharistie, nous nous agenouillâmes devant la table de communion. Nous étions là, priant depuis environ une demi-heure, lorsque les satellites russes qui nous entouraient et qui croyaient ne pouvoir nous décider à abandonner l'église, nous signifièrent qu'il était temps d'obéir. Je leur répondis avec fermeté qu'ils n'avaient qu'à nous arracher de cet autel ; car nous, sans trahir nos devoirs, nous ne pouvions abandonner l'église que le Saint-Père nous avait confiée.

« Alors un officier de police alla donner avis de ce qui se passait au général Hurko, et sur ses ordres, le directeur de la police, Spaginski, entra dans l'église pour nous en arracher. A peine parut-il dans le sanctuaire, suivi de ses officiers subalternes, et s'approcha-t-il avec eux pour nous inviter à partir, qu'il s'éleva du sein de la foule un bruit confus de pleurs et de gémissements capables d'attendrir les rochers. Je compris alors qu'il n'y avait plus de ressource contre le despotisme et la force; je me levai, et m'étant revêtu de l'étole, je bénis notre désolé troupeau. Trois fois je m'écriai en soupirant et en pleurant : « Mes enfants, mes chers enfants, soyez « forts dans la foi catholique, et le Dieu tout-puissant sera « notre protecteur. » Ensuite nous nous livrâmes entre les mains des ministres de la police. Mais, ô Dieu ! que de peine pour arriver au seuil de l'église !

« Les catholiques se jetaient en foule au-devant de nous pour nous dire un dernier adieu ; ils voulaient baiser nos habits et nos mains, et tous baignés de larmes ils s'écriaient : « Ah ! Pères, « comment nous laissez-vous orphelins ? Qui nous assistera au « moment de notre mort ? Ah ! par pitié enterrez-nous d'abord « et puis abandonnez-nous !... » Mais les Russes, insensibles à tant de gémissements et de larmes, nous poussèrent hors de l'église, et nous ayant forcés de monter sur les charrettes qu'on avait préparées, ils nous firent escorter par des Cosaques, un officier de police et d'autres satellites qui ne nous quittèrent plus jusqu'à la frontière de Turquie.

« C'est ainsi qu'il nous fallut quitter Tiflis ; les principaux d'entre les catholiques, au nombre de cent pour le moins, nous accompagnèrent en pleurant pendant un long trajet ; puis s'étant mis à genoux, ils nous demandèrent notre bénédiction que nous leur donnâmes de grand cœur, les exhortant de nouveau à se maintenir fermes dans la foi catholique.

« Dans la nuit du 2 janvier, nous arrivâmes à demi morts de froid dans la ville de Gori. Ayant appris que le gouvernement, déconcerté par l'intrépidité de nos deux confrères chargés du soin de cette mission, n'avait pu jusque-là les chasser de leur poste, je demandai comme une grâce à l'officier de police la liberté de passer au moins cette nuit dans le couvent : ma demande fut repoussée ; mais un des principaux catholiques de Gori, M. Jacques Zubbolanti, à force d'instances, obtint du gouverneur la permission de nous offrir l'hospitalité dans sa maison.

« Le jour suivant, nous devions être les témoins d'une scène encore plus déplorable que celles qui, jusque-là, étaient venues nous désoler : le supérieur de cette église de Gori, le P. Emmanuel d'Iglesias, s'était persuadé que les Russes, en qualité de chrétiens, n'oseraient pas employer la violence pour l'arracher du lieu saint. Fort de cette persuasion, il s'était retiré dans une chapelle revêtu de ses habits sacerdotaux, et là il se tenait en prière. Le gouverneur de la ville, à qui les autorités supérieures de Tiflis avaient déjà intimé l'ordre d'en chasser les missionnaires, fit conduire devant la porte du couvent

deux charrettes escortées comme les nôtres par des Cosaques; puis accompagné d'un colonel, du directeur de la police, d'autres officiers et de sbires, il pénétra dans la chapelle et en chassa tous les catholiques qui étaient à genoux, fondant en larmes devant le très-saint Sacrement, ou bien se confessant à l'autre missionnaire, le P. Bernard de Bologne. Après cela, le gouverneur intima au P. Emmanuel l'ordre de déposer ses ornements sacrés et de partir; et comme le Père n'obéissait pas, le gouverneur lui-même, de ses mains sacriléges et avec l'aide des agents de police, osa le dépouiller. Les deux bons Pères, obligés ainsi de céder à la force, ne purent pas même dire un dernier adieu à leur peuple affligé; mais placés sur la charrette, ils furent chassés comme deux malfaiteurs.

« Le lendemain, il nous fallut poursuivre notre voyage; tous ceux qui connaissent l'élévation et l'aspérité du mont *Souram* pourront aisément se faire une idée de ce que nous eûmes à souffrir en le traversant dans une saison si rigoureuse. Le 9 janvier, grâce à Dieu, nous étions en vue de Koutaïs. Là, nous trouvâmes un grand nombre de catholiques accourus à notre rencontre, qui par leurs pleurs nous témoignèrent leur affection. Entrés dans la ville, nous descendîmes, accompagnés de l'officier de police qui ne nous quittait jamais, chez M. Etienne Acopovi, où nous reçûmes l'accueil le plus filial.— Bientôt je fus instruit de la manière inhumaine dont avait été chassé de cette ville le P. Florent de Torgiano, que j'y avais établi depuis douze ans en qualité de curé. Le gouverneur, usant de ruse, l'avait fait appeler chez lui; aussitôt avait paru devant sa maison une charrette de poste escortée de deux Cosaques armés et d'un officier de police, et le Père avait été obligé d'y monter sans pouvoir obtenir la permission de célébrer la sainte messe et sans qu'il lui fût accordé d'aller au couvent prendre une légère collation avant de se mettre en route. — Les catholiques qui s'étaient aperçus de la violence qu'on faisait à leur Père, étaient accourus en foule pour lui baiser la main; mais ils avaient été cruellement repoussés par la police.

« Et nous aussi il nous fallut partir de Koutaïs, après avoir

obtenu avec peine d'y demeurer presque deux jours. Ils furent employés à mêler nos larmes à celles de nos catholiques affligés, qui voulurent encore nous accompagner en pleurant pendant un long trajet sur le chemin de notre exil. Ainsi, avec le cœur percé d'épines toujours nouvelles et toujours plus douloureuses, nous nous acheminâmes par la très-difficile route d'Usurghetti....

« Enfin, après quatre jours d'un pénible voyage, nous arrivions à Usurghetti. Une grande consolation nous y attendait. Nos confrères de Gori se reposaient là depuis plus d'un jour; il nous fut donné de les revoir... Tous ensemble nous fûmes escortés jusqu'aux frontières de la Turquie, où nous devions rencontrer chez les mahométans cette hospitalité que nous refusaient si cruellement des chrétiens moscovites.

« Le 17 janvier, nous arrivâmes vers le soir à Ciurukfu, premier village turc au delà des frontières russes. Nous descendîmes chez M. Paul Borro, Génois, où nous trouvâmes le P. Florent de Torgiano. Nous aurions voulu fixer notre demeure dans ce pays pour être plus rapprochés de nos pauvres catholiques de la Géorgie; mais l'impossibilité de trouver une habitation nous contraignit au départ. C'est pourquoi, le 20 du même mois, bien à contre-cœur, nous nous embarquâmes pour Trébizonde, où nous étions rendus le soir du 25 janvier (6 février), après avoir essuyé deux furieuses tempêtes. A Trébizonde nous avons été accueillis avec beaucoup d'affabilité par tous les habitants, mais surtout par le consul de France, M. de Clairambault, qui voulut lui-même nous donner l'hospitalité jusqu'à ce qu'il nous eût trouvé une habitation commode. C'est dans cette nouvelle demeure que nous sommes tous réunis, attendant que la sacrée Congrégation de la Propagande nous ait indiqué notre destination. »

VIII

Après cette inique expulsion, les catholiques de Géorgie se trouvèrent dépourvus de prêtres ; il fallut essayer de pourvoir au remplacement des PP. Capucins. On a peine à le croire :

aujourd'hui, en 1866, la place des missionnaires italiens est occupée par des prêtres polonais. A entendre les réclamations de la presse russe, personne n'en veut à l'Église catholique : on ne la moleste, on ne la persécute que parce que le catholicisme s'est identifié avec le polonisme ; et par ce mot on n'entend pas précisément la nationalité polonaise, mais une espèce de *fenianisme* qui s'appuie sur les sociétés secrètes, sur un gouvernement occulte, sur des tribunaux prononçant des sentences de mort dans l'ombre, et sur des gendarmes pendeurs chargés d'exécuter par l'assassinat ces étranges arrêts. A en croire ces mêmes journaux, on n'a pas de plus vif désir que de séparer le polonisme, ainsi compris, du catholicisme, et d'entourer la foi des catholiques de toutes les garanties imaginables. En écoutant ce langage, on serait disposé à croire que le gouvernement va travailler à remplacer, partout où cela sera possible, le clergé polonais par des prêtres catholiques d'une autre nationalité; par exemple des Allemands, des Belges, des Français, des Italiens. Au lieu de cela, que voyons-nous ? Il y avait en Géorgie des missionnaires italiens qu'on n'a jamais accusés de propagande polonaise ; ils ont été expulsés ; il n'y avait rien de plus simple que de les remplacer par des prêtres indigènes. Non, ce sont précisément des prêtres polonais qui dirigent l'Église catholique en Géorgie : c'est à peine si l'on trouve deux prêtres géorgiens à Koutaïs ; partout ailleurs ce sont des Polonais qui ne connaissent pas le géorgien, qui ne peuvent ni prêcher ni confesser dans la langue de leurs ouailles. Et il ne faut pas croire qu'il n'y ait pas de prêtres catholiques géorgiens ; il y en a, mais on a soin de les envoyer à Odessa, à Kertch, dans les lieux où la connaissance de la langue géorgienne ne présente aucune ou presque aucune utilité.

Il a fallu que le zèle d'un pauvre prêtre réussît à fonder à Constantinople un petit établissement destiné à élever et à former des prêtres géorgiens. Dans cette humble maison dénuée de ressources, on trouve réunis les trois rites usités en Géorgie, le rite latin, le rite arménien et le rite géorgien, c'est-à-dire le rite grec avec l'emploi du géorgien comme langue

liturgique. Naguère encore on se demandait s'il était permis aux catholiques du rite grec d'employer la langue géorgienne dans la célébration des divins mystères et des saints offices. N. S. P. le Pape Pie IX vient de trancher cette question en autorisant l'usage du géorgien.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que si le gouvernement russe était exactement informé de la situation, il changerait complétement de conduite ; il se garderait bien de mettre des obstacles à la formation d'un clergé catholique géorgien; il userait de toute son influence pour substituer partout, dans le gouvernement des paroisses, des prêtres géorgiens aux prêtres polonais, et il se bornerait à conserver ceux-ci en qualité d'aumôniers de l'armée. Bien plus, il voudrait avoir un évêché à Tiflis, et il veillerait à ce que le titulaire de ce nouveau siége fût toujours pris dans les rangs du clergé géorgien. Pour assurer la perpétuité de ce clergé, il permettrait à l'évêque d'avoir sous ses yeux et sous sa direction un séminaire destiné à l'éducation et à la formation des aspirants au sacerdoce.

Si le nombre des prêtres géorgiens devenait assez considérable pour suffire et au delà à tous les besoins des catholiques du pays [1], je comprendrais que le gouvernement russe vît avec satisfaction des prêtres géorgiens à Mozdok, à Kizliar, à

[1] Rien n'est plus difficile à établir que le nombre des catholiques du rite latin en Géorgie. Ni l'*Almanach de Gotha*, ni M. de Buschen n'en disent rien. — Nous avons bien sous les yeux un rapport triennal, présenté à l'empereur Alexandre II par le prince Bariatinsky, pour les années 1857, 1858 et 1859; nous y lisons les chiffres suivants :

Orthodoxes	1,440,000
Rascolniques.	70,000
Arméniens grégoriens.	330,000
Chrétiens de diverses dénominations. . . .	20,000

mais ces évaluations ne nous inspirent qu'une médiocre confiance. Il est certain que les Rascolniques doivent se compter, non par dizaines, mais par centaines de mille, et qu'on a inscrit parmi les *orthodoxes* beaucoup d'individus qui auraient dû être rangés parmi les Rascolniques; de sorte que les deux premiers chiffres sont certainement inexacts pris isolément, quoiqu'ils puissent être vrais dans leur ensemble.

Passons maintenant aux Arméniens. Suivant M. Dulaurier (*Histoire de l'Église arménienne*, p. 58), il y aurait, dans les possessions russes du Caucase, 500,000 Arméniens. Le prince Bariatinsky dit 330,000 ; c'est une différence

Saratof, à Odessa, peut-être même à Moscou et à Pétersbourg, et qu'il les préférât au clergé polonais partout où la connais-

considérable. Suivant d'autres calculs, il y en aurait 365,000. Il nous semble probable que le chiffre de M. Dulaurier est un peu exagéré.

Vient ensuite un chiffre de 20,000 âmes pour les *chrétiens de dénominations diverses*. Sous cette désignation, il faut comprendre les protestants, les catholiques du rite latin et les Arméniens catholiques. Mais ce chiffre est inadmissible.

Les protestants sont au nombre de 7,000. Les Arméniens catholiques sont au nombre de 13,000. Mgr Narsès, patriarche arménien, les évaluait même à 30,000; mais nous croyons qu'il s'est glissé là une erreur, 30 pour 13. Les protestants et les Arméniens catholiques réunis forment déjà un chiffre de 20,000 âmes.

Cependant les catholiques latins ont des paroisses à Tiflis, à Koutaïs, à Gori, à Mozdok, à Stavropol, sans parler de neuf localités où il y a des aumôniers militaires catholiques (Bely-Klutch, Tsarski-Kolodzy, Petigorsk, Wladikawkas, Groznaia, Écatherinodar, Koussary, Temir-Khan-Schour, Soukhoum-Kalé). Ils sont certainement au nombre de plusieurs milliers.

Nous croyons qu'au lieu de lire 20,000 dans le rapport du prince Bariatinsky, il faut lire 30,000 et décomposer ce chiffre de la manière suivante :

Arméniens catholiques.	13,000
Catholiques du rite latin.	9,000
Protestants.	7,212
Total.	29,212

Il nous est impossible de donner le détail des calculs que nous avons faits pour arriver à ces évaluations approximatives. Il suffira de dire que nous avons trouvé, dans l'*Almanach du Caucase* de 1861, le tableau suivant des naissances et des décès pour 1860 :

	NAISSANCES.	DÉCÈS.
Orthodoxes.	65,720	46,702
Arméniens grégoriens	11,344	7,697
Arméniens catholiques.	540	316
Catholiques romains.	139	213
Protestants.	263	172

Le chiffre des naissances et des décès pour les catholiques romains présente une anomalie qui saute aux yeux. Au lieu de 139 naissances, il devrait y en avoir de 325 à 360. Les mariages mixtes, qui se sont beaucoup multipliés depuis quelques années au Caucase, pourraient peut-être expliquer une diminution dans le nombre des naissances, ou plutôt des baptêmes faits à l'Église catholique; mais cette cause ne suffit pas pour donner la raison d'un écart aussi considérable. Nous pensons qu'au lieu de 139 il faut lire 339.

Le chiffre de 9,000 auquel nous nous sommes arrêtés repose sur le nombre des décès. Si l'on pensait, au contraire, que le nombre des naissances est bien indiqué et que l'erreur s'est glissée dans celui des décès, il faudrait en conclure qu'il n'y a dans les provinces du Caucase que 3,819 catholiques du rite latin.

Quant au chiffre des protestants que nous estimons être de 7,200, nous l'avons emprunté au remarquable ouvrage de statistique publié par M. Busch sur les protestants de Russie.

sance de la langue polonaise n'est pas nécessaire. Mais ce qui ne se comprend pas, c'est que le gouvernement russe impose ce clergé aux populations catholiques de la Géorgie, qu'il lui confie l'administration de cette église et le maintienne là malgré les réclamations des Géorgiens.

L'idée permanente de la bureaucratie russe est de faire du consistoire catholique en Russie une espèce de synode indépendant du Pape, mais en revanche complétement soumis à l'autorité civile. Nous sommes très-disposé à croire qu'il y a beaucoup de Russes s'imaginant de bonne foi qu'une organisation pareille est compatible avec la constitution de l'Église catholique. Comment penseraient-ils qu'ils font tort à l'Église latine en Russie en la mettant sur le même pied que l'Église *orthodoxe* ? Mais d'un autre côté il est évident aux yeux de tous les catholiques, qu'avec une organisation pareille l'Église latine en Russie ne présenterait plus de différences appréciables avec l'Église russe, et qu'une Église ainsi constituée ne ferait plus partie de l'Église catholique. Si les Russes pouvaient une bonne fois comprendre en quoi le point de vue catholique sur cette question diffère du leur, il serait bien facile de s'entendre [1].

La part une fois faite à ces causes permanentes d'opposition, il faut reconnaître une différence très-marquée entre le règne de l'empereur Alexandre 1er et celui de son frère Nicolas. Sous le premier on remarque dans les environs du trône des influences secrètes qui se manifestent de temps à autre, et qui parviennent quelquefois à surprendre la bonne foi du souverain. On en a un exemple dans la conduite de

[1] On nous dit souvent que les starovères russes ont encore plus de préventions contre le Pape et contre l'Église catholique que les Russes *orthodoxes*. C'est très-possible, et nous ne songeons pas à soutenir que les starovères soient catholiques; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a un point sur lequel les starovères et les catholiques peuvent s'entendre entre eux et ne s'entendront jamais avec les partisans de l'Église officielle. Ils comprennent les uns et les autres que l'Église de Jésus-Christ ne doit pas être placée dans la dépendance du pouvoir civil. Les partisans de l'Église officielle admettent bien en principe qu'il y a un pouvoir unique à la tête de l'Église tout entière, le concile œcuménique; mais, dans la pratique, ce pouvoir est absent depuis mille ans. De même, ils revendiquent bien pour le pouvoir placé à la tête de leur Église particulière, le sy-

l'empereur Alexandre vis-à-vis des Jésuites. Mais à partir de l'avénement de Nicolas, c'est autre chose ; on sent la présence d'une pensée fixe, d'un plan arrêté et poursuivi avec une inébranlable constance ; et ce qu'il ne faut pas perdre de vue, les hommes les plus haut placés, revêtus des pouvoirs les plus étendus, comme les vice-rois du Caucase, ne sont pas dans le secret de ce plan. C'est une véritable conspiration ourdie contre l'Église catholique, et qui, par un dernier hommage à la vérité, n'ose pas avouer le but auquel elle veut atteindre.

J. Gagarin.

node, une indépendance nominale ; mais, dans la pratique, ils s'arrangent très bien de la dépendance très-réelle dans laquelle ce pouvoir est placé vis-à-vis de l'État. Il n'en est pas de même des starovères. Ceux-ci, aussi bien que les catholiques, veulent en réalité à la tête de l'Église tout entière un pouvoir unique, et ce pouvoir ils le veulent indépendant du pouvoir civil. Que l'autorité spirituelle réside dans l'évêque de Rome ou dans celui de Béla-Krinitza, dans un cas comme dans l'autre, l'Église est indépendante ; c'est là un point de la plus haute importance. Lorsqu'il ne s'agira plus que de savoir qui, de l'évêque de Rome ou de l'évêque de Béla-Krinitza, a plus de droits à exercer l'autorité suprême dans l'Église universelle, et quelle est l'étendue de ces droits, il ne sera pas difficile d'arriver à une conclusion.

LETTRE A M. GUIZOT

SUR UN CHAPITRE DE SES MÉMOIRES

(T. VII CH. 43)

MONSIEUR,

En interrogeant les souvenirs de votre vie publique, pour écrire ces Mémoires qui occupent les loisirs de votre vieillesse et qui charmeront ceux de la postérité, vous vous êtes retrouvé en face d'une lutte mémorable, la lutte que soutinrent les catholiques, dans les dernières années du roi Louis-Philippe, en faveur de leurs libertés religieuses, si étrangement méconnues, et en particulier de la liberté d'enseignement, dont la promesse, inscrite dans la Charte de 1830, y demeura jusqu'à la fin à l'état de lettre morte.

C'étaient là des questions brûlantes il y a vingt ans; aujourd'hui c'est de l'histoire, et le régime sous lequel elles s'agitaient appartient lui-même à l'histoire.

La cause de la liberté d'enseignement a été gagnée. Elle l'a été sans vous, Monsieur, mais vous ne lui avez pas gardé rancune, et l'on vous a vu, dans vos récentes *Méditations*, applaudir noblement à son triomphe. A l'époque où ce grand procès a été vidé, à la satisfaction générale, vous aviez disparu de l'arène parlementaire, la catastrophe de 1848 ayant emporté du même coup et le conseil des ministres que vous présidiez, et le trône auquel vous serviez d'appui.

Vaincu, vous n'en avez que plus de droits à nos respects. Vous deviez peu à la fortune; elle a pu s'éloigner de vous sans diminuer le prestige de votre haute renommée, et jamais vous n'avez paru plus grand que dans cette retraite digne et austère, où tantôt, d'une main savante, vous rassemblez les

matériaux de l'histoire contemporaine, tantôt vous méditez sur *les jours anciens et les années éternelles*. Ce siècle, qui prêta longtemps l'oreille à vos discours, n'est pas moins attentif à vos veilles laborieuses, il admire vos sérieux écrits et il en jouit, il accueille avec un sympathique intérêt ces pages éloquentes où se révèle le travail intime d'une âme de jour en jour plus chrétienne, et il ne vous entend jamais sans émotion pousser le cri d'alarme contre les ennemis de Dieu et de son Christ.

Ah! ne craignez pas que nous venions troubler, par des récriminations inopportunes, le recueillement de vos pensées, et que nous prenions avec vous des airs de triomphateurs. Dieu merci, nous ne sommes ni les favoris, ni les courtisans de la fortune, et, rien qu'à envisager notre propre histoire, nous avons mille raisons de n'être pas sans pitié pour ceux qui ont à souffrir de l'animosité des partis et des caprices de l'opinion.

C'est votre histoire mêlée à la nôtre, dans une circonstance délicate de votre dernier ministère, qui appelle en ce moment notre attention, et les pages que j'ai sous les yeux sont sorties de votre plume. Les faits sont d'hier, mais le siècle marche si vite qu'on les dirait déjà loin de nous et qu'on a quelque peine à en ressaisir le fil, à en démêler le caractère à travers des rapports contradictoires. Avec combien de raison un judicieux écrivain n'en faisait-il pas tout dernièrement la remarque : « Ce qu'une génération connaît le moins bien, surtout dans les pays où les révolutions ont brisé le fil de la tradition politique, c'est l'histoire de celle qui la précède. L'histoire ancienne a reçu son vrai sens dans les écrits des maîtres, l'histoire du jour se fait et s'altère sous nos yeux; mais l'histoire d'hier n'existe que dans des récits d'acteurs ou de témoins, documents tout empreints des passions ou des préjugés des partis et trop peu nombreux encore pour être contrôlés les uns par les autres[1]. » A Dieu ne plaise que l'on élève le moindre doute sur votre parfaite sincérité.

[1] Le prince A. de Broglie, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1866.

Cependant vous fûtes acteur, et même acteur principal, avant de devenir historien ; il est donc tout simple que votre récit ne soit accueilli qu'avec la juste défiance qu'un honnête homme s'impose à lui-même dans sa propre cause et qu'il ne s'offense pas de rencontrer chez autrui.

Au reste, c'est bien ainsi que vous l'entendez et vous appelez sur vous-même le contrôle auquel on vous soumet en ce moment. « J'agis, dites-vous, autrement que n'ont fait naguère plusieurs de mes contemporains ; je publie mes Mémoires pendant que je suis encore là pour en répondre... Voulant parler de mon temps et de ma propre vie, j'aime mieux le faire du bord que du fond de la tombe. Pour moi-même j'y trouve plus de dignité, et pour les autres j'en apporterai, dans mes jugements et dans mes paroles, plus de scrupule. Si des plaintes s'élèvent, ce que je ne me flatte guère d'éviter, on ne dira pas du moins que je n'ai pas voulu les entendre, et que je me suis soustrait au fardeau de mes œuvres. »

Permettez que je vous emprunte à vous-même le magnifique idéal de l'homme d'État, tel que vous vous le représentez dans un gouvernement populaire dont il domine les agitations par l'indomptable énergie d'une volonté droite :

« Quiconque ne conserve pas, dans son jugement et dans sa conduite, assez d'indépendance pour voir ce que les choses sont en elles-mêmes, et ce qu'elles conseillent ou commandent, en dehors des préjugés et des passions humaines, n'est pas digne ni capable de gouverner. Le régime représentatif rend, il est vrai, cette indépendance d'esprit et d'action infiniment plus difficile pour les gouvernants, car il a précisément pour objet d'assurer aux gouvernés, à leurs idées et à leurs sentiments comme à leurs intérêts, une large part d'influence dans le gouvernement ; mais la difficulté ne supprime pas la nécessité, et les institutions qui procurent l'intervention du pays dans ses affaires lui en garantiraient bien peu la bonne gestion, si elles réduisaient les hommes qui en sont chargés au rôle d'agents dociles des idées et des volontés populaires. La tâche du gouvernement est si grande qu'elle

exige quelque grandeur dans ceux qui en portent le poids, et plus les peuples sont libres, plus leurs chefs ont besoin d'avoir aussi l'esprit libre et le cœur fier [1]. »

Voilà, Monsieur, ce qu'il vous fallait être dans votre dernier ministère, au milieu des orages soulevés par la question de la liberté d'enseignement. L'habileté politique n'y suffisait pas. On peut tourner les difficultés qui surgissent dans la conduite des affaires, soit des rivalités de personnes, soit des entraînements passagers de l'opinion. Mais, en présence d'un besoin profond, réel, qui a ses racines dans la conscience, qui touche à des intérêts supérieurs, aux plus inviolables et plus saintes choses, telles que la religion, la famille; en présence d'un pareil besoin, le seul parti à prendre, c'est d'y faire droit, et bien aveugle qui se flatterait d'arriver par toute autre voie à l'apaisement des esprits!

Que demandaient les catholiques? La liberté, rien que la liberté de leurs consciences, la liberté dans la jouissance équitable du droit commun. Ils savaient bien que le temps des priviléges était passé, et c'est précisément pourquoi ils voulaient être affranchis d'un monopole inique, le monopole de l'éducation, de toutes les servitudes modernes (car on n'a pas inventé que des libertés) la plus intolérable au point de vue chrétien. Je me borne à rappeler ces choses, dont le témoignage se trouve en cent endroits de nos annales législatives et judiciaires, de 1828 à 1850. Ces réclamations n'avaient rien de factice; elles sortaient des entrailles mêmes du pays, du cœur de nos vénérables évêques auxquels s'associaient les pères de famille, et toutes ces voix, réunies dans un même vœu, montaient vers les régions du pouvoir et sollicitaient avec instance un grand acte de justice, au nom des libertés publiques et des promesses formelles de la Charte.

Vous dites que la polémique engagée à ce sujet fut parfois injuste, excessive du côté des catholiques [2]. Soit; je n'ai nulle raison de le contester. Devant les propositions dérisoires, les

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VII, p. 4.
[2] *Mémoires*, p. 386.

perpétuelles défaites du gouvernement, ses ajournements sans fin, il y avait bien de quoi perdre patience. Mais vous oubliez, Monsieur, que tous les torts de cette espèce n'étaient certes pas imputables aux adversaires du monopole, ni surtout les plus graves. Nos discours étaient doux au prix des philippiques incendiaires du Collége de France, et quelle brochure catholique put jamais, de près ou de loin, être mise en parallèle avec l'immonde et calomnieux pamphlet du *Juif errant ?*

Lancer le nom des Jésuites à travers ces débats, le faire retentir avec éclat dans les chaires de l'enseignement officiel et dans la presse révolutionnaire, braquer ses batteries sur un seul corps pour atteindre l'Église elle-même sans trop de risque et de scandale, c'était le fait d'une habileté vulgaire que nos ennemis ont rarement dédaignée et qui leur a souvent réussi. Par là on réveillait les haines assoupies des plus mauvais jours de la Restauration, on obsédait de mille fantômes les imaginations voltairiennes, on réchauffait le zèle du gallicanisme parlementaire, et, qui sait, peut-être arriverait-on à semer la division dans nos rangs ? On s'en flattait du moins, on se trompait ; jamais entente ne fut plus spontanée, plus générale et plus vraie. Quand on vint offrir aux défenseurs de notre grande et sainte cause la liberté pour tous, excepté pour les Jésuites, ils rejetèrent avec dégoût cette lâche transaction. Il leur parut à la fois inique et absurde d'inaugurer le règne de la liberté par une exclusion, et tous répondirent avec le généreux évêque d'Ajaccio : « Si la liberté ne doit pas triompher..... il vaut mieux succomber avec elle que de lui survivre. Nous ne voulons être libres qu'à la condition de l'être avec tout le monde, nous confiant à la Providence pour l'heure où il lui plaira de nous affranchir tous. »

En attendant, c'étaient les Jésuites, c'était leur histoire, interprétée par les romanciers et les journalistes en renom, qui défrayait sous toutes les formes le feuilleton et la chronique de la presse soi-disant libérale. Je me rappelle encore tel d'entre nous, dont le portrait, ou plutôt la charge brutalement ressemblante, figurait sur des affiches de boulevard ; digne

réclame à un journal qui exploitait en grand la diffamation et le mensonge. Nous n'articulâmes aucune plainte, aucun de nos hardis détracteurs n'eut à répondre de ses faits et gestes devant la justice du pays. Nous bûmes largement au calice d'opprobre où notre Maître adorable avait trempé ses lèvres avant nous, et nous nous souvînmes des Apôtres qui, battus de verges en pleine synagogue, *s'en allaient tout joyeux de ce qu'ils avaient été trouvés dignes d'être insultés pour le nom de Jésus-Christ*[1].

Mais l'un de nous, le plus en vue, le plus en possession d'être écouté du public, et auquel nos ennemis affectaient d'accorder par exception une respectueuse estime dont ils auraient eu beaucoup de peine à le priver, crut qu'il était de son devoir de rompre le silence et de publier une sorte de manifeste où il disait hautement ce qu'il était, ce que nous étions tous comme lui, quels étaient nos principes, nos œuvres, et à quoi nous prétendions, en France, comme religieux et comme citoyens.

Vous connaissez, Monsieur, comme tout le monde, le beau livre du P. de Ravignan, *de l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, plaidoyer d'une éloquence antique et dont la lecture fit dire à Royer-Collard : « Lycurgue et Sparte sont le berceau de saint Ignace; Sparte a passé, mais les Jésuites ne passeront pas. » Je citerai de ce livre quelques passages seulement, ceux qui peignent le mieux l'étrange situation du moment :

« La prudence a ses lois, elle a ses bornes.

« Dans la vie des hommes, il est des circonstances où les explications les plus précises deviennent une haute obligation qu'il faut remplir.

« Je l'avouerai : depuis surtout que le pouvoir du faux semble reprendre parmi nous un empire qui paraissait aboli, depuis que des haines vieillies et des fictions surannées viennent de nouveau corrompre la sincérité du langage et dénaturer les droits de la justice, j'éprouve le besoin de le déclarer : Je suis Jésuite, c'est-à-dire religieux de la Compagnie de Jésus.

[1] *Act.*, v, 4.

« Cette déclaration, je la dois à moi-même; je la dois à mon ministère, à mes frères dans le sacerdoce, à la jeunesse, à tous les fidèles qui m'honorent de leur confiance; je la dois à l'Eglise, à Dieu.

« Je n'apprends rien au plus grand nombre, mais je satisfais au besoin de ma conscience, au besoin de ma position et de ma liberté.

« Il y a d'ailleurs en ce moment trop d'ignominie et trop d'outrages à recueillir sous ce nom, pour que je ne réclame point publiquement ma part d'un pareil héritage.

« Ce nom est mon nom; je le dis avec simplicité : les souvenirs de l'Evangile pourront faire comprendre à plusieurs que je le dise avec joie. »

Et là-dessus, sans tergiversations et sans ambages, il trai tait successivement des exercices spirituels en usage dans Compagnie de Jésus, de ses constitutions, de ses doctrines de ses missions; relevant, en passant, quelque mensonge, quelque préjugé vulgaire attaché à notre nom, mais le plus souvent se bornant à dire avec simplicité ce que nous étions, en quoi consistaient nos œuvres et nos moyens d'action; et il concluait par ces magnifiques paroles :

« Et maintenant j'ai fini; je me recueille dans la pensée de Dieu et de mon pays, et je sens au plus intime de mon âme la grandeur et la solennité de ce que je viens de faire.

« Que si je devais succomber dans la lutte, avant de secouer sur le sol qui m'a vu naître la poussière de mes pas, j'irais m'asseoir une dernière fois au pied de la chaire de Notre-Dame. Et là, portant en moi-même l'impérissable témoignage de l'équité méconnue, je plaindrais ma patrie, je dirais avec tristesse :

« Il y eut un jour où la vérité fut dite : une voix la proclama et justice ne fut pas faite; le cœur manqua pour la faire. Nous laissons derrière nous la Charte violée, la liberté de conscience opprimée, la justice outragée, une grande iniquité de plus : ils ne s'en trouveront pas mieux. Mais il y aura un jour meilleur; j'en lis dans mon âme l'infaillible assurance, ce jour ne se fera pas longtemps attendre. L'his-

toire ne taira pas la démarche que je viens de faire. Elle laissera tomber sur un siècle injuste tout le poids de ses inexorables arrêts. Seigneur, vous ne permettrez pas toujours que l'iniquité triomphe sans retour ici-bas, et vous ordonnerez à la justice du temps de précéder la justice de l'éternité. »

L'effet fut immense, du moins dans le public éclairé, le seul qui sache goûter un pareil langage. On conçoit que ce ne sont pas choses à remuer l'opinion dans ses couches inférieures.

D'où vient donc, Monsieur, qu'un acte si loyal, si éminemment français, fut précisément ce qui attira sur nous des persécutions d'un genre tout nouveau, ce qui motiva du moins, à notre préjudice, une recrudescence de mesures arbitraires ?

J'ai besoin de le dire encore, on avait osé compter sur vous, non pas, sans doute, sur vos sympathies particulières, mais sur votre impartialité généreuse et votre haute loyauté. C'est de vous que le P. de Ravignan, après vous avoir entretenu, écrivait à notre Général, le 29 décembre 1844 : « Il m'a étonné par la supériorité de ses vues, par son estime pour la Compagnie, par la manière dont il se prononçait contre toutes les préventions et les attaques auxquelles nous sommes en butte. Je sais positivement que, dans le conseil des ministres, il a parlé en notre faveur. Le nonce à Paris, d'autres encore, pensent devoir plus compter, pour les intérêts catholiques, sur M. Guizot que sur tout le reste des hommes publics de notre temps. Il est certain qu'il est homme d'Etat, que ses vues sont élevées, larges et favorables à la liberté d'enseignement comme à celle de l'Eglise. Je ne me confierai sans doute qu'avec mesure à sa politique, mais il mérite cependant plus d'estime que la plupart de nos gouvernants. »

Cette confiance, qui n'était assurément ni téméraire, ni injurieuse, mais plutôt honorable à celui qui l'inspirait comme à ceux qui avaient su la concevoir, cette confiance, Monsieur, fut tristement déçue lorsqu'on apprit que vous veniez d'envoyer M. Rossi à Rome et quel était l'objet de sa mission ; lorsqu'on vit le ministère accueillir avec faveur les interpellations

du 2 mai, et tendre la main à l'opposition qui réclamait de nouvelles rigueurs contre les ordres religieux; lorsqu'on entendit votre collègue M. Martin (du Nord), alors garde des sceaux, déclarer à la tribune que la tolérance elle-même n'était plus due aux Jésuites, depuis qu'ils avaient osé rompre le silence et prendre publiquement, aux yeux de la France entière, des qualifications interdites par la loi! — La parole, sans doute, n'étant pas le droit de tous dans un pays libre, et le nom de Jésuite étant un crime au XIXe siècle, comme le fut en d'autres siècles le seul nom de chrétien!

Je ne crois pas me tromper, Monsieur, en affirmant que ce fut une des fautes de votre politique, de recevoir dans cette grave circonstance l'appui dangereux et les avances compromettantes de l'opposition. Elle était dirigée alors par votre rival, l'ancien chef du cabinet, et tout le monde vit qu'en présentant les interpellations, et en vous les faisant accepter, il vous engageait dans un fort mauvais pas. Vous auriez pu vous en apercevoir, lorsque, parlant de la Compagnie de Jésus (qu'il devait mieux servir plus tard), M. Thiers disait : « Si le Gouvernement n'a pas assez de force contre elle, les Chambres lui donneront loyalement le moyen de la vaincre, et pour ma part, quelque grave que soit la difficulté dont on se charge, je consens, avec mes amis, à prendre à notre charge la moitié de cette difficulté[1]. »

Nous étions donc bien redoutables, puisqu'il ne fallait rien moins, pour nous vaincre, que la coalition des deux grands partis qui se disputaient alors le pouvoir et la prépondérance politique[2]?

. . . .

A aucun prix, vous ne vouliez être persécuteur, et M. Rossi partit pour Rome.

Vous ne saviez pas, Monsieur, l'envoyer à tant de gloire. Ainsi, la Providence se servait de vous pour offrir à Pie IX

[1] Chambre des Députés, séance du 2 mai 1845.

[2] Fidèles à la consigne de ce recueil, nous omettons un passage où l'histoire se complique d'une question de droit public. Au reste, on pourra se procurer la *Lettre à M. Guizot*, suivie d'une note du R P. Rubillon, soit chez M. Albanel, éditeur des *Études religieuses*, soit à la librairie A. Durand et Pedone-Lauriel.

un habile et dévoué défenseur du trône pontifical, dont il devait, trois années plus tard, baigner les degrés de son sang. Résultat fort inattendu en 1845, et nouveau témoignage du mystérieux empire qu'exerce la douce majesté de nos Pontifes sur ceux qui en approchent et sur ceux-là mêmes qui, comme vous, ne la contemplent que de loin.

Mais à l'époque dont nous parlons, le choix de M. Rossi dut paraître étrange, car il froissait plus d'un sentiment. Depuis longues années, cet homme remarquable, compromis dans son propre pays par un patriotisme trop avancé, avait quitté Bologne pour Genève, où les faveurs du gouvernement français l'étaient venues chercher. S'il n'était pas protestant comme madame Rossi, c'est qu'il ne se rattachait ostensiblement à aucun culte, à aucune croyance positive. Jeune, il avait professé des opinions hardies, que le P. Mauro Capellari, devenu le pape Grégoire XVI, avait combattues, et l'on ne disait pas que votre envoyé extraordinaire auprès du Saint-Siége se fût rétracté. Il est inutile d'insister sur le caractère de ce choix, qui, vu les antécédents du personnage, était, comme vous le dites fort bien vous-même, *inquiétant*. C'était, à vos yeux, son principal avantage, résolu que vous étiez à intimider le Saint-Siége. Les craintes que l'opposition vous inspirait s'en allaient ainsi, par contre-coup, troubler le sommeil du Pape et des cardinaux. La même comédie se jouait avec quelques variantes à Paris, ou plutôt à Neuilly; car c'est là que vos Mémoires placent la petite scène suivante, dont les personnages ne sont autres que Sa Majesté le roi Louis-Philippe et Son Excellence le nonce Fornari. Celui-ci, comme tout le monde, trouvait peu magnanime et peu digne l'attitude du gouvernement en face des interpellations; il appelait cela une *défaite* et déclarait que le Pape ne consentirait pas à en prendre sa part. Le Roi, racontez-vous, le reçut *très-vertement*, et lui tint à peu près ce langage: « Vous appelez cela une défaite! En effet, en d'autres temps, c'en eût été une peut-être; aujourd'hui, c'est un succès, grâce aux fautes du clergé et de votre cour. Nous sommes heureux de nous en être tirés à si bon marché. Savez-vous ce qui arrivera si vous continuez de lais-

ser marcher et de marcher vous-même dans la voie où l'on est? Vous vous rappelez Saint-Germain-l'Auxerrois, l'archevêché saccagé, l'église fermée pendant plusieurs années. Vous reverrez cela pour plus d'un archevêché et d'une église. Il y a, me dit-on, un archevêque qui a annoncé qu'il recevrait les Jésuites dans son palais si on fermait leur maison. C'est par celui-là que recommencera l'émeute. J'en serai désolé, etc.[1] »

Le nonce parut troublé, ajoutez-vous, et le Roi de s'applaudir. Pauvre prince! il n'avait pas pris pour devise:

Parcere subjectis et debellare superbos.

Ce ne fut pas sur les églises que l'émeute se rua en 1848, mais sur les Tuileries, et les Jésuites n'avaient, on le sait bien, ni déchaîné, ni éveillé sa fureur.

Je regrette, Monsieur, que vous-même, avec votre grand esprit et votre noble cœur, cédant aux traditions d'une diplomatie vulgaire, vous vous soyez laissé aller à recommander à M. Rossi de se montrer *hautain*[2] vis-à-vis d'un souverain auguste, mais faible et désarmé. Il est vrai, on fait quelquefois peur aux papes, mais ils se redressent, comme Pie VII, après avoir fléchi un instant, et, ce qui paraîtra paradoxal, rien au monde n'est fort comme ce mot de leur bouche : *Non possumus !*

Votre correspondance diplomatique avec M. Rossi occupe beaucoup de place dans ce chapitre. Document précieux pour l'histoire. Toutefois, le dirai-je, les dépêches de votre plénipotentiaire ne sont pas toujours exemptes d'inutilités, de remarques plus ou moins frivoles, et, pour appeler les choses par leur nom, de commérage. Pour me renfermer dans ce qui nous concerne, n'a-t-il pas découvert qu'il existait à Rome trois espèces de Jésuites parfaitement distinctes, sinon tout à fait opposées ; à savoir : 1° les Jésuites savants et lettrés, qui attirent les gens d'esprit; 2° les Jésuites dévots et crédules, qui attirent les âmes pieuses; 3° les Jésuites ambitieux et politiques, lesquels ne rêvent que théocratie et seraient capables

[1] Page 413.
[2] Page 443.



de bouleverser ciel et terre. Mais le rare en tout ceci, et ce qui paraîtra vraiment surprenant dans un corps assez fortement discipliné et dont l'obéissance est proverbiale, c'est que le Général lui-même, le P. Roothaan, ne sait pas le premier mot des desseins de ces derniers, car le P. Roothaan est tout simplement un Jésuite pieux ! Qui donc a si bien informé M. Rossi, qu'il en sache plus long sur cet ordre que le Général? Où a-t-il saisi la trame des secrètes menées auxquelles se livrent les Jésuites théocrates ? Voici le fait le plus saillant, sinon le seul qu'il mette à leur charge. Un jour donc, il a entendu dire à un de leurs amis, parlant à lui-même : « Vous verrez, Monsieur, que, dans quatre ou cinq ans, il sera établi, même en France, que l'instruction de la jeunesse ne peut appartenir qu'au clergé[1]. » Terribles conspirateurs, en vérité, dont les amis ont l'audace de tenir de pareils discours !

Je ne suivrai pas M. Rossi dans le narré, assez long, de ses démarches insinuantes. Il était italien au suprême degré. Riche nature, au fond, et qui savait, au besoin, se rendre singulièrement séduisante et attractive. Malgré ces rares qualités, il échoua, du moins dans sa mission officielle. La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, où siégeaient huit cardinaux, ayant été réunie le 12 juin 1845, elle rejeta d'une voix unanime les demandes du plénipotentiaire français, et le Pape confirma ce vote courageux.

Cependant, le 6 juillet 1845, parut au *Moniteur* une note officielle conçue en ces termes : « Le gouvernement du Roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France, et va se disperser d'elle-même; ses maisons seront fermées, et ses noviciats seront dissous. »

Je n'oublierai jamais l'émotion mêlée d'incrédulité et de surprise que produisit cette nouvelle. Elle m'arriva par la bouche des crieurs publics dans les rues de Bruxelles, car, avec bon nombre de mes confrères de France, j'étais allé jouir

[1] Page 401.

à l'étranger de la liberté refusée à notre patrie. Je me figure que la sensation ne fut pas moindre à Paris, où la question des Jésuites était le grand intérêt du moment, l'entretien des salons politiques, la préoccupation sérieuse des vrais amis de la liberté.

Que s'était-il donc passé à Rome depuis le 12 juin? Chacun se faisait cette question, car le vote négatif de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques avait été connu, non par l'indiscrétion des cardinaux, mais par la volonté expresse du Saint-Père, qui seul n'est pas tenu au secret et peut en dispenser qui bon lui semble. Le *Moniteur* en imposait-il, ou bien le vent avait-il subitement tourné à Rome? C'était encore un mystère impénétrable; mais il s'éclaircit peu à peu, et nous avons la certitude d'être dans le vrai en racontant les choses comme il suit.

Après avoir vu sa demande rejetée par le Saint-Père, assisté de ses conseillers ordinaires, l'habile diplomate ne s'était pas tenu pour battu, et il avait travaillé à obtenir *inofficiellement*, comme il le répète souvent dans ses dépêches, ce que le Pape ne pouvait pas, ne voulait pas lui accorder. Par l'entremise de plusieurs prélats et cardinaux, entre autres du secrétaire d'État Lambruschini, il avait fait représenter à notre Père Général les embarras de la situation; l'irritation des esprits, soulevés par la mauvaise presse; les menaces du gouvernement, prêt à proscrire tous les corps religieux en haine des Jésuites; la possibilité de voies de fait et de collisions regrettables, etc. La conclusion, c'était qu'il fallait, dans l'intérêt de la paix, faire quelques concessions toutes spontanées, dont le gouvernement français saurait peut-être apprécier la générosité. Cette conduite serait agréable au Saint-Père, lequel d'ailleurs ne commandait, ne conseillait même rien, aimant mieux s'en rapporter à la haute prudence de notre supérieur. C'était lui tracer assez nettement son devoir. Après mûre délibération, après des pourparlers auxquels les mêmes prélats servirent toujours d'intermédiaires, sans avoir vu une seule fois M. Rossi, le P. Roothaan écrivit aux deux provinciaux de France pour les engager, non à dis-

perser les sujets de leurs provinces respectives, mais à en réduire le nombre là où il était plus considérable, notamment dans les maisons de Paris, d'Avignon et de Saint-Acheul. Les lettres du Général n'avaient rien d'impératif; elles s'en référaient, pour le mode d'exécution, à la prudence des supérieurs français, plus à même d'apprécier sur les lieux ce que pouvaient exiger ou permettre les circonstances. Il est bon qu'on le sache : l'autorité chez nous n'a rien d'absolu dans son exercice, ni même dans son principe; tellement que, sans l'assistance des conseillers nécessaires que lui assignent les Constitutions, et qui ne résident point à Rome, le Général n'a pas le droit de supprimer un seul collége.

En présence de ces faits, dont l'exactitude n'est pas contestable, on a toujours lieu d'être surpris de la note si affirmative du *Moniteur*, où il était dit que, la négociation de M. Rossi ayant atteint son but, la Compagnie de Jésus allait *cesser d'exister en France*. Mais on avait besoin d'une victoire diplomatique, dût-on la remporter sur le Saint-Siége, et naturellement c'était aux Jésuites à en faire les frais.

Il est vrai, Monsieur, que votre envoyé n'ayant pas traité directement avec notre Général, ses négociateurs officieux avaient pu l'induire en erreur sur la nature et l'étendue des concessions qui lui étaient faites. D'un autre côté, on cachait au vénérable P. Roothaan une partie de ce qu'on espérait obtenir de nous; et M. Rossi, s'en étant aperçu, vous écrivit : « Je vois maintenant le fond du sac. Toujours par cette invincible timidité, dont vous avez déjà eu tant de preuves, on n'a pas fait connaître ici, au Général des Jésuites, le texte des résolutions convenues entre le cardinal Lambruschini et moi; on s'est contenté d'un à peu près, de termes un peu vagues; c'était une potion amère qu'on n'a pas osé lui faire avaler d'un coup. Tout naturellement le Général s'en est tenu au *minimum*, tout en disant, à la fin de sa lettre aux Jésuites de France, que c'était à ceux qui se trouvaient sur les lieux à apprécier la nécessité, et que l'essentiel était de s'effacer... Le Général des Jésuites, informé de la vérité par une personne à moi connue, a été furieux et voulait tout suspen-

dre[1]. » Qui aurait pu s'en plaindre, et de quel côté était la droiture en tout ceci ?

M. Rossi avait été beaucoup plus affirmatif dans sa première dépêche (du 21 juin), celle d'où était sortie la fameuse note ; car il disait alors :

« La Congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même. Ses noviciats seront dissous, et il ne restera dans ses maisons que les ecclésiastiques nécessaires pour les garder, vivant d'ailleurs comme des prêtres ordinaires.

« Le Saint-Siége, mû par des sentiments qu'il est aussi facile de comprendre que naturel de respecter, désire évidemment laisser aux Jésuites le mérite de cette prudente résolution d'un acquiescement volontaire. Nous n'avons aucun intérêt à le leur ôter, etc. »

Quoi qu'il en soit, je n'y trouve pas encore de quoi justifier la nouvelle annoncée à si grand bruit.

M. Rossi écrivait : « La Congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même. »

Le *Moniteur* traduit ainsi : « La Congrégation des Jésuites *cessera d'exister en France*, et va se disperser, etc. »

C'est bien différent ! Je ne dis pas seulement pour nous, mais encore et surtout pour l'honneur du Saint-Siége.

A cette nouvelle inattendue, tous les amis de la liberté religieuse se sentirent frappés avec nous ; ses ennemis témoignèrent une joie insultante.

Dès le lendemain (7 juillet), on lisait dans le *Courrier français :* « Nous avions fait trop d'honneur à la Cour de Rome, en supposant qu'elle laisserait au gouvernement français la responsabilité d'une mesure décisive contre les Jésuites. Rome a cédé; c'est un nouveau signe de la décadence du pouvoir spirituel qui réside au delà des monts. Sacrifier ses défenseurs est la marque la plus manifeste de sa faiblesse, et ce n'est pas la première fois que l'ordre de Loyola éprouve l'ingratitude du Saint-Siége. En prêtant les mains une fois de plus à un acte de rigueur contre ses janissaires, la Papauté

[1] Dépêches des 1er et 18 août 1845. *Mémoires*, p. 443.

continue le désarmement et accomplit son suicide depuis longtemps commencé. Toute grande chose expire lentement.

« Que penser, en effet, de l'énergie et de l'habileté du chef de l'Église catholique? Alors que les Jésuites se propagent ouvertement sur la terre de France, où ils s'étaient glissés en contrebande, et rencontrent partout l'appui déclaré des évêques; alors que, de chaire en chaire, de mandement en mandement, de tribune en tribune, retentit le cri d'une nouvelle croisade pour la conquête des Gaules à la foi de Clovis et de saint Louis, le Pape vient en aide au ministère embarrassé de l'exécution des lois qui prohibent la Compagnie de Jésus; il désavoue les siens et casse sa milice. A qui donne-t-il gain de cause? A l'esprit philosophique qui a forcé le ministère à sévir.

« Ce sont les inspirations de MM. Quinet, Michelet, Cousin et Thiers, qui triomphent au Vatican; c'est du Collége de France, de l'Université, du Luxembourg et du Palais-Bourbon que la colombe sainte s'est abattue à l'oreille du Souverain Pontife; et l'habile M. Rossi complète sa naturalisation parmi nous, en obtenant de Rome même, à la satisfaction de l'opinion publique, l'expulsion des héritiers de saint Ignace. »

Tout l'article était du même ton, et après mille plaisanteries indécentes, il se terminait par ces mots cruels : « Un pouvoir est jugé quand il est tombé là. »

Voilà, Monsieur, à quels outrages votre politique exposait le Saint-Siége; mais heureusement qu'elle n'avait pas si complétement atteint son but que vous le donniez à entendre.

Il fallait bien éclairer l'opinion publique égarée par la feuille officielle. Un de nos plus éminents prélats, Mgr Parisis, alors évêque de Langres, se chargea de ce soin, et dans sa lettre pastorale du 14 juillet, il s'exprima ainsi sur les Jésuites :

« Ces derniers étaient en butte aux préventions et aux menaces publiques : on invitait les évêques à les sacrifier, ou du moins à les désavouer; on espérait opérer leur dissolution par le concours de l'épiscopat, et, pour y parvenir, on représentait que le clergé tout entier avait à souffrir des haines auxquelles ils étaient en proie. Les évêques ont répondu : « Les Jésuites, en tant que Religieux, sont l'œuvre

« de l'Église; en tant que citoyens, ils ont à la liberté de « conscience des droits qui nous sont communs avec eux. « Ils nous sont chers à ce double titre : nous les défendrons, « nous les soutiendrons, nous souffrirons avec eux, parce « que les coups que l'on voudrait leur porter frapperaient « sur la Religion et la liberté de tous. Ainsi, nous ne les sa- « crifierons pas, nous ne les désavouerons même pas. »

« Les Jésuites, nous le savons, ont été profondément réjouis et reconnaissants de ces dispositions et de ce langage; mais on leur a fait croire, au loin, que cette générosité de l'épiscopat à leur égard était téméraire, qu'en acceptant l'appui des évêques ils compromettaient certainement et gravement leurs protecteurs, et avec eux la Religion tout entière.

« On peut sans doute accuser ces représentations de mensonge, on peut plaindre les chefs de la Compagnie d'y avoir ajouté foi; mais dès que les Jésuites ont accepté cette conviction, peut-on ne pas admirer ce qu'ils viennent de faire?

« Ce sacrifice soudain et spontané d'eux-mêmes ne révèle-t-il pas tout à la fois et la pureté de leurs intentions, et leur amour pour la paix, et l'élévation de leurs sentiments, et leur disposition constante à s'immoler instantanément pour le bien public? Ceux qui, depuis quelques années, les accusent, les injurient et les menacent, pourraient-ils présenter de pareils exemples? Toutes les apologies en paroles, tous les éloges imprimés valent-ils la justification éclatante qui résulte d'un pareil fait ? »

Vous-même, Monsieur, deux jours après (16 juillet), dans un langage transparent pour ceux-là seuls qui savaient le fond des choses, vous prîtes soin d'expliquer aux Pairs du royaume la véritable nature de ce fameux succès diplomatique :

« Ce que le gouvernement du Roi a fait à l'égard de la cour de Rome, la cour de Rome l'a fait à l'égard des Jésuites. Nous ne nous étions pas servis de nos armes temporelles; elle ne s'est pas servie de ses armes officielles et légales. Elle a fait connaître à la Société de Jésus la vérité des choses, des faits, des lois, l'état des esprits en France, lui donnant ainsi à juger elle-même de ce qu'elle avait à faire, de la conduite

qu'elle avait à tenir dans l'intérêt de la paix publique, de l'Église, de la Religion. J'ai une vraie et profonde satisfaction à dire que dans cette affaire la conduite de tout le monde a été sensée, honorable, conforme au devoir de chacun. La Société de Jésus a pensé qu'il était de son devoir de faire cesser l'état de choses dont la France se plaignait.... De toutes parts; il y a eu acte de libre intelligence et de bons procédés. »

Cependant, il faut le dire, la note du *Moniteur* produisit à Rome un effet déplorable. M. Rossi fut forcé de la désavouer. Se voyant extorquer par force et par ruse plus qu'ils n'avaient promis, les Jésuites furent terriblement tentés de tout rompre. En bonne conscience ils en avaient le droit; il leur en coûtait déjà bien assez de passer, au yeux des catholiques de France, pour de timides déserteurs de la liberté religieuse. Le gouvernement usait envers eux d'un procédé vraiment inouï. Quoi! voilà des hommes que vous ne voulez pas reconnaître pour Religieux, auxquels vous reprochez amèrement d'obéir à un supérieur étranger: et, le jour où ils vous font ombrage, vous vous souvenez tout à coup de ce supérieur, vous l'enveloppez dans les liens d'une diplomatie insidieuse, et vous vous armez de son autorité pour atteindre dans le for de leur conscience ceux que vous ne pouvez ou n'osez poursuivre au nom des lois! Par quel moyen, de grâce, auriez-vous jamais eu raison d'eux, s'ils eussent fait mine de résister aux instructions venues de Rome? Auriez-vous eu le courage de leur apprendre ce qu'un bon religieux doit à son supérieur, et de les rappeler à la pratique de cette obéissance aveugle dont vous leur avez toujours fait un crime?

Quand parvinrent à la cour de Rome les remercîments du gouvernement français, elle ne voulut jamais les accepter, disant qu'il n'en était dû qu'aux Jésuites. Je crois que les lauriers de M. Rossi en pâlirent.

Vous devez vous rappeler, Monsieur, que, le 10 juillet, M. le comte Beugnot vous présenta une note du P. de Ravignan, déclarant ce que les Jésuites pouvaient et devaient faire en France, d'après les instructions reçues de leur Général. Il y était dit à la fin: « Il doit être entendu qu'en cédant quel-

que chose, les Religieux de la Compagnie le font par un motif de paix ; qu'ils réservent expressément tous leurs droits, et qu'ils les feront valoir toutes les fois qu'ils le jugeront à propos ; c'est-à-dire qu'ils ne renoncent en aucune manière à invoquer, dans l'occasion, le bénéfice de la constitution et du droit commun de propriété, de domicile, de liberté individuelle et de liberté religieuse. On conçoit même que si le gouvernement exigeait maintenant des Jésuites plus qu'il n'a été accordé par leur Général, on serait nécessairement replacé sur le terrain des discussions et des résistances légales. »

D'un autre côté, le P. de Ravignan adressait au R. P. Général ce témoignage de son obéissance et de celle des Jésuites français : « Les supérieurs exécuteront fidèlement les instructions de votre Paternité ; tous nous devons en accepter la lettre et l'esprit ; et nous savons assez tout ce qu'il vous en a coûté, pour n'ajouter aucune peine, aucun embarras nouveau à vos constantes sollicitudes. Dans la position qui nous est faite, il faut que notre conduite présente à tous les yeux les caractères de la loyauté, et que tout homme impartial puisse, en lisant vos lettres, dire : Elles sont réellement exécutées [1]. »

Tel fut le programme adopté et fidèlement suivi, permettez-moi de l'affirmer, par les deux provinciaux de Lyon et de Paris. A vous entendre, on se serait exécuté de mauvaise grâce, on aurait usé — c'est vous qui le dites — de *procrastination.*

Peut-être, Monsieur, l'habitude, contractée dans l'exercice du pouvoir, de voir surgir comme par enchantement des établissements considérables, vous a-t-elle rendu trop sévère. Mais notre modeste budget eut beaucoup de peine, en ce temps-là, à faire face à des dépenses inattendues, consistant en acquisitions et appropriations d'immeubles. C'était pour nous une lourde charge ; de là, en partie, nos lenteurs. En outre, il fallait bien essayer de voir clair dans une situation

[1] L'une et l'autre pièce se trouve dans la *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, par le P. A. de Ponlevoy (t. I, pages 327-333) ; ouvrage qui contient, sur toute cette affaire, beaucoup de détails précieux et d'un intérêt vraiment historique.

que tout contribuait à embrouiller. L'un des deux provinciaux partit pour Rome dans les premiers jours de juillet; il était de retour à Paris le 27 du même mois, et dès le commencement d'août, les mesures consenties commençaient à s'exécuter. Çà et là, vers cette époque, on rencontrait sur les routes de France nos novices munis de leur crucifix et de leur léger bagage, et gagnant à petit bruit leurs nouveaux asiles. Aux gênes ordinaires de la pauvreté s'ajoutèrent des assujettissements de plus d'une sorte, souvent très-pénibles. Si vous aviez pu visiter alors quelques-unes de leurs étroites cellules, manquant d'air et de soleil, vous auriez eu regret, je crois, de votre triomphe.

Vous ne vouliez pas être persécuteur! Mais voyez où vous entraînait, par la force des choses, une première illégalité. En dépit de votre respect sincère pour la propriété, pour la liberté individuelle, ni l'un ni l'autre de ces droits n'était suffisamment respecté en nous, puisque nous étions troublés dans la jouissance de nos propres maisons, et placés en quelque sorte, préventivement, sous la surveillance de la haute police. Écueil fatal, que vous signalait d'avance le comte Beugnot [1], et que vous n'avez pas évité.

Tristes conséquences de l'arbitraire! Vous nous refusiez des juges, et en même temps vous étiez amené à nous juger vous-même, sans appel, afin de justifier les rigueurs qui nous frappaient. Devant les tribunaux nous n'aurions eu à répondre que de nos actes; et vous nous demandiez compte de nos opinions, bien plus, de l'opinion du public à notre égard, opinion violemment travaillée et pervertie par des pamphlétaires de bas étage. Vous recherchiez les titres de notre indignité dans notre histoire, c'est-à-dire dans l'histoire des persécutions essuyées depuis trois siècles au service de l'Église dont nous sommes les humbles, mais dévoués soldats.

Par besoin de justification rétrospective, plusieurs de ces imputations se retrouvent dans vos Mémoires; j'y répondrai. Non que je le juge nécessaire pour établir la bonté de notre

[1] Séance de la Chambre des Pairs, du 12 juin 1845.

cause, mais parce que l'autorité de votre nom accréditerait peut-être des préventions dont l'indépendance et l'honneur de notre ministère apostolique auraient à souffrir.

« Quand les Jésuites ont été institués, disiez-vous alors (et répétez-vous aujourd'hui), ils l'ont été pour soutenir, contre le mouvement du XVIe siècle, le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, et un peu aussi dans l'ordre temporel[1]. »

Or, ajoutez-vous (j'abrége), les Jésuites s'étaient trompés. L'Angleterre, la Hollande, la Prusse, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France catholique elle-même ont suivi l'impulsion du XVIe siècle. Les Jésuites étaient donc battus, mais ils n'ont pas profité de l'expérience. « Si cela est, dites-vous pour conclure, si les Jésuites persistent à méconnaître les résultats de l'expérience, ils apprendront qu'ils se trompent aujourd'hui comme ils se sont trompés il y a trois siècles, et ils seront battus de nos jours comme ils l'ont déjà été. »

On aurait pu conclure tout autrement. Si les Jésuites étaient si bien battus, autrefois et aujourd'hui, pourquoi donc ne pas les abandonner aux suites de leur défaite, ne pas les laisser mourir de leur belle mort? Le temps en aurait fait justice, et tout serait dit.

Cependant cette argumentation avait ses côtés spécieux; elle faisait de nous des vaincus, mais de ceux auxquels notre siècle porte peu d'intérêt et qu'il ne regrette guère. Cela vaut encore la peine d'y répondre.

Je remarquerai d'abord, Monsieur, que vous confondez là deux sortes d'autorités tout à fait distinctes, auxquelles nous n'avons jamais appartenu au même titre, tout en les respectant fort l'une et l'autre.

En religion, oui, assurément, les Jésuites se sont voués à l'autorité divinement instituée par Jésus-Christ et confiée ici-bas à Pierre et à ses successeurs les Pontifes romains. Mais, en ceci, les Jésuites ne se tiennent pas pour battus. Vous-même, Monsieur, en constatant les progrès toujours nouveaux du catholicisme, l'heureux empire qu'il exerce encore

[1] *Mémoires*, p. 388.

sur les consciences, son impérissable jeunesse, sa fécondité, vous en rendez hautement témoignage : non, la milice organisée par saint Ignace ne s'est pas trompée; elle avait un juste sentiment de l'avenir, disons mieux, des immortelles destinées de l'Église, en se rangeant sous un autre étendard que les réformateurs du XVI[e] siècle.

Mais est-il vrai, Monsieur, qu'en politique, nous soyons, un peu ou beaucoup, partisans de l'absolutisme ? Oui, si l'absolutisme est une cause catholique, ce que je nie; non, si le catholicisme sait admirablement concilier ces deux choses, entre lesquelles il n'existe point d'antagonisme, l'autorité légitime et la liberté.

Je ne veux pas récriminer contre les gouvernements issus de la Réforme; mais enfin il est notoire qu'en fait de despotisme, les souverains protestants de l'Angleterre, de la Suède et de la Prusse ont laissé loin derrière eux les princes catholiques, et ce n'est pas à l'usage de ces derniers, je pense, que Hobbes a imaginé son avilissante et brutale théorie du pouvoir. Si les peuples opprimés ont pris plus tard leur revanche, cela s'est vu aussi dans les pays catholiques, toutes les fois que les rênes du pouvoir, d'abord trop tendues, sont tombées en de faibles mains.

Avez-vous lu, Monsieur, les publicistes de la Compagnie de Jésus, je veux dire ses théologiens, qui ont traité à fond de l'origine et de la nature du pouvoir politique, de ses conditions, de ses limites? Connaissez-vous, en particulier, Bellarmin et Suarès, ces deux grandes lumières de notre Ordre? Parcourez, je vous prie, l'imposant ouvrage de Suarès sur les Lois (*de Legibus*), et aussi sa fameuse *Défense de la Foi*, contre Jacques I[er], roi d'Angleterre, et dites-moi de quel côté est l'absolutisme. Chose remarquable, toutes les fois qu'il s'est agi, en ces derniers temps, de montrer combien peu le catholicisme est contraire aux légitimes aspirations, aux progrès véritables des sociétés modernes, Suarès et Bellarmin ont été invoqués en première ligne, et leurs principes lumineux se sont trouvés très-propres à mettre cette vérité hors de discussion. C'est que les génies chrétiens voient de loin et sont

incomparablement moins que d'autres, esclaves des temps et des circonstances.

Parlerai-je de Mariana, dont les regrettables écarts, exploités par la haine des parlements, ne doivent pas nous faire oublier le grand caractère, l'ardent et généreux patriotisme. En plein règne de Philippe II, il élevait de courageuses réclamations en faveur des Cortès et de leurs droits méconnus, il dénonçait dans l'envahissement du favoritisme la plaie la plus fatale à la monarchie espagnole, et, lorsqu'il mourut, le président du conseil de Castille, D. François de Contéras fit son éloge en deux mots : « Notre conseil a perdu aujourd'hui son frein. »

De récents exemples, empruntés aux dernières guerres d'Amérique, montrent si nous fuyons le drapeau d'un peuple libre. Nos frères des États-Unis ont vaillamment supporté dans les deux camps les chances et les fatigues de la lutte, et ils ont rempli leur devoir de prêtres à la satisfaction des chefs républicains et non sans profit pour les âmes.

Non, Monsieur, vous vous êtes mépris; jamais nos catholiques doctrines n'ont été, jamais elles ne seront propices à l'absolutisme, pas plus à celui d'en haut qu'à celui d'en bas, lequel n'est autre que l'esprit révolutionnaire.

Et comment avez-vous pu voir en nous un danger sérieux pour la liberté, si vous faisiez attention aux hommes qui prenaient en main notre défense? C'étaient, il vous en souvient, M. le comte de Montalembert, le comte Beugnot, le baron Seguier, M. de Carné, d'autres encore, dans l'une et l'autre Chambre, qui n'étaient hostiles, que je sache, ni au régime représentatif, ni à la monarchie de 1830. En politique, même, ils étaient vos amis, mais ils avaient à cœur, plus que vous, le triomphe de la liberté religieuse.

A ceux qui s'obstinaient à nous représenter comme d'incorrigibles adversaires des libertés publiques, M. de Montalembert répondait avec l'irrésistible entraînement d'une logique éloquente :

« J'ose dire que c'est une assertion des plus gratuites et qui n'a pas même pour elle l'apparence de la vérité, en présence

des faits si patents et si universels qui démontrent que, si l'existence des Jésuites est incompatible avec quelque chose, c'est avec le despotisme, et surtout avec ce despotisme hypocrite qui se déguise sous le nom de liberté. En effet, dans l'état actuel du monde, il n'y a rien de mieux constaté que l'existence des Jésuites dans tous les pays qui possèdent la vraie liberté. Il y a trois nations qui jouissent, à coup sûr, de libertés publiques bien autrement étendues que la France : l'Amérique, la Belgique et l'Angleterre. On peut admirer plus ou moins, désirer ou repousser plus ou moins les institutions de ces trois pays : mais on ne peut nier que tous trois jouissent d'une liberté tout autrement illimitée que celle de la France.

« Eh bien! dans ces trois pays, et de plus en Suisse, en Hollande même, dans les républiques espagnoles de l'Amérique méridionale, dans le Guatemala, où ils fondent en ce moment une colonie, partout, enfin, où il y a une liberté réelle et sincère, les Jésuites existent libres, tranquilles et prospères, avec leurs vœux et leurs colléges; et nulle part, et à aucune époque, on n'a pu leur reprocher la moindre tentative, la moindre opposition contre les institutions libérales de ces royaumes et de ces républiques, institutions qu'ils invoquent, au contraire, comme l'unique sauvegarde de leurs droits[1]. »

Peut-être, Monsieur, dans votre jeunesse, aux jours de la Restauration, auriez-vous, par hasard, rencontré sur votre route quelques Jésuites voués, comme tous les membres du vieux clergé, comme tous les catholiques de ce temps, à la défense du trône et de l'autel, deux causes, ou, si vous aimez mieux, deux cultes qui paraissaient alors inséparables. Vétérans des combats de la foi, cruellement maltraités par la Révolution, proscrits, emprisonnés, émigrés quelques-uns, que voulez-vous? ils n'avaient pas pris goût au régime nouveau. Entrés tard dans notre Ordre, ils y apportaient toutes les vertus du prêtre, mais aussi des idées toutes faites, et ces idées, ils ne

[1] Discours prononcé à la Chambre des Pairs, dans la séance du 8 mai 1844.

les avaient pas toutes puisées à nos grandes et larges sources doctrinales. Que vous ayez cru, Monsieur, remarquer chez plusieurs d'entre eux quelque chose de rétrograde, je suis loin de m'en étonner; mais il ne faudrait pas attacher à ce fait trop d'importance. Depuis, soit dit sans la moindre métaphore, les révolutions nous ont fait voir du pays. Ils sont bien rares, dans la génération suivante, ceux d'entre nous qui n'ont pas visité au moins deux ou trois contrées de l'ancien ou du nouveau monde, et subi le contact d'autant de nationalités, d'autant de régimes politiques différents. Avec cela, Monsieur, on ne s'inféode guère à une caste, à une coterie, et les préjugés de naissance ou d'éducation, dont on pourrait être atteint, ne jettent pas dans les esprits de profondes racines.

Puisque j'ai nommé ces vétérans, connus dans le temps sous le nom de *Pères de la Foi*, pourquoi ne rapporterais-je pas ici une des circonstances les plus instructives de la guerre acharnée qui leur fut faite, sous la Restauration, par le vieux libéralisme voltairien? Le récit s'en est retrouvé dans une note manuscrite de M. le comte Beugnot, publiée après sa mort par M. le comte Daru.

« Sous le règne de la Terreur, raconte M. Beugnot, mon père avait rencontré dans la prison de la Force le conventionnel Charles Bailleul, l'un des soixante-seize députés qui furent arrêtés à la suite du 31 mai pour avoir signé une protestation contre la proscription des Girondins. Comme il avait de l'esprit et un grand fonds de bonne humeur, mon père avait contracté avec lui, sous les auspices du malheur, une de ces relations qui ne se rompent pas. Sous la Restauration, Bailleul fut un des fondateurs du *Constitutionnel*, et il ne contribua pas peu à diriger ce journal dans les voies qu'il suivait alors. Les royalistes répétant sans cesse que le trône devait s'appuyer sur l'autel, les libéraux en avaient conclu qu'il fallait s'attaquer à l'autel pour ébranler le trône. De là cette croisade qui commença par des attaques contre les principes mêmes de la religion; de là aussi, ces condamnations qui frappèrent les journaux et, en particulier, le *Constitutionnel*, le plus répandu de tous.

« Bailleul venait souvent gémir près de mon père de la tyrannie qui opprimait son parti, ainsi que de la servilité des tribunaux. Mon père le consolait de son mieux et le plaisantait parfois sur les infortunes qui augmentaient la popularité et les profits de son journal. Il lui tint un jour, en ma présence, ce langage : — « Toi, ton parti et ton journal, vous n'êtes que « des imbéciles ; vous n'osez pas vous en prendre directe« ment aux Bourbons, et parce que vous savez que le clergé « leur est favorable, vous attaquez chaque matin la religion, « ses idées, ses dogmes, son influence légitime, et vous révol« tez par là mille consciences, mille sentiments vénérables « auxquels tout gouvernement doit appui. La mode de l'in« crédulité est passée ; la Révolution nous en a guéris. « Change tes batteries ; ce n'est pas la Religion qu'il faut com« battre, mais l'influence politique que certaines corpora« tions ou certains membres du clergé peuvent exercer. Si tu « veux réussir, prends pour point de mire les Jésuites qui, « dit-on, possèdent déjà en France plusieurs établissements « d'éducation, fondent des congrégations, font des missions « dans les départements. Les lois leur sont contraires ; les « tribunaux, en sévissant contre eux, croiront se montrer les « fidèles héritiers des parlements ; et comme le gouvernement « résistera, vous lui ferez sur ce terrain une guerre où tous « les avantages seront de votre côté. Va de ce pas, mon cher « Bailleul, sur le quai et achètes-y, ce qui ne te coûtera pas « cher, un tas de vieux livres qui y sont exposés depuis deux « siècles, et où sont développés tous les crimes et les méfaits « de la Société de Jésus. Lis ou fais lire ce fatras, imprime « tout cela dans les colonnes de ton journal ; ce sera de bonne « guerre. »

« Bailleul, continue le comte Beugnot, objecta qu'on ne pourrait fixer l'attention du public sur des débats théologiques ; que le parti libéral était incrédule et hausserait les épaules s'il voyait soulever de telles questions. Néanmoins, il en référa à ses collaborateurs, MM. Jay, Arnault, de Jouy et Etienne.

« Je le vis revenir à quelques jours de là ; il avait soumis

ce projet à ses collègues ; ils l'avaient trouvé excellent ; ils avaient tous reconnu *le doigt de Dieu* dans cette affaire. On s'était mis immédiatement à l'œuvre.

« C'est ainsi que fut entreprise cette fameuse lutte contre la Congrégation des Jésuites, qui défraya, pendant les dix dernières années de la Restauration, la haine de ses adversaires, et qui, en accumulant des préventions de toutes sortes contre le malheureux roi Charles X, le poussa à une tentative téméraire et impuissante où il succomba [1]. »

Nous fîmes alors, comme chacun sait, ample provision d'impopularité. Nos habiles adversaires avaient la partie belle dans un pays où notre existence fut contestée et traversée plus qu'en aucun autre : dès notre berceau, par l'ancienne université, en attendant la nouvelle; par tout le parti huguenot, par les parlements richéristes et gallicans ; ensuite, par nos chers amis de Port-Royal, ayant à leur tête celui que Chateaubriand a nommé un *calomniateur de génie*, Blaise Pascal, l'illustre auteur des *Provinciales*. Aussi fûmes-nous habillés de toutes pièces. La satire anti-jésuitique prit place dans la littérature classique; certaines insinuations atroces et perfides furent stéréotypées à notre adresse, et il ne manque pas d'honnêtes gens aux oreilles desquels sonnera toujours mal un nom dont on peut faire une injure. Nous le savons bien, et nous le savions déjà le jour où nous nous sommes rangés sous l'étendard de Jésus-Christ. Ce sont nos cicatrices, à nous, et nous n'en rougissons pas. A d'autres, les faveurs du monde : nous sommes de ceux à qui le Sauveur a dit : *Le monde vous hait parce que vous n'êtes pas du monde ;* et encore : *Le disciple n'est pas plus que le maître ; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi*. Saint Paul, résumant tous ces enseignements, ajoute : *Tous ceux qui voudront vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution.*

Vous paraissez fort ému, Monsieur, de cette impopularité séculaire dont nous sommes atteints, et c'est même là, si

[1] Voyez *le Correspondant*, t. LXIV, p. 850. *M. le comte Beugnot*, article de M. le comte Daru.



nous vous en croyons, ce qui gâta décidément notre cause à vos yeux.

« Les Jésuites, dites-vous, n'ont jamais été populaires en France. La Restauration, après les avoir tolérés quelque temps, a été obligée de sévir contre eux par les ordonnances du 12 juin 1828. Un cri à peu près universel s'élevait contre eux d'un bout à l'autre du royaume, et la mesure qui fermait leurs colléges et les excluait de l'enseignement public fut accueillie avec joie et reconnaissance.

« Aujourd'hui (1845), ajoutez-vous, les mêmes plaintes éclatent encore, plus nombreuses et plus vives [1]. »

Ces plaintes plus nombreuses et plus vives, d'où venaient-elles donc sous votre dernier ministère? Eh! Monsieur, vous le savez; on avait mis en jeu tout de nouveau les ressorts si habilement maniés par Bailleul; on devait s'attendre à un résultat semblable. Cependant, il faut l'avouer, cette agitation, renouvelée du *Constitutionnel*, fut beaucoup moins profonde que la première fois. Le voltairianisme avait perdu considérablement de terrain, on n'était plus aux beaux jours de Paul-Louis et de Béranger, et M. Sue, malgré ses riches inventions, vit languir l'intérêt du *Juif Errant*, qui atteignit la fin à grand'peine. On aurait pu, je le crois, sans porter atteinte à la liberté de la presse, avoir raison de tout ce bruit en le méprisant. C'est ce que nous fîmes, et nous n'eûmes pas lieu de nous en repentir.

Nous étions impopulaires! dites-vous. — Oui, Monsieur, dans les lieux infectés de cette honteuse littérature. Mais, grâce à Dieu, ce n'était pas là toute la France; mais les classes laborieuses qui recherchaient avec empressement les secours de notre ministère, mais les campagnes évangélisées par nos missionnaires, mais l'honnête bourgeoisie et ces milliers de pères de famille qui signaient des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, dans le but avoué de rouvrir nos colléges, mais la jeunesse même des écoles, cette jeunesse intelligente et forte qui se pressait autour de la chaire

[1] Page 396.

de Notre-Dame, occupée tour à tour par le P. Lacordaire et le P. de Ravignan, tout cela, Monsieur, le comptez-vous donc pour rien, et croyez-vous que votre gouvernement eût risqué grand'chose à s'appuyer sur cette partie saine de la nation, en montrant aux perturbateurs, à ceux qui devaient triompher en 1848, un peu plus de résolution et de courage?

Nous étions impopulaires! — Je croyais que vous faisiez gloire de dédaigner la popularité et de vous en passer.

Et, de fait, Monsieur, avez-vous souvent été populaire? L'étiez-vous après le traité de Londres et dans d'autres circonstances désagréables de votre vie publique, telles, par exemple, que l'indemnité Pritchard?

Étiez-vous populaire, Monsieur, en février 1848, alors que l'hôtel des Affaires étrangères n'était plus pour vous un asile assez sûr, et que vous étiez heureux de confier vos filles au dévoûment d'un ami?

Ah! je le sens, j'évoque là de bien cruels souvenirs, mais qui portent avec eux leur enseignement, et c'est pour cela que je ne veux pas les taire. Non, on ne gagne rien à pactiser avec les passions mauvaises, destructives; et quand on croit faire sa part à l'incendie, il dévore l'édifice entier et ceux qui l'habitent.

Combien de fois n'avons-nous pas été sacrifiés, livrés, comme une vile proie, à ces mêmes passions! Autant de fois, c'est un fait acquis à l'histoire, autant de fois, elles se sont tournées contre ceux qui nous refusaient la protection des lois; nous sortions par une porte, et la Révolution entrait par l'autre, et nous rencontrions, bientôt après, sur les chemins de l'exil ceux qui avaient minuté notre arrêt de proscription.

On raconte qu'à son retour des Lieux-Saints, Ignace, notre glorieux père, s'étant arrêté à Chypre, fut fort en peine de trouver une voile amie pour le reconduire aux rivages d'Italie. Il y avait pourtant là un beau navire vénitien, bien appareillé; et ceux qui étaient venus avec Ignace priaient le capitaine de le recevoir sur son bord, par charité, attendu que c'était un Saint. — « Si c'est un Saint, répondit le capitaine, il n'a que faire de mon navire. Qu'il se mette sur la mer, et les eaux le

porteront. » Ignace monta sur une chétive embarcation, qui, violemment battue par la tempête, aborda pourtant en Italie. On apprit depuis que le navire vénitien, surpris par l'orage et voulant rentrer au port, avait échoué sur des rochers.

Un jour, Monsieur, vous fut confiée la fortune de notre patrie; et ce jour-là, non pas cruel assurément, mais timide, vous avez craint qu'il ne vous arrivât malheur si vous souffriez à votre bord les enfants d'Ignace. Dieu a eu pitié d'eux et les a pris sous sa garde. Mais vous n'avez pas sauvé le vaisseau de l'État.

Pardon, encore une fois, Monsieur, c'est en face de la postérité que vous avez écrit vos Mémoires, et c'est à elle aussi que ces réflexions s'adressent. Elle aura toujours besoin d'une leçon si facile à oublier.

J'aurais voulu, et je terminerai par là cette trop longue lettre, que vous eussiez pris sur vous de ne pas vous en tenir au point de vue trop étroit de 1845, osant porter vos regards un peu au delà. Vous auriez pu alors vous apercevoir que le véritable danger n'était pas là où il vous apparaissait au fort de la lutte et dans la fermentation des passions parlementaires; que le gouvernement avait sur les bras de bien autres embarras que ceux qui lui venaient de nos maisons et de nos noviciats; qu'on ne risquait rien de nous accorder un peu de liberté, et que, si la nôtre nous était chère, nous ne redoutions pas tant celle des autres.

En 1848, vous le savez, l'émeute passa devant nous sans nous atteindre, sans troubler notre sécurité. Étions-nous populaires ou non? Je ne sais trop. Mais le peuple ne songeait guère à nous demander compte de nos opinions politiques et religieuses et à s'enquérir de notre passé. Il avait alors bien d'autres soucis!

Il est des jours dans la vie, jours de crise, où l'on vieillit de plusieurs années et où l'on amasse en quelques heures des trésors d'expérience. Ces jours-là, pour les hommes politiques, ce sont les révolutions. Ils apprennent alors à connaître ce qui perd ou sauve les nations, mieux que dans la pratique de la diplomatie et de la stratégie parlementaire.

Voyez votre illustre émule, M. Thiers, au lendemain de 1848. Comme il est changé, mûri, et, si j'ose le dire, assagi ! Ce n'est plus l'homme des interpellations de 1845, hostile à la liberté religieuse, à la liberté d'enseignement. Non, il veut la liberté pour tout le monde, même pour les catholiques, même pour les Jésuites !

Et à ceux qui osent lui rappeler son passé, ses opinions et ses préjugés de la veille, il répond sans respect humain et sans faiblesse :

« Oui, en présence des dangers que court la société, j'ai tendu la main à ceux que je combattais la veille; ma main est dans la leur, et elle y restera pour la défense de cette société qui peut être indifférente à nos adversaires, mais qui me touche profondément. »

Laissez-nous croire, Monsieur, que, si d'honorables scrupules, plus impérieux encore que les circonstances, vous eussent permis de poursuivre votre carrière politique au delà de 1848, profitant, vous aussi, de cette grande et coûteuse expérience, on vous aurait vu modifier quelques-unes de vos pensées et de vos appréciations antérieures.

Mais que dis-je? Ce changement n'est-il pas déjà accompli en vous, et n'en trouvons-nous pas la preuve manifeste dans ces dernières *Méditations*, où vous vous montrez favorable à toutes les libertés chères aux catholiques, en même temps que vous daignez nous témoigner à nous-mêmes, sans trop de retours sur le passé, une bienveillante estime dont nous sentons tout le prix?

Nous vous en sommes profondément reconnaissants, j'ose vous en donner ici l'assurance, vous priant de vouloir bien agréer en particulier la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch. Daniel.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE

FREPPEL. — *Clément d'Alexandrie.* — Cours d'Éloquence sacrée fait à la Sorbonne.

Aux premiers siècles de notre ere, l'Église d'Alexandrie occupait au sein de la société chrétienne une position qui n'était pas sans analogie avec celle de la riche et populeuse métropole de l'Égypte dans l'empire romain. Placée au second rang dans l'ordre hiérarchique des trois grands siéges de la catholicité [1], elle ne reconnaissait, dans l'ordre des lettres et des sciences sacrées, ni rivale ni supérieure. Le génie vaste et pénétrant, l'érudition profonde, l'éloquence persuasive des docteurs et des théologiens que, pendant trois cents ans (170-440), cette Eglise ne cessa de mettre au service de Jésus-Christ et de l'Evangile, l'avaient investie d'une royauté intellectuelle qui ne lui fut jamais disputée et ne pouvait l'être sérieusement. C'est vainement, en effet, qu'on chercherait ailleurs une pléiade de grands hommes aussi nombreuse que celle dont se glorifie l'Eglise fondée par saint Marc, où les Pantène, les Clément, les Origène, les Denys, les Athanase, les Didyme et les Cyrille, groupés autour de l'Evangéliste leur père dans la foi, brillent d'un incomparable éclat.

Entre ceux de ces doctes et saints personnages dont les écrits nous sont parvenus en tout ou en partie, il en est un, l'auteur renommé de l'*Exhortation aux Gentils*, du *Pédagogue* et des *Stromates*, Clément, l'élève de Pantène et le maître d'Origène, qui, de tout temps, eut l'insigne honneur d'appeler sur sa personne, sur sa vie et sur ses ouvrages l'attention et les recherches des théologiens et des philosophes, des littérateurs et des érudits. Il doit ce privilége à l'époque reculée à laquelle il appartient, au rôle important qu'il a rempli dans son

[1] Cf. S. Léon M. *Epist.* 106, c. II et V.

église, à l'étendue et à la variété de ses connaissances, à l'élévation de sa doctrine, et enfin à l'inépuisable trésor de curieux renseignements dont ses livres nous ont conservé le dépôt. Dernièrement encore, M. l'abbé Freppel consacrait à cet éminent écrivain le neuvième volume de son Cours d'éloquence sacrée. Jamais, peut-être, Clément n'avait rencontré juge plus impartial à la fois et plus sympathique ; jamais plus large tribut d'admiration n'avait été payé à celui que louaient déjà sans réserves, il y a quatorze cents ans, deux Pères aussi peu suspects l'un que l'autre d'incompétence théologique et de laisser-aller en fait d'orthodoxie : Saint Jérôme, le prince des exégètes latins, et saint Cyrille d'Alexandrie, l'Augustin de l'Orient[1].

Et toutefois, même après la publication de ce consciencieux et très-remarquable travail, il reste, ce me semble, quelque chose à dire sur celui qui en est l'objet, sur sa méthode d'enseignement, sa doctrine et sa *terminologie* théologique : le tout afin de mettre pleinement en relief sa véritable physionomie en la dégageant plus complétement du masque d'emprunt dont elle se couvre quelquefois. Dans Clément, en effet, on peut et l'on doit distinguer deux personnages différents, quoique intimement unis. L'homme du dehors — le savant et le philosophe — empruntant aux sciences profanes les armes dont il se sert pour combattre les erreurs héréditaires où sont plongés les infidèles auxquels il s'adresse, et préparer ceux-ci, mais de loin, à l'avénement de Jésus-Christ dans leurs âmes : et l'homme du dedans — le prêtre et le théologien — exposant sans ambages et sans réticences à ceux que le baptême a récemment transformés en enfants de Dieu, ou aux catéchumènes sur le point d'être régénérés

[1] « Clemens ecclesiæ Alexandrinæ presbyter, meo judicio, omnium eruditissimus, octo scripsit stromatum libros, et totidem ὑποτυπώσεων, et alium contra Gentes, Pædagogi quoque tria volumina. Quid in illis indoctum ? » S. Hieronym. *Ep.* 70, n. 4. — Κλήμης μὲν γὰρ τοῖς ἁγίοις ἀποστόλοις ἑπόμενος πανταχῇ, ἀλλίσσης τε θείας ἑλληνικῆς ἱστορίας εἰς ἄκρον ἐλθών. S. Cyrill. Alex., *Contra Julian.*, lib. VI, 205, opp. t. VI, Paris, 1638. — V. dans Potter (*Opera S. Clementis Alex*. Edit Oxonii.) une longue série d'autres témoignages des Pères grecs et latins, d'où j'ai tiré les deux que je viens de citer.



dans les eaux vivificatrices, les dogmes et les mystères de notre foi. De ces deux personnages, le premier, quoique essentiellement subordonné au second et destiné à lui ouvrir le chemin, est celui qui se laisse voir le plus habituellement à découvert dans les ouvrages dogmatiques de Clément, et par conséquent celui dont critiques et érudits se sont occupés de préférence. Le théologien, au contraire, pour des motifs que nous aurons à rechercher plus loin, se dérobe d'ordinaire aux regards ; il fuit volontiers le parvis ouvert aux gentils et se renferme dans le sanctuaire où les fidèles seuls peuvent pénétrer. Aussi n'a-t-il été que trop négligé et méconnu. Je voudrais réparer autant que possible cet oubli immérité ou cette injustice, en montrant dans le chef des catéchèses d'Alexandrie, à côté de l'homme de la science, l'homme de la tradition et l'écho toujours fidèle de la prédication des Apôtres [1] ; c'est-à-dire, ce qu'en réalité il voulut être et fut avant tout et par-dessus tout, dans sa vie comme dans ses œuvres. C'est l'unique but que j'avais en vue dans les recherches dont je donne ici le résultat.

I

Né de parents idolâtres, Clément fut élevé et grandit au sein du polythéisme, dont, soit avant soit après sa conversion, il approfondit tous les mystères. Sa véritable patrie nous est inconnue. Déjà, au temps de saint Epiphane, les savants se partageaient à ce sujet en deux camps opposés : les uns tenant pour Alexandrie et les autres pour Athènes [2]. Comme eux nous sommes réduits à de pures conjectures, fondées sur des probabilités qui se combattent et se détruisent mutuellement. A moins donc que des découvertes postérieures ne viennent fixer les incertitudes, la question reste ouverte et chacun est libre d'embrasser telle opinion qu'il lui plaira. Quant à l'époque de la naissance de ce grand homme, nous ne risquons pas de nous écarter beaucoup de la vérité en la plaçant au

[1] Cf. S. Cyrill. supr. cit.
[2] S. Epiph. *Hæres.*, XXII, 6.

milieu du IIe siècle, entre l'an 140 et l'an 150 de Jésus-Christ. L'histoire ecclésiastique est, il est vrai, muette sur ce point; mais Clément s'est chargé de nous fournir indirectement cette date approximative. Ouvrons les Stromates, et nous y verrons que les premiers livres de cet ouvrage ont été composés après la mort de l'empereur Commode[1], au plus fort de la violente persécution excitée par Septime Sévère, c'est-à-dire en 198 au plus tôt, et vraisemblablement vers 201 ou 202[2]; or, à la façon dont Clément parle de lui-même, il est évident qu'il avait alors dépassé l'âge mûr et atteint au moins la cinquantième, sinon la soixantième année de sa vie. S'il se décide, en effet, malgré ses répugnances, à consigner ses souvenirs dans cette œuvre nouvelle, c'est, nous dit-il, pour les sauver de l'oubli, compagnon inséparable de la vieillesse. Il s'y était même pris trop tard, puisque, de son aveu, le laps des années avait déjà effacé de sa mémoire quelques-unes des leçons recueillies longtemps auparavant de la bouche de ses premiers maîtres dans la Foi[3].

Clément reçut une éducation libérale et parcourut le cercle entier des lettres et des sciences humaines avec un succès proportionné aux rares talents que le ciel lui avait départis. Doué d'une haute et ferme intelligence, d'une mémoire heureuse et fidèle, que secondait une ardeur infatigable au travail, il amassa dès lors ces inépuisables richesses philosophiques et littéraires qu'il devait consacrer bientôt à la défense de l'Eglise et à la diffusion de la vérité évangélique[4]. Ce grand esprit et ce noble cœur ne pouvait, en effet, rester longtemps emprisonné dans les erreurs d'un culte tombé en décrépitude, ou dans les stériles spéculations d'une philoso-

[1] *Strom.*, II, 406, édit. d'Oxford.

[2] « Chaque jour nous voyons, sous nos yeux, couler à flots pressés les fontaines des martyrs, dont les uns sont brûlés, et les autres mis en croix ou décapités. Ἡμῖν δὲ ἄφθονοι μαρτύρων πηγαὶ ἑκάστης ἡμέρας ἐν ὀφθαλμοῖς ἡμῶν θεωρούμεναι, παροπτομένων, ἀνασκινδυλευομένων, τὰς κεφαλὰς ἀποτεμνομένων. » *Strom.* II, 494. Il s'agit bien évidemment ici d'une persécution actuelle et dont Clément était le témoin. Or, de la mort de Marc-Aurèle (a. c. 180) à celle de Clément (a. c. 213? 217? 220 ?), on n'en connaît pas d'autre que celle de Septime Sévère.

[3] *Strom.*, I, 322-324.

[4] Cf. S. Hieron. *Epist.* 70, sup. cit.

phie peu sûre d'elle-même : il n'y avait rien là qui pût satisfaire ses généreux instincts. Clément avait aimé et cherché la vérité pour elle-même ; et la vérité substantielle et infinie qui est le Verbe de Dieu, se hâtant d'exaucer ses désirs, vint au-devant de celui qu'elle avait choisi de toute éternité pour être un de ses plus éloquents interprètes. Jeune encore[1], il ouvrit les yeux aux divines clartés qui frappaient ses regards, et, s'affranchissant des préjugés de son enfance, il embrassa les pures et saintes doctrines de l'Évangile. Où et dans quelles circonstances s'opéra cette conversion? Quels moyens Dieu mit-il en œuvre pour gagner à sa cause le studieux disciple des lettrés et des philosophes de la Grèce? Double question sur laquelle les historiens ecclésiastiques et Clément lui-même se taisent absolument, et que, par conséquent, il serait oiseux d'aborder. Une seule chose est certaine et doit nous suffire, c'est que ce changement fut l'acte d'une conviction ardente et profonde qui ne se démentit jamais. Dieu merci, Clément n'eut rien de commun avec certains néophytes, assez nombreux déjà de son temps, et dont il eut plus tard à condamner la conduite hypocrite ou les sordides calculs. Il n'entra pas comme eux dans l'Église avec l'arrière-pensée d'en sortir dès qu'il en aurait pénétré les secrets les plus intimes ; semblable au voyageur oisif qui se hâte d'abandonner la ville dont il a visité tous les monuments[2]. Encore moins fit-il profession de la religion nouvelle dans l'espoir honteux d'exploiter à son profit la charité bien connue des chrétiens pour leurs frères[3], quitte à les renier, eux et leur foi, aux jours de l'épreuve et du combat. C'était bien Dieu qui l'appelait, il répondit sans balancer à cet appel. On vit alors se renouveler l'édifiant spectacle donné peu d'années auparavant par Quadrat, Justin, Athénagore et Pantène : l'habile dialecticien, le littérateur élégant et poli vint, sans embarras ni fausse honte, se mêler à la foule des catéchumènes. Il se plut à redevenir enfant de fait et de nom afin d'arriver ainsi à la plénitude de

[1] Eus. *Præp. Evang.* II, 64. Edit. de Paris, 1628.
[2] *Strom.*, I, 319.
[3] *Ibid.*

l'homme en Jésus-Christ. S'abandonnant à la direction de celui qui devait l'initier à cette *philosophie barbare* dont les beaux esprits se raillaient si agréablement [1], il en écouta les leçons avec une respectueuse docilité; car, dans ce nouveau maître qu'il appelait *son père* [2], Clément vénérait le représentant officiel du céleste Pédagogue, le Verbe de Dieu incarné. On lui avait d'ailleurs, dès le premier jour, appris que les façons d'agir tolérées ou même encouragées dans les écoles des rhéteurs et des sophistes étaient rigoureusement bannies de l'école des catéchèses. Dans celles-là, les auditeurs et les élèves avaient toujours le droit de critiquer et de soumettre à leur propre jugement les systèmes et les opinions qu'on leur exposait; de les comparer aux opinions et aux systèmes préconisés en d'autres écoles; et de faire ensuite librement leur choix. Etaient-ils rompus aux finesses et aux artifices du métier, libre à eux d'essayer contre le maître qu'ils s'étaient donné leur puissance d'argumentation. Rien de pareil à l'école du Christ. Où Dieu parle, l'homme doit se taire et plier sa raison sous le joug de la Foi. En conséquence, l'Eglise ne permettait de livrer la doctrine évangélique aux athlètes émérites des combats de la parole, qu'à la condition acceptée par eux de renoncer à leurs habitudes batailleuses et à leurs vaines subtilités [3].

Clément se soumit sans peine à des exigences si légitimes. Il comprenait que la lampe de la philosophie, nécessaire à qui marche dans la nuit de l'infidélité, ne l'est plus à celui dont le soleil de la révélation illumine le chemin [4]. A plus forte raison, douter des vérités que ne peut atteindre sa pâle et tremblante lumière, les nier ou les combattre, eût-il paru le comble du ridicule au catéchumène qui les contemplait dans une clarté plus brillante et plus pure. On ne lui en demandait pas davantage. Aussi, tout en renonçant à l'abus de cette science, ne songea-t-il jamais à s'en interdire l'usage. Conservant des services que la philosophie lui avait autrefois rendus un souvenir reconnaissant, il ne cessa de proclamer son uti-

[1] *Strom.*, I, 323. — [2] *Ibid.*, p. 317.
[3] *Ibid.*, p. 320. — [4] *Ibid.*, v, 663.

lité. Il nous la représente dans ses écrits postérieurs, tantôt comme le rempart dont le chrétien doit entourer la divine sagesse qu'il a reçue d'en haut, tantôt comme un des nombreux affluents du fleuve éternel de la vérité qui mène au salut. Ne fournit-elle pas aux chrétiens les armes du raisonnement pour repousser les attaques des sophistes et des hérétiques de tous les temps? N'est-ce pas elle encore qui ouvre et aplanit aux infidèles la voie qui peut les conduire à la vie surnaturelle dont Jésus-Christ est la source unique et intarissable[1]? Si donc Clément, se soumettant à la loi commune, s'engagea dès le début de son instruction religieuse à prendre pour règle exclusive de sa croyance et de ses mœurs les enseignements de la Foi, ce ne fut point sans se réserver le droit de recourir, en temps et lieu, à la science dont l'étude avait occupé ses premières années; et, dans l'Église, nulle autorité hiérarchique ne lui interdit ou ne blâma l'exercice de ce droit. Hâtons-nous d'ajouter que Clément n'en abusa pas.

A partir, en effet, du jour de sa conversion, il ne vit plus dans la philosophie qu'une étrangère de mérite, dont il était bon de rechercher parfois les entretiens, dans l'espoir d'y puiser d'utiles ou de curieux renseignements[2]; mais qu'il fallait quitter, ce résultat une fois obtenu, pour revenir à la véritable philosophie du Christ, refuge assuré où notre âme repose en une paix profonde[3]. Clément ne varia jamais sur ce point, et, tout en reconnaissant la prééminence de la philosophie sur les autres sciences humaines, il n'en affirma que plus haut sa complète subordination à la Foi. « Il en est, dit-il, qui, enivrés et séduits par les philtres que leur ont versés les servantes, se laissent aller à délaisser pour elles la philosophie. On les voit vieillir les uns dans l'étude de la musique, les au-

[1] *Ibid.*, I, 331. Lorsqu'au commencement de ce même chapitre, Clément déclare que la philosophie, avant la venue de J.-C., était nécessaire aux Gentils pour leur justification (εἰς δικαιοσύνην Ἕλλησιν ἀναγκαία φιλοσοφία), il parle d'une justification purement négative et naturelle, qui préparait l'âme à sa justification positive et surnaturelle par Jésus-Christ : προπαρασκευάζει τοίνυν ἡ φιλοσοφία, προοδοποιοῦσα τὸν ὑπὸ Χριστοῦ τελειούμενον. (*Ibid.*) Un peu plus loin, il déclare formellement que les œuvres de cette justice naturelle sont inutiles au salut : Οὐδὲν οὖν ὄφελος αὐτοῖς μετὰ τὴν τελευτὴν τοῦ βίου, κἂν εὐεργῶς ὦσι εἰ μὴ πίστιν ἔχοιεν.

[2] *Strom.*, I, 332. — [3] *Ibid.*, VI, 784, 785.

tres dans celle de la géométrie, de la grammaire ou de la rhétorique. Et cependant, de même que les arts libéraux se rapportent tous sans exception à la philosophie leur reine ; de même celle-ci concourt à la formation de la divine sagesse en chacun de nous... La sagesse est donc la reine de la philosophie, comme la philosophie l'est des sciences qui lui servent d'introduction [1]. » On ne saurait déterminer avec plus de clarté et de précision les vrais rapports de la philosophie et de la Foi ; ni saint Augustin ni saint Thomas n'auraient mieux dit. Il ne trace pas avec moins de netteté et d'exactitude la ligne de démarcation qui sépare la religion des sciences philosophiques. Dans celles-ci l'homme disserte sur la vérité, dans celle-là, c'est la vérité qui explique la vérité ; les unes conjecturent sur la vérité, l'autre est la vérité ; la philosophie s'acquiert par la voie de l'enseignement et de l'étude ; la religion, par la puissance de Dieu et de la foi ; car la science de la vraie piété est un don, et la foi une grâce [2].

Au reste, si Clément, sur ce point, ne put échapper aux critiques de quelques-uns de ses contemporains, ces critiques mêmes, par leur évidente fausseté, prouvent, mieux que la plus éloquente apologie, la légitimité de sa méthode. Que lui reprochaient, en effet, ces esprits « ridiculement méticuleux et timorés » dont il repousse les attaques ? Était-ce d'avoir exagéré l'importance de la philosophie ou d'avoir altéré la pureté de la doctrine évangélique en l'accommodant à tel ou tel système philosophique? Pas le moins du monde. Ce dont ils lui faisaient un crime, c'était de ne pas s'occuper exclusivement des vérités de foi nécessaires au salut. Toute autre étude, et celle de la philosophie en particulier, devait, à les en croire, rester étrangère aux chrétiens dont elle fatigue l'esprit sans profit aucun pour la fin surnaturelle qu'ils se proposent d'atteindre [3]. Clément répondit à ses contradicteurs : « Le Seigneur, leur disait-il, est figuré par cette vigne mystérieuse que nul ne peut vendanger, s'il ne lui a d'abord prodigué tous les soins de la culture spirituelle. Voulons-nous cueillir sur un

[1] *Strom.*, I, 332, 333. — [2] *Ibid.*, 338. — [3] *Ibid.*, 326.

cep des grappes savoureuses, nous commençons par le tailler, remuer la terre à son pied et lier ses rameaux ; nous nous livrons en un mot à tous les travaux nécessaires, employant tour à tour la serpette, la houe et les autres instruments que ces travaux réclament... Il en est de même dans la question présente. Celui-là possède l'instruction requise qui sait tout rapporter à la vérité ; qui sait recueillir dans la géométrie, la musique, la grammaire et la philosophie elle-même, ce qu'elles ont d'utile, tout en conservant intacte l'intégrité de la Foi... L'habile investigateur de la vérité, l'homme de bon conseil, est donc celui qui ramène tout à la vie droite et parfaite... et qui, semblable à la pierre de touche, distingue infailliblement l'or faux du véritable... la sophistique, de la philosophie, et les hérésies nées de la philosophie barbare, des vérités que celle-ci enseigne[1]. »

Cette réponse une fois donnée, et sans s'inquiéter si ces juges dépourvus de mission et d'autorité en étaient satisfaits ou non, Clément poursuivit son chemin. Il se consolait de ce blâme immérité par la pensée qu'une doctrine ne cesse pas précisément d'être vraie pour avoir été combattue ; il faut encore qu'elle le soit par de bonnes raisons[2]. Peut-être aussi, se disait-il que, dans les questions de Foi et de mœurs, le catholique, et c'est là sa gloire, ne reconnaît d'autres juges souverains et infaillibles que ceux auxquels Jésus-Christ a délégué son autorité. A tout autre qui voudrait lui imposer des idées ou des systèmes que l'Église n'a point sanctionnés, il peut et doit répondre comme Diogène au grand Alexandre : « Ote-toi de mon soleil. »

Mais n'anticipons pas sur les événements. Clément, encore catéchumène, n'avait à cet égard ni préoccupations ni soucis. Décidé à vivre de la Foi, il ne songeait alors qu'à se nourrir des divines doctrines. Afin de se rendre digne d'en recevoir l'explication, il travaillait à conformer en tout sa conduite aux préceptes de l'Évangile, et s'encourageait dans l'accomplissement de cette tâche par l'exemple des chrétiens les plus avan-

[1] *Strom.*, 341, 342. — [2] *Ibid.*, 320.

cés dans la connaissance des Écritures et dans la pratique de la piété[1]. Lorsqu'il eut suffisamment appliqué à l'étude de la véritable tradition, condensée en un certain nombre d'*articles principaux*, son esprit et sa mémoire préalablement purgés de toute opinion fausse et méprisable par les arguments empruntés à la droite raison[2]; quand, de son côté, le chef des catéchèses eut, par un examen sérieux et prolongé des mœurs, des entretiens, des habitudes et même des manières extérieures du catéchumène, acquis la certitude que sa façon de vivre n'était pas en désaccord avec la sainteté de la loi chrétienne[3]; Clément fut admis au baptême, objet de ses vœux les plus ardents. Après avoir renoncé « au péché, au diable, au monde et à ses pompes frivoles[4], » après la promesse solennelle de rester inviolablement attaché à la règle de Foi[5], il fut plongé, au nom de la très-sainte Trinité[6], dans ces eaux réparatrices qui, purifiant l'homme de toutes ses iniquités[7], font, du pécheur déshérité de la perfection originelle et de l'immortalité, un enfant de Dieu immortel et parfait[8]. A partir de ce moment, le voile qui lui avait caché jusqu'alors les secrets du sanctuaire s'entr'ouvrit à ses regards. Avec les fidèles baptisés comme lui dans l'eau et le Saint-Esprit, il vit s'accomplir l'auguste et très-saint sacrifice dans lequel « nous honorons Dieu par l'oblation de son Verbe[9], » et dont le sa-

[1] *Strom.*, I, 320. — [2] *Strom.*, VII, 844, 845. — [3] *Ibid.*, I, 320.

[4] *Pædag.*, I, 117; Orig., *in Num.*, *hom.* 12, *Oper.*, tom. VI, 316. Cf. Tertull. *de Corona*, c. III.

[5] *Strom.*, VII, 887 : « Quoi donc, parce qu'il en est qui violent le pacte juré et mettent en oubli la confession de notre foi, nous devrions nous éloigner de la vérité? Non; mais comme l'honnête homme ne doit point fausser sa parole, parce que d'autres méconnaissent leurs engagements; ainsi, nous restons, nous, inviolablement attachés à la confession de foi qui concerne les principales vérités (τὴν περὶ τῶν μεγίστων ὁμολογίαν ἡμεῖς μὲν φυλάττομεν). » Voir le passage du même livre (p. 844, 845), où il est question des *articles principaux* que chaque catéchumène devait étudier et apprendre par cœur.

[6] Cf. S. Justin. *Apol.* 1ª n. 61 ; Orig., *in Epist. ad Rom.*, V, n. 8.

[7] *Pædag.*, I, 113. Cf. *Ibid.*, 116, et *Strom.*, IV, 636, 637.

[8] *Pædag.*, I, 113.

[9] Καὶ ταύτην θυσίαν τὴν ἀρίστην καὶ ἁγιωτάτην μετὰ δικαιοσύνης ἀναπέμπομεν, τῷ δικαιοτάτῳ Λόγῳ (τὸν Θεὸν) γεραίροντες. *Strom.*, VII, 848. Comparer avec le chap. XVIII[e] du IV[e] livre de S. Irénée, où le Docteur de Lyon dit entre autres choses : « Oportet enim nos oblationem Deo facere... primitias earum quæ sunt ejus

crifice de Melchisédech, prêtre du Très-Haut, ne fut que l'ombre et la figure [1]. Appelé à participer aux mystères ineffables, il s'avança avec les autres quand l'Eucharistie fut, suivant la coutume, divisée entre les assistants, et prit la portion placée devant lui [2]. C'est alors que les yeux de son âme débarrassés de la taie du péché, et possédant enfin ce regard libre et illuminé qu'ils devaient à la pleine effusion de l'Esprit descendu du ciel, contemplèrent le divin [3] caché sous le créé, et le Seigneur se distribuant lui-même à ceux qui se nourrissent de cet aliment en esprit et en vérité [4].

Quels sentiments de joie, de reconnaissance et d'amour remplirent le cœur du nouveau chrétien lorsque, soudainement transporté des ténèbres à la lumière [5] (car, entre les ténèbres et la lumière, il n'y a pas de milieu [6]), Clément vit sa chair que l'eau venait de régénérer, rendue auguste et vénérable par le Verbe resplendissant, le très-pur et très-glorieux Jésus [7]; lorsque par la chair et le sang de ce Verbe divin qu'il venait de manger et de boire, il eut acquis, de la puissance et de l'essence de Dieu, la connaissance et la possession dont l'homme est capable sur la terre [8]! Il nous est facile de nous en faire une idée en relisant les paroles enflammées que longtemps après son baptême, ce saint et illustre Père adressait, en son nom et en celui de ses catéchumènes, au Christ libérateur :

« O Roi des saints, Verbe conquérant du Père très-haut, Roi de toute sagesse, Éternel et Sauveur de la race mortelle, Jésus, pasteur..... du troupeau sans tache, pêcheur des hommes sauvés de la mer d'iniquité, qui par l'attrait de la bienheureuse vie arrachez aux flots ennemis les poissons innocents; guidez, ô Pasteur des brebis raisonnables, guidez, Roi très-saint, vos fils immaculés; Chemin du ciel, Verbe éternel, Durée infinie, Lumière immortelle, Source de misé-

creaturarum offerentes. Et hanc oblationem Ecclesia sola puram offert fabricatori... Judæi autem non offerunt... non enim receperunt *Verbum quod offertur Deo*, etc...

[1] *Strom.*, IV, 637. — [2] *Ibid.*, I, 318. — [3] *Pædag.*, I, 114. — [4] *Strom.*, V, 580. — [5] *Pædag.*, I, 114. — [6] *Ibid.*, *ibid.* — [7] *Pædag.*, II, 241.
[8] *Strom.*, V, 686.



ricorde [1] !..... ayez pitié de vos enfants, Maître, Père, Conducteur d'Israël, Fils et Père, Deux qui n'êtes qu'un, Seigneur; à nous qui gardons vos commandements, donnez-nous de compléter la similitude de votre image..... Faites que, fermement établis dans la paix, transférés dans votre cité sainte, après avoir paisiblement traversé les flots du péché..... nuit et jour jusqu'au jour parfait, nous chantions avec actions de grâces, nous remerciions avec chants l'Un, Père et Fils, Fils et Père..... avec le Saint-Esprit; l'absolument Un, en qui tout est consommé dans l'unité, par qui est l'éternité, dont les siècles sont la gloire, l'absolument Bon, l'absolument Beau, l'absolument Sage, l'absolument Juste; à qui soit l'honneur aujourd'hui et dans les siècles des siècles. Amen [2] ! »

Ce n'est pas seulement en présence des futurs enfants de Dieu que Clément, rappelé par la pensée de leur bonheur prochain au souvenir des joies ineffables de son baptême, se livre ainsi aux magnifiques effusions d'un amour dont saint Augustin, s'il les eût connues, aurait envié les accents; il n'est guère plus maître de lui en face des Gentils qu'il veut gagner à Jésus-Christ. Son cœur est trop plein de la charité que le Saint-Esprit y a répandue, pour ne pas déborder à toute occasion. Dès les premiers mots, à la seule pensée du Dieu sauveur qu'il n'a pas encore nommé, l'enthousiasme l'emporte, et, sans s'inquiéter si les hommes de chair et de sang auxquels il s'adresse sont capables de comprendre son sublime langage, il s'écrie :

« Avec les satyres, les furieuses bacchantes et le chœur entier des démons, renfermons sur l'Hélicon et le Cithéron vieillis et ces drames et ces poëtes des bacchanales au langage licencieux, qui, le front ceint de lierre, s'abandonnent à toutes les folies de l'ivresse. Du haut du ciel faisons descendre sur la sainte montagne de Dieu, la vérité suivie de la sagesse resplendissante et le chœur sacré des prophètes. Que cette vérité, pure lumière aux clartés pénétrantes, illumine tous ceux

[1] *Pædag.*, III, 312. — [2] *Ibid.*, 311.

qui sont plongés dans les ténèbres ; qu'elle tende aux mortels une main secourable, les tire de l'erreur et par l'intelligence les conduise au salut. Que ceux-ci, à leur tour, levant en haut leurs regards, désertent le Cithéron et l'Hélicon, pour établir leur demeure sur la montagne de Sion ; *car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem le Verbe du Seigneur*[1], le Verbe céleste, le véritable artiste couronné sur la vaste scène du monde. Il chante..... non sur le mode de Terpandre ou de Capiton, non sur le mode phrygien, dorique ou lydien, mais sur le mode éternel de la nouvelle alliance..... Le Thrace Orphée, le Thébain Amphion, Arion de Méthymne, hommes indignes de ce nom, ne sont à mes yeux que des imposteurs, éteignant, sous ombre de musique, le flambeau de la vie..... et les premiers qui aient entraîné leurs semblables vers de vaines idoles..... Par leurs chants et leurs hymnes, ils ont courbé sous le joug d'un cruel esclavage la douce liberté de ceux qui vivaient sous le ciel. Il n'en est pas ainsi de mon chanteur à moi, venu pour détruire soudainement l'intolérable servitude où nous retenait la tyrannie des démons. Nous attachant au joug suave et doux de la piété sincère, il rappelle à la patrie céleste les exilés de la terre. Il est le seul qui jamais ait apprivoisé les plus indomptables de tous les animaux : les hommes, légers comme l'oiseau, perfides comme le serpent, furieux comme le lion, immondes comme le pourceau et ravisseurs comme le loup ; le seul qui ait rendu sensibles les arbres et les rochers, puisque l'insensé plongé dans son ignorance est plus stupide que la pierre ou le bois[2]. »

Oui, c'était bien ainsi et sous ces traits nobles et gracieux, si familiers aux fidèles des anciens âges[3], que dut se montrer à l'imagination poétique du jeune Clément le Verbe incarné pour son salut et pour celui du monde. Qui sait même si, au moment où l'adepte enthousiaste de la science antique, devenu l'humble et fervent sectateur de la science nouvelle, allait descendre et se plonger dans la piscine baptismale,

[1] Isai., II, 3. — [2] *Cohort. ad Gentes*, 3. 4.

[3] Ces représentations reparaissent fréquemment dans les fresques des catacombes romaines.

ses regards ne se seront pas fixés un instant sur quelque image naïve du véritable Orphée rétablissant au son de sa lyre l'harmonie universelle troublée par le péché, du bon pasteur chargé de la brebis perdue qu'il ramène aux pâturages éternels, ou du divin pêcheur retirant des flots empoisonnés du monde les poissons immortels dont il veut peupler cette mer mystérieuse, pure et transparente comme le cristal, que saint Jean vit épandue en nappe tranquille devant le trône de l'Agneau[1] ?

II

Par l'acte même de sa régénération, Clément s'était vu transporter de la foi initiale et imparfaite du catéchumène à la foi parfaite et consommée du fidèle[2] ; d'une connaissance obscure encore et sur bien des points purement abstraite, à la connaissance claire, distincte et expérimentale de la religion, ou, comme il le répète souvent, à la *contemplation mystagogique*[3] de cette même religion se révélant à lui dans la plénitude de sa doctrine, de ses sacrements et de son caractére hiérarchique ; de la recherche et du désir inassouvi de Jésus-Christ, à la possession de ce Dieu sauveur, auquel il venait d'être incorporé pour y grandir au sein de la lumière[4]. Il jouissait donc, dans la joie et la paix, de cette science *fruitive* de la vie surnaturelle, de cette véritable et merveilleuse Gnose, partage exclusif de tous les enfants de l'Église[5]. Car, et

[1] Apocal., IV, 6.

[2] « La justice de Dieu se révèle dans l'Évangile, de la foi vers la foi » (Rom.,
« I, 17) : l'Apôtre distingue évidemment ici deux sortes de foi, ou plutôt une
« seule, mais qui peut s'accroître et se perfectionner. La foi commune sert de
« fondement. Aux malades qui, mûs de cette foi. désiraient leur guérison, le
« Seigneur disait : « Votre foi vous a sauvés. » C'est sur elle que s'élève et s'é-
« difie la foi dont le chrétien possède la perfection. » *Strom.*, V, 644. Cf. *Ib.*, 659.

[3] Ἡ θεωρία ἐποπτική. *Strom.*, I, 324. Le texte porte ὑποπτική, et le sens donné par ce mot peut très-bien se défendre. La contemplation des choses divines, telle que le baptême la communique au fidèle, n'est-elle pas véritablement une contemplation par *divination*, si on la compare à la contemplation *intuitive* des élus ?

[4] *Strom.*, VI, 736, 737.

[5] *Pædag.*, I, 116 : Ὅτι δὲ ἡ γνῶσις συνανατέλλει περιαστράπτουσα τὸν νοῦν, καὶ εὐθέως ἀκούομεν μαθηταὶ οἱ ἀμαθεῖς. Or, le baptême recevait le nom d'*illumination* (φώτισμα), ainsi que Clément en fait la remarque au même livre (p. 113).

Clément lui-même en fait la remarque, dans la divine société fondée par le Christ, à la différence des synagogues de l'erreur, les membres dont elle se compose ne sont point divisés en *gnostiques* et en *psychiques;* mais tous, au même titre, sont égaux et spirituels dans le Verbe de Dieu[1]. Les catholiques de ce temps-là laissaient aux Valentiniens ces odieuses et ridicules distinctions : et, tandis que ceux-ci, enivrés d'un fol orgueil, soutenaient que leur fausse gnose l'emportait sur la foi chrétienne, autant que le spirituel sur l'animal ou le charnel[2], les catholiques, au contraire, identifiaient la gnose véritable avec cette même foi, et le vrai gnostique avec le chrétien[3].

Mais, quoique sur le fondement de la foi initiale et commune Clément eût déjà construit le splendide édifice de la gnose catholique[4], il ne se tenait pas encore pour satisfait. Saint Paul ne lui apprenait-il pas que dans chacun des fidèles la gnose a pour mesure la plénitude même des enseignements du Sauveur et de la *règle ecclésiastique*[5] ? Elle était donc susceptible d'accroissement et de perfection, non quant au nombre des vérités révélées qui en sont l'objet, — puisque, dans la série des catéchèses, toutes ces vérités étaient expliquées ou affirmées d'abord au catéchumène, puis au nouveau chrétien, — mais quant à la vue plus nette et plus approfondie de ces mêmes vérités. Si claires, si doctes et si complètes qu'on suppose ces instructions, il fallait bien, en définitive, que celui qui les donnait sût s'arrêter à temps, sous peine de ne pas être compris par la plupart de ses auditeurs. Elles ne contenaient donc qu'un résumé substantiel de la religion, laissant une

[1] *Pædag.*, 117.

[2] *Strom.*, I, 453, 454.

[3] Les Pères des premiers siècles donnaient le nom de *gnose*, et parfois, afin de la distinguer de celle des hérétiques, celui de *gnose véritable*, tantôt à la religion de Jésus-Christ considérée objectivement dans l'ensemble de ses doctrines et de ses institutions ; tantôt à la vie surnaturelle communiquée au chrétien par le baptême. C'est dans l'un ou l'autre de ces sens qu'ont employé ce mot. saint Clément Romain, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène et saint Cyrille, ainsi que nous l'établirons plus au long dans la suite de cette étude.

[4] *Strom*, V, 646.

[5] *Ibid.*, 826.

large place à des recherches ultérieures. C'est à ces recherches que Clément résolut de se livrer, non pour dissiper des doutes qui ne s'élevèrent jamais dans son esprit [1], ou pour s'ériger en juge de l'enseignement qu'il avait reçu, mais parce qu'il savait que la vérité est d'autant plus aimée qu'elle est mieux connue. Peut-être aussi s'engageait-il dans cette entreprise avec le dessein déjà arrêté de payer sa dette de reconnaissance au Dieu qui l'avait sauvé, en communiquant plus tard aux autres la science acquise au prix de ces nouvelles et laborieuses investigations.

Quoi qu'il en soit de ses motifs, le champ qu'il se proposait de parcourir était immense. On lui avait appris et expliqué sommairement cet abrégé de la prédication évangélique, dans lequel les apôtres eux-mêmes avaient renfermé les principaux articles de notre foi [2]; il lui restait à approfondir la portée de chacun d'eux, à en chercher, autant qu'il est possible à l'esprit humain, la raison, le mode et la source [3]; à s'en rendre les preuves familières, afin de n'être pas pris au dépourvu par les attaques de l'infidélité ou de l'hérésie. S'agissait-il de nos Livres saints? Il fallait avant tout résoudre les difficultés grammaticales dont leur texte est semé [4]; dissiper l'obscurité dont s'enveloppe trop souvent la pensée des écrivains sacrés [5];

[1] « *Eden* signifie volupté. Cet eden est la foi, la gnose et la paix dont est « chassé celui qui ne veut pas prêter l'oreille à Dieu. Et tel est le cas de ces pré- « tendus sages qui refusent d'écouter les divins préceptes et qui, aussi indociles « que s'ils tiraient d'eux-mêmes leur savoir, se précipitent volontairement au « sein des flots agités, et, tombant de la connaissance de l'incréé jusqu'au créé « et au mortel, changent sans cesse d'idées et d'opinions... La foi, au contraire, « et la gnose de la vérité constituent l'âme qui les a reçues dans la possession « calme et tranquille des mêmes vérités. » *Strom.*, II, 456. Comment, d'ailleurs, des doutes auraient-ils pu naître dans l'âme de celui qui a écrit les lignes suivantes : « Le gnostique dont je parle saisit et comprend tout ce qui « paraît inintelligible aux autres, parce qu'il n'y a rien d'inintelligible au Fils « de Dieu, ni rien qu'il n'ait enseigné. Celui qui a souffert pour notre amour « pourrait-il être soupçonné d'avoir omis quoi que ce soit dans l'enseignement de « la gnose. La foi est donc par elle-même une ferme et puissante démonstration, « puisque la vérité accompagne toujours la révélation que Dieu nous fait. » *Strom.*, VI, 775.

[2] Origen. *De Principiis*, I, 3, 4. — [3] *Id.*, *ibid.*

[4] *Strom.*, I, 342; VI, 781.

[5] Διὰ πολλὰς τοίνυν αἰτίας ἐπικρύπτονται τὸν νοῦν αἱ Γραφαί. *Ibid.*, VI, 804; I, 342.

puis, le véritable sens tant littéral que spirituel une fois déterminé, faire ressortir l'accord parfait de chacun de ces écrivains avec lui-même, et de l'ancien Testament avec le nouveau [1]; montrer enfin à tous les yeux Jésus-Christ présent dans la Loi et les prophètes comme dans l'Evangile et dans les apôtres. Ces mêmes recherches devaient s'étendre à la liturgie, aux sacrements, à l'Église, à sa constitution intime [2] et à sa discipline; bref, à toutes les parties de la doctrine et des institutions apostoliques.

A ces études, ajoutons celle des hérésies et de leurs systèmes où l'impiété et le blaspème se mêlent au ridicule, et nous nous ferons une juste idée des travaux que s'imposa Clément, lorsqu'il entreprit de perfectionner en lui la gnose qu'il avait reçue. On a peine à comprendre que le cours de la plus longue vie ait pu suffire à pareille tâche. Clément l'accomplit toutefois sans fléchir un moment sous le faix, bientôt aggravé de tout le poids qu'y ajoutèrent les labeurs du ministère sacerdotal et ceux de l'enseignement. Il est donc très-permis de croire qu'à partir du jour où il mit la main à son œuvre nouvelle, Clément n'accorda plus aux sciences et aux lettres profanes que de rares instants de loisir.

Mais comment mener à fin cette résolution? Par quelle voie pénétrer jusqu'aux dernières profondeurs de la véritable gnose? Comme ses illustres contemporains, saint Irénée, Tertullien et Origène, Clément n'en connut jamais d'autre que celle où s'engagent encore aujourd'hui les catholiques désireux d'atteindre le même but; c'est-à-dire la voie royale de l'antique tradition, par laquelle descend jusqu'à nous dans sa pureté et dans son intégrité native la doctrine qu'ont annoncée au monde les apôtres de Jésus-Christ. Dès le début de son instruction religieuse, on lui avait fait une obligation rigoureuse de n'avoir plus d'autre guide que la vraie tradition, toujours vivante au sein de l'Église infaillible, et de tenir pour

[1] *Strom.*, VI, 784.

[2] Agnitio vera est apostolorum doctrina vetusque ecclesiæ in mundo universo constitutio. Γνῶσις ἀληθὴς, ἡ τῶν ἀποστόλων διδαχὴ καὶ τὸ ἀρχαῖον τῆς Ἐκκλησίας σύστημα κατὰ παντὸς τοῦ κόσμου. Iren. *Contr. Hæres.*, V, *præf.*

infidèle celui qui s'en écarte [1]. On la lui avait présentée comme la règle qui doit présider au développement de la gnose ou de la vie surnaturelle du chrétien [2]. Clément se souvint de la leçon et la transmit à ses disciples qui, eux aussi, ne l'oublièrent pas. « Il n'y a de vrai, disait le plus célèbre d'entre eux, Origène, il n'y a de vrai d'une vérité de foi, que ce qui s'accorde avec la tradition ecclésiastique et apostolique [3]. » C'était de cette tradition que Clément avait reçu le symbole de la croyance, dont il avait juré de ne pas s'écarter [4]. C'est d'elle qu'il avait appris quels livres étaient divinement inspirés et possédaient à ce titre une autorité dont sont privés ceux auxquels est refusé le privilége de l'inspiration. Aussi, plus tard, le vit-on rejeter le témoignage d'un évangile, par la seule raison que cet évangile ne figurait pas entre ceux que la tradition admettait [5]. Sur ce point encore, Origène ne pensait pas autrement que son maître [6]. C'est à la lumière de cette tradition que l'un et l'autre interprétaient les saintes Écritures, et ils ne se croyaient véritablement en possession de la parole de Dieu renfermée dans les écrits des prophètes et des apôtres, que lorsque le sens qu'ils avaient tiré des profondeurs du texte

[1] Ὡς δέον τὴν ἄθεον ἀποθεμένους δόξαν, ἐπὶ τὴν ἀληθῆ τρέπεσθαι παράδοσιν. *Strom.*, VII, 845. Cf. *Ibid.*, 890.

[2] *Strom.*, VI, 826,

[3] Cum multi sint qui se putant sentire quæ Christi sunt et nonnulli eorum diversa a prioribus sentiunt, servetur vero ecclesiastica prædicatio per successionis ordinem ab apostolis tradita et usque ad præsens in Ecclesiis permanens : illa sola credenda est veritas quæ in nullo ab ecclesiastica et apostolica discordat traditione, Origen. *De Princip.*, lib. I, procem., n. 2.

[4] Cf. *Supr.*, p. 375.

[5] *Strom.*, III, p. 553.

[6] « Illud tamen palam est, multa vel ab apostolis vel ab evangelistis exempla esse prolata et novo Testamento inserta, quæ in his scripturis quas *canonicas* habemus nunquam legimus, in apocryphis tamen inveniuntur et evidenter ex ipsis ostenduntur assumpta. Sed ne sic quidem apocryphis dandus est locus : *non enim transeundi sunt termini quos posuerunt patres nostri.* Potuit enim fieri ut apostoli vel Evangelistæ sancto Spiritu repleti sciverint quid assumendum ex illis esset scripturis, quidve refutandum ; nobis autem non est absque periculo, aliquid tale præsumere, quibus non est tanta spiritus abundantia. » *In Cant. cant.* Prol. oper., III, 36. Voyez en outre dans les *Études*, t. X, p. 130, un autre texte très-remarquable du même écrivain, dont nous ne citerons ici que ces quelques mots : « In quibus (scripturis canonicis) omnis christianus consentit ac credit. »

sacré était en parfaite harmonie avec la règle traditionnelle de la Foi [1]. Aussi, quand les hérétiques opposaient à la doctrine de l'Église quelque passage des Ecritures, ils le repoussaient à l'instant comme faussement interprété et défiguré par l'esprit de mensonge, qui seul pouvait inspirer à ces perfides une exposition contraire à celle de la tradition. « Marcion explique « les Écritures dans le même sens que le diable, s'écrie Ori« gène, ainsi faisait Basilide, ainsi faisait Valentin, qui avec le « diable disait au Sauveur : *Il est écrit*.... Quand vous entendrez « citer quelques passages de l'Écriture, gardez-vous bien de « vous ranger aussitôt à l'avis de votre interlocuteur, mais « examinez d'abord quel est son maître, et quelles sont ses « opinions.... car peut-être.... sous la brebis se cache un loup « infecté du venin de l'erreur, ou, par la bouche de cet « homme, le démon fait de l'exégèse [2]. »

Faut-il conclure de ce langage, qu'Origène avait été formé par Clément, et celui-ci par ses premiers maîtres, au mépris de la parole de Dieu et de sa souveraine autorité? Non, certes, et ces deux grands hommes eussent bondi d'indignation à la pensée qu'un tel soupçon pût peser sur eux. Seulement, ils ne confondaient pas, comme le faisaient déjà les hérétiques de leur temps, la véritable parole de Dieu, c'est-à-dire l'expression certaine et authentique des enseignements du Sauveur et de sa doctrine, avec l'écriture matérielle et inanimée, qui la renferme sans doute, mais qui ne pouvant ni se défendre contre les fausses explications, ni s'interpréter elle-même, s'abandonne impassible et muette à tous les caprices de l'esprit humain [3]. Ils ne reconnaissaient cette divine parole que dans

[1] Κατὰ τὸν τῆς ἀληθείας κανόνα διασαφοῦντες τὰς Γραφάς. *Strom.*, VI, 802. Cf. VII, 890.

[2] « Sic legit scripturas Marcion ut diabolus, sic Basilides, sic Valentinus, ut cum diabolo diceret Salvatori : *Scriptum est*.... Quando testimonium de Scriptura audieris, vide ne statim loquenti acquiescas, sed considera illum cujus sit, ac cujus sententiæ... ne forte... venenis infectus hæreseos, sub ovis pelle lupus latitet, ne forte loquatur in eo diabolus de Scripturis. » Orig. *In Luc.* Hom. 31, t. III, 968, 969. — Quoties autem canonicas (hæretici) proferunt Scripturas.... Nos illis credere non debemus nec exire a prima et ecclesiastica traditione, nec aliter credere nisi quemadmodum per successionem Ecclesiæ Dei tradiderunt nobis. » Id. *Comment. in Matth.*, n. 46, oper. III, 864.

[3] Cf. *Strom.*, VII, 891, 892.

l'Écriture expliquée conformément à la prédication des apôtres, par l'Église à laquelle ces envoyés de Dieu avaient confié le dépôt intégral de toute vérité [1] et, par conséquent, le véritable sens des livres saints. A la vraie parole de Dieu ainsi reconnue et constatée, ils prodiguaient tout leur respect et toute leur vénération ; ils lui soumettaient leur esprit et leur cœur, et marchant à sa lumière [2], n'émettaient pas une seule assertion dogmatique qui ne s'appuyât sur son témoignage [3].

En somme, Clément sortait de la catéchèse avec la conviction ferme et inébranlable qu'en dehors de la tradition apostolique, de la *règle de vérité* reçue de la vérité même, ou de la *règle ecclésiastique*, il n'y a ni foi, ni piété véritable, et que par elle seule on est chrétien [4]. Dès lors, pas d'hésitation possible sur la direction à suivre pour arriver à la perfection de cette foi, de cette piété et de cette vie surnaturelle du chrétien : c'était à l'antique et vénérable tradition qu'il fallait la demander. Restait seulement à chercher parmi les enfants de l'Église ceux qui possédaient de cette tradition la connaissance la plus étendue. Clément commença aussitôt cette enquête qu'un succès complet devait couronner.

J. Tailhan.

(*La suite prochainement.*)

[1] « Non oportet adhuc quærere apud alios veritatem quam facile est ab Ecclesia sumere, cum apostoli quasi in depositorium dives, plenissime in eam contulerint omnia quæ sint veritatis, uti omnis quicumque velit sumat ex ea potum vitæ. Hæc est enim vitæ introitus : omnes autem reliqui sunt fures et latrones. » S. Iren. *Cont. Hæres.*, III, 4. Cf. Clem., *Strom.*, VII, 888 : « La gnose très-parfaite n'existe que dans la vérité et l'antique Église. »

[2] *Strom.*, III, 530 : Κατακολουθήσασι δὲ τῇ θεία Γραφῇ δί ἧς ὁδεύουσιν οἱ πεπιστευκότες.

[3] Debemus ergo ad testimonium omnium verborum quæ proferimus in doctrina, proferre sensum scripturæ quasi confirmantem quem exponimus. » Orig. *Comment. in Matth.*, n. 18, oper. III, 842.

[4] Δοκούντων ἡμῶν μόνον ὄντως σιον καὶ θεοσεβῆ, τὸν τῷ ὄντι κατὰ τὸν ἐκκλησιαστικὸν κανόνα γνωστικόν. Clem., *Strom.*, VII, 854, 855. Cf. *ib.*, 890. « Si propheta es, prænuntia aliquid; si apostolus, prædica publice; si apostolicus, cum apostolis senti; si tantum Christianus es, crede quod traditum est; si nihil istorum es, merito dixerim, morere! nam et mortuus es qui non es christianus, non credendo quod traditum christianos facit. » Tertul. *De Carne Cristi*, c. II.

CORRESPONDANCE

AMÉRIQUE. ÉTATS-UNIS. — Progrès du catholicisme dans les États du Sud.— Trait édifiant. — Le collége du Grand-Coteau pendant la guerre. — La ville de San-Francisco. — État actuel du protestantisme et du catholicisme à New-York.

Les lettres qui nous viennent des différents points de la grande République constatent deux faits dignes de remarque. D'abord le mouvement favorable au catholicisme, manifesté dès le commencement de la guerre, et qui va se développant de plus en plus; ensuite la grande pénurie d'ouvriers apostoliques.

MISSION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. *Extrait de plusieurs lettres.* — Pendant que le protestantisme se divise et se subdivise en mille sectes diverses toujours en lutte, toujours en contradiction entre elles et ne s'accordant que lorsqu'il s'agit d'attaquer le catholicisme, notre sainte Église poursuit, au milieu de ces peuples, sa marche progressive, et remplit fidèlement et sans bruit sa divine mission.

Un Père de la Compagnie, se trouvant un jour au milieu de ses élèves, à Barstown, dans le Kentucky, fit la rencontre d'un vieillard qui l'aborda d'un air affable. La conversation s'engagea; puis, jetant un regard sur la belle église et le vaste collége qui s'élevaient majestueusement devant lui, le vieillard se prit à dire avec émotion : « Le croiriez-vous, mon Père; il y a quarante ans à peine, on ne connaissait, dans le pays environnant, d'autre famille catholique que la nôtre. C'est chez nous que le premier missionnaire du Kentucky, M. l'abbé Flaget, plus tard évêque de Louisville, vint chercher un abri pour dire la messe... Et, maintenant, voyez quel changement! Le Kentucky forme un beau diocèse avec de nombreuses églises, de florissantes paroisses, un grand séminaire, deux colléges et grand nombre d'établissements religieux pour l'éducation de la jeunesse; établissements qui jouissent d'une popularité telle que les protestants eux-mêmes tiennent à honneur d'y envoyer leurs enfants, au risque de les voir bientôt abandonner l'erreur, comme cela arrive, en effet, presque invariablement. »

Cet accroissement prodigieux n'a pas été moins sensible dans les autres diocèses de l'Union. La Nouvelle-Orléans, par exemple, dont la population s'élève à plus de 150,000 âmes, ne possédait qu'une

seule église catholique, il y a une trentaine d'années. Encore, hélas! était-elle peu fréquentée; car les catholiques d'alors n'étaient guère que des Européens, presque tous imbus de voltairianisme. Aujourd'hui, cette ville compte vingt et une paroisses catholiques, dont les églises figureraient avec honneur au sein de nos grandes cités d'Europe. Mais ce qui est plus consolant encore, c'est que ces nombreuses églises ne restent point désertes. Le dimanche, rien de plus édifiant que le spectacle de cette foule compacte que l'on est toujours sûr d'y rencontrer, surtout à la grand'messe. L'Américain trouve dans sa fierté naturelle et son amour de l'indépendance un antidote au poison du respect humain. Des généraux, des officiers de tout rang assistent, en grand uniforme, aux offices de l'Église. Vous les verrez dévotement à genoux, suivant dans un livre les prières de la messe, comme ferait un élève de nos colléges.

Nos protestants d'Amérique sont moins éloignés du catholicisme que ceux d'Europe; ils assistent fréquemment à nos cérémonies dont ils admirent la majesté, et permettent facilement à leurs enfants de fréquenter nos colléges. Ces jeunes élèves protestants doivent suivre tous les exercices religieux : chaque jour ils entendent la messe et les instructions d'usage, récitent les prières communes et étudient même le catéchisme catholique. Par là, les préjugés de leur première éducation tombent peu à peu, la lumière se fait dans leurs esprits, et, si tous ne se convertissent pas avant de quitter le collége, il en est peu qui ne se rendent aux impulsions de la grâce, du moins au moment de la mort.

Un ministre protestant, qui dirigeait la paroisse la plus florissante de Mobile, avait un fils qu'il chérissait tendrement et sur lequel il fondait les plus belles espérances. Désirant lui donner une éducation solide, il ne crut pouvoir mieux faire que de l'envoyer à notre collége de Spring-Hill. Le jeune protestant passa plusieurs années au collége, toujours obstinément attaché à ses croyances. Parfois même il donnait de vives inquiétudes à ses maîtres; car, doué d'un talent remarquable et d'un heureux caractère, il avait su acquérir sur ses condisciples un ascendant qui pouvait leur devenir funeste. Il leur proposait souvent des objections que son père lui fournissait, et auxquelles ses jeunes amis n'étaient pas toujours à même de répondre. Plusieurs fois les instructions et les cérémonies religieuses furent en butte à ses critiques. On délibéra si on ne devait point le renvoyer; mais on résolut de prendre patience et de prier pour lui. Arrivé en rhétorique, il tombe malade : son père en est averti et l'emmène dans sa famille. Deux ou trois jours s'étaient à peine écoulés, quand notre jeune homme, comprenant que sa maladie était

mortelle, manifesta à son père le désir de revoir son professeur avant de mourir. Le pauvre ministre, craignant d'aggraver l'état de son fils, se hâte d'appeler le Père, qui se rend aux désirs de l'enfant, par charité plutôt que par espoir de pouvoir lui parler de religion. A peine a-t-il entr'ouvert la porte de la chambre où reposait le malade, que celui-ci s'écrie : « Ah ! mon Père, hâtez-vous, je veux être baptisé, je veux mourir catholique. » En entendant ce langage, le Père demeure interdit ; il ne peut croire à un changement si extraordinaire. « Ah ! ne soyez point surpris, reprend le malade ; car, lorsque j'étais au collége, la grâce me poursuivait partout ; je souffrais horriblement, et toutes mes prétendues controverses n'étaient que des fanfaronnades pour ne point trahir mes combats et mes déchirements intérieurs. » Il fallut la permission de son père pour lui conférer le baptême, et surtout pour lui apporter le saint viatique. Mû par son amour paternel, le ministre donna son consentement, pourvu que tout se passât dans le plus grand secret. Lorsque, après avoir baptisé son cher élève, le prêtre lui apporta le saint viatique, le père, la mère, les enfants, toute la famille se trouvait présente dans la chambre. Le pauvre malade reçut son Dieu avec des transports de joie et de reconnaissance qu'il n'était plus maître de contenir dans son âme. Bientôt, se sentant défaillir, il fait un dernier effort pour se lever sur son séant ; puis, le visage enflammé et le cœur brûlant, il jette sur son père un regard plein de tendresse et lui dit : « Mon père, ah ! je sais que vous m'aimez ! Moi aussi, je vous aime ! Eh bien ! ne soyons pas séparés dans l'autre monde. Il n'y a qu'un seul chemin qui conduit au ciel ! Pour y aller, il faut être catholique ! Je le suis ! Mais je vais mourir. Je vous en conjure, promettez-moi que vous vous ferez tous catholiques, et je mourrai content !... » A ces mots, une sorte de frémissement s'empare de tous les assistants. Le père tombe au cou de son cher malade, le serre dans ses bras, et le baignant de ses larmes : « Oui, s'écrie-t-il, je te le promets, je te le jure, nous nous ferons tous catholiques. » Quelques instants après, le jeune homme rendait son âme à Dieu. Le ministre protestant fut fidèle à sa promesse. A peine eut-il rendu les derniers devoirs à son fils, qu'il se transporta au collége de Spring-Hill et y fit une retraite de huit jours ; après quoi il renonça à son emploi lucratif pour embrasser notre sainte religion avec toute sa famille. Il perdait ainsi tout à coup ses seuls moyens de subsistance. Réduit à la plus grande pauvreté, il fut secouru par la charité des catholiques, jusqu'au moment où il put exercer la profession de médecin et pourvoir ainsi à l'entretien de sa famille. Il venait chaque année au collége faire une retraite de huit jours. Après avoir édifié

nos catholiques par sa rare vertu, il a terminé sa vie de sacrifices par une sainte mort.

Les conversions continuent à s'opérer. L'année dernière, dix élèves de notre collége de Saint-Louis ont été baptisés. Mgr Spalding, archevêque de Baltimore (Maryland), a baptisé de sa main huit cent onze convertis dans sa dernière visite épiscopale.

Grâce à la divine Providence, les trois colléges de notre mission sont restés ouverts au milieu du bouleversement général causé par la guerre, et aujourd'hui que les plaies commencent à se cicatriser, les élèves y affluent plus nombreux que jamais. Spring-Hill a déjà deux cents pensionnaires; la Nouvelle-Orléans, deux cent cinquante externes. Le Grand-Coteau, à cause de sa position tout exceptionnelle, ne compte encore que soixante élèves, tous très-jeunes; car on s'est imposé la règle invariable, au Grand-Coteau comme à Spring-Hill, de refuser tout élève ayant goûté de la vie des camps, ou déjà un peu âgé. Ce petit nombre ne tardera pas à augmenter aussitôt que les voies de communication avec les grands centres seront rétablies et que les planteurs auront pu réaliser quelque argent par la vente de leurs récoltes. Ces derniers se ressentiront longtemps encore des effets de la guerre. Tels qui possédaient deux ou trois cents esclaves, sont maintenant réduits à douze ou quinze travailleurs qu'il faut payer. Ajoutez à cela les frais d'installation. En un mot, tout est à recommencer pour eux.

Vous me demanderez sans doute comment le Grand-Coteau a pu se soutenir avec si peu d'élèves, et comment il s'est fait qu'étant tour à tour visité par les armées du Sud et du Nord, il soit resté debout au milieu des ruines qui l'entouraient de toutes parts. C'est encore là un trait de cette douce Providence qui veille sur ceux qui ont mis en elle toute leur confiance. A peine les armées du Nord avaient-elles envahi les riches et vastes plaines des Attakapas, que tout ce beau pays se vit transformé en un vaste désert. L'ennemi détruisait tout ce qui ne pouvait lui être utile, afin que l'armée confédérée, dans le cas où elle viendrait à reparaître, n'y trouvât plus aucun moyen de subsistance. Quelques maraudeurs, qui s'étaient détachés du gros de l'armée du Nord, pour aller piller et saccager les maisons particulières, se présentèrent un matin au couvent du Sacré-Cœur, situé à quelques minutes du collége. Là, ils menacent, tempêtent et se font servir d'abord un grand repas. Pendant qu'ils sont à table, la Mère Supérieure envoie un exprès au collége pour nous avertir de ce qui se passe. Le Révérend P. Recteur part à l'instant; il va trouver le général Banks, campé, avec son armée, à quatre ou

inq lieues plus loin, et l'informe de l'aventure. Le général, indigné, ordonne qu'une compagnie aille à l'instant désarmer ces preux et les lui amène pour en faire un exemple salutaire. Puis, tout protestant qu'il est, il lance une proclamation portant peine de mort contre quiconque oserait molester le personnel ou toucher aux propriétés du couvent et du collége. Il poussa même la délicatesse jusqu'à envoyer aux sœurs quelques cadeaux et des provisions dont elles manquaient depuis fort longtemps. Tel fut le moyen dont se servit la Providence pour sauver nos propriétés.

Nous avons au Grand-Coteau une paroisse très-étendue. Deux Pères la desservent et sont presque continuellement en course. En outre, deux grandes chapelles ont été construites, il y a plusieurs années, à une distance de trois à quatre lieues du Grand-Coteau. Deux autres Pères du collége s'y rendent tous les samedis soir pour y remplir, le dimanche, les fonctions de curés. On est ainsi parvenu à créer deux paroisses florissantes, dont on confiera le soin aux prêtres séculiers aussitôt que la chose sera possible. Si vous vous sentez le goût des courses lointaines, vous n'avez qu'à venir ici. Vous partez de grand matin, traversez à cheval d'immenses prairies, des bois presque sans fin, puis encore des prairies. Si votre coursier est bon, vous arriverez, à la nuit tombante, sur des plages isolées, non loin de la mer, où nombre de familles catholiques sont allées planter leurs tentes, et demander à ce sol encore inculte une subsistance qu'elles ne pouvaient plus trouver dans leur pays natal. Ces pauvres gens, quoique bien disposés, vivent dans la plus grande ignorance de tout ce qui a trait à notre sainte religion. Le fait suivant suffira pour vous en convaincre. Un Père, entrant un jour dans une de ces maisons isolées, voit toute la famille en pleurs près d'un petit enfant qui venait d'expirer. « Vous l'avez baptisé, sans doute? leur demanda-t-il. — Oh! non, répondit gravement le chef de la famille; nous n'avons pas osé le faire : il était trop petit. »

A la Nouvelle-Orléans, notre église est plus fréquentée que jamais. Les protestants y sont souvent attirés par la majesté du culte catholique. Le croiriez-vous, plusieurs ont sollicité pour leurs fils la faveur d'être acceptés parmi les enfants de chœur! Ce petit fait ne laisse pas d'être significatif, quand on pense que, il y a quatre ou cinq ans, les enfants de bonne famille auraient cru se déshonorer en servant la messe. C'est qu'on avait introduit dans les églises de la ville l'usage d'employer les nègres au service de l'autel. Depuis que nous avons formé une société d'enfants de chœur sous le vocable des Saints Anges, il ne nous reste que l'embarras du choix. Les jours de fête, quarante enfants servent à l'autel : leur modestie et leur piété

font assez d'impression sur les protestants pour produire le résultat dont je vous parlais tout à l'heure.

Californie. — *San-Francisco, collége de Santa-Clara*, décembre 1865. — La ville de San-Francisco s'est beaucoup agrandie dans ces derniers temps. Plusieurs quartiers, restés déserts depuis quelques années, sont maintenant peuplés. On a réuni par des ponts différentes parties de la ville qui auparavant, séparées par de petits bras de mer, ne communiquaient entre elles qu'avec difficulté.

Pour ce qui regarde les progrès matériels et les arts mécaniques, on est ici au moins au niveau de n'importe quelle ville d'Europe. La partie intellectuelle est fort négligée. Aussi personne n'est moins prisé qu'un professeur de théologie ou de philosophie. Il faut en dire autant des professeurs de mathématiques et de sciences naturelles, à moins toutefois que ceux-ci n'emploient leur savoir à calculer les dollars, à purifier les métaux, à reconnaître les terrains où se trouvent les mines : quand ils veulent s'élever à quelque chose de plus abstrait, ils sont enveloppés dans le sort commun.

Quoi qu'il en soit des tendances matérielles de ce peuple, un grand collége avec un bon nombre de prédicateurs aurait un champ immense à cultiver et pourrait, Dieu aidant, faire de grands fruits. Cette ville est la seconde d'Amérique et sera bientôt, si les choses marchent du même train, une des plus considérables du monde. Dans quelques années, en effet, il n'y aura plus, entre les ports occidentaux d'Europe et celui de San-Francisco, qu'un mois de voyage tout au plus. Les voyageurs et les marchandises à destination de l'Australie préfèreront sans doute cette voie. Dès à présent, nous avons ici une compagnie de messageries qui, en treize jours, fait régulièrement le trajet de San-Francisco à Canton, en passant par le Japon.

Un mot maintenant sur l'état religieux de cette grande ville. San-Francisco, sous ce rapport, est une vraie Babel. Il y a des hommes de toutes les religions, depuis les vingt mille idolâtres, en grande partie Chinois, jusqu'aux catholiques, au nombre d'à peu près trente-cinq mille, presque tous Irlandais. Les protestants comptent aussi beaucoup d'adeptes ; mais les plus nombreux et les plus influents sont les indifférents et les francs-maçons, dont le nombre va croissant de jour en jour. Ajoutez encore les magiciens, les sorcières, les prophètes et les prophétesses, qui exercent publiquement leur art. Les gouverneurs de la ville sont fiers de cette liberté religieuse ; ils croient que c'est le *nec plus ultra* de la perfection en matière de culte. C'est bien le cas de répéter ces paroles de saint Léon, en parlant de Rome païenne : « *Magnam sibi videbatur assumpsisse religionem, quia nullam respuebat falsitatem.* » Bien entendu, cette

égalité des cultes n'est respectée qu'en théorie ; en fait, ceux qui dominent, qui sont aidés et privilégiés en tout, ce sont les sectateurs des fausses religions, surtout les protestants et les francs-maçons. Le plus splendide palais de la ville, sans contredit, c'est la loge de ces derniers ; viennent ensuite les églises protestantes, beaucoup plus belles que celles des catholiques. Mais l'édifice le plus remarquable, à l'extérieur du moins, est une nouvelle synagogue, bâtie sur le penchant d'une des sept collines sur lesquelles est situé San-Francisco. L'autorité municipale a ouvert un grand nombre de colléges et d'écoles, en mettant pour cela tous les habitants à contribution. Mais les catholiques, qui ne veulent pas voir corrompre dans ces écoles les mœurs de leurs enfants, payent une seconde fois pour les envoyer chez nous.

New-York. Juin 1866. — Vous nous demandiez, il y a quelques jours, des renseignements sur l'état actuel de New-York au point de vue religieux. Un article publié dans la dernière livraison du *Catholic World*[1] me fournit les moyens de vous satisfaire, en me laissant le regret que l'auteur n'ait pu déterminer mieux certains chiffres.

La population de New-York s'élève à environ un million d'âmes, réparties de la manière suivante : protestants, 550 à 650,000 ; catholiques, 3 à 400,000 ; juifs, probablement 50,000.

Les édifices consacrés aux divers cultes non catholiques sont au nombre de 280, dont 61 aux épiscopaliens, 56 aux presbytériens, 48 aux méthodistes, 30 aux baptistes, etc., etc. Les juifs ont 25 synagogues. Ces temples sont peu vastes en général, et situés pour la plupart dans la haute ville, habitée par la classe riche ou aisée ; il y en a fort peu dans les bas quartiers, qui sont les plus populeux, et leur nombre, au lieu d'augmenter avec celui des habitants, a considérablement diminué depuis vingt-cinq ans. Le personnel qui les desservait ayant émigré vers la haute ville, plus de cinquante ont été abandonnés et transformés en magasins, en boutiques, ou même en « écuries pour chevaux de louage. » On en cite trois dans ce dernier cas. Tous les temples ensemble ne pourraient abriter le tiers de la population protestante ; cependant « il ne semble pas que la plupart des églises protestantes se remplissent outre mesure. » C'est que la majorité des prétendus protestants sont en réalité des indif-

[1] Revue mensuelle publiée à New-York sous la direction du R. P. Hecker, supérieur de la Congrégation de Saint-Paul. Le *Catholic World* paraît par livraisons de 144 pages in-8° à deux colonnes, chez Lawrence Kehoe, 145, Nassau street. Prix pour New-York : 5 dollars par an.

férents. L'auteur de l'article doute que l'on puisse trouver à New-York 25,000 personnes qui accordent une croyance sérieuse à l'ensemble de dogmes restés communs aux « églises évangéliques ; » et de ceux-là, dit-il, il en est peu qui sachent pourquoi ils sont épiscopaliens, par exemple, plutôt que presbytériens[1]. Les autres tiennent d'une façon plus ou moins vague pour la vérité du christianisme protestant, et sont portés à regarder les doctrines positives comme choses indifférentes. Les personnes instruites considèrent généralement le christianisme comme une institution très-utile, morale, et contenant en substance toutes les vérités que l'homme peut connaître en fait de choses surnaturelles, mais sans autorité sur la raison, et soumise en tout à la critique de la science. Dans la classe illettrée règne l'incrédulité négative, avec la plus complète indifférence pour tout ce qui n'est pas intérêt matériel. La croyance aux vérités révélées est encore plus faible dans la génération qui s'élève que chez les adultes d'aujourd'hui. « Nous n'essaierons pas, dit l'auteur, de donner les raisons de cette situation, mais le fait est évident. » Il passe ensuite aux résultats probables ; mais je craindrais de me laisser entraîner trop loin si je le suivais sur ce terrain. Un mot de réflexion seulement. Si l'on voit ailleurs qu'en Amérique quelque chose qui ressemble à ce tableau, avec des couleurs moins sombres peut-être, ne serait-ce pas précisément dans les contrées qui ont trop admiré, trop vanté, trop imité ce culte exclusif des intérêts matériels ? Les sociétés protestantes, d'après ce que répètent souvent les écrivains de certaine école, sont *plus prospères* que les sociétés catholiques... Attendons la fin ; et que Dieu épargne dans sa miséricorde les peuples exclusivement soucieux de gagner de l'argent !

Comme nous l'avons vu plus haut, on n'a aucune donnée certaine sur le nombre des catholiques qui habitent New-York : on n'en a pas fait le recensement. Les estimations varient entre trois et quatre cent mille. Pour le dire en passant, notre auteur se livre, à ce propos, à des calculs dont le résultat n'irait à rien moins qu'à infirmer les règles généralement posées en fait d'évaluations statistiques. En effet, si l'on prend pour base le nombre des baptêmes faits dans les églises catholiques, et que l'on opère d'après lesdites règles, on arrive à un total de 594,000 catholiques pour la ville de New-York.

[1] Je citerai à l'appui de cette assertion la réponse que m'ont faite plus d'une fois des personnes d'ailleurs assez instruites : « Vous êtes protestant ? demandais-je. — Oui. — De quelle *dénomination ?* — Je ne sais pas. Je vais à l'église de Monsieur un tel. »

« C'est beaucoup trop, » dit notre auteur ; et il a raison. J'incline à croire avec lui que les catholiques de New-York ne sont pas loin d'atteindre le nombre de 400,000. Ils appartiennent pour la plupart à la classe ouvrière, où ils sont en majorité.

Pour cette population considérable, on compte 32 églises et 93 prêtres. Il y a cinq églises dans la basse ville : prises ensemble et comparées aux temples protestants des mêmes quartiers, elles représentent un espace trois fois plus considérable. L'une d'elles, Sainte-Thérèse, est un bel édifice de pierre, qui s'appelait autrefois « l'église presbytérienne de la rue Rutgers ; » on l'a achetée il y a quatre ans. Huit églises sont presque neuves ; on bâtit actuellement une grande cathédrale qui contiendra 10,000 personnes, et on vient d'acheter une église pour les Italiens.

Mais combien de monde fréquente ces églises ? C'est une question importante, à laquelle il était difficile de faire une réponse catégorique. En tenant compte du nombre des messes célébrées et de la capacité des églises, l'écrivain sur qui je me guide estime que les deux tiers de la population adulte peuvent trouver place, chaque dimanche, dans les édifices actuellement existants ; puis il conclut en ces termes : « A juger par l'encombrement qui se produit, nous serions porté à croire que plus des deux tiers assistent au moins de temps en temps à l'office[1]. » La plupart de ceux qui n'y viennent pas omettent ce devoir pour des raisons qui n'impliquent pas la perte de la foi. « Il y a de 100 à 500 communions par semaine dans chaque église, et beaucoup plus aux principales fêtes. Le nombre ordinaire des communions faites dans la ville, n'importe quel dimanche de l'année, n'est probablement pas au-dessous 5000. Tous les ans, au moins 8000 enfants font leur première communion et reçoivent la confirmation ; de 40 à 50,000 suivent chaque semaine les leçons du catéchisme. . . . . » — « Les maisons d'éducation renfermées dans l'enceinte de la ville, sont : 1° Les deux collèges de saint François-Xavier et de Manhattan, dirigés le premier par les Jésuites, le second par les Frères des Écoles chrétiennes. — 2° Deux *académies* pour les garçons et douze pour les filles. — 3° Vingt et une écoles paroissiales pour les garçons et vingt pour les filles, ayant ensemble environ 14,000 élèves. — Il y a d'autres grands et beaux établissements aux environs de New-York : ils appartiennent pratiquement à la ville, sans être dans son enceinte. — On compte en outre quatre asiles d'orphelins, un patronage pour les enfants vaga-

[1] Les prêtres disent deux messes chaque dimanche. Pour ma part, j'ai toujours vu les églises où je célébrais aussi pleines que possible.



bonds, une maison pour les servantes sans place, une très-belle école industrielle pour les filles, deux hôpitaux, quatre communautés religieuses d'hommes et onze de femmes. Les congrégations les plus nombreuses sont celles des Jésuites et des Sœurs de charité. Les premiers ont dans le diocèse 39 prêtres (plus 24 aspirants au sacerdoce, et 42 frères employés à divers offices dans les colléges de Saint-François-Xavier, à New-York, et de Saint-Jean, à Fordham.) Les Sœurs sont au nombre de 333 dans 39 établissements différents.

« A tous les points de vue, sauf celui de l'administration municipale, Brooklyn, sur l'autre bord de la *Rivière de l'Est*, fait partie de New-York; et nous avons là un autre diocèse d'une immense étendue avec une grande quantité d'institutions catholiques. De l'autre côté de la ville, sur la rive de l'Hudson qui baigne l'État de Jersey, on aperçoit les églises de Jersey-City, où nous avons fait aussi des progrès remarquables. »

Malgré tant de progrès accomplis, il faut bien avouer que la population catholique de New-York sent cruellement la pénurie de secours religieux. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher ces deux chiffres : 400,000 catholiques, 93 prêtres. Et n'oubliez pas que le nombre de nos coreligionnaires va toujours croissant. « L'augmentation est d'au moins 20,000 par an, dit l'auteur de l'article. New-York est aujourd'hui à peu près la quatrième ville du monde comme centre de population catholique, et promet de venir bientôt immédiatement après Paris. »

Oh! que Dieu nous donne beaucoup de bons prêtres pour garder, entretenir et augmenter son bercail; et bientôt, dans la *Cité impériale* d'Amérique, les catholiques seront en majorité!

Pour extrait : E. PATON.

DEUX ANNIVERSAIRES SÉCULAIRES[1]

L'année 1866 est une date séculaire dans l'histoire de deux nobles provinces, dont l'une est aujourd'hui toute française et s'en glorifie, dont l'autre, voisine de la première, après avoir été par intervalle en notre possession, touche à nos frontières et tient à la France par quelques villes; je veux parler de la Lorraine et du Luxembourg. En 1666, la ville de Luxembourg, la capitale actuelle du Grand-Duché, menacée par les armes de Louis XIV, se mettait par un acte public de consécration sous le patronage de Notre-Dame, *Consolatrice des affligés*. Un siècle plus tard, en 1766, par la mort du roi Stanislas et en vertu du traité de Vienne, la Lorraine passait définitivement sous le sceptre de la France. Tels sont les deux faits dont le souvenir provoque aujourd'hui de grandes manifestations religieuses et patriotiques. Si les préoccupations de l'heure présente n'ont pas empêché la célébration de ces deux anniversaires, les échos de ces fêtes sont malheureusement couverts par le bruit du canon. Il convient qu'un recueil pacifique, comme est le nôtre, fasse quelque place aux souvenirs de ces solennités.

Puisqu'il n'est personne qui ne tienne à l'heure qu'il est une carte de l'Europe déployée sous ses yeux, j'invite ceux qui veulent bien me lire à porter leurs regards vers nos frontières de l'Est et du Nord, en prenant pour centres Luxembourg et Nancy. Au commencement du XVII[e] siècle, la Lorraine jouissait de sa vieille indépendance féodale, sous des ducs puissants et braves; la Franche-Comté appartenait à l'Espagne; l'Empire occupait l'Alsace et les bords du Rhin; le Luxembourg et les provinces de la Belgique ac-

[1] Histoire de Notre-Dame de Luxembourg, par L. Kuntgen, de la Compagnie de Jésus. Namur. 1866. — Mandement de Mgr le vicaire apostolique de Luxembourg annonçant la prochaine célébration du deuxième jubilé séculaire de Notre-Dame de Luxembourg. — Neuvaine à Notre-Dame de Luxembourg, par le P. Alexandre Pruvost, de la Compagnie de Jésus. Luxembourg. 1866.

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville. 2[e] édit. 4 vol. in-12. Paris. Michel Lévy. 1860. — Lettre sur les cent ans de réunion des duchés souverains de Lorraine et de Bar à la France, par M. G. de Dumast. — Lettre aux journaux de Nancy, à l'appui de l'opinion de M. Henri Lepage, sur les fêtes séculaires, par le même. — Divers écrits et brochures.

tuelle étaient des possessions espagnoles. Le gouvernement français voyait dans un tel état de choses une menace pour l'équilibre européen et un échec pour sa prépondérance; c'était surtout un formidable obstacle à la politique qui voulait reculer nos frontières jusqu'au Rhin et donner à la France les limites de l'ancienne Gaule. Tout l'effort des armes et de la diplomatie française se dirigea vers la conquête ou l'incorporation des provinces situées au Nord et sur le Rhin. De là tant de guerres cruelles, de là cette longue et déplorable rivalité entre les deux grandes dynasties catholiques, entre la Maison de France et la Maison d'Autriche. Les Lorrains comprirent bientôt que, si leur valeur et la vertu du droit parvenaient à sauver leur indépendance des coups de la force et des jeux de la politique, ils seraient amenés un jour à entrer par un traité dans quelque système d'alliance ou de compensation territoriale. Le Luxembourg et tous les Pays-Bas espagnols se résignèrent à devenir le champ de bataille des puissances rivales. A cet ensemble d'événements se rattachent d'une façon plus ou moins directe les deux dates dont l'anniversaire séculaire coïncide avec la présente année.

En 1666, Louis XIV, commençant à exécuter l'immense plan de campagne qu'il avait formé dans le dessein d'agrandir la France, saisit le prétexte d'un prétendu droit de dévolution et fit avancer ses troupes dans lés Flandres. Nos historiens nous ont habitués en France à juger avec une complaisance excessive les entreprises militaires du grand roi. J'ose à peine redire les sévères paroles qui se lisent dans l'office divin du Vicariat Apostolique de Luxembourg récemment approuvé par le Saint-Siége: « Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, le roi de France Louis XIV, surnommé très-chrétien, entreprit une guerre très-peu chrétienne contre le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne auxquels appartenaient alors les Pays-Bas et Luxembourg. » La manière dont se fit cette guerre « répondit bien à l'injustice des motifs qui l'avaient fait entreprendre. » La puissante ville de Luxembourg redoutait un siége: les habitants conçurent la pieuse pensée de choisir solennellement pour patronne l'auguste Reine du ciel, spécialement honorée par eux depuis près d'un demi-siècle sous le titre de Consolatrice des affligés, dans une chapelle élevée par les Pères de la Compagnie de Jésus aux portes de la ville. Un décret officiel d'élection fut dressé par le Conseil royal ayant à sa tête le Gouverneur, prince de Chimay, et du haut de la chaire on lut un acte de consécration au nom et en présence de toutes les autorités. Puis, en signe de soumission, les clefs de la ville et de la forteresse furent offertes à la Vierge et attachées à son image. Cette confiance ne se vit pas trompée: Luxem-

bourg échappa comme miraculeusement aux armes de la France. L'acte d'élection et de consécration reçut l'approbation du Saint-Siége ; une fête annuelle avec octave fut instituée pour le renouveler; et quelques années plus tard, les trois ordres du duché de Luxembourg et du comté de Chiny décidèrent à l'unanimité dans une assemblée générale d'étendre à tout le pays et à ses dix-sept villes ce qui s'était fait pour la capitale. Marie, Mère de Jésus, Consolatrice des affligés, fut déclarée souveraine, patronne et perpétuelle protectrice du pays. L'acte en fut de nouveau approuvé à Rome.

Cependant Luxembourg devait tomber aux mains d'un ennemi trop puissant (1684) ; mais non sans éprouver en cette circonstance même la protection de sa céleste patronne. La ville prise n'eut pas trop à se plaindre de ses vainqueurs ; « elle en fut traitée, contre son attente, avec douceur et avec respect. » (*Offic. div.*) En même temps que trois mille ouvriers, sous les ordres de Vauban, ajoutaient à la force de ses remparts, on protégeait et encourageait sa chère dévotion. Le roi Louis XIV donna des fonds pour réparer la chapelle, et la procession annuelle de 1685 eut un éclat inaccoutumé. On y remarqua un brillant cortége des rois de France qui ont le plus aimé la Vierge, tels que Clovis, Dagobert, Charlemagne, Robert, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe de Valois, Charles V, Louis XI, François Ier, Charles IX, Henri III. Ce cortége était suivi de deux magnifiques chars, l'un de Louis XIII offrant sa personne et son royaume à Marie, l'autre de Louis XIV confirmant cet hommage.

Le traité de Ryswick nous reprit Luxembourg ; au traité d'Utrecht, il fut cédé par l'Espagne à l'empereur ; en 1795, les armées de la République le rendirent pour vingt ans à la France. Cette seconde occupation française se distingua de la première, autant qu'une invasion révolutionnaire et impie diffère d'une guerre politique. Tirons un voile sur les abominables excès du vandalisme républicain, qui fut là ce qu'il a été partout, et recueillons un beau mot de Napoléon. Lorsque l'empereur vint à Luxembourg en 1804, un enfant s'avança et lui offrit sur un coussin de velours une grande clef en argent doré. L'empereur demanda ce que cela voulait dire ; on lui répondit que cette clef servait de parure à Notre-Dame de Luxembourg aux jours de ses grandes fêtes : « Reprenez-la, dit-il, elle se trouve en bonne main. » Les Luxembourgeois furent charmés : ils savaient mieux que personne, et ils n'ont pas oublié, que nul ne peut ouvrir ce que Marie a fermé, et que nul ne peut fermer ce qu'elle a ouvert. L'hérésie et l'incrédulité ont frappé aux portes de cette ville, sans y pouvoir pénétrer : rien n'a pu affaiblir la foi ni la

confiance de ce bon peuple en sa divine patronne. J'en puis rendre témoignage dans les mêmes termes que Feller : « Je n'ai vu nulle part d'image miraculeuse plus belle et plus digne de nos églises, nulle part plus de solide piété qu'à la chapelle de Notre-Dame de Luxembourg. » Instruit de cette touchante histoire, informé par Mgr Adamès, évêque d'Halicarnasse et Vicaire apostolique de Luxembourg, de l'approche du second jubilé séculaire et des fêtes par lesquelles on se préparait à le célébrer, N. S. P. le Pape Pie IX a député le vénérable cardinal de Reisach pour couronner en son nom la Vierge de Luxembourg. Nos lecteurs savent tout ce que signifient ces grandes cérémonies du couronnement de nos Vierges. Qui n'a vu en ce XIXe siècle, qu'on a nommé le siècle de Marie, qui n'a vu couronner quelque madone célèbre par l'antiquité du culte, par de nombreux miracles et par le concours des fidèles ? Ceux qui voudraient être pleinement édifiés sur cette imposante démonstration de foi et de piété, n'ont qu'à lire deux magnifiques homélies prononcées par Mgr l'évêque de Poitiers, à l'occasion du couronnement de Notre-Dame-la-Grande. Quant à retracer les fêtes du jubilé de Luxembourg, du 24 juin au 2 juillet, il n'y faut pas prétendre. Comment décrire 120 processions venant de tout le Grand-Duché offrir leurs hommages à Notre-Dame de Consolation ? Qui pourrait compter les caravanes de pèlerins accourus de toute la province, de la Belgique et des départements limitrophes de la France ! Le choléra s'étant déchaîné naguère avec furie sur une partie du Luxembourg, le nombre des affligés qui avaient besoin des consolations de Notre-Dame s'est accru dans des proportions exceptionnelles, et ceux qu'une protection efficace a garantis du fléau ne pouvaient manquer de venir rendre grâces à leur Patronne et Souveraine. Le dernier jour de l'octave, fête du couronnement, la foule était immense, recueillie, rayonnante de foi et de pieuse allégresse. Mgr Dechamps, évêque de Namur, était venu rehausser de son éloquente parole l'éclat de cette solennité. Plusieurs évêques de France, de Belgique et d'Allemagne faisaient cortége à S. E. le cardinal de Reisach et à leur vénéré confrère Mgr le Vicaire Apostolique. C'était, en un mot, une de ces fêtes dont on a pu dire qu'elles sont des institutions profondément sages, des choses utiles, importantes, nécessaires, indispensables. Les ennemis de l'Eglise font leur œuvre par les fêtes populaires, c'est aussi par les fêtes populaires que l'Eglise doit faire son œuvre, qui est d'exciter la foi des peuples.

Le 2 juillet se terminaient les solennités du jubilé de Luxembourg. Au moment où nous mettons sous presse, commencent à Nancy les fêtes par lesquelles la Lorraine célèbre le centième anniversaire de sa réunion à la France. Après la religion, le patriotisme, ces deux choses qui sont la vie des peuples. C'est à la religion, croyons-nous, qu'il faut attribuer l'origine de ces anniversaires ou jubilés séculaires. En tout cas, c'est une grande et belle institution : n'y a-t-il pas un principe de conservation et de force dans les souvenirs, dans les traditions et l'amour du passé ? Que ces sortes de fêtes commémoratives pour des événements fameux, et même pour des hommes illustres, passent en habitude, nous n'y voyons rien à redire, pourvu que les hommages des peuples ne soient pas détournés sur des objets qui en seraient indignes.

L'exemple a été naguère donné aux Lorrains par l'Alsace. En 1848, cette riche province a voulu montrer aux nations voisines et à la France que, étrangère à l'ancienne monarchie par sa race, ses mœurs et sa langue, elle est après deux siècles une des plus françaises par le cœur, une des plus jalouses de prouver son patriotisme.

La Lorraine s'est piquée d'honneur : elle prétend avoir deux fois plus de motifs que l'Alsace de solenniser sa réunion, son « mariage » avec la grande famille française. « Outre qu'elle vint se fondre dans un empire de même race et de même langue, elle eut cet honneur insigne qu'en perdant devant l'Europe son existence souveraine, elle ne remettait son sceptre qu'au gendre de son dernier roi. » (G. de Dumast.)

Il faut le dire cependant, la première annonce de ces fêtes semble avoir rencontré en Lorraine un peu d'hésitation. Quelques érudits sentent pour les souvenirs d'autrefois et les antiques gloires nationales un attachement si tenace, qu'ils ont peine à se réconcilier avec la pensée d'une Lorraine déchue de son rang de « nation » à celui de province. Certains autres, esprits mécontents et habitués à contredire, faisant confusion, peut-être à dessein, entre l'histoire du XVIIe siècle et celle du XVIIIe, et oubliant qu'il ne s'agit nullement ici de glorifier les abus de la force à laquelle nous ne devons pas la réunion, ont essayé de raviver mal à propos des passions éteintes longtemps avant 1766, de rouvrir des blessures cicatrisées par de longues années de paix. Ils redisaient et exagéraient même les regrettables excès commis par Richelieu et par Louis XIV ; ils parlaient de villes ensanglantées et rasées, de martyrologe lorrain, d'ancêtres poussés dans la tombe par le fer, la famine et la tyrannie. Les déclamations de ceux-ci et les rêveries de ceux-là n'ont pas ar-

rêté les dignes représentants du sentiment lorrain, à la tête desquels il faut nommer M. Henri Lepage, président de la Société d'Archéologie lorraine, et M. le baron Guerrier de Dumast, secrétaire perpétuel de la même société et correspondant de l'Institut. Ces deux honorables savants ont imprimé à l'opinion une impulsion décisive et donné aux fêtes de Nancy leur véritable signification. Française avant tout, la grande manifestation lorraine est d'abord un hommage à la manière loyale, paisible et féconde dont s'est accomplie au XVIIIe siècle, par le moyen d'un héritage et d'un traité, l'*union* avec la France. — M. de Dumast ne veut pas qu'on dise l'*annexion* ni l'*absorption*. — L'histoire présente en effet peu d'exemples d'une alliance aussi douce, d'une fusion aussi facile et aussi parfaite. On a raison de citer à ce propos les vers de Virgile :

Victorque volentes
Per populos dat jura.

Fêter le souvenir de 1766, c'est répondre tout ensemble et à ces publicistes étrangers qui, supposant je ne sais quel germanisme lorrain, accusent injustement la France de détenir une province dont les sympathies ne lui sont pas acquises, et à certains petits docteurs de la presse française qui, par horreur pour les projets de décentralisation publiés à Nancy, attribuent aux Lorrains un provincialisme excessif, des tendances séparatistes. « Il faut, lisait-on dans l'*Espérance* de Nancy du 30 janvier 1866, il faut qu'en cette circonstance solennelle nos cris de joie retentissent jusque sur les bords du Rhin... Il faut aussi imposer silence à ces esprits superficiels qui nous ont accusés parfois d'être plus Lorrains que Français, parce que justement fiers de notre glorieux passé, nous restons fidèles au culte des souvenirs. » Pour être françaises, les fêtes de Nancy ne doivent pas cesser d'être lorraines. Tout au contraire, il nous plaît de voir les Lorrains évoquer leurs gloires nationales, de contempler leur grand *cortége historique*, faisant passer sous nos yeux en douze groupes principaux tous les personnages célèbres de leur histoire, mêlée d'ailleurs si fréquemment à celle de France. On n'exige pas d'une fille de haute lignée qui fait quelque grande alliance, qu'elle dérobe aux regards les illustrations de sa famille, pour laisser tout l'honneur aux ancêtres de celui qu'elle épouse. Qu'il en soit donc des réjouissances lorraines comme de ces fêtes domestiques, où, après de longues années d'alliance, on se rappelle dans l'allégresse toutes les vicissitudes d'une existence commune, et les beaux temps de la jeunesse, et l'histoire des aïeux, et les trésors accumulés pour constituer le patrimoine de la famille.

Bornons-nous à ces quelques réflexions : une autre fois peut-être nous étudierons les glorieuses annales de la Lorraine. En attendant, prêtons l'oreille, entre deux batailles, aux orateurs qui parlent maintenant à Nancy au nom de l'Académie française, au nom de l'Académie Stanislas, au nom de la Lorraine, au nom de la France.

Déjà Mgr l'Evêque de Nancy, dans une lettre pastorale qui nous arrive à la dernière heure, s'est empressé de faire entendre la voix de la religion ; car, sur cette terre chrétienne de France et de Lorraine, la religion ne saurait demeurer indifférente aux manifestations du patriotisme. Rappelant donc aux Lorrains, dans un résumé savant, habile et complet, ce que furent les fortes générations qui ont illustré devant la société et devant l'Église leur patrie « si longtemps libre, indépendante, souveraine, toujours noble et généreuse, » Mgr Lavigerie les invite à remercier solennellement le Dieu des nations d'avoir donné à la Lorraine, avec des trésors de vertus, des siècles de gloire, et de l'avoir associée par un lien indissoluble à la grandeur de la France [1].

E. Marquigny.

[1] Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul au clergé de son diocèse à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la réunion de la Lorraine à la France.

FRANÇOIS DE GUISE

ÉTUDE DRAMATIQUE

Miscuit utile dulci : telle est la devise qu'on pourrait, ce semble, sans encourir le reproche d'exagération ou de banalité, écrire à l'entrée de ces *salles académiques*, où se presse, aux jours solennels, la foule des écoliers joyeux et des parents émus. Dans la plupart des écoles libres, fidèles aux bonnes et vieilles traditions, la salle académique est, en effet, le théâtre des travaux préférés et des récréations utiles : là le jeune poëte récite, en tremblant, ses premiers vers ; là le philosophe novice expose une grave question de métaphysique ou de morale ; là l'orateur inexpérimenté s'aguerrit aux luttes de la parole ; là enfin des acteurs exercés durant les heures de loisir essayent de représenter, sur une scène modeste, avec l'animation du drame, un grand événement historique, et s'identifiant en quelque sorte avec les héros dont ils jouent le rôle, habituent leur âme aux sentiments élevés, aux nobles émotions, tandis que leurs jeunes amis écoutent des leçons d'autant mieux reçues qu'elles sont plus agréablement données.

Le 2 juillet, une de ces fêtes littéraires avait lieu à l'école libre de l'Immaculée-Conception (Paris-Vaugirard). Il s'agissait de jouer, devant un nombreux auditoire, un drame en cinq actes et en vers, composé par le professeur de Rhétorique. L'auteur ne s'était pas proposé d'imiter précisément la tragédie française, avec son intrigue savante et compliquée, ses péripéties, son nœud et son dénoûment ; Schiller s'était offert à lui pour modèle, et, en marchant sur sa trace, le poëte avait composé ce qu'aujourd'hui nous appelons proprement *un drame*.

François de Guise, sa mort héroïque et chrétienne, tel était le titre et le sujet. On ne pouvait mieux choisir. N'est-il pas opportun de venger la mémoire de ce grand homme, odieusement calomnié par MM. Michelet, H. Martin et pareils écrivains, qui semblent s'être donné la mission de dénigrer tout ce qui touche au catholicisme ?

N'est-il pas utile de fournir à la jeunesse, sur cette époque malheureuse, des appréciations moins passionnées et plus sûres que celles qu'ils sont exposés à rencontrer dans maints *cours d'histoire?* Ouvrez ces livres honorés des approbations les plus hautes; rien n'y est oublié de ce qui peut inspirer la haine de la véritable Eglise; seuls les catholiques sont accusés de fanatisme; *inquisition! Saint-Barthélemy!* voilà les mots retentissants qui résument les faits; pas la moindre allusion à l'intolérance protestante; pas une parole de blâme au sujet de ces intrigues, de ces révoltes et de ces crimes, cause première de tant de malheurs.

Cette composition littéraire est donc aussi, j'allais dire avant tout, une étude historique. François de Lorraine s'y montre tel que ses contemporains les moins prévenus en sa faveur s'accordent à le représenter. C'est « ce grand capitaine et guerrier, aimé et haï d'uns et d'autres d'une même balance, seigneur fort débonnaire, vaillant et magnanime; prompt à la main quand le besoin le requérait, ne sachant que c'estait de crainte, et néanmoins si attrempé dans toutes ses actions, que jamais la témérité ne lui fit outre-passer les bornes de ce qu'il devait. » (Pasquier, liv. IV, lettre 20e.) C'est celui que de Thou nommait « le plus grand homme de son siècle, digne de toutes sortes de louanges, de quelque côté qu'on l'envisage, » et que le pape Paul IV ne craignit pas de proclamer « un bienheureux martyr, le sauveur de la France, le nouveau Machabée[1]. »

ACTE Ier. — L'armée catholique assiége Orléans. Dans le camp du duc de Guise, sous la tente royale, en vue de la ville menacée de toutes parts, un jeune homme écoute la grave parole d'un vieillard; c'est Henri, prince de Joinville, le fils de François de Lorraine; il est accouru auprès de son père, inquiet pour sa vie, heureux de sa gloire; et en attendant de pouvoir l'embrasser, il interroge Amyot, l'ancien précepteur de Charles IX et de Henri III; celui-ci lui révèle la situation affreuse où se trouve la France, le caractère des principaux personnages des deux partis, la politique de Catherine de Médicis et de L'Hôpital, les grands et généreux desseins du duc de Guise[2]:

[1] De Thou (*Hist. univers.*, livre XXXIV); mss. V. C. de Colbert (v. 394, fol. 259); Brantôme, Valincourt, Tavannes, etc.

[2] On a dû hâter l'arrivée du jeune roi Charles IX au camp d'Orléans, et devancer l'époque où s'ouvrirent les négociations entre Montmorency et Condé. Le personnage de Catherine de Médicis a été remplacé par celui de L'Hôpital, et à l'astucieuse habileté du chancelier on a opposé l'aimable et naïve figure d'Amyot. Ce sont les seules inexactitudes qu'on a cru devoir se permettre.

Au vent de la faveur Catherine obéit.
Quand du roi Charles IX j'instruisais la jeunesse,
J'ai pu lire en son cœur, connaître sa finesse,
Son hypocrite amour, sa timide fierté,
Ses calculs ténébreux, sa froide cruauté.
Elle voudrait, tenant les partis en balance,
Imposer à tous deux le calme et le silence,
Les vaincre l'un par l'autre, et garder le pouvoir;
Diviser est son arme, et régner son espoir.
L'Hôpital la seconde. Il eût, à d'autres âges,
Mérité les honneurs qu'on rendit aux sept sages;
Mais il est trop sceptique, en ces temps malheureux,
Pour unir dans un camp les combattants de Dreux.
Pour plaire aux huguenots, il faut être rebelle;
Pour plaire aux vrais chrétiens, il faut montrer du zèle.
Ceux-ci disent tout haut qu'il abjura sa foi;
Ceux-là qu'il aime trop Catherine et le roi.
Ainsi les deux partis remplis d'insouciance
Ont pour lui des égards et peu de confiance.

Guise seul reste encore, dernier espoir de la France catholique.

Capitaine accompli, fils vaillant de l'Église,
En abdiquant deux fois un pouvoir qu'il méprise,
Il montre ce que peut un caractère droit
Servi par le génie et luttant pour le droit.

Le jeune prince, à ce tableau, tressaille de joie et d'enthousiasme: il sera digne de son père; il le jure. A ce moment, François paraît, et, en présence de cet enfant, auquel il doit de grands exemples, il pardonne à un assassin dont le poignard vient de le menacer. Sur ces entrefaites, un seigneur protestant, Poltrot de Méré, demande audience. Il vient, dit-il, réclamer son pardon à genoux. Naguère il combattait sous les ordres de Guise; mais, séduit par les huguenots, longtemps il fut ingrat; enfin, désertant pour jamais un drapeau parjure, il veut expier sa faute en mourant, s'il le faut, pour celui qui naguère lui sauva la vie [1].

Acte IIe. — Tandis que le traître trame déjà la perte du héros qui vient de l'accueillir avec bonté, le jeune roi convoque ses principaux conseillers, et veut savoir d'eux ce qu'il importe de faire. Doit-on poursuivre ou lever le siége? Faut-il, d'après le plan du maréchal de Castelnau, surprendre l'amiral en Normandie? ou bien conclure

[1] « Ce Poltrot partit d'Orléans, vint trouver M. de Guyse, et par un beau semblant lui dit que cognoissant les abus de la religion prétendue réformée, il l'avait quittée tout à plat, et pour ce l'estoit venu trouver pour la changer et vivre en la bonne, et servir Dieu et son roy. » (Brantôme, *Hommes illustres.*)

à tout prix la paix? L'avis de Guise fait impression sur l'esprit du jeune monarque : demain on donnera l'assaut!

Mais le confident de la reine, L'Hôpital, espère bien, par ses discours habiles et flatteurs, détourner ce coup. La prise d'Orléans rendrait François de Lorraine plus glorieux et tout-puissant ; si la paix est conclue, il sera bien moins redoutable. C'est donc à de pacifiques projets que le ministre s'efforce de l'amener. La France a besoin de la paix. Or, dit le chancelier,

Il n'est qu'un seul moyen de la bien cimenter :
C'est d'unir nos efforts et de faire accepter
La pleine liberté de toutes les croyances.

GUISE.

Mais qui donc, après tout, force les consciences?
On croit ce que l'on veut ; et jamais par terreur
On ne pourra contraindre à renier l'erreur.

L'HOPITAL.

Ce n'est pas tout; il faut que, suivant sa lumière,
Chaque culte à son Dieu puisse offrir sa prière.

GUISE.

Vous demandez beaucoup; que sont les protestants?
Des ennemis du roi, des sujets mécontents,
Qui, sous de faux dehors ourdissant leur intrigue,
Voudraient du *bien public* ressusciter la ligue.
Parce qu'il plaît à Bèze, à Calvin, à Luther,
De forger contre nous des armes dans l'enfer,
Voulez-vous que le prince, en ces jours de tempête,
Sous le fer des brigands courbe sa jeune tête?
S'ils s'avisent un jour de permettre le vol,
Faudra-t-il pour la paix leur partager le sol?
Devrons-nous même, au nom de cette tolérance,
Nous laisser massacrer avec indifférence?
Non, le mal ne saurait longtemps se propager ;
La France nous regarde, et Dieu doit nous juger.

L'HOPITAL.

Vous ne m'entendez pas; l'État, pour se défendre,
Dans les discussions ne doit jamais descendre.
Mais si de la raison de fougueux contempteurs
Des désordres publics se font instigateurs,
L'État veille et combat : sa vie est temporelle,
Il n'a pas, comme nous, d'existence immortelle;
Et nous ne troublons pas notre sécurité
En laissant des pécheurs prier en liberté.

GUISE.

Sans croyance, l'État penche vers sa ruine,
Chaque religion en s'attaquant le mine.
Dieu seul, témoin constant des moindres actions,
Peut briser en secret l'effort des passions,

Unir le riche au pauvre, adoucir la misère,
Du prince rehausser l'auguste caractère,
Voir, juger, prévenir les plus grands attentats
Qui troublent tôt ou tard le bonheur des États.

L'HOPITAL.

Mais croyez-vous, seigneur, que je sois un sceptique,
Et que ma seule foi soit dans ma politique?
Je veux que mon pays présente à l'Éternel
Ses cultes animés d'un amour fraternel.

GUISE.

Bel espoir!..... Faites mieux: que l'ardent islamisme
S'unisse pour prier au sauvage athéisme;
Ce sera l'âge d'or..... Mais laissons l'avenir.
En France, maintenant qu'allons-nous devenir?

L'HOPITAL.

Mais vivre en liberté comme un peuple de frères.

GUISE.

Ah! ne vous flattez pas d'agréables chimères.
Eh! ne voyez-vous pas que vos concessions
Ont réchauffé l'ardeur de nos divisions?
De l'édit de janvier vous connaissez les suites.
Des complots souterrains, des serments hypocrites;
Puis, un jour, tout d'un coup, contre nos étendards
Nos braves huguenots ont levé leurs poignards.
Ils ont trouvé des chefs, des soldats, des armées;
Leur opposerez-vous des forces désarmées?
Avec ces factieux voulez-vous pactiser,
Et, ministre prudent, toujours temporiser?
Vous les verrez encore à Lyon, à Valence,
Rougir de corps sanglants le Rhône et la Durance;
Renverser les autels à Blois, Rouen, Poitiers;
Égorger de nouveau cent prêtres à Béziers,
Au milieu des bûchers, dans les places publiques,
Traîner, souiller, brûler des croix et des reliques,
Et remettre, en un mot, leurs cruels intérêts
Dans les sanglantes mains du baron des Adrets.

A ce moment, Louis de Condé, chef des Calvinistes, et prisonnier dans le camp, se présente sur l'ordre du roi, dans la tente où il pense rencontrer le Chancelier seul; il se trouve en face de Guise, son rival détesté. Cette situation donne lieu à une scène vraiment belle; les insultes et les railleries du prince protestant, les nobles et magnanimes paroles de François de Lorraine, le récit plein d'animation de la prise de Calais, la condescendance du héros, prêt à quitter la cour, pourvu que les rebelles abandonnent en même temps leurs criminelles prétentions, voilà ce qu'expriment des vers que nous regret-

tons de ne pouvoir citer tous. Ecoutons du moins le duc s'écrier, au moment où Condé lui prodigue l'outrage:

Fallait-il donc descendre à cette indignité!
Trois ans déjà passés, quand chassant la tempête
Dont la cour justement menaçait votre tête,
Pour vous, pour vos amis me portant caution,
D'Amboise j'étouffai la conjuration;
Lorsque je vous offris de partager naguère
Ma tente et mon sommeil, je ne m'attendais guère
Que vous prodigueriez l'outrage à mon blason.
Mais je préfère encor la France à ma maison.

Toutefois Guise consent à quitter la cour, pourvu que les princes protestants se retirent eux-mêmes; sur le refus de Condé, il le prie du moins de s'entendre avec Montmorency, prisonnier dans Orléans.

Acte IIIe — Nous sommes dans Orléans; sur la place du Martroy, dominée par la vieille cathédrale, sont réunis des soldats huguenots, entourant Dandelot[1] leur chef, et Théodore de Bèze leur prophète. Dès le point du jour, les assiégeants ont donné l'assaut, le fort des Tournelles est tombé en leur pouvoir, mais la ville se défend encore. Après avoir vainement réclamé du pain, les soldats désespérés se précipitent vers les remparts. On leur a promis un miracle: Ce soir, leur a dit Dandelot,

. . . . . Ce soir le tyran doit périr.
Partez, fils d'Israël!

UN SOLDAT.

Frères, allons mourir!

Resté seul, Dandelot confie à son frère, Odet de Châtillon, sa grande espérance: Poltrot frappera Guise sans crainte:

La main ne tremble pas quand on veut se venger.

[1] Frère de Coligny, l'un des plus ardents défenseurs de la religion protestante. Poltrot ne le chargea point dans ses premiers interrogatoires, mais l'accusa plus tard comme Coligny. La complicité de ce dernier, dans l'exécrable action de Poltrot, est certaine. (Cf. *Dépositions de Poltrot; Mémoires, Journaux* du duc de Guise, col. Michaud, 1re série, t. II; *Mémoires* de Condé, t. IV; *Mémoires* de Claude Hatton, 1563; *Documents inédits*, p. 363; *Mémoires* de Tavannes, ceux de Castelnau, p. 487, etc.) — Bèze était complice. « Poltrot, qui tua M. de Guize, fut persuadé par l'amiral, M. de Bèze, ministre. » (*Mémoires* de Tavannes; Bossuet, *Hist. des variations*, l. X, ch. XXVI et suiv.; ch. LI, et surtout LIV.)

Ce crime qu'ils ont commandé ne souillera pas leur gloire: un désaveu public suffira pour tromper l'univers:

DANDELOT.

Nous l'écrirons partout : l'histoire le dira,
Et grâce à nos amis, la foule le croira.

Anne de Montmorency, oncle de Dandelot et de Châtillon, jouit dans Orléans d'une assez grande liberté. On voudrait par des flatteries et des louanges détacher le vieillard de la cause des Guise à laquelle il s'est rallié depuis trois ans. « Les cris des combattants, le feu de la mitraille, » réveillent sa valeur, et quand parvenu sur la place où Châtillon blessé demeure pensif, on lui parle du champ d'honneur, de ses exploits passés, de Marignan surtout, alors oubliant ces luttes entre Français où, dit-il,

La victoire est pour tous un bonheur redoutable;

il se reporte avec joie à ses premières années:

Marignan! quel beau jour! jamais je ne l'oublie.
Figure-toi, mon fils, au soleil d'Italie
Deux cent mille soldats, un combat de géants!
La foudre qui tonnait de cent canons béants;
Le roi près d'un affût, tout brillant de jeunesse,
Bayard étincelant de courage et d'adresse;
Trivulce et ses coursiers aussi prompts que l'éclair;
Les Suisses résistant comme un roc à la mer;
Bourbon, fidèle alors!... le regard plein de flamme,
Groupant ses lansquenets autour de l'oriflamme;
Les drapeaux pris, repris; de vivants tourbillons
Entraînant, détruisant d'immenses bataillons,
La valeur disputant ses droits à la fortune,
Le combat qui s'achève aux clartés de la lune,
Enfin Alviano suivi des Vénitiens
Tournant l'épais rempart des soldats helvétiens;
Le Suisse, aux cris de France! au feu de la mitraille,
Partout haché, broyé, chassé, comme la paille,
Et nos soldats vainqueurs..... Ah! depuis cinquante ans
Je n'ai pas encor vu de spectacles plus grands!

Voilà les combats qu'il aime! la guerre civile, il la déteste; mais, d'autre part, la paix avec des rebelles lui paraît une lâcheté.

Tandis que Châtillon tente ces vains efforts, pour entraîner dans son parti le glorieux connétable, Dandelot après avoir repoussé des murs l'armée royale, est revenu avec les siens. Mais voici qu'une troupe paraît, entourant Poltrot blessé et captif. Forcé, pour dissimuler sa trahison, de combattre dans les rangs des catholiques,

Poltrot est ainsi tombé aux pouvoirs des huguenots, avant d'avoir accompli son crime ; mais il n'y renonce pas :

Mes serments à mes yeux tout vivants apparaissent.
. . . .
Oui, je veux le premier pour mon devoir mourir,
Vous viendrez sur mes pas me venger ou périr.

Encore quelques heures, et sa détestable entreprise sera exécutée.

Acte IVe. — Il est seul maintenant, l'assassin ; debout sur la rive de la Loire, il attend le héros. Il n'a plus de remords.

Pour Dieu ne dois-je pas égorger les tyrans?
Mais je le vois. . . armé.

Le duc s'avance, en effet, accompagné de son fils ; en revoyant Poltrot, il le salue avec amitié, le félicite sur son courage, et lui fait même présent d'un pistolet.....

POLTROT.
Je veux qu'il vous réserve un sublime avenir.
HENRI (*à part*).
Quels regards! quels accents!
POLTROT.
Ah! si je vois la France
En proie à la douleur, je garde une espérance;
Et cette arme, Seigneur, me la donne aujourd'hui.
GUISE.
Comment donc?
POLTROT (*avec exaltation*).
Des méchants un seul chef est l'appui.
Si la France, autrefois souveraine, est esclave,
Si le volcan du peuple a soulevé sa lave,
Si d'un souffle de feu ses lauriers sont flétris,
Si nous traînons son char avec nos bras meurtris,
Un brave, un général, un prince en est la cause.
HENRI (*à part*).
Mon cœur dans ses transports soupçonne quelque chose.
GUISE.
De qui veux-tu parler?
POLTROT.
Vous ignorez son nom?
Il a dans les combats acquis un grand renom.
C'est un chef plein d'audace, un politique sage,
Mais un tyran cruel.

Cependant, Poltrot s'est approché de Guise, espérant le poignar-

der au défaut de la cuirasse. Mais Henri, par un mouvement instantané, s'est placé entre son père et l'assassin.)

HENRI.

Étrange est ton langage.

POLTROT (*à part, en s'éloignant*).

Trop tard !... (*Haut.*) Dans quelques jours, tout peut être fini,
Si vous me commandez d'immoler Coligny.

Le duc repousse cette proposition avec dédain :

. . . .
Pour sauver ma patrie, mes glorieux ancêtres
N'enrôlèrent jamais une horde de traîtres,
Et s'il faut arracher la vie à des tyrans,
Leur fils ne paiera point le poignard des brigands.
. . . .
Laissons aux huguenots ces transports fanatiques,
Et soyons chevaliers, Français et catholiques!

Toujours généreux, toujours intrépide, Guise ne veut que le bien de tous et ne craint rien pour lui; mais son fils est en proie à de vagues inquiétudes. Le héros calme ses alarmes, en lui annonçant un grand dessein :

J'abdiquerai bientôt la grandeur souveraine
Qui m'attache au palais, pour aller en Lorraine,
Élever mes enfants et couler mes vieux jours
Loin du bruit de la foule et du tracas des cours.

HENRI.

Quoi donc! ce grand pouvoir n'a rien qui puisse plaire?
Pour moi, je l'aimerais, si je l'avais, mon père;
Tenez. . . quand je luttais avec les jeunes rois
Et que j'étais vainqueur dans nos petits tournois
Sous les yeux d'Amyot, que mon âme était fière
De voir flotter au vent mon nom sur ma bannière!
Alors j'étais le roi! la cour m'applaudissait,
Et d'un modeste orgueil votre fils rougissait.
Mon père, était-ce mal, et faut-il que j'abjure
Ce sentiment flatteur qu'inspire la nature?

GUISE.

Il est un noble orgueil, et cette ambition
A toujours mérité notre admiration :
C'est l'orgueil d'un chrétien qui cherche au ciel sa gloire;
C'est l'honneur d'un Français fier de sa noble histoire.
Mais si l'on veut courber les autres sous sa loi,
Au lieu du bien de tous ne rechercher que soi,
On a beau s'entourer de l'éclat d'un ministre,
On ne jette, astre errant, qu'une lueur sinistre;

Et si la voix des cours au succès applaudit,
Le tonnerre du peuple en grondant vous maudit.

Nous voudrions analyser les autres scènes du quatrième acte, celle en particulier où Condé et Montmorency entrent en pourparler pour conclure une paix que tous les Français désirent. Du moins, voici quelques-unes des nobles paroles que le connétable adresse à Condé qui l'insulte :

Monsieur, ma tête est blanche, elle n'est point flétrie,
Et je n'ai pas vendu mon sang et ma patrie.
Si depuis cinquante ans, dans plus de vingt combats,
J'ai bravé sans pâlir les fers et le trépas,
C'est que je savais bien qu'autrefois, à Bouvines,
Mes pères ont payé leurs lis et leurs hermines;
Et je ne voulais pas que traître à mes aïeux,
Regardant leurs portraits, j'eusse à baisser les yeux.
Monsieur, je vous souhaite une aussi belle vie.

CONDÉ.

J'espère n'y pas voir Saint-Quentin ni Pavie.

MONTMORENCY.

Ce n'est pas au succès qu'est mesuré l'honneur;
J'aime mieux un nom pur qu'un scandaleux bonheur.
Et je préfère encor suivre le duc de Guise,
Défendre de mon glaive et le Christ et l'Église,
Pour Dieu, le roi, la France et la postérité,
Que d'ébranler la foi, saper la royauté,
Pour élever un temple, entasser des ruines,
Nous arracher du cœur nos vivantes doctrines,
En déchirant l'État, réclamer l'unité,
Nous égorger au nom de la fraternité,
Sous le masque trompeur d'un plus pur Évangile,
Enseigner la débauche et la guerre civile,
Et venir demander compte de leur valeur
A ceux qui, par leur sang, ont payé leur malheur.

Acte Ve. — Dans une chambre du château de Cornay, à l'entrée du village de Saint-Hilaire où campe l'armée royale, le jeune Charles IX s'efforce de calmer les tristes pressentiments qui tourmentent son ami, Henri de Joinville. Pour le distraire, il lui récite les vers qu'il envoie à Ronsard; le fils de François de Guise se rappelle alors les mélancoliques adieux qu'une reine en deuil, Marie Stuart, sa parente, adressait deux ans plus tôt aux rivages de France, chants douloureux qui semblaient présager tous ses malheurs :

Et lorsque je succombe à l'excès de l'ennui,
Nuage sombre et lourd qui m'accable aujourd'hui,

Me reportant alors à cette douce image,
J'entends encor sa voix expirer sur la plage;
Et pensant à l'exil, à mon père, à ma sœur,
Mes larmes en coulant rafraîchissent mon cœur.

Plus que jamais il craint pour son père; il veut le voir. Quelques instants après, tandis que le jeune roi s'entretient avec Montmorency et Condé, représentants de deux partis entre lesquels la paix semble plus que jamais impossible, tout à coup Tavannes se précipite dans l'appartement royal. Désespoir! trahison! Le duc vient d'être frappé par un apostat... Il vit encore, mais, hélas! la blessure est mortelle. A peine Tavannes a-t-il pu satisfaire à toutes les questions, que le duc paraît appuyé sur deux soldats. Spectacle touchant! — « Mon père! s'écrie le jeune Henri. — Dieu l'a voulu, répond le héros chrétien.

— Mon père!
— Cher enfant, ton aspect me rend l'âme,
Je vis en te voyant! . . . .

Ainsi, poursuit Joinville, c'est Poltrot qui vous tue!

Les bienfaits prodigués n'enfantent que la haine.

GUISE.

Pardonne-lui, mon fils.

HENRI.

Ne le demandez pas.

GUISE.

La voix qui te l'ordonne est la voix du trépas.

HENRI.

J'obéis.

GUISE [1].

Dis aussi, cher enfant, à ta mère
Qu'elle veille sur toi, sur ton plus jeune frère;
Et vous de ses bontés soyez reconnaissants,
Grandissez à son ombre aimables, innocents,
Portant au cœur l'amour de notre sainte Église,
C'est le bien le plus grand de la maison de Guise.
Si Dieu veut accorder à tes exploits guerriers
La fortune du temps et de frêles lauriers,
Songe bien, cher Henri, que la gloire en ce monde
Pâlit comme la fleur, et s'enfuit comme l'onde,
Et pour te détacher de ses trompeurs appas
Songe à ce jour des cieux qui ne s'éteindra pas.

[1] Ce discours de Guise est authentique. (V. *la Lettre de l'evesque de Riez au Roy*, 1563; *Archives curieuses*, 1re série, t. V.)

(*Il retombe.*) Combattre pour la France était ma seule envie,
Je regrette en mourant de l'avoir mal servie,
De l'avoir défendue avec trop de vigueur,
Usant à Valenza d'une juste rigueur.
Mais, et j'invoque ici le Christ en témoignage,
Vassy fut un combat et non pas un carnage [1];
Nous fûmes attaqués; je me suis défendu,
Je ne fis que venger notre sang répandu.
J'en appelle à l'honneur de nos rivaux eux-mêmes,
Aux témoins qu'on cita devant les cours suprêmes;
J'en appelle surtout à mes braves soldats.
Cher Tavannes, pour eux je vous serre en mes bras;
Dites-leur bien que Guise, à son heure dernière,
Les bénit, leur demande une courte prière;
Car ceux qui pour la France ont exposé leurs jours
De leurs dangers communs se souviennent toujours.

LE ROI.

Qu'allons-nous devenir?

GUISE.

Ne versez point de larmes,
Sire, sur mon trépas; s'il fait tomber nos armes,
S'il calme nos fureurs, s'il nous donne la paix,
Tous les vœux de mon cœur sont remplis pour jamais.

LE ROI.

Henri de vos vertus a reçu l'héritage;
Vos charges à ma cour deviendront son partage.

GUISE.

Sire, de vos faveurs vous m'avez accablé;
Vous voulez que mon fils en soit déjà comblé,
Je vous bénis. — Tu vois quelle reconnaissance
T'unit, par des liens d'or, au destin de la France.
Sois digne, mon enfant, de ton roi, de ton Dieu. . .
Je me meurs, mes amis. La paix. . . La paix !... Adieu.

AMYOT.

Il s'endort; voyez tous comment un juste expire [2].

[1] Cette affirmation solennelle de Guise est historique. De plus, quand on lit avec impartialité les documents contradictoires : 1° *Destruction ou saccagement exercé cruellement par le duc de Guyse et sa cohorte en la ville de Vassy, le 1er mars 1562*; 2° *Discours au vray et en abrégé de ce qui est dernièrement advenu à Vassy, passant Monseigneur le duc de Guise;* 3° *Discours entier de la persécution et cruauté exercée en la ville de Vassy par le duc de Guise;* 4° *Discours faits dans le parlement de Paris, par le duc de Guise et le connétable de Montmorency;* il est évident que les huguenots attaquèrent les gens du duc de Guise; que celui-ci vint à leur secours et usa de toute la modération possible, malgré les blessures qu'il reçut; et que, cependant, dans cette échauffourée, il y eut trois catholiques et dix ou douze huguenots tués. C'est la conclusion de M. Villemain, *Vie de L'Hôpital*, p. 391.

[2] « Ceux qui ont vu au visage le duc de Guise (comme moi dans le dessin

C'est en face de ce martyr mourant, que le roi, Condé, Montmorency et L'Hôpital jurent de mettre un terme aux maux de la France. Henri cependant, anéanti dans sa douleur, est resté à genoux. Tout à coup, se relevant, il s'écrie avec exaltation :

La vengeance est à Dieu! . . . Souvent, sur cette terre,
Il prend les instruments de sa juste colère.
Oui, je veux pardonner, tel fut le testament
Qu'un père m'a légué; j'en ai fait le serment.
Mais, ô Dieu, si plus tard la voix de la vengeance
Fait taire, dans mon cœur, celle de la clémence;
Si, la torche à la main, je cherche dans la nuit
Le bras du meurtrier et l'œil qui l'a conduit,
Si leur sang sous mon glaive à gros bouillons ruisselle,
O Dieu, pardonnez-moi cette ardeur criminelle,
Et faites-en tomber la honte et les malheurs
Sur ceux qui font couler notre sang et nos pleurs.

MONTMORENCY.

Calmez-vous, cher enfant. — Détournez les tempêtes,
Seigneur, qui vont gronder peut-être sur nos têtes.
Donnez-nous de beaux jours, une durable paix,
La foi de nos aïeux, un cœur vraiment français;
Et s'il faut, après tout, traverser des orages,
Rendez-nous, ô mon Dieu, plus calmes et plus sages;
Faites que notre voix, dans un chant immortel,
Vibre aux mêmes accents et prie au même autel.

***

Foulon); qui ont présente cette face sinistre et de désespéré, jugeront que cet homme perdu, qui n'avait vécu que du succès, dut mourir furieux quand un tel coup lui arrachait la proie des dents, et que la main d'en haut l'ayant amené là, vainqueur, maître de tout et seul, les autres étant morts, à son tour lui tordait le cou. » (Michelet, *Guerres de religion*, p. 317.) Mauvaise foi et mauvais goût, voilà ce qu'on oppose à la vérité et à l'héroïsme.

BIBLIOGRAPHIE

LE R. P. H.-D. LACORDAIRE, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. — Sa vie intime et religieuse, par le R. P. F. CHOÇARNE, du même Ordre. Paris. Poussielgue.

Quiconque a entendu le R. P. Lacordaire, ou lu ses ouvrages, désirait dès longtemps connaître intimement cet homme extraordinaire auquel il fut donné, plus qu'à personne, de remuer et de passionner son siècle. Quelle était la secrète force de cette parole qui imposait à une société incroyante le respect de la religion et de l'Eglise, « convertissait l'opinion publique » et courbait devant la croix du divin Maître les intelligences aveuglées et les cœurs insoumis? L'éloquence humaine, celle du « tribun » plus que toute autre, est impuissante à produire ces merveilles. Où puisait-il et cette soif de renoncement aux jouissances, aux dignités, à lui-même, et cette constance au milieu des obstacles, et ce dévoûment que ne purent fatiguer ou rebuter ni les mécomptes, ni les soupçons de ses amis eux-mêmes? Grâce à l'auteur de la vie intime et religieuse du P. Lacordaire, nous savons maintenant que la puissance du grand orateur résidait surtout dans son union avec le Sauveur Jésus, dans son amour de Jésus-Christ en croix. La croix, « il l'aimait jusqu'à la folie. Le P. Lacordaire fut de ceux pour qui la croix n'eut point d'épouvantements, pour parler le langage qu'il empruntait lui-même à Bossuet, de ceux qui portent avec bonheur dans leur corps les sacrés stigmates de cet amour, qui en vivent et qui en meurent. Cette divine blessure fut son joyeux martyre et sa première gloire; il l'aima jusqu'à la fin, lui sacrifia tout, même sa vie, et ne cessa d'en souffrir que lorsqu'il eut achevé de mourir. »

Tel est « le côté par lequel ce vrai religieux fut grand devant Dieu, par lequel aussi, nous le croyons, il sera grand devant les hommes. » Volontiers je dirais au pieux auteur de cette belle vie ce que lui écrivait naguère l'illustre comte de Montalembert : « Vous m'avez montré tout un côté de sa vie que j'ignorais ou que j'entrevoyais à peine... Vous avez révélé en lui un homme plus rare, plus grand, plus saint encore que je ne le croyais, après l'avoir connu et aimé pendant trente ans. Ce qui a été une révélation pour moi le

sera, à bien plus forte raison, pour la foule des lecteurs. » Aussi les éloges que nous donnons à cette belle Vie ne seront point seulement un témoignage de l'union qui doit régner entre les Ordres religieux, mais plus encore un acte de justice. Ne l'oublions pas, une parole « non de tribun, mais d'apôtre, » triomphera de nos résistances et de notre faiblesse à la seule condition que nous verrons l'orateur suivre le premier la voie indiquée. Je remercie donc sincèrement le R. P. Chocarne de nous avoir montré comment « le P. Lacordaire fit toujours précéder l'enseignement oral de l'enseignement d'exemple et d'action, le plus éloquent de tous : *cœpit facere et docere.* » La jeunesse de l'avenir, comme celle du passé, s'enivrera de l'éloquence des conférences de Notre-Dame ; elle ira chercher dans cette vivante parole tout ce qu'elle aime : « la poésie, le dévoûment, l'honneur, les gloires nationales, la patrie, la liberté. » Mais, de crainte qu'en acclamant ces grandes choses elle ne s'égarât, elle devait apprendre qu'avant tous les autres amours le P. Lacordaire plaçait l'amour de Jésus-Christ et de son Église. Aimons la croix comme le P. Lacordaire ; croyons et prions comme le grand O'Connell dont il parla si bien ; alors nous risquerons moins de faire fausse route en poursuivant les idées de liberté.

Je regrette infiniment que l'auteur ait cru « au-dessus de ses ressources et de sa faiblesse » d'écrire une Vie complète du P. Lacordaire. Du moins cette histoire, telle que nous l'avons, il l'a écrite avec cette tendresse filiale et ce profond respect dont il entoura les derniers moments de celui qu'il appelle « mon Père. » Partout on y admire l'homme apostolique dans celui que des envieux traitèrent souvent de prédicateur vaniteux, avide de bruit et de renommée. Le P. Lacordaire était et se croyait trop l'homme de son siècle pour ne pas se jeter, quoique « moine, » comme il s'appelle souvent, au milieu de ses aspirations et de sa vie, pour régler les unes et diriger l'autre. Après avoir lu le livre du R. P. Chocarne, on reviendra de préférence au charmant récit des vertus du grand dominicain. Avec quel étonnement et quelle utilité nous le voyons dompter sa fougue, comprimer son orgueil, et de cette verdeur qui apparaît dans les écrits de sa jeunesse, parvenir à cet héroïque achèvement où nous le contemplons se faisant flageller pour un mouvement d'impatience dont il est seul à s'apercevoir ! Avec quelle émotion on admire le restaurateur de l'œuvre de saint Dominique, le premier supérieur de l'Ordre en France, s'abaissant aux pieds des Pères, des Frères convers, des novices même et des jeunes hommes du monde ! L'éminent orateur espérait ainsi expier les applaudissements du dehors, et voilà qu'il les a bien plutôt entourés de l'incomparable auréole de

la sainteté. Non, je ne crois pas, comme semble le craindre l'humble et pieux auteur, que « le spectacle de ce martyre sublime laisse froid et insensible, » dans un siècle surtout qui parle sans cesse d'analyse psychologique et qui n'aime rien tant que les luttes de l'âme.

Après ces éloges mérités, il nous serait peut-être permis de faire quelques réserves et d'exprimer quelques dissentiments à l'endroit de certains faits et de certaines opinions. Mais nous aurions ici mauvaise grâce d'exprimer un autre sentiment que celui de la plus profonde sympathie pour le P. Lacordaire et son œuvre. Jeune encore, la parole du grand orateur ne nous entraînait-elle pas à tout ce qu'il y a de généreux et de noble? Aujourd'hui, sa physionomie, rendue vivante par un habile pinceau, continuera de parler à nos âmes. « Beaucoup voudront la regarder de plus près, recevoir d'elle une lumière et un encouragement. Elle aura des leçons pour tous les états de vie, pour l'homme public et pour les vertus privées, pour l'ascète et pour le plus humble chrétien. La vie de l'illustre dominicain, plus éloquente que sa parole, continuera son apostolique mission, et lui donnera plus que la gloire de se survivre à lui-même : elle gagnera des âmes à l'Église et à Jésus-Christ. »

A. Duvivier.

Histoire de la Littérature française au xvii[e] siècle, par M. l'abbé Follioley. 2 vol. in-12. Paris. Eug. Belin.

Le xvii[e] siècle a été appelé justement l'âge d'or de la littérature française. Les influences étrangères jusque-là si puissantes ont cessé; l'antiquité elle-même ne règne plus en maîtresse absolue. Le génie français, sortant pour ainsi dire de tutelle, revendique ses droits et apparaît enfin dans toute son originalité, avec ses éléments distinctifs pleinement développés : raison droite et sûre, imagination riche, sensibilité franche, goût délicat, convictions sincères. La langue se forme à l'image de l'esprit; nette, simple, précise et nerveuse, elle devient l'un des instruments les plus parfaits de l'intelligence humaine, et le nombre prodigieux de chefs-d'œuvre qu'elle produit en tous les genres, semble présenter aux futurs écrivains français le type réalisé de la perfection à laquelle ils doivent aspirer.

C'est ce qui fait de l'étude de ce siècle incomparable une nécessité pour quiconque veut connaître à fond le génie et la langue de notre nation. On doit donc accueillir avec faveur tout ce qui peut faciliter cette étude nécessaire, et, à ce titre, l'*Histoire de la Littérature française au* xvii[e] *siècle*, doit être la bienvenue.

M. Follioley écrit l'histoire du xvii[e] siècle seulement, le déga-

geant à la fois et des ténèbres du siècle précédent, et des erreurs du suivant. Dans le XVII[e] siècle lui-même, il ne voit que les grands hommes et leurs chefs-d'œuvre, et il a raison; le grand siècle est là tout entier. Mais il a compris en même temps que l'étude des auteurs est inséparable de celle de leurs œuvres; il mène donc de front la critique et l'histoire; il raconte et il juge.

Il expose par quels degrés successifs notre langue arriva à la perfection. Il démêle ce qu'elle doit à Malherbe, à l'Hôtel de Rambouillet, à l'Académie et à l'École trop vantée de Port-Royal. — Il étudie tour à tour Corneille, Descartes et Pascal, Racine et Molière, La Fontaine et Boileau, enfin Bossuet : là il s'arrête ; ce qui indique assez que l'ouvrage n'est pas fini, et qu'un troisième volume ne tardera pas à le compléter.

Écrit en vue de la jeunesse, cet ouvrage est moins une œuvre d'art qu'un livre intéressant et utile; c'est le résumé exact de tout ce que l'on a écrit de mieux sur le XVII[e] siècle, beaucoup plus que l'exposé de vues personnelles et tout à fait originales. L'auteur, il le confesse, a puisé à pleines mains dans les littérateurs contemporains, sans toutefois se départir d'une perpétuelle discrétion : car s'il emprunte à celui-ci ses larges aperçus et des jugements dictés par un goût pur, il lui laisse ses travers philosophiques et ses préjugés antireligieux; s'il recueille de celui-là de curieuses anecdotes, de piquants récits, des observations fines, il se garde bien de son parler précieux, de ses propos équivoques ou cyniques. En un mot, il fait comme l'abeille; des fleurs même les plus vénéneuses il n'extrait qu'un miel agréable et salutaire.

Aussi sa part dans l'œuvre est encore assez belle, et son mérite digne d'envie. A un livre qui risquait de n'être, comme tant d'autres, qu'une compilation indigeste de citations disparates, il a su donner une unité réelle et un style naturel, élégant et limpide.

Telle qu'elle est, inoffensive et édifiante, instructive et intéressante, l'*Histoire de la Littérature française au* XVII[e] *siècle* me paraît devoir trouver place dans toutes les bibliothèques, particulièrement dans celles de la jeunesse studieuse et chrétienne.

F. GRANDIDIER.

BERTRAND DU GUESCLIN ET SON ÉPOQUE, par F. JAMISON; traduit de l'anglais, par ordre de S. Exc. le Maréchal comte Randon, Ministre de la Guerre, par J. BAISSAC. Avec Introduction, Notes originales, Portraits, Plans de bataille, etc. In-8°, VIII-586 pages. Paris. J. Rothschild. 1866.

Cet ouvrage, comme on le voit, s'offre à nous puissamment patronné, ce qui n'est jamais nuisible au succès; hâtons-nous d'ajouter

que là n'est pas tout son mérite. Le prestige produit dans son temps par le nom de « ce dogue de Bretagne », comme disait Pierre le Cruel, n'y est pas amoindri ; et si l'auteur a eu le bon goût d'employer une simplicité de ton assez peu connue de nos jours, il lui doit pour beaucoup de nous montrer un Bertrand Du Guesclin plus réel, plus ressemblant que le matamore de la plupart de nos histoires. Il est certainement plus vrai que celui de la gravure placée en tête du volume, et où l'on cherche en vain le front fuyant, les yeux à fleur de tête, et surtout ce nez camard si soigneusement noté par les chroniques. Que l'on se représente le héros breton sous les traits rêvés par le peintre, et son épaisse encolure toute seule ne suffira plus à justifier ses plaisanteries sur son insigne laideur.

Composée par un Américain sécessioniste, après sept ou huit ans d'un travail interrompu quelquefois par les exigences du service public, cette histoire fut enfin terminée « au plus sombre moment de la lutte entre le Sud et le Nord. » Pour livrer ensuite son manuscrit à l'impression, l'auteur dut courir « deux risques sérieux : » abandonner « l'ouvrage à des chances de capture par un ennemi toujours en éveil », et confier à un étranger la correction des épreuves, rendue difficile par les citations empruntées aux vieux auteurs espagnols et français. En dépit des obstacles, et grâce aux soins d'un ami, le livre put paraître en Angleterre. Peu à peu il a frayé son chemin, et voici qu'une traduction en a été faite pour nous apprendre à connaître cette histoire d'un connétable de France, écrite par une plume anglaise.

L'époque précise de la naissance de Du Guesclin n'est pas connue. Les historiens la font varier de 1311 à 1324 ; mais l'opinion commune la place en 1318 ou 1320, et c'est cette dernière date qu'adopte M. Jamison. Bertrand vit le jour au château de La Motte à Broons, petite ville des Côtes-du-Nord, « à six lieues environ de Rennes », distance qui peut être exacte, si l'on ajoute qu'il s'agit de lieues bretonnes, se mesurant d'ordinaire d'un clocher à l'autre ; car Ogée en comptait dix, équivalant bien à treize de nos jours. Notons en passant que ce château n'existe plus, et qu'en 1616 le marquis d'Épinay reçut 15,000 livres des États de Bretagne pour sa démolition.

L'auteur donne pour père à son héros Regnault Du Guesclin, suivant en cela la chronique de Cuvelier :

« Regnault Du Guesclin fut le père à l'enfant. »

Cependant dom Morice le nomme Robert, et il a raison si l'on s'en rapporte au testament de Jeanne de Malemains, sa dame, où

nous lisons ces mots : « *Ego... uxor domini mei Roberti de Glaquino.* » Ajoutons aussi, pour compléter le récit de l'historien, que la tradition donne au jeune Bertrand, comme parrain, le noble Bertrand de Saint-Pern, dont la postérité existe encore en Bretagne. Enfant, Du Guesclin n'était rien moins qu'agréable de sa personne, et Cuvelier dit de lui :

Je croi qu'il n'ot si lait de Resnes à Disnant.
Camus estoit et noirs, malostru et massant... (nuisant).

Aussi l'aversion de ses parents ne lui fit pas défaut. « Son père et sa mère, dit le chroniqueur, le détestaient de telle façon, que souvent, en leur cœur, ils souhaitèrent le voir mort ou noyé. » Lui, de son côté, toujours un bâton à la main, se vengeait par des coups des injures qu'il recevait. Nous rappelons brièvement ces détails qui peuvent fournir une explication naturelle à la prophétie faite sur son brillant avenir par une religieuse des environs. Cuvelier et du Chastelet en font une juive convertie, fort habile dans la divination, la chiromancie et la cabale. Cette origine est sans doute tout aussi exacte que la descendance des Du Guesclin d'un roi maure ; car les historiens bretons nous donnent ordinairement cette femme comme parente de Jeanne de Malemains. Elle était témoin de la position de Bertrand, elle voyait les mépris dont il était l'objet, son caractère aigri par les mauvais procédés, ainsi que la douleur de sa mère. N'y a-t-il pas lieu, dès lors, d'admettre chez cette religieuse, lisant dans les lignes de la main du futur connétable ses glorieuses destinées, l'action d'une femme de sens qui veut tout à la fois consoler l'affliction d'une mère et gagner par la douceur le caractère indomptable du fils? Cette explication serait peut-être plus rationnelle que le récit des romanciers du XIVe siècle, gens assez amateurs du merveilleux pour transformer une religieuse en simple diseuse de bonne aventure.

Du Guesclin était ignorant ; il ne savait pas lire, encore moins écrire, ou tout au plus pouvait-il griffonner son nom. Naturellement c'est son époque qui est coupable, parce qu'elle ne comprenait pas comme aujourd'hui les avantages de l'éducation. Sans chercher ici à amnistier ce siècle, il est bien permis de faire remarquer à l'auteur que l'ignorance du connétable doit être mise au compte de l'indocilité de ses jeunes années. Les chroniqueurs nous disent en effet :

Que le beirs Bertran ne se laissoit doctriner
Ançois vouloit son maistre et ferir et fraper.

Et cela ne nous surprend guère ; car, même à notre époque de

progrès, il ne manque pas de jeunes gens chez qui l'insoumission a rendu inutiles et les désirs de la famille et les efforts des maîtres pour leur faire apprendre « ce qui s'enseigne aujourd'hui au moindre paysan », l'orthographe par exemple.

Ce terrible enfant devint un rude guerrier qui trouva, au milieu des luttes civiles de sa patrie, l'occasion de satisfaire pleinement son humeur batailleuse. Il s'attacha à Charles de Blois avec une fidélité et une constance qu'aucune séduction ne put ébranler. Étant parvenu à réunir une bande sous ses ordres, « il saisit toutes les occasions de faire du mal au parti opposé... Pendant le jour, il se tenait caché dans les forêts avec son monde ; la nuit, il courait le pays, ne laissant échapper aucune occasion de tomber sur l'ennemi, toutes les fois que le hasard en jetait quelqu'un sur son chemin. Il partageait avec ses compagnons, quels qu'ils fussent : aux uns, il donnait des armures ; aux autres, des chevaux. » Un jour même, qu'il n'avait plus rien à leur distribuer, il s'empara de l'écrin de sa mère, de son or et de son argent. Voilà bien l'homme qui abandonnera, plus tard, à ses pauvres gens d'armes, les sommes réunies pour sa rançon, se résignant de nouveau à la perte d'une liberté si chère pourtant et si longtemps désirée ! Il fut également toujours aussi âpre en parole que dans son enfance, comme nous le voyons par sa réponse au fier Édouard III, qui exprimait ses craintes sur l'exécution d'un traité : « Nous l'observerons comme vous l'observerez vous-même. » Avec cela, toujours prêt à combattre en champ clos contre tout venant, il n'hésitait jamais à risquer sa vie au jeu sanglant et barbare du duel. Il paraît même qu'il s'y préparait par des exercices de piété. Ainsi fit-il, à Rennes, dans son duel contre Guillaume de Blancbourg ; car, auparavant, « il se rendit à l'église, où il entendit la messe et fit sa communion. » Il est bon de remarquer ici qu'un catholique ne saurait admettre les idées de l'auteur sur le duel, malgré les considérations plus spécieuses que réelles apportées à l'appui de sa thèse.

M. Jamison a compris la lutte soutenue par la Bretagne contre Jean de Montfort, et sa résistance opiniâtre à l'annexion tentée par Charles V ; c'était la haine de l'étranger qui l'animait. Il n'a pas moins bien montré l'antipathie naturelle qui s'opposait forcément à la durée de la domination anglaise en France, même avec l'infériorité des ressources du pays. Mais pour rendre vivantes les pages de son livre, l'auteur n'avait pas à décrire ces mouvements d'armées que nous voyons de nos jours. Aussi a-t-il heureusement emprunté au langage naïf des contemporains, des faits épisodiques qui montrent d'ailleurs mieux que les discours le caractère des hommes et les

mœurs de ces temps. Il y a peut-être un fait de ces luttes qui n'est pas suffisamment présenté, et qui nous semble de nature à éclairer les relations des seigneurs entre eux, aussi bien qu'avec les chefs des *Compagnies;* c'est l'abstention, à la bataille de Cocherel, d'Arnold de Cervolle, surnommé l'Archiprêtre.

« Il n'était pas dans la destinée de Bertrand de se reposer un seul instant, au milieu des graves événements qui se passaient autour de lui. » Bien que désagréable par ses consonnances, cette phrase dit vrai sur la prodigieuse activité du connétable. Charles V, que le souvenir des désastres de Crécy et de Poitiers avait rendu trop prudent, aurait voulu le voir partout et l'occupait en Espagne comme en France. L'historien du héros se trouve donc conduit par son sujet à étudier l'époque qui le vit agir, et c'est ce qui explique le titre du livre. Mais il est bon de se rappeler la déclaration de la préface, que les préoccupations du moment n'ont pas permis à l'auteur de remplir tout son cadre; car nous n'avons pas même le tableau complet du royaume sous ce règne. Outre que le personnage de Charles le Sage est à peine esquissé, M. Jamison parle peu de l'administration intérieure, des réformes entreprises et des améliorations projetées. Et pour ne citer que deux ordres de faits, bien minimes en apparence, n'y avait-il pas lieu de rappeler au moins les ordonnances sur la voirie et les règlements militaires publiés par le roi? Ceux-ci furent, en réalité, comme le germe des armées permanentes, et celles-là prouvent que le prince comprenait l'importance des communications faciles et leur utilité pour l'intérêt de l'État. Aussi ce « service de cinq à six courriers allant nuit et jour de Paris en Bretagne et de Paris à Bruges », paraît un acheminement vers l'ancienne administration romaine que ce monarque pensait à rétablir avec ses mansions ou relais de poste.

« Les batailles, les victoires, les défaites, les traités, tout cela, il faut le savoir, disait dernièrement Mgr Dupanloup; » mais il y a d'autres faits que nos historiens les plus en vogue ne veulent guère aborder, sans doute parce qu'ils ne les comprennent pas. M. Jamison, lui, n'a pas absolument laissé dans l'ombre les croyances religieuses du connétable, et ce n'est pas sans un vif plaisir qu'on aperçoit, de temps en temps, les marques non équivoques de sa foi. Ce qui commença à lui gagner l'affection de son père, ce fut son amour pour les pauvres. « S'il rencontrait un mendiant demandant l'aumône pour l'amour de Dieu, et qu'il n'eût pas de quoi l'assister autrement, il se dépouillait de ses habits et les lui donnait. « Ce est li fait, dit le chroniqueur, pourquoi son père plus l'amait. »

Nous l'avons vu, avant un combat singulier, s'en aller dévotement

à la communion ; l'auteur nous le montre encore dans une autre circonstance exhortant ses soldats à se réconcilier avec Dieu. « Mes enfants, ayez souvenance d'acquérir tout du commencement la gloire des saints cieux ; car, qui meurt en bataille pour son Seigneur et sa terre défendre, Dieu a de lui pitié. Si donc, il y en a nul de vous qui se sente être en péché mortel, je vous prie bonnement s'en aille confesser. — Cette pieuse exhortation de leur capitaine produisit sur les soldats l'effet attendu. » Sans doute, la vie de Du Guesclin ne fut pas toujours conforme à sa foi ; il eut, ce que le monde appelle dans son langage adouci, des faiblesses, mais cette foi vit tout entière dans le préambule de son testament, et, ce qui est encore mieux, elle brille à sa dernière heure ; car il ne prétendait point, après la mort, partager la destinée de la brute qui l'avait porté dans ses combats. « Lorsqu'il reconnut que la vie allait lui échapper, il fit ses préparatifs avec beaucoup de fermeté, de présence d'esprit et de résignation... et il reçut, avec un profond recueillement, les derniers sacrements de l'Église. » Il ordonna ensuite d'appeler les chefs de son armée « pour les rendre témoins du dernier acte de sa vie » et leur faire ses adieux. « Il me faut maintenant payer le tribut à la mort, qui n'épargne personne. Je vous prie, avant toutes choses, de me recommander à Dieu... » Ses dernières volontés étant connues, « Bertrand Du Guesclin fit le signe de la croix et rendit le dernier soupir. »

Le traducteur nous dit qu'il « s'est tout à fait effacé lui-même, évitant de paraître avec son style, pour conserver à l'auteur l'originalité même de sa forme » ; mais il a eu le bon esprit de reproduire les textes originaux toutes les fois qu'il trouvait dans l'ouvrage anglais des passages empruntés soit à nos chroniqueurs, soit à d'autres documents de notre langue.

Tel qu'il est, ce livre mérite le haut patronage dont il est l'objet.

J. Marie.

L'Église, œuvre de l'Homme-Dieu ; Conférences prêchées à la métropole de Besançon, par M. l'abbé Besson, Supérieur du collége Saint-François-Xavier. Deuxième édition. 1 vol. in-12, 510 pages. Paris, 1865. A. Bray.

M. l'abbé Besson a conquis d'emblée son rang — un rang des plus distingués — parmi les orateurs et les écrivains de nos jours. Ses premières conférences sur l'*Homme-Dieu*, publiées en 1864, ont été accueillies avec une singulière estime, et ses nouvelles conférences sur l'*Église* sont déjà, depuis plusieurs mois, à leur seconde édition. Succès bien légitime et auquel nous sommes heureux d'ap-



plaudir. Il est si rare, par le temps qui court, de rencontrer à un tel degré la solidité, l'opulence même de la doctrine théologique, la variété des connaissances de tout genre, jointes aux plus remarquables qualités de la forme ; ordre lumineux, élégance, noblesse et dignité toujours; souvent splendeur et magnificence; parfois chaleur entraînante et enthousiasme coulant à pleins bords!

Nous n'essayerons pas, du reste, d'analyser les conférences sur l'Église; mieux vaut à tous égards laisser ce soin à l'auteur lui-même. Voici comment, arrivé au terme de son œuvre, il en résume à grands traits tout le plan et l'ordonnance :

« Nous avons reconnu et salué dans l'Église l'image vivante de l'Homme-Dieu, à des traits qu'on ne saurait nier ni contrefaire. Pareille à l'Homme-Dieu, dont la naissance, prédite de toute éternité (?) par une suite de prophéties, s'est accomplie dans le temps au milieu des plus étonnants prodiges, l'Église se présente aux regards, d'un côté avec tous les prophètes pour précurseurs qui annoncent l'éternité de son règne, de l'autre avec douze bateliers pour fondateurs, un pêcheur pour chef et la parole pour unique ressource. — Examinons-la au dehors et au dedans. Au dehors, elle se détache nettement, dans le cours des siècles, des sociétés qui ont usurpé son nom, en faisant rayonner avec un merveilleux éclat le triple caractère de son unité doctrinale, de son expansion universelle et de ses traditions apostoliques. — Au dedans, elle satisfait, quand on étudie sa constitution, les regards les plus difficiles, puisqu'elle appelle et groupe autour de l'autel où réside l'Homme-Dieu toutes les forces de l'intelligence et de la matière, dans la double ordonnance des esprits et des corps assujettis à ses lois. — Sa parole est celle de l'Homme-Dieu, puisqu'elle participe aux priviléges de la Divinité même, ayant d'un côté une infaillibilité pleine de raison comme d'assurance, fondée en droit comme en fait; de l'autre, une immutabilité que rien n'altère, ni le génie varié des hommes, ni le nombre et l'insolence des hérésies, ni les progrès des sciences, ni les entraînements du temps. — Sa sainteté est celle de l'Homme-Dieu, car elle a pour ambition de lui ressembler; pour moyens d'action les sacrements qu'il a institués; pour instrument le sacerdoce qu'il a établi; pour fruits les vertus héroïques dont il a lui-même donné l'exemple. — Sa souveraineté est celle de l'Homme-Dieu. Spirituelle par essence, mêlée au monde par nécessité, elle fait des lois, elle administre des intérêts, elle prononce des peines au nom de Celui qui lui a donné la garde et le soin des âmes. — Ses œuvres sont celles de l'Homme-Dieu, soit dans l'ordre naturel et humain qu'elle comble de ses bienfaits, soit dans l'ordre surnaturel et divin où elle

fait éclater ses miracles. — Ce n'était pas encore assez. L'Homme-Dieu, après avoir laissé à son Église sa vie, sa parole, son sceptre, le secret de ses œuvres, a voulu se faire reconnaître aussi en elle par le don des souffrances. Vouée dès sa naissance aux mêmes traitements que l'Homme-Dieu, l'Église.... trouve partout le jardin des Oliviers, les tribunaux de Jérusalem, la montagne du Calvaire, parce qu'elle est partout abandonnée, partout condamnée, partout mise à mort. Mais rassurez-vous; l'Église, qui semble depuis dix-huit siècles descendre tous les jours au tombeau, ressuscite tous les jours, à l'exemple de Jésus-Christ : dernier trait de ressemblance entre l'Homme-Dieu et son Église, qui complète ces admirables similitudes et qui justifie la parole par laquelle nous avons ouvert ces conférences : « *L'Église est l'incarnation permanente de l'Homme-Dieu dans l'humanité.* » (P. 472-474.)

L'Église considérée dans ses rapports intimes avec Jésus-Christ, telle est donc l'idée large et féconde que M. l'abbé Besson s'est attaché à mettre en pleine lumière. C'est cette conception centrale qui fait vraiment l'unité de son beau traité oratoire; c'est là aussi ce qui en fait une œuvre originale et presque neuve; car jamais, ce semble, cette donnée n'avait été développée avec autant d'ampleur ni suivie aussi fidèlement dans ses conséquences. Et pourtant nous serions tenté de reprocher à l'estimable auteur de n'être pas allé assez loin encore dans cette voie. Nous croyons, en effet, qu'il y avait lieu de faire ressortir d'une manière beaucoup plus complète les analogies merveilleuses qui règnent entre Jésus-Christ et son Église. Ainsi, pour n'indiquer qu'un seul aperçu, la 5e conférence sur le Pape aurait singulièrement gagné, si l'on nous avait montré en sa personne l'image et la représentation vivante de l'Homme-Dieu dans sa triple qualité de roi, de docteur et de pontife suprême (*via, veritas et vita...*). *Tu unctione Christus*, a dit saint Bernard en parlant du vicaire de Jésus-Christ; cette parole prête aux plus magnifiques développements, et rien ne jette plus de jour sur la divine constitution de l'Église et sur les admirables prérogatives de son chef visible.

Puisque nous en sommes à nos *desiderata*, signalons une lacune qui nous a paru regrettable. M. l'abbé Besson a insisté, et avec raison, sur les relations intimes de l'Église avec Jésus-Christ; mais pourquoi n'a-t-il à peu près rien dit de son union *substantielle* avec le Saint-Esprit? Car enfin, si l'Homme-Dieu est véritablement le chef de l'Église et de tous ses membres, il n'est pas moins vrai que le Saint-Esprit en est comme l'âme, le moteur et le principe d'opération, selon ces belles paroles de saint Augustin : « *Quod est anima corpori hominis, hoc est Spiritus Sanctus corpori Christi quod est*

Ecclesia : hoc agit Spiritus Sanctus in tota Ecclesia quod agit anima in omnibus membris unius corporis... » (Serm. 267.)

Saint Paul et les Pères, saint Cyrille d'Alexandrie en particulier, ont là-dessus un enseignement dont rien n'égale la splendeur [1]. Dans un travail considérable sur l'Eglise, il convenait, ce semble, de rappeler un point si essentiel de la haute théologie. Ajoutons que le dogme si ravissant de la *communion des Saints* aurait aussi mérité une exposition de quelques pages, tandis qu'il y est à peine fait allusion.

A part ces lacunes et quelques autres imperfections qu'une critique rigoureuse pourrait relever çà et là [2], les *Conférences* de M. l'abbé Besson sont un livre excellent dont la place se trouve marquée dans toutes les bonnes bibliothèques.

P. Toulemont.

Les Épitres pastorales, *ou réflexions dogmatiques et morales sur les Epîtres de saint Paul à Timothée et à Tite*, par Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble. Paris, Palmé ; Grenoble, Maisonville.

Les trois épîtres de saint Paul adressées nommément à ses deux disciples sont comme un magnifique tableau de ce que doivent être les pasteurs des âmes ; elles renferment en abrégé tous les devoirs de l'état ecclésiastique. Aussi le Pontifical romain dit-il, en parlant des prêtres, que, formés par ces enseignements de l'Apôtre à Tite et à Timothée, ils sauront à la fois ce qu'ils doivent croire, ce qu'ils doivent enseigner et ce qu'ils doivent pratiquer eux-mêmes pour conserver pur et immaculé le don de leur sacerdoce. Et saint Augustin demande que ceux qui sont destinés à servir l'Eglise, surtout dans le ministère de la prédication, aient constamment sous les yeux ces divines lettres. (*De Doctr. Christ.*, lib. IV, ch. xvi.)

Mettre en relief la doctrine de ces épîtres par un commentaire substantiel et approprié aux circonstances présentes, c'est le but que s'est proposé Mgr l'évêque de Grenoble. Nul assurément n'était plus en mesure de réaliser ce projet avec la double autorité d'une piété éminente et d'une science qui, depuis longtemps, a fait ses preuves. Aussi ne surprendrons-nous personne en disant qu'il est bien peu d'ouvrages qui présentent sur l'Ecriture des points de vue aussi étendus, aussi élevés, aussi lumineux. La pensée de l'Apôtre, dans

[1] Voir quelques-uns des plus beaux textes des saints Pères dans Thomassin. (*De Incarn.*, l. VI, cap. vii, etc., etc.)

[2] Notons pour mémoire une légère distraction, p. 425. L'auteur y met le nom d'Alype au lieu de celui de Potitien.

l'interprétation qui nous en est donnée, n'a rien perdu de sa force ni de son abondance; c'est toujours elle, dans sa simplicité et dans sa majesté primitive, seulement c'est elle avec la nuance qu'elle ne manquerait pas de prendre, si elle était exprimée spécialement pour notre époque.

Nous voudrions voir ce livre entre les mains de tous les prêtres. Ils y trouveront l'instruction la plus solide en même temps que la plus variée; la direction la plus sûre aussi bien que la plus opportune. Nous pensons aussi que les laïques sérieux y puiseront pour eux-mêmes une grande édification et beaucoup de précieux enseignements. Cette nourriture solide est de nature à nous faire à tous un tempérament vigoureux; nous ne pouvons donc qu'exprimer notre reconnaissance à celui qui a bien voulu nous l'offrir, et faire des vœux pour que l'usage en devienne général dans le clergé et même parmi les fidèles.

A. MATIGNON.

Le culte et le patronage de sainte Anne, mère très-glorieuse de Marie immaculée; par le R. P. Laurent Mermillod de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12, 380 p. Clermont-Ferrand, chez M. Bellet, 1866.

Voici un livre destiné, sans aucun doute, à provoquer efficacement et à raviver dans bien des cœurs la dévotion envers sainte Anne. Partant de ce principe de saint Thomas « que Dieu, en faisant choix d'un instrument, le rend apte à atteindre la fin à laquelle il le destine, » l'auteur conclut sans hésiter à la sainteté incomparable de celle qui a été la mère de Marie. La gloire des enfants est l'honneur de la mère : autant la Vierge immaculée l'emporte sur toute créature, autant la maternité de sainte Anne l'élève au-dessus des autres saintes. La raison et les témoignages des Pères ne permettent d'élever aucun doute à ce sujet. Aussi le culte de sainte Anne s'est-il répandu dans le monde entier dès les premiers siècles de l'Eglise. On ne peut lire sans être émerveillé le récit de l'origine des sanctuaires les plus vénérés et des pèlerinages les plus renommés de la sainte. Quant à l'affluence toujours croissante des fidèles, rien de plus naturel : il n'est pas un coin de la terre où la mère de Marie n'ait fait éclater sa puissance, il n'est pas une souffrance de l'âme et du corps qu'elle n'ait soulagée. — Pour que son travail ne laissât rien à désirer, l'auteur y a joint un recueil des pratiques de dévotion et des prières les plus autorisées en l'honneur de sainte Anne. Outre la sûreté de la doctrine et l'étendue des recherches, l'ouvrage du

R. P. Mermillod possède deux qualités inappréciables dans un pareil sujet : la grâce de la diction qui rend cette lecture attrayante, et l'onction qui la rend fructueuse. — F. M.

— *Le Catholicisme considéré dans ses rapports avec la société*, par M. l'abbé A. Riche, prêtre de Saint-Sulpice. 1 vol. in-8°, xxvi-506 pages. Paris, 1866. A. Le Clère.

L'extrême importance du sujet, son opportunité non moins grande, jointes au mérite remarquable de l'exécution, recommandent singulièrement ce volume à l'attention du public sérieux. Entre beaucoup de témoignages très-autorisés qui ont été adressés à M. l'abbé Riche, à l'occasion de son excellent livre, nous aimons à citer la lettre suivante, à cause de la source si haute d'où elle émane, et aussi parce qu'elle fera suffisamment connaître au lecteur le plan général de l'ouvrage :

« Pendant que l'impiété prend occasion du développement des sciences, ainsi que du progrès et des avantages de la civilisation, pour susciter contre la très-sainte religion du Christ les plus insidieuses calomnies, le très-saint Père et seigneur Pie IX vous félicite des efforts que vous avez faits pour la repousser, en répondant à ses attaques par les raisons qui paraissent les plus propres à les anéantir ; et, en effet, comme vous l'avez montré, lorsque l'esprit humain était plongé dans les ténèbres, lorsque les hommes, toujours dévorés du désir de savoir, n'arrivaient cependant jamais à connaître la vérité, l'histoire nous apprend de quelle brillante lumière la doctrine catholique est venue les éclairer et de quelle manière elle les a conduits à la haute connaissance de leur origine et de leur noble destinée. C'est encore à la clarté de l'histoire que l'on voit cette divine doctrine réformer les mœurs, mettre les lois en accord avec les règles de la justice, ramener les barbares aux habitudes de la vie civile et sociale, rompre les liens de l'esclavage, relever la dignité de la femme, tempérer l'exercice du pouvoir, réprimer les passions, provoquer la liberté, protéger et cultiver la science et les arts, et unir enfin tous les membres de la grande famille humaine par les liens d'une commune dilection. La division de votre ouvrage fait, à elle seule, suffisamment comprendre que tels sont, entre beaucoup d'autres, les faits que vous avez entrepris de mettre en évidence sous les yeux de vos lecteurs dans votre livre du *Catholicisme considéré dans ses rapports avec la société* ; d'où il résulte naturellement que, si la religion catholique venait à disparaître, tout devrait nécessairement retomber dans le désordre, et qu'ainsi ceux qui attaquent l'œuvre divine du Christ ne font autre chose que travailler à la ruine de la société humaine. En consé-

quence, quoique notre saint Père et seigneur, au milieu des sollicitudes qui l'accablent, n'ait pas encore eu jusqu'ici le temps de lire votre ouvrage par lui-même, il n'a cependant pas voulu différer à vous exprimer l'approbation qu'il accorde au but que vous vous êtes proposé ; et il veut en même temps vous faire connaître que, dans les circonstances particulières de l'époque où nous vivons, il juge que votre travail est opportun et d'une très-grande utilité. Aussi présage-t-il que des fruits abondants seront la récompense de l'œuvre que vous avez entreprise. Il accepte d'ailleurs avec gratitude la dédicace que vous lui avez faite ; il appelle sur vous les divines faveurs ; et comme gage de sa haute et paternelle bienveillance, il vous accorde très-affectueusement la bénédiction apostolique.

« Heureux d'avoir été chargé de vous communiquer ces choses, j'en profite pour vous exprimer moi-même mon estime bien sincère, et je prie Dieu de vous accorder toutes sortes de biens.

« Rome, le 4 avril 1866.

« FRANÇOIS MERCURELLI,

« *secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines.* »

— *La Vie et les OEuvres de Marie Lataste*, *religieuse coadjutrice du Sacré-Cœur*, publiées par M. l'abbé Pascal Darbins, avec l'approbation de Mgr l'Évêque d'Aire. 2e édition, 3 vol. in-12. Paris, Ambroise Bray, 1866.

Les œuvres de Marie Lataste ont été déjà étudiées ici même (*Etudes rel.*, févr. 1863, p. 66) avec toute la maturité et l'étendue que réclamaient l'importance et la délicatesse du sujet. Nous n'avons donc pas à y revenir, et, en attendant que l'Église ait prononcé, ce que nous avons de mieux à faire, c'est de renvoyer le lecteur aux jugements motivés qui ont été portés par plusieurs ecclésiastiques pieux et instruits, jugements dont on trouvera de nombreux extraits dans la vie de la servante de Dieu. « Je viens de relire le volume des OEuvres de Marie Lataste, écrivait l'un d'eux. Encore sous l'impression de cette lecture, je me demande comment une pauvre fille sans éducation, à qui l'on n'avait appris qu'à lire et à écrire, à filer et à coudre, a pu s'élever à cette hauteur de pensées, et quelquefois à cette perfection de style qu'on admirerait chez les meilleurs auteurs? » C'est là une merveille en effet, ce n'est pas la seule. Tout nous donne à penser que la Providence n'a pas encore dit son dernier mot sur cette âme extraordinaire, appelée, sans aucun doute, à conquérir à Dieu et à son divin Fils un grand nombre d'âmes. Aussi voyons-nous avec plaisir que cette nouvelle édition a été traitée avec soin, nous dirons même avec scrupule. La révision du

texte sur les manuscrits autographes, une introduction dogmatique, due à une plume exercée et bien connue de nos lecteurs; une Vie de Marie Lataste, écrite avec beaucoup d'onction et une simplicité de bon goût par une Religieuse du Sacré-Cœur; enfin des notes théologiques, destinées à écarter de cette lecture tout danger de surprise ou d'erreur, voilà ce qui fait le mérite particulier de cette édition, qui nous rappelle (toutes proportions gardées) la grande édition des OEuvres de sainte Brigitte, enrichie de notes et de commentaires par deux savants cardinaux de la sainte Église romaine. Beau témoignage, pour le dire en passant, de l'importance que cette Église attache, en certains cas, aux révélations privées, mais en même temps preuve éclatante de son excessive sollicitude en pareille matière et de la vigilance qu'elle exerce sur ses enfants, qui pourraient tourner en poison la nourriture la plus saine, si elle ne leur était dispensée par une main discrète et sûre. — Ch. D.

— *Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, de Honfleur*, par M. Claudius Lavergne. — Honfleur, Charles Lefrançois, libraire-éditeur.

Vers l'an 1034, rapporte une pieuse et antique tradition, Robert le Magnifique, duc de Normandie, faisant voile vers l'Angleterre, fut assailli d'une violente tempête, et, au plus fort du danger, il promit, s'il revenait sain et sauf, de fonder trois chapelles et de les consacrer à la sainte Vierge. La tempête cessa et le prince, au retour, n'eut rien de plus pressé que d'accomplir son vœu. Il fit bâtir l'une des chapelles promises à Harfleur, près de son château, et la dédia à Notre-Dame-de-Pitié; une autre près de Caen, qu'il appela Notre-Dame de la Délivrande; la troisième, construite sur un plateau qui domine Honfleur, reçut le nom de Notre-Dame-de-Grâce. Telle est l'origine du pèlerinage auquel M. Claudius Lavergne a consacré la courte et intéressante notice que nous avons sous les yeux. L'histoire de la ville de Honfleur n'y est pas oubliée, et elle se rattache par nombre de points à l'histoire de la grande patrie. Mais on sent bien que l'âme du pieux narrateur est fixée ailleurs : elle fait ses délices du sanctuaire de Marie, où elle fut conduite par la reconnaissance. « Celui qui écrit ces lignes, lisons-nous dans l'avant-propos, n'a fait que suivre cette mystérieuse impulsion... Après qu'il eut été touché et guéri par la main du Seigneur, un ami bien cher, un fils de saint François d'Assise, témoin actif de la grâce reçue, lui indiqua de loin le sanctuaire et le beau pays où il était venu lui-même l'année précédente rétablir ses forces au contact d'un air pur, et sur une plage saintement abritée. Son conseil fut suivi : le convalescent aima ces lieux bénis, ces souvenirs franciscains, cette

paix et cette immensité dont son ami lui avait décrit l'ineffable beauté. Il revint l'année suivante, il espère revenir encore, mais cette fois il veut apporter dans ses mains raffermies l'humble témoignage de sa reconnaissance. » Le pèlerin de Notre-Dame-de-Grâce aura sans doute plus d'un imitateur, et ceux qui visiteront cet été la plage de Honfleur en remporteront son livre « comme un bouquet de fleurs agrestes » cueillies à l'ombre du sanctuaire de Marie.

Ch. D.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LA SCIENCE DU LANGAGE

AU XIXe SIÈCLE

I. *Grammaire comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand*, par FRANÇOIS BOPP, trad. par M. BRÉAL. Paris, 1866. — II. SCHLEICHER, *Compendium der vergleichenden grammatik der indo-germanischen sprachen*. 2 vol. Weimar, 1861-1862. — III. MAX MULLER, *Lectures on the science of language*. London, 2 vol. 1864-1865.

Dans une étude précédente[1], nous avons examiné toutes les formes que peut revêtir le langage humain, et nous avons reconnu qu'il y en a trois principales auxquelles se réduisent les variétés secondaires : ce sont les langues monosyllabiques, les langues agglutinantes et les langues flexionnelles. Nous avons ajouté que les idiomes indo-européens appartiennent à la seconde catégorie et que leurs éléments constitutifs, ceux qui restent dans le creuset après une analyse grammaticale, sont les *racines*. S'il était donné à la linguistique d'expliquer l'origine et la nature intime de ces parties essentielles, peut-être le problème de l'origine du langage ne serait-il plus aussi impénétrable. Ces deux questions sont liées l'une à l'autre, et il ne paraît guère possible d'arriver à une solution scientifique de la première, sans avoir préalablement approfondi la seconde. Une des principales tâches de la philologie moderne consiste donc à pénétrer les secrets de ces éléments primitifs, à en étudier l'origine, à bien connaître les lois qui ont présidé à la formation des mots et le rôle immense que les racines ont joué dans cette formation ainsi que dans le mécanisme du langage humain en général. Tel sera aussi l'objet de cet article. Après avoir donné des aperçus généraux, il convient de descendre dans les particularités et de considérer, non plus

[1] Voir *Études*, nouv. série, t. VI, p. 549.

ce qu'on pourrait appeler le côté extérieur des langues, mais ce qui constitue leur nature intime. Ce plan nous était tracé d'avance; et tout le monde comprendra que si nous n'abordons pas dès aujourd'hui la grande question de l'unité primitive des langues, c'est qu'il faut d'abord exposer au lecteur les notions d'où l'on pourra déduire une solution motivée. L'étude que nous entreprenons coïncide avec la publication d'un livre important, la traduction française de l'œuvre monumentale de François Bopp. On sait que l'illustre professeur de Berlin est le représentant le plus autorisé de la science du langage au XIX[e] siècle[1].

I

Les langues ont un développement continu, dont il importe de suivre la marche, afin de se rendre compte des faits qui se présentent à un moment donné de leur existence. Ce principe généralement admis dans la linguistique moderne, est un trait caractéristique de la méthode comparative qu'on poursuit aujourd'hui avec tant d'ardeur; c'est aussi le secret de ses progrès et de sa supériorité incontestable sur les écoles des siècles passés.

Autrefois, lorsqu'on voulait expliquer les phénomènes que présentait une langue, on ne songeait guère à interroger son passé ni à se familiariser avec l'histoire de sa formation: on se bornait à invoquer l'intervention d'une logique parfois trop subtile; ou bien ou recourait à des analogies fournies par le hasard. En outre, ce genre d'études était appliqué uniquement aux langues classiques, considérées comme les plus accomplies. Quant aux idiomes modernes, on les jugeait indignes d'un pareil honneur. Moins encore éprouvait-on le besoin de prendre des informations auprès des idiomes qui s'éloignent

[1] La traduction française, dont l'Imprimerie Impériale vient de nous donner le 1[er] volume, est faite sur la seconde édition, commencée en 1857 et entièrement refondue. L'arménien y paraît pour la première fois, et le slavon est traité d'après les récents travaux de Miklosich. Les différences des deux éditions sont exposées par l'auteur dans sa préface. Mais pour avoir une vue d'ensemble sur la Grammaire de Bopp et sur ses autres travaux, il faut lire l'excellente introduction que M. Bréal a ajoutée à la traduction. Les trois volumes suivants paraîtront successivement d'année en année.

du grec et du latin : on les traitait en parias. L'école moderne suit un système tout différent : on regarde aujourd'hui comme impossible d'expliquer une langue sans connaître les diverses phases qu'elle a dû traverser, puisque son état actuel dépend de son existence antérieure. Vouloir trouver dans le grec ou le vieux slavon la clef de leurs formes grammaticales, serait aussi illusoire que de prétendre expliquer le mécanisme du français ou de l'italien sans le secours du latin, dont ces langues sont issues. Pour découvrir les origines d'un idiome, il faut avant tout interroger les monuments où il s'est conservé, et consulter son histoire. Sous ce rapport, les idiomes vivants méritent l'attention du savant non moins que la langue d'Homère ou de Virgile. Devant le tribunal de la science linguistique, les langues anciennes et modernes jouissent d'une parfaite égalité. « De même qu'un botaniste, dit Max Müller, ne place pas les vieux arbres dans une autre catégorie que les jeunes, de même on agirait contre tous les principes de la classification scientifique, en établissant une différence entre les jeunes et les vieilles langues. On étudie un arbre comme un tout complet, à partir du moment où la semence fut jetée dans la terre, jusqu'à l'époque où il porte des fruits ; on doit également étudier une langue dans son entier, en suivant ses développements depuis la plus simple racine jusqu'aux ramifications les plus complexes. Quiconque ne voit dans les langues modernes que corruption et anomalie, ne comprend pas grand'chose à la véritable nature du langage[1]. » Les idiomes modernes devraient même, ce semble, nous intéresser d'autant plus vivement, qu'ils se sont formés, pour ainsi dire, sous nos yeux, et nous touchent de plus près. Aussi Leibnitz, signalant leur importance trop longtemps méconnue, proposait-il d'en faire le point de départ des études linguistiques. De nos jours, si les ouvrages de Fuchs et de Diez[2] jouissent d'une estime universelle, à côté des travaux

[1] *Lectures*, second series, p. 245.

[2] *Romanische sprachen*, etc., von August Fuchs, Halle, 1849. — Fr. Diez, *Grammatik der romanischen sprachen* et son *Etymologisches Woerterbuch der romanischen sprachen*. Bonn, 1861.

des Bopp, des Grimm[1], des Miklosich[2], des Curtius[3], des Ahrens[4], des Benfey[5], etc.; c'est parce qu'on a la conviction que les idiomes récents sont appelés à rendre des services très-réels à la science du langage. Déjà plusieurs d'entre eux ont livré, sur les lois communes, des secrets qu'on avait en vain demandés aux idiomes anciens. Ainsi les langues romanes nous font en quelque sorte assister aux mystères des fermentations par lesquelles une langue se décompose pour en former d'autres. Toutes les langues n'appartiennent-elles pas, d'ailleurs, à une grande famille? Sont-elles autre chose que des états successifs du même idiome, modifié par les influences diverses du temps et du lieu? Elles doivent donc se prêter un secours mutuel, en se complétant l'une par l'autre et en s'expliquant réciproquement.

Ce qui vient d'être dit montre l'utilité, la nécessité de la méthode historique et comparée. Aussi, toute bonne grammaire doit être, de nos jours, une grammaire comparée, ou du moins le fruit d'études comparatives. Il ne suffit pas d'étudier isolément une langue, il faut embrasser une famille entière; ou pour le moins, si l'on veut absolument ne s'occuper que d'un seul idiome, il faut avoir en vue ses congénères. Désormais la méthode comparée est la boussole de la linguistique. Grâce à cette méthode, nous savons que les langues ont aussi leur histoire, qui porte avec elle ses enseignements et sa philosophie; que toutes sont soumises à des lois constantes, et que leur organisme n'est pas moins digne d'admiration que celui des autres phénomènes naturels.

Rien n'est plus curieux que de suivre un mot dans ses pérégrinations à travers les âges et les pays, depuis le Gange jusqu'à la Seine, ou depuis les bords du Danube jusqu'aux

[1] *Deutsche grammatik*, 5 vol. Gœttingue, 1819-1839.

[2] *Vergleichende grammatik der slavischen sprachen*, 2 vol. Vienne, 1852-1856.

[3] *Grundzüge der griechischen etymologie*, et sa grammaire grecque à l'usage des écoles (Griechische schulgrammatik, Prague, 1866).

[4] *Griechische formenlehre des homerischen und attischen dialectes*, Gœttingue, 1852.

[5] *Griechisches wurzel-lexikon*, 2 vol., et son Manuel de la langue sanscrite, en 3 vol. (Handbuch der sanscrit-sprache).

extrémités du Kamtchatka. Prenons pour exemple l'adverbe *historiquement*. En retranchant la terminaison adverbiale (*ment*) et celle d'adjectif (*que*), nous obtenons la forme *histori*, qui dérive de *historia* ou *histor*. Cette dernière (*histor*) est une corruption du mot *istor;* l'un et l'autre sont d'origine grecque et s'écrivent tantôt avec un esprit doux, tantôt avec un esprit rude, ce qui est probablement un reste des nuances dialectiques. Le mot *istor* peut être, à son tour, décomposé en *is* et *tor; tor* est le nominatif singulier du suffixe *tar*, employé dans plusieurs dérivés latins, tels que *da-tor* (grec δοτηρ, sanscrit *dâ-tar*), *am-a-tor*, *salva-tor*, *fac-tor*, etc. La syllabe *is* est le radical. L'*s* est mis à la place de *d*; car, en grec, la consonne *d* se change en *s* toutes les fois qu'elle se trouve devant un *t*. Nous arrivons ainsi à la racine *id*, conservée dans le verbe grec οἶδα, le sanscrit *veda*, forme du temps parfait de la racine *vid* (slav. *véd*, angl. to *wit*.). *Histor* signifie donc, à l'origine, *connaisseur*, et historia, *connaissance*. Nous ne pouvons pas aller au delà de la racine *vid*, ni dire la raison pourquoi elle signifie *connaître*, *voir*, *trouver*. L'analyse étymologique est ici au bout de ses ressources. — Quant à la terminaison *ment*, par laquelle finissent la plupart des adverbes français, on sait que c'est la corruption du mot latin *mente*, ablatif de *mens*, ainsi que le montrent jusqu'à l'évidence les termes suivants : *forti mente*, *bona mente*, *clara mente*, devenus en français *fortement*, *bonnement*, *clairement*. La voyelle finale s'est encore conservée dans l'italien *storicamente*.

Nous avons choisi cet exemple pour donner une idée de la manière dont procède la philologie comparée dans ses recherches, et notamment de celle qu'a adoptée l'illustre professeur de Berlin. Ce n'est pas à dire que la méthode suivie par Bopp soit de sa création; elle existait depuis des siècles parmi les grammairiens indous qui en ont fait l'application la plus systématique et la plus détaillée à la langue sanscrite. C'est encore à d'autres qu'appartient l'honneur d'avoir découvert les affinités entre le sancrit et les langues européennes. On l'attribue d'ordinaire à William Jones: mais comme le remarque M. [illegible]

P. Cœurdoux, jésuite français, et publiquement exposé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans un mémoire adressé à l'abbé Barthélemy, en 1767, ce missionnaire proposait à l'Académie la question suivante : « D'où vient que dans la langue samscroutane il se trouve un grand nombre de mots qui lui sont communs avec le latin et le grec, et surtout avec le latin ? » Après avoir donné quatre listes de mots et de formes grammaticales et justifié quelques-uns de ses rapprochements, le P. Cœurdoux résout la question qu'il a posée lui-même, et conclut à la parenté originaire des Indous, des Grecs et des Latins. Dans une lettre subséquente il dit avoir trouvé d'autres identités entre le sanscrit, l'allemand et l'esclavon[1]. Il n'en est pas moins vrai pourtant que Bopp est le véritable créateur de la méthode comparée. C'est lui, en effet, qui eut le premier l'idée de s'emparer de la méthode analytique en usage chez les grammairiens indous et de l'appliquer aux idiomes indo-européens dans toute son étendue. Ces deux choses étaient, si l'on veut, connues avant lui ; mais personne n'avait essayé de les unir ensemble, d'en faire un corps de doctrine, un système. La gloire du professeur allemand reste donc intacte et ne perd rien de son éclat.

Mais si la méthode comparative a pu causer une véritable révolution dans les études linguistiques, c'est particulièrement grâce à deux puissants moyens dont elle dispose, et qui s'appellent la phonologie et l'étymologie. — La première surtout peut être considérée comme une nouvelle branche de la science du langage.

II

La phonologie a pour objet l'étude de tout ce qui se rapporte aux sons. Elle examine la valeur et l'histoire de chaque lettre, constate les transformations plus ou moins régulières d'un même son, soit dans les diverses périodes ou les différents

[1] Lu à l'Académie en 1768, le mémoire du P. Cœurdoux ne fut imprimé qu'en 1805. En attendant, William Jones avait fait connaître la découverte du sanscrit à l'Europe tout entière (ce fut en 1786). Les détails sur ce fait intéressant se trouvent dans l'Introduction de M. Bréal.

dialectes d'un même langage, soit dans une série de langues qui se le transmettent successivement ; elle étudie les modifications que subissent les voyelles et les consonnes pour passer d'une langue mère dans une langue dérivée ; elle recherche les influences qui produisent ces permutations ; bref, elle fixe les règles qui gouvernent ces phénomènes et établit les principes qui constituent un idiome.

Parmi les causes multiples des permutations phoniques, les deux principales, d'après Max Müller, sont le *renouvellement dialectal* et l'*altération phonique*. Ainsi que tous les êtres organiques, les langues naissent, croissent et meurent. La croissance dialectale consiste dans le développement naturel des sons qui étaient, à l'origine, peu distincts, vagues, indéterminés, et qui avec le temps se diversifièrent, tout en conservant les traits de leur origine commune, comme autant de variétés d'un même type. — La corruption phonique commence dès que les mots perdent leur signification première et deviennent peu compréhensibles. Les portions des mots atteintes par l'altération phonique n'ont plus qu'une valeur artificielle, et dégénèrent en désinences grammaticales : — véritable maladie dont les ravages sont parfois destructifs.

Les formes diverses du développement dépendent aussi en partie des prédilections particulières à chaque nation pour tels sons plutôt que pour tels autres. Les Italiens et les Russes évitent les nasalités, tandis qu'en français et en polonais le système nasal est très-développé. De même, la langue russe ne peut pas souffrir les consonnes à la fin des mots, qui tous, sans exception, se terminent soit par une voyelle pure, soit par une semi-voyelle (*ŭ* et *ĭ* brefs)[1]. Par contre, elle aime l'abondance des voyelles ; en quoi elle diffère de sa sœur aînée, l'ancienne langue slavonne. Ainsi lorsque cette dernière met un *a* ou un *e* longs, le russe les remplace le plus

[1] Ces deux semi-voyelles jouent un très-grand rôle dans l'organisme des langues slaves et présentent encore plus d'une difficulté, surtout la première. Bopp la traduit constamment par un *u* bref ; ce qu'on pourrait contester peut-être, d'autant que dans le slavon et le russe elle se vocalise en *o*, et presque jamais en *u*. Nous n'admettons pas non plus l'explication qu'il donne des diphthongues nasales du paléoslave.

souvent par deux *a* ou *e* brefs, et dit par ex. *porog*[1] (seuil), *molod* (jeune), *béreg* (bord), *derevo* (arbre) au lieu de *prâg* (d'où vient le nom de la capitale de la Bohême), *mlâd*, *brêg*, *drêvo*. Un fait analogue se reproduit dans les langues mandarine et finnoise, dont la première termine chaque mot par une voyelle pure ou nasale, et la seconde abonde en voyelles[2].

On se tromperait, si l'on croyait pouvoir attribuer ces phénomènes et autres habitudes semblables au jeu du hasard ou bien au caprice du génie populaire. Quelque arbitraires qu'ils puissent paraître de prime abord, ils obéissent à des lois constantes et d'une application souvent fort étendue. Indiquons-en quelques-unes des plus connues. La loi de Grimm, ainsi appelée du nom de celui qui en a découvert l'existence dans les idiomes teutoniques, se présente la première.

Jacob Grimm, célèbre auteur de la *Grammaire de la langue allemande*, est le véritable créateur des études relatives aux permutations des sons. « Il a montré, dit M. Bréal[3], par la loi de substitution des consonnes allemandes, combien est important le rôle des lois phoniques dans la formation et dans la métamorphose des idiomes. » La loi de Grimm peut s'énoncer ainsi : Lorsque les mêmes racines d'un mot se trouvent en sanscrit, en grec et latin, en celtique et gothique, en slavon et lithuanien, dans les langues germaniques[4], les ténues deviennent des aspirées, les aspirées des moyennes, les moyennes des ténues ; c'est-à-dire que (si nous prenons le grec pour terme de comparaison) le π répond en germanique à un *f*, le φ à un *b*, et le β à un *p* ; le τ est représenté par un *th*, le θ par un *d*, et le δ par un *t*; enfin le κ devient un *h*, le χ un *g* et le γ un *k*. On obtient de la sorte les mots suivants :

[1] Prononcez *porogue*, *molode*, etc.

[2] Un Chinois ne prononce jamais la lettre *r*; il dit : « *Ki li sse tu*, » au lieu de Christ, *Ya me li ka*, au lieu de America. Le peuple Canadien confond facilement *t* avec *k*, et dit *mékier*, *moikié*, au lieu de *métier*, *moitié*. En cela il se souvient de l'usage que suivent encore les paysans de quelques provinces de France. Au témoignage de Webster, les lettres *cl* se prononceraient en anglais comme *tl* : tlear au lieu de clear. — M. M. II, 168.

[3] Page XXXV de l'Introd.

[4] Bopp laisse de côté le haut-allemand, dont le système aurait éprouvé, d'après lui, une seconde révolution (t. I, p. 145 de la trad. franç.).

Πατηρ (sanscr. *pitar*), *pater*, goth. *fadar;*
Φρατωρ (sanscr. *bhrâtar*), lat. *frater*, goth. *brôthar;*
Τρεῖς (sanscr. *traya-s*), lat. *tres*, goth. *threis;*
Δυο (sanscr. *dwaû*), lat. *duo*, goth. *twai;*
Γονυ (sanscr. *ghânu*), lat. *genu*, goth. *kniu.*

Comme nous le disions tout à l'heure, il y a eu dans le haut-allemand, après la première substitution commune à toutes les langues germaniques, une seconde substitution qui lui est propre et qui a suivi absolument la même voie que la première. Elle s'est exercée de la façon la plus complète sur les dentales (*d*, *t*, *th*), parmi lesquelles le rôle de l'aspirée (*th*) est rempli par *z* (*ts*). Ainsi le vieux haut-allemand *zand* (dent) répond au gothique *tunthus* et au sancrit *dantas; zamôm* (je dompte), goth. *tamja*, sansc. *damayâmi; izu* (je mange, *ed-o*), goth. *ita*, sanscr. *ad-mi.*

Grimm suppose que ces changements se produisirent non simultanément, à un moment donné, mais par degrés. Il va jusqu'à fixer l'époque où ils affectèrent la langue gothique, à savoir la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne. Quant au changement qui s'est opéré dans le haut-allemand, il le donne comme ayant été en pleine action au VII[e] siècle, sinon plus tôt[1]. Il semble pourtant plus probable qu'il n'y eut ni gradation, ni succession; que ces permutations furent des développements naturels et spontanés du même germe commun qui les contenait virtuellement, et qui fut déterminé de telle ou telle manière par les influences physiologiques et locales. Il y a en effet des mots qui, dans les principaux idiomes indo-européens, ont la même racine et la même désinence, et que l'on peut considérer comme ayant existé sous cette forme avant la dispersion de ces idiomes; par exemple *mater*[2]. Eh bien, on n'y voit aucune trace de substitution, aucun déplacement; les consonnes dentales restent partout

[1] *Geschichte der deutschen sprache*, p. 147.

[2] Comparez le sansc. mâtâ, gr. μητηρ, lat. mater, slav. mati (acc. materi), gaëlic. mathari, vieux haut-allem. maotar. Un autre exemple nous est fourni par le mot *stella* (fr. *étoile*), qui vient du sansc. *târâ*, de la racine *stâr*, disperser, répandre, dont l's initial est tombé; mais il s'est conservé dans les autres idiomes,

les mêmes, ce qui semble contredire la règle établie par l'illustre linguiste allemand.

Passons maintenant à une autre loi, celle de *déflexion* ou d'*apophonie* (en allemand *Ablaut*), que le même auteur a découverte dans les langues germaniques, et qui concerne les modifications de voyelles. Tels sont par exemple les changements de voyelle dans les mots suivants : *gott* (Dieu), au pluriel *gœtter ; vater* (père), pl. *væter ; ich singe* (je chante), à l'imparf. *sang*, partic. *gesungen ; ich helfe* (j'aide), *half*, *geholfen*. Grimm n'est parvenu à établir cette loi qu'après avoir analysé minutieusement les voyelles, et ramené à des séries uniformes qu'il compare fort ingénieusement à l'échelle des couleurs, les variations dont chaque voyelle allemande est susceptible. Ce qui mérite surtout d'être remarqué, c'est que non-seulement il attribue à ces modifications de la voyelle une valeur significative, mais il prétend, de plus, y voir une manifestation régulière de l'esprit humain, comme si ces nuances phoniques répondaient à des nuances réelles de la pensée. Ainsi les changements de *o* en *œ* dans le mot *gœtter* (dieux), ou bien de *a* en *æ* dans le mot *væter* (pères), seraient introduits, d'après lui, pour exprimer la notion de la pluralité. Hâtons-nous de le dire, cette théorie, qui ne manque pas de profondeur, n'est pas justifiée par les résultats de la philologie comparée, et les hommes les plus versés dans les études aryennes, tels que Bopp, Schleicher, Max Müller, lui ont refusé l'appui de leur suffrage. D'après eux, ces variations du son n'entraînaient primitivement aucun changement du sens ; ils les attribuent soit à l'influence de l'accent tonique[1], soit à la présence d'un *i* ou d'un *y* qui existait dans la dernière syllabe, et qui a régulièrement réagi sur la voyelle de la syllabe précédente. L'effet a persévéré, tandis que la cause a disparu[2].

comme le prouvent les formes suivantes : goth. *stair-no*, allem. *sterne*, angl. *star*, lat. *stella*, au lieu de *sterula*, et peut-être aussi le grec *aster*, que d'autres font dériver de la racine sansc. *as*, *luire*.

[1] C'est l'opinion de Bopp, *Gramm. comp.*, t. I, § 7, 29 et passim.

[2] Schleicher, *Deutsche sprache*, p. 144, cité par Max Müller, *Lectures*, I, p. 194. — Qu'on se rappelle les locutions interjectives, formées ordinairement de deux parties où se suivent les voyelles *i*, *a*, *u*. Telles sont par exemple en

« Le nombre, dit Bopp, n'est pas exprimé en sanscrit et dans les autres langues indo-européennes par des affixes spéciaux, indiquant le singulier, le duel ou le pluriel, mais par une modification de la flexion casuelle; de sorte que le même suffixe qui indique le cas désigne en même temps le nombre. Ainsi *bhyam*, *bhyâm* et *bhyas* (lat. *bus*) sont des syllabes de même famille qui servent à marquer, entre autres rapports, le datif: la première de ces flexions est employée au singulier, la deuxième au duel, la troisième au pluriel[1]. » La racine principale reste intacte. On sait d'ailleurs qu'un des traits caractéristiques des langues indo-européennes consiste en ce qu'elles ont l'habitude d'indiquer les notions accessoires (celles par exemple qui sont exprimées dans les flexions casuelles), à l'aide des suffixes soudés à la racine principale. Aujourd'hui dénués de signification, ces suffixes avaient, à l'origine, une existence plus indépendante et une signification propre.

Ces lois, et d'autres que le manque d'espace nous oblige d'omettre, trouvent leur application surtout en étymologie.

III

« L'étymologie, a dit Voltaire, est une science où les voyelles ne font rien et les consonnes fort peu de chose. » Cette définition a donné le coup de grâce aux étymologistes du temps passé, qui s'étaient déjà passablement compromis par leur méthode singulièrement arbitraire. Pour ne pas répéter ce que nous en avons dit ailleurs, qu'il nous soit permis de rappeler ici un seul de leurs axiomes. « Quant à la dérivation des mots par addition, substraction, transposition et inversion des lettres, dit Guichard, il est certain que cela peut et doit se faire si on veut trouver les étymologies. Ce qui

allem. *bif baf*, *kling klang*, *wirr warr*. A la même catégorie appartiennent: *tric-trac*, *zig-zag*, *pif-paf*, *mic-mac*. L'échelle complète de déflexion (*i*, *a*, *u*) se trouve dans le milanais *fliech-flecch-flucch*, qui veut dire baragouin. (Voir *Introduction à la Grammaire des langues romanes*, par Diez, p. 37 de la traduction française, faite par M. Gaston Paris.)

[1] *Gramm. comparée*, t. I, p. 274, § 144.

n'est point difficile à croire, si nous considérons que les Hébreux écrivent de la droite à la senestre et les Grecs et autres de la senestre à la droite. » Cet axiome résume l'esprit et la méthode de l'école. Aussi personne n'en voudra à Voltaire pour avoir décoché le sarcasme contre une théorie puérile, ni pour avoir refusé de croire aux merveilles de l'étymologie, lui qui rejetait celles de la religion. Mais la justice demande qu'on ne confonde pas la vraie étymologie avec la fausse ; et il est curieux de voir que l'épigramme qui devait à tout jamais discréditer les études étymologiques se soit de nos jours transformée en un principe généralement admis parmi les linguistes.

La science étymologique, telle qu'on la comprend aujourd'hui, attache, en effet, peu d'importance à la simple ressemblance et même à l'identité des sons ou de la signification. Elle sait que souvent des mots dérivant d'une source commune ne conservent pas une seule lettre de leur forme première, et signifient des choses aussi opposées que le noir et le blanc. Aussi son terrain est interdit à la conjecture. Ce qui la préoccupe, ce n'est pas tant de constater qu'un mot vient d'un autre, c'est de démontrer la légitimité de cette dérivation et de prouver qu'il ne pouvait pas en être autrement. Il ne lui suffit pas de savoir, par exemple, que le mot *larme* est identique avec le mot anglais *tear* ; ou que *prêtre*, *aumône*, *gêne*[1] viennent des mots latins *presbyter*, *eleemosyna*, *gehenna ;* elle montre par quelles transformations successives ils sont arrivés à leurs formes actuelles ; elle en donne la raison scientifique. Voilà précisément ce qui la distingue de l'étymologie conjecturale des siècles passés ; et l'un de ses efforts tend à dissiper le préjugé trop répandu, qui la fait consister dans la recherche stérile des similitudes de son. A cette fin, elle établit la règle suivante, destinée à rendre impossible le retour de la fausse étymologie : *Un même mot peut revêtir des*

[1] Le mot *gêner* s'écrivait autrefois *gehenner*. Montaigne écrivait encore : *Je me suis contraint et gehenné*. Déja Bacon blâmait ceux qui, abusant de l'étymologie, le faisaient dériver de γῆ (terre) et εννος (profondeur). (*Compendium studii*, l. VII, p, 350.)



formes différentes, soit dans des langues diverses, soit dans une même langue; et au contraire, *des mots tout à fait différents peuvent avoir la même forme dans des langues diverses et dans une même langue.*

Reprenons, l'une après l'autre, les quatre parties dont se compose cet axiome, et donnons-en quelques applications.

1° *Un même mot peut, dans des langues diverses, revêtir des formes diverses.* Les mots *larme* et *tear*, dont il était question il y a un instant, en sont une preuve. On admet généralement l'identité de *larme* avec *lacry-ma*, gr. δακρυ, sanscr. (d) *a'sru*, goth. *tagr*, et anglo-sax. *toeher*. Le changement phonique de *d* en *l* n'est pas sans exemple, et celui de *d* en *t* est assez commun. De là *dakry* et *toeher*. La forme actuelle *tear* vient de l'anglo-saxon *toeher* par l'intermédiaire des formes anciennes *teher*, *tehr*, et *taer*. Voici un autre exemple. Le mot français *même* semble n'avoir rien de commun avec le mot latin *ipse;* et pourtant ils ont une origine commune. L'étymologie va nous montrer pourquoi. Dans le vieux français, au lieu de *même*, on disait *meisme*, qui n'est guère éloigné de l'espagnol *mismo* et du portugais *mesmo;* dans le provençal, on a *medesme*, et en italien *medesimo;* enfin le vieux provençal donne *smetessme*. Maintenant pour rattacher celui-ci au latin *ipse*, il faut se rappeler que, par l'intermédiaire du vieux provençal *eps*, *ipse* devient en provençal moderne *eis*, en italien *esso* et en espagnol *ese*, lequel s'est conservé dans le vieux espagnol *esora*, équivalent à *ipsâ horâ*, à peu près comme les mots *hanc horam* dans le mot français *encore*. Si donc *es* est identique avec *ipse*, *essme* le sera avec *ipsissimum*, le provençal *medesme* avec *metipissimum*, et le vieux provençal *smetessme* avec *semetipsissimum* dont il est une corruption.

2° *Un même mot peut avoir des formes diverses dans une même langue.* Les mots *paysan* et *payen* ne sont au fond que des variations dialectiques de *paganus;* mais la langue française perdit la conscience de cette identité d'origine et en fit deux mots ayant un sens complétement différent. Quelque chose d'analogue est arrivé aux mots *luna* et *lucina* (nom d'une déesse), qui dérivent d'une même racine: *lucere*, luire,

briller. En vertu de la loi qui demande l'élision de la lettre *c*, lorsque celle-ci précède une gutturale ou une liquide, *luna* perdit son *c* primitif, comme il arriva pour *lumen* (au lieu de lucmen), *examen* (exagmen), *flamen* (flagmen, du verbe *flagrare*), etc. La même élision explique le changement des mots allemands *regen* (pluie) en *rain*, *riegel* en *rail*, *segel* (voile) en *sail* des Anglais, ainsi que des mots grecs *lachne* et *arachne* devenus en latin *lana* (laine) et *aranea* (araignée).

3° *Des mots différents peuvent avoir la même forme dans des langues différentes.* Les deux règles précédentes ont dû prouver que l'identité d'origine n'est point dépendante de l'identité de son ou de signification. S'il en était autrement, les langues n'auraient point d'histoire ; elles seraient stationnaires et immobiles, et chaque nation moderne parlerait encore la langue de ses premiers ancêtres. Nous voyons au contraire que la croissance, le développement, est une condition essentielle des idiomes vivants ; et dès lors nous sommes en droit de dire d'avance que deux mots parfaitement semblables et appartenant à deux langues aussi éloignées que le français et le sanscrit, ne sauraient avoir une origine identique. C'est ce qui nous amène à la troisième règle énoncée plus haut. Bouttmann, dans son *Lexilogus*, n'a pas hésité à comparer le grec ὅλος à l'anglais *hale*, *whole*, *wholesome* ; ce qu'aucun novice en étymologie n'aurait fait de nos jours. En effet, *whole*, qui est identique avec *hale*, existe en anglo-saxon sous la forme de *hâl*, goth. *hail*, allem. *heil* (d'où *heilsam* — wholesome) ; mais l'initiale aspirée suppose en grec une ténue, et par conséquent κόλος, et non ὅλος. Ainsi le veut la loi dite de Grimm, dont il a été parlé plus haut. Autre exemple. Quoi de plus séduisant que de faire dériver d'une source commune les mots allemands *gott* (Dieu) et *gut* (bon) ? Et pourtant la science moderne ne se laisse point tenter par la similitude phonique qu'offrent ces mots dans les dialectes germaniques, bien qu'elle s'avoue incapable de se prononcer sur la véritable origine de l'un et de l'autre terme.

4° Quant à la quatrième règle, qui établit la possibilité des formes identiques pour des mots différents dans une même

langue, on n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir n'importe quel dictionnaire d'homonymes. M. Zlatogorski (Goldberg) en a fait dernièrement un pour la langue française, laquelle, sous le rapport de l'abondance homonymique, emporte certainement la palme sur toutes les autres langues de l'Europe, sinon du monde entier. Un Annamite, pour exprimer cette phrase : *trois dames ont donné des coups de poing au favori du prince*, dira : *ba bà bå bá;* la même syllabe ayant un sens divers, suivant qu'elle est affectée d'un accent différent[1]. Un Français pourrait facilement composer des phrases analogues au moyen d'homonymes.

Les règles précédentes tracent une ligne de démarcation entre la vraie et la fausse étymologie, et guident la première dans ses pénibles recherches sur la formation des mots et des éléments primitifs dont ils se composent. Nous l'avons dit, les parties primitives et irréductibles des mots, leurs germes vivants et féconds, ce sont les *racines attributives*. A côté de ces éléments simples, exprimant des notions générales, il en existe un grand nombre d'autres dont se compose l'ensemble des formes grammaticales, telles que désinences casuelles et verbales, particules, syllabes servant à désigner la dérivation, etc. Tous les mots se forment à l'aide de ce double élément, et le mérite de la grammaire comparée est d'en avoir retrouvé la véritable origine. Armée du scalpel étymologique, elle a prouvé, à ne pouvoir en douter, que ces éléments secondaires, ces flexions avaient été originairement autant de mots indépendants, ayant leur signification propre, mais qui, avec le laps du temps, perdirent leur intégrité matérielle, s'annexèrent aux racines principales et dégénérèrent en simples désinences. L'honneur de cette découverte importante revient à Bopp, qui en fait une large application dans tout le cours de sa *Grammaire comparée*. Ce fut un vrai triomphe remporté sur des opinions fort accréditées jusque-là et patronnées par des hommes éminents, tels qu'un Frédéric Schlégel. Schlégel, qui

[1] C'est la remarque faite par Max Müller, au 2e vol. de ses *Lectures* (p. 31), où nous avons puisé la plupart des considérations qu'on vient de lire.

d'ailleurs a rendu de si grands services aux études aryennes, considérait les formes grammaticales comme des excroissances naturelles d'une végétation intérieure et féconde, sortant du corps des mots à peu près comme les branches sortent du tronc de l'arbre. D'autres n'y voyaient que des signes purement artificiels, dépourvus de signification propre et employés par suite d'une convention entre les hommes pour modifier le sens des mots.

La science du langage rejette ces deux théories, comme étant dénuées de preuves historiques. A ses yeux, la déclinaison est une simple juxtaposition, à la suite d'un nom, de quelque autre mot servant à exprimer le cas et le nombre. Prenons par exemple le *locatif*, dont l'usage est très-développé en sanscrit, en slavon et en lithuanien. En sanscrit, on l'exprime au moyen de la racine *i* (probablement identique avec la préposition latine *in*). En l'ajoutant au substantif *hrid* (cœur, καρδ-ία), on obtient *hrid-i* (dans le cœur; littéralement, cœur dedans). La même racine s'est maintenue en slavon, en latin et ailleurs. *Je suis à Rome* se traduit en latin: *sum Romæ;* la terminaison *ae*, qui a succédé à l'ancien *ai*, indique ici le locatif, et non le génitif, lequel se terminait anciennement en *as*, comme le prouve *pater familias.* On peut en dire autant des autres cas, puisque, dans le principe, ils n'exprimèrent tous que des relations de lieu, et que plus tard seulement on s'en servit pour marquer aussi les relations de temps et de cause. « Les désinences casuelles, dit Bopp, furent originairement des pronoms, du moins le plus grand nombre..... Quand elles ne présentent plus d'idée nette à l'intelligence, on les remplace ou commente, d'une part par des prépositions, pour marquer la relation dans l'espace, et, de l'autre, par l'article, pour marquer la relation personnelle[1]. » Voilà pour les déclinaisons.

Dans le verbe, les désinences personnelles sont également des pronoms personnels ou plutôt des suffixes pronominaux, ajoutés à la racine verbale; en général, tout le système de conjugaison est produit par la combinaison plus ou moins

[1] *Gramm. comparée*, t. I, § 115, p. 275.

apparente des anciennes racines avec la racine principale. Laissant de côté les désinences personnelles, prenons une forme qui offre moins de difficulté, par exemple le futur. D'où vient la désinence *rai*, du futur français j'*aimerai?* Est-elle sortie du corps du mot, ainsi qu'une fleur s'épanouit sur sa tige? Sont-ce des philosophes qui ont décrété, de commun accord, qu'on l'emploiera pour rendre la terminaison du futur latin? Nullement; elle résulte tout simplement de la juxtaposition de deux mots : *aimer*, *ai;* elle est venue de ce que les verbes romans formaient leur futur en attachant à l'infinitif le verbe auxiliaire *avoir*. Ainsi on disait en vieux espagnol, *hacer lo he* (facere id habeo), et en provençal *dir vos ai*, au lieu de *je vous dirai*. De nos jours encore on dit : *j'ai à dire*, comme par un reste de l'ancienne habitude. Le futur latin est également composé au moyen d'un verbe auxiliaire, le même qui se trouve dans le futur anglo-saxon en *beo*, venant de la racine sanscrite *bhû*, être (en slavon *by-ti*, angl. *be*, all. *bin*, lat. *fu-i*). C'est encore à Bopp qu'appartient la gloire d'avoir donné une explication scientifique des flexions verbales, et combattu avec une rare persévérance la théorie schlégélienne dont il a été question plus haut. Le même système est appliqué aux autres parties du langage [1]. Bopp les soumet à une analyse à la fois rigoureuse et fine, en mettant à profit les travaux récents de ses émules, mais avec cette discrétion qui caractérise son esprit positif et indépendant; de sorte que sa Grammaire comparée peut être considérée comme le résumé le plus complet et le plus sûr de tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans le vaste domaine des études aryennes.

IV

Toutefois, l'ouvrage de Bopp, malgré son étendue, n'embrasse pas toutes les questions relatives à la science du langage. Tel n'était pas non plus le but qu'avait l'auteur en

[1] Sous le titre *Formation des mots* (Wortbildung), l'auteur consacre à ce travail la plus grande partie de son dernier volume (le 3e de l'édit. allemande), vrai traité d'étymologie indo-européenne.

écrivant son livre. Ce qu'il se proposait avant tout, c'était de décrire l'organisme des principales langues indo-européennes, de comparer entre eux les faits de même nature, d'étudier les lois physiques et mécaniques qui régissent ces idiomes, et de rechercher l'origine des formes qui expriment les rapports grammaticaux [1]. L'illustre professeur nous conduit jusqu'à l'éclosion du langage, et renonce à expliquer ce problème difficile. « Il n'y a que le mystère des racines, dit-il lui-même, ou, en d'autres termes, la cause pour laquelle telle conception primitive est marquée par tel son et non par tel autre, que nous nous abstiendrons de pénétrer; nous n'examinerons point, par exemple, pourquoi la racine *I* signifie *aller* et non *s'arrêter*, et pourquoi le groupe phonique *stha* ou *sta* veut dire *s'arrêter*, et non *aller* [2]. » C'est pourtant ce qui nous intéresse le plus; mais, comme nous le disions au début, avant d'aborder cette question, une étude préliminaire était indispensable. Nous venons de faire connaître les lois qui ont présidé à la formation des langues indo-européennes : maintenant que chacun peut se faire une idée de la manière dont les mots se forment dans ces idiomes, il sera plus facile de pousser l'analyse plus loin et de rechercher les lois qui régissent la formation des racines elles-mêmes. C'est la dernière étape qui nous reste à parcourir avant d'arriver à l'examen des données bibliques et de montrer l'accord parfait qui règne entre les enseignements de la révélation et les résultats de la linguistique moderne. Commençons par donner une notion exacte de la nature des racines. Cela nous aidera à mieux comprendre leur origine et leur puissance.

Comme la phonologie s'occupe des sons matériels, l'étymologie traite des éléments *formatifs*, c'est-à-dire des sons articulés en tant qu'ils présentent un sens quelconque et servent à la formation des mots. On les appelle *formatifs* pour les distinguer des éléments purement *matériels* (voyelles et consonnes) qui, considérés en eux-mêmes, ne disent rien à l'intelligence; tandis que ceux-là sont significatifs de leur

[1] Préface de la 1re édit., p. 1.
[2] *Ibid.*

nature. En effet, un mot est mot, non pas parce qu'il se compose de voyelles et de consonnes, mais surtout parce qu'il sert de vêtement à une pensée. Ces deux choses sont inséparables, et il y a entre elles la même liaison qu'entre la parole en général et l'entendement humain. Parler, c'est penser tout haut, comme penser, c'est parler tout bas. De là vient que certaines langues emploient la même expression pour exprimer l'une et l'autre notion. En grec, *logos*, qui veut dire *langage*, signifie aussi *raison*, et *alogon* est un terme adopté pour désigner la brute [1]. Le mot slave *gadati* veut dire également *penser* et *parler*; et c'est encore la même idée qui a fait adopter aux peuples slaves le nom qu'ils portent et qui rend si bien la faculté spécifique de l'homme [2]. Leibnitz avait donc parfaitement raison, en disant que les langues sont le miroir le plus fidèle de l'esprit humain, et qu'une exacte analyse de la signification des mots nous ferait, mieux que toute autre chose, connaître les opérations de l'entendement humain. Il y a, en effet, toute une philosophie dans une humble racine.

Au point de vue historique, les lettres, en tant que signes vocaux, ne méritent pas non plus le nom d'éléments du langage, στοιχεια ou *elementa*, comme disaient les grammairiens classiques. Ce titre appartient aux racines, à ces parties primitives, qu'on ne saurait réduire à des formes plus simples, sans porter atteinte à la nature essentiellement significative du langage. Peu importe, du reste, que ces éléments radicaux consistent en une seule voyelle, comme, par exemple, le sanscrit *i*, *aller* (conservé dans le verbe latin *i-re*, impératif *i*, va, et le slavon *i-ti*); car cela prouve seulement qu'une racine peut être *unilitère* aussi bien que *bilitère* ou *trilitère*, mais

[1] Max Müller, *Lectures*, t. I, p. 147.

[2] Leur vrai nom est *Slovènes*, et signifie *ceux qui parlent*, *parlants*; il vient du mot *slovo*, qui veut dire parole, et non de *slava* (gloire), quoique ces deux termes aient une origine commune. Aux yeux des Russes, les autres peuples sont tous *niemtsi* (muets), parce que parlant un langage différent du slavon, c'est comme s'ils ne parlaient point. Je rattacherais volontiers le mot slave *yazyk* (langue, nation), au pronom *yaz*, *az*, sanscrit *ah-am*, d'autant que des hommes fort compétents font dériver ce dernier de la racine *âha*, (je disais, lat. ajo, goth. ahma), qui veut dire *respirer*, *parler*. Cf. Max Müller. *Lectures*, II, p. 348.

non que toute lettre soit une racine par cela seul qu'elle exprime un son.

Ici vient se placer la grave question de l'origine des racines ; en d'autres termes, la question du rapport entre la pensée et le son matériel qu'elle revêt en se manifestant au dehors. Deux théories ont été proposées pour résoudre ce problème, la théorie de l'*onomatopée* et celle de l'*interjection*. Dans la première, les racines sont des imitations des sons produits par la nature; dans la seconde, des cris involontaires échappés à l'homme. On a trop écrit sur le sujet en question, pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage. Il suffira de dire que l'une et l'autre hypothèse ont perdu tout le crédit dont elles avaient joui autrefois. Il est vrai, de nos jours encore la théorie des onomatopées trouve quelques partisans chaleureux; mais il est fort douteux qu'ils réussissent à lui faire reconquérir, dans l'opinion, la place que Herder lui-même ne crut pas devoir lui maintenir jusqu'au bout. Cet homme éminent, après avoir mis son rare talent au service de la théorie dont il s'agit, y renonça publiquement vers la fin de sa carrière littéraire, et tourna ses sympathies mieux éclairées du côté de l'opinion d'après laquelle le langage aurait été révélé à l'homme, et par conséquent reçu tout fait. Une chose est certaine, c'est que la science ne connaît point de langue qui se soit formée par le procédé d'imitation. Il y a assurément dans chaque langue des mots, comme *coq*, *coucou*, qui sont imitatifs; mais d'abord, des mots semblables forment une très-faible minorité dans le vocabulaire du langage humain; et ensuite, pour employer la comparaison de Max Müller, semblables aux fleurs artificielles, ils n'ont ni séve, ni racine; ils donnent tout au plus naissance à quelques expressions métaphoriques, telles que *coquet*, *cocarde*, *coquelicot*, venant du mot *coq*. Tandis que les autres racines, ainsi que des germes féconds, produisent de nombreux dérivés, les mots onomatopées demeurent stériles et secs, comme un pieu dans une haie vive. Cette dernière image appartient encore au spirituel professeur d'Oxford, qui, on le voit bien, n'éprouve aucune sympathie pour la théorie onomatopéique.

Il la trouve même humiliante pour l'esprit humain, et, à ce propos, il rappelle le trait suivant, rapporté par un auteur anglais, M. Farrar. Un Anglais voyageant en Chine, désira savoir si un plat qu'on lui servait était du canard. Il demande à un Chinois : *Quack, quack?* Et le Chinois de répondre : *Ouah! ouah*[1] *!* De là le nom de *Bow-wow*, sous lequel M. Müller désigne un peu ironiquement cette théorie.

La théorie d'interjection mérite le même reproche et est encore moins soutenable. Que certaines interjections entrent dans la formation des mots, personne ne le nie ; mais le bon sens nous avertit qu'il y a une distance énorme entre le mot *rire* et l'interjection *ha! ha! ha!* entre le verbe *éternuer* et le bruit que produit l'éternument. Il est manifeste qu'un langage formé d'onomatopées et d'interjections, ne pourrait être un signe extérieur et distinctif de l'homme. Les mots n'auraient été alors que des signes d'impressions, des perceptions individuelles ; ils ne seraient jamais arrivés à exprimer les notions générales. Cette hypothèse est d'ailleurs formellement contredite par les résultats auxquels est arrivée la philologie comparée. Après une analyse rigoureuse des langues aryennes, on a acquis la conviction que les racines composent le résidu donné par cette analyse, et que chacune d'elles exprime une idée générale, et non individuelle. « Il est naturel, en effet, dit Guillaume de Humboldt, que le sens des racines soit tout à fait général et par conséquent indéterminé, puisqu'elles résument tous les dérivés. Toutes les langues présentent ce caractère, bien que toutes ne laissent point découvrir la plus grande partie de leurs racines, etc.[2]. » Les racines sont autant de *types phoniques* produits par la puissance in-

[1] Dans son opuscule « *Max Muller's Bau-Wau-theorie* » (Leipzig, 1865), M. Voigtman prend sous sa protection les onomatopées ; il essaie d'en prouver la fécondité, en leur appliquant la loi de *la polarité* qu'il dit être une des lois fondamentales du langage humain, et dont il voit l'incarnation la plus parfaite dans le mot *coq!!* (das im hahn, so zu sagen *fleisch* geworden ist, sich in ihm *verkærpert hat.*, p. 25). Aussi assigue-t-il au coq un rôle tout à fait exceptionnel, tant dans les choses terrestres que dans les choses célestes. (*Ib.*)

[2] *Recherches sur les habitants de l'Espagne*, p. 12 de la trad. française par M. Marrast (Paris, 1866.



hérente à l'esprit humain, et exprimant originairement quelque attribut par lequel les objets étaient désignés [1].

Il serait superflu de nous arrêter à la théorie de la convention artificielle, dont il a été question plus haut, lorsqu'il s'agissait des flexions grammaticales. Elle contredit tout l'ensemble des recherches modernes, qui nous montrent, au contraire, le langage humain comme un merveilleux organisme, régi par des lois constantes et se développant d'une façon régulière. Une autre considération qui s'applique également aux deux hypothèses précédentes, est que, plus on descend le fleuve des âges et plus on examine les couches les plus anciennes des langues, plus on les trouve parfaites dans leur simplicité, et portant, pour ainsi dire, l'empreinte de leur origine céleste. Une telle perfection est absolument incompatible avec aucune des trois hypothèses susdites, et nous oblige d'adopter la solution indiquée par la philologie mosaïque.

Nous voilà arrivés à la dernière limite de l'analyse. Au delà commence le mystère, que la sagesse divine n'a pas jugé à propos de nous rendre accessible. Tout ce que la science humaine dira là-dessus, ne sera que conjecture, hypothèse plus ou moins spécieuse, et rien de plus.

Et comment pourrait-il en être autrement, puisque les recherches de la science moderne se bornent à un nombre de langues relativement assez restreint; que même dans les langues indo-européennes, les mieux connues, il y a des classes entières de mots [2] dont le retour à des radicaux déterminés est jugé à peu près impossible? Ce qu'on peut espérer des efforts de la science, c'est peut-être de voir réduit le nombre des types phoniques déjà reconnus comme tels. Mais ici encore quelle divergence d'opinions! Tandis que les uns admettent, dans la première émission des sons naturels, une fécondité exubérante, d'autres font dériver toutes les langues d'une

[1] Max Müller ajoute qu'elles ont été créées par la *nature*; mais par *nature* il entend la main de *Dieu*. Cf. *Lectures*, t. I, 402.

[2] Telle est, en sanscrit, la classe formée par les affixes *unâdi*. Voir le mémoire de Bœhtlingk : *Die unâdi-affixe;* in-4°, Saint-Pétersbourg, 1844.



dizaine de racines tout au plus, et même moins [1]. Ceux-là prétendent que le nombre de ces *types phoniques* a dû être très-considérable et presque infini, et qu'il a fallu recourir au procédé d'*élimination*, pour en réduire peu à peu les groupes, plus ou moins synonymes, à un seul type déterminé [2]; ceux-ci procèdent par voie opposée d'*annexion*, en supposant que les mots se développèrent en s'en adjoignant d'autres, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à la plénitude de leurs formes définitives.

Il faut en conclure que les origines du langage sont enveloppées de voiles impénétrables, et que la formation des racines elles-mêmes offre encore des obscurités que la science est impuissante à dissiper. Mais en même temps, on reconnaîtra avec nous que, ces deux questions étant si intimement liées ensemble, la science étymologique mérite toute la considération des esprits sérieux. Elle touche, en effet, aux problèmes les plus élevés de la philosophie, et justifie pleinement le témoignage de Leibnitz, disant qu'elle peut mieux que toute autre chose faire connaître les mystérieuses opérations de la raison humaine. Aussi les mâles intelligences, loin de se laisser rebuter par les difficultés que présentent les études étymologiques, y trouvent de véritables jouissances. « Comparées aux poésies de Gœthe, dit à ce sujet Max Müller, les racines semblent être chose de nulle valeur : il y a cependant dans une seule racine quelque chose de vraiment plus admirable que dans les productions lyriques du monde entier [3]. »

J. MARTINOF.

[1] Le docteur Murray n'en admet que neuf; le Docteur Schmidt fait venir tous les mots grecs de la racine *e*, et tous les mots latins de la racine *hi*. Voss va encore plus loin, lorsque, frappé de l'extrême ramification de φυω, il en fait dériver tout le vocabulaire des langues grecque, italique et allemande. Voir Passow, Dict. grec, 5e édit., au mot φυω, p. 2374.

[2] C'est l'opinion de Max Müller, t. I, p. 419 et suiv.

[3] *Lectures*, t. I, p. 371.

PANÉGYRIQUE

DU

BIENHEUREUX JEAN BERCHMANS

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

PRÊCHÉ A LA RÉSIDENCE DES PÈRES JÉSUITES DE ROUEN

Le 28 juin 1866

Par le R. P. MONSABRÉ, des Frères Prêcheurs [1].

MONSEIGNEUR [2], MES RÉVÉRENDS PÈRES, MES FRÈRES,

Ce n'est point la gloire d'un grand nom que nous célébrons aujourd'hui; non plus cette vertu haute et hardie qui remplit le monde de son éclat et commande une admiration enthousiaste; c'est un nom aimable dans sa simplicité, une de ces vertus obscures et presque inapparentes que le monde souvent abreuve de ses dédains, un adolescent naïf et pur qui voulut se cacher à tous les regards et dont cependant notre illustre saint Vincent de Paul écrivait à ses filles : « Il est à désirer que vous et moi ayons toujours les pensées et les sentiments du bienheureux Jean Berchmans, que je tiens pour un grand saint. » Dans le champ de l'humanité qu'il cultive avec amour, Dieu produit en tout temps mille et mille prodiges qui nous ravissent et nous arrachent ce cri du prophète : « Dieu est admirable en ses saints. *Mirabilis Deus in sanctis suis.* » Mais il lui plaît de créer parfois d'humbles merveilles où, pour être plus cachée, sa puissance n'est pas

[1] Bien que l'éloquence de la chaire ait ses organes à elle, auxquels nous faisons rarement concurrence, un panégyrique de notre Bienheureux frère Jean Berchmans, récemment élevé sur les autels, trouvait trop naturellement place ici pour n'y être pas accueilli avec autant d'empressement que de gratitude, et nos lecteurs applaudiront sans nul doute au sentiment délicat qui a mis à notre disposition ce remarquable discours.

[2] Son Éminence le cardinal archevêque de Rouen.

moins féconde que partout ailleurs. Il choisit de temps en temps une plante délicate sur laquelle il répand silencieusement l'abondance de ses grâces : c'est son droit, car il est le maître absolu de ses dons. La plante qu'il a choisie se hâte de quitter la terre; elle monte, elle grandit, elle envoie partout les fertiles ondées d'une séve généreuse, et quand les autres commencent à peine à s'affermir, elle est déjà devenue le palmier superbe et couvert de fleurs qu'il faut transplanter dans les jardins célestes, l'arbre robuste qu'il faut placer avec honneur dans les constructions de la Jérusalem éternelle.

Or en l'année 1599, dans une petite ville de Belgique, naissait et croissait une de ces plantes fragiles et privilégiées du Seigneur. C'était l'enfant d'un humble corroyeur, destiné à remplacer les nobles et vénérables Stanislas de Kostka et Louis de Gonzague qui venaient de mourir, et à réjouir encore une fois l'âge d'or de la Compagnie de Jésus. Sa vie fut courte et simple. J'y ai cherché quelques-uns de ces traits hardiment sublimes qui produisent les grands étonnements et viennent en aide à l'éloquence humaine, et je n'y ai trouvé qu'un développement tranquille, persévérant et toujours progressif de la grâce de Dieu. Ceux qui ne comprennent rien aux mystères de la vie spirituelle appelleront cela peut-être : la constance dans la médiocrité; mais l'Église, mieux formée à la science des âmes et des dons de Dieu, y a découvert une vertu héroïque qu'elle propose aujourd'hui à nos hommages. Fort de son témoignage, j'accepte avec joie la mission qui m'est échue de louer devant vous le très-modeste, très-pur, très-fervent et très-angélique frère Jean Berchmans, scolastique de la Compagnie de Jésus. Mon sujet me dispense de faire, comme c'est l'habitude quand on loue les saints, la solennelle protestation de mon impuissance; au contraire, je suis à l'aise dans cette vie si humble, si reposée, si aimable, si charmante. Elle me permet d'être simple et de vous dire simplement quel fut le caractère spécifique de la sainteté du bienheureux Jean Berchmans, et quels enseignements nous devons en retirer.

I

La sainteté, dit saint Thomas, est comme une vertu générale qui s'empare des actes des autres vertus et les ordonne avec empire au bien suprême qui est Dieu. *Sanctitas... quamdam habet generalitatem secundum quod omnes virtutum actus per imperium ordinat ad bonum divinum*. Quand on l'analyse on y découvre deux éléments : la pureté et la fermeté. *Munditiam et firmitatem*. Non pas cette pureté restreinte qui consiste dans l'exemption des souillures grossières d'un vice qu'on ne peut nommer sans rougir; mais ce dégagement parfait des choses de la terre qui permet à Dieu de s'appliquer à notre âme, et à notre âme de s'appliquer à Dieu. Les biens inférieurs nous sollicitent et nous attirent, et de leur mélange avec notre âme naît une souillure qui ternit son éclat et repousse les rayons du soleil éternel. Quiconque veut être conduit par la lumière céleste jusqu'aux sommets de la perfection, quiconque veut être saint, doit concevoir une profonde horreur pour toute espèce de faute, si légère qu'elle soit, et s'appliquer à produire en lui cet état que tous les maîtres de la vie mystique ont placé à l'origine de la sainteté et qu'ils appellent la pureté de l'âme. Mais ce n'est là que le côté négatif de la sainteté. Après avoir purifié l'âme, et entouré d'une garde vigilante toutes les portes par où pénètrent en nous les attraits du monde inférieur, la sainteté s'empare de tout l'homme, de son esprit, de son cœur, de sa mémoire, de ses sens, et les tourne vers Dieu. Elle les tourne vers Dieu non pour un instant, mais pour toujours. Elle les étreint, les immobilise, et les contraint de produire tous leurs actes, les grands et les petits, dans la direction du bien suprême qui en se préposant comme dernier terme de notre vie, veut être aussi, conjointement avec notre volonté, l'universel principe de tout ce qui se fait en nous. C'est la fermeté, *firmitas*. Le vieil Aristote la considérait comme la condition essentielle de toute vertu. « Pour être vertueux, disait-il, il faut agir avec une immobile fermeté ; *ad virtutem necesse est firmiter et im-*

mobiliter operari; » mais combien plus, quand il faut ordonner toutes les vertus et tous leurs actes vers un but unique, sans jamais le perdre de vue et sans jamais fléchir dans sa route autrement que par ces mouvements indélibérés, et en quelque sorte fatals, qui nous viennent de notre corruption native. Le saint affermit donc sa vie; voilà pourquoi, dit saint Isidore dans son livre des Étymologies, les Latins l'ont appelé *sanctus*, comme s'ils avaient dit : *lege sancitus*, l'homme protégé par une loi inviolable. On appelait jadis saintes toutes les choses que la loi couvrait de sa protection contre les violences et les profanations d'une main étrangère. Ainsi en est-il du chrétien qui veut être saint. La loi qui le protége, c'est la première grâce dont son active coopération développe tous les germes cachés, et l'inébranlable résolution qu'il a prise d'être tout à Dieu. Il voit s'évanouir de généreux desseins et s'écrouler de magnanimes entreprises, des œuvres dont le monde était fier tombent en ruine autour de lui. Il en gémit; mais il demeure immobile. Le temps, ennemi acharné de notre constance, ne fait que l'affermir jusqu'à ce qu'il puisse dire avec saint Paul : Tout va bien. Je suis certain maintenant que ni la mort, ni la vie, ne pourront me séparer de l'amour de mon Dieu. *Certus sum quod neque mors, neque vita separabit me a charitate Dei.*

Voilà la sainteté, mes frères : radicalement et fondamentalement, c'est une vertu générale qui saisit les actes des autres vertus et les ordonne au bien divin, c'est une vertu générale qui suppose la pureté de l'âme et la fermeté. La pureté, c'est-à-dire le dégagement parfait des biens inférieurs, l'exemption de toute souillure, la profonde horreur du péché. La fermeté, c'est-à-dire, l'immobile et constante poursuite du dessein qui donne à Dieu tout notre être. Dieu permet que dans ces conditions, certaines natures exceptionnellement douées, se livrent avec un emportement passionné à la pratique de telle ou telle vertu. Poussées par la grâce, elles montent jusqu'au sublime et nous effrayent par la singularité, on pourrait presque dire par l'extravagance de leurs actions. Dans les unes et dans les autres nous admirons, soit l'impétuosité de l'amour divin, soit l'inénarrable abjection d'une vertu qui se

met aux pieds de tout le monde et ne demande que des mépris, soit la soif de la souffrance qui fait passer le corps humain par toutes les tortures de la pénitence, soit l'héroïque courage qui brave pour la gloire de Dieu mille périls et mille morts, soit le zèle indomptable qui va chercher les âmes jusqu'aux extrémités de l'univers, soit la tendre compassion qui immole des vies fragiles au service des misérables. Mais en même temps Dieu veut que des vies plus uniformes nous ramènent à l'idée fondamentale de la sainteté, et telle fut la vie de notre bienheureux Jean Berchmans. Le caractère spécifique de sa sainteté fut, si je puis m'exprimer ainsi, d'être tout uniment un saint, un saint à sa plus pure et plus simple expression. Parcourez sa biographie, vous y verrez dans l'ordre pratique le développement des définitions que je viens d'emprunter au Docteur angélique.

Il fut béni dès sa naissance et placé, par le jour même où il vint au monde, sous la protection de la sainte Vierge, qu'il devait particulièrement aimer et honorer. La grâce trouva sa nature préparée aux saintes habitudes de modestie, de douceur, de patience et d'amour qu'elle devait y produire. Rien n'est plus charmant que la tranquillité, la paix et l'aimable gaîté de son enfance; il souriait à tous et savait déjà prendre dans les petites contradictions le parti de se taire et de souffrir. Dès qu'il put prier, il s'adressa avec une tendre dévotion à Marie, qu'il considérait comme sa mère. On le voit pieusement retiré dans une chapelle réciter jusqu'à cinq ou six fois de suite le chapelet. A l'âge de sept ans, il se levait avant le jour pour demander à Dieu d'ouvrir son esprit aux leçons de ses maîtres; et à ceux qui lui demandaient pourquoi il était si matinal, il répondait : Hé! ne faut-il pas que je serve deux ou trois messes avant de me rendre à l'école; quel meilleur moyen d'apprendre vite et bien ce qu'il me faut savoir?

Déjà il était tout à Dieu et faisait tout pour Dieu. On ne saurait dire ni à quel jour, ni à quelle heure il se donna : tant sa vie est remplie de la grâce, tant on remarqua toujours en lui une profonde horreur pour toutes les occasions qui pouvaient compromettre sa vertu. La solitude si aimée des âmes

contemplatives, était comme la patrie de son âme; la compagnie des hommes était pour lui un exil, et cependant il n'y apportait jamais cette tristesse maladive qu'on remarque en certaines natures qui ne savent jamais se posséder tout entières. Il plaisait à tous; et par la grâce modeste de son visage, et par la sérénité de son front, et par la candeur de son regard, et par la virginale réserve de son maintien, et par l'aménité de ses paroles, et par les prévenances de sa charité. Sa présence était une séduction en même temps qu'un avertissement plein de gravité pour ceux qui eussent voulu offenser Dieu devant lui.

Placé à l'âge de douze ans, au prix de grands sacrifices, chez des maîtres pieux et habiles, il s'y développa promptement. La vivacité de son esprit et la ténacité de sa mémoire ne favorisaient point en lui ces lâchetés si communes à l'enfance; mais plein de reconnaissance pour les dons de Dieu, il se croyait obligé à un plus grand zèle et à une plus grande application. Il était pauvre, et il n'en rougissait pas. Sa délicatesse savait récompenser, par les humbles services de la domesticité, la générosité dont il était l'objet de la part de ses maîtres. Toutefois cette volontaire abjection ne l'exposait point au mépris de ses compagnons: tant il leur imposait le respect par ses vertus et les édifiait par sa profonde piété. Ce fut pendant sa vie d'écolier que commença à se développer sa merveilleuse dévotion envers Jésus et sa très-sainte Mère. Sa première communion, au dire de ceux qui le virent le visage enflammé de l'amour de Dieu approcher de la sainte table, fut un acte surhumain. Et depuis, chaque fois qu'il devait recevoir Notre Seigneur, son cœur tressaillait d'allégresse, comme le cœur de l'épouse à l'approche de l'époux; il allait à ses amis, les regardait avec des yeux pleins de feu, et s'écriait: c'est demain, mes amis, c'est demain les noces de l'agneau; et son amour s'épanchait en flots de paroles enthousiastes. Après la communion il demeurait absorbé dans un recueillement semblable à celui des anges devant la majesté divine. Les âmes vulgaires ne savent pas apprécier l'immense bienfait de la présence de Dieu. Après quelques minutes d'une

attention partagée par des distractions frivoles, elles se débarrassent de Jésus-Christ, comme on se débarrasse des importunités d'un fastidieux visiteur; mais lui demeurait prosterné dans une longue action de grâces qui durait quelquefois pendant trois heures et se prolongeait à travers toutes les actions de la journée. Arrivait-il en un pays, la première chose qu'il cherchait, c'était l'église, demeure de ses deux amours, Jésus et Marie.

Avec Jésus, il aimait Marie. C'est le culte de Marie, disait-il la veille de sa mort à un de ses amis, c'est le culte de Marie qui a été le principe et le fondement de ma vie spirituelle. A un autre, il écrivait : Il n'y a pour moi de sécurité que dans une vraie et filiale affection pour la Vierge Marie. Les rosaires, les couronnes, les petits offices, les oraisons jaculatoires, les pèlerinages étaient ses exercices privilégiés. Il traitait la Mère de son Dieu avec une familiarité enfantine. Sainte Vierge, disait-il, il faut que vous m'accordiez telle grâce, j'en ai besoin. Vous aurez en récompense tant de chapelets, tant de mortifications; et puis il attachait un petit billet à l'image de la sainte Vierge, et attendait avec une douce confiance que sa prière fût exaucée. Sans cesse il avait à la bouche le nom de sa très-sainte Mère et lui disait : O Mère, je vous abandonne le soin de ma perfection. Marie ne fut point sourde à la voix de son enfant; elle le combla de ses grâces, et entre toutes les grâces, elle orna son cœur d'une pureté si parfaite, qu'il ignora toujours jusqu'au nom même des vices, malheureusement si familiers à la jeunesse. Pureté parfaite en même temps que pureté féconde, dont l'approche seule calmait l'orage des passions. Bien des âmes tourmentées ont avoué qu'il se dégageait de la personne du serviteur de Dieu comme des effluves mystérieuses qui les apaisaient à l'heure même où les violences de la tentation allaient triompher de leur faiblesse.

L'amour de Jean Berchmans pour Jésus et Marie n'était pas de ces amours intermittents, qui passent de la prodigalité capricieuse de leur tendresse à l'oubli. C'était un amour toujours occupé de ses chers objets. Il en rêvait pendant la nuit, et le

jour, dans les actes vulgaires qui ne demandent que l'application du corps, il se laissait ravir. Ses compagnons disaient agréablement qu'il *voyageait* pendant ses repas. Il voyageait, en effet. Il voyageait dans le ciel et sur la terre, pour y trouver ceux qu'il aimait. Il voyageait de Bethléem à Nazareth, de Nazareth à Jérusalem, de Jérusalem au jardin d'agonie, du jardin d'agonie au prétoire, du prétoire au calvaire, du calvaire au cénacle. Il voyageait d'une plaie à une autre plaie de son Sauveur ; il voyageait d'un mystère à un autre mystère ; il voyageait et suivait partout sa Mère bien-aimée ; de ses joies à ses douleurs, de ses douleurs à ses triomphes. Il voyageait, comme le poëte, sur les ailes de l'inspiration et emprisonnait silencieusement sa pensée dans un rhythme harmonieux ; puis, revenu de son voyage, il écrivait une amoureuse élégie sur le nom de Jésus : « Jésus ! Jésus ! si la muse me donnait cent bouches, toutes abreuvées de l'onde sacrée qui inspire les poëtes, si le guide divin des chastes sœurs de Castalie me dictait ses chants, jamais, jamais je ne pourrais redire les douceurs de ton nom. O nom de Jésus, le plus suave de tous les noms, frais et embaumé comme le souffle du printemps. Les cieux, la terre, l'immensité des ondes connaissent ta douceur, ô source de félicité. Tu es plus doux que le miel de l'Hybla, plus doux que le parfum des lis, des violettes et des roses, plus doux que les ondes parfumées qui s'échappent de la prairie, plus doux que les flots d'ambroisie qui coulent dans les veines fécondes de la nature... Salut à toi, vrai fils de Dieu, qui devances tous les âges, salut, nom béni entre tous les noms. Point de son plus harmonieux ne flatta nos oreilles, jamais pensée plus douce ne berça notre esprit. O nom de Jésus, souverain bonheur des mortels, source unique de notre salut. Jésus, principe et type de toutes choses, à toi les saluts de mon cœur, à toi la langue que tu m'as donnée pour chanter ton nom sacré. »

Or, mes frères, en ces temps-là une illustre et sainte compagnie avait pris pour devise et signe de ralliement le nom de Jésus. Jean Berchmans ne pouvait la connaître sans être attiré vers elle. Aussi à peine les Jésuites parurent-ils à Malines où

il faisait ses études, qu'il sentit naître sa vocation. Le travail n'en fut pas long, car il avait hâte d'être enrôlé sous la bannière de son bien-aimé, qui dans ces temps de luttes contre l'hérésie et d'apostolats lointains, lui promettait le martyre, c'est-à-dire, le plus cher objet de ses désirs. Il avait dix-sept ans quand il écrivit à ses parents la première lettre qui annonçait son dessein. Cette lettre tomba comme un coup de foudre sur les espérances de sa famille qu'elle ruinait de fond en comble, et le bienheureux eut à soutenir pendant plusieurs mois le double combat de l'affection et de l'intérêt. Mais cette noble et sublime parole échappée de son âme sainte : « Rendez-moi à Dieu de qui vous m'avez reçu, » triompha enfin de toutes les résistances. Le 24 septembre de l'an 1616, Jean Berchmans entrait au noviciat de la Compagnie de Jésus, deux ans après il faisait ses premiers vœux. Ce fut une fête pour lui, la plus grande des fêtes de la terre, avant celle où la mort lui apparut pour le moissonner et le jeter plein de mérites entre les bras de Dieu. Voici en quels termes il l'annonçait à son père : « Mon bien cher père, réjouissez-vous, tressaillez d'allégresse, moissonnez à pleines mains les joies solides du ciel, non les vaines joies de la terre. — Eh qu'y a-t-il donc ? — Le voici : votre fils espère mourir le 25 de ce mois. — Mourir ? — oui mourir ; mais mourir au monde, mourir de la mort des saints. O douce mort ! O mort qui n'êtes pas une mort, mais la vie la plus suave ! Oui, que mon âme meure de cette mort des justes ! Mais où ? par quels tourments ? Sur la croix de Jésus, avec Jésus ; transpercée des trois clous de pauvreté, de chasteté et d'obéissance perpétuelle, elle mourra pour Jésus ! Oh ! qu'il est doux de mourir dans la compagnie de Jésus, entre les bras de Jésus ! Réjouissez-vous, mon bon, mon excellent père, votre fils vivra dans cette mort, il vivra heureux. Qu'y a-t-il donc de plus riant, qu'y a-t-il de plus agréable que de passer sa vie entre les bras d'un tel époux ! Oh ! puisse mon âme paraître dans la présence de son bien-aimé couverte de la précieuse robe des vertus qui la rendent belle à ses yeux ! Puisse-t-elle avec amour offrir à l'adorable Trinité, à la bienheureuse Vierge et à tous

les anges du paradis ce somptueux festin de mes vœux. »

Il fut offert ce somptueux festin des vœux, et l'âme de Jean Berchmans en sortit radieuse. Il avait dit en entrant dans la Compagnie : « Je veux devenir un saint, oui grand saint. Comment concevoir, en effet, qu'on n'atteigne point à une éminente sainteté avec tous les puissants moyens de salut dont la Compagnie dispose... Pas de choses extraordinaires, mais faisons les actions communes d'une manière non commune... Tout le mérite de nos actes vient de la parfaite union à Dieu. » Ces paroles sont le résumé des quelques années qui s'écoulèrent depuis les premiers jours du noviciat du bienheureux jusqu'à sa mort. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit. Chaque jour, chaque instant nous donne le spectacle de la même humilité, de la même candeur, de la même innocence, de la même patience, de la même application sainte à l'étude, du même détachement, de la même amabilité, du même amour pour Jésus-Christ et pour sa très-sainte Mère. Il aimait à populariser sa dévotion, surtout la dévotion du saint Rosaire, et un jour, prévenant la définition de l'Église, il écrivit et signa de son sang dans la ferveur de son zèle filial cette déclaration : « Moi, Jean Berchmans, enfant très-indigne de la Compagnie de Jésus, je proteste à vous et à votre fils... que toujours et à jamais — à moins que l'Église ne définisse autrement — je soutiendrai votre immaculée conception. En foi de quoi j'ai signé avec mon propre sang, et j'ai revêtu ce billet du sceau de la Compagnie. L'an 1621. »

A son amour pour Jésus-Christ et pour sa très-sainte Mère, le bienheureux joignait un ardent amour pour sa Compagnie. Il ne l'appelait jamais que *sa chère compagnie*, *sa sainte compagnie*, *une compagnie d'amour*, *une œuvre divine :* De là un respect profond de la règle, et en toutes choses cette obéissance prompte, entière, généreuse et aveugle qu'on ne remarque que chez les grands saints.

L'heure du Seigneur était arrivée, et le juste comme un arbre trop chargé de ses fruits allait se pencher et mourir. Les supérieurs, qui savaient que Jean Berchmans désirait avec ardeur l'apostolat de la Chine, l'envoyèrent à Rome pour se

préparer à ce laborieux et difficile ministère. Il partit le cœur content et parcourut avec allégresse les trois cents lieues qui le rapprochaient, disait-il, de la terre de ses désirs. Par une mystérieuse disposition de la Providence, on le logea à Rome dans la chambre qu'avait occupée Louis de Gonzague; ce fut là qu'après deux ans à peine d'un travail opiniâtre, qui épuisa sa santé, il fut atteint de sa dernière maladie. Cette maladie n'était pas mortelle au dire des hommes de l'art; mais Jésus-Christ voulait son aimable serviteur, la sainte Vierge voulait son enfant. Tous deux hâtaient silencieusement la dissolution de son corps; les prières, les mortifications, les vœux ne les arrêtèrent pas. Ce fut en vain qu'on s'empressa près de cet adolescent que tout le monde chérissait, en vain qu'on l'étreignit comme pour l'empêcher de partir, il s'en allait, et lui-même invoquait la mort qu'il avait chantée jadis dans ses poésies et tant de fois désirée. Les médecins étonnés et confus de leur impuissance devant un mal que la science pouvait dompter, se mirent à pleurer et s'écrièrent comme autrefois le grand Hippocrate près d'un malade illustre: Cet homme meurt par un coup de Dieu. *Hic moritur divinitus*. Le coup fut frappé, et le 13 août 1621, entouré de ses frères, pressant sur son cœur son crucifix, son rosaire et le livre de ses règles, et prononçant doucement les noms de Jésus et de Marie, Jean Berchmans rendit à Dieu sa belle âme.

Ne vous avais-je pas bien dit, mes frères, que la vie de notre bienheureux était humble, reposée, aimable et charmante; et que dans sa pieuse et simple uniformité elle nous ramenait à l'idée fondamentale de la sainteté? Le péché n'y a pas de place, et le bienheureux avouait lui-même, la veille de sa mort, qu'il ne se souvenait pas d'en avoir commis un seul, même véniel, de propos délibéré, depuis son entrée en religion. D'un autre côté, la grâce se développe constamment sous l'active coopération d'une volonté inébranlable dans la poursuite du dessein qu'elle a formé de donner tout à Dieu. C'est la pureté d'âme et la fermeté, *Munditia et firmitas*, les deux éléments constitutifs de la sainteté. Dieu est là, il ne se montre pas par ces jets éclatants qui éblouissent nos regards; mais sa

présence est attestée par une lumière douce et constante, comme la présence du soleil à travers les blanches et frêles vapeurs qui tamisent ses rayons. Les contemporains de Jean Berchmans ne s'y sont pas trompés; ils l'ont aimé et vénéré comme un ange du paradis, ils ne l'appelaient jamais que l'angélique enfant. Ils disaient de son âme transparente que Dieu l'avait ornée de cette grâce originelle que notre premier père perdit au jardin de délices. Ils se précipitèrent en foule sur son corps quand il eut rendu le dernier soupir, et se partagèrent ses vêtements comme des reliques précieuses; et comme pour prophétiser ce qui s'accomplit aujourd'hui, ils déposèrent ses saintes dépouilles à l'endroit même où Louis de Gonzague attendit sa béatification. Dieu lui-même déchira tous les voiles qui retenaient captifs les flots de sa lumière, et par de nombreuses révélations et d'admirables prodiges il donna à son Église le droit d'inscrire son serviteur au catalogue des bienheureux.

N'êtes-vous pas étonnés de la gloire qui l'environne aujourd'hui? Ne vous semble-t-il pas que sa perfection fut égoïste, et ne vous demandez-vous pas à vous-mêmes ce qu'il a fait pour mériter à titre de réciprocité les hommages de l'Église? — Donnez-moi encore quelques instants, je vais répondre à ces questions.

II

Toute vie sainte, si obscure et si retirée qu'elle soit en elle-même, est une vie utile à l'Église; car toute vie sainte envoie le trop-plein de ses mérites dans le trésor universel où les chrétiens vont puiser à chaque instant la rémission des peines dues à leurs péchés; toute vie sainte proteste contre nos lâchetés; toute vie sainte proclame la souveraine efficacité de la grâce de Dieu; toute vie sainte rapproche de nous par ses traits caractéristiques l'exemplaire de toute perfection, Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est assez pour créer un droit au culte public. Cependant si nous étudions avec soin l'histoire générale de l'humanité chrétienne, nous voyons que chaque vie sainte est à sa place, et que par ses fécondes in-

fluences elle correspond aux besoins de certains temps, de certaines sociétés, de certaines âmes : telle est la vie du bienheureux Jean Berchmans. Elle fut l'apologie vivante de la règle de la Compagnie de Jésus, un encouragement à ce robuste esprit de corps qui la fait fleurir même au sein de la défiance et de la persécution, une cause cachée mais active de sa prodigieuse vitalité dans un de ses plus beaux siècles, une recommandation pour un de ses buts les plus chers, et pour vous, mes frères, c'est une leçon perpétuelle de sainteté à la portée de tous.

Quand saint Ignace, au commencement du XVIe siècle, entreprit de fonder un nouvel institut religieux, il jeta un regard sur le passé des ordres sacrés qui jusque-là avaient soutenu l'Église dans ses luttes contre l'erreur. La tradition des observances laborieuses et accablantes pour la chair y était constante et semblait s'imposer à lui avec toute l'autorité des âges dont elle était revêtue. Cependant, après y avoir réfléchi devant Dieu, il ne crut pas devoir l'accepter. Les vieux athlètes commençaient à ployer sous un fardeau qui contrariait l'activité extérieure que réclamaient impérieusement les circonstances. Il voulait des troupes fraîches et disposées à combattre vaillamment et sans relâche les ennemis récemment vomis par l'enfer. Il suffisait, croyait-il, d'emprisonner la volonté par une obéissance plus étroite, calquée sur l'obéissance militaire, mais sanctifiée par la grâce, obéissance qui en donnant plus d'unité à l'action multiple qu'il fallait déployer, protestait énergiquement contre l'esprit d'indépendance qui soufflait de toutes parts. Il affranchit donc résolument le corps des prescriptions qui peuvent l'affaiblir et le rendre moins propre au ministère actif de l'enseignement et de la prédication. Or, des esprits chagrins et jaloux (il y en a partout et dans tous les temps) s'imaginèrent de crier au relâchement et à la substitution d'une vie facile et bourgeoise à la vie austère et pénitente des anciens ordres. C'était une nouveauté dangereuse, disait-on, qui rapprochant le religieux des séculiers tendrait à le confondre avec eux. Ignace ne se laissa point émouvoir. Il osa offrir sa règle à l'approbation de

l'Église, et l'Église approuva. C'était assez, puisqu'on ne pouvait plus sans une témérité sacrilége accuser la sainteté du nouvel institut. Mais Dieu voulut faire mieux et fermer lui-même la bouche à toutes les protestations de la jalousie, de la malignité et du faux zèle. Il créa des prodiges rares presque introuvables dans les anciens instituts. Il ne s'agit pas d'hommes vieillis comme Ignace et François de Borgia dans le gouvernement des âmes, d'hommes usés comme François Xavier, François Régis et François de Hiéronimo par les labeurs de l'apostolat, d'hommes esclaves des esclaves mêmes comme Pierre Claver, d'hommes martyrisés sur des plages lointaines; mais d'adolescents mourant à la fleur de l'âge, pleins de mérites et sanctifiés par la seule vertu des règles qu'ils ont fidèlement observées. Jean Berchmans est un de ces prodiges, prodige d'autant plus admirable qu'il a fait de l'observation de sa règle son œuvre capitale, qu'il en est devenu l'apologie vivante, et qu'on peut dire de lui qu'il est la règle incarnée, personnifiée, et recevant aujourd'hui un culte public.

Comme il l'aimait cette règle sainte, et comme il aimait la sainte Compagnie qui la lui avait donnée! On a fait aux Jésuites de cet amour de la Compagnie un thème de récriminations amères, et l'on se croit justifié à leur égard de toutes ses haines quand on leur a reproché leur esprit de corps. Chose étrange! Ceux qui insistent le plus sur ce reproche, ce sont les membres mêmes de ces corps honteux qui se cachent dans l'ombre et y travaillent à la destruction de l'ordre social. Attachés par des convoitises maudites à ces sociétés infernales qui leur promettent la curée du pouvoir et de la richesse publique, ils osent accuser le religieux d'aimer trop sa Compagnie. La Compagnie, mère féconde qui vous enfante à une nouvelle vie; la Compagnie, mère dévouée qui nourrit et votre esprit, et votre cœur, et votre corps; la Compagnie, mère vaillante qui vous donne des armes contre les ennemis de Dieu; la Compagnie, mère prévoyante qui vous sanctifie et vous promet une éternelle béatitude; la Compagnie, mère de tant de héros et de tant de saints; la Compagnie, couronnée

de gloire et les mains pleines de bienfaits, comment ne l'aimeriez-vous pas, mes Révérends Pères? Ah! vous seriez bien ingrats! Continuez à prendre exemple sur vos saints, et entre tous sur le cher petit bienheureux que nous fêtons aujourd'hui. Dites avec lui : « Ma chère Compagnie, ma sainte Compagnie, Compagnie d'amour, œuvre divine, je veux t'aimer toujours. » Aimez-la dans ses joies et ses prospérités; mais si on la soupçonne, aimez-la davantage; si on la calomnie, davantage encore; si on la maudit, davantage encore; si on la maltraite, davantage encore; si on la tue, davantage encore : elle est, vous le savez bien, de ces morts qui ressuscitent.

Elle a été frappée d'un coup terrible et elle s'est relevée triomphante reprenant tous ses travaux. Un de ses plus chers est l'éducation de la jeunesse, et tout le monde sait avec quel zèle et quels fruits elle s'en acquitte. Partout où paraît la Compagnie, l'empressement public répond à son appel. Pourquoi cela? — Ah! c'est qu'elle a des recommandations qu'on ne voit nulle part. — J'ouvre les prospectus des maisons d'éducation et je lis : — Nourriture saine et abondante, — c'est déjà quelque chose quand cela est vrai. — Latin, grec, allemand, anglais, musique, dessin, escrime, danse, gymnastique, — c'est davantage; avec cela on peut faire des pédants et des citoyens de mauvais ton. — Instruction religieuse, c'est tout à fait bien; avec cela on peut faire de bons chrétiens. Mais ce que la Compagnie de Jésus ne met pas dans ses prospectus, et ce que personne ne doit ignorer, c'est que son éducation a fait des saints. Jean Berchmans était son élève avant d'être son enfant. Et combien d'autres jeunes gens dont je n'ai pu lire la vie sans une profonde émotion et un pieux attendrissement. La famille est heureuse et confiante quand elle sait que ses enfants auront pour patrons des saints formés par les ancêtres spirituels de leurs maîtres.

Le bienheureux Jean Berchmans est donc pour vous, mes Révérends Pères, une apologie, un encouragement, une recommandation; mais j'ai dit encore que sa vie était une cause active, bien que cachée, de la prodigieuse vitalité de votre Compagnie pendant un de ses plus beaux temps. La fin du

XVIe et le commencement du XVIIe siècle sont mémorables dans votre histoire. De Lugo et Bellarmin revêtus de la pourpre romaine, Suarez le plus modeste des hommes dans les splendeurs du génie, composaient alors leurs magnifiques ouvrages. Saint François Régis et le Père Maunoir évangélisaient la France. Thomas Holland, Rodolphe Corby, Garnett, Oldcorne, Ogilbay tombaient glorieusement en Angleterre et en Écosse sous les coups du protestantisme. Machado, Spinola, Fonseca, de Angelis, de Couros, d'Acosta, Rubino, Mastrilli, l'apostat Ferreira lui-même, étaient torturés au Japon, Jean de Britto au Maduré. Pierre Claver se faisait avec amour le serviteur des nègres et mourait épuisé par les immolations de sa charité. Ricci imposait à la Chine l'autorité de son génie, et Adam Schall évangélisait le céleste empire. Toute l'Asie était prise dans les filets apostoliques de la Compagnie de Jésus, et le Nouveau-Monde se couvrait de réductions qui rappelaient les mœurs de la primitive Église. Ce spectacle est merveilleux; mais je suis étonné, mes RR. PP., de voir dans votre histoire générale que parmi tant de noms illustres Jean Berchmans n'ait qu'une mention de quatre lignes. C'est peut-être ainsi qu'il faut écrire quand on n'étudie que la superficie des faits; mais en homme religieux j'aime à me rendre compte des lois surnaturelles de l'histoire, et je me plais à croire que les petites vies de ces petits saints que le monde connaît à peine ne sont pas pour rien dans les grands mouvements d'une société. Je me plais à croire que dans une famille de religieux les âmes vraiment fécondes ne sont pas les plus agitées. Je me plais à croire qu'il y a des canaux mystérieux par où les mérites de ceux qui se sanctifient au fond d'une cellule vont rejoindre ceux qui se dépensent dans un ministère laborieux. Je me plais à croire que Jean Berchmans qui priait sans cesse pour sa chère Compagnie, était présent comme les anges que Dieu envoie au secours de l'humanité, près de tous ceux de ses frères qui avaient besoin de soutien. Je le vois voyageant en esprit d'un pays à un autre pays, appelant l'Esprit saint sur les têtes des docteurs et des apôtres de sa Compagnie, et murmurant près de l'âme des martyrs ce suprême encou-

ragement : *Esto fidelis usquè ad mortem.* Sois fidèle jusqu'à la mort. Je le vois caché par sa modestie dans toutes les gloires et les triomphes de la Société de Jésus, jusqu'au jour où sera révélée par Dieu l'efficace et sublime influence de son intercession. Je crois cela, je vois cela, mes frères, parce que j'ai subi cette loi de la répartition latente des secours divins. Que de fois, odieux au ciel et à moi-même à cause de mes trop nombreuses et trop grandes iniquités, j'ai vu la grâce tomber de mes lèvres et de mon cœur dans l'âme des pécheurs ; je n'étais, je le sentais bien, que l'instrument trivial d'une âme d'élite qui m'envoyait, je ne sais comment, le trop-plein de ses prières, de ses vertus et de ses mérites. N'enviez pas, je vous prie, mes frères, ceux que Dieu appelle aux honneurs trop redoutables d'un ministère public ; mais songez que vous-mêmes vous pouvez être comme le bienheureux Jean Berchmans, par une vie sainte et cachée en Dieu, les causes actives du bien qui se fait dans le monde.

Pour cela votre règle est tracée par le pieux récit que vous venez d'entendre. Il n'est pas de ceux qui flattent notre curiosité et le naturel penchant qui nous attire vers les choses extraordinaires. Dans la vie des héros du christianisme comme dans la vie des héros de l'histoire humaine, nous aimons à rencontrer des actions d'éclat et je ne sais quelle complication d'événements et d'épreuves qui empoignent notre âme et multiplient ses émotions ; mais est-ce bien pour notre édification ? — Non, l'extraordinaire, ami des avidités de notre imagination, est souvent, presque toujours, l'ennemi de notre perfection. Il sert d'abri à nos lâchetés et de prétexte pour repousser la grâce de Dieu qui nous presse de nous sanctifier. Après avoir admiré les grands docteurs, les grands apôtres, les grands martyrs, les grands pénitents ; après avoir vu autour d'eux des torrents de lumière et de sang, nous prenons la mesure de notre petite nature et nous déclarons hardiment que nous ne sommes pas appelés. Mais qu'aurez-vous à répondre au bienheureux adolescent qui vous dit aujourd'hui : « Pour être saint et grand saint, ayez une profonde horreur du péché, faites les choses communes d'une manière non commune et cherchez

tout le mérite de vos actions dans une parfaite union à Dieu. » Qu'avez-vous à répondre, dites-le-moi. Il ne vous demande pas des actes extraordinaires, de sublimes extravagances, mais ce que peut toute nature moyennant la grâce de Dieu et un généreux dessein constamment et fermement conduit jusqu'à sa dernière éclosion. Sans sortir de votre état, vous pouvez comme lui vous donner tout à Dieu et aspirer comme lui à la vertu et à la gloire des Saints.

Très-pur, très-modeste, très-fervent, très-aimable, très-cher petit bienheureux, nous vous remercions de cette simple et bonne leçon que vous nous donnez, et maintenant que nous avons fini de vous louer, donnez-nous à tous votre bénédiction. Bénissez les fidèles qui viennent de m'écouter, inondez leur âme des parfums de vos vertus, pénétrez-les de l'efficacité de vos mérites, afin que dans la vie modeste du siècle ils puissent devenir les émules de votre perfection. Bénissez vos frères dont vous êtes la gloire et le soutien. Bénissez-moi afin que j'aime toujours mon saint Ordre comme vous avez aimé votre sainte Compagnie. Bénissez la Société de Jésus, bénissez l'Ordre de saint Dominique, afin que tous deux, dans une parfaite unité de vues et une parfaite unité de cœur, combattent les bons combats du Seigneur, aujourd'hui, demain et jusqu'au jour où l'enfer triomphant du ciel on verra, ce qui s'est déjà vu, couchés dans la poussière et empourprés par le sang du martyre, le froc blanc du Frère Prêcheur près de la robe noire du Jésuite. Bénissez l'illustre et pieux Prélat qui gouverne ce diocèse ; enfin mettez vos mains très-pures dans les mains vénérables qui vont s'étendre sur nous. Nous sommes à genoux, nous vous attendons.

Ainsi soit-il.

LE SCHISME ANGLICAN

ET

L'ÉGLISE DES PREMIERS SIÈCLES

IV

Après l'affaire des Quartodécimans[1], M. Pusey invoque à l'appui de ses théories le fameux conflit qui éclata au IIIe siècle à l'occasion du baptême des hérétiques. C'est que, en effet, il y a là un ensemble de faits qui, vus d'un certain côté, peuvent aisément tromper des esprits sincères, en leur faisant croire que la communion avec Rome n'est pas chose rigoureusement nécessaire pour appartenir à la véritable Église. Tout au moins faut-il convenir que l'attitude de saint Cyprien et de ses adhérents dans cette controverse offre au premier coup d'œil des indices assez peu favorables aux prérogatives que nous revendiquons en faveur du Saint-Siége. Aussi n'est-il pas un thème d'accusation qui ait été plus fréquemment exploité par les adversaires plus ou moins déclarés de l'autorité pontificale : protestants, jansénistes et gallicans; car bon nombre de ces derniers, sans dépasser d'ailleurs la stricte limite des opinions tolérées, se sont trouvés d'accord en ce point avec les transfuges de l'unité catholique.

Voyons donc et discutons. Et d'abord exposons nettement les faits sans dissimuler aucune difficulté, sans amoindrir aucune objection.

Sous le pontificat de saint Étienne, dit Eusèbe, il s'éleva une grande controverse sur la question de savoir s'il fallait rebaptiser sans distinction tous les hérétiques qui rentraient dans l'Église[2]. Il ne s'agissait pas, bien entendu, du cas où les

[1] Voir la livraison de juin, p. 145 et suiv.
[2] *Histor.*, l. VII, c. II, III, IV.

conditions indispensables du baptême n'auraient pas été observées ; alors la rebaptisation était évidemment nécessaire. Mais quand une secte hérétique remplissait toutes les prescriptions exigées quant à la matière et quant à la forme du sacrement, devait-on le tenir pour nul et non avenu, par le seul motif qu'il avait été conféré par une main hérétique ? En d'autres termes, n'y a-t-il que la véritable Église qui puisse donner validement le sacrement de la régénération spirituelle ? Tel était l'objet précis de la discussion.

Or, cette question avait été résolue depuis longtemps par la pratique à peu près universelle de l'Église. Quand les hérétiques venaient à se convertir, on se contentait de leur imposer les mains et de réciter certaines prières en signe de réconciliation. Mais le baptême n'était pas renouvelé, à moins qu'on n'y eût reconnu un défaut essentiel. Cependant, à une époque qu'il est difficile de fixer au juste, certaines divergences locales commencèrent à se déclarer. Tertullien, ce génie absolu et excessif, affirma carrément que les sectes hérétiques ne possédaient pas le vrai baptême et ne pouvaient par conséquent le conférer [1]. La même doctrine fut sanctionnée dans les premières années du IIIe siècle par un concile tenu à Carthage et présidé par Agrippinus, évêque de cette ville. Dès lors, l'usage de rebaptiser les hérétiques semble avoir prévalu en Afrique, non toutefois sans y rencontrer de nombreux opposants, comme il paraît par l'histoire même de saint Cyprien.

Peu de temps après Agrippinus, l'erreur nouvelle gagnait aussi une partie de l'Asie, c'est-à-dire la Cilicie, la Cappadoce et quelques provinces voisines [2]. Deux conciles provinciaux tenus, l'un à Icone, l'autre à Synnade, prescrivirent la rebaptisation, sous l'influence d'un personnage célèbre, Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce.

Mais bientôt un autre personnage bien plus illustre allait donner à l'opinion des rebaptisants une impulsion extraordi-

[1] *De Baptism.*
[2] M. Pusey semble croire que c'était l'Asie tout entière.

naire. C'était saint Cyprien, évêque de Carthage. Ce dernier se trouvait à la tête d'un concile réuni dans sa ville épiscopale, en 255, lorsque dix-huit évêques de Numidie s'adressèrent à l'assemblée pour la consulter sur la question du baptême. Saint Cyprien leur répondit, au nom de ses collègues, que, « d'après le sentiment de leurs prédécesseurs, nul ne pouvait être baptisé hors de l'Église[1]. » A l'appui de cette décision, il citait certains textes de l'Écriture qu'il interprétait à sa manière, et, de plus, il invoquait les cérémonies mêmes qu'on suivait dans l'administration du sacrement. En somme, Cyprien se faisant une idée exagérée de l'unité de l'Église, se persuadait qu'en dehors de cette unité la grâce ne peut en aucun cas se communiquer. Une autre erreur, c'est qu'il confondait deux notions essentiellement distinctes, savoir : les sacrements conférés *validement* et les sacrements conférés *licitement*. Nous trouvons cette étrange confusion dans tous les écrits qu'il publia sur cette affaire.

Ses raisons n'étaient donc que spécieuses, *verisimiles potius quam veras*, dit saint Augustin[2], et il s'en fallait bien qu'elles obtinssent l'assentiment de tous les esprits, même en Afrique. Ce fut sans doute pour vaincre entièrement ces résistances qu'un nouveau concile fut convoqué à Carthage en 256. Soixante et onze évêques y assistèrent. On confirma la décision portée l'année précédente, et on convint d'envoyer les actes du concile à l'évêque de Rome, qui était alors saint Étienne. Voici quelques passages de la lettre synodale qui lui fut adressée par Cyprien :

« Afin de prendre certaines dispositions et de les régler par le moyen d'une délibération commune, nous avons dû, frère bien-aimé, rassembler et célébrer un concile en y convoquant un grand nombre de prêtres (évêques). Beaucoup de choses y ont été proposées et résolues ; mais il en est une surtout que nous devons vous communiquer pour en conférer avec votre autorité et votre sagesse, d'autant qu'elle intéresse puissam-

[1] *Patrol. lat.* (Migne), t. III, p. 1036 et suiv.
[2] *De Bapt.*, IV, 6.

ment l'autorité sacerdotale ainsi que l'unité de l'Église catholique et en même temps la dignité qu'elle tient de la disposition divine. Nous avons statué que ceux qui auront été ondoyés hors de l'Église, ou plutôt souillés par la tache d'une eau profane par les hérétiques et les schismatiques, seront baptisés quand ils viendront à nous et à l'Église qui est une; car ce serait peu de leur imposer les mains pour leur faire recevoir l'Esprit-Saint, s'ils ne reçoivent aussi le baptême de l'Église. Alors seulement ils peuvent être pleinement sanctifiés et devenir les enfants de Dieu, quand ils renaissent par l'un et par l'autre sacrement... Ces choses, nous les avons portées à votre connaissance, frère bien-aimé, dans l'intérêt de notre honneur commun et de la franche charité, croyant que votre zèle pour la religion et la vraie foi agréera des décisions si conformes à l'une et à l'autre. Du reste, nous savons que quelques-uns ne veulent pas renoncer aux opinions dont ils ont été une fois imbus; mais, en gardant intact le lien de la paix et de la concorde avec leurs collègues, ils maintiennent certains usages particuliers qu'ils ont adoptés. En quoi nous ne prétendons imposer à personne aucune loi, aucune violence, puisque, dans l'administration de son Église, chaque chef (évêque) a le libre usage de sa volonté, sauf à rendre compte à Dieu de ses actes [1]. »

Tandis que cette lettre de Cyprien partait pour Rome, un évêque africain nommé Jubaïen lui transmit une autre lettre dont l'auteur nous est inconnu, et dans laquelle les rebaptisants étaient qualifiés comme *prévaricateurs de la vérité et traîtres à l'unité catholique*. Très-affligé de ces reproches, l'évêque de Carthage adressa à Jubaïen une longue réponse où il s'attachait à justifier son opinion par de nouveaux arguments. Il protestait d'ailleurs de ses dispositions conciliantes et pacifiques : « Nous ne voulons, disait-il, empêcher aucun évêque de faire ce que bon lui semble. Autant qu'il est en nous, nous ne querellons pas les évêques nos collègues au sujet des hérétiques; au contraire, nous gardons avec eux la

[1] *Patrol. lat.*, t. III, p. 1046 et suiv.

concorde et la paix du Seigneur avec d'autant plus de soin que l'Apôtre a dit : *S'il est des hommes qui aiment à contester, pour nous, ce n'est point là notre coutume, pas plus que celle de l'Église de Dieu.* Nous conservons avec patience et douceur la charité du cœur, l'honneur de notre collége, le lien de la foi et la concorde du sacerdoce[1]. » Et pourtant, malgré ces sentiments si louables, Cyprien ne ménageait pas les reproches à ses contradicteurs; il allait jusqu'à les appeler partisans et fauteurs d'hérétiques, *suffragatores et fautores hereticorum.*

Ces accusations si graves atteignaient non-seulement quelques évêques ou quelques membres de l'Église, mais bien l'Église elle-même, dans l'immense majorité de ses membres et de ses chefs, y compris saint Étienne, son chef suprême. Celui-ci ne partageait nullement l'erreur des rebaptisants. De concert avec d'autres évêques, mais plus encore que tous, dit saint Vincent de Lérins, il résista aux novateurs, jugeant sans doute qu'il devait surpasser tous les autres par son dévoûment à la foi, autant qu'il les surpassait par l'autorité de son rang[2]. » Ayant donc reçu les décisions des évêques africains, il y répondit par cette déclaration célèbre : « *Si quis ergo a quacumque hæresi venerit ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illi imponatur in pœnitentiam*... Si quelqu'un vient à vous, de quelque hérésie que ce soit, qu'on garde, sans rien innover, la coutume, c'est-à-dire qu'on lui impose les mains pour la pénitence. » Après avoir ainsi ramené la controverse au grand principe de la tradition, le saint pontife citait l'exemple même des hérétiques pour constater l'universalité de la coutume en ce qui regarde le baptême, et, entre autres choses dont la teneur textuelle n'a pas été conservée, il déclarait à Cyprien et à ses collègues que, s'ils ne renonçaient à leur pratique, il romprait la communion avec eux.

L'autorité avait prononcé : l'évêque africain eût obéi sans

[1] *Patrol.*, t. III, p. 1140 et suiv.

[2] Tunc beatæ memoriæ papa Stephanus, cum cæteris quidem collegis suis, sed tamen præ cæteris restitit; dignum, ut opinor, existimans, si reliquos omnes tantum fidei devotione vinceret, quantum loci auctoritate superabat. (*Commonitor.*, c. IX.)

doute en toute autre circonstance; mais alors, malheureusement, il avait l'esprit ébloui par ses argumentations spécieuses, et la passion, dont les saints ne sont pas toujours exempts, obtint sur son cœur un triomphe momentané. A peine eut-il reçu la réponse de saint Étienne qu'il entreprit de la réfuter, et il essaya en effet de le faire dans une lettre adressée à l'évêque Pompée, toute remplie de récriminations et, il faut le dire, d'assez pauvres sophismes. A l'en croire, le pape était dans l'erreur et prenait en main la cause des hérétiques; son rescrit renfermait des paroles orgueilleuses, absurdes et contradictoires. Quant à la coutume invoquée par Étienne, Cyprien prétendait qu'elle ne pouvait prévaloir contre ce qu'il appelait la vérité; et, tout en soutenant de si étranges assertions, il ne craignait pas d'écrire ces paroles qui le condamnaient si expressément lui-même : « Il arrive que, par esprit de présomption et d'opiniâtreté, quelqu'un soutiendra ses opinions mauvaises et fausses plutôt que de consentir aux doctrines saines et vraies enseignées par un autre. Le bienheureux apôtre Paul l'avait bien prévu quand il écrivait à Timothée *qu'un évêque ne doit pas être d'un esprit contentieux et querelleur, mais doux et docile*... Car il faut qu'un évêque ne se contente pas d'enseigner, il faut aussi qu'il s'instruise, et celui-là enseigne le mieux qui fait chaque jour de nouveaux progrès dans les sciences utiles [1]... »

Cyprien ne s'en tint pas à ces récriminations. Pour chercher des conseils, et peut-être pour trouver un point d'appui dans sa résistance, il convoqua un nouveau concile à Carthage le 1er septembre de l'année 256, et là, en présence de quatre-vingt-six évêques et d'une foule considérable de peuple, il fit lire la lettre de Jubaïen, ainsi que sa propre réponse; mais, chose digne de remarque, il ne fit aucune mention du rescrit d'Étienne. Après quoi il invita les évêques à donner leur avis en toute liberté : « Maintenant, dit-il, que chacun de nous dise là-dessus ce qu'il pense, sans juger personne et sans priver du droit de la communion celui qui penserait diffé-

[1] *Patrol.*, t. III, p. 1135.

remment; car aucun de nous ne s'établit évêque des évêques et ne réduit ses collègues à l'obéissance par une terreur tyrannique, puisque chaque évêque est en possession de sa propre liberté et de sa propre puissance et ne peut pas plus juger un autre évêque qu'il ne peut en être jugé lui-même. Mais attendons tous le jugement de Notre Seigneur Jésus-Christ à qui seul il appartient de nous préposer au gouvernement de son Église et de juger nos actes [1]. »

Celui qui tenait ce langage exerçait sur l'épiscopat africain une influence extraordinaire, que justifiaient d'ailleurs son génie et ses hautes vertus. Tous les évêques présents au concile se rangèrent unanimement à son avis, se mettant ainsi en opposition ouverte avec le décret du Pape. Cependant, par un reste d'égard pour son autorité, ils envoyèrent à saint Étienne une députation, pour l'informer du résultat de leurs délibérations. Mais saint Étienne refusa, paraît-il, de recevoir leurs délégués; il défendit même aux fidèles de Rome de leur accorder l'hospitalité et les autres témoignages ordinaires de la communion. C'est du moins ce que rapporte Firmilien.

Firmilien, nous l'avons déjà dit, était le chef du parti des rebaptisants en Asie, comme Cyprien l'était en Afrique, et, comme ce dernier aussi, il avait été menacé d'excommunication par saint Étienne. La communauté des intérêts et des griefs les rapprocha l'un de l'autre. L'évêque de Carthage informa Firmilien de tout ce qui s'était passé, et Firmilien lui répondit par une lettre où il approuvait, sans réserve, sa conduite et ses écrits. Reprenant en sous-œuvre les faux arguments de Cyprien contre le baptême des hérétiques, il renchérissait encore sur ses erreurs, et y ajoutait beaucoup d'hérésies manifestes. Mais rien n'égale la violence de son langage quand il parle du pape Étienne. On en jugera par cette inqualifiable apostrophe qu'il adresse à ce saint pontife : « Tu ne crains donc pas le jugement de Dieu, toi qui portes témoignage en faveur des hérétiques!... Bien plus, tu es pire que tous les hérétiques, car quand ceux-ci, reconnaissant leurs

[1] *Patrol.*, t. III, p. 1052 et suiv.

fausses doctrines, reviennent vers toi pour recevoir les vraies lumières de l'Église, tu les confirmes dans leurs erreurs.... Et combien de querelles et de divisions n'as-tu pas suscitées parmi les Églises du monde entier! Et quel péché énorme n'as-tu pas commis, en te retranchant de la communion de tant de membres de l'Église! Car tu t'en es vraiment retranché toi-même. Ne t'y trompe pas : celui-là est vraiment schismatique qui apostasie la communion de l'unité ecclésiastique, et toi, en croyant pouvoir séparer tous les autres de cette communion, tu t'es séparé tout seul de la communion de tous[1]. »

Le ton que prend ici Firmilien est si excessif, et toute sa lettre renferme tant d'insignes faussetés, que de graves auteurs n'ont pu supposer que ce fût là l'œuvre d'un évêque réputé pour sa sainteté, et ils en ont nié l'authenticité[2]. Quoi qu'il en soit, à ne prendre que les paroles mêmes de saint Cyprien précédemment citées, on voit aisément que les rebaptisants avaient l'esprit singulièrement aigri. Il était à craindre qu'avec des dispositions pareilles on n'en vînt aux extrémités les plus fâcheuses. Hâtons-nous de dire que la Providence conjura ce danger. Le pape Étienne représentait la vérité, et la vérité prévalut. saint Jérôme nous apprend expressément que ces mêmes évêques, qui avaient décrété avec Saint Cyprien la rebaptisation des hérétiques, revinrent à l'ancienne coutume et firent un nouveau décret tout opposé au premier[3]. Nous savons aussi, par saint Augustin et saint Basile, que les évêques d'Asie qui avaient pris le parti de Firmilien se rétractèrent

[1] *Patrol.*, t. III, p. 1173, 1174.

[2] Cette opinion a été soutenue en dernier lieu par Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe et professeur à la Sapience. (*La celebre contesa fra S. Stefano e S. Cipriano*, in-8°, Roma 1862.) Ses principales raisons ont été exposées et combattues d'une manière qui nous semble victorieuse, par M. l'abbé Freppel, dans son livre sur S. Cyprien, p. 429 et suiv. (*Saint Cyprien et l'Église d'Afrique au* III[e] *siècle*, Cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne pendant l'année 1863-1864; 1 vol. in-8° ; Paris, 1865, Bray.) Nous sommes bien aise de recommander ici cet excellent ouvrage, et nous le faisons avec d'autant plus de conviction qu'ayant pu le comparer sur plusieurs points avec les sources, nous l'avons trouvé partout d'une irréprochable exactitude, sans parler des autres qualités éminentes qui caractérisent le savant professeur. Nous aurons occasion de citer plus loin quelques-unes de ses judicieuses réflexions.

[3] *Advers. Lucifer.*, c. VIII.

également[1]. Tout porte à croire que Firmilien suivit l'exemple de ses collègues et désavoua un langage indigne de lui. Quant à saint Cyprien, « bien qu'on ne trouve point de document attestant qu'il ait corrigé son opinion, il est juste néanmoins de penser qu'un tel homme a dû le faire; les preuves en ont été peut-être supprimées par ceux qui, ayant adopté les mêmes erreurs, n'ont pas voulu se priver de l'autorité d'un si grand nom. » Ainsi s'exprime saint Augustin[2]. Le Vénérable Bède est plus explicite encore. « Cyprien, dit-il, avec ses évêques, avait été d'avis de rebaptiser les hérétiques; mais il mérita d'être corrigé et ramené au sentiment de l'Église universelle par les avis des hommes spirituels[3]. »

En définitive, l'affaire des rebaptisants eut le même dénoûment que celle des Quartodécimans. Le décret d'Étienne, comme celui de Victor, après avoir rencontré une opposition passagère, finit par rallier le plus grand nombre des opposants eux-mêmes, et, plus tard, la voix de l'Église universelle le confirma solennellement dans un concile. On sait que Nicée, après Arles, porta une dernière condamnation contre ce qui restait encore de rebaptisants.

V

Abordons maintenant les objections de nos adversaires.

Et d'abord, est-il vrai, comme l'affirme M. Pusey, que la controverse des rebaptisants ait donné lieu à une rupture de communion dans l'Église? Le savant professeur nous cite pour toute preuve l'autorité de Firmilien, d'après lequel le pape saint Étienne, « en croyant pouvoir retrancher tous les autres de sa communion, s'était lui-même retranché de la communion de tous[4]. » Ce qui veut dire apparemment que le chef de l'Église qui plaidait justement et légitimement la cause de la tradition et de la vérité, d'accord en cela avec le

[1] Aug., *Contra Crescon.*, cap. II et III. — Basil., epist. 99 *ad Amphil.*
[2] *Ad Vinc.*, epist. 93, n° 38.
[3] Lib. VIII, quæst. 5.
[4] *Eirenicon*, p. 59.

plus grand nombre de ses collègues dans l'épiscopat — saint Vincent de Lérins l'atteste — se trouva tout à coup excommunié, séparé de l'unité de l'Église.... Pourquoi? Parce qu'une faible minorité menacée par lui d'excommunication jugea à propos de ne pas abandonner une erreur repoussée par l'Église presque tout entière? En vérité, cela n'est pas sérieux et il n'était pas digne de M. Pusey d'aller chercher un argument qui se réfute de lui-même.

Qu'il nous dise, à la bonne heure, que ce fut le pape Étienne qui retrancha de la communion ses adversaires : ceci, du moins, aurait une certaine apparence de raison, s'il était vrai, comme l'assure Firmilien, que ce pape eût refusé de recevoir les envoyés du concile de Carthage et qu'il eût même interdit aux fidèles de Rome toute relation avec eux. Mais, en premier lieu, le fait est douteux, puisque nous n'en avons d'autre garant qu'un homme très-passionné et par conséquent très-partial et très-suspect, sans compter qu'il pouvait avoir été très-mal informé sur ce point, comme il l'était certainement sur beaucoup d'autres. En second lieu, le fait fût-il vrai, encore le pourrait-on expliquer sans supposer en aucune sorte la rupture de la communion. Il y a, nous ne saurions trop le répéter, une différence du tout au tout entre l'excommunication majeure ou l'anathème et la simple suspension des témoignages de charité autrefois usités parmi les fidèles. Or, pourquoi n'admettrions-nous pas que le pape Étienne s'en tint uniquement à une mesure de ce genre à l'égard des députés africains? Assurément il était dans son droit en usant de quelque sévérité. Les évêques réunis à Carthage avaient refusé d'obéir à son rescrit : naturellement il pouvait traiter leurs envoyés comme un père de famille qui cherche à ramener au devoir un fils égaré, et qui pour cela lui interdit de paraître en sa présence, sans pourtant le retrancher absolument du nombre de ses enfants[1]. De plus, il avait de bonnes raisons pour empêcher que les chrétiens de Rome ne communiquassent avec les députés africains; ceux-ci, en effet, auraient

[1] Zaccaria, *Antifebr.*, Dissert. III, c. II, n° 1.

également [1]. Tout porte à croire que ... stige du nom de de ses collègues et désavoua un ... leur propagande. à saint Cyprien, « bien qu'on ... r en les tenant attestant qu'il ait corrigé so... ie très-aisém de penser qu'un tel homm... cé l'excom été peut-être supprimé ... mêmes erreurs, n'ont ... mais grand nom. » Ainsi ... u' Bède est plus ... évêques, avait ... mérita d'être ... de verselle p... ... encore, En d... ...ien), et les préserv... noûm... ... un avec l'autre, *ut nullum inte...* con... ...*num oriretur* [2]. » Saint Etienne, c'est toujours P... ...ugustin qui l'assure, se montra constamment, pendant cette discussion, « animé d'une grande charité ; » il comprit « quel péril il y avait dans les allégations inventées par ses adversaires irrités ; » mais il supporta tout cela avec patience « pour le bien de la paix et de l'unité ; *omnia bono pacis et unitatis tolerat.... studet servare unitatem spiritus in vinculo pacis* [3]. »

Nous pouvons donc affirmer que saint Étienne n'excommunia pas les rebaptisants et qu'il usa de condescendance envers eux, espérant sans doute que le temps les ramènerait à des sentiments meilleurs. Peut-être aussi fut-il touché par les prières de quelques évêques amis de la paix. Nous savons du moins que saint Denys d'Alexandrie lui adressa une demande *suppliante* en faveur des opposants [4]. En tout cas, il est certain que la communion ne fut pas rompue, et par conséquent, il faut absolument renoncer à trouver ici un exemple qui favorise la thèse de nos anglicans, à savoir, qu'on peut appartenir à l'Église véritable tout en étant excommunié ou schismatique.

Mais, je le sais, nos frères séparés ne manqueront pas de répliquer que, si cette difficulté disparaît, une autre se présente, et celle-ci insoluble. — Soit, nous diront-ils, admettons

[1] *De Bapt.*, l. VI, c. I. — [2] *Ibid.*, l. V, c. XXV. — [3] *Ibid.*, l. VI, c. XXII et *alibi passim*. — [4] Eusèbe, *Hist.*, l. VII, c. IV.

que ni C ... t : « Tout ce qu'ont fait les saints, dit-il,
ser enti ... ur cela ; mais il y a dans ce qu'ils ont fait
jours e ... d'autres à blâmer, et cela de l'aveu
temen ... t en particulier du plus grand de
sans ... Augustin qui a improuvé la résis-
u'ils ... trouvé pour le laver de cette ta-
f ... martyre [1]. »

... i saint Cyprien fut répréhen-
... ant de manière à ce que nos
... s les avantages qu'ils pré-
... ous ils
quasi autoru... ... du vrai point de vue
dans le gouvernen... ... 'objet du débat tou-

Telle est l'objection ... line. Le baptême

Le bon sens demande q... valide de soi ? tion préjudicielle. On se préva... conserver ou prien ; mais, s'il était démontré qu... — Voilà une tort et que sa conduite a été désapprou... vrai dire, sonnages dont l'autorité égale tout au moin... attention demande à tout homme de bonne foi, serait-il e... raction d'invoquer son nom pour s'en faire un bouclier ?

Or, comment soutenir que Cyprien ne fut pas dans son t... que Il se trompait certainement sur le fond même du débat, puisque l'Église a depuis condamné son opinion comme erronée ; il se trompait en argumentant d'une manière toute sophistique ; il s'égarait surtout en se mettant en opposition, non-seulement avec le pape, mais encore avec la grande majorité des évêques et en traitant leur sentiment d'*erreur absurde*. D'un autre côté, les Pères de l'Église qui ont parlé de cette controverse sont fort éloignés d'approuver le rôle qu'il y joua. Saint Vincent de Lérins, dont nous avons cité le jugement plus haut, donne les plus grands éloges au zèle et à la fermeté déployés par le pape Étienne : c'est donc manifestement qu'il blâmait la résistance de saint Cyprien. Nous pouvons en dire autant de plusieurs autres Pères [1], et en particu-

[1] Cf. *Patrol. lat.*, t. III, Dissert. historico-dogm., p. 1295 et suiv. — Remar-

lier de saint Augustin, dont il importe de noter les paroles.

Saint Augustin s'est attaché autant qu'il l'a pu à défendre la mémoire de son illustre compatriote ; néanmoins il reconnaît ses torts en plusieurs endroits de ses écrits. Ainsi il dit que « mieux vaut passer sous silence » les invectives que « Cyprien irrité exhala contre Etienne [1]. » Ailleurs il soutient « ou que ce saint martyr n'avait pas enseigné les opinions que lui attribuaient les Donatistes, ou qu'il les avait ensuite corrigées selon la règle de la vérité, ou enfin qu'il avait recouvert cette tache par l'abondance de sa charité [2]. » Ailleurs encore il insinue que saint Cyprien, s'est rétracté [3], et il répète à diverses reprises que tout ce qu'il y a eu de répréhensible en lui, a été *émondé*, *purifié* par le martyre [4]. Certes, c'est bien là improuver et condamner en termes significatifs la conduite de l'évêque de Carthage.

Du reste, l'opinion universelle s'était tellement prononcée en ce sens, que Facondus, évêque africain du VI[e] siècle et, qu'on le remarque bien, ennemi déclaré du Saint-Siége, puisqu'il était schismatique, n'a pu s'empêcher de blâmer Cyprien, lequel, dit-il, « traita injurieusement le bienheureux Etienne qui l'avait justement repris, *injuriose tractans beatum Stephanum, à quo fuerat jure culpatus* [5]. »

Impossible donc de le contester, la raison et le témoignage sont d'accord pour condamner le chef des rebaptisants.

Dès lors, je le demande encore une fois, de quel droit peut-on dire : « Saint Cyprien a agi de telle manière, donc nous pouvons prendre sa conduite pour modèle? » Misérable sophisme ! Autant vaudrait dire : « Les plus grands saints ont commis des fautes graves ; il est donc permis de les commettre aussi ! C'est le cas de rappeler ce qu'un fameux hérétique

quons en passant que M. Pusey semble regarder saint Etienne comme la *cause* des divisions suscitées par la question du baptême. Rien de moins fondé que cette accusation.

[1] *Quæ in Stephanum iratus effudit* (*de Bapt.*, l. V, c. XXV).

[2] Epist. 93. *Ad Vincent.*

[3] Voir plus haut les termes dont il se sert.

[4] *De Bapt.*, l. I, c. XVIII ; de *Unit. Bapt., contra Petil.*, c. XIII.

[5] *Pro defens. 3 Capitul.*, lib X, cap. III.

a écrit sur ce sujet : « Tout ce qu'ont fait les saints, dit-il, n'est pas à imiter pour cela ; mais il y a dans ce qu'ils ont fait des choses à réformer, d'autres à blâmer, et cela de l'aveu des Pères eux-mêmes et en particulier du plus grand de tous, c'est-à-dire de saint Augustin qui a improuvé la résistance de Cyprien et qui n'a trouvé pour le laver de cette tache que le sang même de son martyre [1]. »

Toutefois n'exagérons rien ; si saint Cyprien fut répréhensible, sa conduite s'explique pourtant de manière à ce que nos adversaires n'en puissent tirer tous les avantages qu'ils prétendent

Cherchons à nous rendre bien compte du vrai point de vue auquel on se plaçait dans la discussion. L'objet du débat touchait par lui-même au dogme et à la discipline. Le baptême conféré par les hérétiques est-il, oui ou non, valide de soi? — Voilà une question dogmatique. Devait-on conserver ou abolir la coutume de renouveler ce baptême? — Voilà une question de discipline. L'une et l'autre sont, à vrai dire, intimement liées ; néammoins on conçoit que l'attention puisse se porter sur la seconde question en faisant abstraction de la première, et c'est précisément ce qui avait lieu au IIIe siècle. La validité du baptême en tant que thèse dogmatique n'avait pas encore été suffisamment élucidée ; *nondum erat diligenter illa quæstio pertractata*, dit saint Augustin. Il en était de ce point comme de beaucoup d'autres qui, bien qu'appartenant réellement au dépôt de la révélation, ne sont devenus qu'au bout de plusieurs siècles objet de foi explicite par la solennelle définition de l'Église.

Quand on lit attentivement les écrits de saint Cyprien, on ne saurait guère douter qu'il n'ait considéré la question du baptême des hérétiques comme une affaire de pure discipline. C'est pour cela qu'il ne veut pas en cette matière « imposer son opinion aux autres, ni donner de loi à personne. » Que chaque évêque, dit-il, « agisse comme il lui paraîtra conve-

[1] Petrus Aurélius, (l'abbé de Saint-Cyran), cité par Zaccaria, *Antifebr.*, 2e p., l. II, c. II.

nable, car il a la libre disposition de sa volonté. » Ces déclarations ou d'autres équivalentes sont répétées presque à chacune des pages de ses lettres. Or peut-on supposer qu'il se serait exprimé de la sorte, s'il avait cru que le dogme fût en cause? Le dogme n'est pas libre, et saint Cyprien n'était pas homme à transiger là-dessus, lui qui avait combattu avec tant d'énergie les hérésies des Novatiens. Il est vrai que souvent il s'efforce de justifier son sentiment par des raisons dogmatiques empruntées aux saintes Ecritures ; il est vrai aussi qu'il accuse ses adversaires de tomber dans *l'erreur ;* mais c'est là une de ces contradictions, une de ces inconséquences qui se voient très-fréquemment dans les discussions du même genre. « S'il est une chose, dit Zaccaria[1], qui soit, de l'aveu de tous, purement disciplinaire, c'est assurément la communion sous les deux espèces ; eh bien ! est-ce que les protestants pour autoriser cet usage n'allèguent pas des passages mal compris de l'Évangile et de saint Paul, en donnant pour conséquence à l'usage contraire les erreurs les plus graves et les plus funestes ? » Pareillement, n'arrive-t-il pas tous les jours que les théologiens, pour combattre une opinion libre et universellement reconnue comme telle, n'hésitent pas à s'appuyer sur l'Ecriture et les saints Pères, sans prétendre le moins du monde ériger leur opinion en dogme et taxer d'hérésie celle de leurs adversaires ?

Saint Cyprien croyait donc, nous le répétons, défendre un point purement disciplinaire. Quant à saint Étienne, nous avons lieu de penser qu'il était plus clairvoyant et qu'il jugeait la question comme intéressant le dogme. Mais en même temps, il jugeait aussi, sans doute, que le moment n'était pas venu de prononcer une définition de foi. Son rescrit ou sa réponse au concile de Carthage n'a nullement ce caractère ; c'est tout simplement une mesure de discipline, un précepte, une ordonnance, un rappel à l'ancienne coutume et à la tradition. De plus, il est très-vraisemblable que ce rescrit fut envoyé en Afrique sous forme de lettre privée, et qu'il ne

[1] *Antifebr.*, 2e partie, l. II, c. II.

se présentait pas dans les conditions ordinaires des décrets solennels portés par les pontifes romains. Rien ne prouve, en effet, qu'Étienne eût pris l'avis des évêques d'Italie ou même de son *presbytère :* ce qui était pourtant la coutume des papes, quand ils prononçaient un décret solennel [1]. Saint Cyprien pouvait, par conséquent, se méprendre sur la valeur et la portée du rescrit émané de Rome, et voilà ce qui atténue considérablement la gravité de sa désobéissance. Tout autre eût été sa faute, s'il avait résisté à une décision dogmatique prononcée *ex cathedra;* mais aussi, qui nous dit qu'en présence d'une décision semblable il ne se serait point soumis [2]? Jamais il ne contesta en principe les droits du Pape comme chef de l'Église; seulement dans la circonstance présente, il se persuada que le décret d'Étienne offrait les plus graves inconvénients, il y voyait une concession qui porterait préjudice à l'unité en favorisant les hérétiques, et comme, d'un côté, ses arguments ou ses difficultés n'avaient pas été résolus, et que, de l'autre, le Pape ne s'était pas prononcé dans toute la plénitude de son autorité, il s'imagina faussement, sans doute, pourtant avec une certaine apparence de raison, que la résistance était légitime. Peut-être enfin pensait-il qu'Étienne ne voudrait pas exécuter sa menace d'excommunication, ou bien même qu'il ne s'agissait pas d'une excommunication majeure, mais uniquement d'une suspension temporaire dans l'échange des lettres de communion.

Réduits ainsi à leurs proportions réelles, les torts de saint Cyprien, quelque regrettables qu'ils soient, n'ont plus la portée et la signification que leur prêtent les schismatiques ou leurs alliés involontaires. Plût à Dieu que nos frères séparés, les anglicans, n'eussent jamais dépassé les bornes que

[1] Voir Coustant, dans la préface de sa collection des *Lettres des Papes.*

[2] Saint Augustin dit que Cyprien aurait renoncé à son opinion si la question du baptême avait été réglée par un *concile transmarin ou bien universel.* (*De Bapt.*, l. II, c. IX.) Or ce mot *concile transmarin*, selon de graves auteurs, ne peut signifier autre chose que le Pontife romain entouré des évêques d'Italie. (Voir Zaccaria au chapitre déjà cité.) La pensée de saint Augustin serait donc que Cyprien aurait accepté une décision portée par le Pape à la tête de son concile.



l'illustre martyr a toujours respectées! Plût à Dieu qu'ils s'inspirassent de son zèle pour l'inviolable unité de l'Église, et aussi de son attachement pour le centre vivant de cette unité, la chaire de saint Pierre!

Car, il est temps de le montrer, saint Cyprien ne fut pas un adversaire du pontificat romain, ni surtout un partisan des églises autonomes et indépendantes. Nous avons de ses vrais sentiments un garant beaucoup plus sûr que quelques paroles échappées dans le feu de la dispute; c'est sa doctrine professée constamment et en dehors de toute préoccupation personnelle. Chacun connaît son magnifique traité sur l'*Unité de l'Église*. Nous ne transcrirons pas ici des pages qui sont dans la mémoire de tous; citons plutôt l'excellent résumé qu'en a donné un éloquent interprète de saint Cyprien[1]. Voici donc sa théorie de la hiérarchie ecclésiastique : « Un évêque, centre de l'unité et du gouvernement dans chaque diocèse, avec des prêtres et des diacres exerçant leur ministère sous son autorité; un épiscopat, un quant à son origine, universel dans son expansion, embrassant le monde entier par la totalité de ses membres; et enfin, à la tête de ces évêques, l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, l'évêque de l'*Église principale*, de l'Église *racine et mère de l'Église catholique*, de l'Église *d'où est sortie l'unité sacerdotale*... Dans la pensée de saint Cyprien, Jésus-Christ a bâti son Église sur Pierre, pour en manifester l'unité, *ut unitatem manifestaret;* l'unité de l'Église est rendue visible par ce fondement unique qui supporte tout l'édifice, *ut Christi Ecclesia una monstretur;* l'origine de cette unité est dans le pouvoir confié à un seul, de paître le troupeau tout entier, *unitatis originem ab uno incipientem constituit.* — On ne saurait dire plus clairement que saint Pierre est pour l'Église le principe et le centre visible de l'unité. Dès lors, quiconque se détache de ce centre d'unité, se place par là même en dehors de l'Église du Christ; comme aussi demeurer en communion avec la chaire de Pierre sur qui l'Église est bâtie, c'est rester dans la vraie société

[1] Freppel, *Saint Cyprien*, p. 289, 279-282.

des fidèles. Encore une fois, ce qui fait que l'Église est une, dit l'évêque de Carthage, c'est qu'elle est bâtie sur un seul, *super illum unum*, c'est qu'à un seul a été confiée la charge de la gouverner. Voilà le fondement et la source de son unité. Il faut fermer les yeux à l'évidence, pour ne pas reconnaître que la suprématie du Saint-Siége est hautement affirmée dans ce passage. Car il serait ridicule de croire que Cyprien ait voulu restreindre la prérogative de saint Pierre à la personne de cet apôtre. L'évêque de Rome n'est-il pas pour lui le successeur de saint Pierre? N'appelle-t-il pas l'Église romaine *la racine et la matrice de l'Église catholique?* Ne reproche-t-il pas aux schismatiques, partis pour Rome, d'avoir osé s'adresser *à la chaire de Pierre, à l'Église principale, d'où est sortie l'unité sacerdotale?* Donc, suivant le théologien du IIIe siècle, l'unité sacerdotale ou hiérarchique est sortie de l'Église romaine, comme il déclare ailleurs qu'elle est sortie de saint Pierre. Je demande s'il est possible de mieux identifier la primauté de saint Pierre avec celle de l'Égise romaine. Et d'ailleurs, si saint Cyprien avait pensé que la prérogative du chef des apôtres dût s'éteindre avec lui, son raisonnement n'aurait aucun sens. Si, comme il l'affirme, c'est dans saint Pierre que l'Église trouve et manifeste son unité, ne faut-il pas que cette unité subsiste de même et continue de se manifester jusqu'à la fin des temps? Si le commencement part de l'unité, *exordium ab unitate proficiscitur*, ne faut-il pas également que la suite se maintienne par l'unité? Ou bien serait-ce que l'Église eût moins besoin de paraître et d'être une, au IIIe siècle qu'au premier? Remarquez bien que la thèse de saint Cyprien contre les schismatiques de son temps, consistait précisément à leur prouver que l'Église ne doit ni ne peut jamais cesser d'être une. Si donc il avait limité à la personne de saint Pierre ce qu'il regardait comme la marque essentielle et le principe générateur de l'unité de l'Église, il se serait réfuté lui-même. Voilà pourquoi il veut que tous ses collègues de l'Afrique soient en communion avec l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, *pour rester dans l'unité et dans la charité de l'Église catholique*. Tout cela est d'une évidence irrésistible,

lorsqu'on veut conserver aux mots leur signification naturelle et aux idées leur liaison nécessaire. »

En vain objecterait-on contre cette doctrine de saint Cyprien les passages de ses lettres ou de ses discours dans lesquels il dit que *les évêques ne peuvent être jugés par d'autres évêques* et *qu'ils n'ont de compte à rendre qu'à Jésus-Christ.* Le sens de ces paroles n'est pas douteux. Elles se rapportent à la question spéciale de la coutume en ce qui regardait le baptême des hérétiques. Persuadé, ainsi que nous l'avons vu, qu'il n'y avait là qu'une affaire de discipline, saint Cyprien croyait que chaque évêque avait le droit de suivre en ce point l'usage qui lui semblerait le meilleur[1]. Mais il ne revendiquait point pour les évêques une indépendance absolue et une irresponsabilité entière vis-à-vis de toute autorité ecclésiastique. C'eût été là le comble de l'absurdité. Saint Cyprien savait fort bien que les évêques sont soumis aux canons des conciles. Un fait éclatant et décisif prouve également qu'il les croyait justiciables du tribunal suprême du Pape. Un évêque des Gaules, Marcien d'Arles, avait adhéré au schisme de Novatien. Les autres évêques de sa province en avertirent le pape Étienne, et comme ce dernier ne se pressait point d'agir, ils écrivirent à Cyprien en le priant d'interposer son crédit auprès du Pontife romain, afin d'obtenir promptement une sentence. Cyprien se rendant à leurs vœux, exhorta saint Étienne à user de son autorité : « Envoyez, lui disait-il, à nos collègues des Gaules des lettres, *plenissimas litteras*, en vertu desquelles Marcien soit déposé et un autre élu à sa place, *quibus abstento Marciano alius in locum ejus substituatur*[2]. Magnifique hommage à cette autorité supérieure et centrale qui ne s'arrête point aux frontières d'une province et qui s'étend partout, jusque sur les pasteurs eux-mêmes !

Non, non, l'Église des premiers siècles n'a pas connu la

[1] Il est clair que dans son discours du concile de Carthage, Cyprien ne voulait dire qu'une chose, c'est que les évêques administrant leurs diocèses sont indépendants vis-à-vis de leurs simples collègues. Ceci était vrai surtout en Afrique, car cette province n'avait pas de siége métropolitain proprement dit.

[2] Epist. 67, *ad Steph.*



fausse conception des évêques indépendants et des Églises particulières autonomes. L'histoire même de cette controverse du baptême, cette histoire vue de haut et dans la largeur de son ensemble, nous montre la primauté du Saint-Siége et son universelle juridiction s'affirmant, se déployant avec une irrésistible évidence. « La question est neuve et touche d'un côté à la notion de l'Église, de l'autre à la théorie générale des sacrements. Deux grands évêques la résolvent dans un sens erroné : autour d'eux l'on adhère à leur sentiment; ils ont pour eux le prestige de la science et de la sainteté. De plus, il faut bien le dire, leur solution a de quoi éblouir les esprits : de prime abord elle semble sauvegarder davantage l'unité catholique, parce qu'elle trace une ligne de démarcation plus profonde entre les hérésies et l'Église. Eh bien! il suffira de quelques lignes tombées de la plume du Pape pour renverser tout cet échafaudage de textes et de syllogismes. Les partisans de l'innovation auront beau résister, écrire lettre sur lettre, réunir des conciles, les cinq lignes du souverain Pontife deviendront la ligne de conduite pour l'Église universelle. Évêques orientaux et africains, tous ceux qui d'abord s'étaient ralliés à l'opinion contraire, reviendront sur leurs pas, et le monde catholique tout entier suivra la décision de l'évêque de Rome[1]. » Au plus fort de la dispute, Firmilien lui-même reconnaît les hautes prérogatives du Saint-Siége, car il atteste qu'Étienne se faisait gloire d'être assis sur la chaire de Pierre, *fondement des Églises*, et il se garde bien de lui contester ce privilége. Et cependant c'était bien là le moyen d'attaquer dans sa racine le décret qui condamnait la rebaptisation. Firmilien aurait eu encore beau jeu contre Étienne, s'il avait pu répondre à sa menace d'excommunication par une menace semblable. Mais non, pas plus que Cyprien, il ne pouvait traiter le Pape d'égal à égal. Tous les deux sentent qu'ils sont en présence d'un pouvoir supérieur. Ils sont atteints profondément : voilà pourquoi ils regimbent contre l'aiguillon, et ainsi, en dépit d'eux-mêmes, ils rendent hommage à l'autorité qui les condamne.

[1] Freppel, *saint Cyprien*, p. 443.

Je l'affirme donc en terminant : nos frères séparés se trompent lorsqu'ils croient pouvoir nous opposer l'exemple des évêques rebaptisants. Quand bien même ceux-ci auraient poussé cent fois plus loin leur désobéissance, quand bien même ils auraient exhalé leur mécontentement en invectives cent fois plus véhémentes encore, la cause de l'Église catholique n'en serait nullement compromise ; notre réponse serait toute prête, c'est celle de saint Augustin : « Je ne tiens point les lettres de Cyprien pour des lettres canoniques, mais je les juge d'après celles qui le sont; ce qu'elles ont de conforme à l'autorité des divines Écritures, je l'accepte en le louant; ce qui n'y est pas conforme, je le rejette sans manquer de respect à sa mémoire[1]. » Nous en appelons d'ailleurs du sentiment particulier de tel ou tel docteur au sentiment universel de tous les docteurs et de tous les Pères; ou plutôt nous en appelons de Cyprien à Cyprien, de Cyprien irrité et mécontent à Cyprien calme, désintéressé, parlant en vrai témoin de la tradition et en Père de l'Église.

Ah! si le saint évêque de Carthage vivait encore de nos jours, s'il voyait le schisme douloureux qui depuis trois siècles a déchiré l'Église d'Angleterre, non il n'élèverait pas la voix pour amnistier une rébellion funeste; mais je sais bien quel serait son langage.

Un jour, quelques prêtres et quelques fidèles de Rome qui avaient eu la gloire de confesser Jésus-Christ, s'étaient laissé séduire par les Novatiens et avaient refusé obéissance au pape saint Corneille. Cyprien, qui aimait et vénérait ce Pontife, et qui lui avait dit peu de temps auparavant : *être en communion avec vous, c'est demeurer dans l'unité de l'Église,* communicationem tuam, id est catholicæ Ecclesiæ unitatem[2]; Cyprien, transporté d'un saint zèle, adresse un pressant appel à ces esprits égarés :

« Une tristesse profonde, leur écrit-il, m'a saisi, et mon cœur s'est affaissé sous le poids d'une insupportable angoisse, lorsque j'ai appris qu'au mépris de la discipline ecclésiastique, au mépris de la foi, de l'Évangile et de l'unité catholique, vous

[1] *Contra Crescon.*, l. II, c. XXXII.
[2] Epist. 4, *ad Cornel.*

aviez consenti à l'élection d'un autre évêque, et par là à l'établissement d'une nouvelle Église, chose criminelle et qui ne peut jamais se faire, puisque c'est diviser les membres du Christ et livrer aux déchirements de la haine le troupeau du Seigneur, qui ne doit avoir qu'un cœur et qu'une âme. Je vous conjure du moins de ne pas prolonger ce coupable divorce entre des frères; mais, vous souvenant de votre confession et de la tradition divine, revenez au sein de cette mère que vous avez délaissée... Ne vous imaginez pas que vous souteniez l'Évangile du Christ en vous séparant du troupeau du Christ, en déchirant la paix et la concorde. Les soldats fidèles à l'honneur restent dans leur camp pour y défendre les communs intérêts. L'harmonie et l'union de nos âmes ne peuvent à aucun prix être altérées; nous ne pouvons pas déserter l'Église pour aller à vous; c'est à vous de revenir à l'Église votre mère et à nous vos frères : voilà ce que nous vous demandons de toutes les forces de nos prières. »

Eh bien! nos frères séparés ne sentent-ils pas au fond du cœur que c'est ce même appel que le glorieux martyr leur adresse à eux-mêmes? Puissent-ils donc y répondre comme y répondirent les confesseurs de Rome! Ceux-ci reconnurent leur égarement, et un beau spectacle fut alors donné à l'Église romaine. En présence du pape saint Corneille et de l'assemblée des fidèles, ils vinrent implorer le pardon, et, tandis que toute l'assistance émue versait des larmes de joie, ils dirent : « Nous savons que Corneille a été choisi par le Dieu tout-puissant et par le Christ notre Seigneur comme évêque de la très-sainte Église catholique. Nous confessons notre erreur; nous avons été le jouet de l'imposture; des discours trompeurs et perfides nous avaient trompés. Nous avons paru communiquer avec un schismatique et un hérétique; mais notre âme tout entière a toujours été dans l'Église. Car, nous le savons, il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Christ Seigneur que nous avons confessé, un seul Esprit-Saint; et il ne doit y avoir aussi qu'un seul évêque de l'Église catholique; UNUM EPISCOPUM IN CATHOLICA ECCLESIA ESSE DEBERE. »

(*La suite prochainement*). P. TOULEMONT.

DEUX VOYAGES A TRAVERS L'AUSTRALIE

1. *Parliamentary paper. Australian exploring expedition of Burke, Wills and King.* — 2. *John Mac Douall Stuart's Journals of Australian explorations.*

Si notre siècle diffère des siècles précédents, ce n'est point par une avidité moins grande et moins passionnée pour le nouveau, le merveilleux, l'extraordinaire. Nous n'en voulons donner qu'un seul exemple. De nos jours, comme autrefois, on aime beaucoup les relations de voyages et les diverses aventures de terre et de mer, qu'il s'agisse d'un nouveau tour du monde, ou d'une expédition aux mers polaires, ou d'une traversée dans l'intérieur d'un continent. *Ceux qui ont navigué sur les mers ont raconté leurs périls*, et ils ont vivement intéressé. Ceux qui ont traversé le grand plateau asiatique, les régions du haut Nil et du Sahara, ou seulement l'Afrique méridionale, ont vu leurs notes et descriptions accueillies avec le plus sympathique empressement. L'Australie devait avoir sa part dans cet intérêt, du moment où elle viendrait à livrer les secrets cachés dans son intérieur.

Cette grande île, ou, si l'on veut, ce petit continent, long de mille lieues, large de cinq cents en moyenne, situé aux antipodes de l'Europe, et sous de tout autres cieux, au milieu des flots d'un immense océan; cette Nouvelle-Hollande, appelée aujourd'hui l'Australie, était encore imparfaitement tracée sur les cartes au début de notre siècle. En 1813, une colonie pénitentiaire, jetée là depuis vingt-cinq ans, végétait péniblement sur la côte orientale. En 1860, presque toutes les côtes florissaient, se couvraient de villes élégantes, et se trouvaient réparties entre cinq colonies régulières, ayant chacune son gouvernement, sa législature et sa capitale. A l'Est se trouvent la Terre de la Reine et la Nouvelle-Galles; celle-ci la plus ancienne, celle-là au contraire la plus nouvelle des colonies de

ce pays. Au Sud, près de la Nouvelle-Galles et vis-à-vis de la Tasmanie, on voit la colonie de Victoria et la grande ville de Melbourne; plus à l'Ouest, l'Australie méridionale et la ville d'Adélaïde. La côte occidentale ne possède qu'une petite colonie auprès de la rivière des Cygnes. La côte septentrionale est un simple territoire colonial provisoirement soumis au gouvernement d'Adélaïde. On n'envoie plus de condamnés en Australie; des émigrants libres y arrivent de toutes parts pour chercher fortune dans l'exploitation des mines, dans le commerce ou dans l'élevage des troupeaux. Partout s'annonce une prospérité croissante et un immense avenir pour les colons.

On n'occupait que le littoral. Dans l'angle Sud-Est seulement, on s'étendait un peu vers l'intérieur, le long des Montagnes-Bleues et sur les bords de diverses rivières, nées dans ces montagnes et réunies en une seule sous le nom de Murray. L'exploration de chacune de ces rivières, la reconnaissance des Montagnes-Bleues elles-mêmes, si voisines pourtant du rivage, avaient coûté beaucoup d'efforts dont l'histoire est pleine de péripéties et de déceptions. Des régions centrales, on ne savait rien, si ce n'est qu'elles ne contenaient pas de grands fleuves tributaires de l'Océan; la connaissance des rivages suffisait pour l'affirmer : pas de bouches, pas d'estuaires considérables approchant tant soit peu, en largeur et en profondeur, des bouches de la Murray. Mais n'y avait-il pas de grands lacs, des cours d'eau tributaires d'une mer intérieure, autour de laquelle pouvaient vivre de nombreux indigènes; ou bien cette région était-elle un désert aride et complétement inhabité? Voilà les questions que l'on se posait encore en 1860. Deux années ont suffi pour donner les solutions. Les chimères ont disparu, l'illusion est tombée; la réalité s'est montrée telle qu'elle est, moins belle qu'on ne l'avait imaginé, moins repoussante qu'on ne pouvait le craindre. Le centre de l'Australie n'est point un paradis terrestre; mais ce n'est point non plus un enfer. Il y a des déserts, mais en même temps des oasis : il n'y a pas de grands fleuves, ni de mer, ni de grands lacs, et cependant on n'y manque

pas tout à fait d'eau. Il s'y trouve des indigènes, peu nombreux, c'est vrai ; et sur les côtes leur nombre tend à décroître en proportion des accroissements de l'émigration européenne. Ces naturels sont misérables à tous les points de vue ; mais, à ce titre, ils méritent un intérêt tout particulier.

Nous réservons pour une prochaine étude tout ce que nous avons à dire sur la population indigène, et sur cette autre population qu'attire tous les jours en Australie la soif de l'or et le besoin de trafiquer. Aujourd'hui, nous nous bornons au récit des grandes traversées qui nous font connaître l'intérieur du pays.

I

Le 20 août 1860, au milieu de l'hiver dans l'hémisphère austral, une petite caravane traversait les belles rues de Melbourne. Une trentaine de chameaux venus de l'Inde, des chevaux, quelques chariots, des provisions pour vingt mois, un personnel de dix-sept hommes : voilà ce qu'avait préparé le comité colonial de Victoria pour la traversée intérieure, dont on attendait les plus grands résultats. A la tête de l'expédition se trouvait Robert O'Hara Burke, Irlandais d'origine, soldat dans les armées autrichiennes jusqu'en 1849, et, depuis cette époque, officier dans les troupes coloniales de l'Australie. A Burke s'était adjoint John Wills, jeune savant spécialement chargé des observations astronomiques et météorologiques. Un géologue, un médecin, un lieutenant, neuf hommes d'escorte et trois Indiens complétaient ce personnel choisi avec le plus grand soin.

Le but de l'expédition était de se rendre au golfe de Carpentarie par les rivières Murray et Darling, déjà connues, et la vallée du Cooper, connue très-imparfaitement. On devait ensuite traverser de vastes plaines brûlées ou inondées, selon la saison ; tantôt absolument nues, tantôt remplies de buissons inaccessibles, et très-peu habitées. Ces plaines n'offraient au souvenir des Européens que d'infructueuses tentatives et des catastrophes.

De Melbourne à la Murray, la distance n'est pas considérable; on a, si l'on veut, la ressource d'un chemin de fer et on se trouve encore en pleine civilisation. Au delà, sur les bords de la rivière Darling, le plus grand affluent de la Murray, on voit souvent errer des troupeaux, et l'on rencontre les habitations des riches propriétaires, ou du moins les huttes des gardiens. La caravane eut donc peu de difficultés à vaincre au début de sa longue carrière. Elle avança néanmoins lentement et mit près de deux mois à franchir cent cinquante ou cent soixante lieues. Ce retard était causé par la mauvaise humeur des chameaux dépaysés en Australie; peut-être aussi par certains mécontentements contre le chef de l'expédition, dont le commandement était rude. Le fait est qu'à la ferme de Menindie, dernière station habitée sur le Darling, plusieurs hommes abandonnèrent Burke : il lui fallut reconstituer sa troupe et accepter les services d'un nouvel officier, M. Wright, et d'un colon nommé Gray. Il laissa Wright et quelques hommes au dépôt de Menindie, et reprit sa marche le 19 octobre. Un mois après, le 20 novembre, il arrivait à la vallée du Cooper. C'était la moitié du trajet entre le Port-Phillip et le fond du Carpentarie; mais ce qui restait à faire était complétement inexploré; l'été allait commencer avec décembre, et les chaleurs devenir plus accablantes à mesure qu'on s'avancerait vers le Nord.

Wills fut envoyé seul dans la direction du Nord-Ouest; il parcourut une trentaine de lieues dans un désert stérile, pierreux et desséché, et ne trouva pas trace d'humidité, même dans ces petites cavités où croupit quelquefois l'eau du ciel. C'est dans les mêmes parages que, quinze années auparavant, le courageux Sturt et ses compagnons avaient dû se creuser une habitation sous terre pour éviter 66 degrés de chaleur. Exposés six mois durant à mourir de soif, ils sentaient les semelles de leurs chaussures brûler au contact du sol, quand ils étaient forcés de marcher; leurs ongles étaient devenus friables comme du verre; leurs cheveux et la laine des moutons ne croissaient plus; les chiens perdaient la peau de leurs pattes pour avoir marché seulement quelques mi-

nutes sur une terre de feu. L'affreux scorbut était venu mettre le comble à tant de maux. Que devait faire Wills dans la perspective d'un sort pareil? Revenir au campement pour informer Burke et délibérer avec lui sur une autre direction à prendre : c'est ce qu'il exécuta, non sans beaucoup de fatigues.

Burke lui-même était fort embarrassé : sa mission, sa responsabilité, sa gloire et ses intérêts, les difficultés du temps et des lieux se présentaient tour à tour à son esprit. Il hésita plusieurs jours. Mais enfin voilà que survinrent des pluies abondantes, amenées peut-être par le voisinage du tropique ou par l'approche du solstice : ces pluies décidèrent Burke à marcher en avant dans la direction du Nord. Il prit pour compagnons Wills, King, ancien soldat, et Gray, le colon de Menindie, et partit emmenant six chameaux et un cheval, chargés de vivres pour trois mois. Le reste de la caravane devait former un dépôt sur la rivière Cooper, y demeurer trois mois au moins dans un poste fortifié, et tâcher de se mettre en communication avec le dépôt de Menindie ou avec les établissements européens du Darling. Cette communication n'était pas facile à établir : la distance est assez considérable, le pays peu propice aux voyageurs, et la saison d'été très-désagréable en ces climats. Il était urgent néanmoins de s'assurer des vivres et des ressources pour le retour : il fallait pourvoir à des éventualités diverses. Mais Burke a confiance en Brahe, qui est chargé du dépôt, et il se met en marche, le 16 décembre, avec sa petite troupe. N'y a-t-il pas dans cette conduite et ces dispositions de Burke une sorte de présomption aventureuse et fatale? Quoi! Il a mis quatre mois à franchir la première moitié de sa route, dans un pays déjà suffisamment connu et colonisé en partie, et il espère parcourir en trois mois la seconde moitié de cette route, totalement inconnue, soupçonnée impraticable, et la parcourir deux fois, puisque l'aller et le retour doivent se succéder! Faisons trêve à nos sinistres pressentiments, et suivons nos quatre voyageurs à travers le désert pierreux, autant que nous le permettent les notes abrégées d'un journal retrouvé dans le

sable et les explications imparfaites d'un témoin oculaire.

Burke et sa troupe prennent la route du Nord. A moins de trois cents lieues dans cette direction, ils sont assurés, par leurs calculs astronomiques, de trouver le rivage du golfe septentrional. Ils marchent résolument sur les cailloux roulés, ou traversent de larges dunes de sable qui courent parallèlement de l'Est à l'Ouest. Pas de fleuves, pas d'humidité sur le sol; de temps en temps seulement quelques herbes croissant entre les cailloux. On croyait aussi remarquer dans le lointain des indigènes; ils paraissaient inoffensifs. Peu à peu se découvrirent des sources et des ruisseaux qui se dirigeaient vers le Nord; des plantes, des arbres, des pâturages s'offraient à nos voyageurs; le désert était fini. Tout même annonçait la proximité de la mer. Pendant que les chameaux épuisés se reposaient, Burke et Wills prenaient le devant, et, le 11 février 1861, ils arrivaient sur le bord d'une rivière où le flux et le reflux se faisaient évidemment sentir. Ils étaient heureux : le but de leur voyage se trouvait atteint ! Encore quelques heures, un ou deux jours au plus, et ils seront sur le rivage de la mer. Ils s'efforcèrent d'avancer; mais le terrain marécageux refusait de les porter. Des buissons épineux, touffus, inextricables leur barraient le passage et les empêchèrent de voir les eaux du golfe, dont ils constatèrent de nouveau le voisinage à des signes certains. Les vivres diminuaient; les animaux et les hommes n'en pouvaient plus : il fallut songer au retour et regagner la station du Cooper.

On avait souffert dans la marche du Sud au Nord; mais, après le désert, on avait joui des approches du littoral. On souffrit beaucoup plus au retour. Pouvait-on du moins compter que l'on trouverait Brahe et sa troupe au dépôt du Cooper, où l'on n'arriverait guère avant quatre mois de séparation? Cette pensée vint-elle se présenter à l'esprit de nos voyageurs harassés? On n'en sait rien. Ce qu'on sait, d'après des notes de plus en plus concises, c'est que le cheval et quatre chameaux périrent bientôt; que les hommes chargés d'une partie des bagages et des provisions virent celles-ci s'épuiser enfin. Le colon Gray, le plus vigoureux des quatre, était malade et

ne parlait plus depuis quelques jours : il succomba le premier. Les trois autres, plus morts que vifs, parvinrent enfin, le 21 avril après midi, au lieu du dépôt où ils aspiraient à trouver du secours dans leur détresse; mais le dépôt était abandonné !

Ils cherchent de tous côtés dans le campement, et voient gravé sur un arbre le mot *dig* (fouillez). Ils fouillent au pied de l'arbre et trouvent des provisions avec une note à leur adresse : Brahe leur expliquait les motifs de son départ, et datait son billet du 21 avril au matin ! Quelques heures d'avance pour les uns, de retard pour les autres, eussent fait oublier bien des épreuves et conjuré d'affreux malheurs. A quoi tiennent souvent les plus grands succès et les plus grands revers !

Brahe devait attendre trois mois au Cooper ; il avait attendu plus de quatre mois. Il devait être ravitaillé par Wright ; mais celui-ci ne put se mettre en route que fort tard. Les vivres allaient manquer ; le scorbut exerçait ses ravages ; les indigènes paraissaient menaçants : Brahe partit, laissant les provisions et la note dont on vient de parler. A peine avait-il fait cinq étapes, qu'il rencontra Wright et les siens, arrivant enfin de Menindie avec des vivres et des secours en abondance. Les deux troupes revinrent ensemble à la station du Cooper. Mais Burke et ses compagnons n'y étaient déjà plus ! Ils avaient pris les vivres dans la cachette ; Burke y avait mis à la place son journal et une note ; et puis ils étaient partis, sans laisser au campement aucun signe assez apparent et assez expressif de leur retour... Quelle route suivent-ils et que vont-ils devenir ? Voici l'ordre des faits : il projettera sur ces questions une affligeante clarté.

Les trois voyageurs du Nord, renseignés par la note de Brahe, songèrent d'abord à marcher sur les traces de la caravane qui les devançait d'un jour. S'ils l'avaient fait, ils eussent été infailliblement sauvés, puisque peu de jours plus tard les deux troupes bien pourvues revenaient à la station abandonnée. Mais nos voyageurs n'en pouvaient rien conjecturer. Ce qui leur apparaissait, ce qui les effrayait dans l'état d'épui-

sement où ils étaient réduits, c'était une longue route de 150 lieues à faire dans la solitude, sans provisions suffisantes, sans monture, sans forces, sans espoir de rejoindre leurs compagnons. Ils se sentaient incapables d'une pareille entreprise, et ils l'étaient en effet. Ils avaient entendu parler d'une station de moutons établie depuis peu à 60 lieues seulement au sud-ouest de leur campement, dans la même vallée, près de la montagne du Désespoir. C'est vers ce point qu'ils se dirigèrent. Ils n'étaient pas encore bien loin sur la route du Sud-Ouest, quand la troupe de Brahe, renforcée par celle de Wright, arriva au campement. Nous l'avons dit : aucune trace extérieure, aucun changement ne décelait le retour de Burke. On ne prit pas même la peine de fouiller au pied de l'arbre pour s'assurer si les provisions et la note étaient intactes, tant on regardait comme certain que Burke et les siens n'étaient pas revenus, qu'ils ne reviendraient jamais. Fâcheuse illusion qu'on se reprochera plus tard et qu'on s'entendra reprocher comme un crime ! La caravane reprit aussitôt le chemin du Sud pour ne plus revenir.

Cependant, à quelques lieues de là, Burke, Wills et King, descendant très-lentement la vallée desséchée du Cooper (c'était à la fin de l'été), se voyaient contraints de sacrifier leurs deux derniers chameaux : ils n'avaient plus ni eaux ni vivres, lorsqu'ils rencontrèrent une tribu indigène dont ils excitèrent la pitié. Ces bons sauvages partagèrent avec les infortunés voyageurs les grains de *nardou* et le poisson qui font leur nourriture habituelle; et errants eux aussi, ils se séparèrent de leurs hôtes. Mais ceux-ci, trop affaiblis, n'ont plus la force de continuer leur voyage ni de broyer les grains de *nardou* pour préparer leur nourriture. Ils retournent vers la station d'où ils étaient partis ; mais ils désespèrent de pouvoir l'atteindre. C'est sur ces entrefaites que la grande troupe s'y trouvait revenue ; nos trois malheureux délaissés n'étaient qu'à quelques milles de distance ; ils périssaient de faim et de lassitude ; leurs amis avaient de quoi leur rendre la vie et les ramener sains et saufs. On ne se rencontra pas ! Wills néanmoins put rentrer au fatal campement, et y déposer, près de l'arbre,

une note sur la dernière tentative qu'ils avaient faite; puis il rejoignit Burke et King. Bientôt, ne pouvant plus se soutenir, il se coucha sur la terre humide : ses deux compagnons marchaient aux environs en quête de secours. Burke tomba bientôt et mourut le premier. King se hâta le plus qu'il put de revenir près de Wills; il avait trouvé du nardou et tué trois corneilles. Hélas ! il était trop tard : Wills était mort. Effrayé de sa solitude, accablé d'ennui et de privations, King se traîna péniblement jusqu'au camp d'une peuplade indigène qui l'adopta, lui construisit une hutte et lui sauva la vie.

Le 15 septembre suivant, une petite troupe conduite par M. Howitt arrivait de Melbourne, et campait dans le voisinage de la tribu hospitalière. Introduite dans la cabane de King, elle le trouva pâle, décharné, vivant à peine : on l'arracha à la mort par des remèdes efficaces et une alimentation plus saine. La physionomie des sauvages et leurs gestes exprimaient une joie naïve. King mena ses compatriotes aux lieux où la mort avait frappé Burke et Wills : une double fosse recueillit les restes de ces victimes de l'audace et de la fatalité. Burke avait quarante ans; Wills n'en avait pas trente. On retira de la cachette et du sable le journal et les notes éparses des voyageurs. King survivait pour compléter ces notes souvent informes et à peine intelligibles. En voici une pourtant qui a son éloquence ; elle est de Burke et datée du 22 avril :

« Wills, King et moi (Gray est mort), nous sommes arrivés ici hier au soir, revenant du Carpentarie ; les hommes que nous avions laissés ici au dépôt en étaient partis le matin. Demain nous nous remettons en route pour descendre le Creck à petites journées dans la direction d'Adélaïde, par le mont Hopeless. Nous tâcherons de suivre la route de Gregory ; mais nous sommes très-faibles. Les deux chameaux sont rendus et nous ne sommes pas capables de faire plus de quatre à cinq milles par jour. Gray est mort en route d'épuisement et de fatigue. Nous avons tous beaucoup souffert de la faim. J'espère que les provisions laissées ici nous rendront nos forces.

« Nous avons découvert d'ici au Carpentarie une route praticable dont la plus grande partie suit le cent quarantième de-

gré de longitude orientale. Il y a quelques régions de bon pays entre cette route et le désert pierreux. D'ici au tropique, le pays est pierreux et sec. Entre le tropique et le Carpentarie, une partie considérable du pays est montueuse; mais elle est bien arrosée et couverte de riches herbages. Nous avons atteint le golfe de Carpentarie le 11 février 1861. Notre désappointement a été grand en trouvant les hommes laissés ici partis.

« *P.-S.* Les chameaux ne peuvent plus aller, et nous-mêmes nous ne pouvons plus marcher; sans quoi nous suivrions l'autre bande. Nous descendrons le Creck très-lentement. »

La petite troupe de M. Howitt, ramenant King et munie de tous ces renseignements, rentrait à Melbourne peu de semaines après le morne et significatif retour de la grande caravane.

Burke et Wills avaient accompli la première traversée intérieure de l'Australie : du mois d'août 1860 au mois de février 1861, ils s'étaient transportés, malgré mille obstacles, du littoral méridional de la grande terre jusqu'aux bords du golfe septentrional. Le gouvernement de la province Victoria fut donc bien inspiré le jour où, voulant honorer la mémoire de ces deux hommes, il fit rapporter à Melbourne leurs dépouilles mortelles et vota l'érection d'un monument à la gloire de ces grands citoyens. A Londres, la Société royale de Géographie s'est montrée juste en décernant sa grande médaille d'or aux héritiers de R. O'Hara Burke, et le Parlement du Royaume-Uni n'a pas cru trop faire en ordonnant de publier en son nom les Journaux et les itinéraires de Burke, de Wills et de King.

Les préparatifs singuliers de cette expédition, l'importance des résultats espérés, la solennité du départ, et puis le long silence qui suivit, tenaient l'attention en éveil, non-seulement dans la colonie de Victoria, mais encore dans toutes les colonies australiennes. Aux premiers bruits qui circulèrent, avant-coureurs de l'affligeante nouvelle, on s'émut à Melbourne, et M. Howitt, déjà parti, accéléra sa marche. Quand on vit ren-

trer Brahe, Wright et leur troupe sans Burke et les siens, que l'on pouvait croire encore vivants, un élan généreux d'humanité poussa les habitants et le comité dirigeant à préparer de prompts et puissants secours. Un vaisseau chargé de provisions, d'hommes et de chevaux était frété et devait se rendre au plus vite dans le golfe de Carpentarie : le débarquement opéré, M. Landsborough se mettrait à la tête de la troupe, pénétrerait dans l'intérieur des terres jusqu'à la vallée du Cooper, recueillerait tous les indices possibles chez les naturels et dans les fermes les plus rapprochées de la route qu'on lui traçait. Ce voyageur suivit ponctuellement ses instructions, et revint du Carpentarie à Melbourne, avec une riche collection de notes et d'observations nouvelles sur le pays; mais, sur les infortunées victimes, il ne rapporta rien qu'on ne sût déjà : la troupe de M. Howitt était revenue. La jeune colonie de Queen'sland, intéressée aux découvertes du Nord-Est, et sensible au sort de Burke, envoya par terre une petite troupe sous les ordres de M. Walker. Partie de la côte orientale, cette troupe arriva au fond du Carpentarie, et n'eut d'autres résultats que d'augmenter la somme des observations sur le sol fertile, les productions variées de ces régions, et les chances de colonisation ultérieure. La colonie de l'Australie méridionale prépara, elle aussi, son expédition confiée à M. Mac Kinlay; et ce fut, des trois missions subsidiaires dont nous parlons, la plus féconde en renseignements nouveaux et en résultats pratiques. Du 16 août 1861 au 29 mai 1862, Mac Kinlay se rendit de la ville d'Adélaïde au rivage du Carpentarie. Il trouva des contrées arides et sans eau, mais bientôt des lacs et de riches herbages : le désert où Sturt avait pensé mourir de soif, faillit noyer Mac Kinlay. Les approches du Carpentarie lui parurent dotées de toutes les richesses tropicales. Il remarqua bien dans les rivières le flux et le reflux de l'Océan; mais il ne lui fut pas donné, à lui non plus, d'en apercevoir les grandes vagues, à cause des buissons et des marécages qui défendent l'accès de cette côte, et avaient écarté Burke et ses compagnons. Mac Kinlay revint par la Terre de la Reine.

Dans ces trois expéditions faites à la recherche de Burke

et de Wills, nous venons de mentionner deux nouvelles traversées de l'Australie : Landsboroug a passé du Nord au Sud ; Mac Kinlay, du Sud au Nord. Il nous reste à parler d'une traversée plus récente et plus importante encore que les précédentes, en ce sens qu'elle est plus centrale et plus féconde en renseignements de toute espèce. Due à l'initiative d'un seul homme, cette expédition est marquée, autant que les premières, par des traits de courage et d'énergie personnelle ; mais elle se distingue par une marche habile, prudente et sûre ; elle est couronnée d'un plein succès, et n'est marquée par aucune catastrophe.

II

John Mac Douall Stuart, originaire d'Écosse, était depuis quelques années établi dans l'Australie, quand le capitaine Sturt entreprit son troisième voyage d'exploration centrale, en 1845. Mac Douall s'offrit pour accompagner le capitaine, et l'accompagna en effet, durant dix-neuf mois, dans ses courses au Darling, au désert pierreux et à la vallée du Cooper ; il partagea toutes les épreuves de cette rude expédition et résista, sans trop de détriment, aux chaleurs insupportables et aux poignantes étreintes de la soif. Il souffrit sans doute ; il eut besoin de se remettre et de se reposer, mais il ne se découragea pas. Dix ans plus tard, nous le retrouvons dans la région du lac Torrens, sondant les divers bassins de cette vaste dépression australienne tantôt inondée, tantôt gercée par la sécheresse ; nous le voyons constater la différence de niveau entre telle partie et telle autre, distinguer trois lacs au lieu d'un seul, et remarquer la séparation naturellement établie entre ces lacs par de petites collines. Puis l'explorateur porta ses pas vers l'ouest de cette contrée ; il y découvrit de vastes plaines, suffisamment arrosées par des sources naturelles, et couvertes d'une herbe fine que les moutons aiment beaucoup ; cette herbe s'appelle le kangurou. Pour récompenser cette utile découverte, le gouvernement colonial fit à Mac Douall une large concession de terres dans

la région par lui décrite et signalée à l'industrie pastorale. De nombreux colons se lancèrent aussitôt dans ces plaines, et des parcs s'établirent bien loin dans l'intérieur des terres.

Riche concessionnaire de pâturages et propriétaire de milliers de moutons, citoyen des plus notables de la colonie, Stuart ne songeait pas à se reposer. Célèbre par des explorations importantes, il se sentait appelé à en faire de nouvelles et à signaler son nom par un voyage qui révélerait les secrets de l'Australie intérieure. C'était l'époque où la colonie voisine préparait à tant de frais et à si grand bruit l'expédition de Burke et de Wills, dont l'itinéraire ne devait pas s'écarter beaucoup du 140e degré de longitude Est. Stuart se traça à lui-même son itinéraire : il se proposait de prendre une ligne plus occidentale de cinq ou six degrés ; il arriverait au centre géométrique de la grande île, et là il déciderait, d'après l'inspection du pays, s'il devait se diriger sur le golfe de Carpentarie en inclinant au Nord-Est, ou sur un point littoral quelconque de la terre d'Arnhem, vers le Nord-Ouest.

Au mois de mars 1860, sur la fin de la saison d'été, Mac Douall se mit en route avec deux amis seulement. Après avoir dépassé toutes les stations d'Européens, nos trois voyageurs lancèrent hardiment leurs chevaux dans les champs immenses de l'inconnu. Pendant le mois d'avril, ils traversèrent de grandes plaines, ici desséchées, là couvertes de broussailles, et d'un difficile accès ; de temps en temps on gravissait des monticules, on franchissait de petites vallées bien arrosées où croissaient l'avoine sauvage et le gommier. Plus on avançait vers le Nord, plus on trouvait d'eau au fond des ravins, plus la verdure devenait fraîche et continue, même dans les endroits pierreux. En mai, les voyageurs atteignirent le point central de la terre australienne. Une montagne apparaissait à peu de distance : on lui donna le nom de Stuart et on alla planter au sommet le drapeau de l'Angleterre, salué aussitôt par les trois amis de plusieurs acclamations patriotiques. Ils continuèrent leur marche à travers des arbrisseaux et des buissons épineux, et arrivèrent sous le 19° de latitude : ils avaient parcouru plus des deux tiers de la route et n'étaient

plus bien éloignés du Carpentarie. Mais l'attitude menaçante des indigènes qu'on n'osa point braver, la petite quantité de provisions apportées, et d'autres raisons aussi dictées par la prudence, firent rétrograder Stuart et ajournèrent son triomphe. Il rentra dans sa colonie.

Dès le 1er janvier suivant, Mac Douall repartit avec onze hommes et quarante-neuf chevaux, renfort jugé nécessaire et suffisant contre les indigènes. Mais on n'en rencontra point, et ce plus grand nombre d'hommes et de chevaux, qui devait favoriser la traversée, se trouva être un embarras et un obstacle à la réussite de l'expédition. On suivait le même chemin, on séjournait aux mêmes stations que l'année précédente ; on pouvait facilement retrouver les traces des pieds des chevaux imprimés sur le sable : il n'était pas tombé d'eau dans ces régions depuis dix mois. Arrivé au dernier point d'arrêt du premier voyage, Stuart poussa en avant et trouva encore des arbustes épineux et des halliers impénétrables, ou bien des plaines verdoyantes et propres à l'élevage des moutons. Il rencontra aussi des mares d'eau stagnante et des ravins complétement desséchés. La troupe avait beaucoup souffert de la soif et des difficultés du chemin ; les provisions allaient s'épuiser bientôt. Du haut d'une colline on apercevait devant soi une vaste plaine aride, sillonnée par des monticules rougeâtres et nus, au pied desquels se remarquaient des buissons stériles et piquants. Il fallut songer au retour, et Stuart en donna le signal, non sans regret, mais avec le ferme espoir qu'un troisième voyage le mènerait au rivage septentrional et couronnerait sa prudente persévérance.

Singulière coïncidence et frappant contraste ! Au moment même où Mac Douall Stuart savait se montrer en même temps si brave et si prudent, Burke et les siens se perdaient dans les déserts de ces parages et ne laissaient après eux, avec leurs notes péniblement retrouvées, que le souvenir attristant d'un courage aventureux frappé d'une grande infortune.

Rentré pour la seconde fois dans Adélaïde, Stuart se mit à reconstituer sa caravane ; il semblait mal à l'aise jusqu'au jour où il lui fut possible de se remettre en route avec des compa-

gnons résolus, entre autres M. Waterhouse, naturaliste distingué. En novembre, tout était prêt; l'été qui approchait ne l'effraya point; il partit, suivant autant que possible l'itinéraire des deux premiers voyages. Pour Stuart, toute cette route est connue; mais pour Waterhouse, tout est neuf: il examine, il note et compare. On dépassa le mont Stuart en février, et vers le commencement d'avril on atteignit la station la plus septentrionale du voyage précédent, la station où il avait fallu battre en retraite, et d'où l'on prétendait bien cette fois s'élancer jusqu'aux bords de l'Océan. On se trouvait sous le 17° de latitude, par 130° de longitude Est de Paris. Sous cette même latitude, quelques degrés plus à l'Est, on aurait atteint le rivage du Carpentarie. Mais Stuart voulait aller directement au Nord. La grande mer ne se rencontrerait pas avant le 12°; on avait donc encore cinq degrés à faire dans cette direction pour arriver au terme du voyage. Stuart en prit son parti et marcha vers le Nord.

Pour éviter la plaine sablonneuse et les broussailles hérissées d'épines, on se vit obligé d'incliner un instant à l'Est, où l'on trouva une route praticable et des indigènes peu inquiétants; puis on reprit la direction du Nord, et le 10 juillet on se trouva aux sources d'une rivière dont l'eau était très-limpide et dont le cours permanent allait s'élargissant toujours. Nos voyageurs conçurent dès lors une ferme espérance de voir bientôt leur course terminée par l'apparition soudaine de la grande mer. Ils longeaient la rivière et remarquaient le terrain gras et fertile, les herbes tropicales, les bouquets de palmiers, et dans les eaux, de gros poissons venant certainement de la mer voisine. Le 20 juillet, on arrivait à l'endroit où la rivière changeant de direction, tourne à l'Ouest. Stuart l'abandonna pour suivre, sans dévier, sa route vers le Nord, entre des arbres de plus en plus petits, comme il arrive d'ordinaire aux approches du rivage.

Le 24 juillet 1862, Stuart et ses compagnons marchaient silencieusement depuis quelques heures. Tout à coup l'un d'eux, Thring, qui précédait les autres, s'écria: La mer!... La surprise, le saisissement de ses amis furent tels qu'il dut

répéter : La mer ! la mer !... Voici la mer ! Il l'avait vue dans le lointain à travers les arbres. Stuart saute de cheval, met l'oreille à terre et saisit distinctement le bruit des vagues. Quelques instants après on avait devant soi la belle nappe azurée, soulevant majestueusement les plis de ses ondulations et les laissant retomber avec fracas. C'était bien l'Océan ! L'histoire redit les transports de Nuñez de Balboa quand il aperçut le grand Océan du haut d'une montagne ; et Balboa n'avait traversé que l'isthme américain. Stuart venait de traverser toute l'Australie. Burke et Wills avaient observé le flux et le reflux dans une rivière ; Mac Kinlay avait vu le même phénomène et parcouru des marais salins ; Stuart ne se bornait plus au signe, il apercevait de ses yeux la grande réalité. Il alla se baigner les pieds et se laver le visage et les mains dans les grandes eaux, adressa quelques paroles d'effusion à ses compagnons enthousiasmés, et déploya le drapeau britannique sur un arbre au pied duquel il enfouit, dans une boîte, la relation de cette heureuse traversée.

Le point du littoral où se trouvait Mac Douall, est situé par 12° 15' de latitude Sud, et 130° de longitude Est. La mer qu'il contemplait n'est pas le grand Océan lui-même, mais le golfe de Van Diemen, formé au Nord-Ouest par l'île Melville et au Nord-Est par la presqu'île où se trouve le Port Essington. C'est, à peu de chose près, la partie de l'Australie qui s'avance le plus vers l'équateur. Nos voyageurs avaient fait plus de sept cents lieues.

Le naturaliste Waterhouse, d'après ses observations personnelles, divise en trois régions le pays qu'on venait de parcourir dans toute sa largeur du Sud au Nord, du golfe Spencer au golfe de Van Diemen. Dans la région méridionale, les terrains d'une nature saline offrent des sources abondantes d'une eau saumâtre et néanmoins potable ; ces terrains, dans leur ensemble, sont assez propices à l'élevage des moutons. La région centrale, comprise entre 27° et 17° de latitude, est sèche, ou n'a guère que des mares d'eau stagnante : pas de pluies régulières. Elle produit, dans les plaines, une grosse herbe de saveur âcre, dont les moutons se contentent ; dans

les ravins, on trouve une herbe plus fine et des gommiers. La région septentrionale présente des plaines fertiles, mais surtout des vallées où la végétation est luxuriante. La canne à sucre et le cotonnier pourraient se développer là sur d'immenses surfaces. Les indigènes y paraissent assez nombreux ; mais ils redoutent d'instinct l'approche des blancs, comme s'ils devinaient en eux les ravisseurs de leur sol et les exterminateurs de leur race[1].

Le grand résultat géographique de cette traversée est la connaissance réelle du continent austral. Pas de mer, pas de lac intérieur qui reçoive des fleuves ; pas de hautes montagnes qui courent d'un rivage à l'autre ; des collines de cinq ou six cents mètres, des lacs ou des rivières temporaires. Telle est la constitution intérieure de cette grande terre, pour la partie centrale et orientale. L'induction et quelques excursions nous donnent la même idée de la partie occidentale. Désormais plus d'hypothèses, plus d'illusions chimériques ; la vérité s'est faite sur cette question, grâce à l'intrépide voyageur Mac Douall Stuart.

L'heureux explorateur, parvenu au terme de ses souhaits, ne devait plus se préoccuper de sa gloire et de sa fortune : l'une et l'autre lui étaient assurées. Dès le lendemain du 24 juillet, il se remit en route pour l'Australie méridionale. Les indigènes d'un côté, les fatigues et les maladies de l'autre, troublèrent la joie du retour ; le chef trop fortuné de l'expédition fut atteint du scorbut ; il fallut lui prodiguer mille soins et le porter dans une litière improvisée. Il rentra enfin dans la colonie sans avoir perdu un seul homme. Son retour fut un véritable triomphe. Vingt mille colons se portèrent, dit-on, au-devant de lui, et au moment où il allait pénétrer dans les rues d'Adélaïde, les principaux membres des conseils législatifs et le gouverneur général de la colonie lui-même, sir Dominik Daly, vinrent le recevoir et lui témoigner, par leurs applaudissements, une vive gratitude et la plus sincère admiration. Le gouvernement colonial lui décerna le prix de

[1] Cf. Blerzy, *Revue des Deux-Mondes*, t. LII, page 67.

deux mille livres sterling tenu en réserve depuis trois ans; les sociétés de géographie de Londres et de Paris lui accordèrent successivement la grande médaille d'or et une mention très-honorable.

John Mac Douall Stuart n'a pas survécu plus de quatre ans aux fatigues de son dernier voyage. Le 5 juin 1866, il est mort à Nottingham-Hill, encore dans la fleur de l'âge, entouré d'une estime bien méritée, et en possession d'une gloire aussi généralement incontestée qu'elle avait été chèrement conquise.

A. JEAN.

DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

ET DES LIVRES APOCRYPHES QUI S'Y RAPPORTENT

C'est une doctrine catholique que la sainte Vierge, malgré son éminente sainteté, et bien qu'elle fût exempte de tout péché, même de la faute originelle, a subi, comme tous les hommes, la loi commune de la mort. Il convenait qu'elle y fût assujettie, pour mettre le comble à ses mérites par le sacrifice de sa vie, et pour être en cela plus conforme à son divin Fils. Le sentiment commun des docteurs et des fidèles est que cette mort fut l'effet du seul amour qui la consumait, et du désir le plus ardent de se réunir à celui pour qui seul elle avait vécu. Son âme brisa son enveloppe mortelle, soit par la violence d'un transport extraordinaire, soit par la seule action continue d'une charité qui allait croissant d'heure en heure, et qui enfin la sépara de son corps à peu près comme un fruit mûr se détache du rameau qui le porte. C'est aussi le sentiment de l'Église que cette âme bienheureuse reprit peu après le corps qu'elle avait quitté, et que cette chair immaculée ne fut point soumise à la corruption du tombeau. Les motifs de cette préservation sont faciles à comprendre, et la piété des chrétiens n'a pas de peine à croire que celle qui fut privilégiée en tout le reste, qui fut conçue sans péché, et qui elle-même conçut et enfanta sans souillure l'auteur de toute pureté, ait été privilégiée jusque dans son sépulcre, et mise à l'abri de la pourriture et des vers. Cependant l'Église n'a jamais imposé cette croyance comme un article de foi. Elle se contente de l'encourager et de montrer qu'elle l'agrée : « Porro Dei Ecclesia, dit à ce propos Baronius dans ses notes sur le martyrologe romain, 15 août, in eam partem propensior videtur, ut una cum carne sit in cœlum (assumpta;)... quæ quidem sententia cum plurimorum theo-

logorum, tum etiam communi consensu fidelium jam recepta videtur. » A ceux qui demanderaient sur quel fondement repose cette persuasion commune, nous répondrions qu'on en peut admettre deux sortes de preuves; des preuves naturelles et historiques, s'il y eut des témoins oculaires de ce miracle; des révélations divines et surnaturelles transmises depuis les Apôtres jusqu'à nous, si le fait se passa dans l'ombre et le mystère. Peut-être est-il à propos d'insister sur cette dernière classe de preuves comme sur les plus solides. N'est-ce pas par ce moyen que le fait de l'Immaculée Conception de la Vierge, fait naturellement en dehors de toutes les voies naturelles d'investigation, nous est pourtant connu avec une inébranlable certitude? Ceux qui savent que le Saint-Esprit anime l'Église, et que, sans nouvelle révélation, il met dans une plus vive lumière de siècle en siècle les dogmes révélés dès l'origine, ne trouveront rien d'étrange dans cette supposition, sur laquelle je ne prétends aucunement devancer le jugement infaillible du pasteur suprême.

J'avouerai même qu'il s'est conservé peu de documents qui déposent en faveur de cette croyance durant les cinq premiers siècles[1]. J'écarte les pièces apocryphes dont j'examinerai plus tard la date et la valeur. S'il en a existé d'autres plus sérieuses, le temps nous les a ravies. Mais la tradition orale y suppléait, comme sur plusieurs autres points de doctrine, et je ne saurais trop rappeler l'importance de cet enseignement oral, dont certains catholiques, égarés par je ne sais quelle habitude de tout chercher dans les livres, oublient quelquefois de tenir compte.

Si la dévotion à la sainte Vierge remonte au berceau de l'Église, comme je l'ai fait remarquer ici même (juin 1866, p. 199), elle a varié avec les siècles dans ses manifestations extérieures. Étroitement liée à celle du Sauveur, elle s'est appliquée d'abord à honorer les mystères communs au Fils et à la Mère. Marie avait sa part, et une large part, des hommages

[1] Trombelli, dans sa Vie de la sainte Vierge, cite à l'appui de cette croyance un texte de Cyrille Lucar qu'il a pris pour un passage de S. Cyrille d'Alexandrie. La distraction est au moins singulière.

des fidèles dans les fêtes de Noël, de l'Épiphanie, etc., et les peintures des catacombes romaines sont là pour l'attester au besoin. Dans ces temps primitifs, où le culte s'organisait et se développait par degrés, les époques de sa vie dont les textes sacrés ne disent rien, celles qui précédèrent l'Incarnation ou qui suivirent l'Ascension du Fils de Dieu ne furent point l'objet d'hommages solennels et de fêtes universellement reconnues. Ces fêtes ne devaient s'étendre que peu à peu, après avoir commencé probablement en Palestine, sous l'influence de traditions locales religieusement conservées.

Ce qui est certain, c'est que vers la fin du VI[e] siècle, *ou au* commencement du VII[e], nous trouvons les Églises d'Occident et d'Orient unanimes à célébrer la fête de l'Assomption; et il n'est pas moins assuré que l'objet de cette fête n'était pas uniquement la bienheureuse mort de Marie et l'exaltation de son âme dans le ciel, qu'on y vénérait aussi son corps ressuscité et réuni dans la gloire à son âme sainte. Nous en avons pour garants les homélies des Pères, et les paroles même de la liturgie.

Il existe deux manuscrits fort anciens, et jugés par les critiques appartenir au VII[e] siècle[1], de la liturgie en usage alors dans nos provinces de la Gaule. L'un appartient aux provinces méridionales voisines des Pyrénées, et assujetties aux Goths, qui dominaient en Espagne; l'autre, qui vient du monastère de Bobbio, a dû servir dans les Églises plus rapprochées des Alpes et du Jura, et représente la liturgie du royaume de Bourgogne. Ces deux manuscrits ont été publiés par Dom Mabillon[2], et de nos jours réédités avec beaucoup de soin et de savantes notes par M. le docteur Forbes, un de ces hommes à tendances catholiques qui sont nombreux en Angleterre, et

[1] Ou au commencement du VIII[e].

[2] Le premier, sous le titre de « Missale Gothicum, » fait partie du traité « De Liturgia Gallicana » du savant Bénédictin, qui s'exprime ainsi sur sa date : « Apparet hunc, ineunte sæculo octavo nempe ad exemplum codicis vetustioris, « fuisse exaratum. » Le second est imprimé dans le « Musæum Italicum. » Le premier avait été précédemment édité par le B. Tommasi; et tous les deux sont entrés depuis dans la collection de Muratori, et dans la Patrologie de M. Migne, t. LXXII.

que quelques dissentiments ou préjugés d'éducation retiennent à peine dans le schisme [1]. Or, on y trouve sous la rubrique « de transitu vel dormitione Mariæ, » au 18 janvier, une messe où se lisent ces paroles : « Vere diversis infulis anima redimita cui apostoli reddunt obsequium, angeli cantum, Christus amplexum, nubes vehiculum, assumptio paradisum, inter choros virginum gloria principatum. » Si l'on pouvait douter que ces paroles n'aient trait à l'assomption corporelle de Marie [2], on n'aurait besoin pour s'en assurer que de les comparer avec le livre « de transitu Mariæ, » attribué à Méliton, qui peut leur servir de commentaire : on y voit le pieux empressement des Apôtres à rendre les derniers devoirs à Marie, « apostoli reddunt obsequium, » le chant des anges qui retentit dans les airs pendant le convoi funèbre, « angeli cantum, » l'apparition du Sauveur qui rappelle sa mère à la vie et lui donne le baiser de paix, « Christus amplexum, » enfin le nuage dans lequel le Sauveur remonte au ciel, accompagné de ses anges qui emportent la Vierge entre leurs bras, « nubes vehiculum, assumptio paradisum; » paroles toutes semblables à celles de Méliton : « Dominus, elevatus in nube, receptus est in cœlum, et angeli cum eo, deferentes beatam Mariam in paradisum Dei. » Aussi est-il probable que ce livre servit, au moins dans quelques églises, de leçon pour l'office de ce jour.

Une fête établie dès lors avec un office identique dans des provinces éloignées les unes des autres [3], parmi des populations diverses d'origine, soumises à des législations différentes et à des gouvernements distincts, devait être assez ancienne. En effet nous avons la preuve qu'une fête de la Vierge se célébrait dans les Gaules vers le milieu de janvier dès le temps de S. Grégoire de Tours, qui en parle comme d'une fête solennelle, précédée d'une vigile : « Hujus festivitas, mediante unde-

[1] *The ancient liturgies of the Gallican church*, Burntisland, 1855, 1858. — L'édition n'est pas encore achevée.

[2] L'ensemble de l'office ne permet aucun doute à cet égard.

[3] Sur les variantes liturgiques des diverses provinces de la Gaule, voir la préface de Muratori au Sacramentaire Gallican. (Migne, *Patrol.*, t. LXXII, p. 448.)

« cimo mense, celebratur. Adveniente autem hac festivitate, « ego ad celebrandas vigilias accessi. » (*De Gloria-Martyr.*, I, 9.) La circonstance du XIe mois, qui est le mois de janvier, et la fixation approximative du jour, *mediante undecimo mense*, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse de la fête de l'Assomption ; et ce mot s'entendait dès lors d'une assomption corporelle, comme il résulte d'un autre passage du même saint, qui exprime la croyance commune de son pays et de son temps. Voici ce passage capital dans la question présente : « Quand la bienheureuse Vierge toucha au terme de sa « carrière, et que Dieu la retira de ce monde, tous les Apôtres « s'assemblèrent de diverses contrées en sa maison. Ils veil« laient avec elle ; et voilà que le Seigneur Jésus vint avec ses « anges, et que recevant son âme, il la remit à S. Michel, et « disparut. A l'aurore, les Apôtres levèrent son corps, le « déposèrent dans son sépulcre, et y firent la garde, en at« tendant le retour du Seigneur. Il leur apparut de nouveau ; « et, enveloppant le corps d'un nuage, il le fit porter au pa« radis, où, réuni à son âme, il goûte les joies éternelles. » (*De Glor. Martyr.*, c. IV.)

L'étroite connexion de la liturgie des Goths d'Espagne avec celles des Gaules autorise à penser que la même fête se célébrait également chez eux, et avait précisément le même objet. M. Forbes, il est vrai, n'en a point trouvé l'indication dans un ancien calendrier gothique édité par Pisa ; mais la preuve qu'elle y fut en usage un peu plus tôt ou plus tard, c'est que de nos jours encore le missel gothique, outre la fête du mois d'août qui lui est commune avec toute l'Église, en a une autre au 24 janvier « de pace Mariæ Virginis, » avec un office identique à celui du 15 août. Cette double solennité n'a pu être autorisée qu'en souvenir de la vénérable antiquité, dont elle perpétue la trace.

La fête de l'Assomption qui dans les Gaules se célébrait en janvier, l'Église romaine la célébrait le 15 août, au moins depuis le pontificat de S. Grégoire et la fin du VIe siècle (590-604). L'oraison assignée pour ce jour dans le sacramentaire du saint pontife, indique assez nettement la croyance à la ré-

surrection de la Vierge : « Mortem subit temporalem, nec tamen mortis nexibus deprimi potuit. » Il faut donc que ce pape, qu'on n'accusa jamais de tendance à l'innovation, eût trouvé cette croyance déjà établie dans son Église, la mère et la maîtresse de toutes les autres ; et il est probable que la fête l'était aussi.

Il est vrai qu'au rapport de Nicéphore, l'empereur Maurice (582-602), contemporain et ami de S. Grégoire, publia un ordre de célébrer le 15 août la fête de l'Assomption. Mais tout porte à croire que cet ordre ne concernait que les Grecs, soit que la fête ne fût pas encore instituée parmi eux, soit qu'elle se célébrât un autre jour, et avec moins de solennité [1].

Aussi est-ce surtout dans l'Orient que nous remarquons, à partir de cette époque, un changement notable dans la chaire chrétienne. Avec le VIIe siècle, commence chez les Grecs l'usage d'adresser des homélies au peuple sur le mystère de l'assomption de la Vierge. La plus ancienne que nous con-

[1] La fête d'un saint se célébrant ordinairement le jour anniversaire de sa mort, portait souvent le nom de « dormitio » ou « depositio. » Il se pourrait donc que sous le nom de « dormitio » ou « transitus V. Mariæ » on ait désigné d'abord une fête de la Vierge, instituée pour honorer en général tous ses mystères. Plus tard et peu à peu s'établirent des solennités spéciales pour les principales circonstances de sa vie, et le mot « dormitio » s'appliqua dès lors exclusivement à la fête de son assomption.

La fête qui se célébrait dans les Gaules le XVIII janvier paraît avoir eu d'abord ce caractère de généralité. Dans le missel de Bobbio, dont j'ai parlé, la messe « In adsumptione » est précédée par une autre « In missa S. Mariæ, » qui lit à l'évangile l'histoire du recouvrement de Jésus dans le temple à l'âge de douze ans (Luc, II, 41-49). Cette messe, placée la première, est apparemment la plus ancienne, à moins de supposer, avec Mabillon, qu'elle se récitait la veille de la fête. Dans l'ancien lectionnaire de Luxeuil, découvert et publié par le même bénédictin, l'évangile assigné à la fête de l'Assomption est l'histoire de la Visitation (Luc, I, 39-56). Tout venait à propos, pourvu qu'il rappelât celle qu'on voulait honorer. C'est apparemment de cette fête unique et générale qu'il faut entendre ce qu'on lit dans la vie de S. Théodose, abbé d'un monastère de Judée au Ve siècle, que ce jour-là, à raison de la solennité (valde insignis et solemnis) il y eut une si grande affluence de monde que les religieux chargés de ce soin ne suffisaient pas à faire asseoir les convives à table. (*Acta. SS.* Boll. XI janv. t. I, p. 690). Cette fête était plus ancienne. Il en est fait mention dans la vie de S. Leucius, contemporain de Théodose le Grand. « Adveniente solemnitate Dei genitricis « Mariæ ex more christiano celebranda, etc. » (*Ibid.* p. 668.) On la célébrait donc au IVe siècle à Alexandrie, patrie de Leucius. Elle était placée au mois de janvier, comme elle le fut depuis dans les Gaules.

naissions est celle de Modeste, contemporain de l'empereur Héraclius, qui fut longtemps administrateur, et devint enfin patriarche titulaire de l'Église de Jérusalem[1]. L'orateur exprime dans son exorde quelque surprise de ce que ses devanciers, qui ont discouru de tous les autres mystères de la mère de Dieu, aient gardé le silence sur celui-ci, ou que leurs homélies ne soient point parvenues jusqu'à lui. Cet étonnement suppose que la fête n'était pas tout à fait récente au moins à Jérusalem; mais si cette Église et d'autres encore la célébraient depuis longtemps, ce n'était pas avec cette solennité et ce concours du peuple qui invite le pasteur à lui rompre la parole de vie. Après Modeste au contraire, les discours abondent sur le même sujet. Nous en avons plusieurs de S. André de Crète, de Jean de Thessalonique, de S. Germain de Constantinople et de S. Jean de Damas, tous écrivains du VII[e] et du VIII[e] siècle. Toutes ces homélies s'accordent à parler de la résurrection de la sainte Vierge comme d'un fait généralement admis et indubitable, même les plus anciennes où l'on remarque le plus de retenue et de réserve quant aux détails. Modeste, par exemple, tout en confessant humblement son embarras, dans l'absence d'un modèle qu'il puisse imiter, mentionne les principales circonstances qui ont été indiquées par la préface de la messe gauloise, le concours des anges, et celui des Apôtres amenés des extrémités de la terre par une voie connue de Dieu (*ὡς μόνος ἐπίσταται Θεός*); les concerts unanimes de ces deux chœurs, l'un visible, et l'autre invisible, qui unissent leurs voix pour louer Dieu; l'apparition du Sauveur, qui accomplit sa promesse envers sa mère, en venant lui-même recueillir son âme, et l'ardeur incroyable de cette âme bienheureuse à s'élancer dans les bras de son fils, aussitôt qu'elle l'aperçoit; enfin son prompt retour à la vie, que l'orateur exprime en ces termes : « Comme étant la mère du « Christ, auteur de la vie et de l'immortalité, elle est par lui « ressuscitée, pour partager corporellement dans l'incorrup-

[1] Cette homélie, publiée au XVIII[e] siècle en Italie, par Michel-Ange Jacomelli, a été réimprimée dans la Patrol. Grecque de M. Migne, t. LXXXVI.

« tion pendant les siècles la vie de celui qui l'a rappelée du « tombeau, et qui l'a attirée à lui, de la manière que lui seul « connaît. » C'est à peu près le fonds et la substance des écrits apocryphes que nous aurons à étudier bientôt; mais l'auteur ou les ignore ou dédaigne de les invoquer, et tient à faire comprendre qu'il s'appuie sur la tradition orale, et non sur ces écrits; c'est pourquoi il rejette toutes leurs amplifications, tous les détails dont ils sont pleins, et répète à dessein cette parole : « de la manière que Dieu sait : ὡς μόνος ἐπίσταται Θεός. »

S. André de Crète pousse la réserve encore plus loin. Il se borne à commenter le texte de S. Denys l'Aréopagite (*de Div. nom.*, c. III), en y ajoutant seulement un court et dernier paragraphe sur la résurrection de la sainte Vierge. Le texte de l'Aréopagite offrait peu de matière pour un discours. L'auteur n'y parle qu'incidemment de la mort de la sainte Vierge, son dessein n'étant pas de faire l'éloge de Marie, mais uniquement de relever la gloire de S. Hiérothée son maître, et la sublimité de son inspiration. Dans ce but il rappelle la consolation qu'il eut d'assister avec les Apôtres et les plus illustres disciples au trépas de la Vierge. Chacun y composa une hymne pour la circonstance, et, sauf les Apôtres, Hiérothée s'y montra incomparablement supérieur à tous par la vigueur de son essor, la majesté de son style et l'élévation de ses pensées. C'est sur ce fonds que le saint évêque de Crète bâtit son homélie. Aussi faut-il avouer qu'il s'étend beaucoup moins sur le mystère du jour que sur l'excellence de la mère de Dieu, sur ses grandeurs, ses prérogatives, ses vertus et ses mérites. Quand il vient à sa résurrection, dont S. Denys n'avait pas eu occasion de parler, il invoque à l'appui le muet témoignage du caveau ouvert et vide où la tradition voulait que son corps eût reposé pendant quelques jours. Il en parlait pertinemment, ayant longtemps habité ces lieux qui avaient été son berceau.

S. Jean de Damas, qui se rapproche davantage des récits apocryphes par le développement qu'il donne au sien, n'invoque pourtant d'autre source écrite que le passage de S. Denys et l'histoire Euthymiaque. Il est difficile de dire ce qu'était

cette histoire, qui serait complétement ignorée sans la citation du saint. Ce qui est sûr, c'est qu'elle fut écrite après la découverte des œuvres de S. Denys dont elle cite le trait que nous venons de rapporter. Cette date ne réclame pas en sa faveur une entière créance. Pour tout le reste, le savant théologien de Damas s'appuie sur la tradition orale et sur la commune persuasion des fidèles.

Si lui ou les autres orateurs que j'ai nommés ont connu les apocryphes qu'on les accuse d'avoir suivis, ils ont plutôt montré le peu de cas qu'ils en faisaient par le silence affecté qu'ils ont gardé à leur endroit. Devaient-ils pousser les choses à l'extrême, et par la crainte de s'accorder avec ces compositions suspectes, supprimer même des faits qu'ils jugeaient établis sur de plus solides garants?

Voici donc un fait grave et hors de doute. Aux VIe, VIIe et VIIIe siècles, les Églises de l'Orient et de l'Occident s'unissaient dans la persuasion que la mère du Sauveur était déjà glorifiée dans son corps comme dans son âme, et que la mort n'avait été pour elle qu'un doux et léger sommeil de quelques jours. Et ce fait était proclamé sous la forme la plus solennelle et la plus authentique par les orateurs chrétiens du haut de la tribune sacrée, par les théologiens dans leurs doctes traités, par les évêques dans l'action même de la liturgie.

C'est à ce fait pris en lui-même, et non à quelques autorités douteuses, qu'il faut s'attacher pour justifier et défendre la pieuse croyance de nos jours. C'est dans l'Eglise surtout qu'en fait de traditions ou de doctrines, la prescription vaut titre et se soutient par son propre poids, jusqu'à ce qu'on lui oppose des titres plus anciens et plus sûrs.

Où sont ces titres plus anciens qu'on pourrait ici nous opposer? Eusèbe et S. Jérôme, dit-on, n'ont point connu la tradition que vous invoquez. Cette tradition s'appuie surtout sur la présence, à l'orient de Jérusalem, d'un caveau vide où l'on prétend que le corps de la Vierge aurait été déposé. Or ni Eusèbe ni S. Jérôme, tous les deux si bien instruits de la géographie de la Palestine, et qui ont décrit les saints lieux avec tant d'exactitude, ne disent mot de ce prétendu tombeau. N'est-ce

pas une preuve que l'opinion qui s'y rattache est plus moderne? Bien plus, S. Épiphane, qui, né lui-même en Palestine, connaissait le pays et ses souvenirs, ne sait que dire de la fin de la sainte Vierge. Il doute si elle est morte, et si elle a été ensevelie; il incline même à croire qu'elle n'a point subi la loi commune, et qu'elle a été transférée dans un monde meilleur comme Enoch et comme Elie. Un texte de l'Apocalypse mal compris avait donné lieu à cette opinion. S. Jean raconte, au ch. XII de ses Révélations, qu'il vit une femme près d'enfanter, et qui poussait des cris douloureux. Le dragon se tenait près d'elle attendant le moment de sa délivrance pour dévorer son fruit. Mais Dieu la garantit des fureurs du monstre; car son fils à peine né fut ravi au ciel près du trône de sa Majesté; et elle-même reçut, pour échapper à la poursuite du dragon qui tournait contre elle toute sa rage, de grandes ailes d'aigle qui la portèrent au désert. Chacun voit le parti qu'on pouvait tirer de ce passage, quand, au lieu d'en faire l'application littérale à l'Église et à la formation du peuple chrétien, on le rapportait à la mère de Dieu. Qu'on explique au reste comme l'on voudra le doute du saint évêque de Salamine, la conclusion sera toujours la même : il n'a rien su du tombeau de Gethsémani, ni de la pieuse crédulité qui y fit affluer plus tard les pèlerins.

Mais, nous ne saurions trop le redire, quelque respectable que soit la tradition des chrétiens de Jérusalem sur le caveau qu'ils donnent pour celui de Marie, ce n'est pas d'elle que nous tirons notre plus solide argument. Plusieurs critiques soutiennent encore aujourd'hui que la sainte Vierge est morte à Éphèse, et le savant pape Benoît XIV, frappé de la force de leurs raisons, n'a pas osé choisir entre les deux sentiments contraires. Ces critiques n'en sont pas moins d'accord à soutenir l'opinion commune sur le fait de la résurrection de Marie; jugeant plus sage de la faire reposer sur l'enseignement des Apôtres éclairés d'une lumière surnaturelle, que sur des témoignages d'histoire locale. Qu'il me soit permis d'ajouter que ces arguments, tirés du silence de gens qu'on voudrait faire parler malgré eux, sont presque toujours faibles et peu

concluants. Eusèbe et S. Jérôme ont fort bien pu connaître le tombeau de Gethsémani et le souvenir qu'il rappelle, sans oser ni le contredire ni l'approuver, par une crainte excessive d'accorder quelque crédit à des livres apocryphes. Ce ne serait pas la première fois que la vérité aurait souffert des fables qu'on avait eu le tort d'y mêler, et ce ne sera pas non plus la dernière[1].

Quant à S. Épiphane, il ne dit rien qui s'écarte notablement du point essentiel de la tradition que nous voulons défendre. Pour que le caveau de Gethsémani fût désigné comme celui de la sainte Vierge, il suffisait à la rigueur que, selon la coutume si répandue parmi les anciens, elle l'eût fait préparer de son vivant pour y être un jour déposée. Le saint docteur pouvait donc concilier cette idée avec le doute qu'il exprime sur la question de sa mort et de sa sépulture. Il se conformait aussi à la commune opinion en pensant que son corps était vivant et glorieux. Il doutait uniquement si elle était arrivée à cette glorification complète par une transformation instantanée, ou par une mort suivie d'un prompt retour à la vie : question d'une importance secondaire que l'Église n'avait pas encore tranchée. C'est à peu près ainsi que les théologiens, à propos d'un texte de S. Paul (I Cor. xv, 51), disputent sur le sort des justes qui seront trouvés vivants lors du second avénement de Jésus-Christ. Plusieurs pensent qu'ils ne mourront point, et que leurs corps seront immédiatement transfigurés sans avoir été un seul instant séparés de l'âme; et, si cette opinion semble contraire à la Vulgate latine, elle est appuyée sur le texte grec, tel qu'on le lit dans presque tous les exemplaires. Que S. Epiphane se soit fait une opinion semblable du passage de la Vierge, il faudra l'abandonner en ce point, et croire avec l'Eglise qu'elle est morte; mais l'opinion de sa résurrection en sera la conséquence naturelle.

Ces objections écartées, il en reste encore une qui, du

[1]. Dans une étude sur l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe, que je suis loin de proposer comme un modèle de saine critique, M. Alf. Maury se rencontre avec moi sur ce point. Il reproche à l'évêque de Césarée une réserve excessive par rapport aux pièces apocryphes.



moins en apparence, est plus sérieuse. Elle est tirée de la lettre synodale des Pères réunis à Ephèse pour le concile œcuménique de l'an 431. Ils sont rassemblés, disent-ils, dans le lieu où (est) l'apôtre S. Jean et la Vierge-mère : ἔνθα ὁ Θεολόγος Ἰωάννης, καὶ ἡ Θεοτόκος παρθένος, ἡ ἁγία Μαρία. Ce texte ne va-t-il pas directement à l'encontre non-seulement de la tradition des fidèles de Jérusalem, mais même de la résurrection de Marie? On n'en pourrait douter, si la leçon était certaine, et avait le sens que plusieurs lui ont donné. Mais il faut avouer que la tournure de la phrase a quelque chose d'insolite et d'étrange. Nous ne dirions pas aujourd'hui de S. Pierre qu'il est à Rome, mais tout au plus qu'il y repose (jacet, dormit, requiescit), si nous voulions faire entendre que son corps y est conservé. La phrase grecque manque donc d'un verbe, indispensable à la régularité de la construction, et omis par la négligence des copistes, ou bien il faut y chercher un autre sens. Si l'omission du verbe est une pure erreur de transcription, il est naturel de croire que les Pères ont voulu parler des célèbres églises dédiées à la sainte Vierge et au bien-aimé disciple dans cette métropole, et de suppléer l'omission par ces mots οἴκους ἔχουσι, ou quelques autres semblables. Si l'on tient au contraire pour l'intégrité du texte, il y aurait lieu d'examiner s'il ne se rattache pas à quelque croyance populaire, que les évêques rappellent sans la discuter. C'était alors une opinion commune, dont S. Augustin parle sans l'adopter ni la contredire, que S. Jean n'était pas mort, et qu'il dormait seulement dans son sépulcre, sur lequel était bâtie son église. Les Éphésiens n'ont-ils pas cru de même que la mère de Dieu honorait d'une présence spéciale le lieu où elle était plus particulièrement honorée, et obtenait des grâces plus signalées à ceux qui l'y invoquaient avec ardeur. En ce sens ils auront pu se glorifier de posséder dans l'enceinte de leurs murailles la personne même de S. Jean, et celle de Marie.

Quoi qu'il en soit, ce texte est trop obscur, et d'ailleurs trop isolé pour former un contre-poids à la force des arguments contraires. Si le tombeau de Marie avait été à Éphèse,

on en trouverait sûrement d'autres traces dans l'histoire. Dès le second siècle, Polycrate, évêque de cette métropole, n'eût pas manqué de s'en glorifier dans sa lettre au pape S. Victor, relative à la controverse de la pâque. L'usage de son église était de la célébrer le 14 du mois, en quelque jour de la semaine qu'il tombât. Pour se maintenir dans cette coutume, contre la défense expresse du Pontife romain, il prétend la tenir de l'apôtre S. Jean, et énumère avec complaisance toutes les illustrations de son siége, tous les morts insignes qui y reposent dans la paix du Seigneur. C'était l'occasion plus que jamais de parler des reliques de la Vierge-mère, comme il parle de celles de S. Jean; mais il n'en dit absolument rien. Ce silence équivaut à un aveu formel, aveu d'autant plus précieux qu'il appartient à une antiquité plus reculée, et qu'à peine un siècle la sépare de la période apostolique.

II

J'ai exposé les preuves sur lesquelles s'appuie la pieuse croyance des fidèles, relative à l'assomption de la mère de Dieu. Je puis entrer désormais avec plus de sécurité dans la discussion des pièces apocryphes qui ont eu cours en divers temps et en divers lieux sur le même sujet.

De ces légendes toujours suspectes, et quelquefois absurdes par l'accumulation et la bizarrerie du merveilleux qu'elles préfèrent, la plus ancienne dont nous suivions la trace est celle qui fut fameuse sous le nom de Leucius.

Comme c'est là un personnage fort énigmatique, il nous importe de rechercher ce qu'il fut, et quel genre d'ouvrages lui furent attribués.

Si j'interroge les documents anciens, ce Leucius y est représenté constamment comme un contemporain, disciple et compagnon des Apôtres. « Qui nobiscum cum apostolis conversatus est, » fait dire à Méliton l'auteur qui s'est caché sous le nom de ce saint évêque de Sardes[1] : Tantôt Leucius

[1] Nous avons sous le nom de Méliton, évêque de Sardes au IIe siècle, deux

est appelé disciple de S. Matthieu [1], tantôt disciple de S. Jean [2]; S. Pacien accuse de mensonge les Montanistes qui prétendaient avoir reçu de Leucius la lumière et la communication du Saint-Esprit [3]; ce qui prouve qu'il s'accorde avec ses adversaires à regarder Leucius comme un homme apostolique. Dans le texte latin de l'Évangile de Nicodème, Leucius est donné pour fils de Joseph d'Arimathie. Il a pour frère Charinus, et ces deux frères, qui ont précédé leur père dans le tombeau, sont du nombre de ceux que le Sauveur rencontre dans les enfers, et qu'il rappelle à la vie quand il se ressuscite lui-même. Témoins oculaires des merveilles opérées dans les limbes, de l'effroi des démons et de leur défaite, ils consentent, sur la demande des prêtres et des pharisiens, à tenir la plume pour raconter ce qu'ils ont vu, et attester la puissance, la divinité et la résurrection de Jésus-Christ [4].

écrits supposés, où Leucius est nommé comme un infidèle disciple de S. Jean. L'un « De passione S. Joannis evangelistæ » a été publié par Fiorentini, dans le Martyrologe de S. Jérôme, et réimprimé par Fabricius (*Cod. Apocryp. N. T.*, t. III, p. 604). L'autre est sur la mort de la sainte Vierge, et j'y reviendrai.

[1] Thilo, *Acta S. Thomæ*, p. XXIX.

[2] S. Epiphane., *Hær.* LI, 6, nomme Leucius parmi les compagnons de S. Jean qui résistaient aux ennemis de la divinité de Jésus-Christ : ἀντελέγοντο δὲ πολλάκις ὑπὸ τοῦ ἁγίου Ἰωάννου, καὶ τῶν ἀμφ' αὐτὸν Λευκίου καὶ ἄλλων πολλῶν.

[3] Pacian., *Epist.* I, n. 6. « Animatos se a Leucio mentiri. »

[4] Leucius et Charinus, dont la légende fait ici deux frères, pour avoir deux témoins distincts de la résurrection de Jésus-Christ, ne sont ailleurs que le même personnage, qui s'appelait, selon Photius, Leucius Charinus. Il n'y eut pas grand inconvénient à dédoubler ainsi un être purement mythique. Peut-être même ces deux noms furent-ils d'abord des symboles, désignant l'Urim et le Thummim, souverain oracle du peuple juif, ou la grâce et la vérité, apportées au monde par Jésus-Christ. Cette hypothèse ne détruit pas l'allusion probable au nom de S. Luc.

Quoi qu'il en soit, le rôle donné à Leucius, dans la composition de l'Évangile de Nicodème, s'accorde mal avec l'opinion, qui en fait un produit du V[e] siècle. M. Alfred Maury, revenant pour la troisième fois sur cette question, dans ses « Croyances et légendes de l'antiquité, Paris, 1863, » persiste à lui refuser une origine plus ancienne, et ne veut y reconnaître qu'une compilation tirée des Pères. Mais ses arguments ne m'ont pas convaincu. Le caractère de cette composition ne dénote ni tant d'érudition, ni si peu de spontanéité. Les phrases identiques que le docte académicien relève dans notre évangile et dans un certain nombre d'écrivains ecclésiastiques, sont des textes de nos livres saints qui se présentaient naturellement à la mémoire de quiconque traitait le même sujet. Elles étaient dans le domaine commun, et il est impossible de dire qui le premier en a fait usage. Il n'y a rien non plus à conclure de la forme latine des

D'autre part les écrits publiés sous le nom de Leucius étaient tellement farcis de fables et de grossières erreurs doctrinales, qu'il n'y avait que deux partis à prendre; il fallait dire avec quelques-uns que Leucius était un disciple infidèle et apostat[1], ou avec d'autres que les hérétiques abusaient de son nom et lui imputaient faussement leurs propres ouvrages[2].

Cette dernière opinion, qui n'est pas la plus commune, me paraît incontestablement la plus juste, et la seule qui réponde à toutes les conditions du problème. Un hérétique du IIe siècle a voulu accréditer ses impostures en les couvrant d'un

noms propres semés dans le récit. J'accorde volontiers au célèbre critique que l'écrivain était juif d'origine, mais faut-il lui rappeler l'usage du double nom, l'un hébreu, et l'autre grec ou latin, qui prévalait depuis longtemps chez les Juifs. Josué (ou Jésus) s'appelait Jason; Saul devenait Paul, par un léger changement de lettre. Souvent un des deux noms était la traduction de l'autre. Alipius (חליף, chalife, ou lieutenant) devenait Antiochus (Ἀντίοχος), etc. Que de savants, au XVIe siècle, firent de même, et se donnèrent l'honneur d'un nom grec, comme Erasme et Mélanchthon!

J'aurais d'autres remarques à faire, si j'entreprenais la critique de ces « Essais de critique. » Je voudrais apprendre du savant écrivain quel est cet « Eusèbe d'Emèse, évêque d'Alexandrie, » dont il cite les homélies et qui joue le plus beau rôle dans son livre. C'est à peu près comme qui dirait : « Félix d'Orléans, archevêque de Paris. » Ni Eusèbe d'Emèse ne fut évêque d'Alexandrie, ni les écrits dont il s'agit ne lui appartiennent. M. Thilo a démontré ce dernier point dans une monographie publiée depuis plus de trente ans, quoiqu'il n'ait peut-être pas aussi bien réussi à assigner à ces homélies leur véritable auteur.

Je ne terminerai pas cette note sans féliciter M. A. Maury de s'être rétracté sur l'étymologie du nom « Véronique. » Pour y voir une altération des mots *vera icon*, il faudrait méconnaître les lois les plus élémentaires de la philologie, et les savants illustres qui jadis adoptèrent cette formation n'étaient pas des philologues dans le sens moderne du mot. S'il est vrai, selon l'ingénieuse conjecture de M. A. Maury, que le surnom de Prounice (Προυνίκη), donné par les Valentiniens à leur Sagesse, ne soit qu'une altération du nom de Bérénice ou Véronique je le remercie encore de cette découverte. Ils ne l'auraient appelée ainsi que par allusion à l'Hémorrhoïsse de l'Évangile, en qui, dans leurs allégories forcées, ils voyaient une image de la Sagesse. Il s'en suivrait que la tradition qui donne à cette femme le nom de Bérénice ou Véronique (deux formes légèrement altérées du même nom) est antérieure à Valentin, et remonte au Ier siècle. Par quelle inconséquence le critique veut-il donc nous persuader que « la Prounice des Valentiniens a été l'ancêtre de Bérénice l'Hémorrhoïsse? »

[1] Pseudo-Melito, *de Transitu Mariæ:* « Sæpe scripsisse me memini de quo-« dam Leucio qui, nobiscum cum apostolis conversatus, alieno sensu, et animo « temerario discedens a via justitiæ, etc. »

[2] S. Pacien, dans le texte déjà cité.

nom vénéré et les attribuant à un disciple des Apôtres.

Mais où trouver un homme de ce nom dans l'âge apostolique? La recherche n'en sera pas longue, si l'on fait attention que ce nom est le même que celui de Luc légèrement altéré. Luc ou Lucas est déjà une forme altérée de Lucanus ou Lucianus, et ces variantes n'apportaient guère d'ambiguïté parmi les contemporains, quoique la postérité s'y soit souvent trompée.

A l'appui de cette conjecture, j'ajoute une remarque qui n'est pas sans intérêt. Si nous laissons de côté l'Évangile de Nicodème, où le nom de Leucius ne paraît que dans les manuscrits latins, les ouvrages que l'antiquité a connus sous ce pseudonyme sont des Actes des Apôtres, et le livre « du Trépas de la Vierge. » L'artifice consista donc à répandre de faux actes des Apôtres sous le nom de celui qui en avait publié de véridiques. On croyait aussi que S. Luc avait eu des relations particulières avec la Mère du Sauveur, et qu'il avait appris d'elle ces récits pleins de charme qui remplissent les premiers chapitres de son évangile. Plusieurs voulaient même qu'il eût retracé sur la toile les traits augustes de Marie. Sous quel autre nom pouvait-on plus à propos placer le narré de ses derniers moments ?

Si ces conjectures sont justes et bien fondées, on ne doutera pas que le faussaire n'ait mis en évidence le nom de Leucius, et ne l'ait inscrit en tête de ses ouvrages. Cette conclusion est d'ailleurs justifiée par le témoignage des anciens, et spécialement de Photius, qui, parlant des faux Actes des Apôtres, déclare qu'ils sont de Leucius, « ainsi qu'il paraît « par le livre même. » M. Thilo contredit pourtant cette opinion, par la raison que les anciens ont quelquefois parlé des écrits de Leucius, comme de livres publiés sous le pseudonyme des Apôtres. Mais toutes ces façons de parler s'expliquent et s'accordent aisément. La forme de ces livres n'était pas seulement historique, mais dramatique ; je veux dire que les discours y occupaient une large place, que les Apôtres y étaient mis en scène, instruisant les peuples, ou conférant entre eux. Pour s'en faire une idée quelconque, qu'on veuille

bien se rappeler la forme des homélies Clémentines, ou encore des Constitutions Apostoliques, attribuées indifféremment, soit aux Apôtres, soit à S. Clément, qui est censé leur servir de secrétaire [1].

Nous pouvons nous faire une idée assez exacte de la doctrine répandue dans cette littérature *leucianique*, soit par l'indication des sectes auxquelles elle fut particulièrement chère, soit aussi par le jugement impartial des hommes qui la connaissaient bien. S. Epiphane, Philastre, S. Augustin, le pape Innocent Ier, S. Léon et Turribius son contemporain, évêque d'Astorga en Espagne, grand adversaire des Priscillianistes, ont nommé parmi les sectes qui recevaient ces livres comme canoniques, les Encratites, les Apotactiques et les Origénistes [2], au IIe siècle et au commencement du IIIe, puis les Manichéens [3] et les Priscillianistes [4]; toutes sectes engagées dans un dualisme effronté, pour qui la matière s'identifiait avec le mauvais Principe; qui par conséquent condamnaient le mariage, la génération, l'usage du vin et de la chair des animaux.

Photius à son tour, qui avait lu les Actes de Leucius, y signale les mêmes erreurs. On sera bien aise de lire ici une page de cet habile critique, très-méchant homme, mais très-savant d'ailleurs, et très-pénétrant.

« J'ai lu un livre intitulé « les Itinéraires des Apôtres, » qui
« contenait les actes de Pierre, de Jean, d'André, de Thomas et
« de Paul. Ces actes ont été écrits, comme le livre même en
« fait foi, par Leucius Charinus. La diction en est inégale et

[1] Autre exemple : Il est de mode en Allemagne, depuis quelques années, de distinguer le traité « de fato » de Bardesanc, de celui dont M. Cureton a publié le texte syriaque, uniquement parce que ce texte a été rédigé, non par Bardesane lui-même, mais par un de ses disciples, sous la forme d'une conférence familière. Mais qui ne voit que l'ouvrage appartient véritablement au maître qui en a fourni tous les arguments et toute la doctrine, et non au disciple qui n'a fait qu'enregistrer sa leçon? La prétention de ces très-modernes critiques ne me paraît donc qu'un vain scrupule.

[2] Epiph., *Hær.* 47^a^, 61^a^, 63^a^.

[3] Philast. *Hær.*, 88.— Innoc. I, *Epist. ad Exsup.*, c. 7.—S. Aug., *Cont. adv. legis*, l. I, c. XX. — Evod. Uzal., *De fide contra Manich.*, c. XXXIII, *inter opera S. Aug.*

[4] *Turribius Asturicensis, inter opera S. Leonis*, t. I, p. 232.



« variable. Car quelquefois on y rencontre un choix de termes « et de constructions qui supposent du soin, mais le plus sou- « vent le style en est vulgaire et plat. On n'y rencontre au- « cune trace de ce genre simple et sans art, d'où résulte une « grâce naïve, qui caractérise les évangiles et les écrits des « Apôtres. Ce livre est plein de déraison et de contradictions. « Autre, selon l'auteur, est le dieu des Juifs, dieu mauvais « dont Simon le Magicien a été le ministre, autre le Christ, « qu'il dit bon; et mêlant et confondant tout, il l'appelle Père « et Fils. Il enseigne que son incarnation n'a pas été réelle, mais « apparente; qu'il a souvent apparu à ses disciples tantôt sous « les traits d'un jeune homme, et tantôt sous ceux d'un vieil- « lard et puis encore sous ceux d'un enfant, tantôt plus grand « et tantôt moindre, une fois de si haute taille que sa tête s'é- « levait jusqu'aux cieux. Sur la croix aussi il débite mille « contes frivoles et absurdes. Il dit que le Christ n'a point été « crucifié, mais un autre à sa place, tandis que lui-même se « riait de la méprise des bourreaux. Il condamne le mariage, « et soutient que toute génération est mauvaise et vient du « Mauvais. A ce Mauvais seul, à l'exclusion de tout autre, il at- « tribue la formation des démons [1]. Il invente les résurrections « les plus folles et les plus puériles d'hommes, de bœufs et « d'autres animaux. Il semble, dans les actes de Jean, vouloir « combattre avec les iconoclastes le culte des images. Pour tout « dire, ce livre est plein de traits puérils, incroyables, d'im- « postures, de mensonges, de folies, de contradictions, d'im- « piété et d'athéisme. On pourrait sans exagération l'appeler « la source et la mère de toutes les hérésies. [2] »

Je voudrais essayer, en m'aidant de ces renseignements, de déterminer avec plus de précision la secte à laquelle appartenait le faussaire. Mais ce qui rendra toujours difficiles, pour ne pas dire infructueuses, de pareilles recherches, c'est que vraisemblablement ces écrits furent souvent remaniés pour se plier aux caprices des hérésiarques, peu scrupuleux sur

[1] Καὶ πλαστὴν τῶν δαιμόνων ἄλλον ἐκκληροῖ. Le verbe ἐκκληροῦν signifie évidemment ici « exclure, » *littér.* « déshériter. »

[2] Photius, *Biblioth.*, cod. 114, p. 291.

les questions qu'on appellerait aujourd'hui *de probité littéraire.* Il est même incertain si tous les écrits signés du nom de Leucius sont sortis primitivement de la même officine. Tout ce qu'on peut avancer, c'est que cette littérature s'est produite au jour dès le second siècle. L'auteur principal doit être cherché parmi les enfants d'Israël. La connaissance des traditions rabbiniques, et la sigulière estime qu'il professe en toute occasion pour le sang d'Abraham, me le persuadent. L'esprit se porte donc naturellement sur les Ebionites, chez lesquels S. Épiphane signale des dualistes avancés. Les noms de S. Matthieu et de S. Jean, qu'on donne pour maîtres à Leucius, étaient en honneur parmi ces sectaires. Ils avaient l'évangile (altéré) de S. Matthieu, et un évangile apocryphe de S. Jean. L'aversion qu'ils témoignèrent plus tard pour la virginité, S. Épiphane atteste qu'ils ne l'eurent point dès l'origine, et que leur doctrine à cet égard fut d'abord celle des catholiques. Sans doute ils n'allèrent jamais jusqu'à cet excès de condamner le mariage, erreur que Photius a signalée dans Leucius. Mais il n'est pas certain que cette exagération appartînt à la rédaction originale. Une objection plus grave se tire de l'estime particulière que le faussaire professait pour S. Paul dont il fabriqua les actes, et du nom de S. Luc disciple de ce même apôtre, sous lequel il voulut se cacher. Ces noms étaient odieux aux Ébionites. Il faudra donc se tourner plutôt vers les Encratites, ou peut-être vers les Montanistes, qui, voués à des abstinences affectées, se rendirent célèbres surtout par l'extravagance de leurs visions et de leurs rêves.

L'unité de doctrine ne brillait pas du reste dans ces compositions bizarres: Nous avons lu dans Photius qu'elles abondaient en récits de résurrections étranges, ce qui s'accorde mal avec l'horreur des dualistes pour la matière, et pour les corps qui en sont formés. N'est-ce pas un indice de plus que le nom de Leucius a servi de voile à plusieurs faussaires, qui se sont succédé les uns aux autres, et ont corrompu de plus en plus ces livres pour les plier à leurs idées. Mais, quoi qu'on pense de leur doctrine, il est impossible, au moins sous le rapport historique, de leur refuser absolument toute valeur. Au

IIᵉ siècle où ils furent composés, il existait sans aucun doute quelques documents historiques, ou au moins quelques traditions orales sur les sujets qui y sont traités. L'auteur n'a pu se dispenser d'en faire usage. On n'écrit qu'avec le désir d'être cru, et on ne peut l'être sans tenir compte des faits accrédités ou généralement connus. De là la distinction admise par les plus chauds adversaires de ces livres, entre la doctrine et les faits. « Quelques-uns des miracles que le Seigneur a opérés « par les Apôtres, dit le pseudo-Méliton, Leucius les raconte « avec vérité; mais sur la doctrine il est plein de mensonges. » Turribius d'Astorga s'exprime de même. On vit donc naître parmi les catholiques la pensée d'extraire de ces livres pernicieux ce qui leur semblait admissible et vrai. Le discernement était difficile, et il faut avouer que les auteurs de ces extraits y ont mal réussi. Nous avons des actes expurgés de S. Pierre et de S. Paul, de S. André et de S. Matthias (ou Matthieu), de S. Jean, de S. Thomas, où non-seulement les traces du gnosticisme sont encore visibles, mais dont la trame historique se forme des fables les plus absurdes. Fussent-elles plus vraisemblables, elles pourraient bien n'être pas plus véridiques. Une tradition plus ancienne et conservée par un canal indépendant dans la mémoire des fidèles est ici le seul critérium possible pour discerner le vrai du faux. Cette tradition n'a point fait défaut à l'Église, et voilà pourquoi le parti le plus sage, même aux yeux de la pure raison, sera toujours de s'en rapporter à elle, de croire ce qu'elle croit, et de respecter ce qu'elle respecte. Nous y sommes d'autant plus fondés qu'elle fait preuve en toutes choses de plus de réserve, et d'une plus grande modération. Pour n'en citer qu'un exemple, qui rentre dans notre sujet, on lit dans l'office romain, pendant l'octave de l'Assomption, une relation tirée de S. Jean Damascène des derniers moments de la Vierge. Bien des traits de cette légende se rapprochent des apocryphes que nous allons examiner. Mais au lieu que dans le texte auquel elle est empruntée, on invoque *une tradition ancienne et très-véritable*, l'Église, en supprimant ces derniers mots « et verissima, » laisse chacun libre d'en discuter la valeur, et demande le respect sans imposer la croyance.

Puisse cette conduite pleine de sagesse nous servir toujours de guide!

III

Indiquons d'abord les principaux ouvrages où l'on pourra consulter les textes qui seront l'objet de cette étude. En voici les titres rangés selon la date de leur publication.

1° ZOEGA. *Catalogus codicum copticorum Musæi Borgiani*, Romæ, 1810, in-folio. Ce recueil est le plus étendu et le plus important qu'on ait jamais publié pour servir à l'étude de la langue et de la littérature coptes. Au n° CXX, p. 223, le savant danois, auquel il est dû, fait connaître par une analyse succincte, et par des extraits, malheureusement trop courts, une pièce sur le sujet qui nous occupe, différente de toutes celles qui ont été publiées en d'autres langues. M. Dulaurier a traduit ce fragment en langue française, et a inséré sa version dans un petit recueil dont voici le titre: *Fragment des Révélations apocryphes de S. Barthélemy*, etc. Paris, Imprimerie Royale, 1835.

2° MAX. ENGER. *Joannis apostoli de transitu Beatæ Mariæ Virginis liber*. Elberfeldæ, 1854. Le texte est arabe, et accompagné d'une version latine en regard.

3° W. WRIGHT. *Journal of sacred literature*. Les numéros de janvier et d'avril, 1865, contiennent une version anglaise faite par cet habile orientaliste d'un texte syriaque sur le même sujet.

4° Du même. *Contributions to the apocryphal literature of the New Testament*. London, 1865. Ce sont des fragments syriaques que l'éditeur a recueillis dans le Musée Britannique dont il est un des conservateurs. Dans leur nombre, il s'en trouve plusieurs de trois livres différents sur la mort de la sainte Vierge. Ceci peut nous donner une idée du goût des orientaux pour ces sortes de livres, et de la liberté avec laquelle ils les retouchent. L'éditeur a joint au texte syriaque une version anglaise et des notes.

5° C. TISCHENDORF. *Apocalypses apocriphæ*. A la suite des quatre apocalypses, réunies dans ce volume, et dont j'ai

rendu compte ici même (juin 1866), se placent trois récits de la mort de la sainte Vierge. Le premier est écrit en grec, et attribué à S. Jean l'Évangéliste. Les deux autres sont en latin, l'un sous le nom de Joseph d'Arimathie, l'autre sous le nom de Méliton, évêque de Sardes au IIe siècle. Ce dernier récit était connu depuis longtemps, et a souvent été réimprimé. Le nouvel éditeur l'a enrichi de variantes.

IV

Fragments publiés sous ce titre : Obsèques de la sainte Vierge.

De toutes ces pièces je n'en vois aucune qui puisse être comparée pour son antiquité à celle dont le Dr W. Wright a publié les fragments sous ce titre : « Obsequies of the holy Virgin[1]. » Le manuscrit d'où ils sont tirés est lui-même du ve siècle, ce qui est déjà un fort bel âge ; mais le texte est plus ancien, et plus je le relis, plus je me persuade que ces fragments ont appartenu à l'une des plus anciennes formes de l'ouvrage. Non que les erreurs du gnosticisme s'y étalent sans pudeur. La doctrine en est même assez saine. Mais ils se distinguent par leur extravagance, et la mise en scène fait soupçonner des dialogues interminables et pleins d'anecdotes étranges. Ces airs mystérieux qu'on prête aux Apôtres dans leurs rapports, d'ailleurs bons et familiers, avec S. Paul, cette petite jalousie qui leur fait craindre les interrogations du nouvel élu, de peur d'être engagés à lui dévoiler leur science secrète, tout cela est loin sans doute de l'opposition déclarée dans la doctrine qu'il était réservé à notre siècle de découvrir entre ces illustres fondateurs de la foi ; mais tout cela n'en est pas moins contraire à l'histoire, au bon sens, et au respect que les vrais fidèles ont toujours professé pour ces grands hommes. Ce sont là des procédés mesquins et risibles, que les Pères ont cent fois relevés dans la conduite des sectaires, et que ceux-ci faisaient remonter aux Apôtres, en les façonnant à leur image.

[1] *Contributions*, etc.

Une courte analyse permettra au lecteur de se former lui-même une opinion et de contrôler la nôtre.

La scène est à Gethsémani, à l'entrée du caveau où le corps de la Vierge vient d'être déposé. Les fragments appartiennent donc à la dernière moitié du livre, qui pourtant est loin de son terme. Le Sauveur, après avoir présidé aux obsèques, s'est retiré en promettant à ses Apôtres de reparaître dans trois jours, et leur commandant de l'attendre en ce lieu. C'est là ce que la suite laisse deviner. Les disciples, pour passer doucement ce temps et bannir l'ennui, devisent ensemble. Le premier fragment nous jette au plus tragique d'une histoire du temps de Salomon, que S. Paul raconte à ses collègues. Il s'agissait, ce semble, d'un fils en litige avec son propre père sur des droits temporels. Le plus sage des rois devait prononcer, et avait cité les parties à son tribunal; mais elles n'eurent pas le temps d'y comparaître, car le malin esprit, qui avait poussé le fils à ce mépris des droits de la nature, s'empara de lui et l'étouffa. En vain, dans son angoisse, conjurait-il son père d'apaiser par de riches offrandes le démon qui le tourmentait. Le malheureux père consentait à tous les sacrifices, faisait l'abandon de sa fortune, et n'obtenait rien. Salomon, instruit de ce qui s'était passé, conclut par une sentence assez énigmatique, qui me paraît signifier que les hommes se perdent par leur imprudence, parce qu'ils obéissent aux suggestions du démon, sans se tenir en garde contre ses embûches.

Les Apôtres louent beaucoup ce récit, et en demandent d'autres, non sans une arrière-pensée. Ils craignaient que leur jeune associé ne les interrogeât sur les secrets qu'ils tenaient de la bouche du Sauveur, et étaient bien aises de lui en ôter le loisir. Paul semble se prêter à leurs désirs. Il continue à parler, mais ce sont des questions qu'il leur propose. Il interroge successivement Pierre, Jean et André sur le genre de prédication qu'il faut suivre. Ceux-ci vont tout droit à la pratique de la perfection la plus sublime. Ils ne parlent que de jeûnes continuels, de chasteté parfaite, de renonciation absolue à la famille et aux jouissances de la vie présente. L'apôtre

des Gentils ne goûte point cette méthode faite pour décourager des néophytes. Il veut qu'on s'en tienne plutôt aux vertus communes et domestiques. Pour clore cette controverse, le Fils de Dieu apparaît soudain, comme jadis au temps de Job. Il approuve la modération de Paul, et lui promet à lui seul la conquête du monde comme une suite naturelle de son indulgence.

Il se tourne ensuite vers S. Michel, son ministre, et lui fait signe d'appeler ses légions d'anges qui descendent, portés sur les nues. C'était pour enlever le corps de la Vierge-mère, et le transporter dans le paradis terrestre, près de l'arbre de vie. Là devait s'accomplir le mystère de sa résurrection. Après l'avoir rappelée à la vie, le Sauveur, toujours assisté de l'archange S. Michel, descend avec elle et ses Apôtres vers le puits de l'abîme, pour lui faire contempler les supplices qu'on y endure.

Après une lacune qui nous fait perdre le fil de la narration, nous tombons brusquement dans l'histoire de Pharaon et de la sortie d'Égypte. L'archange fait apparemment l'office de *cicerone*, et raconte l'histoire des plus illustres victimes de la justice divine. Il s'agit, dans ce qui nous en reste, du stratagème employé par le roi persécuteur pour retenir les Hébreux sous son sceptre. Il a dérobé les ossements de Joseph et les a cachés au fond du Nil. Les enfants de Jacob ne pouvant se résoudre à laisser derrière eux ce dépôt, leur servitude se prolonge indéfiniment, jusqu'à ce que S. Michel, touché de compassion, leur fasse retrouver enfin ces restes précieux.

Survient une nouvelle interruption et un brusque changement de scène. Les princes d'Israël, que l'orgueil a précipités dans le noir cachot, donnent des signes de repentir dont les Apôtres sont émus. Ils intercèdent donc en leur faveur ; mais le divin Maître leur fait comprendre sous divers emblèmes d'arbres chargés de feuilles et privés de fruits, que cette pénitence est fausse et stérile. La suite manque.

Telle se dévoile à nous par lambeaux cette composition indigeste et sans cadre bien délimité. Dans un plan si vaguement conçu, il n'y avait pas de raison de s'arrêter, et les in-

terpolations étaient faciles. Elles se multiplièrent probablement selon les caprices des sectaires. Car ici nous ne remarquons encore aucune trace de cet ascétisme rigoureux qui condamne le mariage et fait un précepte des abstinences les plus austères. Il faut toutefois se rappeler que les Manichéens eux-mêmes n'imposaient ces austérités qu'au petit nombre de ceux qu'ils appelaient *élus* ou *parfaits*. Ils étaient fort larges envers les autres, sans s'inquiéter d'une pareille inconséquence. Ce qui nous reste des Actes de S. Thomas, ceux de tous où les traces du gnosticisme ont été le moins effacées, s'arrête aux mêmes limites que notre livre dans l'éloge de la virginité, et la présente uniquement comme le lot des grandes âmes.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt principal, que ces fragments tirent de leur incontestable antiquité, porte sur le témoignage qu'ils rendent à la résurrection de la sainte Vierge. Ce témoignage a précédé de plusieurs siècles ceux que nous avons recueillis d'auteurs approuvés. Il montre l'accord ancien des catholiques et des hérétiques dans cette croyance.

V

DU LIVRE COPTE SUR LA MORT DE LA SAINTE VIERGE.

A part le texte que je viens d'analyser, il n'en est aucun qui me paraisse antérieur au concile d'Éphèse. J'incline même à fixer la date des plus anciens au VIe siècle, et, en dehors des raisons particulières à chacun d'eux, en voici une qui s'applique également à tous. Le pape saint Gélase, dans les dernières années du Ve siècle, porta un décret fameux par la censure qu'il y fit des livres apocryphes [1]. Là, non content de condamner en général tous les ouvrages de Leucius, qu'il qualifie de disciple du diable [2], il fait une mention expresse

[1] Ce décret se trouve dans les Collections de Conciles. Un critique protestant d'Allemagne en a fait l'objet d'une étude sérieuse, il y a environ vingt ans. Son livre est intitulé : *Zur Geschichte des Kanons*, von Dr K. A. CREDNER, Halle, 1847.

[2] « Libri omnes, quos fecit Leucius, discipulus diaboli, apocryphus. »

du livre « de la mort de la sainte Vierge, » « liber qui appel-« latur Transitus, id est, assumptio sanctæ Mariæ, apocry-« phus. » Si le pontife avait connu plusieurs livres publiés sous ce même titre, attribués à différents auteurs, et composés dans un esprit d'opposition les uns aux autres, aurait-il parlé comme il a fait? Non, sans doute. Pour mettre dans la sentence la clarté requise et éclairer les consciences, il eût fait quelque distinction entre des écrits publiés sous des noms divers, ou il eût dit qu'il les condamnait tous indistinctement. Puisqu'il n'en cite qu'un seul, sans le désigner plus particulièrement, c'est la preuve qu'il n'en connaissait qu'un, celui que lisaient les hérétiques, et qui, sous ses formes multiples, passait toujours pour l'œuvre de Leucius. Prétendez, si vous le voulez, que les orthodoxes commençaient dès lors à en faire pour leur usage des éditions expurgées, et que Gélase a voulu proscrire ces éditions-là mêmes. Mais ne les confondez pas avec celles que nous connaissons sous le nom de saint Jean, de Méliton, ou d'autres saints également recommandables [1].

La discussion minutieuse des textes ne soulèvera aucune objection contre cet argument général.

Je commence par celui qu'a analysé et publié en partie Zoëga, d'après un manuscrit copte. Si l'éditeur n'a pas supprimé dans le sommaire qu'il en donne plusieurs circonstances des plus importantes du récit, ce texte est le plus simple de tous, et le moins chargé de merveilleux. La sainte Vierge est à Jérusalem, elle appelle auprès d'elle S. Jean, puis S. Pierre et S. Jacques, trois apôtres qui pouvaient résider alors en cette ville (ils y étaient tous les trois quand S. Paul y vint porter la question des cérémonies légales). Leur visite ne suppose donc aucun miracle. Marie demande alors à Dieu d'être garantie des attaques de l'esprit malin. Elle demande encore de ne point sentir les ardeurs de ce fleuve de feu que toute âme, bonne ou mauvaise, doit traver-

[1] Plusieurs chroniques, telles que celle d'Hégésippe, de Jules Africain, d'Hippolyte, etc., pouvaient parler de la mort de la sainte Vierge. Ce que je refuse d'admettre, c'est un écrit détaché, autre que celui de Leucius sur ce sujet.



ser au sortir de ce monde [1]. Ces traits sentent l'antiquité. On ne les aurait pas imaginés après le concile d'Éphèse, quand la dévotion à la sainte Vierge eut reçu son plein et naturel développement [2]. On les aurait jugés contraires à l'idée si haute qu'on se faisait de son éminente sainteté et de ses privilèges. Mais rien n'empêche que, sur la foi de quelque document antérieur, ils n'aient trouvé place dans une composition du VI[e] siècle, et n'y aient été conservés comme de touchantes expressions de son humilité. Les oreilles en étaient moins blessées, étant de longue date accoutumées à les entendre.

Cette prière achevée, son Fils béni lui apparaît et la rassure. Il est vrai qu'elle verra le spectre de la mort, identifié ici avec l'ange de ténèbres, ou le dragon de l'Apocalypse, mais il ne lui sera pas donné de la toucher. Ces mots à peine dits, le démon du midi, sur un ordre du Fils de Dieu, se présente. La Vierge ne l'a pas plutôt aperçu, que son âme s'élance dans les bras de son Fils, qui l'enlève au ciel, et ordonne à ses Apôtres d'ensevelir son corps dans la vallée de Josaphat.

Ces derniers mots donnent lieu de croire que les douze Apôtres étaient présents à cette scène touchante. Y furent-ils amenés par miracle? Pour éclaircir ce point et plusieurs autres, il serait fort à souhaiter qu'un savant prît la peine de consulter le manuscrit qui se conserve à Vellétri et d'en publier le texte complet ou la traduction.

Il y a dans ce récit un fonds d'idées qui se rapproche de celles de saint Epiphane, et comme un reflet d'une ancienne tradition probablement palestinienne. L'auteur n'hésite pas sur la mort de la sainte Vierge, mais il se souvient pourtant du texte de l'Apocalypse qui avait fait hésiter le saint évêque dont il suit à moitié la trace. Ce démon du midi dont la Vierge doit supporter un moment la vue, mais non les cruelles atteintes, est bien le dragon de S. Jean. L'embarras était d'expliquer la mort de Marie, sans qu'elle fût touchée par le

[1] La traduction de ce passage donnée par M. Dulaurier, pourrait être plus exacte.

[2] Consultez la note du P. Lequien, *Op. S. Joannis Damasc.*, Homil. II in dormit. S. Virginis, t. II, p. 880, not. 59.

monstre et asservie à sa puissance. L'auteur s'en est tiré habilement. La mort qu'il suppose diffère essentiellement des morts ordinaires; c'est un transport d'amour, on dirait presque un acte libre et spontané, comme la mort du Fils de Dieu sur la croix.

Malgré ces vestiges d'antique simplicité, la pièce, dans sa forme actuelle, est certainement postérieure au concile de Nicée, puisque l'écrivain se sert du terme consacré par ce concile en déclarant le Fils *consubstantiel* au Père. Le mot Θεοτόκος qui s'y rencontre aussi, non comme une pure épithète, mais par une sorte d'antonomase, et remplaçant le nom propre de Marie, nous oblige à redescendre jusqu'au v[e] siècle; et le décret de Gélase, tel que je l'ai expliqué, m'engage à ne m'arrêter qu'au vi[e].

VI

DU LIVRE DE MÉLITON SUR LE TRÉPAS DE LA SAINTE VIERGE. (Transitus Mariæ, B. dans Tischendorf; ouvr. cité, p. 124.)

Je passe du texte copte à celui-ci, comme celui qui s'en rapproche le plus, et qui présente avec lui les plus frappantes analogies.

Les deux récits se ressemblent dès le début. Ils nous mettent en face du Calvaire, et nous montrent Jésus en croix qui donne sa mère à son disciple chéri. Continuant cette marche de front, ils s'accordent dans la prière que la Vierge adresse à son fils d'être préservée des assauts de Satan et de la vue des mauvais anges. L'apparition du Sauveur et sa réponse à sa sainte mère sont deux autres traits identiques. Marie verra le prince des ténèbres, mais sans qu'il puisse lui causer aucun mal. Dans les deux récits encore, Jésus reçoit son âme sainte et ordonne aux Apôtres (ici plus spécialement à S. Pierre) d'ensevelir le corps dans la vallée de Josaphat.

Ces ressemblances qui ne tiennent pas seulement au fond des idées, mais à la composition même, ne peuvent s'expliquer que par une communauté d'origine. Peut-être quelque

pèlerin rapporta-t-il des Lieux Saints cette histoire dans l'occident, et y fut-elle promptement traduite. Mais déjà le texte en avait été considérablement amplifié. Ici, l'ange chargé d'annoncer à la Vierge la proximité de sa fin, lui remet en même temps une palme du paradis, et cette palme, portée devant son cercueil dans la cérémonie de ses obsèques, devient l'instrument de grands miracles. M. Enger a comparé cette palme à l'huile de la miséricorde promise à la postérité d'Adam dans d'autres apocryphes. Mais ce rapprochement n'est pas juste. Cette huile, destinée aux coupables, est, comme son nom l'indique, un signe de grâce et de pardon, autant que de force dans la lutte. La palme est un pur symbole d'innocence et de victoire. S'il fallait un rapprochement quelconque, je rappellerais plus volontiers ce qui se lit dans l'évangile de l'Enfance. La sainte Famille, fuyant en Égypte, s'arrête sous un palmier, qui s'incline au commandement de l'Enfant pour offrir ses dattes à sa mère. En récompense de ce service, un rameau de cet arbre est transplanté dans le paradis. Ne serait-ce pas sur ce palmier céleste que l'ange cueillit la palme destinée à protéger encore une fois le corps de Marie?

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas à bout de miracles. Les Apôtres étaient dispersés pour la prédication de l'Évangile. Portés par les vents, ils accourent des quatre points du ciel, et se rencontrent tous avec joie au chevet de leur reine mourante. Ce miracle, en se glissant dans le récit, y a glissé la contradiction, et le V. Bède[1], qui s'en est aperçu, s'en est fait une arme pour le combattre. On y lisait en effet au temps de Bède, et on retrouve encore dans les meilleurs exemplaires que la seconde année depuis l'Ascension fut celle où mourut la sainte Vierge. Les Apôtres n'étaient donc pas encore dispersés par le monde.

Pour corriger cette inconséquence, les légendaires ont mieux aimé changer la date que d'effacer le miracle. A l'an II, ils ont substitué l'an XXII, et l'ont fait avec d'autant

[1] *Retract. in Act. Apost.*, c. VIII. Du reste, en rejetant ce récit, Bède n'exprime aucun doute sur le fait même de la résurrection de Marie.



plus de confiance qu'un nouvel argument jeté dans le débat semblait les y autoriser. Les œuvres de S. Denis, quelque opinion qu'on embrasse sur l'âge de leur composition, furent produites pour la première fois dans une conférence tenue à Constantinople en l'an 532. On y lit au ch. III *de Div. Nomin.*, le passage que j'ai déjà rapporté, passage important et célèbre sur la question qui nous occupe. Si le saint évêque d'Athènes a réellement assisté à la scène touchante qu'il rapporte, et s'il a écrit les paroles qu'on lui prête, cette scène a dû suivre sa conversion. Or, quelque chronologie que l'on suive, 22 ans suffiront à peine pour combler l'intervalle qui sépare l'ascension du Sauveur de la prédication de S. Paul devant l'Aréopage. Cette considération n'a pas été sans influence sur l'opinion de ceux qui prolongent la vie de Marie jusqu'à une extrême vieillesse. L'autorité extraordinaire de S. Denis peut avoir également contribué à accréditer le miracle du voyage aérien des Apôtres, miracle qu'il ne rapporte pas, mais qui est la conséquence presque inévitable de ses paroles. Il faut avouer pourtant que ce miracle s'appuyait sur une légende plus ancienne, et que les auteurs d'apocryphes n'ont pas été fort préoccupés de S. Denis, puisqu'ils oublient de le nommer parmi tant d'autres témoins des merveilles opérées alors en faveur de Marie.

Voici un troisième miracle ou plutôt une troisième série de miracles dont le texte copte, au moins dans ce que j'en connais, n'offre point de traces. Après la mort de Marie, les Apôtres, chargés de cette précieuse dépouille, défilaient lentement vers le lieu de sa sépulture, en mêlant leurs voix aux cantiques des anges. La nouvelle s'en répandant promptement dans la ville, les Juifs infidèles frémirent d'indignation. L'un d'entre eux, plus audacieux que les autres (c'était un prince des prêtres), s'avance vers le cercueil et le heurte violemment pour le faire rouler dans la poussière. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le malheureux, privé instantanément de l'usage de ses deux bras, les laissa collés à la bière, pendant que ses compagnons, frappés de cécité, palpaient les ténèbres, et s'écriaient sur un ton lamentable : « Malheur à nous, le

« châtiment de Sodome est tombé sur nous. » Mais cette affliction leur fut salutaire. Le repentir rendit à l'auteur de ce sacrilége attentat la liberté et la vigueur de ses membres ; puis, armé de la palme merveilleuse qu'il reçut des mains de S. Jean, il en toucha les yeux de ses complices et leur rendit à tous la vue.

Ce Juif, que plusieurs textes nomment Jéphonias, est resté célèbre dans la légende. S. Jean de Damas en parle, sans s'appuyer sur aucune histoire écrite, comme d'un fait universellement admis de son temps.

Enfin le dernier prodige, que le texte latin ajoute au copte, est celui de la résurrection de Marie. Le Sauveur l'accomplit en présence des Apôtres, et à leur sollicitation ; puis le corps glorieux est enlevé au ciel par les anges.

J'ai dit que ce livre portait en tête le nom de Méliton, célèbre évêque de Sardes au IIe siècle. Il n'est pas douteux que ce ne soit un pseudonyme, et que le livre ne soit beaucoup plus récent. Les caractères intrinsèques peuvent aider à en déterminer la date. Dans la préface, l'auteur fait profession de raconter fidèlement ce qu'il tient de S. Jean, et se pose en adversaire déclaré de Leucius, dans lequel il avoue qu'il y a des faits véritables, mais mêlés à une doctrine perverse. Il reproche à Leucius, outre le dualisme qu'il introduit dans l'homme, de confondre les personnes divines. Ce sont les mêmes reproches que nous lisons en S. Léon, dans sa lettre à Turribius : « Trinitas Deitatis negatur, personarum proprie« tas confunditur, anima hominis divina essentia prædicatur « et eadem ad diaboli arbitrium carne concluditur... plasma« tionem humanorum corporum diaboli esse figmentum. » (Op. S. Léon, t. Ier, p. 231 et 228.) Ne dirait-on pas qu'en rédigeant sa préface, l'écrivain avait cette lettre sous les yeux ?

L'auteur laisse entendre qu'il écrit pour l'usage public des églises, où la lecture du livre de Leucius est interdite. « Tran« situm beatæ semper Virginis genitricis Dei ita impio depra« vavit stylo, ut in Ecclesia Dei non solum legere, sed etiam « nefas sit audire. Nos ergo, etc. » Fait-il allusion à l'interdiction portée par saint Léon dans sa lettre aux évêques d'Espagne,

ou plutôt au décret de Gélase, le seul qui frappe expressément un livre composé sur la mort de la Vierge? Je ne sais. Mais, combinés ensemble, ces traits conviennent mieux au VI[e] siècle qu'à tout autre. On n'a point de preuves que l'Église ait senti plus tôt le besoin d'un tel écrit pour ses lectures publiques.

Cette même époque s'adapte assez bien aux caractères d'un autre livre qui nous reste du Pseudo-Méliton. Je veux parler d'une « Passion de S. Jean l'Évangéliste » précédée d'une préface tellement semblable à celle que j'ai citée, qu'il est impossible de douter que les deux écrits ne soient de la même plume.

Il est difficile, je l'avoue, de tirer une conclusion bien nette de ces nuances un peu vagues du style ou de la pensée. Je suis plus frappé de l'argument qu'il me suffit ici de rappeler après l'usage que j'en ai déjà fait. Un pape ne flétrirait point le livre « De la fréquente Communion » ou les « Réflexions morales sur le Nouveau Testament » sans y joindre les noms d'Arnaud et de Quesnel, après que les orthodoxes leur ont opposé d'autres ouvrages sous le même titre. De même, le pape Gélase n'eût pas flétri le livre « du trépas de la Vierge Marie » sans en indiquer l'auteur vrai ou feint, si ce titre avait été commun à deux livres entièrement opposés par la doctrine. La vogue dont celui-ci jouit dans nos Églises au VI[e] siècle, vogue démontrée par son accord avec les liturgies gallicanes et par la citation qu'en fait S. Grégoire de Tours, est d'ailleurs inconciliable avec l'opinion qui le fait condamner par le pape Gélase, et convient mieux à un écrit issu, pour ainsi dire, de son décret.

Il y aurait lieu d'examiner si ce livre fut primitivement écrit en grec, et si nous n'en possédons qu'une traduction. Quelques constructions obscures ou vicieuses semblent favoriser cette opinion, et trahir l'inadvertance ou l'embarras d'un traducteur plutôt que d'un écrivain indépendant. Je n'attache pas une confiance absolue à ces indices; mais si l'écrit a reçu sa forme en Occident, il touche par le fond à des traditions venues de la Palestine ou de l'Égypte, traditions opposées

sur quelques points à celles de l'Asie-Mineure et de Constantinople, dont nous allons maintenant suivre la trace.

VII

DU LIVRE GREC ATTRIBUÉ A S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE (Joannis liber de dormitione Mariæ, texte grec, publié par Tischendorf).

Le savant éditeur, à qui nous devons la connaissance de ce texte, a cédé trop facilement au désir de relever l'importance de sa découverte. Il y voit une fidèle image du texte primitif, un livre du IVe siècle, si même il n'est pas plus ancien. Je regrette de n'être pas de son avis. Voici les raisons qui m'en empêchent :

1° Le mot θεοτόκος, par lequel la sainte Vierge y est désignée à toutes les pages, dénote une époque plus moderne.

2° Le décret du pape Gélase écarte l'idée d'une si haute antiquité. Quand même j'accorderais que cette histoire est empruntée tout entière à Leucius, il resterait toujours entre ces deux livres une différence essentielle sous le rapport de la doctrine, et le pape en devait tenir compte. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'en connaissait qu'un, et ce n'était pas le nôtre.

3° Le livre du faux Méliton a dû précéder celui-ci. Les traits archaïques que j'y ai signalés, ont été effacés ici. Marie n'y prie plus pour être préservée de la vue des démons, de leurs attaques furieuses, et des atteintes du feu qui purifie les âmes. Cette prière est remplacée par une autre, où elle s'oublie pour s'occuper uniquement du bien des hommes. Elle demande à son Fils de se montrer toujours favorable à ceux qui auront confiance en elle, et d'accorder toutes les grâces qui seront implorées par son entremise. Elle-même, avant d'expirer, étend la main et donne à chacun des Apôtres une solennelle bénédiction. Et notez que parmi ces disciples qui environnent sa couche, plusieurs se sont levés de leurs sépulcres pour se rendre auprès d'elle. Qui ne sent dans tous ces traits le progrès de la légende, attentive d'une part à parler toujours no-

blement de la Mère de Dieu, et d'autre part à prévenir les objections possibles. J'ai dit comment on avait changé la date de la mort de Marie, et prolongé son existence de plusieurs années, pour rendre compte du miracle qui réunit auprès d'elle un si grand nombre de disciples. Mais on s'aperçut bientôt qu'on se jetait dans une contradiction pour en éviter une autre. Car, si la nouvelle date était juste, plusieurs Apôtres et spécialement S. Jacques le Majeur, décapité par Hérode Agrippa, avaient devancé dans le tombeau la Vierge-Mère. De là, à l'idée de leur résurrection, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut vite franchi, et le miracle de leur rappel momentané à la vie passa pour avéré.

Ce miracle n'est pas le seul que la narration, dite de S. Jean, ajoute à celle de Méliton. Elle adopte tous ceux qui sont racontés par ce dernier, à l'exception toutefois de la résurrection de la Vierge, dont elle ne parle pas; mais elle en ajoute une infinité d'autres, et multiplie les incidents sans autre dessein apparent que de multiplier aussi les prodiges. Je sais qu'en fait d'apocryphes, les plus sobres ne sont pas toujours les plus anciens. Mais, outre qu'ici la filiation des idées se laisse apercevoir, et qu'il est possible de dire comment les fictions se sont engendrées les unes les autres, il paraît dans ces additions une ignorance de l'histoire et de la géographie, qui s'accorde mieux avec une époque de décadence profonde, qu'avec l'âge brillant des docteurs et les deux siècles les plus éclairés de l'antiquité chrétienne. En voici quelques exemples.

Ce n'est plus à Jérusalem, mais à Bethléem, que les Apôtres sont convoqués autour de l'auguste malade. Elle y a une résidence, comme elle en a une autre à Jérusalem : hypothèse peu conciliable avec le texte de S. Jean[1], qui nous la montre retirée chez lui depuis la passion de son divin Fils. Là on fait arriver S. Paul d'un lieu nommé « Tiberia » (ἐκ Τιβεριου), nom

[1] Joan., XIX, 27. Plusieurs ont douté si Marie avait suivi S. Jean dans ses lointains voyages. Mais il n'y a pas lieu à cette question dès que, suivant l'opinion la plus commune, on place sa mort environ onze ou douze ans après l'ascension, et avant la dispersion des Apôtres. Elle avait alors environ soixante ans.



inconnu, qui a fait penser à Tibériade, mais qui, sans aucun doute, désigne les bords du Tibre, et le lieu sanctifié depuis par son martyre, sur la voie d'Ostie (Ostia Tiberina). L'auteur, dans son ignorance des choses romaines, a pris un adjectif pour un nom de ville. Et quelle idée se fait-il de la bourgade de Bethléem, et du nombre des fidèles qu'elle pouvait compter à l'âge apostolique? Comment y trouver cette nombreuse troupe d'infirmes, aveugles, sourds, boiteux, lépreux, énergumènes, que l'auteur nous montre entourant la demeure de Marie, l'invoquant, et s'en retournant guéris, dès qu'ils ont seulement touché le mur de sa pauvre maison. Remarquez qu'il ne s'agit pas encore des malheureux accourus de plus loin, et que la renommée appelle tôt après de Jérusalem. Où trouver l'origine de cette légende, sinon peut-être dans l'usage commun à plusieurs églises de lire publiquement, le jour de la fête d'un saint, le récit des miracles obtenus par son intercession? Ceci paraît plus visiblement dans d'autres apocryphes encore plus récents, dont je parlerai bientôt, dans les textes syriaque et arabe, où il n'y aura plus une simple indication générale de guérisons instantanées, mais une série de prodiges étrangers au sujet du livre et racontés avec leurs circonstances principales; ce seront des marins menacés du naufrage, des voyageurs tombés entre les mains des brigands, des femmes attaquées par un serpent, etc., qui ont dû leur salut à la protection de la Vierge puissante et débonnaire.

J'omets le reste, la cohorte envoyée à Bethléem par le gouverneur de la Judée, sur les instances des Juifs, la surprise des soldats, qui n'y trouvent plus rien de ce qu'ils étaient venus chercher, la translation des Apôtres, qui croisent les soldats sur la route sans en être aperçus, et arrivent à Jérusalem à l'insu de tous, etc. Je craindrais d'engager les lecteurs dans un labyrinthe sans issue. Ce que j'ai dit suffit pour leur donner une idée de la fécondité d'imagination du narrateur, qui n'ajoute pas seulement à Méliton, mais qui s'en écarte en plusieurs points. Ce qui me persuade qu'il n'avait pas son livre sous les yeux, et qu'il suivait, en l'amplifiant, la tradition vulgaire de son époque et de son pays.

Quoi qu'il en soit, si un livre protégé par le nom de S. Jean avait déjà circulé parmi les fidèles, quand le faux Méliton composa le sien, je ne m'expliquerais plus l'entreprise de ce dernier. En se donnant pour un disciple de l'apôtre, et s'appuyant uniquement sur son enseignement oral, il montre bien qu'il ne connaissait pas le livre qui a passé plus tard pour être son ouvrage. Si donc la composition de Méliton est du VI[e] siècle, celle-ci pourrait bien n'être pas antérieure au VII[e], ou au VIII[e], et représenter la tradition de l'Église de Constantinople à cette époque. Il est remarquable qu'aucun auteur, avant le moine Epiphane, que l'on place entre le X[e] et le XII[e] siècle, n'en a parlé; encore n'en fait-il mention que pour la combattre. Jean de Thessalonique, celui de tous qui s'en rapproche le plus dans ses homélies (au VII[e] siècle), s'en écarte sur plusieurs points pour se rapprocher de Méliton, ou pour suivre sa propre voie.

Ce qui doit paraître le plus étonnant, c'est que l'auteur parle bien d'une translation du corps de Marie dans le paradis terrestre, mais nullement de son rappel à la vie. Trois jours après la sépulture, les concerts des anges, qui n'avaient pas cessé de retentir auprès du tombeau, ne se font plus entendre. Les Apôtres sont avertis ainsi que l'enlèvement du corps s'est opéré, et, en effet, ils aperçoivent soudain les patriarches, ancêtres reculés de la Vierge, puis ses parents les plus proches qui viennent rendre leurs hommages à cette précieuse dépouille (προσκυνοῦντας τὸ τίμιον λείψανον τῆς μητρὸς τοῦ Κυρίου) dans le paradis terrestre.

Ainsi se vérifie la promesse de son Fils, rapportée dans les parties antérieures du récit : « Voilà que désormais « ton corps précieux sera transporté dans le paradis, et ta « sainte âme dans les cieux, dans les trésors de mon père » (p. 108). Ce n'est peut-être qu'un oubli et une étourderie du narrateur. Car Jean de Thessalonique, auquel il semble s'attacher[1], avait dit : « Élevant le corps de Marie par les mains des anges, il le déposa dans le paradis de délices près de l'arbre

[1] Je ne saurais décider lequel des deux a précédé l'autre.

de vie, et *maintenant elle est vivante dans les siècles. Amen.* » C'était marquer assez clairement l'idée de sa résurrection.

VIII

Du livre attribué a Joseph d'Arimathie sur le même sujet (Tischendorf, texte latin A.)

Il paraît par les premiers mots : « In tempore illo, » et par la conclusion : « Cujus assumptio hodie per universum mun-« dum veneratur et colitur, etc., » que ce livre a été adapté à l'office public. Mais il avait été rédigé dans un autre but, par un faussaire qui s'est caché sous le nom de Joseph d'Arimathie : « Ego sum Joseph, qui corpus Domini in meo sepulcro « posui, et... beatam Mariam... semper custodivi, et in pa-« gina et in pectore meo quæ præcesserunt de ore Dei, et quo-« modo supradicta gesta sunt descripsi [1]. »

Je ne ferai pas l'analyse de cette pièce, qui n'est qu'un résumé assez moderne de ce que nous avons vu ailleurs. Le trait le plus nouveau, et qui mérite d'être remarqué, est un épisode qui se rattache à S. Thomas. Au lieu d'arriver avec ses collègues, il est retardé dans l'Inde, et ne retrouve les autres Apôtres qu'à Gethsémani, trois jours après la *sépulture*. Cette absence de S. Thomas, calquée sur un souvenir de l'Évangile, est une variante antérieure à S. Jean de Damas, et l'extrait de l'histoire Euthymiaque, qui, des écrits du saint, a passé dans le bréviaire Romain, en fait mention. Mais la légende ne reçoit qu'ici son plein développement. Simulant un reste de son incrédulité proverbiale, le nouvel arrivé sollicite l'ouverture du tombeau, que les Apôtres trouvent vide à leur grande surprise. Alors S. Thomas leur raconte que la Vierge lui est apparue s'élevant dans les airs, et portée par les anges. Et comme garant de la vérité de ses paroles, il produit une ceinture qui est celle de l'auguste triomphatrice. Elle l'a

[1] P. 122. Le texte imprimé porte : *Dei crisi*. C'est une faute que l'éditeur eût bien fait de corriger.



laissée tomber sur lui, comme autrefois Elie jeta son manteau à Elisée.

Le but de cette légende est visible. On a voulu environner de preuves plus saisissantes la croyance à la résurrection de Marie. Pour en reconnaître la date relativement moderne, il suffit de suivre l'histoire de cette ceinture. Depuis le ve siècle, elle était honorée à Constantinople dans une église bâtie en son honneur. Elle y avait été apportée de Jérusalem, et on y célébrait la fête annuelle de sa translation. Les œuvres de S. Germain de Constantinople, les recueils du P. Combefis et de Surius contiennent diverses homélies prononcées à l'occasion de cette fête, entre le VIIe et le Xe siècle [1]. Toujours il y est parlé de la ceinture comme d'un vêtement légué par la sainte Vierge à l'une de ses compagnes, et l'on n'y voit aucun soupçon du miracle opéré en faveur de S. Thomas.

IX

DES FRAGMENTS SYRIAQUES ET DU LIVRE ARABE SUR LE MÊME SUJET.

J'ai parlé (p. 534) d'une version anglaise faite sur le syriaque et publiée dans le « *Journal of sacred literature.* » Nos bibliothèques publiques ne possédant point cette Revue, on me permettra de réserver mon jugement sur ce texte. Il n'en résultera pas un grave dommage, si les indications que j'ai pu recueillir sur son compte sont exactes. Je m'en rapporte à l'appréciation éclairée de M. Tischendorf, qui le place comme intermédiaire entre le livre grec et le livre arabe publiés tous les deux sous le nom de S. Jean. On déterminera le terme moyen par les extrêmes.

Les autres fragments syriaques, publiés par le Dr W. Wright, se rattachent aussi d'assez près au texte arabe, bien que ce dernier soit le plus moderne, le plus amplifié,

[1] Celle d'Euthymius, dans Surius, XV août, relève comme une merveille, la parfaite conservation des vêtements de la Vierge, pendant *neuf cents* ans, ce qui indique un auteur du Xe siècle.



et le plus corrompu de tous. Rédigé sous le nom de S. Jean, il a pour base le livre grec attribué au même apôtre, mais avec un surcroît de longueurs démesurées et une inextricable confusion. C'est au couvent de Sainte-Catherine sur le mont Sinaï qu'il faut, selon toute apparence, rapporter l'honneur de cette dernière falsification. On lit dans le prélude comme quoi des prêtres de cette sainte montagne députèrent à Jérusalem, puis à Rome, à Alexandrie, et enfin à Éphèse, des gens chargés de recueillir ce qu'on pouvait savoir sur la mort de Marie. A Jérusalem, ils ne trouvèrent d'autre pièce que le testament de S. Jacques ; mais ce testament parlait d'une narration exacte et détaillée écrite par S. Jean, et y renvoyait. Les députés arrivés à Éphèse obtinrent par des jeûnes et des prières ardentes ce qu'ils avaient cherché si longtemps. S. Jean leur apparut, et pour obéir à sa mère adoptive, il déposa sur l'autel le précieux volume qu'il avait jadis écrit et tenu secret jusque-là. Si un moine du Sinaï n'a pas écrit cette préface, l'écrivain l'avait sûrement recueillie de la bouche de ces religieux, qui pouvaient en être persuadés eux-mêmes.

L'une des additions les plus curieuses de ce volume est le rôle qu'y joue le gouverneur et l'intervention même de l'empereur. Ce n'est plus une cohorte, c'est une armée de trente mille hommes qui est envoyée à Bethléem pour tenir tête aux apôtres. Les miracles s'accumulent, soit dans ce village, soit à Jérusalem, second théâtre de ce long drame. Un incendie allumé par la fureur des Juifs se retourne contre eux et les dévore. Le gouverneur romain ne résiste pas à l'évidence des signes d'en haut. Il embrasse la foi, monte à cheval (*sic*), et d'une course rapide atteint à Rome le palais impérial, où il vient raconter tant de merveilles. Cependant une controverse réglée s'est engagée à Jérusalem entre ceux qui s'obstinent et ceux que la grâce à touchés. Tournons vite ces feuillets et suivons la Vierge à Gethsémani pour y assister au troisième acte de la pièce. C'est là seulement, près de son tombeau, qu'elle expire, selon le nouveau tour donné à la légende. S. Thomas, qui accourait de l'Inde, la voit s'élever dans l'air, et reçoit sa ceinture. Elle continue sa glorieuse ascension,

franchit douze portes et autant de sphères ou de cieux pour arriver jusqu'au trône de l'adorable Trinité. De là elle contemple, soit le séjour de la lumière et de la paix, soit aussi les sombres abîmes du trouble, des grincements de dents et de l'éternelle horreur. Les derniers feuillets parlent de son culte, racontent les grâces obtenues par elle et n'ont plus qu'un rapport indirect au mystère de son assomption.

Telle est en résumé cette compilation, qui, malgré sa date, conserve sans aucun doute bien des pages empruntées à des sources anciennes. Les textes s'y choquent parfois et s'y contredisent violemment. Dans un passage traduit littéralement du livre grec, et que j'ai cité (p. 549), le Fils de Dieu exclut toute idée d'une résurrection anticipée de sa mère. Son corps, lui promet-il, habitera le paradis jusqu'à la résurrection générale, et son âme régnera dans le ciel avec gloire. Tournez quelques feuillets, et vos yeux étonnés la contemplent déjà ressuscitée et triomphante. Ceci prouve une fois de plus à quel point l'imagination trop vive des Orientaux les égare dès qu'elle a franchi le seuil du monde futur. Les cabbalistes d'une part, les gnostiques de l'autre, en faisant de l'homme un composé de plusieurs corps et de plusieurs âmes, le dédoublaient ensuite à leur fantaisie. Clément d'Alexandrie parle d'un apocryphe, célèbre alors sous le titre d'Ascension de Moïse, où le saint législateur s'élevait en corps et en âme majestueusement dans les airs, pendant que son corps terrestre et grossier gisait à terre[1]. Les apocalypses dont j'ai rendu compte au mois de juin dernier nous ont accoutumés à ces étrangetés. L'enseignement plus net de l'Église catholique a préservé de semblables rêves les peuples de l'Occident, et maintenu fermement la parfaite identité de la substance spirituelle et du principe vital dans l'homme.

[1] *Stromat.*, VI, 15, t. II, p. 806, ed. Potter. — Comp. Origène, *De principiis*, l. III, c. 2; et la lettre 256, dans les œuvres de S. Augustin. — La *Kabbala denudata*, fournit d'amples renseignements sur ces rêveries rabbiniques. On consultera surtout avec fruit l'ouvrage de Bodenschatz sur les croyances et rits religieux des Juifs. Leipsick, 1756, in-4°.



X

Les résultats généraux de ces recherches, les voici :

1° La tradition ecclésiastique, si on la distingue de quelques opinions populaires non autorisées, et variables selon les temps et les lieux, ne doit rien à cette série d'apocryphes que nous avons passés en revue. Si quelquefois ils ont influencé l'opinion des peuples, l'Eglise n'en est pas responsable ; et d'ailleurs ils ont eux-mêmes tout autant suivi que dirigé le mouvement de l'opinion. Nous avons pu saisir la trace des développements qu'ils ont reçus de siècle en siècle, et des causes qui les ont amenés.

2° L'Église d'Occident, dans ses textes officiels, n'offre aucune marque d'hésitation sur la croyance à l'assomption corporelle de Marie. Je parle des textes officiels. Car je dois avouer que quelques auteurs, qui en ont parlé en critiques, et spécialement Adon et Usuard dans leurs martyrologes, sont moins affirmatifs. Ils ont subi l'influence de deux sermons, attribués faussement l'un à S. Jérôme et l'autre à S. Augustin, qui élevaient des doutes sur la réalité de cette résurrection. Mais ces doutes, quoique autorisés de noms si vénérés, n'ont pu prévaloir sur l'enseignement commun des pasteurs. Les Églises d'Orient sont également unanimes à reconnaître l'enlèvement du corps de Marie, et son transport dans le *ciel* ou dans le *paradis*. Mais une distinction futile sur la signification de ces deux termes ternit parfois la netteté de l'expression ou même de l'idée, non chez les docteurs et les évêques, mais dans des compositions bâtardes, toujours privées d'autorité, souvent dénuées de bon sens.

3° Rien ne montre mieux combien l'oracle de la Vierge-mère fut prompt à s'accomplir, quel concert de louanges retentit de bonne heure autour de son nom béni, quelle auréole de respect, de vénération et d'amour a toujours environné sa mémoire, que le grand nombre de légendes qui circulèrent dès les premiers temps sur les époques les plus obscures de sa

vie. Les textes sacrés n'avaient rien dit de son berceau ni de sa tombe. Mais les souvenirs d'une piété toute filiale devaient y suppléer. Et si la crédulité, l'imposture ou l'hérésie se sont emparées de ces souvenirs pour les dénaturer, nous sommes les premiers à déplorer cet abus. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que par là l'imposture et l'hérésie ont à leur insu rendu à la vérité un éclatant témoignage. Car elles auraient laissé dans la poussière une mémoire ignorée. Elles n'ont eu intérêt à s'en prévaloir, et n'y ont cherché un instrument de succès, que parce que cette mémoire vivait dans tous les cœurs et résonnait dans toutes les bouches.

A. Le Hir.

A PROPOS D'UN LIVRE INTITULÉ :

VOLTAIRE ET SES MAITRES[1]

Voltaire, entre autres bonnes fortunes, eut celle de vivre en un temps où l'on pardonnait tout à l'esprit, même l'ignorance, et où l'on permettait aux grands hommes de faire des solécismes en latin et des barbarismes en grec, pourvu qu'ils eussent le don d'écrire en français de jolis vers, de petites nouvelles bien impies et mille autres charmantes bagatelles.

Mais Voltaire avait compté sans M. A. Pierron ! Et voici qu'après un long siècle de gloire, le seigneur de Fernay se trouve réduit à la triste condition de ces monarques de la vieille Égypte cités après leur mort devant un tribunal inexorable, pour y rendre raison de tout le mal et du peu de bien qu'ils avaient fait. Le savant universitaire, avec la gravité d'un Minos de collége, fait donc subir un sévère examen à Voltaire latiniste, à Voltaire helléniste, à Voltaire philologue, etc., etc.; puis rédigeant contre lui un réquisitoire de trois cent quarante-cinq pages, il conclut que le génie tant vanté n'est, après tout, qu'un ignorant, un ignorantissime, à peine digne du diplôme de bachelier.

Défende Voltaire qui voudra ; nous n'avons pas mission pour venger sa mémoire. Mais, tout en applaudissant de grand cœur au zèle classique de M. Pierron, et à son indignation d'humaniste contre les bévues du grand homme, nous nous permettrons d'observer que parfois le savant écrivain se laisse emporter un peu loin, transforme des minuties en énormités et des grains de sable en montagnes, et même, en certains cas, accable l'accusé de reproches par trop immérités. C'est ainsi qu'il fait peser sur Voltaire la responsabilité de ces deux phrases latines : *Ignorantias meas ne memineris ;* et : *Delicta juventutis meæ ne memineris, Domine*. Quel attentat contre la langue de Cicéron ! *Ignorantias meas! Delicta juventutis !...* Il est assez piquant de voir l'impie Voltaire plus familiarisé avec le latin

[1] VOLTAIRE ET SES MAITRES. Épisode de l'histoire des humanités en France, par Alexis Pierron. — Paris, Didier, 1866.

des psaumes, que ne paraît l'être son très-érudit correcteur. La Fontaine, naïvement émerveillé d'avoir découvert la Bible, disait à ses amis : « Avez-vous lu Baruch? » — Voltaire, malgré ce que son érudition avait de superficiel, ne paraît pas avoir été dans le cas de dire jamais : « Avez-vous lu David ? »

Malgré ces distractions bien pardonnables, et ces exagérations échappées à un écrivain désireux de prouver sa thèse, il est permis, sans nul doute, de souscrire à la sentence rédigée par M. Pierron, et de déclarer, avec lui, le patriarche de l'Incrédulité atteint et convaincu d'avoir plus d'une fois outragé la grammaire latine, méconnu le sens de plus d'un mot grec et forgé des étymologies absolument insoutenables. A la bonne heure.

Mais l'austère censeur n'a pas réduit à ces termes son réquisitoire. Avec Voltaire il fait asseoir sur la sellette ses maîtres du collége Louis-le-Grand. S'il absout le P. Tournemine et le P. Thoulier (l'abbé d'Olivet), il ne saurait pardonner aux PP. Porée et Le Jay : tous deux, on le sait, furent les professeurs de rhétorique du jeune Arouet; tous deux, d'après M. Pierron, doivent donc particulièrement porter la responsabilité des bévues et des contre-sens de leur élève. Évidemment, si Voltaire savait peu de latin et ne savait point de grec, c'est que ceux qui devaient lui enseigner ces langues, les ignoraient eux-mêmes. Conclure de l'ignorance de l'écolier à celle du maître est, toutefois, un raisonnement qu'on s'étonne de rencontrer sous la plume d'un écrivain qui longtemps fut professeur et qui a traduit Aristote. *Non causa pro causa*, lui auraient crié les logiciens du vieux temps dans leur jargon barbare, mais fort sensé.

Il est vrai que M. A. Pierron laisse plutôt deviner sa pensée qu'il ne l'exprime nettement; par égard pour d'anciens collègues sans doute, il s'abstient d'en parler tout à son aise. Mais il existe un rédacteur de la *Revue de l'Instruction publique* (c'est M. Lehugeur dont je parle), lequel s'affranchit de ces ménagements. D'après cet écrivain, fort bien renseigné, voici l'*idée toute naturelle du livre*... « Que les jésuites le veuillent ou non, le plus illustre de leurs écoliers est sans contredit Voltaire, et c'est une idée toute naturelle de chercher en lui le type de l'instruction que la vénérable Société donnait, au commencement du XVIIIe siècle, dans les murs de Louis-le-Grand[1]. »

Ab uno disce omnes. — Mon Dieu, je le veux bien; admettons cette façon de raisonner, mais franchement, sans arrière-pensée. Voyons, Voltaire savait passablement le français et n'écrivait pas

[1] *Revue de l'Instruction publique*, 31 mai 1866.

trop mal sa langue. Me permettez-vous d'en conclure que les élèves de Louis-le-Grand étaient, sous ce rapport, autant de petits Voltaires? — Non, sans doute; l'argument ne vaut qu'autant qu'il s'agit de ce que le jeune Arouet ne savait pas.

Un autre exemple. La première génération d'écoliers élevés à Louis-le-Grand par l'Université, après la suppression de la Compagnie, a donné au monde Robespierre, C. Desmoulins, Tallien, etc. Qu'arriverait-il, si nous allions raisonner aussi logiquement que M. Lehugeur? — Que les universitaires le veuillent ou non, le plus illustre de leurs écoliers à cette époque est sans contredit Robespierre, et c'est une idée toute naturelle de chercher en lui le type de l'éducation que l'*alma mater* donnait, à la fin du XVIIIe siècle, dans les murs de Louis-le-Grand. — Quant à nous, nous appelons franchement cela un misérable sophisme.

Non, Voltaire n'a pas été le plus illustre élève des jésuites; pour le dire, il faut ne point se rappeler les noms assez connus de Bossuet, de Condé, de Descartes, de Huet, de Corneille, de Molière, etc. Et quand bien même M. Lehugeur aurait raison sur ce point, on ne pourrait en rien conclure. Mais négligeons ces preuves par insinuation; M. Pierron a des attaques plus explicites et plus directes auxquelles nous lui demandons permission de répondre simplement, sans oublier les égards que méritent son talent et ses bonnes intentions.

Il est un abus prétendu contre lequel M. Pierron s'élève avec énergie et à plusieurs reprises, et qu'il a manifestement à cœur de déraciner pour jamais. Il l'attaque de toutes manières, tantôt avec de fines plaisanteries et des railleries mordantes, tantôt avec de graves paroles et une éloquence qui s'élève jusqu'à la prosopopée [1]. Il s'agit des représentations dramatiques dans les collèges. L'Université, il faut bien l'avouer, avait eu les premiers torts dans cette affaire, puisqu'elle avait donné l'exemple, ainsi que le remarque notre auteur. « Le premier essai de tragédie régulière, la *Cléopâtre*, de Jodelle, et le premier essai de comédie sérieuse, la *Rencontre*, par le même auteur, furent jouées au collége de Boncour, en 1552, devant le roi Henri II. » Mais enfin, si nous en croyons notre histo-

[1] C'est une figure que M. Pierron affectionne; on la rencontre plusieurs fois dans son livre, avec d'autant plus de plaisir qu'on ne l'attendait pas : « O recteur Rollin! ce n'est pas vous... p. 68. — « O Regnard! venez!... p. 79. — « Ah! P. Le Jay!... p. 108. — « Il y a seize ans que tu n'es plus, cher maître, cher ami!... » p. 339. Cette dernière apostrophe est particulièrement touchante : l'auteur l'adresse à son maître d'allemand. — Les maîtres de M. Pierron avaient *donc* beaucoup de goût pour la prosopopée.



rien, l'expérience apprit que le temps consacré à ces exercices publics était temps perdu, et « l'Université moderne a fait œuvre de haute et profonde sagesse en interdisant la tragédie et la comédie dans ses colléges. » Ainsi l'arrêt en est porté, et M. Lehugeur le contresigne, en déclarant que « ces jeux sont reconnus aujourd'hui préjudiciables au bon ordre et au bon travail. »

Tout le monde n'est pas de cet avis. Bossuet, par exemple, dans ses *Maximes* et *Réflexions sur la Comédie* (t. XXXVII, p. 603, de ses *OEuvres complètes*), s'exprime ainsi : « On voit en effet des représentations innocentes. Qui sera assez rigoureux pour condamner dans les colléges celles d'une jeunesse réglée, à qui ses maîtres proposent de tels exercices pour leur aider à former ou leur style ou leur action, et, en tout cas, leur donner, surtout à la fin de l'année, quelque honnête relâchement ? » Après avoir applaudi aux règles tracées par le *Ratio studiorum*, il ajoute ces paroles que nous opposons à quelques jugements moins bienveillants semés dans le livre qui nous occupe : « On voit cent traits de cette sagesse dans les règlements de ce vénérable Institut. » Ainsi Bossuet se permet de trouver de la sagesse dans le maintien d'un usage que M. Pierron déclare avoir été proscrit par la haute et profonde sagesse « de la moderne Université. »

Un écrivain plein d'érudition et d'esprit, M. Alleaume, dans une *Notice biographique et littéraire sur les deux Porée*, couronnée par l'Académie de Caen, en 1853 [1], énumère ainsi les avantages qui résultent des représentations dramatiques dans les colléges. « Il ne s'agissait pas seulement d'habituer les jeunes gens à donner à leur voix des intonations agréables, de l'élégance à leurs gestes, de la dignité à leur démarche, des grâces naturelles à leur attitude ; le P. Porée ne négligeait pas tous ces détails, dont l'utilité se faisait sentir dans presque toutes les circonstances de la vie ; mais en tirant ses élèves de la poussière de l'école, en les conduisant des bancs accoutumés sur une scène plus élevée, il les dressait, par un apprentissage qui devenait un plaisir, aux fonctions qu'ils devaient occuper dans l'État ; il les habituait à l'avance à jouer leurs personnages, à éviter le ridicule, à se rendre dignes de l'approbation du monde. Aussi les acteurs du P. Porée savaient toujours garder une juste mesure, qui les distinguait des acteurs de profession. Ils se conformaient à leurs rôles, avec l'aisance qui convient à des jeunes gens, sans exagération dans les gestes, comme sans abandon affecté. »

[1] « Les deux frères méritaient un historien, et ils ne pouvaient pas en avoir un plus savant ni spirituel que M. Alleaume. » (M. Saint-Marc Girardin.)



Ce n'étaient donc point des *histrions* que l'on formait (le mot est de M. Pierron); c'étaient des jeunes gens distingués par leur position, leurs talents, qu'on exerçait à la parole, et qu'on préparait aux importantes fonctions qu'ils devaient remplir un jour.

Mais ne discutons pas davantage cette question que l'expérience a depuis longtemps résolue; ce ne sont point les représentations dramatiques qui nuisent au bon ordre et aux bonnes études. Si, dans certains établissements, ces exercices litttéraires sont devenus impossibles, ce n'est point une raison pour les condamner partout ailleurs. M. le Ministre de l'Instruction publique a récemment ordonné que des *concerts* seront donnés aux jeunes lycéens. *Trahit sua quemque voluptas;* les séances académiques ne sont pas moins agréables, elles sont peut-être plus utiles.

Quoi qu'il en soit, les pièces composées par le P. Porée méritent-elles le mépris de M. Pierron? Sont-elles vraiment « un degré au-dessous de rien? » On comprendra pourquoi nous aimons mieux citer encore les paroles d'autrui que de répondre nous-même.

« Les ouvrages du P. Porée, dit M. Alleaume, portent l'empreinte bien prononcée de cette heureuse influence qui caractérise le mouvement littéraire du règne de Louis XIV. Les tragédies révèlent une étude approfondie de Corneille et de Racine; les comédies contiennent plusieurs emprunts faits à Molière, et emprunter à Molière, c'est emprunter à la nature... C'est le pathétique qui domine dans les tragédies du P. Porée, et elles semblent faites pour prouver que l'amour, dont on a tant abusé sur la scène, n'est pas le seul ressort dramatique à l'aide duquel on puisse émouvoir et toucher. »

« Dans son Brutus, dit M. Saint-Marc Girardin, Porée a fait un admirable usage de l'amour fraternel. Dans Voltaire, c'est l'amour que Titus a pour la fille de Tarquin, amour qui paraît gauche et mal à l'aise au milieu de l'austérité républicaine du sujet, qui pousse Titus à trahir sa patrie. Dans Porée, c'est pour sauver son frère que Titus consent à devenir coupable, et c'est de là que naît le pathétique du drame. »

« Voltaire a emprunté à Porée « quelques traits sublimes, poursuit le même écrivain. C'était, j'imagine, de la part de l'élève une manière d'attester sa reconnaissance et son attachement pour son ancien maître » :

— Accede, quamvis horreo, amplexum pete.
Lève-toi, triste objet d'horreur et de tendresse.
— . . . Rupit vincula, ut nobis daret graviora consul.
Ils ont brisé le joug pour l'imposer eux-mêmes, etc.

Voilà certes d'assez grands éloges; mais, malgré tout, M. Pierron persiste dans son sentiment, et s'acharne en particulier contre le *Martyr Agapitus*.

Il est toujours facile de faire plaisamment l'analyse d'une tragédie, même assez bonne: Scarron a travesti Virgile, on a fait rire aux dépens de Corneille. Ce que dit notre critique au sujet d'*Agapitus*, peut être fort amusant, mais ne prouve absolument rien. Voici par exemple un passage qu'il trouve pitoyable : « Jugez d'après ces misères, » dit-il au lecteur.

Le jeune chrétien est au pied du tribunal; le tyran veut le contraindre d'adorer les faux dieux.

ANTIOCHUS.

. . . .
Et tu tui miserere. Supremum Jovis
Hebesque adora numen, et Christum nega.

AGAPITUS.

Te, Christe, adoro.

ANTIOCHUS.

Non peto ut Christum neges;
Negare tantum finge, dum nostros palam
Divos professus patrio ritu colas.

AGAPITUS.

Te, Christe, adoro.

Sans doute, Polyeucte parle de la même manière; mais depuis quand sera-t-il interdit d'imiter les grands modèles, de reproduire dans une autre langue un mot fameux? *Je suis chrétien!* ce cri sublime, Corneille ne l'a pas inventé; son génie l'a emprunté à la foi des martyrs. Pourquoi, dans une tragédie de collége, ne pas rappeler tout ensemble le langage des premiers chrétiens et les vers d'un grand poëte?

Quant aux comédies du P. Porée, « quelques mots, dit M. Pierron, suffiront pour caractériser ces produits scolaires : inanité de conception, absence d'intérêt, puérilité de style, plaisanteries de mauvais goût. »

C'est ici surtout que le critique rencontre de nombreux contradicteurs : « Dans ces ouvrages se révèlent cette finesse d'observation, cette tournure d'esprit ironique... cette raillerie innocente et pleine d'urbanité. » (M. Alleaume, p. 24.) — « Ces comédies attestent un grand esprit d'observation. Une franche gaîté les anime et l'auteur sait peindre avec bonheur quelques-uns des ridicules et des vices qui caractérisent plus spécialement son époque, l'amour de l'argent et

des plaisirs. » (*Biographie universelle*, de Didot.) — « Sa gaîté est franche, naturelle, et *toujours de bon goût*, digne vraiment de la gaîté des enfants qui lui servaient d'acteurs, de cette gaîté du jeune âge, où il n'y encore ni cynisme, ni mauvais ton, ni grossièreté. » (M. Saint-Marc Girardin, *Revue des Deux-Mondes*.) — Enfin voici comment parlait un homme justement estimé, et dont l'Université regrette vivement la perte, M. H. Rigault. Voulant prouver que « c'est du XVIII[e] siècle qu'on peut dater l'invasion de ces sentiments intéressés dont se parent les petits épicuriens d'aujourd'hui : Je choisis pour témoin, dit-il, un écrivain qui connaissait admirablement les jeunes gens, un professeur illustre qui vivait avec eux, un de mes prédécesseurs dans ce lycée, appelé alors le collége de Clermont, le maître de Voltaire enfin, le P. Porée. Vous le savez, Messieurs, au collége de Clermont, dirigé par une célèbre Compagnie qui aimait, comme dit le P. Jouvency, « à parer de roses les buissons de la science, parce que les buissons plaisent quand ils sont fleuris, » on ouait des pièces de théâtre où figuraient les élèves, où se pressaient leurs familles et où daigna même assister quelquefois le roi Louis XIV...

« . . . L'un des poëtes les plus habiles de cette école classique et pieuse, le P. Porée, dans une comédie appelée doctement *Misoponus* ou le *Paresseux*, a représenté avec beaucoup d'agrément et de vérité la jeunesse de son temps... (Suit l'analyse de la pièce.) Voilà, Messieurs, le jeune homme de ce temps-là peint au vif par un des maîtres, et, qui plus est, par un des confesseurs de la jeunesse. Avouez que le portrait n'a pas complétement vieilli, et que si, dans nos lycées *devenus plus austères*, on jouait la comédie, vous entendriez avec profit cette morale sensée de Tisagore : « Croyez, mes amis, espérez, travaillez, ayez des illusions, de l'enthousiasme, des déceptions même ; cela vaut mieux que de rire de tout, de ne croire qu'au plaisir, et de présider l'académie des paresseux. » (Discours prononcé à Louis-le-Grand, 11 août 1854.) Bien plus, cette comédie du *Paresseux*, le spirituel feuilletoniste des *Débats*, M. J. Janin, l'a trouvée si agréable et si ingénieuse, qu'il prit la peine, il y a trente ans, d'en donner au public une élégante traduction [1].

[1] Voici, par exemple, un petit tableau flamand que Brillat-Savarin n'a pas connu et qui, suivant la remarque de M. Alleaume, manque à la Physiologie du goût. La traduction est de M. J. Janin : « Le thé ! le café ! des fébrifuges ! Fi donc ! Ce sont des *ennuifuges*. Ils dissipent l'ennui, ils chassent les vapeurs. Vous préparez votre café avec tous les soins convenables ; — vous le mettez au feu ; — il est bouillant ; — vous le versez dans votre tasse ; — vous le sucrez à votre goût complaisamment ; — vous le versez dans la soucoupe en arrondis-

D'après M. Pierron, qui certes est un grand helléniste, le P. Porée nous aurait légué lui-même « les preuves de son ignorance des plus simples éléments de la langue grecque. » — Où sont-elles, ces preuves? « Les noms des personnages, dans ses comédies, sont des noms significatifs; et ces noms, il les a forgés avec du grec, et, à ce qu'il s'imaginait, d'après l'usage antique. Or, il y en a qui n'ont point le sens qu'il leur assigne, ou qui même n'ont aucun sens. » — Est-il juste de condamner un homme pour un mot, un ouvrage pour un titre? — Mais, « le prodigieux *Pæzophilus!* » S'il était susceptible d'avoir un sens, ce mot signifierait « *aimé par l'amusement!* »

Je demande pardon, d'abord au lecteur que ces minutes doivent ennuyer, puis à M. Pierron, dont la sévérité me paraît extrême. Tout le monde jusqu'à lui a compris le fameux mot *Pæzophilus*, et personne encore n'avait crié anathème. Puis est-il bien certain que φιλος, placé à la fin du mot composé, ait toujours le sens passif et jamais l'actif; qu'il signifie toujours *aimé*, et jamais *aimant?* Γαστρόφιλος, par exemple, ne veut-il point dire *ventris amans?* M. Pierron traduirait-il autrement? — Bien plus, Aristote, Aristote si connu de M. Pierron, a écrit πονηρόφιλος (*Polit.*, V, ch. xi) qu'on s'accorde à rendre par ces mots d'un sens absolument actif : *improborum amans*.

On pourrait donc, à la rigueur, défendre ce pauvre Pæzophile; mais quand on l'abandonnerait à l'indignation du savant professeur, quand on tiendrait pour vérité incontestable, que *œnophile* et *bibliophile* ne sont rien que « des ordures lexicographiques » (p. 93), s'ensuivrait-il que le P. Porée était, en grec, d'une nullité phénoménale? A qui donc n'échappe-t-il pas quelques distractions? Eh! mon Dieu, aux plus habiles. Un exemple. — M. Pierron tance vertement le P. Le Jay, dont un des gros péchés est d'avoir composé lui-même et fait composer par ses élèves ... des *épigrammes*.

sant le bras; — vous y portez vos lèvres doucement murmurantes; — enfin vous l'aspirez lentement et goutte à goutte; — et cependant le temps s'écoule sans ennui; et cependant, du fond de la tasse, vous arrivent un à un, en bouillonnant, mille joyeux traits d'esprit qui font la grâce et le charme de la conversation. » — Peut-être M. Pierron ne trouve-t-il aussi, dans de semblables peintures, que des « gentillesses de boulevard, — telles qu'on n'en tolère pas dans le plus débraillé des vaudevilles. » (Quel ton, grand Dieu, et quel style!) et pour tout dire en un mot, des « *platitudes!* » p. 79. — Pardonnez-moi, Monsieur; mais je ne saurais être de votre avis, puisqu'il me faudrait alors contredire MM. Saint-Marc Girardin, J. Janin, H. Rigault, assez bons juges en matière d'esprit et de bon goût. « Je regarde le P. Porée comme un de nos meilleurs auteurs comiques, et cela sans paradoxe. » (M. Saint-Marc Girardin.) Entendez-vous la voix du maître? *Ipse dixit.*

« C'était assurément les former au goût du siècle; mais qui dira que c'était remplir les devoirs du prêtre et du professeur... (Graves paroles!) Des épigrammes sont toujours des épigrammes. » (P. 114.)

Et M. Lehugeur de faire écho : « Il saturait ses élèves d'exercices épigrammatiques... Qu'on s'étonne après cela que les hommes du XVIII[e] siècle aient eu l'esprit frondeur, aux dépens mêmes des jésuites! »

L'un et l'autre écrivain citent à l'appui de leur accusation un recueil, dont « j'ai eu, dit M. Pierron, la curiosité de transcrire le titre : *Epigrammata a selectis rhetoribus edita...* »

Voilà bien le titre, en effet; mais est-il croyable que ces Messieurs aient ouvert le livre? Ils auraient lu, *dès la première page*, des malices aussi noires, des plaisanteries aussi peu dignes « du prêtre et du professeur, » que celles que supposent ces mots : *In statuam Beatæ Virginis... — In istas voces : miseremini, miseremini saltem vos amici mei...* (Job.) *— In puros B. V. Deiparæ conceptus...* etc., etc.

Le P. Le Jay était-il donc un impie?—Nullement, mais il savait le grec et n'ignorait pas ce que signifiait, à Athènes et à Rome, ce mot malencontreux : επιγραμμα, *epigramma*. J'ouvre Forcellini et je lis : « Proprie dicitur inscriptio, elogium, seu titulus qui donis inscribebatur quæ diis sacrabant, ab ἐπὶ et γράφω, scribo... Quoniam autem hujusmodi tituli versibus plerumque constabant, hinc epigramma ponitur *pro brevi aliquo poemate ; sonetto.* »

S'il est vrai « qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme, » le professeur de poésie ne pouvait-il exercer ses jeunes écoliers en ce genre, comme en tous les autres? Ne pouvait-il, pendant qu'on récitait les leçons, leur assigner un sujet à traiter en quelques distiques, afin d'employer des instants qui, sans cela, auraient été perdus? M. Pierron serait de cet avis, s'il s'était souvenu du vrai sens d'*epigramma*, ou qu'il se fût imposé la pénitence, assez douce à notre avis, de parcourir des yeux quelques pages du livre qu'il condamne[1].

[1] Le P. Le Jay n'est pas le seul qui ait composé de semblables recueils. Pour tous les autres auteurs, comme pour lui, l'*Epigramma* est un petit poëme, une inscription. Exemple : *Florilegium sacrum*, sive *Epigrammata* Gilberti Jonini. — *Epigrammatum* libri V, Raymundi Cunichii... Epigrammata *Moralia, encomiastica*, et seulement en troisième lieu, satyrica... — *Epigrammatum* Bidermani, libri III : 1[um] *Christi nascentis lacrymæ...*, etc. Bien mieux, M. Pierron a lu les quatorze livres de Martial; et il sait bien qu'à peine *le tiers* de ces épigrammes a le tour satirique.



Encore un mot du P. Porée. — Notre historien maltraite l'orateur non moins que l'helléniste et le poëte, et s'efforce particulièrement de prouver que dans son discours *de Theatro*, le professeur de Louis-le-Grand « effleure à peine le sujet et ne fait que des fioritures de style. » (P. 64.)

M. Saint-Marc Girardin, tout au contraire, se permet de trouver le discours du P. Porée très-raisonnable. « Il avait, dit-il, le droit d'aimer et de défendre le théâtre, il avait fait des tragédies que Voltaire, son élève, a imitées, et des comédies pleines de franche gaîté et de bonne morale. Aussi dans son discours prononcé au collége de Louis-le-Grand devant les cardinaux de Polignac et de Bissy, il n'hésita pas à poser hardiment la question : Le théâtre peut-il être une école capable de former les mœurs? « Par sa nature, répondit-il, il peut l'être; par notre faute, il ne l'est pas. » Suit l'analyse détaillée des preuves, des objections, etc.

Mais que faut-il croire du style? Dans ce discours et dans tous les autres, dans l'Oraison funèbre de Louis XIV surtout, on trouve « un atticisme prétendu, qui n'a jamais été latin qu'au collége de Louis-le-Grand. » (P. 87.) Contentons-nous d'opposer à cette assertion les lignes suivantes d'un excellent juge, le savant abbé U. Maynard : « Nous sommes bien convaincus, dit-il, qu'aujourd'hui, dans l'Université elle-même et jusque dans l'Académie de Paris, il y a peu d'hommes, s'il y en a, capables de produire, en latin, de la prose et des vers de cette force. » (*Bibliographie catholique*, mai 1866.)

En résumé, M. Pierron a mal apprécié le talent, le savoir et les ouvrages du P. Porée. Le jugeant avec une impartialité contestable, il affirme que l'illustre professeur ne savait pas le grec, et pour tout argument cite un titre de comédie qui lui paraît mal choisi; estime son éloquence un vain jeu de paroles, « un feu d'artifice, » et transforme le maître de Voltaire en « un brillant éplucheur de phrases. » D'avance le P. Porée a fait justice d'une pareille critique : « Tu versus aliquot excerpes male natos, ut ex illis fiat de ceteris judicium : tanquam in aliqua multitudine plurima ex paucis, optima ex malis æstimanda sint. Dic, sodes, ubi fides, ubi probitas? Quid si bonam simulas fidem, ut tuam in exponendo vel interpretando, citando, vel narrando, celes infidelitatem? Annon exclamare licet : o perfidia! o improbitas! (*Oratio de Criticis*.) »

Du reste, il faut le dire, après tant d'injustes sévérités, M. Pierron semble revenir à des sentiments plus équitables, quand il proteste « qu'il ne s'inscrit pas en faux contre la déposition des contemporains du P. Porée. J'accepte, dit-il, sauf du rabais, les hyperboles de la *Lettre* (de Voltaire) *au P. de la Tour*. Je ne retranche rien

des magnifiques compliments que l'ancien disciple adresse à son ancien maître, en lui envoyant *OEdipe* en 1729, et en 1739, *Mérope.*» — En tout cas, celui qui durant sa vie jouit d'une immense réputation, dont la mort fut comptée comme un événement, qui eut la gloire de former tant de littérateurs distingués (il y eut jusqu'à dix-neuf académiciens parmi ses élèves), peut se consoler de l'attaque un peu vive de M. Pierron, par cette parole de Voltaire : « Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres et la vertu à ses disciples [1].»

Le P. Le Jay publia en 1725 la *Bibliotheca Rhetorum*. Il serait fastidieux de discuter encore la valeur d'un titre. M. Pierron fait ici, à propos de grec, une vraie querelle d'allemand. Du moins, il a lu cet ouvrage, il a parcouru, dit-il, « ces pages jaunes et poudreuses. » Je m'étonne que le savant universitaire ne se soit pas servi de la splendide édition donnée par Amar, en 1809, à une époque où l'on croyait les jésuites morts et enterrés, et où l'on profitait sans trop de scrupule de leurs œuvres. Ce livre était alors généralement estimé dans l'Université, et personne ne s'avisait encore de pousser ce cri :« Ne me parlez plus du latin du P. Le Jay. » C'était le temps où Noël abrégeait le dictionnaire latin du P. Lebrun et le *Gradus* du P. Vanière. Un peu plus tard, M. V. Cousin ne dédaignait pas d'emprunter au P. Grou une partie de sa traduction de Platon. M. Pierron est plus dégoûté. Il a lu aussi les tragédies du P. Le Jay ; « *elles l'ont écœuré.* » Il prend la meilleure, la moins détestable, en fait une analyse grotesque, et le pauvre homme est jugé, condamné sans autre forme de procès. Peu de lecteurs, on le sait, auront la patience de recourir au texte. — On ne fera pas même grâce à quelques imitations ingénieuses d'Horace ou de Virgile ; d'après le pointilleux critique, c'est une sottise grammaticale et littéraire que de mettre dans la bouche de saint François d'Assise, en extase devant la croix, des vers tels que ceux-ci :

> Me ! me ! adsum qui feci, animam cruce perdere in alta
> Debueram...

« Cela n'appartient à aucune langue et n'offre absolument aucun sens. Il n'y a pas ici, comme dans Virgile, une ellipse que l'esprit remplit à l'instant, ce verbe sous-entendu, ou plutôt cette action

[1] « De tout cela il résulte que si les jésuites n'étaient pas aussi forts en latin et en grec que les professeurs formés par l'École normale, ils avaient un système d'éducation préférable sous bien des rapports à celui de l'Université. » (Gustave Landrol. *Constitutionnel*, 31 mai 1866.)

si énergiquement exprimée par le trouble et le désespoir de Nisus : frapper, percer, tuer, punir ; le mot n'importe guère. » — Comment ! mais vous n'avez donc pas même lu le titre de cette pièce? Il s'agit du prodige des stigmates imprimés dans la chair du saint. Il est là, transporté d'amour, saisi de douleur,

Sensit inexpleto succendi pectus ab igne ;

et c'est alors que, plein du désir de souffrir, de mourir avec son Maître, de prendre sa place même, s'il était possible, il s'écrie : *Frappez-moi, percez-moi, tuez-moi, punissez-moi*...

Me ! me ! adsum qui feci...
. . . Sontem tormentum infame decebat.
At tu noster amor, moreris, Deus ! et mihi pendis
Insons, quas merui multo pro crimine pœnas.
Saltem, ah ! si liceat socium venisse doloris !

La remarque vraiment tombe à côté, et ce n'est point en critiquant de cette sorte, qu'on pourra faire grand tort à la réputation d'un auteur qui comprenait assez bien « ce qu'il dérobait à Virgile. »

Il est plus que temps de finir ; un dernier mot.

« Le grand homme des jésuites était Bouhours, » dit M. Pierron. — Bouhours n'est pour personne un grand homme ; mais pour tous les gens de goût, Bossuet et Voltaire en tête, c'est un écrivain exact, poli, délicat, un critique habile et sensé, qu'on a tort d'appeler un auteur « grotesque, » sous prétexte qu'il s'est beaucoup trop occupé de minuties grammaticales[1]. Le livre que nous analysons n'est-il pas rempli de semblables minuties? Ne pourrait-on pas dire que M. Pierron (quelle horreur !) est un nouveau Bouhours, égaré en plein XIX[e] siècle, poursuivant la même œuvre aux dépens des morts. Et Voltaire ne serait-il pas encore en droit « d'adresser une petite leçon à l'intempestif Aristarque ? »

Quittez d'un censeur pointilleux
La pédantesque diligence ;
Aimons jusqu'aux défauts heureux
De leur mâle et libre éloquence.
J'aime mieux errer avec eux,
Que d'aller, censeur pointilleux,
Peser des mots dans ma balance.

[1] « Où est l'homme qui, pour le françois et le bon goût de la composition, surpasse le P. Bouhours ? » (Bayle, art. Alegambe.) — « Qu'un homme dont la plume est si correcte et si délicate, bien loin d'être rebuté par la simplicité de mon style, lui donne autant de louanges que vous faites, je n'aurais osé l'espérer. » (Lettre inédite de Bossuet au P. Bouhours (14 décembre 1671), citée par M. Floquet. *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 303.

J'espère que l'auteur de l'intéressant ouvrage dont nous avons relevé quelques assertions, comprendra que c'était pour nous un devoir d'en agir ainsi. « Quand on est d'un corps, dit-il, il faut avoir à cœur les intérêts de ce corps. Si j'étais jésuite, je voudrais qu'un jour on pût dire de moi : « *Il fut bon jésuite.* » — Très-bon universitaire, M. Pierron a vengé tout ce qui touche à l'Université, tout jusqu'à la mémoire de cet infortuné recteur Cogé, méchamment surnommé par Voltaire Cogé-*Pecus*. Il a défendu très-sérieusement la pauvre victime de l'incorrigible railleur, et bien il a fait. Il est donc naturel que nous ayons suivi son bon exemple, et pris en main une cause qui vaut celle de Cogé-Pecus.

Et puis on parle de jeter à bas le vieux collége Louis-le-Grand. N'est-ce pas l'occasion de s'écrier : Du moins laissez debout les souvenirs; épargnez la mémoire des vieux maîtres qui l'ont rendu fameux, et ne soyez pas pour eux sévère jusqu'à l'injustice.

CH. CLAIR.

BIBLIOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE, par L. DUSSIEUX. Grand in-8° de 1,002 p. — Paris, Lecoffre et Ce, 1866.

Le nom de M. Dussieux est une puissante recommandation pour une *Géographie générale*. Le professeur de Saint-Cyr est connu depuis plus de vingt ans par ses leçons et ses ouvrages sur l'art, l'histoire et la géographie, qui garantissent le succès de la publication nouvelle. Le *Cours de Géographie* et l'*Atlas général* du même auteur reçoivent aujourd'hui leur complément.

Géographie générale, qu'on ne s'y méprenne point, cela ne veut pas dire considérations théoriques, notions spéculatives plus ou moins appliquées à la science géographique. Le livre de M. Dussieux est une géographie proprement dite, une description savante et complète de la surface de la terre. Une première partie (moins de cent pages sur mille) est bien intitulée: *Généralités:* mais il y est traité de la Terre et du système solaire, des cartes géographiques, de l'atmosphère et de l'Océan, des productions du globe, des races humaines et des religions, des définitions et des découvertes géographiques. C'est un prélude indispensable et harmonieusement adapté aux deux parties suivantes : l'Europe (2e partie) et le reste du monde (3e partie).

Fidèle à la méthode naturelle suivie par les anciens géographes, renouvelée par les Humboldt et les Ritter, les Malte-Brun et les Balbi, l'auteur commence toujours ses chapitres par une exacte description physique de la région qu'il étudie. Sur ce fond solide et permanent, sorti des mains de Dieu, il nous montre ensuite les divisions politiques et administratives, établies hier par les hommes sur les ruines de divisions antérieures qui nous sont clairement esquissées ; divisions durables, hélas ! comme les œuvres humaines, comme bien des fortunes, jusqu'à la crise la plus prochaine. Enfin, le géographe contemporain nous fait connaître l'agriculture, l'industrie et le commerce du pays dont il parle : il sait toute l'importance de cet élément géographique, juste milieu entre la description du sol et les divisions politiques, entre la nature et la convention.

On trouve, à chaque article, des notions sur le climat et les productions du pays, sur l'ethnographie, les langues et les religions des habitants, sur les voies de communication par terre et par eau, à

l'intérieur et au delà des frontières; on a de plus l'état politique et militaire et le bilan financier de chaque puissance.

La *Géographie générale* est un ouvrage consciencieux et vraiment neuf, assez détaillé pour être plus intéressant qu'un *manuel* ou un *cours didactique*, assez concis pour renseigner promptement le lecteur sur les différentes contrées du globe. L'auteur est parfaitement au courant des plus récentes découvertes géographiques, comme le prouve assez la manière dont il parle de l'Afrique orientale, de l'Asie septentrionale et de l'Australie centrale. Les statistiques sont puisées aux meilleures sources; les notes, assez nombreuses, révèlent à la fois la science et la loyauté de l'écrivain. Mais, en félicitant M. Dussieux des proportions qu'il a données à ses développements et de l'ordre qu'il a adopté pour la Géographie de l'Europe, nous nous permettrons d'exprimer un vœu: c'est que, pour plusieurs des autres parties du monde, cet ordre fût plus naturel, et, s'il était possible, toujours le même. Tout au moins voudrions-nous n'avoir jamais à revenir sur nos pas.

La table analytique des matières est très-claire et très-bien faite. Si l'on y avait joint une table alphabétique, ce serait peut-être, aux yeux de certains lecteurs, un mérite de plus à cet excellent ouvrage.

Pour résumer notre jugement, nous emprunterons à M. Dussieux ce qu'il dit des géographes de Gotha: « On ne saurait trop témoigner ses sympathies à de pareils travaux. »

A. Jean.

Les historiens de la Lorraine : MM. de Dumast, Digot, d'Haussonville, de Saint-Mauris.

Les Lorrains parlent volontiers de ce qu'ils appellent leurs initiatives ; et l'on trouve dans un de leurs livres une liste de quarante-sept faits d'inégale importance sur lesquels ils fondent ce grand honneur d'avoir souvent donné le branle à l'activité d'autrui. Quoi qu'il en soit de toutes ces initiatives lorraines, il faut au moins reconnaître que les Lorrains sont gens à mener parfaitement leurs affaires et à se passer en tout de l'ingérence du voisin. Nulle part peut-être la vie locale n'est plus développée, mieux entendue et mieux conduite. Ce qui explique, disons-le en passant, pourquoi la décentralisation compte dans ce pays des partisans si convaincus. Les fêtes de Nancy ont une fois de plus mis dans tout son jour cet esprit d'initiative dont les Lorrains se font gloire.

On ne s'attend pas sans doute à nous voir revenir sur ces solen-

nités. Nous n'apprendrions rien à personne, ni sur ce défilé des députations qui représentaient toutes les industries de la Lorraine, gloires de son présent, ni sur ce cortége historique qui était comme la galerie vivante des gloires du passé. Les journaux de Lorraine, et après eux tous ceux de France, ont décrit ces pompes ; deux cent mille étrangers les ont admirées; la photographie et la lithographie en ont fixé l'image ; enfin l'on nous annonce qu'un livre de M. Lepage doit transmettre l'histoire de cette solennité séculaire à ceux qui célébreront le même anniversaire dans les siècles à venir. Et voilà comment les Lorrains savent organiser leurs fêtes et prendre soin d'en perpétuer le souvenir !

Nous nous étions promis d'étudier avec nos lecteurs les glorieuses annales de la Lorraine. Mais ici encore on ne nous a laissé rien à faire. Au moment où les populations lorraines s'ébranlaient pour se réunir dans leur ancienne capitale, l'infatigable baron de Dumast, dans un élan de patriotisme, vint redire à tous *ce que fut jadis la Lorraine et ce qu'elle est encore*[1] : aperçu sommaire, résumé rapide, énergique et chaleureux, leçon d'histoire improvisée pour une foule en habits de fête, et qui présente en effet tous les caractères, les défauts comme les qualités, d'une improvisation populaire. Beaucoup de Lorrains ont dû remporter de Nancy ce petit livre pour entretenir dans les familles le souvenir des hauts faits et des grands hommes d'autrefois ; et ceux qui ne sont pas Lorrains ont trouvé là un utile commentaire des manifestations dont ils étaient les spectateurs.

Une solennité littéraire avait été préparée pour l'élite de la société nancéienne. On connaît l'histoire de la fameuse séance ajournée de l'Académie Stanislas. Mais ces discours que personne n'a pu entendre, tout le monde a voulu les lire. Tout le monde a donc admiré avec quel art délicat, avec quelle sûreté de vues MM. Amédée de Margerie et Saint-Marc Girardin ont esquissé la philosophie et la poésie de l'histoire de Lorraine : les souvenirs héroïques d'une confraternité de sept cents ans avec la France, l'épisode douloureux d'une querelle de soixante-dix ans, la paix conciliatrice du XVIIIe siècle et les bonnes causes de la réunion à la France. De ces belles pages d'éloquence académique, rapprochez la lettre pastorale de Mgr Lavigerie; à la suite de ces trois discours, placez l'étude historique de M. de Dumast et un très-intéressant mémoire de M. Louis Lacroix sur les opuscules inédits de Stanislas[2] : vous aurez dans un

[1] In-12. Nancy, à la librairie de l'Académie Stanislas.

[2] *Les opuscules inédits de Stanislas*, roi de Pologne, duc de Lorraine et de

tableau d'ensemble, plein de lumière et d'harmonie, les beautés de l'histoire de Lorraine.

Voulez-vous étudier d'une façon plus savante les annales de « cette petite nation éminente » qui a laissé dans l'histoire de si grands souvenirs, les ouvrages de fond ne vous manqueront pas. Depuis 1847, où M. de Dumast, l'apologiste et le promoteur des initiatives lorraines, publiait le livre intitulé : NANCY, *histoire et tableau*, dans lequel il ouvrait des perspectives splendides autant qu'ignorées, trois écrivains d'un sérieux mérite, M. Digot, M. le comte d'Haussonville et M. Victor de Saint-Mauris, ont appliqué à l'histoire de la Lorraine un puissant esprit d'investigation et les procédés de la nouvelle méthode historique. D. Calmet avait donné au XVIII[e] siècle ses quatre in-folio sur l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*. Cette publication, qui garde l'honneur d'avoir servi de base aux travaux postérieurs, avait besoin d'être remaniée, allégée, renouvelée par l'étude des documents originaux. M. Digot entreprit cette œuvre, il y a dix ans : travailleur infatigable, annaliste patient et consciencieux, il a fait, en six volumes in-octavo, un récit fidèle, exact et très-complet de toute l'histoire de Lorraine[1]. L'ouvrage méritait d'être connu en dehors de la province : l'Institut le couronna. Peu de temps après, un publiciste de la bonne école, M. le comte d'Haussonville, s'attachant à la dernière période des annales lorraines, raconta avec tous les charmes du style les événements qui ont préparé et consommé la réunion à la France. L'accueil du public répondit au mérite du livre : une deuxième édition ne tarda pas à suivre la première ; et les principaux organes de l'opinion n'eurent qu'une voix pour applaudir à ce succès[2]. L'histoire de Lorraine se mettait par là en possession de l'attention générale. M. le comte Victor de Saint-Mauris, pour aider à la bonne volonté des lecteurs qu'un trop grand effort pouvait lasser, condensa en deux volumes toute l'histoire de Lorraine, et prit soin de la dégager des faits d'intérêt local, qui dans M. Digot ralentissent outre mesure la marche de la narration[3]. Le moyen, après tout cela, de refuser à la Lorraine une place dans ses études !

Bar, mémoire lu à l'Académie de Stanislas, au centième anniversaire de la mort de ce prince et de la réunion de la Lorraine à la France. Nancy, chez le libraire de l'Académie.

[1] *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot. Nancy, Vagner, 1856.

[2] *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, avec notes, pièces justificatives et documents historiques entièrement inédits, par M. le comte d'Haussonville. 2[e] édit. 4 in-12. Paris, Michel Lévy, 1860.

[3] *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, par M. Victor de Saint-Mauris. 2 in-8°. Nancy, Vagner, 1860.



Mais ce n'est pas tout : les gloires lorraines ont des représentants dans la presse périodique; et ce sont des hommes qui savent se faire écouter. Il suffit de nommer M. A. de Metz-Noblat et M. G. de la Tour. Le *Correspondant* a publié, à diverses époques, des travaux remarquables de ces deux publicistes, sur « l'esprit catholique des Lorrains, » sur « la Lorraine jadis et aujourd'hui, » etc.

Pour nous, qui ne sommes pas de Lorraine, et dont personne ne peut soupçonner le désintéressement, nous avons tenu à témoigner de nos libres sympathies pour cette noble province, dont un grand évêque, — Mgr Pie, si je ne me trompe, — a eu raison de dire qu'il n'y a rien de plus français en France, parce qu'il n'y a rien de plus catholique.

E. Marquigny.

Schola syriaca, complectens chrestomathiam cum apparatu grammatico et lexicon chrestomathiæ accommodatum, auctore J.-Bapt. Wenig, S. J. Pars prior. In-8°, p. lxxx-163 et 104. Œniponti, 1865.

Voilà un excellent manuel de la langue syriaque qui intéresse les jeunes orientalistes français autant que ceux de l'Allemagne, sinon davantage. En effet, quelque rares que soient de pareilles publications chez nos voisins d'outre-Rhin, on en trouve cependant, et de bonnes : il suffit de citer les ouvrages d'Ewald, d'Uhleman, de Rœdiger. Mais, écrits en allemand, ces livres ont de la peine à franchir les frontières du monde germanique et restent à peu près inconnus en France. Sous ce rapport, la *Schola syriaca* offre un avantage qui sera apprécié de tous les amis des études syriaques ; le latin étant la langue la mieux appropriée aux travaux de ce genre. Mais indépendamment de cela, l'ouvrage du R. P. Wenig a de quoi satisfaire aux exigences de l'enseignement scolaire, et nous savons positivement qu'il a trouvé auprès des juges les plus compétents un accueil favorable. En voici le contenu.

Dans les prolégomènes, le savant professeur d'Inspruck expose des notions générales sur la langue et la littérature syriaque, il fait ressortir l'importance de cette étude et passe en revue les travaux de ses prédécesseurs dans la même carrière. Le choix des morceaux dont se compose la chrestomathie, est heureusement approprié aux besoins de ceux à qui l'auteur a destiné son livre. Des sentences choisies de saint Ephrem figurent en premier lieu ; viennent ensuite des passages de l'Ecriture sainte extraits de la polyglotte de Londres, et d'autres empruntés aux différents auteurs publiés, ou plutôt ensevelis dans la *Bibliothèque orientale* d'Assemani. La partie poétique est ornée de charmantes productions, parmi lesquelles on

remarquera les morceaux de Balæus et deux prières de saint Jacques Sarug, restés jusqu'alors inédits. Après saint Ephrem, ces deux poëtes sont ceux qui jouissent de la plus grande popularité parmi leurs compatriotes. Quelques modèles du *style oratoire* n'auraient peut-être pas été déplacés dans ce recueil, suffisamment varié d'ailleurs. Voilà pour la chrestomathie. — Quant à la grammaire dont elle est suivie, c'est un résumé auquel il ne manque, pour être irréprochable, qu'une seule chose, la syntaxe. Hâtons-nous d'ajouter que cette lacune doit être comblée, au moins en partie, dans le second volume, qui contiendra en outre un glossaire assez considérable et abondamment pourvu d'exemples tirés de la chrestomathie. En revanche l'élément étymologique a reçu dans la partie qui nous occupe des développements tels qu'ils dispenseront de recourir aux grammaires plus étendues.

Nous souhaitons vivement que le livre du R. P. Wenig devienne ce que porte son titre, c'est-à-dire une véritable *école syriaque*, qui attire vers elle tous les amateurs de cette sorte d'études.

J. Martinof.

Histoire de sainte Monique, par M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans. 1 vol. in-8°. Paris, 1866. Poussielgue.

Que dire sur sainte Monique qui ne soit déjà connu de tout le monde? A quoi bon une Vie distincte de la mère, quand cette vie est tout absorbée dans celle du fils dont elle ne fait, pour ainsi parler, qu'un épisode ou une sorte d'introduction? — Voilà, j'imagine, ce que plus d'un lecteur se sera dit tout d'abord en voyant le titre de ce volume, et, si nous avons bonne mémoire, cette impression s'était produite quelque part lorsque le livre de M. Bougaud n'était encore qu'un projet annoncé. Eh bien! l'auteur a su échapper à tous les inconvénients qu'on redoutait pour son œuvre. Les pieuses traditions conservées chez les Ordres augustiniens, leurs richesses liturgiques, lui ont fourni bon nombre de renseignements précieux et qu'on peut appeler nouveaux pour la presque totalité des lecteurs. De plus il a interprété avec un rare bonheur toutes les paroles que le saint docteur a consacrées au souvenir de sa mère, paroles éparses, courtes, parfois sans grande signification pour les yeux vulgaires, mais que la belle imagination de M. l'abbé Bougaud a su féconder et transformer en quelque sorte, à peu près comme le prisme transforme le rayon incolore en une merveilleuse variété de couleurs.

Sans doute une curiosité pieuse pourrait souhaiter çà et là quelques détails de plus; mais qu'y faire? Les documents ne s'inventent

pas et l'histoire n'est pas un roman. Sans doute aussi la figure d'Augustin, à un certain moment surtout, se montre au premier plan, reléguant un peu dans l'ombre la figure de Monique ; mais après tout, Augustin, c'est la plus belle gloire de Monique, c'est son œuvre, par le double enfantement de la nature et de la grâce; absent, elle l'accompagne partout comme son bon ange invisible ; présent, elle dépose sans cesse dans son âme les germes du salut et le ramène doucement à Dieu, toujours assidue à ses côtés, les mains dans ses mains, comme dans cette peinture exquise d'Ary Scheffer que l'auteur a eu l'heureuse pensée de placer en tête de son livre pour lui servir d'épigraphe.

En somme, cette histoire est suffisamment nourrie de faits ; la juste mesure des réflexions n'est pas dépassée, et le récit est conduit avec beaucoup d'art et de charme.

A peine est-il besoin d'ajouter que l'auteur s'est attaché à mettre en pleine lumière les grands enseignements que nous offre la vie de sainte Monique, et c'est surtout à ce point de vue que nous considérons son livre comme une œuvre éminemment opportune et utile. Combien de femmes et de mères chrétiennes placées dans la même situation douloureuse que Monique vis-à-vis d'un fils ou d'un époux, trouveront là, au milieu des plus poignantes afflictions qui soient en ce monde, une consolation, une espérance et surtout un modèle admirable qui leur apprendra que rien n'est impossible au zèle dévoué, patient, discret, ferme au besoin, et toujours soutenu par la *toute-puissance suppliante* de la prière!

P. Toulemont.

— *Plan d'études et de lecture*, par le P. Marin de Boylesve. In-18, 2e édit. Félix Girard. Paris, rue Cassette, 5.

C'est une affaire importante et délicate que de diriger les jeunes gens dans leurs études et leurs lectures. L'expérience d'un long enseignement donne au P. de Boylesve le droit de s'offrir ici pour guide. Dans un petit volume dont il vient de paraître, après quelques mois, une deuxième édition, le savant professeur indique aux jeunes gens et à leurs maîtres quels livres on peut de préférence adopter pour l'étude approfondie de l'histoire, de la philosophie et de la religion. Cette deuxième édition a été considérablement augmentée : l'auteur déclare qu'il a mis à profit les nombreuses observations qui lui sont parvenues, et il prend l'engagement de montrer toute la docilité désirable dans une troisième édition. Cet opuscule se recommande donc de lui-même et à la propagande et « au zèle de la critique. »

E. M.

— *Le prêtre auprès des malades et des mourants*, par le R. P. Paul Stub, Barnabite. 1 vol. in-12 de IX-464 p. Paris. Martin Beaupré frères. 1866.

Parmi les nombreux ministères du prêtre, l'un des plus importants, sans contredit, c'est l'assistance des malades et des mourants. Aussi ne manque-t-il pas d'ouvrages fort estimables sur ce sujet ; mais presque tous sont incomplets, parce que chaque auteur s'est placé à un point de vue spécial. Composer un livre qui renfermât, sous une forme concise, la substance de ces instructions particulières, tel est le but que s'est proposé le R. P. Stub, et ce but, il l'a atteint, comme on en pourra juger par le rapide aperçu que nous allons donner de son ouvrage.

La première partie est un petit traité de médecine où l'auteur signale les symptômes des diverses maladies, leurs phases, les signes de leur gravité, etc. Ces notions médicales, toujours utiles, souvent indispensables, permettront au prêtre de se faire au besoin, dans une certaine mesure, le médecin du corps, mais surtout de juger du moment opportun pour employer les secours de la religion. La seconde partie traite spécialement de l'assistance spirituelle. On y trouve énumérées, dans le plus grand détail, toutes les précautions à prendre durant les diverses périodes de la maladie. Les formules de prières pour l'administration des sacrements et la recommandation de l'âme, sont toutes empruntées au Rituel romain. Enfin, dans une troisième partie, l'auteur examine ce qui reste à faire après le décès, et résout plusieurs cas embarrassants qui peuvent se présenter. C'est donc un manuel complet que le R. P. Stub offre au clergé. Quelques incorrections de langage, plusieurs négligences de style, qui se sont glissées dans la traduction, n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage. Le mérite, en un pareil sujet, est plus dans les choses qu'on dit que dans la manière de les dire. — F. M.

La première livraison de la *Revue des questions historiques* nous arrive au moment où nous allons mettre sous presse. Nous en parlerons bientôt, mais nous voulons dès aujourd'hui souhaiter la bienvenue à cet excellent recueil et offrir à ses rédacteurs, avec notre cordiale sympathie, nos vœux pour que la *Revue* ait un prompt et durable succès. — E. P.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

TABLE ANALYTIQUE

AUTEURS

ARTICLES

CORRESPONDANCE.

BIBLIOGRAPHIE.

ERRATA.

P. 379, *note* 5, l. 1 ; *après* συνανατέλλει, *ajoutez* : τῷ φωτίσματι.
P. 385, *note* 4, l. 1 ; *au lieu* de σιον, *lisez* ὅσιον.
P. 411, l. 9. *Au lieu de :* mes glorieux ancêtres, *le manuscrit portait* : autrefois mes ancêtres.

PARIS. — IMP. DE V. GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.





